



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 18 avril 2018**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 mars 2018, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 mars 2018, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal, Direction gestion des parcs et biodiversité - 1184107004

Accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour la somme de 331 929,94 \$, taxes incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole Inc. pour le secteur CENTRE-SUD, pour la somme de 139 395,69 \$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 18-16701 (respectivement 3 et 4 soumissionnaires)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1177851001

Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la ville de Montréal pour une période de trois ans - Dépense totale de 1 319 231,35 \$ (contrat : 1 289 231,35 \$ et contingences : 30 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 17-16340 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des transports - 1180160001

Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Dépense maximale de 1 561 935,38 \$, taxes incluses

20.005 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231104

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 7 474 121,13 \$ (contrat: 6 875 367,66 \$ et incidences: 774 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 317401 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.007 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1187231012

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Jacques à la rue Belmont dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 341 402,72 \$ (contrat: 2 104 834,39 \$ et incidences: 247 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 308101 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1187231024

Accorder un contrat à Pronex excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 987 246,14 \$ (contrat: 9 835 068,69 \$ + incidences: 1 152 177,45 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 282801 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1187231021

Accorder un contrat à Travaux routiers métropole (9129 2201 Québec inc.), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 410 640,03 \$ (contrat: 2 169 360,03 \$ + incidences: 241 280,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 292401 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1187000001

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan (projet 15-05) dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie - Dépense totale de 20 249 863,25 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 19 554 264,50 \$ + incidences 695 598,75 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 214729 - (7 soumissionnaires conformes)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.011 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1187394001

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$ (contrat: 12 577 578,93\$ + incidences: 1 163 594,57 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 329903 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.012 Contrat de construction

CM Ville-Marie, Direction des travaux publics - 1180890001

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses (contrat 20 773 101,28 \$ + incidences 1 888 463,75 \$) - Appel d'offres public VMP-18-002 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.013 Contrat de construction

CM Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1187913001

Accorder un contrat à la firme Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 865 940,86 \$ (contrat : 9 765 940,86 \$ + incidences: 100 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10252 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.015 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction gestion du portefeuille de projets - 1186486001

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction d'infrastructures et aménagement de surface des rues Anderson, de la Concorde et Burke et réfection de trottoirs sur les rues De La Gauchetière et De Bleury - Dépense totale 6 924 268,94 \$, taxes incluses (contrat 6 328 918,29 \$ + incidences 595 350,65 \$) - Appel d'offres public VMP-18-001 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de services professionnels

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1187731003

Octroyer un contrat à Solotech pour des services en audiovisuel pour le Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal, du 18 juin au 22 juin 2018 pour un montant maximal de 161 999,02 \$, incluant les taxes et imprévus - Appel d'offres 18-16818 (6 soumissionnaires)

20.017 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie - 1183815001

Approuver un protocole d'une durée de cinq ans entre l'ACFAS INC. et la Ville de Montréal, pour formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets de mise en valeur de la culture scientifique

20.018 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Biodôme - 1185034001

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 19 juin 2018 jusqu'au 28 janvier 2019

20.019 Entente

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1187271001

Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2018, pour une somme maximale de 400 000 \$, exempte de taxes

20.020 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1184141002

Accorder un soutien financier à sept organismes et une institution scolaire, puis autoriser une dépense à trois arrondissements pour une somme de 34 700 \$ pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019

20.021 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1187757001

Accorder un soutien financier de 109 000 \$ à huit organismes pour l'organisation de 13 événements dans le cadre de la première date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2018

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1181179002

Accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Ouest afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Gouin Ouest et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M-Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.023 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1187711001

(AJOUT) Accorder 3 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes Derichebourg Environnement Canada (1 contrat) et Enviro Connexions (2 contrats) pour une durée de 25 semaines - Dépenses totales de 1 840 331 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16752

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.024 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.025 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1184730003

(AJOUT) Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 \$ pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG 14-0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, ainsi qu'à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG 15 0379) majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 \$ à 7 741 208,81 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1181097002

Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, deux offres de services de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs dans 1. la rue de Castille entre les avenues Salk et Cantin et 2. l'avenue de Cobourg entre le boulevard Industriel et la rue de Mont-Joli, l'avenue des Récollets entre le boulevard Industriel et la rue Fleury et l'avenue Racette au sud de la rue de Castille

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1187904001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour l'année 2018, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien planifiées utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et de la patinoire extérieure de Montréal-Nord

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1186961001

Soumettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande de dérogation à portée individuelle pour la reconstruction d'une résidence sise au 14655, boulevard Gouin Ouest sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1181097004

Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, deux offres de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux 1. pour la construction de trottoirs dans la rue Cohen entre les rues Poirier et Marc-Blain et 2 pour le réaménagement du boulevard Édouard-Laurin Nord, tronçon situé entre la rue Gohier et le boulevard Décarie

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1186014003

Adopter la mise à jour de la Politique concernant l'utilisation du domaine public par les Réseaux Techniques Urbains sur le territoire de la Ville de Montréal

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Société de transport de Montréal - 1180854001

Adopter le Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Verdun, Direction des travaux publics - 1184422002

Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Les entreprises de construction Ventec inc. » réalisée par l'arrondissement de Verdun dans le cadre du contrat S17-007 pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement en 2017 - Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant

30.008 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Direction des travaux publics - 1186670001

Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (saillies 2016-2) - Appel d'offres CDN-NDG-AOP-16- TP-030

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.011 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1186807001

Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à la firme « Charex Inc. » pour les travaux de réfection de la station de filtration et de vidange de la Plage Jean-Doré, conformément à l'appel d'offres public #20180103PUBCO et autoriser une dépense totale à cette fin de 6 593 682,56 \$, taxes et contingences incluses (2 soumissionnaires conformes)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.012 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1187921001

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 euros (environ 21 209 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2018

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur les finances et l'administration. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.014 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1181213001

Autoriser un virement de 92 700 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2018 du Service de la culture pour financer des activités visant à promouvoir la lecture hors les murs auprès des enfants

30.015 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1187949001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de Madame Rosannie Filato, membre du comité exécutif, du 23 au 27 avril 2018, afin de participer au Bureau exécutif de Mayors for Peace à Genève (Suisse). Montant estimé : 4 316,31 \$

30.016 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1185929001

(AJOUT) Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017

30.017 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale -
1185929002

(AJOUT) Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017 du conseil d'agglomération

30.018 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.019 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1173251001

Édicter une ordonnance pour l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1181543001

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2018 (18-002 - Article 118), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal « FADOQ-Mtl », d'une valeur de 12 880 \$, pour l'utilisation du gymnase double au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 21e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 8, 9,10 et 16 mai 2018

40.003 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1181179004

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), rendant applicable ce règlement au secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles »

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.004 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1181179003

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), rendant applicable ce règlement au secteur « Laurier Ouest » pour une période de vingt-quatre mois

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.005 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1186717001

Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), une ordonnance modifiant l'ordonnance sur les services de collecte sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

40.006 Règlement - Urbanisme

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1186620004

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.007 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1180637001

(AJOUT) Édicter une ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1183496008

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

60.002 Dépôt

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1183570002

(AJOUT) Déposer le rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux

60.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	31
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	10

CE : 10.002
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 mars 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 0325

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 mars 2018, en y retirant les articles 12.001 à 12.014, 30.002 et en y ajoutant les articles 50.001 à 50.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 0326

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à 9032-2454 Québec inc. (Techniparc), plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'entretien des terrains sportifs du complexe Claude-Robillard (CSCR) (Volet 1), pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 720,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16394 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'accorder un contrat à Paysagiste Solarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'entretien courant des terrains extérieurs du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) et de l'aréna Michel-Normandin (autour des bâtiments et des aires de stationnement) (Volet 2), pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 476,63 \$, taxes incluses, et pour les services d'entretien courant des terrains extérieurs du TAZ et du Stade de soccer de Montréal (Volet 4), pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 20 695,50 \$, taxes incluses, les deux volets totalisant une somme maximale de 243 172,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16394 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'entretien courant des terrains extérieurs de l'aréna Maurice-Richard incluant la tonte de gazon (Volet 3.2), pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 235,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16394 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1171543004

CE18 0327

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service de gré à gré avec l'organisme TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour la gestion de l'installation sportive Le Taz et des activités de sports sur roue, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020), pour une somme maximale de 448 402,50 \$, taxes incluses, soit un montant annuel de 155 216,25 \$, 149 467,50 \$ et 143 718,75 \$, taxes incluses, pour 2018, 2019 et 2020 respectivement;
- 2- d'autoriser une dépense annuelle de 15 000 \$, 20 000 \$ et 20 000 \$ pour 2018, 2019 et 2020 respectivement, pour des frais d'expertise technique relatifs à l'immeuble Le TAZ;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus équivalent à celui des dépenses au montant de 200 000 \$ en 2018;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 200 000 \$, à compter de 2019;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1171543005

CE18 0328

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Global Rental Canada ULC, le contrat pour la fourniture d'un camion usagé avec châssis-cabine 4X2 et PNBV de 33 000 lb, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 298 348,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16510 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1176859020

CE18 0329

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 482 131,80 \$, taxes incluses, pour une prolongation de 12 mois du contrat pour la fourniture de différents vêtements de pluie (blousons, pantalons, imperméables et capuchons), à l'usage des employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément à l'entente-cadre conclue avec Martin et Lévesque inc. (CG15 0224), majorant ainsi le montant total du contrat de 657 867,75 \$ à 1 139 999,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1186135001

CE18 0330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 827 637,66 \$, taxes incluses, pour la conception et le suivi de la réalisation du projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire, regroupant les firmes ÉVOQ Architecture inc., NCK inc. et Pageau Morel et associés inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 515 653 \$, taxes incluses, conformément aux documents du concours A-O 5910 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1173286001

CE18 0331

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 18 mois, incluant une possibilité de renouvellement de 18 mois, avec la firme Transit arpenteurs-géomètres inc. pour la surveillance de chantier relativement au maintien et au prolongement du réseau;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Transit arpenteurs-géomètres inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1186850004

CE18 0332

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la réception de la somme totale de 472 479,88 \$ de Patinage de vitesse Canada pour l'utilisation des installations, du matériel et des services de l'aréna Maurice-Richard pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2020;
- 2- d'approuver un projet d'entente à intervenir avec Patinage de vitesse Canada afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard pour toute la période susmentionnée, selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1161543002

CE18 0333

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier l'occupation par laquelle la Ville loue à Cavalia inc., un espace d'entreposage d'une superficie de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour une recette totale de 160 000 \$, excluant les taxes;
- 2 - d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cavalia inc., pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, un espace situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, pour une recette annuelle de 40 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1185323002

CE18 0334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de renouvellement du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Montréal Arts Interculturels, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, les locaux 103, 223 et 428 et 430, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 14 151,08 pieds carrés, à des fins artistiques, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1184069005

CE18 0335

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder à M. Giovanni Gentile et Mme Leonarda La Novara un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 14 avril 2019, à titre gratuit, pour réaliser son obligation de construire, quant à un emplacement situé à l'intersection nord-ouest du boulevard Perras et de la 49^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, tel que prévu à l'acte intervenu devant M^e Michel Beaudry, notaire, le 14 avril 2015 et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 21 455 318.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1176037012

CE18 0336

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 60 661 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'année 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention de partenariat entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1184217001

CE18 0337

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de cession de contrat entre Provencher Roy urbanisme inc. et Provencher Roy + associés architectes inc., auquel interviennent la Ville de Montréal et CIMA+ s.e.n.c., dans le cadre du contrat de services professionnels en architecture et ingénierie octroyé à CIMA+ s.e.n.c. et Provencher Roy urbanisme, approuvé par le conseil d'agglomération le 30 mars 2017 en vertu de la résolution CG17 0096.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1173820005

CE18 0338

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'avenant à la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et le ministre de la Sécurité publique du Québec pour le versement d'un montant de 600 100 \$ par le Ministère à la Ville pour la période 2017-2019, pour la Recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL);
- 2 - d'approuver un projet de lettre d'entente de subvention, d'une durée de deux ans, entre la Ville de Montréal et Sécurité publique Canada, d'un montant de 1 800 000 \$, le tout, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec autorisant la Ville à conclure cet accord pour les années fiscales 2017-2018 et 2018-2019 du gouvernement du Canada;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer le projet d'avenant et le projet de lettre d'entente pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'accorder au Service de sécurité incendie de Montréal un budget additionnel de 2 400 100 \$, équivalant aux subventions accordées par Sécurité publique Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec, pour les années fiscales 2017-2018 et 2018-2019 des gouvernements, pour la poursuite de l'implantation d'une force opérationnelle RSMUEL à Montréal;

- 5 - d'imputer les dépenses qui seront liées aux subventions, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1180741003

CE18 0339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1177315006

CE18 0340

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages ».

Adopté à l'unanimité.

30.003 1176794009

CE18 0341

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service de la culture à tenir concours québécois par avis public pour l'acquisition d'une œuvre d'art mural permanente au Centre interculturel Strathearn dans le cadre du volet 3 du Programme d'art mural 2018;
- 2 - d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours et les dépenses générales du projet.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1177466007

CE18 0342

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense de 312,99 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, les 14 et 15 février 2018, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1180843001

CE18 0343

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire non récurrent de 350 700 \$, à même le budget de fonctionnement de la Division du centre de services partagés – bibliothèque (Direction des bibliothèques) du Service de la culture vers les 19 arrondissements pour soutenir les travaux d'harmonisation des localisations dans leurs bibliothèques respectives, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1180138001

CE18 0344

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement du pourvoi en contrôle judiciaire d'une décision de la Commission municipale du Québec par Raymond Chabot inc. en sa qualité de syndic à la faillite du Centre du cinéma parallèle inc., demanderesse, contre la Commission municipale du Québec et le juge Leonard Serafini en sa qualité de juge administratif de cette commission défendeurs et la Ville de Montréal mise en cause par le dépôt à la Cour supérieure d'un projet de jugement sur consentement, conditionnellement à l'acceptation par la Cour supérieure de rendre un jugement conforme au texte du projet de jugement.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1184957001

CE18 0345

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la proposition de règlement hors cour dans le dossier de Groupe Hexagone s.e.c. ;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer les documents de règlement pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1183219004

CE18 0346

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le mandat donné au Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour entreprendre les démarches judiciaires appropriées, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal afin que le propriétaire des lots 3 397 634, 3 398 113 et 4 205 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, se conforme aux obligations contenues dans l'acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 921 195.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1176620004

CE18 0347

Attendu que le bilan de l'activité de déneigement depuis le 1^{er} janvier 2018 sera fait en avril;

Attendu que la Ville de Montréal veut assurer le paiement des fournisseurs associés à cette opération dans les délais requis;

Attendu que nous avons un hiver exceptionnel au niveau des précipitations et des nombreux redoux et gels;

Attendu qu'il y a lieu d'attribuer des crédits budgétaires supplémentaires;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 10 M\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la concertation des arrondissements pour l'activité de déneigement en tenant compte que ces sommes seront retournées au poste des dépenses contingentes imprévues d'administration à la suite du dépôt de bilan de l'activité de déneigement pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, et du dépôt des résultats financiers de l'année 2017;

2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1187830001

CE18 0348

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 77 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018) (RCG 18-001), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel afin d'accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, estimée à une valeur de 7 500 \$, au Consulat général de Belgique pour la réception qui se tiendra en l'honneur du Roi et de la Reine de Belgique, le 15 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1187412001

CE18 0349

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1177286002

CE18 0350

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « Quai 5160 » la maison de la culture de Verdun située au 5160, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1186767002

CE18 0351

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de monsieur Sylvain Caron à titre de Directeur adjoint à la direction des enquêtes criminelles, dans la fourchette salariale FM12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$), à compter du 12 mars 2018 pour une durée de deux ans, avec possibilité d'une prolongation d'un an, conformément à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et dans le respect de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1185904001

CE18 0352

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de madame Line Carbonneau à titre de Directrice adjointe à la direction des normes professionnelles dans la fourchette salariale FM11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$), à compter du 12 mars 2018 pour une durée de deux ans, avec possibilité d'une prolongation d'un an, conformément à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et dans le respect de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1185904002

CE18 0353

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de madame Simonetta Barth à titre de Directrice adjointe à la direction des services corporatifs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans la fourchette salariale FM12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$), à compter du 12 mars 2018 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et dans le respect de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1185904004

CE18 0354

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Dominic Harvey à titre de Directeur adjoint à la direction de la gendarmerie dans la fourchette salariale FM 12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$), à compter du 12 mars pour une durée indéterminée, conformément à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et dans le respect de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1185904005

CE18 0355

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de mission à la suite de la participation de Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, à la 2^e Conférence C40 Women4Climate, qui s'est tenue à Mexico le 26 février 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1185178001

Levée de la séance à 12 h

70.001

Les résolutions CE18 0325 à CE18 0355 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 mars 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 0356

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 mars 2018, en y retirant les articles 20.031, 30.002, 30.003, 40.006, 40.008 et en y ajoutant l'article 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 0357

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 0358

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 0359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 461 178,66 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Leurs effigies » à la place des Commencements sur la jetée Alexandra, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'art par lequel Yann Pocreau, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 362 453,75 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1170552006

CE18 0360

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier l'entente-cadre de trente-six mois avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés (CG16 0706).

Adopté à l'unanimité.

20.002 1171541003

CE18 0361

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 642 980,58 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 15 janvier 2018;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177833002

CE18 0362

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation du contrat et autoriser une dépense additionnelle de 96 579 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), pour une période d'un an, soit du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 386 316 \$ à 482 895 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1186871001

CE18 0363

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 379 609,57 \$, taxes incluses, pour l'achat de trois répéteurs, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 932 964,99 \$ à 48 312 574,56 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1185260001

CE18 0364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Coupal Brassard Chambly, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 100 automobiles électriques de marque et modèle Nissan Leaf, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 862 930,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16247 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1184922002

CE18 0365

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente cadre, d'une durée estimée de 3 ans, pour la fourniture de 270 stations de recharge pour véhicules électriques et des accessoires d'installation et d'opération associés;
- 2 - d'accorder à Westburne, Division de Rexel Canada Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16629;
- 3 - d'imputer ces dépenses au budget du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des besoins à combler selon les projections 2018-2020 pour la livraison de véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187897001

CE18 0366

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 200 bornes de recharge sur rue et de 20 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 350 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer les lettres d'acceptation des travaux à cet effet pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187231015

CE18 0367

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à 9048-3173 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de manutention et de livraison d'arbres et de grilles d'arbres aux divers arrondissements de la Ville de Montréal, d'une durée de 12 mois avec option de prolongation de deux périodes individuelles d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 125 667,68 \$, taxes incluses, pour la première année, pour un montant total de 384 593,36 \$, taxes incluses, pour trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16700;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1184347002

CE18 0368

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Coupes Forexpert inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour la fourniture d'un service de déchetage de branches sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé, pour une période de huit mois, avec une option de prolongation pour 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 355 928,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16551 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1184631005

CE18 0369

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Groupe Nicky inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien général du parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 244 663,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16735 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1186688003

CE18 0370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture de services de plongeurs-scaphandriers et de robots pour l'inspection sous-marine des bassins d'eau potable et des conduites;
- 2 - d'accorder à MVC Ocean inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16560 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2019 d'un montant net de taxes de 172 582,09 \$ et pour 2020 d'un montant net de taxes de 160 478,75 \$;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187878001

CE18 0371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 100 312,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 960 312,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333711 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1187231003

CE18 0372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 756 728,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 541 728,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405520 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1177231095

CE18 0373

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 847 338,54 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Gascon, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Talvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 595 838,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335901 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1177231098

CE18 0374

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ventilation Manic inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de mécanique de bâtiment, d'électricité, d'architecture et de structure pour la mise à niveau de la prise d'air extérieure du bâtiment administratif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 496 490,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17078-165024-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1187526005

CE18 0375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 780 754,71 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 629 754,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405515 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177231103

CE18 0376

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 539 444 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 474 444 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417622 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177231100

CE18 0377

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 168 230,23 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 849 230,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405518 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1187231008

CE18 0378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 289 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 224 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417626 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1177231101

CE18 0379

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 300 953,85 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du chalet du parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 909 958,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5939 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1185965001

CE18 0380

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2018 - Lot 1 (projet 18-01), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 861 162,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 428010 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1187091001

CE18 0381

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à La Cie Électrique Britton Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de nouveaux relais de protection sur les armoires de commutation à 25 kV des groupes motopompes à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Macotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 502 439,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18006-171246-C;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1187526007

CE18 0382

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer de 86 866,03 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Les Constructions Hydrospec inc. (CM16 1062), pour la remise en état des sentiers et l'installation de mobilier au parc de la Promenade-Bellerive, portant ainsi le montant total du contrat de 1 211 397,88 \$ à 1 298 263,91 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1176688012

CE18 0383

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la surveillance de travaux de réfection de structures avec les firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu respectivement le plus haut pointage final et le deuxième meilleur pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les ententes inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16530;

<u>Firme</u>	<u>Entente</u>	<u>Somme maximale</u>
Les Consultants S.M. inc.	1	1 692 719,44 \$
SNC Lavalin inc.	2	1 635 519,38 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1185249001

CE18 0384

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Vincent Ergonomie inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 605 343,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16228 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1187187001

CE18 0385

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 18 mois, incluant une possibilité de renouvellement de 18 mois, pour des services de surveillance de chantier dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Transit arpenteurs-géomètres inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 286 172,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1661 et selon les termes et conditions stipulé au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1186850005

CE18 0386

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 18 mois, avec une option de prolongation facultative de 18 mois, pour les services de surveillance de chantier dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel le Groupe ABS inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 314 312,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1662 et selon les termes et conditions stipulé au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1186850006

CE18 0387

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide (400 V) pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1170335003

CE18 0388

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Baie d'Urfé et la Ville Montréal concernant l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale pour son Service des travaux publics;
- 2- d'autoriser une dépense de 63 099,56 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Baie d'Urfé;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1185243001

CE18 0389

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les projets de convention d'échange de services, pour une durée de cinq ans, renouvelables, entre la Ville de Montréal et des propriétaires/gestionnaires de stationnements (partenaires), énumérés ci-après, situés dans le centre-ville, soit dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'échange de données d'espaces de stationnement pour le nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements:

Société du Vieux-Port de Montréal inc.

- stationnement du Quai de l'Horloge
- stationnement du Quai King Edward

Société du Palais des Congrès de Montréal

- stationnement du Palais des congrès

Desjardins Sécurité Financière édifice Complexe Desjardins

- stationnement du Complexe Desjardins

Stationnement Safeway Canada Limitée à laquelle intervient Société en Commandite Gestion Tour de la Bourse

- stationnement de la Place Victoria

Adopté à l'unanimité.

20.032 1182968007

CE18 0390

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 6 134 815 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Habitations Entourages inc., à des fins d'assemblage, le lot 6 134 815 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Terrasse Sainte-Maria-Goretti et Marion, au nord de la 96^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 102,4 mètres carrés, pour une somme de 34 230 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1174386004

CE18 0391

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer une partie de terrain faisant partie de la place publique « Esplanade Clark », située au sud-ouest de la rue Clark, entre les rues Sainte-Catherine Ouest et De Montigny, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée d'une partie des lots 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mesurant approximativement 24,12 mètres en profondeur le long de la ligne sud-ouest du lot 2 160 630 et 18,41 mètres de largeur au total le long de la rue Sainte-Catherine Ouest (soit 14,89 mètres le long de la ligne sud-est du lot 2 160 630 et 3,52 mètres le long de la ligne sud-est du lot 3 261 226), et ce, afin de permettre la location d'un emplacement dans le pavillon multifonctionnel;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville prête au Quartier des Spectacles Immobilier, à titre gratuit, à des fins commerciales, et ce, rétroactivement du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2030, un emplacement dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 471 mètres carrés, pour le sous-sol et le rez-de-chaussée, et 56 mètres carrés pour la terrasse, situé sur une partie des lots 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, plus connu sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situé au sud-ouest de la rue Clark, entre les rues Saintes-Catherine Ouest et De Montigny.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1170515004

CE18 0392

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 891 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2018 :

Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$	Montant du soutien	Équivalence en % du budget total
Alchimies, Créations et Cultures / 19 ^e Festival du Monde Arabe de Montréal	30 000 \$	4%
Art Souterrain / 10 ^e Festival Art Souterrain	35 000 \$	5%
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 19 ^e Festival Elektra	30 000 \$	6%
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 4 ^e Biennale d'arts numériques	30 000 \$	6%
Bach Académie / Festival Bach de Montréal – 12 ^e édition	12 500 \$	2%
Coup de coeur francophone – 32 ^e édition	40 000 \$	3%
Créations Etc... / Festival Vue sur la relève – 23 ^e édition	12 500 \$	2%
Danse Imédia O.S.B.L. / 16 ^e Festival Quartiers Danses	10 000 \$	2%

Festival de films Cinémania – 24 ^e édition	15 000 \$	2%
Festival de musique de chambre de Montréal – 23 ^e édition	30 000 \$	5%
Festival international de la littérature (FIL) – 24 ^e édition	27 000 \$	5%
Festival international de musique Pop Montréal – 17 ^e édition	45 000 \$	2%
Festival international de théâtre jeune public / 15 ^e Coups de Théâtre	25 000 \$	5%
Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM – 21 ^e édition	25 000 \$	4%
Festival international du film sur l'art / FIFA – 36 ^e édition	60 000 \$	4%
Festival ZooFest – 10 ^e édition	20 000 \$	1%
Fondation Métropolis Bleu / 20 ^e Festival littéraire international Métropolis Bleu	30 000 \$	4%
Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 20 ^e Festival MEG Montréal	15 000 \$	2%
Mutek – 18 ^e édition	50 000 \$	3%
Rencontres internationales du documentaire de Montréal – 21 ^e édition	40 000 \$	3%
Société des Arts Libres et Actuels / 18 ^e Festival Suoni Per Il Popolo	15 000 \$	2%
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone – 28 ^e édition	40 000 \$	4%
Théâtre MainLine / 28 ^e Festival St-Ambroise Fringe Montréal	15 000 \$	3%
Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique – 34 ^e édition	25 000 \$	3%
Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$		
Casteliers / Les trois jours de Casteliers – 13 ^e édition	15 000 \$	6%
Cinémathèque québécoise / Les Sommets du cinéma d'animation – 17 ^e édition	5 000 \$	4%
Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 31 ^e Festival international cinéma LGBT Montréal	12 500 \$	3%
Ensemble à Percussion SIXTRUM / Rythmopolis 18	10 000 \$	1%
Festival BD de Montréal – 7 ^e édition	10 000 \$	6%
Festival de théâtre de rue de Lachine – 11 ^e édition	10 000 \$	3%

Jamais Lu - Festival du Jamais Lu – 17 ^e édition	15 000 \$	6%
LA SERRE arts vivants / OFFTA – 12 ^e édition	9 000 \$	3%
Les Escapes Improbables de Montréal – 15 ^e édition	20 000 \$	7%
Les Filles Électriques / 7 ^e Festival Phénomena	15 000 \$	8%
Les Productions Feux Sacrés / 6 ^e Rendez-vous des arts métissés	10 000 \$	3%
L'OFF Festival de jazz de Montréal – 19 ^e édition	14 500 \$	10%
Maison de la poésie / 18 ^e Festival de la poésie	12 500 \$	6%
Montréal Baroque inc. / 16 ^e Festival Montréal Baroque	12 500 \$	6%
Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits Bonheurs, le rendez-vous culturels des tout-petits – 14 ^e édition	15 000 \$	4%
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre – 26 ^e édition	8 000 \$	4%
Usine C / Actoral 18	15 000 \$	4%
Zone Homa / 10 ^e ZH Festival	5 000 \$	3%

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1181197001

CE18 0393

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 027 500 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour l'année 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1184107002

CE18 0394

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 90 542 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la mise en œuvre et la réalisation de la seconde édition du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, destiné à développer les compétences de gestionnaire des entrepreneurs culturels et créatifs afin de favoriser la croissance de leur organisation;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1183931002

CE18 0395

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Quartier de l'innovation afin d'appuyer le Sommet de Montréal sur l'innovation qui se tiendra le 23 mai 2018;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.038 1185008001

CE18 0396

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ pour trois ans (2018-2020), soit 250 000 \$ par année, à C2.MTL pour l'organisation de l'événement annuel C2 Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1180881001

CE18 0397

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 1 350 000 \$ à la Fondation du startup de Montréal afin d'appuyer son plan de croissance pour la période de 2018 à 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1187511001

CE18 0398

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 450 000 \$ à Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 450 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1181103001

CE18 0399

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser Édifice 9503 Sherbrooke inc. à entamer des travaux pour la construction du bâtiment (Maison de Naissance) sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal situé dans le prolongement de la rue Bilaudeau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, préalablement à la signature d'un acte de vente, le tout selon les termes et conditions prévus à l'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1181195002

CE18 0400

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer madame Anne-Marie Sigouin, conseillère municipale de la Ville de Montréal, à titre de membre observateur au conseil d'administration du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un mandat renouvelable de deux ans en remplacement de madame Manon Gauthier.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1187726003

CE18 0401

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans à compter du 29 mars 2018 :

- M. Éric Alan Caldwell, conseiller de la Ville, en remplacement de M. Aref Salem;
- M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, en remplacement de Mme Érika Duchesne;
- Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, en remplacement de Mme Elsie Lefebvre;

2 - de désigner M. Éric Alan Caldwell au poste de président du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1187590001

CE18 0402

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein conseil d'administration de Concertation Montréal :

- Mme Émilie Thuillier, conseillère de la Ville et mairesse de l'arrondissement d'Achamps-Cartierville;
- Mme Josefina Blanco, conseillère de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- M. Luc Gagnon, conseiller de l'arrondissement de Verdun;
- M. Jocelyn Pauzé, conseiller de la Ville, de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

2 - de renouveler, pour une période de 2 années, le mandat des personnes suivantes au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal :

Mme Karine Boivin-Roy, conseillère de la Ville, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville, de l'arrondissement de LaSalle;
M. Robert Coutu, maire de Montréal-Est, représentant des villes liées.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1180191001

CE18 0403

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « L'octroi de l'allocation de transition : des options à considérer - Mandat CM13 0859 ».

Adopté à l'unanimité.

30.007 1183430001

CE18 0404

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 5 novembre 2018, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1187017001

CE18 0405

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 458 222 \$ pour l'année 2018 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement des postes, des capsules de formation et du budget d'enquête externe;

- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 026 711 \$ pour les années 2019 et subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1185073001

CE18 0406

Considérant l'engagement des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de LaSalle, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Montréal-Nord, à s'assurer que les projets financés d'agents de liaison en bibliothèque, répondent aux attentes et exigences du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal, et à fournir les rapports d'activités faisant état des réalisations, il est recommandé :

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire totalisant 165 000 \$ pour 2018 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, à raison de 41 250 \$ pour chacun des arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, LaSalle, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Montréal-Nord;
- 2 - d'autoriser un ajustement budgétaire de 220 000 \$ pour 2019 et les années subséquentes. Ce montant sera réparti également entre les 4 arrondissements susmentionnés.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1185970001

CE18 0407

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue d'une consultation publique, prenant la forme d'activités d'interaction avec le public, visant à évaluer le projet pilote de retrait de la circulation de transit pour les véhicules particuliers sur la voie de Camillien-Houde/Remembrance et à établir une vision d'avenir pour ce chemin d'accès au parc du Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1186688004

CE18 0408

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), l'ordonnance no 8 jointe au présent dossier décisionnel afin d'autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'événements publics.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1186748001

CE18 0409

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1183843001

CE18 0410

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1180005002

CE18 0411

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 3 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
- 4 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1180335002

CE18 0412

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1185075002

CE18 0413

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest et des rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest, entre la place d'Armes et la rue Saint-François-Xavier » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1181183001

CE18 0414

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 292 300 000 \$ pour le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain de contributions spéciales destinées au financement de la part municipale des projets d'investissement dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1184348001

CE18 0415

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le règlement R-174 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 1 347 795 072 \$ pour financer le projet « Acquisition de bus 12 mètres - phase 2 » le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1186213001

CE18 0416

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le règlement R-176 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 954 012 \$ pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 9 mètres », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1186213002

CE18 0417

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de remplacer le générique dans le toponyme parc du Bonheur-d'Occasion par « place » et de nommer la « place du Bonheur-d'Occasion » située sur le lot 4 141 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1186767001

CE18 0418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « avenue de la Gare-de-Triage » la voie publique située entre la nouvelle cour de voirie d'Outremont et le futur prolongement de l'avenue Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1184426001

CE18 0419

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Mary-Griffin » l'espace public constitué du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'emprise du quadrilatère compris entre les rues William, Ottawa, Dalhousie et Ann, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1184521001

CE18 0420

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement RCM-60-PU.1-2017 modifiant le Plan d'urbanisme et le Règlement RCM-60C-1-2017 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Cité de Dorval, adoptés le 19 février 2018 par le conseil municipal de Dorval, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1172622010

CE18 0421

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente de prêt de service par lequel la Ville de Saint-Jérôme prête les services de M. Danny Paterson, pour occuper un poste d'inspecteur-chef à titre de conseiller stratégique, au Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 avril 2018 au 2 avril 2020;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1185138001

CE18 0422

Vu la résolution CA18 240041 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 13 février 2018;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel 2017 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1180141001

CE18 0423

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport annuel 2017 de M^e Marc Lalonde, conseiller à l'éthique et à la déontologie des élu.e.s et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1184320001

CE18 0424

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le bilan annuel 2017 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1187855002

CE18 0425

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le bilan annuel consolidé 2017 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1185075001

CE18 0426

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 31^e Simulation tenue les 19, 20 et 21 janvier 2018 portant sur le travail du sexe (adopté); la centralisation et la privatisation des travaux publics (rejeté); sur la municipalisation de la santé (adopté) et l'identification et l'inclusion des sans-papier (adopté).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1187600001

Levée de la séance à 11 h 25

70.001

Les résolutions CE18 0356 à CE18 0426 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1184107004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour la somme de 331 929,94 \$, taxes incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole Inc. pour le secteur CENTRE-SUD, pour la somme de 139 395,69 \$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 18-16701 - respectivement trois et quatre soumissionnaires.

Il est recommandé:

D'accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour la somme de 331 929,94 \$, taxes incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole Inc. pour le secteur CENTRE-SUD, pour la somme de 139 395,69 \$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 18-16701 - respectivement trois et quatre soumissionnaires.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-27 09:06

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1184107004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour la somme de 331 929,94 \$, taxes incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole Inc. pour le secteur CENTRE-SUD, pour la somme de 139 395,69 \$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 18-16701 - respectivement trois et quatre soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la découverte de l'agrile du frêne sur son territoire en 2011, la Ville de Montréal a mis en oeuvre un plan d'action afin de ralentir sa dispersion et réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise (CE12 0555). La réalisation de ce plan d'action est gérée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Au fil des années, le SGPVMR a poursuivi ses activités de dépistage, d'injection des frênes à conserver et d'abattage de ceux infestés ou en mauvaise condition.

Si les activités de dépistage ont maintenant été abandonnées, la présence de l'agrile du frêne étant confirmée sur l'ensemble du territoire montréalais, l'examen des frênes conservés et le traitement à l'aide d'un insecticide se poursuivent. En 2017, un peu plus de 27 000 frênes publics ont reçu un traitement dans le cadre de l'appel d'offres 17-15975. Pour 2018, c'est près de 28 000 frênes publics qui reçoivent une recommandation de traitement de la part du SGPVMR. Ce nombre sera toutefois révisé à la suite de l'inspection des arbres en pleine feuillaison au printemps 2018. Ainsi, tous les frênes publics en rue ou en parc aménagé seront traités, au minimum, tous les deux ans.

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, a été lancé. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres de la SÉAO en plus de celui de la Ville de Montréal le 5 février 2018. La durée de la publication a été de 16 jours, soit du 5 au 21 février 2018. L'ouverture des soumissions a été faite le 21 février à 10 h 30. Un addendum a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0746 - 12 juin 2017 - Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15975 (3 soum.).

CE16 1154 - 6 juillet 2016 - Accorder un contrat à Services des espaces verts, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 106 305, 89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15349 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.

CM16 0604 - 18 mai 2016 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD} - Montant estimé de l'entente-cadre 9 363 564 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 2 926 114 \$, taxes incluses, pour l'année 2016.

CM16 0595 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur OUEST pour la somme de 180 337,14\$, taxes incluses, un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur CENTRE pour la somme de 283 614, 58\$, taxes incluses, et un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur EST pour une somme de 146 075,74\$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 16-15237 - cinq soumissionnaires.

CM15 0647 - Accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14268 - Un seul soumissionnaire.

CM15 0307 - 23 mars 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzinTM (CM13 0431), pour une durée de 12 mois.

CM14 0610 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat au Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste principalement et de façon non limitative à faire exécuter des travaux, ayant pour but de protéger des frênes montréalais et diminuer les populations d'agrile du frêne, tels que :

- la réception, l'entreposage et la manutention de l'insecticide;
- les services d'injection de frênes sur le domaine public;
- la surveillance des sites d'injection durant la période d'absorption du produit;
- le marquage de l'arbre une fois les travaux d'injection complétés;
- les travaux correctifs liés aux blessures et/ou dommages causés aux arbres;
- le transport hors des sites d'injection des résidus indésirables.

L'appel d'offres public 18-16701 prévoit l'octroi de deux contrats de service d'injection de frênes sur le domaine public dans les 19 arrondissements et certains grands parcs urbains selon un regroupement d'arrondissements en deux secteurs soit : EST-OUEST et CENTRE-SUD. Le SGPVMR est chargé de l'achat de l'insecticide TreeAzinTM qu'il fournira à l'adjudicataire au rythme des besoins à combler.

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingences.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu à la suite de la réalisation de ces deux

contrats.

La liste du SÉAO indique neuf (9) preneurs de cahier de charges, soit :

1. Arbo-Design
2. Bio-Contrôle arboricole inc.
3. Del Degan, Massé et associés inc. (Groupe DDM)
4. Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée
5. Groupe Ferti (Fertibeauce inc.)
6. Les entreprises forestières Amtech.
7. Novafor inc.
8. Service d'entretien d'arbres Viau
9. Services des espaces verts

JUSTIFICATION

Des 9 preneurs, trois firmes ont déposé des soumissions pour le secteur EST-OUEST et quatre firmes pour le secteur CENTRE-SUD.

À la suite de l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur EST-OUEST, la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Soumissions conformes Secteur EST-OUEST	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	331 929,94 \$	0 \$	331 929,94 \$
Services des espaces verts	423 740,36 \$	0 \$	423 740,36 \$
Del Degan, Massé et associés inc. (Groupe DDM)	635 610,54 \$	0 \$	635 610,54 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR	361 525,04 \$	0 \$	361 525,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			463 760,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) <i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)</i>			131 830,34 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			39,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			303 680,60 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			91,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 29 595,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation X 100</i>			- 8,2 %

À la suite de l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur

CENTRE-SUD, la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Soumissions conformes Secteur CENTRE-SUD	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Bio-contrôle arboricole inc.	139 395,69 \$	0 \$	139 395,69 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	152 464,03 \$	0 \$	152 464,03 \$
Services des espaces verts	164 910,08 \$	0 \$	164 910,08 \$
Del Degan, Massé et associés inc. (Groupe DDM)	264 478,43 \$	0 \$	264 478,43 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR	159 279,96 \$	0 \$	159 279,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			180 312,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) <i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)</i>			40 916,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			29,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			125 082,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			89,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 19 884,27 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation X 100</i>			- 12,5 %

Pour une deuxième année consécutive, les travaux d'injection de frênes sur le domaine public ont fait l'objet d'un appel d'offres pour lequel deux contrats ont été octroyés pour les 19 arrondissements, selon une répartition par secteur (EST-OUEST et CENTRE-SUD). En 2017, après avoir procédé à un découpage du territoire de trois à deux secteurs, trois soumissionnaires avaient déposé des offres, et ce, pour les deux contrats. Au total, cinq soumissionnaires avaient déposé des prix selon les secteurs. Ces prix unitaires obtenus, jugés compétitifs sur le marché, ont servi de base d'estimation pour le présent contrat.

Cette année, le contrat est de nouveau scindé en deux secteurs. Les regroupements d'arrondissements ont été légèrement modifiés, mais rassemblent encore les arrondissements géographiquement localisés dans l'est et dans l'ouest de Montréal, ou encore ceux localisés au centre et au sud de la ville. Si on exclut les offres de la compagnie Del Degan, Massé et associés inc. domiciliée à Québec, et celle de Service des espaces verts, les soumissions des autres entreprises sont inférieures aux estimations réalisées pour les deux secteurs. Il est considéré que les efforts engagés par le SGPVMR dans la préparation et l'accompagnement des mandats favorisent l'octroi de contrats à des coûts inférieurs à nos prévisions depuis les quatre dernières années (le prix moyen des contrats était de 0,545 \$/cm en 2017, 0,685 \$/cm en 2016, 0,967 \$/cm en 2015 et 1,345 \$/cm en 2014). En effet, l'estimation du coût unitaire, basée essentiellement sur les coûts des contrats de l'année dernière, est de nouveau supérieure au prix du marché actuel (prix moyen des contrats est de 0,463 \$/cm en 2018). La planification des arbres à injecter, les

moyens technologiques déployés pour aider les entrepreneurs à suivre et réaliser le travail ainsi que leur accompagnement sur le terrain par nos inspecteurs semblent encourager les entrepreneurs à soumissionner à bas prix sur les contrats à Montréal. Néanmoins, une forte compétition entre les entreprises qui ont déjà réalisé des contrats similaires pour la Ville serait à l'origine des écarts observés, et ce, malgré des attentes accrues envers les adjudicataires en matière de surveillance des sites d'injection.

Par ailleurs, contrairement à l'an dernier, la localisation sur le territoire ne semble pas influencer le prix unitaire des soumissions (coût par centimètre de tronc injecté), la différence de prix unitaire observée selon les deux secteurs est d'un peu plus de 0,02 \$. Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu à les réaliser tels que décrits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ces contrats de 471 325,63 \$ taxes incluses sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 430 383.12 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-047 Plan Gestion Urbain CM16 0982.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le traitement des arbres sur les sites d'infestation vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole et contribuera à réduire les pertes de la canopée sur le territoire. Ainsi, tous les frênes publics qui se qualifient en rue ou en parc aménagés seront traités, au minimum, tous les deux ans.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de procédure pour traiter les frênes pourrait créer une brèche dans la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne et faire augmenter le nombre d'abattages et de remplacements d'arbres sur une plus courte période.

L'octroi de ces deux contrats doit être fait à la séance du conseil municipal du 23 avril 2018. La fenêtre d'intervention pour les injections est de juin à août, inclusivement.

L'adjudicataire doit recevoir une quantité très importante de TreeAzin™ de notre fournisseur au plus tard dans la deuxième semaine complète de juin pour la réalisation des premiers traitements prévus la semaine suivante. L'ensemble des quelque 28 000 interventions requièrent leur part de planification entre le SPVMR et l'adjudicataire.

Le report d'une décision pourrait entraîner une diminution importante des injections de frênes pour l'année 2018, ce qui causerait d'importantes pertes financières et l'augmentation de la vitesse de propagation de l'insecte sur le territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage : le 18 juin 2018.

Début des travaux : le 26 juin 2018.

Fin des travaux : le 31 août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUVAL
ingenieur(e) forestier

Tél : 514-872-1640
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-21

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine

Tél : 514-282-7147
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

Par le présent courriel je vous informe que je serai en vacances du 26 mars au 6 avril 2018 inclusivement.

Pendant mon absence, je désigne :
Pour mes fonctions de directrice par intérim du Service des grands parcs, du

verdissement et du mont Royal, Mme Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement des parcs et espaces publics du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé :

Chantal Gagnon

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-03-26

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-03-26

Dossier # : 1184107004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour la somme de 331 929,94 \$, taxes incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole Inc. pour le secteur CENTRE-SUD, pour la somme de 139 395,69 \$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 18-16701 - respectivement trois et quatre soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16701 Intervention.pdf](#)[18-16701 TCP1.pdf](#)[18-16701 DetCah.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-2988

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-21

Richard DAGENAIS
Chef de section ress.matérielles
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée	331 929,94 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Del Degan, Massé et associés inc.	635 610,54 \$	<input type="checkbox"/>	1
Greenlawn LTD (Services des espaces verts)	423 682,88 \$	<input type="checkbox"/>	1
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée	152 464,03 \$	<input type="checkbox"/>	2
Del Degan, Massé et associés inc.	264 478,43 \$	<input type="checkbox"/>	2
Greenlawn LTD (Services des espaces verts)	164 910,08 \$	<input type="checkbox"/>	2
Bio-Contrôle Arboricole inc.	139 395,69 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2

Information additionnelle

Préparé par : Étienne Langlois

Le 21 - 3 - 2018

No de l'appel d'offres
 18-16701

Agent d'approvisionnement
 Étienne Langlois

Conformité

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Données	
			Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Bio-Contrôle Arboricole inc.				
	LOT1	Secteur EST-OUEST	- \$	- \$
	LOT2	Secteur CENTRE-SUD	121 240,00 \$	139 395,69 \$
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée				
	LOT1	Secteur EST-OUEST	288 697,50 \$	331 929,95 \$
	LOT2	Secteur CENTRE-SUD	132 606,25 \$	152 464,04 \$
Greenlawn LTD (Services des espaces verts)				
	LOT1	Secteur EST-OUEST	368 550,00 \$	423 740,36 \$
	LOT2	Secteur CENTRE-SUD	143 431,25 \$	164 910,08 \$
Del Degan, Massé et associés inc.				
	LOT1	Secteur EST-OUEST	552 825,00 \$	635 610,54 \$
	LOT2	Secteur CENTRE-SUD	230 031,25 \$	264 478,43 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16701

Numéro de référence : 1133535

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service d'injection de frênes sur le domaine public - 2018

<input type="checkbox"/>	<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/>	Arbo-Design 125 rang Ste-Sophie Oka, QC, J0N 1E0 http://www.arbo-design.com NEQ : 1163711832	Monsieur Sylvain Légaré Téléphone : 450 623- 3090 Télécopieur : 450 479- 1179	Commande : (1394533) 2018-02-15 12 h 50 Transmission : 2018-02-15 12 h 50	2876250 - 18-16701_ADD 1_VF 2018-02-15 12 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Bio-Contrôle Arboricole 35 Desjardins Gatineau, QC, J8Y 6B1 NEQ : 1170393350	Monsieur Guillaume Tessier Téléphone : 819 968- 2447 Télécopieur :	Commande : (1392445) 2018-02-12 18 h 05 Transmission : 2018-02-12 18 h 05	2876250 - 18-16701_ADD 1_VF 2018-02-12 18 h 05 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Del Degan, Massé et associés 825, rue raoul-jobin Québec, QC, G1N 1S6 NEQ : 1145360658	Monsieur Pierre Dupuis Téléphone : 418 877- 5252 Télécopieur : 418 877- 6763	Commande : (1388739) 2018-02-06 9 h 21 Transmission : 2018-02-06 9 h 42	2876250 - 18-16701_ADD 1_VF 2018-02-06 9 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Groupe Ferti (Fertibeauce Inc) 1338 1ère rue, Parc Industriel Sainte-Marie, QC, G6E 3H3 http://www.groupeferti.com NEQ : 1142280917	Monsieur Rémi Breton Téléphone : 418 387- 8171 Télécopieur : 418 387- 1841	Commande : (1388798) 2018-02-06 10 h Transmission : 2018-02-06 10 h 15	2876250 - 18-16701_ADD 1_VF 2018-02-06 10 h - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Les entreprises forestières Amtech. 1689-300, du Marais Québec, QC, G1M 0A2 NEQ : 1141866534	Monsieur Richard Bourgeois Téléphone : 418 660- 2037 Télécopieur : 418 660- 6288	Commande : (1392376) 2018-02-12 16 h 09 Transmission : 2018-02-12 16 h 09	2876250 - 18-16701_ADD 1_VF 2018-02-12 16 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Novafor inc. 735, Boulevard Industriel Suite 102 Blainville, QC, J7C 3V3 NEQ : 1142043232	Monsieur Marc Lyrette Téléphone : 450 434- 1166 Télécopieur : 866 840- 6836	Commande : (1388666) 2018-02-06 8 h 33 Transmission : 2018-02-06 8 h 35	2876250 - 18-16701_ADD 1_VF 2018-02-06 9 h 37 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Service d'entretien d'arbres Viau 269 Cantin terrebonne Terrebonne, QC, J6W 5R9 NEQ : 1164728298	Monsieur Sylvain Trépanier Téléphone : 514 242- 0747 Télécopieur : 450 964- 5131	Commande : (1392655) 2018-02-13 9 h 40 Transmission : 2018-02-13 9 h 40	2876250 - 18-16701_ADD 1_VF 2018-02-13 9 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Services Espaces Verts	Monsieur Frédéric Mailly	Commande : (1388626)	2876250 - 18-16701_ADD 1_VF

4355 Boul. Poirier
Montréal, QC, H4R 2A4
<http://www.espacesverts.qc.ca> NEQ :
1163452502

Téléphone : 514 337-
1060
Télécopieur : 514 337-
8287

2018-02-06 7 h 35
Transmission :
2018-02-06 7 h 35

2018-02-06 9 h 36 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Strathmore Landscape
2288 Canne Brûlée
(Lasalle)
Montréal, QC, H8N 2Z2
<http://www.strathmore.pro> NEQ :
1143413681

[Monsieur Gordon
Mlilligan](#)
Téléphone : 514 992-
8010
Télécopieur : 866 844-
4365

Commande : (1388463)
2018-02-05 14 h 54
Transmission :
2018-02-05 14 h 54

2876250 - 18-16701_ADD 1_VF
2018-02-06 9 h 37 - Télécopie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Dossier # : 1184107004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le secteur EST-OUEST, pour la somme de 331 929,94 \$, taxes incluses, et un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole Inc. pour le secteur CENTRE-SUD, pour la somme de 139 395,69 \$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 18-16701 - respectivement trois et quatre soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1184107004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé(e) au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-26

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597

Co-auteur

Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1177851001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la ville de Montréal pour une période de trois (3) ans – Dépense totale de 1 319 231,35 \$ (contrat : 1 289 231,35 \$ et contingences : 30 000\$), taxes incluses, appel d'offres public 17-16340 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Simo Management inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour pour une période de 3 ans, le contrat pour l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif, pour une somme maximale de 1 319 231,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16340 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-01-29 09:32

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177851001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la ville de Montréal pour une période de trois (3) ans – Dépense totale de 1 319 231,35 \$ (contrat : 1 289 231,35 \$ et contingences : 30 000\$), taxes incluses, appel d'offres public 17-16340 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Les inspections par caméra à téléobjectif (TO) s'inscrivent dans la stratégie d'auscultation de réseau secondaire d'égouts de la Ville de Montréal et permettent d'obtenir un diagnostic global et rapide sur l'état des conduites et regards d'égouts afin que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) puisse identifier les conduites problématiques et faire la planification de son Plan triennal d'immobilisation (PTI). Les inspections TO permettent également de planifier les projets de nettoyage des conduites d'égouts et d'informer la Direction des transports et les arrondissements de l'état des infrastructures souterraines dans le cadre de la réalisation du programme de réfection routière ou du programme de développement.

Dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'égouts, la DGSRE propose d'octroyer un contrat sur une base pluri-annuelle (2018-2020) pour effectuer l'inspection avec caméra à téléobjectif des conduites et des regards d'égouts sur le réseau de conduites secondaires de la Ville de Montréal. Un appel d'offres public a été publié dans SEAO et dans Le Devoir en date du 30 août 2017. Un délai de trente-six (36) jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 octobre 2017. La validité des soumissions est de 180 jours.

Deux (2) addendas ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur le projet pour les raisons suivantes:

- addenda 1 en date du 13 septembre 2017 : report de la date de l'ouverture des soumissions, réponses aux questions des soumissionnaires et modifications au devis technique;
- addenda 2 en date du 29 septembre 2017 : l'article 26.4 du devis «Travaux contingents» a été retiré du bordereau de prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0609 - 16 juin 2014 - Accorder à Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 3 ans, le contrat pour l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12331 (3 soumissionnaires).

CM10 0470 - 15 juin 2010 - Octroyer deux contrats pour une période de trois ans pour l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, à Aqua Data inc. Pour une somme maximale de 2 491 912.48 \$, taxes incluses (2 soumissionnaires.), et à SIMO Management inc. pour une somme maximale de 1 490 457.94 \$, taxes incluses (4 soumissionnaires.) - Appel d'offres public 10-11231.

CG08 0062 - 28 février 2008 - Octroyer un contrat à Aqua Data inc. pour les services professionnels d'inspection des conduits et regards d'égouts avec caméra téléobjectif sur le territoire de l'île de Montréal, pour un montant de 3 412 661,06 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ans - appel d'offres public 07-10585 (3 soumissionnaires.)

DESCRIPTION

Le plan d'intervention de la Ville de Montréal pour les infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie identifie un besoin d'investissements majeurs dans les réseaux d'égout.

L'envergure des travaux qui doivent être réalisés au cours des prochaines années requiert l'engagement d'entreprises spécialisées dans l'inspection des conduites et des regards d'égouts par caméra à téléobjectif (TO).

Le présent dossier vise à octroyer un contrat d'une durée approximative de trois ans pour inspecter environ 4500 regards d'égouts repartis sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ce contrat est à prix unitaire par regard d'égout qui comprend l'inspection du regard et de toutes les conduites connectées à celui-ci, l'analyse des inspections selon la nomenclature PACP / MACP version 7.0 et la production de rapports et de bases des données. Un montant de 10,000 \$ par an est prévu pour les travaux contingents. Ce montant est inclus dans le contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, huit (8) firmes ont pris possession des documents de l'appel d'offres et trois (3) firmes ont soumis des propositions.

Cinq firmes se sont désistées pour les raisons suivantes :

1. deux firmes ont choisi de soumissionner dans un autre appel d'offre (17-13341);
2. deux preneurs sont des villes et ne peuvent soumissionner;
3. une firme n'a pas donnée de raison de désistement.

Les trois (3) propositions ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. La soumission de la firme Nordikeau inc. n'a pas été considérée lors de l'établissement du

pointage final car elle n'avait pas obtenu la note minimale de passage intérimaire de 70%.

Résultats de l'évaluation des soumissions			
Soumissions conformes	Note de passage intérimaire	Note finale	Montant du contrat taxes incluses
Simo Management inc.	80.3%	1.01	1 289 231.50 \$
AquaData inc.	85.5%	0.81	1 666 586.08 \$
Dernière estimation réalisée			1 724 625.00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (Adjudicataire - estimation)			(435 393.50) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((Adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			(25) %
Écart entre la 2 ème note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ème note finale - Adjudicataire)			377 354.58 \$
Écart entre la 2 ème note finale et l'adjudicataire (%) (2 ème note finale - Adjudicataire)/ Adjudicataire) x 100			23%

Explication des écarts :

L'estimation a été produite par la DGSRE sur la base des coûts unitaires obtenus dans le contrat TO 2014-2017 et l'écart nous est favorable à 25 %.

Les coûts moins élevés des inspections peuvent s'expliquer principalement par les raisons suivantes :

- la meilleure maîtrise de la technologie d'inspection qui est de plus en plus répandue;
- l'amélioration d'année en année de la connaissance du territoire.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car le montant du contrat est supérieur à 1 000 000 \$ et qu'il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission.

L'attestation de l'Autorité du marchés financiers en date du 17 novembre 2014 de Simo Management inc. est expirée et une demande de renouvellement a été déposée le 11 août 2017. Après vérification le 19 décembre 2017, la compagnie Simo Management inc est toujours accréditée. La demande de renouvellement a été reproduite en pièces jointes.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Simo Management inc., 2099, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4G 2J4. Numéro NEQ : 1141631276.

Il est recommandé d'octroyer ce contrat de biens et services à la firme Simo Management inc. au montant de 1 289 231.50 \$, toutes taxes incluses, avec 30 000,00 \$ prévus en travaux de contingences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'année 2018, au montant de 401 544,68 \$ (net de ristournes) sont disponibles au budget de fonctionnement de la DGSRE. Les crédits requis pour les années subséquentes du présent contrat seront priorisés lors de la confection des budgets de 2019 et 2020.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat seront répartis comme suit :

Simo Management Inc.	Taxes incluses			
	2018	2019	2020	Total (\$)
Travaux Contrat (\$)	429 743.78 \$	429 743.78 \$	429 743.79 \$	1 289 231.35 \$
Travaux de contingences (\$)	10 000.00 \$	10 000.00 \$	10 000.00 \$	30 000.00 \$
Total (\$)	439 743.78 \$	439 743.78 \$	439 743.79 \$	1 319 231.35 \$

Les dépenses seront imputées directement de l'enveloppe du budget de fonctionnement de la DGSRE.

Le détail de cette imputation apparaît dans la certification de fonds du Service des finances. Les dépenses encourues en vertu de ce contrat seront entièrement assumées par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources en inspectant stratégiquement les conduites d'égouts et en intervenant par la suite d'une façon proactive ce qui nous permet :

1. la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement en favorisant la réhabilitation ainsi que la coordination des travaux, lorsque possible;
2. la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de techniques de réhabilitation limitant l'excavation et la disposition de rebuts de construction;
3. l'équité entre les générations en contribuant à la mise en place d'une stratégie de financement sur le cycle de vie des infrastructures, et en adoptant une stratégie d'intervention visant l'optimisation de la durée de vie des infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le diagnostic de l'état du réseau d'égouts que permet les inspections réalisées dans ce contrat est primordial dans le processus de la stratégie d'auscultation des conduites d'égouts, il permettra :

- de prioriser les conduites qui devront être auscultées plus en détail par la méthode CCTV;
- une meilleure planification des travaux PTI;
- une efficacité accrue dans la gestion des demandes ponctuelles et urgentes;
- une diminution des délais d'exécution des inspections;
- la mise à jour du plan d'intervention de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n' y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal: 23 avril 2018

Début des travaux: avril 2018

Fin des travaux: novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 8 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelghani YOUSFI
Ingenieur

Tél : 514 872-5769
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-07

Normand HACHEY
Chef de division- Division du plan directeur

Tél : 514 872-3495
Télécop. : 514 872-7273

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2017-12-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice- Service de l'eau
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-01-26

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 avril 2018

Monsieur Frédéric Riverin
Simo management inc.
2099 boulevard Fernand-lafontaine
Longueuil Québec 4G2 2J4

Courriel: developpement@groupehelios.com

**Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 17-16340
Services professionnels d'inspections des conduites et regards d'égouts
par caméra à téléobjectif**

Choisissez un élément.,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 avril 2018.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 12 avril 2018.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Choisissez un élément., l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :

Je refuse le délai de prolongation :

Signature  Date 11/04/2018

Signature _____ Date _____

Yves Belleville
Agent d'approvisionnement II
Courriel: yvesbelleville@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5298

Le 11 août 2017

MANAGEMENT SIMO INC.
2099, BOUL FERNAND-LAFONTAINE
LONGUEUIL QC J4G 2J4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000161761
N° de demande : 1731469546
N° de confirmation de paiement : 000220509602

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Le 17 novembre 2014

MANAGEMENT SIMO INC.
A/S MONSIEUR LUC BÉLANGER
1200, BOUL SAINT-MARTIN O, BUREAU 300
LAVAL (QC) H7S 2E4

N° de décision : 2014-CPSM-1057627

N° de client : 3000161761

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CONSORTIUM SIMO TEAM
- GROUPEMENT SIMO-URBANIMMERSIVE
- L'EAU TECH PROFESSIONNEL
- SIMO MANAGEMENT INC.
- SIMO TEAM CONSORTIUM

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). MANAGEMENT SIMO INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 novembre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 6C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', written in a cursive style.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Sandon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

SIMO Management inc., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 2099 boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil, Québec, J4G 2J4, agissant et représentée par M. Frédéric Riverin, dûment autorisé aux fins des présentes;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : R139959589

N° d'inscription T.V.Q. : 1017419273

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient: :

- 1.1 « **Directeur** » : la directrice de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 30 août 2017 **relatifs aux inspections des conduites et regards d'égouts par caméra téléobjectif**;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 18 septembre 2017.

ARTICLE 2 OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à réaliser les **inspection des conduites et regards d'égouts par caméra téléobjectif**

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de un million trois cent dix-neuf mille deux cent trente-un dollars et trente-cinq cents (1 319 231,35 \$; contrat 1 289 231,35 \$ et contingences : 30 000\$), taxes incluses, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit :

Le Contractant doit soumettre au Directeur une facture par numéro de plan.

Au début de chaque mois ou à la date déterminée par le Directeur, la Firme doit produire, dans la forme prescrite par le Directeur, un décompte progressif précisant la quantité et la valeur des travaux exécutés au cours de la période couverte.

À la fin de chaque année du contrat, dans un délai maximum de 90 jours calendrier, l'Entrepreneur transmet, par écrit, au Directeur la confirmation que l'ensemble des factures de l'année écoulée lui ont été transmises.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant: :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 20

Impérial Traitement inc.

Par : _____
Frédéric Riverin, Directeur Adjoint des
opérations réseaux

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Le 13 septembre 2017

AUX SOUMISSIONNAIRES

Objet : Addenda n° 1
Appel d'offres public n° 17-16340
Services professionnels d'inspections des conduites et regards d'égouts par
caméra à téléobjectif

Nombre de pages incluant celle-ci : 5

Mesdames,
Messieurs,

Cet addenda, distribué à tous les détenteurs du cahier de soumission, fait partie intégrante du document d'appel d'offres et le modifie comme suit :

- ***Veillez prendre note que la date d'ouverture des soumissions est reportée au mercredi 4 octobre 2017;***
- ***Veillez prendre note des questions et des réponses ci-jointes.***

Veillez accuser réception de cet addenda à l'endroit prévu au formulaire des « Renseignements complémentaires » de la soumission en indiquant le numéro et la date de cet addenda. Le défaut d'accuser réception dudit addenda pourra entraîner le rejet de la soumission.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Matthieu Crôteau, agent d'approvisionnement II

MC/va

QUESTIONS / RÉPONSES

Question 1

Section Devis technique

Annexes

Page 23 – article 17, peut-on substituer le champ personnel requis **Condition d'intervention** (page 28) par le **champ 21 du PACP – Statut de l'inspection** étant donné qu'il est obligatoire dans la version 7.0.2?

Réponse 1

Oui, vous pouvez faire cette substitution.

Question 2

Section Devis technique

Annexes

Pages 26 et 27, doit-on comprendre que la Ville fournira les données suivantes et qu'elles devront être retournées dans la base de données? Svp confirmer :

- Années de construction et de Réfection**
- Système de coordonnées**
- Niveau de référence du regard (Élévation)**

Réponse 2

Pour l'année de construction et de réfection, l'information est obligatoire et sera fournie par la ville. Les champs système de coordonnées et niveau de référence de regard ne sont plus obligatoires dans le présent contrat.

Question 3

Section Devis technique

Annexes

En page 28, dans le champ personnalisé 10 demandé dans le PACP, on retrouve **Numéro de la liste**. Svp, définir ce que la Ville s'attend à recevoir dans ce champ.

Réponse 3

Chaque liste de regards à inspecter envoyée par la ville est numérotée, l'entrepreneur doit indiquer ce dernier numéro dans le champ 10 de la table «Custom Fields».

Question 4

Article 14. Signalisation et circulation : Les coûts de signalisation supplémentaire lors de l'inspection (incluant l'interdiction de stationnement, les frais de remorquage, de signaleur, etc.) dans les rues locales d'un secteur urbain dense tel que l'arrondissement Ville-Marie sont nettement supérieurs aux frais requis dans un arrondissement à faible densité tel que l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, pouvant représenter plus de 100% des coûts du travail d'inspection. Étant donné que présentement la Ville n'est pas en mesure d'identifier le nombre de regards à inspecter dans chaque type d'arrondissement, il est impossible de prévoir une estimation juste et équitable entre les soumissionnaires. Nous demandons donc que la Ville indique cette estimation aux fins d'évaluation uniforme entre les soumissionnaires (ex. : xx% des regards à inspecter vont requérir de la signalisation supplémentaire/possibilité de remorquage).

Réponse 4

Veuillez vous référer aux informations suivantes que la Ville vous donne uniquement à des fins de soumissions :

La variation de nombre de regards à inspecter par arrondissement est de 25%.

Le nombre de regards à inspecter par arrondissement est comme suit :

Arrondissement	Scénario de nombre de regards à inspecter par arrondissement
Anjou	305
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	192
Montréal-Nord	342
Plateau-Mont-Royal	58
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	509
Rosemont - La Petite-Patrie	97
Saint-Léonard	162
Ahuntsic-Cartierville	387
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	431
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	57
Outremont	26
Pierrefonds-Roxboro	368
Saint-Laurent	388
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	207
Lachine	132
LaSalle	131
Sud-Ouest	256
Verdun	82
Ville-Marie	170
Total	4300

Question 5

Article 44.6 Qualification et expérience du chargé de projet: Le chargé de projet doit posséder la certification identifiée dans l'article 19, lequel article spécifie la nomenclature PACP version 7.0.2 et MACP version 7.0.6. Svp confirmer que la certification 7.0 est valable comme pour le personnel affecté indiqué dans l'article 44.5. À noter que les certifications des récentes révisions de la version 7.0 correspondent seulement au personnel certifié au cours du printemps-été 2017. Toutes les certifications antérieures ont été émises pour la version 7.0.0 et sont valides pour une période de 3 ans. De plus, les différences entre les 2 versions ne sont pas importantes en termes d'analyse, mais plutôt en termes de bases de données.

Réponse 5

Oui, la certification 7.0.0 est valable pour le présent contrat.

Question 6

À l'article 28 du devis technique vous demandez que la caméra à téléobjectif ait une résolution minimale de 720 x 480 pixels alors que dans les contrats précédents vous avez accepté une résolution minimale de 640 x 480 pixels

Or selon nos recherches il n'existe pas, sur le marché, de caméra à téléobjectif ayant cette résolution. Il existe des caméras faites pour les inspections tractées (CCTV) qu'on peut modifier pour en faire une caméra à téléobjectif mais le problème majeur est que la résolution obtenue par cette caméra (CCTV) est de très loin inférieure à celle d'une caméra à téléobjectif faite spécifiquement pour les inspections de regards.

L'objectif de ce mandat est d'inspecter le plus loin possible les conduites sans avoir à descendre dans les regards ni à nettoyer les conduites. Pour ce faire cette technologie est basée sur des téléobjectifs puissants qui permettent de filmer sur une grande distance, à l'aide du zoom, les conduites. Les caméras à téléobjectifs ont été conçues spécifiquement pour utiliser un téléobjectif pour aller le plus loin possible dans une conduite.

Avec un faible zoom, la caméra tractée modifiée ne pourra pas vous zoomer assez loin dans les conduites et va limiter la distance d'inspection ce qui est contraire à l'esprit du présent mandat.

Cependant dans l'article 2.1 il y a une phrase qui mentionne que : La qualité de l'enregistrement et la grosseur du fichier sont aussi sujette à l'approbation du maître d'œuvre

Nous craignons fort que si nous utilisons les caméras CCTV vous rejetiez les inspections des regards.

Nous vous suggérons de fixer la résolution minimum à 640 x 480 pixels tel qu'utilisée dans les mandats antérieurs ce qui nous permettra de réaliser les inspections avec la qualité demandée.

Réponse 6

Veuillez remplacer la résolution demandée pour une résolution **de 640 x 480 pixels**.

Question 7

À l'article 19 du Devis technique, vous demandez que le personnel mandaté par la firme soit certifié par le CERIU/NASSCO. La certification de certains de nos opérateurs est échue et sera renouvelée avant le début du mandat. Accepterez-vous ces opérateurs comme conformes s'ils sont présentés dans l'offre?

Réponse 7

La certification PACP/MACP version 7.0.0 ou plus récente du NASSCO est obligatoire seulement pour les techniciens responsables de l'analyse des données et de la préparation des bases de données.

La certification PACP/MACP version 7.0.0 du NASSCO **n'est pas obligatoire** pour les techniciens qui réalisent les inspections sur terrain (les opérateurs).

Le 29 septembre 2017

AUX SOUMISSIONNAIRES

**Objet : Addenda n° 2
Appel d'offres public n° 17-16340
Services professionnels d'inspections des conduites et regards d'égouts
par caméra à téléobjectif**

Nombre de pages incluant celle-ci : 1

Mesdames,
Messieurs,

Cet addenda, distribué à tous les détenteurs du cahier de soumission, fait partie intégrante du document d'appel d'offres et le modifie comme suit :

- ***Veillez prendre note qu'à l'article 26.4 du devis les travaux contingents de 10,000 \$/an ont été retiré du bordereau de prix et ne seront pas tenu en compte lors de l'établissement de la note finale du comité de sélection tel que mentionné à l'article 26 des instructions au soumissionnaire***

Veillez accuser réception de cet addenda à l'endroit prévu au formulaire des « Renseignements complémentaires » de la soumission en indiquant le numéro et la date de cet addenda. Le défaut d'accuser réception dudit addenda pourra entraîner le rejet de la soumission.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Belleville, agent d'approvisionnement II

YB/mp

Numéro d'article	Description	Quantité prévisionnelle	Unité	Prix unitaire Année 1	Prix unitaire Année 2	Prix unitaire Année 3	Montant total
1	Article 1 « Inspection télévisée des regards et des tronçons du réseau d'égouts avec caméra à téléobjectif »						
1.1	Regard Sur une rue locales	3440	Regard				0
1.2	Regard Sur une rue artérielles	820	Regard				0
1.3	Regard Sur une autoroute (MTQ)	40	Regard				0
2	Article 2 « Regard impossible à inspecter »						0
2.1	Regard non visitable	100	Regard	0	0	0	0
2.2	Regard introuvable	100	Regard	0	0	0	0
3	Article 3 « Supplément pour inspection télévisée des regards et des tronçons du réseau d'égouts avec caméra à téléobjectif »						0
3.1	Demande en urgence	200	Regard				0
3.2	Regard non accessibles par camion	150	Regard				0
3.3	Travaux de nuit ou de fin de semaine	200	Regard				0
MONTANT TOTAL AVANT TAXES *:							0 ===== \$

* Montant à reporter à la page sommaire.

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1M2	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 17-16340 services professionnels APP_161_SP_R2_201107_public_20170817
---	--	---

SERVICES PROFESSIONNELS D'INSPECTIONS DES CONDUITES ET REGARDS D'ÉGOUTS PAR CAMÉRA À TÉLÉOBJECTIF

Description	
Montant de la proposition	<u>1 121 314,50 \$</u>
	\$
SOUS-TOTAL	<u>1 121 314,50 \$</u>
Taxe sur les produits et services (5 %) :	<u>56 065,73 \$</u>
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	<u>111 851,12 \$</u>
TOTAL :	<u>1 289 231,35 \$</u>

Informations complémentaires

Veillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Important : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission	Identification du soumissionnaire Nom de la compagnie SIMO Management Inc.			
	Adresse 2099, boulevard Fernand-Lafontaine			
	Ville Longueuil	Code postal J4G 2J4	Téléphone 450 646-1903	Télécopieur 450 646-9832
	Nom de la personne responsable (en majuscules) FRÉDÉRIC RIVERIN			
	Signature du responsable 	Date Jour 3	Mois octobre	Année 2017

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

Numéro d'article	Description	Quantité prévisionnelle	Unité	Prix unitaire Année 1	Prix unitaire Année 2	Prix unitaire Année 3	Montant total
1	Article 1 « Inspection télévisée des regards et des tronçons du réseau d'égouts avec caméra à téléobjectif »						
1.1	Regard Sur une rue locales	3440	Regard	79	80,6	82,2	831792
1.2	Regard Sur une rue artérielles	820	Regard	79	80,6	82,2	198276
1.3	Regard Sur une autoroute (MTQ)	40	Regard	425	435	440	52000
2	Article 2 « Regard impossible à inspecter »						0
2.1	Regard non visible	100	Regard	31,6	32,24	32,88	9672
2.2	Regard introuvable	100	Regard	31,6	32,24	32,88	9672
3	Article 3 « Supplément pour inspection télévisée des regards et des tronçons du réseau d'égouts avec caméra à téléobjectif »						0
3.1	Demande en urgence	200	Regard	28	28,6	29,15	17150
3.2	Regard non accessibles par camion	150	Regard	2	2,05	2,1	922,5
3.3	Travaux de nuit ou de fin de semaine	200	Regard	3	3,05	3,1	1830
MONTANT TOTAL AVANT TAXES * :							1121314,5
							===== \$

* Montant à reporter à la page sommaire.

Dossier # : 1177851001

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur

Objet : Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la ville de Montréal pour une période de trois (3) ans – Dépense totale de 1 319 231,35 \$ (contrat : 1 289 231,35 \$ et contingences : 30 000\$), taxes incluses, appel d'offres public 17-16340 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-16340 Det Cah Final.pdf](#)[comité.pdf](#)[octroi.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 872-5298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-08

Danielle CHAURET
chef de section acquisitions biens et services
Tél : 872-1027
Division : acquisition biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Simo	1 289 231,35 \$	X	
Aqua Data	1 666 586,08 \$		

Information additionnelle

Deux firmes ont choisi de soumissionner pour dossier 17-13341, 2 preneurs sont des villes et ne peuvent soumissionner, une firme n'a pas donnée de raison de désistement

Préparé par : Le - -

16-16340 - services professionnels de récurage et inspection des conduites et regards d'égouts par caméra à téléobjectif

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	20%	20%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Simo	4,00	8,00	17,33	18,00	18,00	15,00	80,3	1 289 231,35 \$	1,01	1	Heure	21-11-2017
Aqua Data	3,83	7,33	16,33	18,00	21,67	18,33	85,5	1 666 586,08 \$	0,81	2	Lieu	255 Crémazie bureau 400 salle gré à gré
Nordikeau	3,67	7,00	13,33	12,33	17,67	10,67	64,7			Non conforme		
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Yves Belleville											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis



Recherche avancée

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Avis du jour

Service à la clientèle

Aide

Recherche avancée

FERMER LA SESSION

ENGLISH

Mon SEAO

Mes avis

Rapports

Profil

Organisation

COMMANDES

PANIER

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats
d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 17-16340

Numéro de référence : 1100288

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels d'inspections des conduites et regards d'égouts par caméra à téléobjectif

<input type="checkbox"/>	<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/>	Aqua Data inc. 95, 5e Avenue Pincourt, QC, J7W 5K8 http://www.aquadata.com NEQ : 1163195242	<u>Madame Karina Grenier</u> Téléphone : 514 425-1010 Télécopieur : 514 425-3506	Commande : (1334844) 2017-08-30 11 h 59 Transmission : 2017-08-30 11 h 59	2820538 - 17-16340 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-13 15 h 33 - Courriel 2827441 - 17-16340 Addenda N° 2 2017-09-29 9 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	<u>Madame Annie Boivin</u> Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	Commande : (1334738) 2017-08-30 10 h 20 Transmission : 2017-08-30 10 h 20	2820538 - 17-16340 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-13 15 h 33 - Courriel 2827441 - 17-16340 Addenda N° 2 2017-09-29 9 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Nordikeau inc. 603, Boulevard Base de Roc Joliette, QC, J6E 5P3 NEQ : 1146107272	Madame Linda Lafontaine Téléphone : 450 756-6227 Télécopieur : 450 756-8313	Commande : (1335821) 2017-09-01 10 h 52 Transmission : 2017-09-01 10 h 52	2820538 - 17-16340 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-13 15 h 33 - Courriel 2827441 - 17-16340 Addenda N° 2 2017-09-29 9 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Simo Management Inc 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://www.simo.qc.ca NEQ : 1141631276	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-1903 Télécopieur : 450 646-9832	Commande : (1335304) 2017-08-31 10 h 52 Transmission : 2017-08-31 10 h 52	2820538 - 17-16340 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-13 15 h 33 - Courriel 2827441 - 17-16340 Addenda N° 2 2017-09-29 9 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Stantec Experts-conseils Itée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	Commande : (1338972) 2017-09-11 14 h 18 Transmission : 2017-09-11 14 h 18	2820538 - 17-16340 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-13 15 h 33 - Courriel 2827441 - 17-16340 Addenda N° 2 2017-09-29 9 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Veolia ES Services D'Assainissement inc. 77, boulevard Saint-Rémi Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1166357260	Madame Rachel Levac Téléphone : 450 454-7531 Télécopieur : 450 454-7663	Commande : (1335442) 2017-08-31 14 h 12 Transmission : 2017-08-31 14 h 12	2820538 - 17-16340 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-13 15 h 34 - Télécopie 2827441 - 17-16340 Addenda N° 2 2017-09-29 9 h 53 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Ville de Beauharnois. 660 Ellice bur 100 Beauharnois, QC, J6N	Madame Stéphanie Paquette	Commande : (1344972) 2017-09-26	2820538 - 17-16340 Addenda N° 1 - Report de date

1Y1 NEQ :	Téléphone : 450 429- 3546 Télécopieur : 450 429- 6663	14 h 19 Transmission : 2017-09-26 14 h 19	2017-09-26 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/> Ville de Sherbrooke Division de l'approvisionnement 234, rue Dufferin, bureau 200 Sherbrooke, QC, J1H 4M2 NEQ :	Monsieur Talha Hamidi Téléphone : 819 823- 8000 Télécopieur : 819 821- 7342	Commande : (1340153) 2017-09-13 13 h 39 Transmission : 2017-09-13 13 h 39	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Sélectionner

Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)



Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics](#)

[hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#)



À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1177851001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la ville de Montréal pour une période de trois (3) ans – Dépense totale de 1 319 231,35 \$ (contrat : 1 289 231,35 \$ et contingences : 30 000\$), taxes incluses, appel d'offres public 17-16340 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Info_Comptable_1177851001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget
Tél : 514 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-11

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177851001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la ville de Montréal pour une période de trois (3) ans – Dépense totale de 1 319 231,35 \$ (contrat : 1 289 231,35 \$ et contingences : 30 000\$), taxes incluses, appel d'offres public 17-16340 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin



Rapport - mandat SMCE177851001.pdf

Dossier # :1177851001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 avril 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177851001**

Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans – Dépense totale de 1 319 231,35 \$ (contrat : 1 289 231,35 \$ et contingences : 30 000\$), taxes incluses, appel d'offres public 17-16340 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177851001

Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans – Dépense totale de 1 319 231,35 \$ (contrat : 1 289 231,35 \$ et contingences : 30 000\$), taxes incluses, appel d'offres public 17-16340 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 4 avril 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 11 avril 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris les avantages de l'utilisation de caméras à téléobjectifs pour l'inspection des conduites et regards d'égouts.

Ils ont cependant manifesté leur étonnement devant le fait qu'on ne trouvait pas dans le dossier décisionnel de lettre de l'adjudicataire confirmant le prolongement de la période de validité de l'appel d'offres. Le Service a dit avoir considéré cette question comme une formalité, puisque l'entrepreneur est toujours intéressé par le contrat.

Or, pour les membres de la Commission, la présence d'une telle lettre de l'adjudicataire était absolument essentielle. Ils ont donc demandé au Service de produire cette lettre et de l'ajouter au dossier décisionnel. En effet, pour la Commission, la conformité aurait été

impossible à constater dans ce dossier, sans la lettre confirmant le prolongement de la période de validité de l'offre de l'adjudicataire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177851001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.003
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1180160001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques. Dépense maximale de 1 561 935, 38 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 1 561 935,38 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture de 200 bornes de recharge pour véhicules électriques ;
2. d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 200 bornes de recharge pour véhicules électriques, conformément au prix de sa soumission reçue le 18 février 2018, soit pour une somme maximale de 1 419 941, 25 \$ taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-04-09 08:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1180160001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques. Dépense maximale de 1 561 935, 38 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville s'est jointe au Circuit Électrique (CÉ) d'Hydro-Québec (HQ): le premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques du Canada, et ce, suite à des ententes signées avec HQ et le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN). L'entente de partenariat avec HQ a été renouvelée en février 2017. Après l'adhésion au CÉ en 2013, la Ville a amorcé l'installation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ), en commençant par l'acquisition de 80 bornes hors rue, implantées dans des stationnements appartenant à la Ville (arénas, bibliothèques, complexes sportifs, etc.).

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville souhaite implanter, d'ici 2020, près de 1 000 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, réparties sur tout le territoire montréalais. Ces bornes de recharge seront accessibles au public et aussi utilisées par les véhicules en libre-service (VLS), et ce, dans la poursuite de l'objectif de la Ville de Montréal d'inciter les entreprises qui offrent ce service à convertir progressivement leur parc de véhicules à l'électricité. À ce jour, la Ville a installé 400 bornes sur rue.

L'objectif est d'encourager l'adoption par les citoyens de moyens de déplacement verts et durables. Dans la continuité de l'installation des bornes initiée en 2015 / 2016 au centre-ville, puis poursuivie en 2017 dans 10 arrondissements, la Ville prévoit installer 200 nouvelles bornes de recharge sur rue en 2018, réparties sur les 19 arrondissements. Ces nouvelles bornes se rajouteront au 400 déjà en place pour atteindre 600 bornes sur rue d'ici la fin 2018.

Afin de pouvoir acquérir les bornes de recharge, le décret 839-2013 du Gouvernement du Québec stipule que les municipalités qui adhèrent au CÉ sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par HQ, à la suite d'un appel

d'offres. Pour la phase 2018, AddÉnergie est le fournisseur sélectionné par HQ. Les bornes de recharge de cette entreprise sont entièrement conçues, développées et fabriquées au Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0365 - 26 mars 2018 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue et de 20 de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en 2018, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 1 350 000 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif).

- CM17 0600 - 15 mai 2017- Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 250 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 698 125 \$, taxes incluses
- CM17 0154 - 20 février 2017- Approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville et HQ pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une période de 4 ans, renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans
- CM16 1478 - 20 décembre 2016 : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- CM16 0990 - 22 août 2016 - Adopter le règlement intitulé Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service
- CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal
- CM16 0759 - 20 juin 2016 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses.
- CM15 1239 - 26 octobre 2015 -: Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 415 280,50 \$, taxes incluses.
- CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le tableau ci-après résume la progression du déploiement des bornes sur rue, passant de 4 bornes en projet pilote installées en 2014 au centre-ville, à 402 bornes déployées dans 10 arrondissements de la Ville à la fin 2017. Avec les 200 bornes qui seront installées dans 19 arrondissements en 2018, la ville auraient déployé 602 bornes d'ici la fin de l'année en cours.

Arrondissements	2014	2015	2016	2017	Total installées fin 2017	prévues 2018	Total fin 2018
Ahuntsic-Cartierville			4	24	28	12	40
Anjou						8	8
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce			18	36	54	14	68
Lachine						10	10
LaSalle						8	8
Le Plateau-Mont-Royal			12	30	42	14	56
Le Sud-Ouest			14	24	38	18	56
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève						2	2
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			14	24	38	16	54
Montréal-Nord						6	6
Outremont						6	6
Pierrefonds-Roxboro						2	2
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles						6	6
Rosemont-La Petite-Patrie			16	34	50	16	66
Saint-Laurent				22	22	10	32
Saint-Léonard						6	6
Verdun			6	18	24	12	36
Ville-Marie	4	16	32	2	54	18	72
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension			16	36	52	16	68
Total	4	16	132	250	402	200	602

Les 200 bornes de recharge qui seront acquises en 2018 seront installées dans 100 sites, déterminés en concertation avec les 19 arrondissements, la Direction des infrastructures (DI), Hydro-Québec et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Conformément à l'entente signée avec HQ, ces bornes seront acquises auprès du fournisseur unique (Addénergie), et feront partie du CÉ.

Un contrat sera octroyé par appel d'offres par la Direction des Infrastructures pour l'installation des bornes. Préalablement à l'installation des bornes par la DI, la CSEM réalisera les travaux de nature civile (construction de bases et conduits) et finalement HQ procédera aux branchements d'alimentation électrique pour les bornes (le contrat de raccordement est déjà octroyé - dossier décisionnel n° 1187231015).

JUSTIFICATION

L'implantation de 200 nouvelles bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports. L'électrification des transports répond aussi aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 et du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020. Avec le déploiement de ces 200 nouvelles bornes, Montréal confirmera son leadership en terme d'électrification des transports.

L'acquisition des bornes est conforme au décret 839-2013 du Gouvernement du Québec, stipulant que les municipalités qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec sont autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des fournisseurs retenus par Hydro-Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à AddÉnergie Technologies inc. est de 1 419 941,25 \$ (taxes incluses) auquel est ajoutée une enveloppe dédiée aux dépenses contingentes de l'ordre de 10 % du coût du contrat pour pallier aux risques inhérents tels que l'entreposage, le transport, etc., pour une dépense maximale de 1 561 935,38 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 1 426 255,19 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, et sera financée par le règlement d'emprunt N° 16-075 « Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ». Elle sera comptabilisée au PTI 2018-2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Le prix de la soumission déposée est conforme à celui soumis dans le cadre de la phase précédente, autorisée en 2017. Il est également conforme au prix soumis par AddÉnergie dans le cadre de l'appel d'offres lancé par d'HQ.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le coût inclut l'achat de la borne ainsi que le service de télécommunication et la garantie qui s'y rattachent. Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques répond à l'objectif d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le tout étant en conformité à l'action 2 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appel d'offres pour le contrat d'installation des bornes (330105) a été lancé le 21 février et clôturé le 23 mars 2018. Le contrat de raccordement des bornes a été octroyé à HQ, et la CSEM a commencé la réalisation des plans pour les travaux civils. Advenant le cas où l'autorisation de dépense pour l'acquisition des 200 bornes est retardée ou refusée, l'échéancier des travaux serait modifié, ce qui compromettrait l'installation de l'ensemble des 200 bornes de recharge sur rue prévues en 2018. Par la même occasion, cela compromettrait les objectifs que la Ville s'est fixés dans sa Stratégie d'électrification des transports de mettre en place 1000 bornes de recharge d'ici 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat pour l'acquisition des bornes: Conseil municipal du 23 avril 2018
Octroi du contrat pour l'installation des bornes: Comité exécutif, avril 2018.
Début de l'installation des bornes: Été 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yvan PÉLOQUIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Pascal LACASSE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Pascal LACASSE, 4 avril 2018
Yvan PÉLOQUIN, 3 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid REKOUANE
INGÉNIEUR

Tél : 514-868-3476
Télécop. : 514-872-4494

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-9948
Télécop. : 514 872-4494

Le : 2018-04-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-04-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-04-06



23 JUILLET 2013

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 839-2013

CONCERNANT la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE les municipalités ne possèdent pas la compétence leur permettant d'offrir à des tiers un service de recharge public pour les véhicules électriques;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 29.1.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et le premier alinéa de l'article 10.5 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) prévoient que toute municipalité peut conclure avec le gouvernement une entente en vertu de laquelle elle se voit confier la prise en charge de responsabilités que définit l'entente et qu'une loi ou un règlement attribue au gouvernement ou à l'un de ses ministres ou organismes;

ATTENDU QUE l'article 29.1.4 de la Loi sur les cités et villes et l'article 10.8 du Code municipal du Québec prévoient qu'une entente conclue en vertu de l'article 29.1.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 10.5 du Code municipal du Québec prévaut sur toute disposition inconciliable d'une loi générale ou spéciale ou de tout règlement pris en vertu d'une telle loi;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 14.1° de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), le ministre des Ressources naturelles a la fonction et le pouvoir d'assurer la mise en œuvre de mesures d'efficacité et d'innovation énergétiques visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE l'utilisation de véhicules électriques est une mesure d'efficacité énergétique visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE, afin de favoriser l'utilisation des véhicules électriques, il est nécessaire d'offrir un service de recharge pour ces véhicules dans les endroits publics;

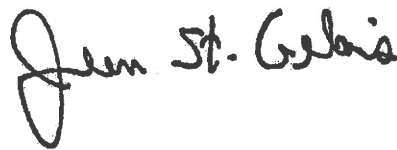
ATTENDU QUE certaines municipalités ont manifesté leur intérêt pour offrir ce service;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Ressources naturelles et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

QUE soit confiée aux municipalités intéressées la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec, à la suite d'une entente à intervenir entre la ministre des Ressources naturelles et ces municipalités;

QUE les municipalités, qui adhèrent au Circuit électrique d'Hydro-Québec, soient autorisées à se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec dans le cadre d'un processus d'appel d'offres.

Le greffier du Conseil exécutif



Dossier # : 1180160001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Objet :	Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques. Dépense maximale de 1 561 935, 38 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1180160001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 514-872-0721

Co auteur
Marie Claude Pierre
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-03

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement



Dossier # : 1177231104

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 7 474 121.13 \$ (contrat: 6 875 367,66 \$ et incidences: 774 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 317401 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 474 121,13 \$, taxes incluses pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 875 367,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 317401 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-04-05 12:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231104

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 7 474 121.13 \$ (contrat: 6 875 367,66 \$ et incidences: 774 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 317401 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés, leurs états de dégradation structurale et leur capacité hydraulique insuffisante, les conduites d'eau secondaires, dans le boulevard Henri-Bourassa, de l'avenue Belleville à l'avenue de Cobourg et dans l'avenue du Parc-Georges de la rue Monselet au boulevard Henri-Bourassa, (installées respectivement en 1960 et 1927) ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La DGSRE et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Le présent dossier a été initié par la DGSRE pour des travaux de reconstruction de conduite d'eau auxquels sont intégrés des travaux de voirie (chaussée, trottoirs et de Bell) d'éclairage et de feux de circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux intégrés de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges dans l'arrondissement de Montréal-Nord, auront lieu sur une distance d'environ 1200 mètres. Ces travaux consistent en :

- La reconstruction de 670 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- La réhabilitation de 220 mètres de conduite d'eau secondaire de 150 mm de diamètre;
- La reconstruction complète de 6460 m² de chaussée (dans l'avenue du Parc-Georges et dans le boulevard Henri-Bourassa (côté sud) entre l'avenue Lausanne et l'avenue Cobourg);
- Le planage et revêtement bitumineux de 17 715 m² de chaussée (dans le boulevard Henri-Bourassa (côté sud) entre les avenues Cobourg et des Récollets et (côté nord) entre l'avenue des Récollets et le boulevard Saint-Vital);
- La reconstruction de 2 745 m² de trottoirs monolithe en béton;
- La reconstruction de 320 m² de trottoirs boulevard en béton;
- Des travaux d'éclairage dans le boulevard Henri Bourassa entre les avenues du Parc-Georges et des Récollets;
- La mise aux normes de feux de circulation.

De plus, des travaux d'amélioration sont requis sur le réseau de Bell Canada dans la limite des travaux de la ville. Sans s'y limiter les travaux de Bell consistent en des travaux de reconstruction de massifs existants, de raccordement sur un puits d'accès et de réparation de cheminée de puits d'accès. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell Canada». Le montant total de ce sous-projet est de 222 574,21 \$ taxes incluses, soit 3,24 % du coût total du contrat. Ces travaux seront exécutés

par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour sa portion des travaux réalisés, selon un montant maximum entendu de 175 246,54 \$, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 612 972,56 \$ taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,14 % du coût des travaux avant les taxes.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent :

- les utilités publiques;
- la surveillance environnementale;
- le laboratoire pour le contrôle qualitatif;
- le marquage et la signalisation;
- la gestion des impacts;
- la chloration des conduites d'eau existantes;
- les frais d'aménagement paysager;
- et diverses incidences pour les feux de circulation et l'éclairage (achat de fournitures diverses, raccordements d'Hydro-Québec...).

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une pénalité pour retard dans la réalisation des travaux est prévue à l'article 9 des clauses administratives spéciales (CAS) du cahier des charges du présent contrat, soit une pénalité de 5 000 \$ par jour calendrier. Cette pénalité est sans plafond.

Une autre pénalité est prévue à l'article 28 des CAS, soit un montant de 2 500,00 \$ par jour de retard pour le non-respect du délai pour les travaux de réhabilitation.

De plus, à l'article 8 des clauses administratives spéciales, un boni de 3 500 \$ par jour est prévu jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 105 000 \$, pour l'ensemble du contrat si les travaux sont terminés avant le délai d'exécution des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 7 474 121,13 \$ taxes incluses, et comprend :

- un contrat avec Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour un montant de 6 875 367,66 \$ taxes incluses;

- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada, lesquels sont directement payés par Bell à l'entrepreneur, pour un montant de 175 246,54 \$ taxes incluses,
- plus des incidences de 774 000,00 \$ taxes incluses.

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 474 121,13 \$, taxes incluses incluant des incidences de 774 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 71,15 % aux différents PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 5 318 114,61 \$, taxes incluses;
- 28,85 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 2 156 006,52 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 7 474 121,13 \$ représente un coût net de 6 824 868,82 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 17-046 pour un montant de 2 780 597,61 \$;
- # 15-032 pour un montant de 1 087 276,08 \$;
- # 17-073 pour un montant de 517 565,92 \$;
- # 17-080 pour un montant de 287 296,10 \$;
- # 16-004 pour un montant de 183 411,79 \$;
- # 17-083 pour un montant de 1 968 721,33 \$.

La dépense de la portion de la DGSRE satisfait aux critères d'admissibilité du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DGSRE ne prévoit aucune subvention pour ce dernier puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour la période 2014-2018.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièce jointe dans le document « Incidences et ristournes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 5 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Accroître le verdissement du cadre bâti ».

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 7 juin 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux : septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports

Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvain FELTON, 29 mars 2018

Denis CHARLAND, 26 mars 2018

Jean CARRIER, 26 mars 2018

Son Thu LÊ, 23 mars 2018

Abdelwahid BEKKOUCHE, 23 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adiaratou KANTE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-2195

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-23

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816

Télécop. :

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2018-04-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2018-04-05

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="20"/> - <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="2017"/>	Ajout de l'article 13.13 «Luminaire DN-3567 - installation» dans le cahier E	-
<input type="text" value="16"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2018"/>	Ajout d'un sous-projet dans la section B – Résumé du bordereau de soumission	-
<input type="text" value="17"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2018"/>	Modification de l'article « Boni » du bordereau de soumission et report date d'ouverture des soumissions	-
<input type="text" value="19"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2018"/>	Remplacement de l'article 34 « Réparation de la dalle de fondation en béton » par l'article « Réparation de la chaussée – type 1 et type 2 » dans le devis technique voirie	-
<input type="text" value="25"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2018"/>	Report date d'ouverture des soumissions	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes <small>(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)</small>	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.	6 242 395,10	632 972,56	6 875 367,66
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	7 063 461,85	713 538,16	7 777 000,01
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	7 387 993,92	748 006,08	8 136 000,00
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	8 447 045,37	852 128,45	9 299 173,82
COJALAC INC.	9 360 735,04	944 626,49	10 305 361,53
Estimation	externe	5 915 020,69	597 949,17
			6 512 969,86

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Actifs visés par le projet

Soumission: 317401

Titre: Travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges.

Arrondissement: Montréal-Nord

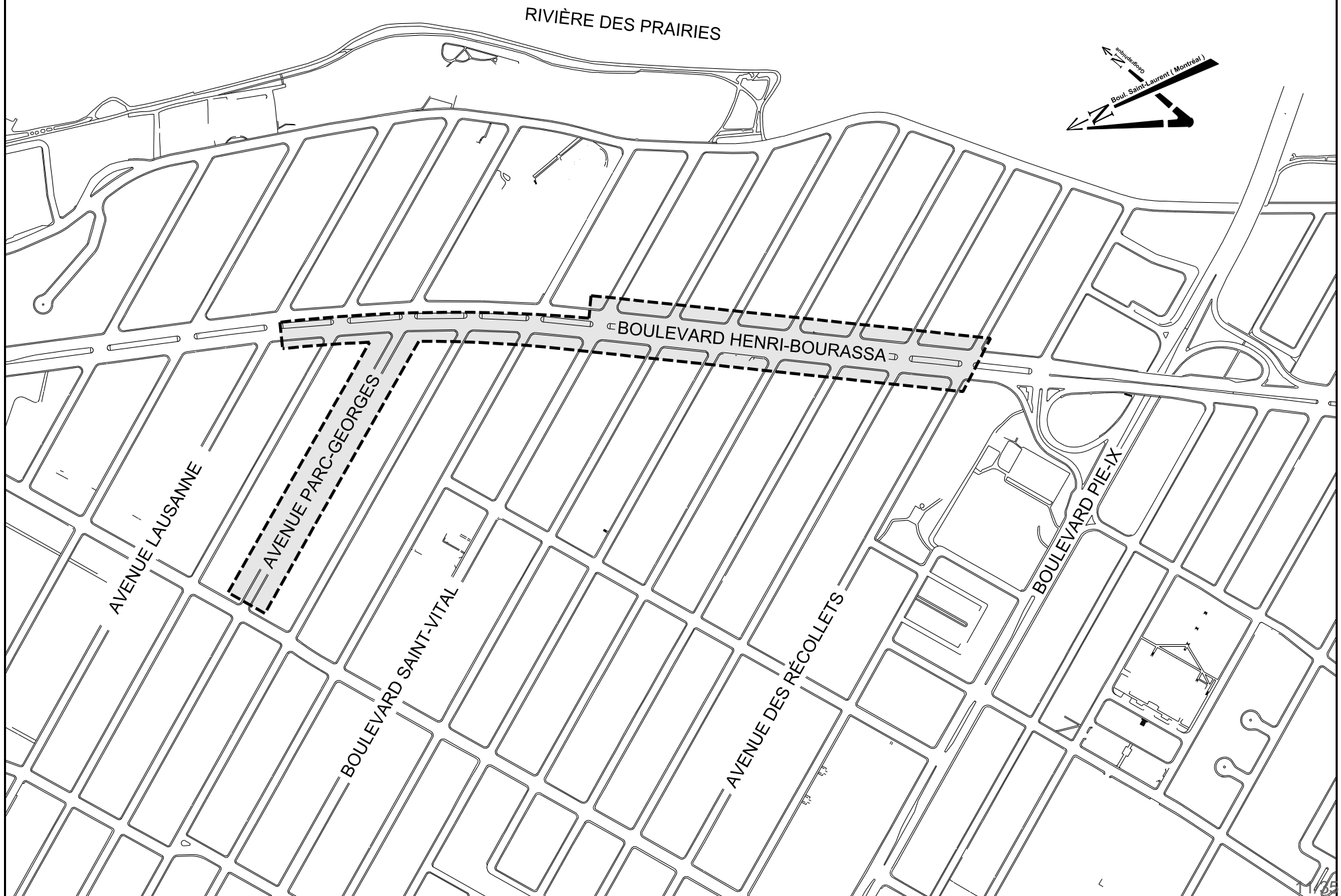
Voirie				
Nature des travaux		Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Reconstruction de chaussée flexible	6460	m ²	Longueur des tronçons: ± 1200 mètres lineaires
	Planage et revêtement bitumineux (40 mm à 75 mm)	17715	m ²	
Trottoir, Bordure et Mail	Reconstruction de trottoir monolithe en béton	2745	m ²	
	Reconstruction de trottoir boulevard en béton	320	m ²	
	Bordure de béton	890	m	
	Îlots de béton	240	m ²	

Égout / Aqueduc				
Type d'Intervention et Diamètre		Quantité	Unité	Commentaires
Aqueduc hors tranchée 150 mm		5	m	
Aqueduc hors tranchée 200 mm		670	m	
Réhab d'aqueduc		220	m	

Éclairage / Feux				
Type d'Intervention		Quantité	Unité	Commentaires
Lampadaire fonctionnel type A et B		15	unité	
Nouvelle base de béton		36	unité	
Conduit (1, 2 et 3)		705	m lin.	
Mise aux norme des feux		4	intersection	

Préparé par: Adiaratou Kanté, ing.

Date: 2016-03-21



Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 28 mars 2018

Monsieur Marc Germain
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
600, rue Jean-Talon, 8^e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges

Soumission : 317401

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- Reconstruction des massifs;
- Travaux sur un puits d'accès;
- Travaux de cheminée.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Demix Construction inc..
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : NRC Construction

Le coût des travaux de Bell est évalué à **222 574,21 \$ (incluant 10 % de contingences et les taxes)**. À cet effet, vous trouverez annexé à la présente le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux, soumis par l'adjudicataire recommandé. La Ville de Montréal assume 27 % du coût des travaux. Le montant des travaux payés par Bell Canada est évalué alors à **175 246,54 \$ (taxes incluses)**.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale, si le montant prévu en contigence était insuffisant.

...2

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général mentionné précédemment. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives, confirmant que le paiement a été effectué, à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

Pour tout complément d'information, n'hésitez surtout pas à communiquer avec Mme Adiaratou Kanté, ing. chargée de projet, au 514 872-2195.

Veillez svp nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée de Bell Canada avant le 5 avril prochain, afin que notre direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour l'octroi du contrat.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1177231104.

J'ai signé le 3 Avril 2018, à Montréal

MARC GERMAIN
Nom du signataire (en lettres/moulées)

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 317401

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation des travaux
Mme Adiaratou Kanté, ing. chargée de projet – division de la conception des travaux

Soumission 317401 - Travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges

Principe de gestion de la circulation

Secteur	Mesures de mitigation
<p><i>Avenue du Parc-Georges Boul. Henri-Bourassa E.</i></p> <p><i>Et aux intersections du boul. Henri-Bourassa E. et les axes suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Avenue de Belleville</i> • <i>Avenue de Cobourg</i> • <i>Avenue des Laurentides</i> • <i>Boul. Saint-Vital</i> • <i>Avenue de Bruxelles</i> • <i>Avenue de Rome</i> • <i>Avenue Plaza</i> • <i>Avenue de Paris</i> • <i>Avenue de London</i> • <i>Avenue des Récollets</i> 	<p>Les travaux sont répartis en huit (8) phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PHASE 1 (phase préparatoire) : Installation d'un réseau d'eau temporaire sur l'avenue du Parc-Georges entre le boulevard Henri-Bourassa E. et la rue Monselet - Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h et samedi 9h-19h. <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave partielle de la chaussée et fermeture d'un trottoir à la fois. • PHASE 2A : Travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire, de chaussée et des travaux de Bell Canada sur l'avenue du Parc-Georges entre le boulevard Henri-Bourassa E. et la rue Monselet – Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h et samedi 9h-19h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture de l'avenue du Parc-Georges entre le boulevard Henri-Bourassa E. et la rue Monselet avec maintien de la circulation locale seulement; ○ Entrave partielle de la portion Nord de l'intersection de l'avenue du Parc-Georges et de la rue Monselet. • PHASE 2B : Travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire sur le boulevard Henri-Bourassa E. entre les avenues de Belleville et de Cobourg et travaux de reconstruction de la chaussée sur le boulevard Henri-Bourassa E. entre les avenues Lausanne et de Cobourg – Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h et samedi 9h-19h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maintien d'une voie sur le boulevard Henri-Bourassa E. en direction Est sur la chaussée Sud et mise en place d'un contresens sur la chaussée Nord d'une voie en direction Est et de trois (3) voies en direction Ouest; ○ Fermeture des avenues suivantes entre le boul. Henri-Bourassa E. et la rue Monselet avec maintien de la circulation locale seulement : du Parc-Georges, de Belleville et de Cobourg. • PHASE 2C : Travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de voirie (reconstruction de la chaussée) dans l'intersection du boulevard Henri-Bourassa E. et de l'avenue du Parc-Georges – Horaire de travail : samedi et dimanche 9h-23h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture complète de la chaussée Sud sur le boulevard Henri-Bourassa E. avec circulation à contresens d'une voie en direction Est et de trois (3) voies en direction Ouest sur la chaussée Nord; ○ Fermeture des avenues suivantes entre le boul. Henri-Bourassa E. et la rue Monselet avec maintien de la circulation locale seulement : du Parc-Georges, de Belleville et de Cobourg. • PHASE 2D (phase préparatoire) : Installation d'un réseau d'eau temporaire sur le boulevard Henri-Bourassa E. entre les avenues de Rome et de London – Horaire de travail : lundi au vendredi 9h30-15h30, samedi et dimanche 7h-21h. <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave partielle de la chaussée et fermeture d'un trottoir à la fois. • PHASE 2E : Travaux de reconstruction de conduite d'eau (aux intersections Henri-Bourassa E. / Plaza et Henri-Bourassa E. / de Paris), de trottoirs et saillies (sur le côté Sud), d'éclairage, de feux de circulation et de Bell sur le boulevard Henri-Bourassa E. entre les avenues des Laurentides et des Récollets - Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h et samedi 9h-19h: <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave partielle sur le boulevard Henri-Bourassa E. en direction Est avec maintien de deux (2) ou de trois (3) voies selon la nature des travaux; ○ Fermeture des avenues Plaza et de Paris entre le boul. Henri-Bourassa E. et la rue Martial avec maintien de la circulation locale seulement ; ○ Entrave partielle sur les chaussées suivantes à la hauteur du boul. Henri-Bourassa E. : av. des Laurentides, boul. Saint-Vital, av. de Bruxelles, av. de Rome et av. de London.

Secteur	Mesures de mitigation
	<ul style="list-style-type: none"> • PHASE 3A : Travaux de voirie (reconstruction de la chaussée entre les avenues de Lausanne et de Cobourg), d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard Henri-Bourassa E. au niveau de l'îlot central entre les avenues de Belleville et de Cobourg – Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h, samedi et dimanche 7h–17h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave partielle sur le boulevard Henri-Bourassa E. de deux voies en direction Est et d'une voie en direction Ouest. • PHASE 3B : Travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation sur le boulevard Henri-Bourassa E. (au niveau de l'îlot central) entre les avenues des Laurentides et des Récollets – Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h et samedi 7h–17h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave partielle d'une voie par direction sur le boul. Henri-Bourassa E. Du lundi au vendredi, en période hors-pointe, l'Entrepreneur est autorisé à entraver une voie additionnelle. • PHASE 4 (phase préparatoire) : Installation d'un réseau d'eau temporaire sur le boulevard Henri-Bourassa E. en direction Ouest entre les avenues de Paris et de Bruxelles – Horaire de travail : lundi au vendredi 9h30-15h30, samedi et dimanche 7h–21h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave partielle sur le boul. Henri-Bourassa E avec maintien de trois (3) voies de circulation. • PHASE 5 : Travaux de réhabilitation de conduite d'eau, de feux de circulation, de trottoirs et saillies (sur le côté Nord et aux intersections Henri-Bourassa E. et les avenues de Bruxelles à des Récollets), et sur le réseau de Bell Canada sur le boulevard Henri-Bourassa E. (côté Nord) entre les avenues de Bruxelles et des Récollets - Horaire de travail : lundi au vendredi 9h30-21h, samedi et dimanche 7h–21h: <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave partielle avec maintien de deux voies sur le boul. Henri-Bourassa E. en direction Ouest (chaussée Nord) et mise en place d'un contresens sur la chaussée Sud avec une voie en direction Ouest et trois (3) voies en direction Est; ○ Pour les travaux d'installation des conduits de Bell situés transversalement au boul. Henri-Bourassa E. maintien de deux (2) voies par direction en tout temps; ○ Pour les travaux de saillies de trottoirs, de rayons de trottoirs, de planage et de pavage sur les rues transversales au boulevard Henri-Bourassa E., entrave partielle lors de la construction de la première saillie puis fermeture complète entre les boulevards Gouin E. et Henri-Bourassa E. lors de la construction de la deuxième saillie, du planage et du pavage : av. des Récollets, av. de London, av. de Paris, av. Plaza, av. de Rome, av. Bruxelles et boul. Saint-Vital. • PHASE 6 : Travaux de pavage et de marquage final sur l'avenue du Parc-Georges entre le boulevard Henri-Bourassa E. et la rue Monselet – Horaire de travail : lundi au vendredi 9h30-21h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture de l'avenue du Parc-Georges entre le boulevard Henri-Bourassa E. et la rue Monselet avec maintien de la circulation locale. • PHASES 7A et 7B : Travaux de planage sur le boulevard Henri-Bourassa E. dans la direction Est entre les avenues de Cobourg et des Récollets (PHASE 7A) et dans la direction Ouest entre l'avenue des Récollets et le boulevard Saint-Vital (PHASE 7B) – Horaire de travail : lundi au vendredi 22h-5h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture complète de la chaussée Sud du boul. Henri-Bourassa E. avec circulation à contresens sur la chaussée Nord d'une voie par direction (PHASE 7A) ; ○ Fermeture complète de la chaussée Nord du boul. Henri-Bourassa E. avec circulation à contresens sur la chaussée Sud (PHASE 7B) ; ○ Modification des feux de circulation aux intersections impactées par les travaux et les mettre au rouge clignotant.

Secteur	Mesures de mitigation
	<ul style="list-style-type: none"> • PHASES 8A et 8B : Travaux de pavage et de marquage final sur le boulevard Henri-Bourassa E. dans la direction Est entre les avenues de Lausanne et des Récollets (PHASE 8A) et dans la direction Ouest entre l'avenue des Récollets et le boulevard Saint-Vital (PHASE 8B) – Horaire de travail : lundi au vendredi 22h-5h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maintien de la circulation identique aux phases 7A et 7B.
<p><i>Mesures de gestion des impacts applicables au projet</i></p>	<p>Les travaux se réaliseront en 2018.</p> <p>La voie réservée sur le boulevard Henri-Bourassa E. est prévue être mise hors fonction pour les phases suivantes : 2B, 2C, 2D, 2E, 3A, 3B et 5. À cet effet, les panneaux aériens seront masqués.</p> <p>Protection des aires de travail à l'aide de clôtures autoportantes temporaires afin d'y éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes.</p> <p>Délimitation de la zone de travail de l'entrepreneur des voies de circulation à l'aide de glissière en béton pour chantier pour les phases suivantes : 2A, 2B, 2C et 3A</p> <p>Le phasage de certains feux de circulation doit être modifié afin de rendre les mouvements aux intersections sécuritaires et plus fluides.</p> <p>Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves.</p> <p>Installation de 4 PMVM afin d'informer les usagers des entraves en place et de les inciter à emprunter des itinéraires facultatifs. Deux PMVM sont prévus être installés sur le boul. Henri-Bourassa E. pour chaque direction, un PMVM sur le boul. Saint-Michel en direction Nord et un dernier PMVM sur le pont Pie-IX en direction Sud.</p> <p>Lorsque des rues en sens unique doivent être entravées, l'Entrepreneur doit ajouter la signalisation temporaire nécessaire et ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux.</p> <p>Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs qualifiés, en tout temps, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent à la zone des travaux incluant les piétons et les cyclistes.</p> <p>Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou un passage piétonnier doit être entravé, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin de détourner les piétons sur le trottoir opposé ou prévoir aménager un corridor piétonnier d'une largeur de 1,5 mètre minimum à l'aide de clôtures autoportantes temporaires ou à l'aide de barricades. L'Entrepreneur doit également faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Installation de plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail. S'il y a deux entrées menant à un même stationnement, au moins une entrée demeurera accessible.</p> <p>L'Entrepreneur doit prévoir des zones de dégagement de 30 mètres, à l'aide de panneaux d'interdiction d'arrêt, pour les arrêts d'autobus devant être relocalisés à la demande de la STM.</p> <p>La longueur d'une excavation est limitée à 30 mètres lors des travaux de conduite d'eau.</p> <p>L'Entrepreneur doit entreposer les roulottes, les véhicules, les matériaux utilisés et autres équipements sur un même côté de la chaussée pour que l'accès puisse se faire en ligne droite à l'intérieur de son aire de chantier de façon à maintenir en tout temps un corridor carrossable et libre de tout obstacle d'une largeur minimale de 6,0 mètres, afin de permettre le passage des véhicules d'urgence.</p> <p>Accommoder et maintenir l'accès en tout temps au service d'Urgences-Santé, au service de Sécurité Incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux et de chaque côté de l'excavation.</p>

216

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0065

Québec, le 28 mai 2013

Holcim (Canada) inc.
À l'attention de : Madame Jennifer Good
435, rue Jean-Neveu
Longueuil (Québec) J4G 2P9

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Holcim (Canada) inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0065 n° d'identification de l'Autorité : 2700000931**

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CIMENT ST-LAURENT
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX SERVICES
- GEOCYCLE
- GÉOCYCLE
- HOLCIM
- HOLCIM CANADA
- ST-LAURENCE CEMENT

Québec
Place de la Cité, tour Coninar
2640, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec)
G1V 6C1
tél. : 418.525.0557
ligne sans frais : 1.877.525.0337
téléfax : 418.525.3510

Montréal
200, square Victoria, 22^e étage
C.R. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1C3
tél. : 514.595.0337
ligne sans frais : 1.877.525.0337
téléfax : 514.515.3080

www.laurentia.qc.ca

... 2

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65-1 (la « LCOP »). Holcim (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mai 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

2.1d

Le 25 août 2015

GROUPE CRH CANADA INC.
À L'ATTENTION DE MADAME JENNIFER GOOD
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD (ON) L4K 5X6

N° de client : 2700000931

N° de référence : 1530780009

Objet : Changement de nom de HOLCIM (CANADA) INC. à GROUPE CRH CANADA INC.

Madame,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **GROUPE CRH CANADA INC**. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1164634611 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** autorisée le 28 mai 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sandra au 1 877 525-0337, poste 4867.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominer
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

2-1a

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 23 février 2016

GRUPE CRH CANADA INC.
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD ON L4K 5X6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700000931 ✓

N° de demande : 1530900179

N° de confirmation de paiement : 000182738785

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Nouvelle recherche

Fiche de l'entreprise

Nom : GROUPE CRH CANADA INC.

Adresse du siège social : 435, RUE JEAN-NEVEU, , LONGUEUIL, QC, J4G 2P9, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700000931 ✓

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1171462923

Autres noms d'affaires

- CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. ✓
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 317401

Numéro de référence : 1123481

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
cojalac inc. 325 notre-dame des champs Repentigny, QC, j6a3b4	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 450 932-4605 Télécopieur :	Commande : (1373316) 2017-12-20 10 h 09 Transmission : 2017-12-20 13 h 13	2859443 - 317401_Addenda 1 2017-12-20 14 h 13 - Courriel 2859445 - 317401_Cahier des charges 2017-12-20 14 h 31 - Courriel 2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2017-12-20 14 h 18 - Courriel 2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement 2865433 - 317401_Addenda 2 2018-01-16 11 h 20 - Courriel 2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-16 11 h 46 - Courriel 2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement 2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date 2018-01-17 17 h 50 - Courriel 2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-17 17 h 52 - Courriel 2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement 2867640 - 317401_Addenda 4 2018-01-19 15 h 03 - Courriel 2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-19 15 h 06 - Courriel 2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement 2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date 2018-01-25 14 h 58 - Courriel 2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-25 15 h 21 - Courriel 2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	Commande : (1372132) 2017-12-15 16 h 54 Transmission : 2017-12-15 18 h 24	2859443 - 317401_Addenda 1 2017-12-20 14 h 13 - Courriel 2859445 - 317401_Cahier des charges 2017-12-20 14 h 31 - Courriel 2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2017-12-20 14 h 18 - Courriel 2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement 2865433 - 317401_Addenda 2 2018-01-16 11 h 20 - Courriel 2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-16 11 h 46 - Courriel 2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement 2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date 2018-01-17 17 h 50 - Courriel 2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-17 17 h 52 - Courriel 2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement 2867640 - 317401_Addenda 4 2018-01-19 15 h 03 - Courriel 2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-19 15 h 06 - Courriel 2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement 2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date 2018-01-25 14 h 58 - Courriel 2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-25 15 h 21 - Courriel 2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	--	--	--

Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	Commande : (1372687) 2017-12-19 8 h 05 Transmission : 2017-12-19 9 h 20	2859443 - 317401_Addenda 1 2017-12-20 14 h 13 - Courriel 2859445 - 317401_Cahier des charges 2017-12-20 14 h 31 - Courriel 2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2017-12-20 14 h 18 - Courriel 2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement 2865433 - 317401_Addenda 2 2018-01-16 11 h 20 - Courriel 2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-16 11 h 46 - Courriel
--	--	--	--

2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement

2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date
2018-01-17 17 h 50 - Courriel

2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-17 17 h 52 - Courriel

2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement

2867640 - 317401_Addenda 4
2018-01-19 15 h 03 - Courriel

2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-19 15 h 06 - Courriel

2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement

2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date
2018-01-25 14 h 58 - Courriel

2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-25 15 h 21 - Courriel

2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
26 rue Saulnier
Laval, QC, H7M 1S8
<http://www.crhcanada.com>

[Madame Julie Boudreault](#)
Téléphone : 450 629-3533
Télécopieur : 450 629-3549

Commande : (1372268)
2017-12-18 9 h 13
Transmission :
2017-12-18 10 h 16

2859443 - 317401_Addenda 1
2017-12-20 14 h 13 - Courriel

2859445 - 317401_Cahier des charges
2017-12-20 14 h 31 - Courriel

2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2017-12-20 14 h 18 - Courriel

2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement

2865433 - 317401_Addenda 2
2018-01-16 11 h 20 - Courriel

2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-16 11 h 46 - Courriel

2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement

2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date
2018-01-17 17 h 50 - Courriel

2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-17 17 h 52 - Courriel

2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement

2867640 - 317401_Addenda 4
2018-01-19 15 h 04 - Courriel

2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-19 15 h 06 - Courriel

			2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement
			2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date 2018-01-25 14 h 58 - Courriel
			2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-25 15 h 21 - Courriel
			2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Électricité Grimard Inc. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Jacques Grimard Téléphone : 418 549-0745 Télécopieur : 418 545-7942	Commande : (1373815) 2017-12-21 11 h 35 Transmission : 2017-12-21 11 h 35	2859443 - 317401_Addenda 1 2017-12-21 11 h 35 - Téléchargement 2859445 - 317401_Cahier des charges 2017-12-21 11 h 35 - Téléchargement 2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2017-12-21 11 h 35 - Téléchargement 2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-12-21 11 h 35 - Téléchargement 2865433 - 317401_Addenda 2 2018-01-16 11 h 20 - Courriel 2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-16 11 h 46 - Courriel 2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement 2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date 2018-01-17 17 h 50 - Courriel 2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-17 17 h 52 - Courriel 2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement 2867640 - 317401_Addenda 4 2018-01-19 15 h 04 - Courriel 2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-19 15 h 06 - Courriel 2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement 2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date 2018-01-25 14 h 58 - Courriel 2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-25 15 h 21 - Courriel 2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-	Commande : (1373447) 2017-12-20 13 h 26	2859443 - 317401_Addenda 1 2017-12-20 14 h 13 - Courriel

<p>2550 Télécopieur :</p>	<p>Transmission : 2017-12-20 13 h 26</p>	<p>2859445 - 317401_Cahier des charges 2017-12-20 14 h 31 - Courriel 2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2017-12-20 14 h 18 - Courriel 2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement 2865433 - 317401_Addenda 2 2018-01-16 11 h 20 - Courriel 2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-16 11 h 46 - Courriel 2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement 2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date 2018-01-17 17 h 50 - Courriel 2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-17 17 h 52 - Courriel 2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement 2867640 - 317401_Addenda 4 2018-01-19 15 h 03 - Courriel 2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-19 15 h 06 - Courriel 2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement 2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date 2018-01-25 14 h 58 - Courriel 2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-25 15 h 21 - Courriel 2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
-------------------------------	---	--

Groupe TNT Inc.
4085 Rang St-Elzéar Est
Laval, QC, H7E 4P2
<http://www.groupernt.com>

[Madame Line Proulx](#)
Téléphone : 450 431-7887
Télécopieur : 450 664-6478

Commande : (1372528)
2017-12-18 14 h 05
Transmission :
2017-12-18 18 h 31

2859443 - 317401_Addenda 1
2017-12-20 14 h 13 - Courriel
2859445 - 317401_Cahier des charges
2017-12-20 14 h 31 - Courriel
2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2017-12-20 14 h 18 - Courriel
2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement
2865433 - 317401_Addenda 2
2018-01-16 11 h 20 - Courriel
2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-16 11 h 46 - Courriel
2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement

2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date
2018-01-17 17 h 50 - Courriel

2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-17 17 h 52 - Courriel

2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement

2867640 - 317401_Addenda 4
2018-01-19 15 h 03 - Courriel

2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-19 15 h 06 - Courriel

2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement

2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date
2018-01-25 14 h 58 - Courriel

2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-25 15 h 21 - Courriel

2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Laurin et Laurin (1991) Inc..
12000 Arthur Sicard
Mirabel, QC, J7J 0E9
<http://www.laurinlaurin.ca>

[Madame Martine Chouinard](#)

Téléphone : 450 435-9551
Télécopieur : 450 435-2662

Commande : (1377977)

2018-01-15 11 h 13
Transmission :
2018-01-15 11 h 13

2859443 - 317401_Addenda 1
2018-01-15 11 h 13 - Téléchargement

2859445 - 317401_Cahier des charges
2018-01-15 11 h 13 - Téléchargement

2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-15 11 h 13 - Téléchargement

2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-15 11 h 13 - Téléchargement

2865433 - 317401_Addenda 2
2018-01-16 11 h 20 - Courriel

2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-16 11 h 46 - Courriel

2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement

2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date
2018-01-17 17 h 50 - Courriel

2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-17 17 h 52 - Courriel

2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement

2867640 - 317401_Addenda 4
2018-01-19 15 h 03 - Courriel

2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-19 15 h 06 - Courriel

2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement

<p>Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.grouplml.ca</p>	<p>Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509</p>	<p>Commande : (1372894) 2017-12-19 11 h 27 Transmission : 2017-12-19 11 h 27</p>	<p>2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date 2018-01-25 14 h 58 - Courriel 2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-25 15 h 21 - Courriel 2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
			<p>2859443 - 317401_Addenda 1 2017-12-20 14 h 13 - Courriel 2859445 - 317401_Cahier des charges 2017-12-20 14 h 31 - Courriel 2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2017-12-20 14 h 18 - Courriel 2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement 2865433 - 317401_Addenda 2 2018-01-16 11 h 20 - Courriel 2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-16 11 h 46 - Courriel 2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement 2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date 2018-01-17 17 h 50 - Courriel 2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-17 17 h 52 - Courriel 2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement 2867640 - 317401_Addenda 4 2018-01-19 15 h 03 - Courriel 2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-19 15 h 06 - Courriel 2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement 2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date 2018-01-25 14 h 58 - Courriel 2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-25 15 h 21 - Courriel 2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4</p>	<p>Monsieur Gustavo Cabanillas Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508</p>	<p>Commande : (1377827) 2018-01-15 9 h 23 Transmission : 2018-01-15 9 h 23</p>	<p>2859443 - 317401_Addenda 1 2018-01-15 9 h 23 - Téléchargement 2859445 - 317401_Cahier des charges 2018-01-15 9 h 23 - Téléchargement</p>

2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-15 9 h 23 - Téléchargement

2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-15 9 h 23 - Téléchargement

2865433 - 317401_Addenda 2
2018-01-16 11 h 20 - Courriel

2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-16 11 h 46 - Courriel

2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement

2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date
2018-01-17 17 h 50 - Courriel

2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-17 17 h 52 - Courriel

2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement

2867640 - 317401_Addenda 4
2018-01-19 15 h 04 - Courriel

2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-19 15 h 06 - Courriel

2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement

2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date
2018-01-25 14 h 58 - Courriel

2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-25 15 h 21 - Courriel

2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Entreprises Cogenex Inc.
3805, boul. Lite, bureau 300
Laval, QC, H7E1A3

[Monsieur Carlo Rivera](#)

Téléphone : 514 327-7208

Télécopieur : 514 327-7238

Commande : (1372163)

2017-12-16 17 h 47

Transmission :

2017-12-18 8 h 34

2859443 - 317401_Addenda 1
2017-12-20 14 h 13 - Courriel

2859445 - 317401_Cahier des charges
2017-12-20 14 h 31 - Courriel

2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2017-12-20 14 h 18 - Courriel

2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement

2865433 - 317401_Addenda 2
2018-01-16 11 h 20 - Courriel

2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-16 11 h 46 - Courriel

2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement

2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date
2018-01-17 17 h 50 - Courriel

2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-17 17 h 52 - Courriel

2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement

2867640 - 317401_Addenda 4
2018-01-19 15 h 04 - Courriel

2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-19 15 h 06 - Courriel

2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement

2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date
2018-01-25 14 h 58 - Courriel

2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-25 15 h 21 - Courriel

2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Les Entreprises Michaudville Inc.
270 rue Brunet
Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6
<http://www.michaudville.com>

[Monsieur Sylvain Phaneuf](#) **Commande : (1372282)**
Téléphone : 450 446-9933
Télécopieur : 450 446-1933
Transmission :
2017-12-18 9 h 24

2859443 - 317401_Addenda 1
2017-12-20 14 h 13 - Courriel

2859445 - 317401_Cahier des charges
2017-12-20 14 h 31 - Courriel

2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2017-12-20 14 h 18 - Courriel

2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement

2865433 - 317401_Addenda 2
2018-01-16 11 h 20 - Courriel

2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-16 11 h 46 - Courriel

2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement

2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date
2018-01-17 17 h 50 - Courriel

2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-17 17 h 52 - Courriel

2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement

2867640 - 317401_Addenda 4
2018-01-19 15 h 04 - Courriel

2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-19 15 h 06 - Courriel

2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement

2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date
2018-01-25 14 h 58 - Courriel

Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1376750) 2018-01-11 9 h 25 Transmission : 2018-01-11 9 h 47	2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-25 15 h 21 - Courriel 2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com	Madame Viviana Mejia Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	Commande : (1373617) 2017-12-21 6 h 42 Transmission : 2017-12-21 7 h 26	2859443 - 317401_Addenda 1 2018-01-11 9 h 25 - Messagerie 2859445 - 317401_Cahier des charges 2018-01-11 9 h 25 - Messagerie 2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-11 9 h 25 - Messagerie 2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-11 9 h 25 - Téléchargement 2865433 - 317401_Addenda 2 2018-01-16 11 h 21 - Télécopie 2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-16 12 h 33 - Télécopie 2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement 2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date 2018-01-17 17 h 51 - Télécopie 2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-17 18 h 24 - Télécopie 2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement 2867640 - 317401_Addenda 4 2018-01-19 15 h 04 - Télécopie 2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-19 15 h 37 - Télécopie 2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement 2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date 2018-01-25 14 h 59 - Télécopie 2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2018-01-25 15 h 21 - Télécopie 2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau) 2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) 2859443 - 317401_Addenda 1 2017-12-21 6 h 42 - Messagerie 2859445 - 317401_Cahier des charges 2017-12-21 6 h 42 - Messagerie 2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis) 2017-12-21 6 h 42 - Messagerie

2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2017-12-21 6 h 42 - Téléchargement

2865433 - 317401_Addenda 2
2018-01-16 11 h 20 - Courriel

2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-16 11 h 46 - Courriel

2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement

2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date
2018-01-17 17 h 50 - Courriel

2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-17 17 h 52 - Courriel

2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement

2867640 - 317401_Addenda 4
2018-01-19 15 h 03 - Courriel

2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-19 15 h 06 - Courriel

2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement

2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date
2018-01-25 14 h 58 - Courriel

2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-25 15 h 21 - Courriel

2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Macogep inc
1255, University, bureau 700
Montréal, QC, H3B 3w1

[Monsieur Gunther Conard](#)
Téléphone : 514 223-9001
Télécopieur : 514 670-2814

Commande : (1373029)
2017-12-19 14 h 37
Transmission :
2017-12-19 14 h 37

2859443 - 317401_Addenda 1
2017-12-20 14 h 13 - Courriel

2859445 - 317401_Cahier des charges
2017-12-20 14 h 31 - Courriel

2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2017-12-20 14 h 18 - Courriel

2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement

2865433 - 317401_Addenda 2
2018-01-16 11 h 20 - Courriel

2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-16 11 h 46 - Courriel

2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement

2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date
2018-01-17 17 h 50 - Courriel

2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-17 17 h 52 - Courriel

2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement

2867640 - 317401_Addenda 4
2018-01-19 15 h 04 - Courriel

2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-19 15 h 06 - Courriel

2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement

2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date
2018-01-25 14 h 58 - Courriel

2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-25 15 h 21 - Courriel

2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Nelect Inc.
104 boul Montcalm Nord
Candiac, QC, J5R 3L8

[Madame Marijolaine Émond](#)

Téléphone : 450 659-5457
Télécopieur : 450 659-9265

Commande : (1372209)

2017-12-18 8 h 04

Transmission :

2017-12-18 8 h 51

2859443 - 317401_Addenda 1
2017-12-20 14 h 13 - Courriel

2859445 - 317401_Cahier des charges
2017-12-20 14 h 31 - Courriel

2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2017-12-20 14 h 18 - Courriel

2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement

2865433 - 317401_Addenda 2
2018-01-16 11 h 20 - Courriel

2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-16 11 h 46 - Courriel

2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement

2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date
2018-01-17 17 h 50 - Courriel

2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-17 17 h 52 - Courriel

2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement

2867640 - 317401_Addenda 4
2018-01-19 15 h 04 - Courriel

2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-19 15 h 06 - Courriel

2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)
2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement

2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date
2018-01-25 14 h 58 - Courriel

2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis)
2018-01-25 15 h 21 - Courriel

Systèmes Urbains Inc.

23, avenue Milton

Montréal, QC, H8R 1K6

<http://www.systemesurbains.com>

[Monsieur Francis](#)

[Duchesne](#)

Téléphone : 514 321-5205

Télécopieur : 514 321-5835

Commande : (1372561)

2017-12-18 14 h 49

Transmission :

2017-12-18 14 h 49

2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)

2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

2859443 - 317401_Addenda 1

2017-12-20 14 h 13 - Courriel

2859445 - 317401_Cahier des charges

2017-12-20 14 h 31 - Courriel

2859446 - 317401_Formulaire de soumission (devis)

2017-12-20 14 h 18 - Courriel

2859447 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)

2017-12-20 14 h 18 - Téléchargement

2865433 - 317401_Addenda 2

2018-01-16 11 h 20 - Courriel

2865435 - 317401_Formulaire de soumission (devis)

2018-01-16 11 h 46 - Courriel

2865436 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)

2018-01-16 11 h 46 - Téléchargement

2866399 - 317401_Addenda 3_incluant un report de date

2018-01-17 17 h 50 - Courriel

2866402 - 317401_Formulaire de soumission (devis)

2018-01-17 17 h 52 - Courriel

2866403 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)

2018-01-17 17 h 52 - Téléchargement

2867640 - 317401_Addenda 4

2018-01-19 15 h 03 - Courriel

2867642 - 317401_Formulaire de soumission (devis)

2018-01-19 15 h 06 - Courriel

2867643 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)

2018-01-19 15 h 06 - Téléchargement

2870379 - 317401_Addenda 5_Incluant report de date

2018-01-25 14 h 58 - Courriel

2870381 - 317401_Formulaire de soumission (devis)

2018-01-25 15 h 21 - Courriel

2870382 - 317401_Formulaire de soumission (bordereau)

2018-01-25 15 h 21 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1177231104

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue du Parc-Georges dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 7 474 121.13 \$ (contrat: 6 875 367,66 \$ et incidences: 774 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 317401 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[DGSRE 1177231104 Info Comptable.xlsx](#)[SIVT 1177231104.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-04

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier

CE : 20.006
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1187231012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Jacques à la rue Belmont dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 2 341 402,72 \$ (contrat: 2 104 834,39 \$ et incidences: 247 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 308101 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 341 402,72 \$, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Jacques à la rue Belmont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 104 834,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308101 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-04-05 12:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187231012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Jacques à la rue Belmont dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 2 341 402,72 \$ (contrat: 2 104 834,39 \$ et incidences: 247 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 308101 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leurs état de dégradation structurale, la conduite d'égout combiné en béton non armé (installée en 1956) ainsi que la conduite d'eau secondaire en fonte grise dans le boulevard Robert-Bourassa, de l'avenue Viger à la rue de La Gauchetière et la conduite d'eau secondaire en acier dans le boulevard Robert-Bourassa, de la Rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine (installées respectivement en 1951 et 1966) ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur réhabilitation.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le présent dossier a été initié par la Division de la gestion des actifs de la Direction des transports du SIVT pour des travaux de réhabilitation de la chaussée auxquels sont intégrés une réhabilitation de conduite d'égout et de conduite d'eau ainsi que des travaux de Bell Canada.

La DGSRE et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Jacques à la rue Belmont dans l'arrondissement de Ville-Marie, auront lieu sur une distance d'environ 500 mètres. Ces travaux consistent en :

- La réhabilitation de 100 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- La réhabilitation de 130 mètres de conduite d'eau secondaire de 350 mm de diamètre;
- La réhabilitation de 40 mètres de conduite d'égout de 450 mm de diamètre;
- Le planage et revêtement bitumineux de 11 900 m² de chaussée;
- La reconstruction de 200 m² de trottoirs monolithe en béton;
- La reconstruction de 150 m² de bordure en béton;

De plus, des travaux d'amélioration sont requis sur le réseau de Bell Canada dans la limite des travaux de la ville. Sans s'y limiter les travaux de Bell consistent en des travaux de réparation de cheminée de puits d'accès. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell Canada». Le montant total de ce sous-projet est de 30 037,22 \$ taxes incluses, soit 1,43 % du coût total du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour sa portion des travaux réalisés, selon un montant maximum entendu de 10 431,66 \$, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences pour les travaux de la ville est déterminée à 190 400.26 \$, taxes incluses et celle des travaux de Bell Canada est

déterminée à 948.33 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de cadre et couvercle de la CSEM et de Bell à niveler, de travaux de Bell, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 308101. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard.

En complément des pénalités applicables à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales, pour les travaux de réhabilitation, une pénalité de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) par jour de retard pour le non-respect du délai maximal de 10 semaines pourrait être exigé.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission de la firme externe, mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réels du marché actuel.

L'écart de 8 % défavorable à la Ville, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant à l'intérieur du seuil acceptable, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 341 402.72 \$, taxes incluses et comprend :

- un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour un montant de 2 104 834,39 \$ taxes incluses;
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada, lesquels sont directement payés par Bell à l'entrepreneur, pour un montant de 10 431,66 \$, taxes incluses,
- plus des incidences de 247 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 71,41 % au PTI de la Direction des transports pour un montant de 1 672 104,11 \$, taxes incluses;
- 28,59 % au PTI de la DGSRE pour un montant de 669 298.61 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 2 341 402,72 \$ représente un coût net de 2 138 012,77 \$ lorsque

diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 17-046 pour un montant de 1 526 853,93 \$;
- # 17-083 pour un montant 611 158,84 \$;

Ce contrat satisfait aux critères d'admissibilité au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DGSRE ne prévoit aucune subvention pour ce dernier puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour la période 2014-2018.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, augmente le risque dû à une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 Juin 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2018

Fin des travaux : Août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François - Ext DAUNAIS, Service des communications
Louis-François MONET, Ville-Marie
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 29 mars 2018
Louis-François MONET, 28 mars 2018
Jean-François - Ext DAUNAIS, 28 mars 2018
Jean CARRIER, 27 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adiaratou KANTE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-2195
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-26

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-04-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-04-05

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
<input type="text" value="308101"/>	<input type="text" value="1187231012"/>
Titre de l'appel d'offres : <input style="width: 100%;" type="text" value="Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Jacques à la rue Belmont."/>	
Type d'adjudication : <input style="width: 100%;" type="text" value="Au plus bas soumissionnaire conforme"/>	

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	Ouverture originalement prévue le :
<input type="text" value="29"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2018"/>	<input type="text" value="21"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2018"/>
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
<input type="text" value="21"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2018"/>	<input type="text" value="22"/> jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>
<input type="text" value="3"/>	<input style="width: 100%;" type="text" value="Impact sur le coût estimé du contrat (\$)"/>
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
<input type="text" value="8"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2018"/>	Ajout du modèle de traverse de rue Ville-Marie
<input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2018"/>	Modification à l'article Réparation de la dalle de fondation en béton du devis technique voirie
<input type="text" value="13"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2018"/>	Modification dans le devis de circulation (spécification des travaux de nuit)

Analyse des soumissions		
Nbre de preneurs <input type="text" value="7"/>	Nbre de soumissions reçues <input type="text" value="2"/>	% de réponses <input type="text" value="29"/>
	Nbre de soumissions rejetées <input type="text" value=""/>	% de rejets <input type="text" value="0.0"/>
Soumissions rejetées (nom) <input style="width: 100%;" type="text"/>		Motif(s) de rejet: <input style="width: 100%;" type="text" value="administratif et / ou technique"/>
Durée de la validité initiale de la soumission : <input type="text" value="120"/> jrs		Date d'échéance initiale : <input type="text" value="21"/> - <input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2018"/>
Prolongation de la validité de la soumission de : <input type="text" value=""/> jrs		Date d'échéance révisée : <input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/>

Résultats de l'appel d'offres										
Soumissions conformes <small>(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)</small>	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin									
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 33%;">Avant contingences</th> <th style="width: 33%;">Contingences</th> <th style="width: 33%;">Total</th> </tr> <tr> <td>DEMIX CONSTRUCTION, Division de Groupe CRH Canada inc.</td> <td style="text-align: right;">1 913 485.81</td> <td style="text-align: right;">191 348.58</td> </tr> <tr> <td>CONSTRUCTION BAU-VAL INC.</td> <td style="text-align: right;">1 942 727.27</td> <td style="text-align: right;">194 272.73</td> </tr> </table>	Avant contingences	Contingences	Total	DEMIX CONSTRUCTION, Division de Groupe CRH Canada inc.	1 913 485.81	191 348.58	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	1 942 727.27	194 272.73
Avant contingences	Contingences	Total								
DEMIX CONSTRUCTION, Division de Groupe CRH Canada inc.	1 913 485.81	191 348.58								
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	1 942 727.27	194 272.73								
<input type="text" value="Estimation"/>	<input type="text" value="externe"/>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: right;">1 772 521.74</td> <td style="width: 33%; text-align: right;">177 252.17</td> <td style="width: 33%; text-align: right;">1 949 773.91</td> </tr> </table>	1 772 521.74	177 252.17	1 949 773.91					
1 772 521.74	177 252.17	1 949 773.91								
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation		<input type="text" value="8.0%"/>								
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse		<input type="text" value="1.5%"/>								
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="text" value="Oui"/> <input type="text" value="NON"/> <input checked="" type="text" value="X"/>										

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)	
N.A. OK	N.A. OK
RBQ <input type="text" value=""/> <input checked="" type="text" value="X"/>	AMF <input type="text" value=""/> <input checked="" type="text" value="X"/>
RENA <input type="text" value=""/> <input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc <input type="text" value=""/> <input checked="" type="text" value="X"/>

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	<input style="width: 100%;" type="text" value="DEMIX CONSTRUCTION, Division de Groupe CRH Canada inc."/>
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	<input type="text" value="2 104 834.39"/>
Montant des incidences (\$) :	<input type="text" value="247 000.00"/>
Date prévue de début des travaux :	Date prévue de fin des travaux :
<input type="text" value="28"/> - <input type="text" value="5"/> - <input type="text" value="2018"/>	<input type="text" value="5"/> - <input type="text" value="8"/> - <input type="text" value="2018"/>

Actifs visés par le projet

Soumission: 308101

Titre: Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Jacques à la rue Belmont.

Arrondissement: Ville-Marie

Voirie				
Nature des travaux		Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Planage et revêtement bitumineux (40 mm à 75 mm)	11900	m ²	Longueur des tronçons: ± 500 mètres lineaires
Trottoir, Bordure et Mail	Reconstruction de trottoir monolithe en béton	200	m ²	
	Reconstruction de bordure en béton	150	m ²	

Égout / Aqueduc				
Type d'intervention et Diamètre		Quantité	Unité	Commentaires
Réhab d'aqueduc 350 mm		130	m	
Réhab d'aqueduc 200 mm		100	m	
Réhab d'égout 450 mm		40	m	

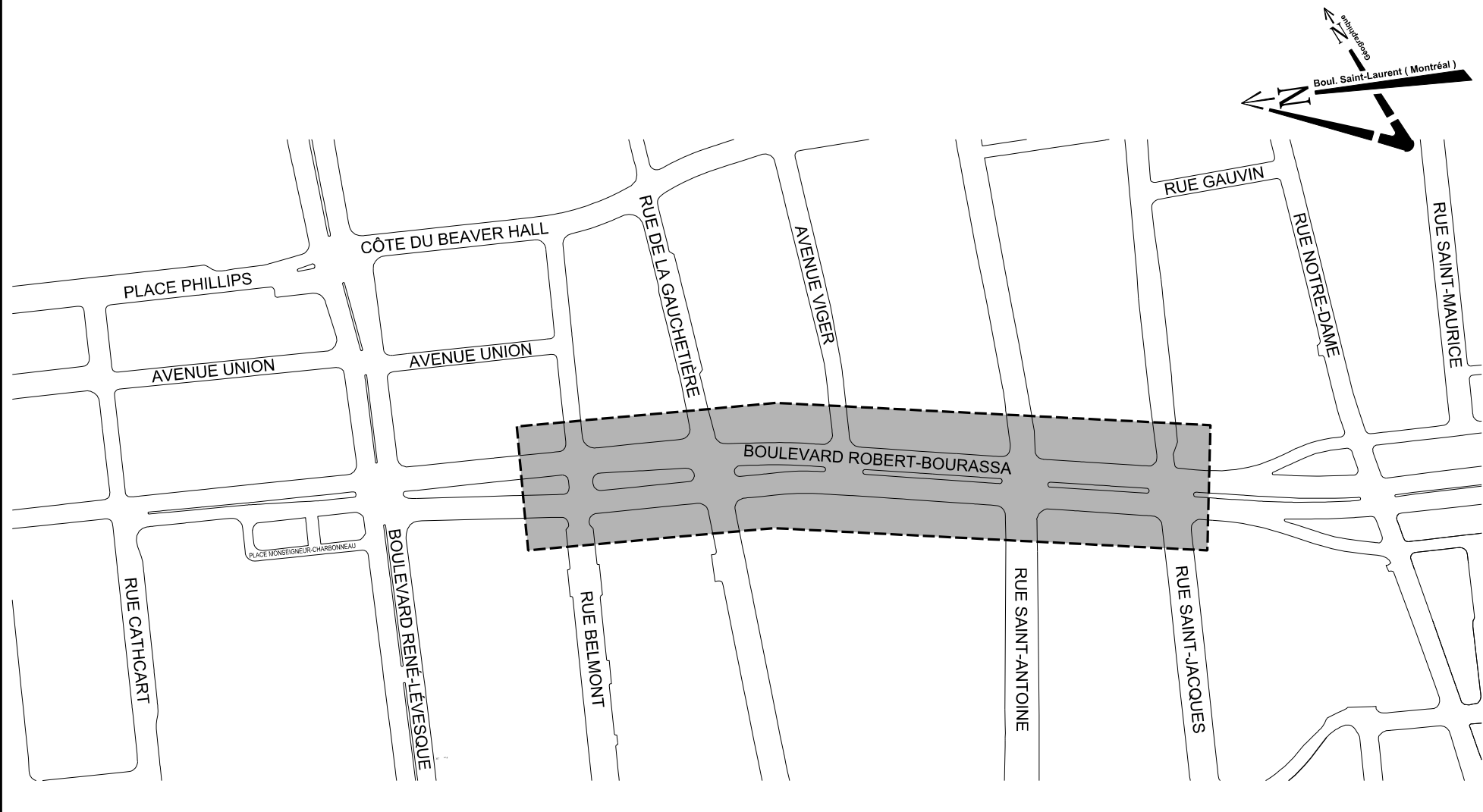
Éclairage / Feux				
Type d'intervention		Quantité	Unité	Commentaires

Préparé par: Adiaratou Kanté, ing.

Date: 2018-03-21

Plan de localisation

soumission 308101



Le 25 août 2015

GROUPE CRH CANADA INC.
À L'ATTENTION DE MADAME JENNIFER GOOD
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD (ON) L4K 5X6

N° de client : 2700000931
N° de référence : 1530780009

Objet : Changement de nom de HOLCIM (CANADA) INC. à GROUPE CRH CANADA INC.

Madame,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **GROUPE CRH CANADA INC**. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1164634611 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** autorisée le 28 mai 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sandra au 1 877 525-0337, poste 4867.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Québec, le 28 mai 2013

Holcim (Canada) inc.
À l'attention de : Madame Jennifer Good
435, rue Jean-Neveu
Longueuil (Québec) J4G 2P9

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Holcim (Canada) inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0065 n° d'identification de l'Autorité : 2700000931**

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CIMENT ST-LAURENT
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX SERVICES
- GEOCYCLE
- GÉOCYCLE
- HOLCIM
- HOLCIM CANADA
- ST-LAURENCE CEMENT

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Holcim (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mai 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

4-1
suite

Le 23 février 2016

GRUPE CRH CANADA INC.
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD ON L4K 5X6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700000931
N° de demande : 1530900179
N° de confirmation de paiement : 000182738785

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 308101

Numéro de référence : 1132123

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Jacques à la rue Belmont

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	Commande : (1385290) 2018-01-30 14 h 13 Transmission : 2018-01-30 18 h 01	2878283 - 308101 Addenda 1_2018-02-08 2018-02-08 14 h 53 - Courriel 2878284 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-08 14 h 56 - Courriel 2878285 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-08 14 h 56 - Téléchargement 2879432 - 308101 Addenda 2_2018-02-09 2018-02-09 18 h 57 - Courriel 2879434 - C-6240-001 2018-02-10 6 h 07 - Messagerie 2879435 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-09 18 h 58 - Courriel 2879436 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-09 18 h 58 - Téléchargement 2881244 - 308101 Addenda 3_2018-02-13 2018-02-14 7 h 49 - Courriel 2881245 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-14 7 h 49 - Courriel 2881246 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-14 7 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	Commande : (1385775) 2018-01-31 9 h 56 Transmission : 2018-01-31 15 h 51	2878283 - 308101 Addenda 1_2018-02-08 2018-02-08 14 h 53 - Courriel 2878284 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-08 14 h 56 - Courriel 2878285 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-08 14 h 56 - Téléchargement 2879432 - 308101 Addenda 2_2018-02-09 2018-02-09 18 h 57 - Courriel 2879434 - C-6240-001 2018-02-10 6 h 04 - Messagerie 2879435 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-09 18 h 58 - Courriel

			2879436 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-09 18 h 58 - Téléchargement
			2881244 - 308101 Addenda 3_2018-02-13 2018-02-14 7 h 49 - Courriel
			2881245 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-14 7 h 49 - Courriel
			2881246 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-14 7 h 49 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	Commande : (1385889) 2018-01-31 11 h 05 Transmission : 2018-01-31 11 h 05	2878283 - 308101 Addenda 1_2018-02-08 2018-02-08 14 h 53 - Courriel 2878284 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-08 14 h 56 - Courriel 2878285 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-08 14 h 56 - Téléchargement 2879432 - 308101 Addenda 2_2018-02-09 2018-02-09 18 h 57 - Courriel 2879434 - C-6240-001 2018-02-10 5 h 39 - Courriel 2879435 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-09 18 h 58 - Courriel 2879436 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-09 18 h 58 - Téléchargement 2881244 - 308101 Addenda 3_2018-02-13 2018-02-14 7 h 49 - Courriel 2881245 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-14 7 h 49 - Courriel 2881246 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-14 7 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2	Monsieur daniel paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	Commande : (1384471) 2018-01-29 12 h 59 Transmission : 2018-01-29 20 h 30	2878283 - 308101 Addenda 1_2018-02-08 2018-02-08 14 h 53 - Courriel 2878284 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-08 14 h 56 - Courriel 2878285 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-08 14 h 56 - Téléchargement 2879432 - 308101 Addenda 2_2018-02-09 2018-02-09 18 h 57 - Courriel 2879434 - C-6240-001 2018-02-10 6 h 08 - Messagerie 2879435 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-09 18 h 58 - Courriel 2879436 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-09 18 h 58 - Téléchargement 2881244 - 308101 Addenda 3_2018-02-13 2018-02-14 7 h 49 - Courriel

<p>Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com</p>	<p>Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933</p>	<p>Commande : (1385077) 2018-01-30 10 h 54 Transmission : 2018-01-30 10 h 54</p>	<p>2881245 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-14 7 h 49 - Courriel 2881246 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-14 7 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Pavages Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0</p>	<p>Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-5219</p>	<p>Commande : (1385757) 2018-01-31 9 h 45 Transmission : 2018-01-31 9 h 45</p>	<p>2878283 - 308101 Addenda 1_2018-02-08 2018-02-08 14 h 53 - Courriel 2878284 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-08 14 h 56 - Courriel 2878285 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-08 14 h 56 - Téléchargement 2879432 - 308101 Addenda 2_2018-02-09 2018-02-09 18 h 57 - Courriel 2879434 - C-6240-001 2018-02-10 5 h 39 - Courriel 2879435 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-09 18 h 58 - Courriel 2879436 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-09 18 h 58 - Téléchargement 2881244 - 308101 Addenda 3_2018-02-13 2018-02-14 7 h 49 - Courriel 2881245 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-14 7 h 49 - Courriel 2881246 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-14 7 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p> <p>2878283 - 308101 Addenda 1_2018-02-08 2018-02-08 14 h 53 - Courriel 2878284 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-08 14 h 56 - Courriel 2878285 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-08 14 h 56 - Téléchargement 2879432 - 308101 Addenda 2_2018-02-09 2018-02-09 18 h 57 - Courriel 2879434 - C-6240-001 2018-02-10 6 h 06 - Messagerie 2879435 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-09 18 h 58 - Courriel 2879436 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-09 18 h 58 - Téléchargement 2881244 - 308101 Addenda 3_2018-02-13 2018-02-14 7 h 49 - Courriel 2881245 - 308101_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-14 7 h 49 - Courriel 2881246 - 308101_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-14 7 h 49 - Téléchargement</p>

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Super Excavation Inc.
 5900 Saint-Jacques Ouest
 Montréal, QC, H4A 2E9

[Monsieur Natalino
 Cappello](#)
 Téléphone : 514 488-
 6883
 Télécopieur : 514 488-
 1791

Commande : (1384487)
 2018-01-29 13 h 17
Transmission :
 2018-01-29 15 h

2878283 - 308101 Addenda 1_2018-02-08
 2018-02-08 14 h 54 - Télécopie
 2878284 - 308101_Formulaires de soumission
 (devis)
 2018-02-08 15 h 27 - Télécopie
 2878285 - 308101_Formulaires de soumission
 (bordereau)
 2018-02-08 14 h 56 - Téléchargement
 2879432 - 308101 Addenda 2_2018-02-09
 2018-02-09 18 h 58 - Télécopie
 2879434 - C-6240-001
 2018-02-10 6 h 06 - Messagerie
 2879435 - 308101_Formulaires de soumission
 (devis)
 2018-02-09 19 h 30 - Télécopie
 2879436 - 308101_Formulaires de soumission
 (bordereau)
 2018-02-09 18 h 58 - Téléchargement
 2881244 - 308101 Addenda 3_2018-02-13
 2018-02-14 7 h 50 - Télécopie
 2881245 - 308101_Formulaires de soumission
 (devis)
 2018-02-14 8 h 55 - Télécopie
 2881246 - 308101_Formulaires de soumission
 (bordereau)
 2018-02-14 7 h 49 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Ville de Rouyn-Noranda / Service des
 acquisitions
 725, Avenue Lord
 Rouyn-Noranda, QC, J9X 7A6
<http://www.rouyn-noranda.ca>

[Monsieur Jonathan
 Asselin](#)
 Téléphone : 819 797-
 7110
 Télécopieur : 819 797-
 7132

Commande : (1390911)
 2018-02-09 9 h 15
Transmission :
 2018-02-09 9 h 15

2878283 - 308101 Addenda 1_2018-02-08
 2018-02-09 9 h 15 - Téléchargement
 2878284 - 308101_Formulaires de soumission
 (devis)
 2018-02-09 9 h 15 - Téléchargement
 2878285 - 308101_Formulaires de soumission
 (bordereau)
 2018-02-09 9 h 15 - Téléchargement
 Mode privilégié : Ne pas recevoir

Dossier # : 1187231012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Robert-Bourassa, de la rue Saint-Jacques à la rue Belmont dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 2 341 402,72 \$ (contrat: 2 104 834,39 \$ et incidences: 247 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 308101 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



DGSRE 1187231012 Info Comptable.xlsx1187231012 - SIVT.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Danièle HANDFIELD
Préposée au budget
Tél : 514-872-9547

Co-auteur: Luu Lan Le
Agente de gestion des ressources financières

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-03

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, PS Eau/Env



Dossier # : 1187231024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pronex excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Dépense totale de 10 987 246,14 \$ (contrat: 9 835 068,69 \$ + incidences: 1 152 177,45 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282801 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 987 246,14 \$, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pronex excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 835 068,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 282801 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-04-05 12:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187231024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pronex excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Dépense totale de 10 987 246,14 \$ (contrat: 9 835 068,69 \$ + incidences: 1 152 177,45 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282801 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Les conduites d'égout de la rue Viau, du boulevard Rosemont à la Beaubien ont été construites en 1930, elles sont en grès et présentent des anomalies majeures telles que des fractures, des joints déplacés ainsi que des déformations importantes. La conduite d'aqueduc est en fonte grise, elle date de 1945-1948 et sera reconstruite en raison de sa localisation dans la même tranchée que les conduites d'égout, de son matériau jugé fragile et de la présence d'entrées de service en plomb.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de

Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La DGSRE, la Direction des transports du SIVT et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux intégrés d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, auront lieu sur une distance d'environ 525 mètres. Ces travaux consistent en :

- la reconstruction d'environ 540 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 750 mm,
- la reconstruction d'environ 620 mètres de conduite d'eau secondaire variant entre 150 mm et 300 mm de diamètre,
- la reconstruction complète de la chaussée ($\pm 6\,965\text{ m}^2$),
- la reconstruction complète des trottoirs ($\pm 1\,793\text{ m}^2$),
- la reconstruction et mise aux normes des lampadaires des deux côtés de la rue (22 unités),
- la reconstruction et mise aux normes des feux de circulation (5 unités),
- la reconstruction de massifs bétonnés, de câblages et de puits d'accès de la CSEM.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 901 324,15 \$ taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,09 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent :

- les utilités publiques;
- la surveillance environnementale;
- le laboratoire pour le contrôle qualitatif;

- le marquage et la signalisation;
- la gestion des impacts;
- la surveillance des travaux de la CSEM et les frais généraux;
- la chloration des conduites d'eau existantes;
- et diverses incidences pour les feux de circulation et l'éclairage (feux temporaires, achat de fournitures diverses, raccordements d'Hydro-Québec...).

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 223901. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 10 987 246,14 \$, taxes incluses incluant des incidences de 1 152 177,45 \$, taxes incluses.

Cette dépense est répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 44,25 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 4 862 037,63 \$, taxes incluses;
- 25,45 % dans différents PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 2 796 312,51 \$, taxes incluses;
- 30,30 % au PTI de la CSEM pour un montant de 3 328 896,00 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 10 987 246,14 \$ représente un coût net de 9 965 449,76 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 17-083 « Programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout » pour un montant de 4 439 688,42 \$;
- # 17-046 « Programme de réfection routière réseau artériel » pour un montant de 2 148 171,81 \$;
- # 16-004 « Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage» pour un montant de 369 669,20 \$;
- # 17-080 « Feux de circulation et équipements de gestion de la circulation » pour un montant de 35 565,03 \$;
- # 18-007 « Conduits souterrains /Enfouissement fils» pour un montant de 2 972 355,30 \$.

La dépense de la portion de la DGSRE satisfait aux critères d'admissibilité du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DGSRE ne prévoit aucune subvention pour ce dernier puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour

la période 2014-2018.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièce jointe dans le document « Incidences et ristournes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 12 juillet 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux : mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports
Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Mohamed BECHIR BOUZAIDI, Service des infrastructures_voirie et transports
Raphaëlle HAMEL, Service des communications

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 3 avril 2018
Jean CARRIER, 29 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ
Ingénieur

Tél : 514 872-5156
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-28

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-04-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-04-05

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - PRELIMINAIRE
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="3"/> - <input type="text" value="2018"/>	<input type="text" value="Modification aux articles: formation obligatoire et précisions de l'article des assurances du cahier de charges."/>	<input type="text" value="-"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes <small>(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)</small>	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
PRONEX EXCAVATION INC.	8 933 744,53	901 324,16	9 835 068,69
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	9 681 907,65	976 892,25	10 658 799,90
DEMIX CONSTRUCTION, Une Division de Groupe CRH Canada INC.	9 808 654,23	989 336,24	10 797 990,47
9200-2088 QUEBEC INC. (DUOKING CONSTRUCTION)	9 887 174,20	998 227,41	10 885 401,61
ROXBORO EXCAVATION INC.	9 931 898,84	1 001 756,13	10 933 654,97
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	11 670 670,97	1 174 329,03	12 845 000,00
Estimation <input type="text" value="externe"/>	9 128 210,17	926 233,41	10 054 443,58

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="x"/>

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

ACTIFS VISÉS PAR LE PROJET

Soumission: 282801
Titre: Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien.

Arrondissement: Rosemont-Petite-Patrie

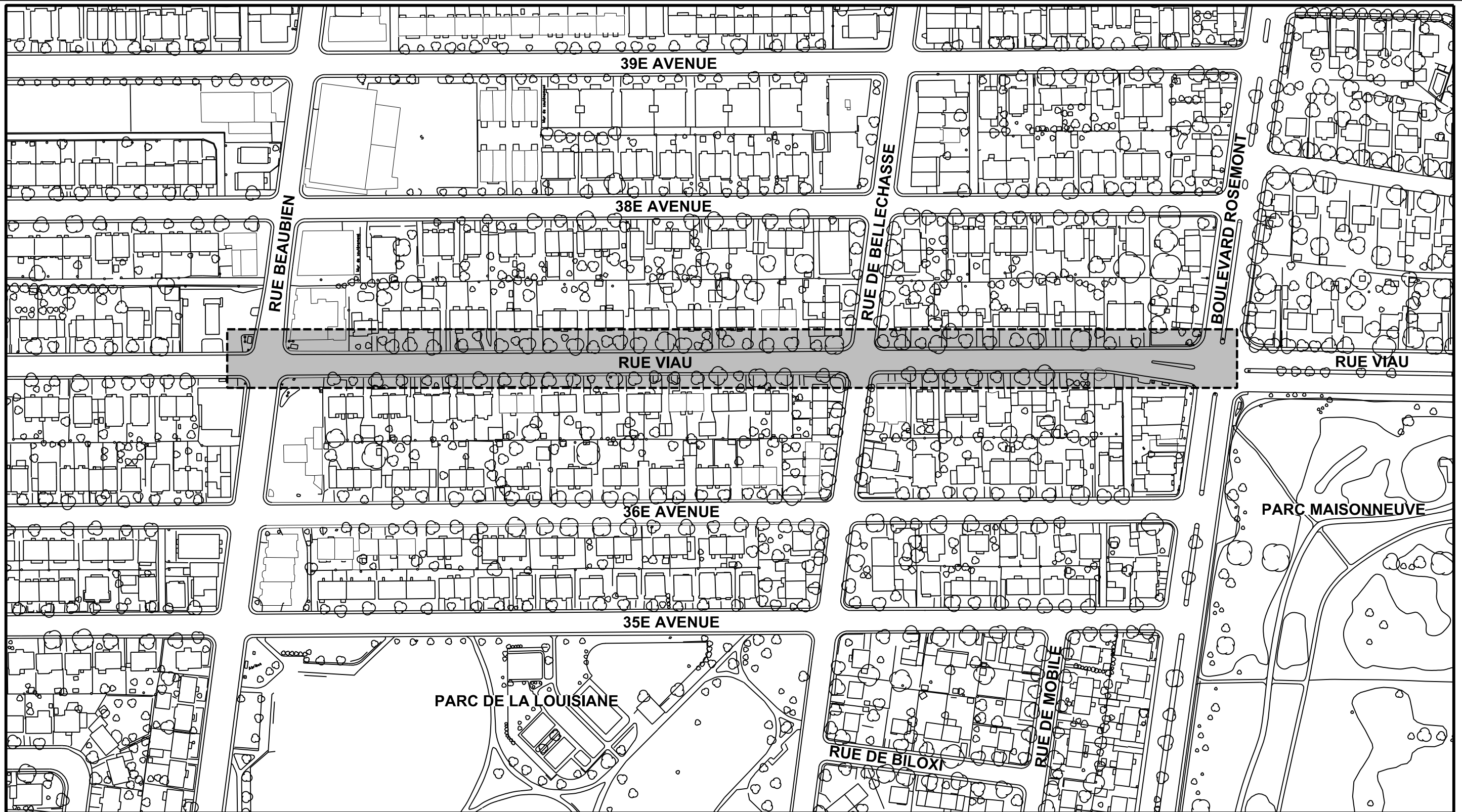
Voirie				
	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Reconstruction de chaussée flexible	6965	m ²	525 mètres linaires
Trottoir, Bordure et Mail	Reconstruction de trottoir monolithe en béton	1764	m ²	
	Reconstruction de trottoir boulevard	29	m ²	

Égout / Aqueduc				
	Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
	Aqueduc en tranchée d'égout 300 mm	526	m	
	Aqueduc en tranchée d'égout 250 mm	5	m	
	Aqueduc hors tranchée d'égout 150 mm	14	m	
	Aqueduc hors tranchée d'égout 200 mm	4	m	
	Aqueduc hors tranchée d'égout 250 mm	5	m	
	Aqueduc hors tranchée d'égout 300 mm	66	m	
	Égout 300 mm	15	m	
	Égout 375 mm	33	m	
	Égout 450 mm	225	m	
	Égout 600 mm	80	m	
	Égout 750 mm	188	m	

Éclairage / Feux				
	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
	Lampadaire fonctionnel	11	Unité	
	Lampadaire décoratif	11	Unité	
	Nouvelle base de béton	33	Unité	
	Remplacement feux de circulation	5	Unité	

Préparé par: Benjamin Rodriguez, ing

Date: 19 mars 2018

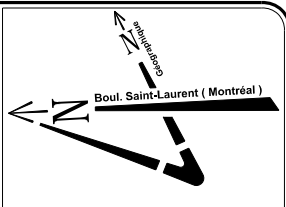


Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Direction des infrastructures
 Division de la conception des travaux

PROJET:	RUE VIAU DU BOULEVARD ROSEMONT À LA RUE BEAUBIEN EST
NATURE DES TRAVAUX:	TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION
TITRE DU PLAN:	PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX
SOUSSION:	282801
ARRONDISSEMENT:	ROSEMONT-PETITE-PATRIE

PRÉPARÉ PAR:	M.O. LECOURS, ag. tech.
APPROUVÉ PAR:	BENJAMIN RODRIGUEZ, ING.

DATE:	14 MARS 2018
ÉCHELLE:	S.O.



PRINCIPES DE GESTION DE LA CIRCULATION

Soumission : 282801

Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien.

Secteur	Mesures de Mitigation	
Année 2018		
<p>Étape 1 :</p> <p>Travaux de construction d'une conduite d'égout, d'une conduite d'eau secondaire, d'abandon de conduites et de raccordements de service des deux côtés de la rue, de remplacement des entrées en plomb, d'abandon de conduites sur la rue Viau entre les rues Rosemont et Bellechasse.</p> <p>L'entrepreneur peut décider de mettre une deuxième équipe d'installation de conduites d'égout et d'aqueduc. Cette deuxième équipe débutera ses travaux au nord de l'intersection Bellechasse jusqu'à la moitié du tronçon (Bellechasse et Beaubien).</p> <p>Dans un premier temps, les travaux de l'entrepreneur ne peuvent pas dépasser la moitié de ce tronçon, car, l'entrepreneur doit toujours maintenir une distance de 150m libre de toute entrave (sur la rue Viau entre Rosemont et Beaubien). Cette distance de 150m, servira d'espace de stationnement pour les résidents..</p> <p>Dans l'étape 1, l'entrepreneur peut aussi débuter les travaux de la CSEM (Reconstruction de puits d'accès, de massifs, reconstruction de bases de conduits d'éclairage et de feux de circulation,), les travaux de reconstruction des trottoirs et de la chaussée et les travaux de revêtement. La</p>	<p>Travaux sur la Viau entre les rues Rosemont et Beaubien.</p>	<p>Entraver les tronçons de la rue Viau, étape par étape, selon l'état d'avancement de la pose des feuilles d'égouts et d'aqueducs et des travaux de trottoirs. Durant les travaux de l'étape 1 et 2, l'entrepreneur ne doit pas entraver toute la longueur de la rue Viau (entre Rosemont et Beaubien) en l'absence de travaux. Le stationnement des véhicules des employés de l'entrepreneur n'est pas autorisé sur le chantier, mais le stationnement est toujours possible sur un tronçon de rue non entravé à l'extérieur du chantier (à l'extérieur des biseaux de signalisation, des zones de travaux et des zones d'entreposage de matériaux).</p> <p>Ne pas entreposer les matériaux et équipements sur les rues transversales Rosemont, Bellechasse et Beaubien.</p> <p>Ne pas installer la roulotte des employés de l'entrepreneur sur une rue transversale.</p> <p>Assurer la présence d'un maximum de 6 signaleurs durant les travaux. Les signaleurs doivent assurer l'accessibilité résidentielle et gérer la circulation conflictuelle entre les automobiles, les piétons et les cyclistes. Ils doivent aussi sécuriser les interactions entre la machinerie de chantier, les camions, et les automobilistes.</p> <p>Dans un premier temps, maintenir une fermeture complète sur la rue Viau entre les rues Rosemont et Bellechasse, mais permettre à la circulation locale d'accéder à l'autre tronçon de la rue Viau, entre les rues Bellechasse et Beaubien. Le stationnement sera alors maintenu sur les deux côtés de ce tronçon.</p> <p>De plus, lorsque les travaux débutent au boulevard Rosemont, l'accès des résidents en circulation locale se fera via la rue Bellechasse (entrée et sortie de la rue Viau). Mais lorsque les travaux avanceront sur Viau et se distanceront de Rosemont, l'entrepreneur doit remblayer les excavations et redonner l'accès à la circulation locale via le boulevard Rosemont. Du marquage temporaire est prévu pour sécuriser ces aménagements.</p> <p>Maintenir l'accessibilité résidentielle lorsque les travaux entravent les trottoirs et les accès. Les travaux doivent être séquencés de manière à toujours permettre un accès des camions de livraison locale sur la rue Viau.</p>

<p>couche de base d'asphalte est nécessaire afin de redonner les voies à la circulation.</p>	<p>Travaux sur la Viau entre les rues Rosemont et Beaubien.</p>	<p>Les travaux dans les intersections Rosemont/Viau, Bellechasse/Viau et Beaubien/Viau ne doivent pas être réalisés en même temps.</p>
<p>Année 2019</p>		
<p>Étape 2 :</p> <p>L'entrepreneur peut aussi décider, selon sa méthode de travail, de réaliser les travaux électriques et les travaux de construction des trottoirs.</p> <p>En hiver, l'entrepreneur doit continuer les travaux électriques (reconstruction de puits d'accès, de massifs). Il peut aussi réaliser les travaux de reconstruction de bases de conduits d'éclairage et de feux de circulation. Les travaux de reconstruction des trottoirs restants peuvent débuter au printemps 2019.</p> <p>L'entrepreneur peut alors décider, selon sa méthode de travail, de reporter certaines parties des travaux de trottoir au printemps 2019. Ces travaux pourront se faire dans les deux tronçons sur la rue Viau de Rosemont à Bellechasse et de Bellechasse à Beaubien tout en offrant toujours aux résidents, une distance de 150m libre d'entrave sur la rue Viau servant d'espace de stationnement sur les deux côtés de la rue Viau.</p>		<p>Les chemins alternatifs doivent être indiqués aux usagers de la route, étant donné la fermeture de la rue Viau.</p> <p>La vitesse doit être abaissée à 30km/h dans la zone en travaux.</p> <p>Les trottoirs doivent être libres de toute entrave.</p> <p>L'excavation de l'entrepreneur (pour la construction des drains et des raccordements de service) peut s'étendre de la position des conduites jusqu'aux trottoirs d'un côté à la fois, tout en conservant la circulation piétonne. Lorsque le trottoir est démoli, les piétons doivent utiliser un corridor piéton délimité par des Mini-Guard. Les réfections des coupes avec du pavage temporaire doivent être réalisées dans les corridors piétons.</p> <p>À la fin des travaux de chaque étape, l'entrepreneur doit procéder au pavage de la couche de base et au marquage temporaire des voies de circulation.</p> <p>Par la suite, à la fin complète des travaux, il doit procéder au pavage et au marquage final de la chaussée.</p>
<p>Année 2018 et 2019</p>		
<p>Étape 3 :</p> <p>Travaux aux intersections Rosemont/Viau, Bellechasse/Viau Beaubien/Viau.</p>		

Préparé par: Balla Moussa Diarra 2018-03-20
SIVT

Le 24 avril 2017

PRONEX EXCAVATION INC.
A/S MADAME JULIE BRODEUR
346, HAMFORD, BUREAU 320
LACHUTE (QC) J8H 3P6

N° de décision : 2017-CPSM-1025201
N° de client : 3000156731

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PRONEX EXCAVATION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 282801

Numéro de référence : 1138862

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	<u>Monsieur André Bolduc</u> Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	Commande : (1408269) 2018-03-12 9 h 10 Transmission : 2018-03-12 9 h 10	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-12 9 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	<u>Madame Johanne Vallée</u> Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	Commande : (1397734) 2018-02-21 9 h 52 Transmission : 2018-02-21 14 h 16	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	<u>Madame Johanne Vallée</u> Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	Commande : (1398846) 2018-02-22 13 h 42 Transmission : 2018-02-22 13 h 42	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	<u>Madame Lany Phaneuf</u> Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	Commande : (1397847) 2018-02-21 10 h 54 Transmission : 2018-02-21 17 h 01	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	<u>Madame Julie Boudreault</u> Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	Commande : (1397963) 2018-02-21 12 h 20 Transmission : 2018-02-21 18 h 19	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6 http://www.duroking.com	<u>Monsieur Mathieu Kingsbury</u> Téléphone : 450 436-3474 Télécopieur : 450 436-2273	Commande : (1398688) 2018-02-22 11 h 20 Transmission : 2018-02-22 16 h 58	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Électricité Grimard Inc. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	<u>Monsieur Jacques Grimard</u> Téléphone : 418 549-0745 Télécopieur : 418 545-7942	Commande : (1398560) 2018-02-22 10 h 07 Transmission : 2018-02-22 10 h 07	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupepnt.com	<u>Madame Line Proulx</u> Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	Commande : (1401489) 2018-02-27 14 h 51 Transmission : 2018-02-28 8 h 12	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin	<u>Monsieur David Guay</u> Téléphone : 450 454-3928	Commande : (1397202) 2018-02-20 13 h 26	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel

Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Télécopieur : 450 454-7254	Transmission : 2018-02-20 13 h 26	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupeuml.ca	Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	Commande : (1396793) 2018-02-20 9 h Transmission : 2018-02-20 9 h	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	Commande : (1397721) 2018-02-21 9 h 45 Transmission : 2018-02-21 13 h 26	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1397640) 2018-02-21 8 h 59 Transmission : 2018-02-21 8 h 59	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	Commande : (1397509) 2018-02-20 18 h 29 Transmission : 2018-02-20 18 h 29	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nelect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1396295) 2018-02-19 13 h 25 Transmission : 2018-02-19 16 h 50	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pronex Excavation Inc 320-346 av Hamford Lachute, QC, J8H 3P6	Madame Julie Brodeur Téléphone : 450 562-9651 Télécopieur : 450 562-9480	Commande : (1400932) 2018-02-27 8 h 04 Transmission : 2018-02-27 8 h 04	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	Commande : (1402698) 2018-03-01 9 h 42 Transmission : 2018-03-01 9 h 42	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	Commande : (1397784) 2018-02-21 10 h 25 Transmission : 2018-02-21 15 h 57	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 50 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	Commande : (1397555) 2018-02-21 7 h 54 Transmission : 2018-02-21 7 h 54	2895142 - 282801_Addenda 1 2018-03-06 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1187231024

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Pronex excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Dépense totale de 10 987 246,14 \$ (contrat: 9 835 068,69 \$ + incidences: 1 152 177,45 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282801 - 6 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1416 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187231024.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-28

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1187231024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Pronex excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Viau, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Dépense totale de 10 987 246,14 \$ (contrat: 9 835 068,69 \$ + incidences: 1 152 177,45 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282801 - 6 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



DGSRE 1187231024 Info Comptable.xlsx1187231024 - SIVT.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-280-0066

Co-auteur : Danièle Handfield
Préposée au budget
Tél. : 514-872-9547

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-03

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, PS Eau/Env



Dossier # : 1187231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Travaux routiers métropole (9129 2201 Québec inc.), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 2 410 640,03 \$ (contrat: 2 169 360,03 \$ + incidences: 241 280,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 292401 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 215 064,07 \$, taxes incluses, soit 91,89 % du coût total relié au contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Travaux routiers métropole (9129 2201 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 169 360,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 292401 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-04-03 11:58

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Travaux routiers métropole (9129 2201 Québec inc.), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 2 410 640,03 \$ (contrat: 2 169 360,03 \$ + incidences: 241 280,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 292401 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire (installée en 1947) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1931) de l'avenue De Chateaubriand, ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage.

La réhabilitation de l'égout par la technique du chemisage sans tranchées avait été envisagée initialement et abandonnée par la suite en raison de la présence d'anomalies structurales importantes dont, notamment, des déformations horizontales, des décalages de joints et des bris avec sols visibles. Également, le diamètre de certains tronçons de la conduite d'égout a été agrandi afin de rencontrer les conditions hydrauliques requises pour le drainage d'eau.

Le Service de l'eau et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de

préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 09 0081 - 9 avril 2018 - Autoriser une dépense de 195 575,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à être accordé par le conseil municipal pour la reconstruction d'égout, de conduite d'eau, de chaussée et de trottoirs sur l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault afin de compléter les travaux de béton, non inclus dans les travaux d'égout et de conduite d'eau (réf. 1187231021) - 1187848003.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, auront lieu sur une distance d'environ 365 mètres. Sans s'y limiter, ces travaux consistent en :

- la reconstruction de ± 389 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 675 mm,
- la reconstruction de ± 414 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant entre 100 mm et 300 mm,
- la reconstruction complète de la chaussée (± 3 350 m²),
- la reconstruction complète des trottoirs (± 1 095 m²).

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 197 214,55 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau existantes, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'horticulture, ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de l'ouverture des soumissions, disponible dans le formulaire Annexe, présente la liste des soumissionnaires, la liste des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels ainsi que l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

Le équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la DGPEC a procédé à l'analyse des huit (8) soumissions conformes reçues pour cet appel d'offres. Il y a un écart favorable de -11,8

% entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission, laquelle est inférieure à la moyenne des soumissions reçues.

Les écarts se trouvent essentiellement dans les articles de fourniture et pose de drains (-4 %), de préparation de lit (-3 %), de regards d'égout et puisards (-2 %) et de maintien de la circulation (-2 %). Le plus bas soumissionnaire a soumis des prix très compétitifs afin de remporter la soumission.

Compte tenu que cet écart est favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 410 640,03 \$ taxes incluse et comporte des incidences de 241 280,00 \$ taxes incluses. Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 91,89 % par la DGSRE pour un montant de 2 215 064,07 \$, taxes incluses;
- 8,11 % par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour un montant de 195 575,96 \$, taxes incluses;

La portion des dépenses assumée par la DGSRE, soit un montant de 2 215 064,07 \$, représente un coût net à la charge des contribuables de 2 022 648,74 \$ lorsque diminué des ristournes de la partie fédérale et de la partie provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #17-083.

La portion des dépenses de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, soit un montant de 195 575,96 \$, représente un coût net de 178 586,92 \$ à la charge des contribuables de l'arrondissement lorsque diminué des ristournes de la partie fédérale et de la partie provinciale. Une demande d'autorisation de dépense sera présentée au conseil d'arrondissement du 9 avril 2018, afin d'assumer les coûts reliés à cette partie des travaux (GDD 1187848003).

Le coût net global à la charge des contribuables est donc de 2 201 235,66 \$

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans le document « Incidences et ristournes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau et d'égout.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 5 juillet 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait

alors procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièces jointes dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux : août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Jean-François - Ext DAUNAIS, Service des communications

Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures_voie et transports

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Michel BORDELEAU, 19 mars 2018

Mathieu-Pierre LABERGE, 19 mars 2018

Jean-François - Ext DAUNAIS, 16 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Le : 2018-03-16

Ingenieur(e)

Tél : 514 872-9731

Télécop. :

Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2018-04-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2018-04-03

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification
 No de l'appel d'offres : No du GDD :
 Titre de l'appel d'offres :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres
 Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis
 Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : **Si addenda, détailler ci-après** Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="27"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2018"/>	Modification au cahier des charges (art. alignement et niveaux), au cahier O (art. gestion des sols et matériaux excavés), au cahier V (art. bordure en béton, fosse de plantation et bollards) et modification de quantités au bordereau de soumission.	<input type="text" value="60 000.00"/>

Analyse des soumissions
 Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses
 Nbre de soumissions rejetées % de rejets
 Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes <small>(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)</small>	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
TRAVAUX ROUTIERS MÉTROPOLE (9129-2201 QUÉBEC INC.)	1 972 145.48	197 214.55	2 169 360.03
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	2 227 351.46	222 735.15	2 450 086.61
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	2 350 636.37	235 063.63	2 585 700.00
PAVAGES D'AMOUR INC.	2 353 998.15	235 399.82	2 589 397.97
GROUPE TNT INC.	2 404 545.47	240 454.54	2 645 000.01
E2R INC.	2 504 270.13	250 427.01	2 754 697.14
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 859 090.90	285 909.10	3 145 000.00
PRONEX EXCAVATION INC.	3 100 786.65	310 078.66	3 410 865.31
Estimation	interne	<input type="text" value="2 234 855.16"/>	<input type="text" value="2 458 340.68"/>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation
 Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse
 Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	

Recommandation
 Nom du soumissionnaire :
 Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :
 Montant des incidences (\$) :
 Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Division de la conception des travaux
Actifs visés par le projet

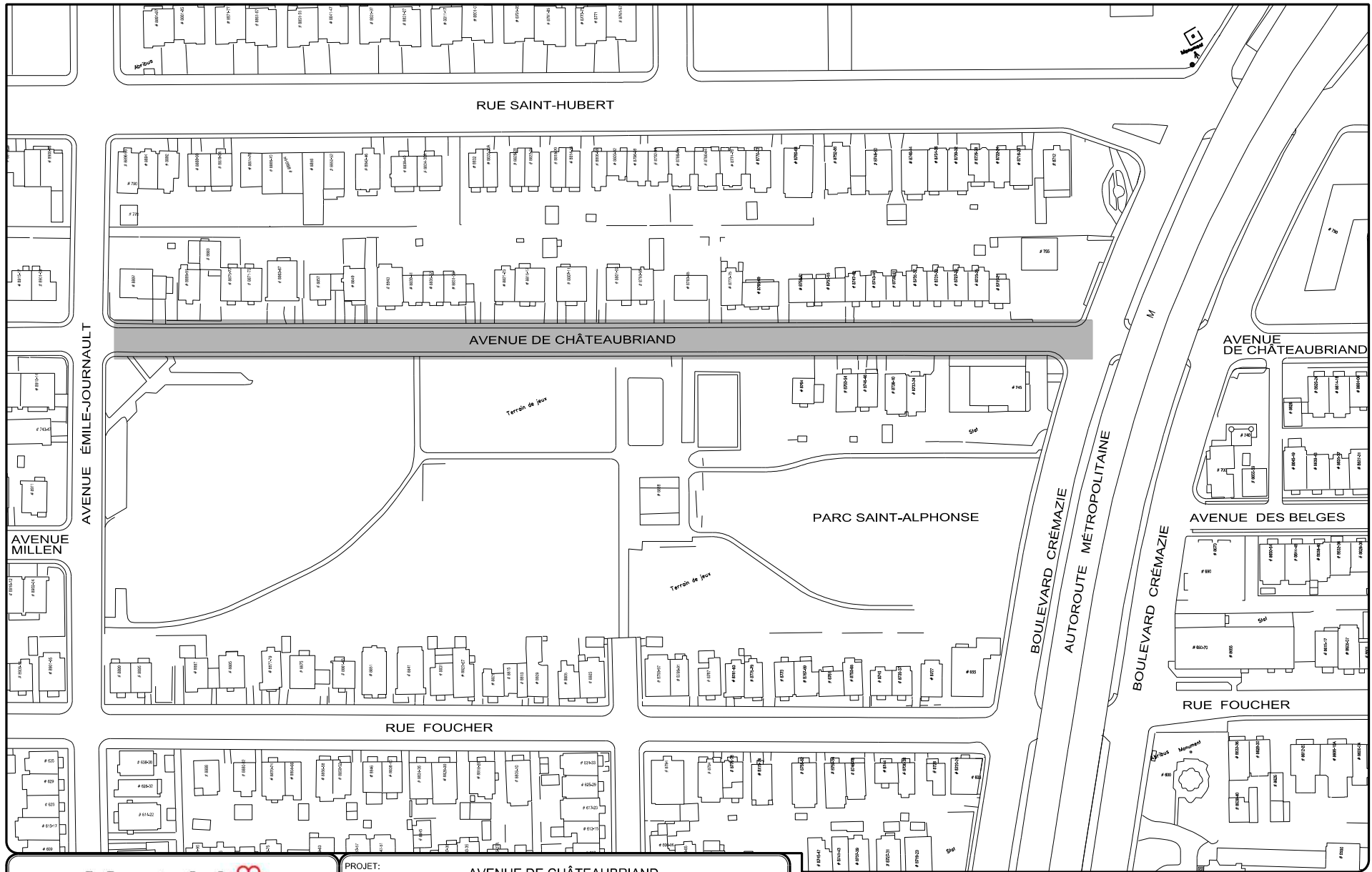
Soumission: 292401
 Titre: Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue de Châteaubriand
 Arrondissement: Ahuntsic-Cartierville

Voirie					
Type d'Item	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires	
Chaussée	Chaussée Flexible	Reconstruction	3 350	m.ca	Longueur = 365 m
Sous total Chaussée			-	\$	
Trottoir, Bordure et Mail	Trottoir monolithe en béton	Reconstruction	1 095	m.ca.	
Sous total Trottoir					
TOTAL VOIRIE					

Egout / Aqueduc			
Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
Aqueduc 100 mm diam.	43	m	
Aqueduc 200 mm diam.	365	m	
Aqueduc 300 mm diam.	6	m	
Egout 300 mm diam.	20	m	
Egout 375 mm diam.	136	m	
Egout 450 mm diam.	70	m	
Egout 600 mm diam.	3	m	
Egout 675 mm diam.	160	m	
TOTAL ÉGOUT / AQUEDUC			

m			
Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
TOTAL ECLAIRAGE / FEUX			

Préparé par: Yvon Gauthier, ing.



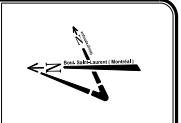
Montréal 

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Direction des infrastructures
 Division de la conception des travaux

PROJET: AVENUE DE CHATEAUBRIAND DU BOULEVARD CRÉMAZIE À L'AVENUE ÉMILE-JOURNAULT		
NATURE DES TRAVAUX : TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE		
SOUSSION :	DRM :	ARRONDISSEMENT :
292401	2924	AHUNTSIC-CARTIERVILLE

PRÉPARÉ PAR : JOSÉE LAPIERRE, DESS.
APPROUVÉ PAR : YVON GAUTHIER, ING.

DATE : OCT. 2017	ÉCHELLE : 1 : 2000
TITRE: PLAN DE LOCALISATION	
No PLAN: 2924-Châteaubriand.dgn	



SOUSSION 292401 - PRINCIPE DE GESTION DE LA CIRCULATION

Secteur	TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU ET DE VOIRIE DANS L'AVENUE DE CHATEAUBRIAND, DU BOULEVARD CRÉMAZIE À L'AVENUE ÉMILE-JOURNAULT
Avenue De Chateaubriand	<p>Les travaux sont répartis en 3 phases distinctes et une phase préparatoire.</p> <p>Délai : 95 jours – Été 2018</p> <p>PHASE 0 : Installation du réseau d'eau temporaire sur l'avenue De Chateaubriand entre le boulevard Crémazie E. et l'avenue Émile-Journault;</p> <p><u>Horaire de travail</u> : Lundi à vendredi 7h à 19h</p> <p><u>Maintien de la circulation</u> : L'Entrepreneur est autorisé à entraver partiellement l'avenue De Chateaubriand avec maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3.2 mètres en direction sud.</p> <p>PHASE 1 : Travaux d'égout, de conduite d'eau, et de voirie sur l'avenue De Chateaubriand entre le boulevard Crémazie E. et l'avenue Émile-Journault</p> <p><u>Horaire de travail</u> : Lundi à vendredi 7h à 19h</p> <p><u>Maintien de la circulation</u> : L'Entrepreneur est autorisé à fermer l'avenue De Chateaubriand entre le boulevard Crémazie E. et l'avenue Émile-Journault avec maintien de la circulation locale. Lors des travaux d'égout à l'intersection De Chateaubriand/Émile-Journault, l'Entrepreneur est autorisé à fermer la direction est sur l'avenue Émile-Journault entre les rues Foucher et Saint-Hubert avec maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 4 mètres en direction ouest à la hauteur des travaux.</p> <p>PHASE 2 : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie à l'intersection De Chateaubriand / Crémazie E.;</p> <p><u>Horaire de travail</u> : Samedi et dimanche 7h à 22h</p> <p><u>Maintien de la circulation</u> : L'entrepreneur est autorisé à fermer l'avenue De Chateaubriand entre le boulevard Crémazie E. et l'avenue Émile-Journault avec maintien de la circulation locale ainsi que l'entrave des deux voies de droite du boulevard Crémazie E. en direction ouest.</p> <p>PHASE 3 : Travaux de pavage final sur l'avenue De Chateaubriand entre l'avenue Émile-Journault et le boulevard Crémazie E.</p> <p><u>Horaire de travail</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenues De Chateaubriand et Émile-Journault : Lundi à vendredi de 7h à 19h - Boulevard Crémazie E. : Lundi à vendredi de 9h à 19h <p><u>Maintien de la circulation</u> : L'entrepreneur est autorisé à fermer l'avenue De Chateaubriand entre le boulevard Crémazie E. et l'avenue Émile-Journault ainsi qu'entraver la voie de droite du boulevard Crémazie E. en direction ouest lorsque les travaux se situent à l'approche du boulevard Crémazie E. et d'entraver partiellement le côté sud de l'avenue Émile-Journault</p>

	<p>lorsque les travaux se situent à l'approche de l'avenue Émile-Journault .</p> <p>L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction.</p>
<p>Mesures de gestion des impacts applicables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installation, sur le boulevard Crémazie E. d'un PMVM 10 jours avant les travaux de la phase 2 et maintenue pour toute la durée de la phase 2; - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu. - Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - Utiliser des glissières en béton pour chantier pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux, lorsque requis; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-7 ou T-RV-10 pour séparer les voies de circulation lorsque requis; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux. - En l'absence de travaux, l'accès aux trottoirs doit être maintenu en tout temps et être libre de matériaux de construction, de machinerie, d'équipement ou de dépôt de pierre. - Prévoir des doucines (rampe de transition) au niveau des trottoirs et des traverses de piétons temporaires; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum et doit les déplacer selon l'avancement des travaux. L'Entrepreneur doit prévoir redonner les accès aux résidents et commerçants après chacun des tronçons terminés et après chaque quart de travail; - Des flèches lumineuses seront utilisées pour les entraves sur le boulevard Crémazie E. et l'avenue Émile-Journault; - Utiliser les plaques en acier pour redonner accès aux riverains et à la circulation, si requis; - Prévoir le relocalisation des zones de stationnement réservé aux résidents (SRRR); - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - Maintenir l'accès en tout temps aux services d'urgences santé, au service de sécurité incendie de Montréal et au SPVM; - L'entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur.

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Le 29 mars 2016

9129-2201 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR ANTHONY BENTIVEGNA
25, RUE DES IRIS
BLAINVILLE (QC) J7C 6B1

N° de décision : 2016-CPSM-1016408

N° de client : 2700002966

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous TRAVAUX ROUTIERS MÉTROPOLE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). 9129-2201 QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **28 mars 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 2416, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 292401

Numéro de référence : 1136721

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue de Châteaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	<u>Monsieur Jean-François Beaulieu</u> Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	Commande : (1392751) 2018-02-13 10 h 38 Transmission : 2018-02-13 10 h 39	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-26 21 h 31 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 15 h 53 - Messagerie 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 20 h 19 - Messagerie 2889726 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3) 2018-02-27 21 h 07 - Messagerie 2889727 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4) 2018-02-27 20 h 40 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Allia Infrastructures 2000, rue de Lierre Laval, QC, H7G 4Y4 NEQ : 1169875342	<u>Madame Louise Genest</u> Téléphone : 514 326-5200 Télécopieur : 450 668-5989	Commande : (1396773) 2018-02-20 8 h 45 Transmission : 2018-02-20 8 h 45	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-26 21 h 31 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 13 h 45 - Courriel 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 13 h 45 - Courriel

2889726 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3)
 2018-02-27 13 h 46 - Courriel
 2889727 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4)
 2018-02-27 13 h 46 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

<input type="checkbox"/> BOISCLAIR ET FILS 14405 chemin Dupuis Mirabel, QC, j7n11 http://www.boisclaireffils.ca NEQ : 1140359127	Madame Suzanne Boisclair Téléphone : 450 227-2468 Télécopieur : 450 227-1698	Commande : (1394028) 2018-02-14 18 h 09 Transmission : 2018-02-14 18 h 09	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-26 21 h 31 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 13 h 45 - Courriel 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 13 h 45 - Courriel 2889726 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3) 2018-02-27 13 h 46 - Courriel 2889727 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4) 2018-02-27 13 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> cojalac inc. 325 notre-dame des champs Repentigny, QC, j6a3b4 NEQ : 1143922814	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 450 932-4605 Télécopieur :	Commande : (1393644) 2018-02-14 11 h 48 Transmission : 2018-02-14 12 h 52	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-26 21 h 31 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 15 h 51 - Messagerie 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 20 h 16 - Messagerie 2889726 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3) 2018-02-27 21 h 04 - Messagerie 2889727 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4) 2018-02-27 20 h 35 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

<input type="checkbox"/> Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	Commande : (1393954) 2018-02-14 16 h 02 Transmission : 2018-02-14 17 h 24	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-26 21 h 31 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 15 h 47 - Messagerie 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 20 h 13 - Messagerie 2889726 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3) 2018-02-27 20 h 57 - Messagerie 2889727 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4) 2018-02-27 20 h 24 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com NEQ : 1171462923	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	Commande : (1393350) 2018-02-14 8 h 44 Transmission : 2018-02-14 8 h 57	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-26 21 h 31 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 15 h 48 - Messagerie 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 20 h 13 - Messagerie 2889726 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3) 2018-02-27 21 h 01 - Messagerie 2889727 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4) 2018-02-27 20 h 24 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 436-3474	Commande : (1392749) 2018-02-13 10 h 37 Transmission : 2018-02-13 10 h 38	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel

<http://www.duroking.com> NEQ :
1165343220

Télécopieur : 450
436-2273

2889716 - 292401_Formulaires de
soumission (bordereau)
2018-02-26 21 h 31 -
Téléchargement
2889721 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1)
2018-02-27 15 h 50 - Messagerie
2889723 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2)
2018-02-27 20 h 15 - Messagerie
2889726 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3)
2018-02-27 21 h 03 - Messagerie
2889727 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4)
2018-02-27 20 h 34 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

E2R inc.
11635 6e Avenue
Montréal, QC, H1E 1R8
NEQ : 1165599037

[Madame Julie Anne
Moquin](#)
Téléphone : 514
419-1452
Télécopieur : 514
648-1455

Commande : (1391927)
2018-02-12 10 h 54
Transmission :
2018-02-12 14 h 36

2889714 - 292401_addenda#1
2018-02-27 10 h 13 - Courriel
2889715 - 292401_Formulaires de
soumission (devis)
2018-02-26 21 h 31 - Courriel
2889716 - 292401_Formulaires de
soumission (bordereau)
2018-02-26 21 h 31 -
Téléchargement
2889721 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1)
2018-02-27 15 h 49 - Messagerie
2889723 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2)
2018-02-27 20 h 15 - Messagerie
2889726 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3)
2018-02-27 21 h 02 - Messagerie
2889727 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4)
2018-02-27 20 h 25 - Messagerie
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Groupe TNT Inc.
4085 Rang St-Elzéar Est
Laval, QC, H7E 4P2
<http://www.groupepnt.com> NEQ :
1160480704

[Madame Line
Proulx](#)
Téléphone : 450
431-7887
Télécopieur : 450
664-6478

Commande : (1392780)
2018-02-13 10 h 58
Transmission :
2018-02-13 11 h 14

2889714 - 292401_addenda#1
2018-02-27 10 h 13 - Courriel
2889715 - 292401_Formulaires de
soumission (devis)
2018-02-26 21 h 31 - Courriel
2889716 - 292401_Formulaires de
soumission (bordereau)
2018-02-26 21 h 31 -
Téléchargement
2889721 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1)
2018-02-27 15 h 54 - Messagerie

2889723 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2)
 2018-02-27 20 h 20 - Messagerie
 2889726 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3)
 2018-02-27 21 h 08 - Messagerie
 2889727 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4)
 2018-02-27 20 h 41 - Messagerie
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1392514) 2018-02-13 8 h 24 Transmission : 2018-02-13 8 h 24	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-26 21 h 31 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 13 h 45 - Courriel 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 13 h 45 - Courriel 2889726 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3) 2018-02-27 13 h 46 - Courriel 2889727 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4) 2018-02-27 13 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4 NEQ : 1142106435	Monsieur François Couture Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	Commande : (1400917) 2018-02-27 7 h 34 Transmission : 2018-02-27 7 h 34	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 14 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-27 7 h 34 - Téléchargement 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-27 7 h 34 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 13 h 45 - Courriel 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 13 h 45 - Courriel 2889726 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3) 2018-02-27 13 h 46 - Courriel

2889727 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4)
 2018-02-27 13 h 46 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Entreprises Cogenex Inc.
 3805, boul. Lite, bureau 300
 Laval, QC, H7E1A3
 NEQ : 1169270676

[Monsieur Carlo Rivera](#)
 Téléphone : 514
 327-7208
 Télécopieur : 514
 327-7238

Commande : (1394038)
 2018-02-14 20 h 57
Transmission :
 2018-02-14 21 h 35

2889714 - 292401_addenda#1
 2018-02-27 10 h 13 - Courriel
 2889715 - 292401_Formulaires de
 soumission (devis)
 2018-02-26 21 h 31 - Courriel
 2889716 - 292401_Formulaires de
 soumission (bordereau)
 2018-02-26 21 h 31 -
 Téléchargement
 2889721 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1)
 2018-02-27 15 h 33 - Messagerie
 2889723 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2)
 2018-02-27 20 h 11 - Messagerie
 2889726 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3)
 2018-02-27 20 h 56 - Messagerie
 2889727 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4)
 2018-02-27 20 h 23 - Messagerie
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Les Entreprises Michaudville Inc.
 270 rue Brunet
 Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6
<http://www.michaudville.com> NEQ :
 1142707943

[Monsieur Sylvain Phaneuf](#)
 Téléphone : 450
 446-9933
 Télécopieur : 450
 446-1933

Commande : (1392927)
 2018-02-13 13 h 25
Transmission :
 2018-02-13 13 h 25

2889714 - 292401_addenda#1
 2018-02-27 10 h 13 - Courriel
 2889715 - 292401_Formulaires de
 soumission (devis)
 2018-02-26 21 h 31 - Courriel
 2889716 - 292401_Formulaires de
 soumission (bordereau)
 2018-02-26 21 h 31 -
 Téléchargement
 2889721 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1)
 2018-02-27 13 h 45 - Courriel
 2889723 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2)
 2018-02-27 13 h 45 - Courriel
 2889726 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3)
 2018-02-27 13 h 46 - Courriel
 2889727 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4)
 2018-02-27 13 h 46 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	<u>Monsieur Gino Ventura</u> Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1404333) 2018-03-05 10 h 36 Transmission : 2018-03-05 13 h 56	2889714 - 292401_addenda#1 2018-03-05 10 h 36 - Messagerie 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-03-05 10 h 36 - Messagerie 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-03-05 10 h 36 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-03-05 10 h 36 - Messagerie 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-03-05 10 h 36 - Messagerie 2889726 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3) 2018-03-05 10 h 36 - Messagerie 2889727 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4) 2018-03-05 10 h 36 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com NEQ : 1142398818	<u>Madame Viviana Meija</u> Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	Commande : (1392902) 2018-02-13 12 h 57 Transmission : 2018-02-13 13 h 02	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-26 21 h 31 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 15 h 52 - Messagerie 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 20 h 17 - Messagerie 2889726 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3) 2018-02-27 21 h 05 - Messagerie 2889727 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4) 2018-02-27 20 h 38 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Pronex Excavation Inc 320-346 av Hamford Lachute, QC, J8H 3P6 NEQ : 1143252212	<u>Madame Julie Brodeur</u> Téléphone : 450 562-9651 Télécopieur : 450 562-9480	Commande : (1394942) 2018-02-16 7 h 43 Transmission : 2018-02-16 7 h 43	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau)

2018-02-26 21 h 31 -
Téléchargement
2889721 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1)
2018-02-27 13 h 45 - Courriel
2889723 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2)
2018-02-27 13 h 45 - Courriel
2889726 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3)
2018-02-27 13 h 46 - Courriel
2889727 - 292401-AVE
CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4)
2018-02-27 13 h 46 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	Commande : (1393565) 2018-02-14 10 h 58 Transmission : 2018-02-14 11 h 43	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 15 - Télécopie 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 32 - Télécopie 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-26 21 h 31 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 15 h 51 - Messagerie 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 20 h 17 - Messagerie 2889726 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3) 2018-02-27 21 h 05 - Messagerie 2889727 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4) 2018-02-27 20 h 36 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Talvi Inc, 415 Rue Adanac Québec, QC, G1C 6B9 NEQ : 1141733619	Monsieur Jean-François Langevin Téléphone : 418 660-3035 Télécopieur :	Commande : (1394171) 2018-02-15 8 h 53 Transmission : 2018-02-15 8 h 53	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-26 21 h 31 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 13 h 45 - Courriel 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 13 h 45 - Courriel

2889726 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3)
 2018-02-27 13 h 46 - Courriel
 2889727 - 292401-AVE
 CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4)
 2018-02-27 13 h 46 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

<input type="checkbox"/> Travaux Routiers Métropole Inc / 9129- 2201 Québec Inc 25 rue des Iris Blainville, QC, J7C6B1 NEQ : 1161495636	Monsieur Anthony Bentivegna Téléphone : 450 430-2002 Télécopieur : 450 430-2010	Commande : (1392380) 2018-02-12 16 h 12 Transmission : 2018-02-12 16 h 49	2889714 - 292401_addenda#1 2018-02-27 10 h 13 - Courriel 2889715 - 292401_Formulaires de soumission (devis) 2018-02-26 21 h 31 - Courriel 2889716 - 292401_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-02-26 21 h 31 - Téléchargement 2889721 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F1) 2018-02-27 15 h 53 - Messagerie 2889723 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F2) 2018-02-27 20 h 18 - Messagerie 2889726 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F3) 2018-02-27 21 h 06 - Messagerie 2889727 - 292401-AVE CHATEAUBRIAND (V1-R001_F4) 2018-02-27 20 h 39 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	--	--

Dossier # : 1187231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Travaux routiers métropole (9129 2201 Québec inc.), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Achilles-Cartierville. Dépense totale de 2 410 640,03 \$ (contrat: 2 169 360,03 \$ + incidences: 241 280,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 292401 - 8 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[DGSRE 1187321021 Info Comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514 280-0066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-21

Julie LAPOINTE
Conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Eau/Env.



Dossier # : 1187000001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan (projet 15-05) dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie - Dépense totale de 20 249 863,25 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 19 554 264,50 \$ + incidences 695 598,75 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 214729 - 7 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 20 249 863,25 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 554 264,50 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 214729 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-03-19 14:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1187000001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc. pour la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan (projet 15-05) dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie - Dépense totale de 20 249 863,25 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 19 554 264,50 \$ + incidences 695 598,75 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 214729 - 7 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

L'autoroute Bonaventure a été construite en 1967 afin de permettre les déplacements routiers entre, notamment, le pont Champlain, le Port de Montréal, l'île des Sœurs, l'autoroute 15 et le centre-ville de Montréal.

La responsabilité de l'autoroute Bonaventure est partagée entre deux propriétaires. La Ville de Montréal est propriétaire des structures au nord de l'axe 26.5 tandis que la société des Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. (PJCCI) relevant du gouvernement fédéral est propriétaire des structures au sud de l'axe 26.5 tel que montré au plan de localisation ci-joint.

La structure de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 est située entre la rue de la Commune et le centre du canal Lachine. Ainsi, la structure se situe sur le terrain de Parcs Canada. Les piles 22 et 23 sont situées sur les quais Peel et les piles 24 à 26 sont situées dans le canal Lachine. De son côté, la rampe Brennan permet aux usagers d'accéder à l'autoroute Bonaventure en direction sud à partir de la rue Brennan. La rampe Brennan entre les axes D0 et 22 se situe sur le terrain de la Ville de Montréal. Le plan de localisation en pièce jointe montre l'emplacement des différents axes.

L'ouvrage ciblé par le présent projet est composé de poutres précontraintes en béton armé et de dalles en béton armé reposant sur des piles (chevêtre et colonnes) ainsi qu'une culée et des murs d'approche en béton armé. La rampe Brennan est composée de 4 travées dissociées du tablier des voies rapides entre les axes D0, D1, D2, 23 et 24. La rampe Brennan et les voies de l'autoroute forment un seul tablier entre les axes 24 et 26.

Deux grands projets de réfection et de réaménagement de l'autoroute ont été réalisés récemment de part et d'autre du tronçon de l'ouvrage. D'une part, PJCCI a terminé un vaste programme de réfection des structures sous sa responsabilité dans lequel les travaux du remplacement du tablier et de la réparation des piles des travées 26 à 30 ont été réalisés en 2015. D'autre part, la Ville de Montréal a complété le Projet Bonaventure qui consistait à démolir les voies élevées de l'autoroute Bonaventure jusqu'à l'axe 22 et à réaménager l'autoroute en boulevard urbain qui porte le nom de « boulevard Robert-Bourassa ». La

structure entre les axes 22 et 26 ainsi que la rampe d'accès à l'autoroute Bonaventure située au sud de la rue Brennan (rampe Brennan) n'ont pas fait l'objet de travaux dans le cadre du Projet Bonaventure.

L'ouvrage concerné par le présent dossier a fait l'objet de travaux antérieurs dans les années 1980 et 2000. Les dernières inspections générales (2010 et 2017) et le relevé des dommages réalisés à l'automne 2015 indiquent que la structure comporte plusieurs déficiences importantes qui doivent être réparées. De plus, au cours des dernières années, de nombreuses interventions de sécurisation et de réparation de la dalle ont été effectuées afin d'assurer la fonctionnalité de l'ouvrage.

La nécessité de conserver ou non la rampe Brennan à la suite du réaménagement de l'ancienne structure en boulevard urbain a été étudiée. Les résultats d'une étude de circulation montrent que la démolition permanente de la rampe Brennan aurait peu d'incidence sur les conditions de circulation. Également, la fermeture permanente de la rampe Brennan n'a aucune incidence sur la circulation des autobus métropolitains, des véhicules lourds ou de la circulation des piétons et cyclistes dans le secteur. Ainsi, une décision a été rendue (GDD1171009011) afin de retenir, dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26, le scénario visant à démolir la rampe Brennan et à ne pas construire une rampe de remplacement.

Ainsi, afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage ainsi que la sécurité des usagers, il est requis de procéder à la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et à la démolition de la rampe Brennan en 2018-2019. La planification de ces travaux a été coordonnée avec le Bureau d'intégration et de coordination (BIC) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes étapes du projet :

Étape terminée :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
Investigation : Relevé des dommages, avant-projet préliminaire, évaluation de capacité portante des poutres (SNC-Lavalin)	281 851,46 \$	novembre 2015	septembre 2016
Conception : Avant-projet définitif, plans et devis, (Stantec)	1 160 746,21 \$	janvier 2017	décembre 2017

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Travaux de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de démolition de la rampe Brennan	20 249 863,25 \$	juin 2018	décembre 2019

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue

Surveillance des travaux	N/D	juin 2018	décembre 2019
Assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux (Stantec)	72 077.83 \$	juin 2018	décembre 2019

En vue de la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la démolition de la rampe Brennan, un appel d'offres public portant le numéro 214729 a été préparé. Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 15 janvier au 21 février 2018. La durée de la publication a été de 36 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 21 juin 2018.

Quatre (4) addendas ont été émis lors de l'appel d'offres 214729 :

- Addenda 1 émis le 30 janvier 2018 : report de l'ouverture des soumissions (du 7 février au 21 février 2018), révision du formulaire de soumission, révision du cahier des clauses administratives spéciales, révision de 2 articles du devis Maintien de la circulation et signalisation temporaire, révision de 3 articles du devis Structure, révision de 2 articles du devis Électricité;
- Addenda 2 émis le 07 février 2018 : révision du formulaire de soumission, révision du cahier des clauses administratives spéciales, révision de 8 articles du devis Maintien de la circulation et signalisation temporaire, révision de 2 articles du devis Structure, révision d'un 2 articles du devis Environnement, révision d'un article du devis Électricité, ajout d'un document de référence à la section V du cahier des charges.
- Addenda 3 émis le 08 février 2018 : révision du formulaire de soumission, révision d'un article du devis Électricité;
- Addenda 4 émis le 14 février 2018 : émission du formulaire de soumission complet en format électronique incluant les modifications des addendas précédents, émission du tableau comprenant les questions et réponses du présent appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1458-- 16 août 2017 : Retenir, dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26, le scénario visant à démolir la bretelle Brennan et à ne pas construire une bretelle de remplacement. (GDD no 1171009011);

CM16 1395 - 19 décembre 2016 : Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils Itée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05) - Dépense maximale de 1 160 746,21 \$ taxes et contingences incluses. (GDD no 1167000007);

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal;

CG15 0077 - 26 février 2015 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes (projet 14-18) (GDD no 1140541023).

DESCRIPTION

Accorder un contrat de construction à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation des travaux de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de démolition de la

rampe Brennan. Il est prévu que les travaux débutent en juin 2018 et se terminent en décembre 2019. Une pause hivernale est prévue au contrat pour les mois de janvier à avril inclusivement.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :

- remplacer le tablier entre les axes 22 et 26;
- réparer les piles des axes 22, 23, 24, 25 et 26;
- démolir la rampe Brennan;
- remplacer le système d'éclairage sur le dessus et le dessous du nouveau tablier par des luminaires aux DEL;
- effectuer le maintien de la circulation lié aux travaux.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet (Stantec) assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire. Ces services seront payables selon la méthode horaire. Les contingences de 10 % du coût total des travaux tels qu'inscrits au bordereau d'appel d'offres public représentent un montant de 1 777 660,42 \$ taxes incluses. Les incidences pour le contrôle qualitatif, les études et les travaux de la CSEM et d'Hydro-Québec, les études de caractérisation des sols, la gestion des impacts et la surveillance archéologique représentent un montant de 695 598,75 \$ taxes incluses. Le détail du coût de travaux, des contingences et des incidences du projet est décrit à la section "Aspects financiers" du présent dossier.

Le délai contractuel pour la réalisation des travaux est de 411 jours (59 semaines), excluant la pause hivernale. La pénalité pour retard dans l'exécution des travaux est celle prévue dans le Cahier des clauses administratives générales (article 5.1.14.3b, révision 2016-09-30) et représente 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et les contingences. Pour ce contrat, la pénalité pour retard représente 15 461,28 \$ par jour.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 assure la pérennité à long terme, essentielle pour l'accessibilité au centre-ville, et permettra de compléter la réfection de l'autoroute Bonaventure suite aux deux projets réalisés récemment. Par ailleurs, la démolition de la rampe Brennan contribuera, entre autres, à favoriser le désenclavement d'un secteur en bordure du canal de Lachine et à libérer l'espace adjacent à l'autoroute afin de faciliter l'intégration urbaine des interventions prévues au Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown (CM13 0478) qui visent notamment à permettre la création d'un lien convivial entre le centre-ville et les abords du bassin Peel et à favoriser l'accès public des berges du canal de Lachine.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Excavation Loiselle inc.	17 776 604,08 \$	1 777 660,42 \$	19 554 264,50 \$
Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	17 876 116,09 \$	1 787 611,60 \$	19 663 727,69 \$
Eurovia Québec Grands Projets	18 135 489,24 \$	1 813 548,92 \$	19 949 038,16 \$
Construction Bau-Val inc.	18 488 181,83 \$	1 848 818,18 \$	20 337 000,01 \$

Roxboro Excavation inc.	19 126 413,87 \$	1 912 641,39 \$	21 039 055,26 \$
Construction Demathieu & Bard (cdb) inc.	20 815 180,01 \$	2 081 518,00 \$	22 896 698,01 \$
Construction ConCreate Ltée	21 488 868,22 \$	2 148 886,82 \$	23 637 755,04 \$
Estimation des professionnels externes	19 847 622,63 \$	1 984 762,27 \$	21 832 384,90 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			21 011 076,95 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			7,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			4 083 490,54 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			20,9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-2 278 120,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-10,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			109 463,19 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,6 %

Lors de l'appel d'offres public 214729, sur vingt (20) preneurs du cahier des charges, sept (7) ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 35 % et 65 %. En ce qui concerne les motifs de désistements, sept (7) preneurs de cahier des charges sur les treize (13) qui n'ont pas déposé de soumission étaient des sous-traitants, ce qui représente un ratio de 54 %. La liste des preneurs du cahier des charges est présentée en pièce jointe.

Les sept (7) soumissions déposées sont conformes.

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation réalisée par les professionnels externes soit la firme Stantec Experts-conseils Ltée., laquelle s'élevait à 21 832 384,90 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de - 2 278 120,40 \$, soit - 10,4 %.

Cet écart peut être lié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par les soumissionnaires, les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions. Le faible écart de 0,6 % entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième soumissionnaire et l'écart de 2,0 % entre le plus bas soumissionnaire et le troisième soumissionnaire confirment la situation du marché au moment du dépôt des soumissions.

Puisque le contrat d'exécution de travaux est d'une valeur de plus de 10 M\$, le dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 20 mars 2017.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été effectuées. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 1211-9046.37. Une attestation valide délivrée le 22 janvier 2018 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre qu'Excavation Loiselle inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le présent dossier, la dépense totale pour la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan s'élève à un montant maximum de 20 249 863,25 \$ taxes incluses et se détaille comme suit :

- Prix de base des travaux de structure et contingences (10%): 19 268 472,49 \$;
- Prix de base des travaux d'éclairage pour la structure et contingences (10%) : 285 792,01 \$;
- Incidences professionnelles : 632 362,50 \$ (contrôle qualitatif, études de caractérisation des sols, surveillance archéologique);
- Incidences techniques : 63 236,25 \$ (CSEM, Hydro-Québec, gestion des impacts).

Cette dépense totale représente un coût net de 18 490 824,25 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Elle est prévue au PTI 2018-2020 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, au programme de réfection des structures routières – 46000. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Les montants seront imputés aux règlements d'emprunt correspondant à ce programme, soit le règlement 17-048 - Réfection des structures routières.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal à long terme et améliore les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de débiter les travaux de construction en juin 2018.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 21 juin 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SIVT se verrait alors obligé de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

De plus, advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée au-delà du conseil municipal du mois d'avril, les travaux de la première année risquent de ne pas être complétés en décembre 2018, avant la pause hivernale. Cette situation impliquerait des frais supplémentaires et une augmentation des impacts sur la circulation.

Impact durant les travaux :

Durant les travaux, deux configurations des voies de l'autoroute Bonaventure seront mises en place :

- Configuration en heure de pointe du matin (lundi au vendredi de 6h00 à 9h30) :
 - Direction centre-ville : 2 voies tout usage et 1 voie réservée pour le transport en commun;
 - Direction Champlain : 1 voie tout usage;
- Configuration hors pointe (lundi au vendredi de 9h30 à 6h00, samedi et dimanche) :
 - Direction centre-ville : 2 voies tout usage;
 - Direction Champlain : 2 voies tout usage.

Ainsi, en heure de pointe du matin, le même nombre de voies qu'en condition actuelle sans travaux seront disponibles aux usagers. La voie réservée pour le transport en commun sera maintenue. En pointe du soir, la configuration hors pointe à deux voies de circulation par direction permet de minimiser les impacts des travaux.

Pour la réalisation de certains travaux, des fermetures complètes et partielles de l'autoroute Bonaventure seront réalisées de nuits et de fins de semaine. Lors de ces travaux, des chemins de détours seront maintenus pendant toute la durée de l'entrave.

Certains travaux nécessiteront des fermetures partielles et complètes de la rue de la Commune. Lors des fermetures partielles, un contresens en alternance sera mis en place sur la rue de la Commune. La piste cyclable sera également déviée. Lors des fermetures complètes, des chemins de détours seront maintenus pendant toute la durée de l'entrave.

Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se trouve en pièce jointe au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité Exécutif de la Ville: 4 avril 2018;
Examen du contrat par la CEC: 11 avril 2018;
Octroi du contrat par le Conseil municipal : 23 avril 2018;
Début des travaux : juin 2018;
Fin des travaux : décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BOISSINOT
Chargé de projet

Tél : 514-872-9205
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. : 514-872-4965

Le : 2018-03-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

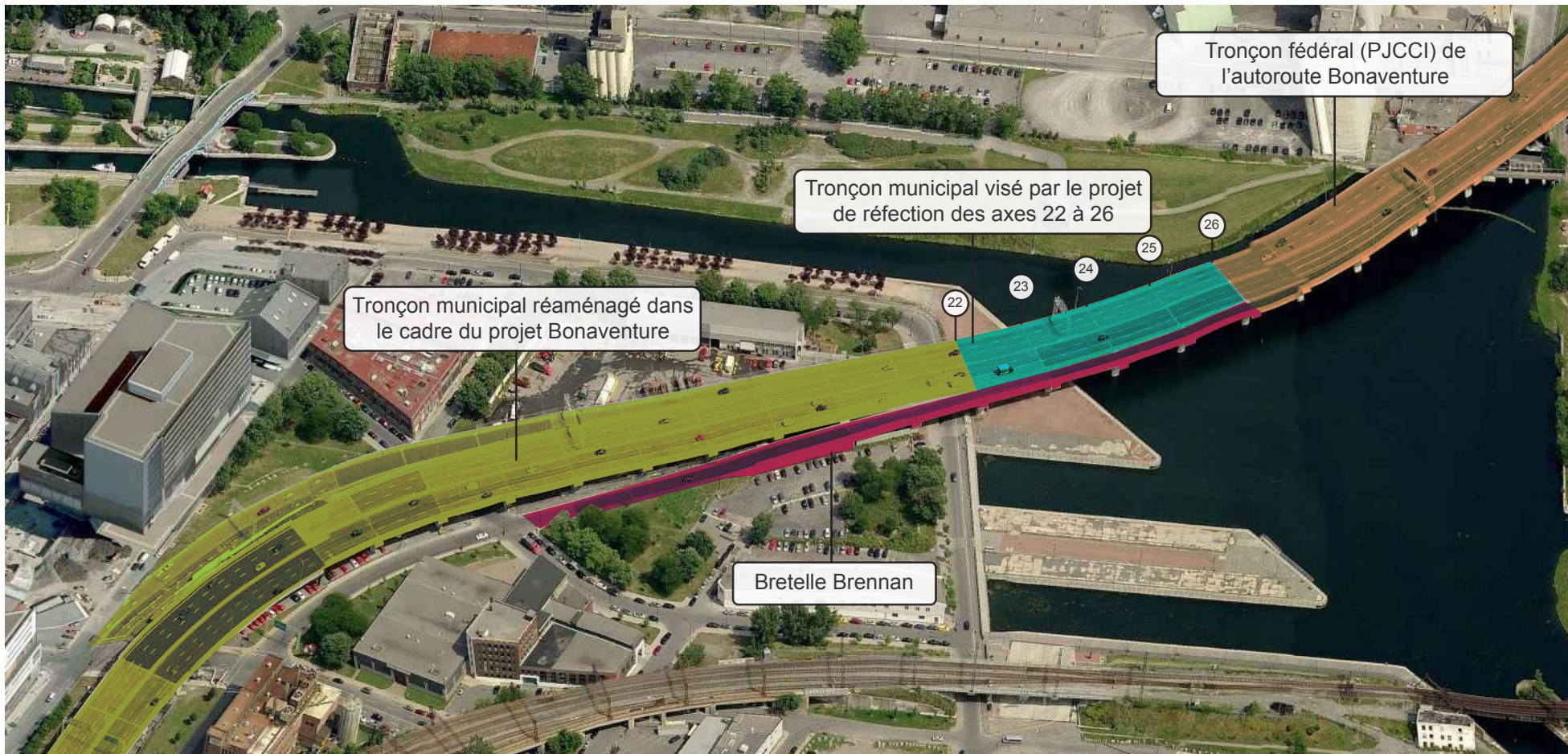
Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-03-16



RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION

SOUMISSION NO 214729 **RELANCE :** NON
 ANNONCE NO 2 **DATE DE L'ANNONCE:** 2018-001-15
 DATE D'OUVERTURE 2018-02-21
 DÉCRET 1049-2013
 CHARGÉ DE PROJET: David Boissinot

TITRE: Réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et démolition de la rampe Brennan

PRÉPARÉ PAR: Majida Tabit **DATE DE TRAITEMENT:** 05-mars-18

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION

(taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Excavation Loisel inc. (Licence RBQ # 1211-9046-37) (Attestation Revenu Québec valide du 22 janvier au 30 avril 2018)	17 776 604,08 \$	1 777 660,42 \$	19 554 264,50 \$
2 Demix Construction, une division de Groupe CRH	17 876 116,09 \$	1 787 611,60 \$	19 663 727,69 \$
3 Eurovia Québec Grands Projets	18 135 489,24 \$	1 813 548,92 \$	19 949 038,16 \$
4 Construction Bau-Val inc.	18 488 181,83 \$	1 848 818,18 \$	20 337 000,01 \$
5 Roxboro Excavation inc.	19 126 413,87 \$	1 912 641,39 \$	21 039 055,26 \$
6 Construction Demathieu & Bard (cdb) inc.	20 815 180,01 \$	2 081 518,00 \$	22 896 698,01 \$
7 Construction ConCreate Ltée	21 488 868,22 \$	2 148 886,82 \$	23 637 755,04 \$
Estimation des professionnels externes	19 847 622,63 \$	1 984 762,27 \$	21 832 384,90 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			21 011 076,95 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			7,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	4 083 490,54 \$ 20,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-2 278 120,40 \$ -10,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	109 463,19 \$ 0,6%

CEC

* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

En ce qui concerne les informations relatives à l'analyse des résultats de soumission, veuillez vous référer aux rubriques "Description" et "Justification" du document "Complément au guide de rédaction des dossiers décisionnels".

FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1			
2			
3			

Caution Conforme

214729 – Réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et démolition de la rampe Brennan

Réfection de l'autoroute Bonaventure - Arrondissement Ville-Marie et le Sud-Ouest.

Secteur	Mesures de mitigation									
<p>Autoroute Bonaventure</p> <p>Travaux de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 ainsi que la rampe Brennan</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Afin de diminuer l'impact des travaux sur les usagers du réseau routier et les riverains, le scénario de maintien de la circulation a été élaboré en coordination avec le BIC et les divers intervenants du secteur dont notamment la société des ponts Jacques Cartier et Champlain inc. (PJCCI), le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), le consortium Signature sur le St-Laurent (SSL) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et les différents transporteurs (STM, CIT-RTM, RTL); - les travaux de remplacement du tablier sont divisés en 4 phases; - les deux premières phases seront complétées en décembre 2018 terminant ainsi le remplacement du tablier en direction centre-ville; - une pause hivernale est prévue à partir de la fin du mois de décembre 2018 et les travaux devraient reprendre au mois de mai 2019; - les phases 3 et 4 seront complétées en novembre 2019 terminant ainsi le remplacement du tablier en direction Champlain et la démolition de la rampe Brennan. <p>Conditions de circulation permanente (longue durée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chacune des 4 phases de remplacement du tablier nécessite la fermeture de longue durée de 2 voies de circulation sur les 6 existantes sur l'autoroute Bonaventure. Lors de chacune des 4 phases, les conditions de circulation sont les suivantes: <table border="1" data-bbox="487 1060 1523 1339" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Direction centre-ville</th> <th>Direction Champlain</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pointe AM lundi-vendredi (6h00 à 9h30)</td> <td>2 voies tout usage 1 voie réservée (autobus)</td> <td>1 voie tout usage</td> </tr> <tr> <td>Hors pointe AM lundi-vendredi (9h30 à 6h00) et fins de semaine</td> <td>2 voies tout usage</td> <td>2 voies tout usage</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien du même nombre de voies en pointe AM qu'en condition existante sans travaux est prévu; - le maintien de la voie réservée aux autobus en direction centre-ville, du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h 30 (lignes d'autobus du RTL, du CIT-RTM et de la STM 61, 74, 75, 715, 168, 178) est prévu; - Lors de la période de pointe AM, un remorqueur sera sur place afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de panne ou d'accident; - La largeur minimale des voies séparées sera de 3,7 m et de 3,2 m dans le cas des voies contiguës; - Durant la pause hivernale, 3 voies de circulation dans les deux directions, incluant la voie réservée aux autobus, seront maintenues; - La signalisation et le marquage de la chaussée seront adaptés à chacune des phases des travaux; - Durant toute la durée des travaux, la limite de vitesse sur l'autoroute Bonaventure sera 		Direction centre-ville	Direction Champlain	Pointe AM lundi-vendredi (6h00 à 9h30)	2 voies tout usage 1 voie réservée (autobus)	1 voie tout usage	Hors pointe AM lundi-vendredi (9h30 à 6h00) et fins de semaine	2 voies tout usage	2 voies tout usage
	Direction centre-ville	Direction Champlain								
Pointe AM lundi-vendredi (6h00 à 9h30)	2 voies tout usage 1 voie réservée (autobus)	1 voie tout usage								
Hors pointe AM lundi-vendredi (9h30 à 6h00) et fins de semaine	2 voies tout usage	2 voies tout usage								

abaissée à 50 km/h;

- Afin d'assurer une homogénéité de la signalisation avec les chantiers à proximité, l'entrepreneur devra assurer une coordination avec des partenaires tels que PJCCI, la Ville de Montréal, SSL, MTMDT et Parcs Canada.
- la fermeture partielle de longue durée et la mise en place d'une voie de 3,5 m en alternance sur la rue de la Commune sont prévues;
- La piste cyclable bidirectionnelle le long de la rue de la Commune doit être maintenue ouverte en tout temps. En cas d'entraves, l'entrepreneur doit mettre en place un chemin de contournement pour les cyclistes.
- Les déplacements sécuritaires des piétons et cyclistes seront assurés pendant le chantier.
- Les commerçants et institutions auront accès à leur propriété en tout temps.

Conditions occasionnelles (courte durée) :

- Certains travaux devront être réalisés de nuit et de fin de semaine, échelonnés sur deux plages horaires suivantes:
- Plages horaires pour les fermetures régulières de nuit:

Description de la fermeture	Direction	Type	Nuit de dimanche	Nuit de lundi	Nuit de mardi	Nuit de mercredi	Nuit de jeudi	Nuit de vendredi	Nuit de samedi
			à à à à à à à à à à	à à à à à à à à à à	à à à à à à à à à à	à à à à à à à à à à	à à à à à à à à à à	à à à à à à à à à à	à à à à à à à à à à
Fermeture Autoroute Bonaventure (1 voie sur 2 ou 3)	Est ou Ouest	Partielle	20 h à 5 h 30	20 h à 5 h 30	20 h à 5 h 30	20 h à 5 h 30	21 h 30 à 5 h 30	21 h 30 à 5 h 30	21 h 30 à 5 h 30
Fermeture Autoroute Bonaventure (2 voie sur 3)	Est ou Ouest	Partielle	21 h 30 à 5 h 30	21 h 30 à 5 h 30	21 h 30 à 5 h 30	21 h 30 à 5 h 30	21 h 30 à 5 h 30	21 h 30 à 5 h 30	21 h 30 à 5 h 30
Fermeture Autoroute Bonaventure (2 voies sur 2 ou 3 voies sur 3)	Est ou Ouest	Complète	23 h à 5 h	23 h à 5 h	23 h à 5 h	23 h à 5 h	23 h 59 à 5 h	23 h 59 à 7 h	23 h 59 à 8 h

- Plages horaires pour les fermetures spéciales de fin de semaine :

Fermeture spéciale	Plages horaires
Fermeture complète dans les deux directions de l'autoroute Bonaventure entre la sortie 2 et la rue Wellington	Vendredi 23 h 59 au lundi 5 h
Fermeture complète dans les deux directions de la rue de la Commune	Vendredi 22 h au lundi 5 h

- Aucun travaux de nuit ne seront permis lors des événements spéciaux prévus par l'agence Parcs Canada (5 nuitées durant cinq fins de semaine, en juillet et en août, au Quai à farine et au Jardin des Écluses);
- Aucune fermeture complète ne sera autorisée durant les jours fériés ou durant le Grand Prix du Canada;
- Lors des fermetures, des chemins de détour et des chemins alternatifs seront

	<p>clairement balisés au profit des automobilistes, des cyclistes et des piétons; Les commerçants et institutions auront accès à leur propriété en tout temps.</p>
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	<ul style="list-style-type: none">- Une réunion d'information sera organisée pour les résidents du secteur avant la tenue des travaux;- En plus des communications usuelles, des panneaux d'information et des PMVM seront installés au moins dix jours avant la tenue des travaux;- Pendant toute la durée des travaux, les résidents seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation.

Coûts globaux du contrat 214729

		Année 2018-2019	
		Global	
Prix des travaux (plus bas soumissionnaire) :	Répartition	\$ 15 461 277,75	
Travaux contingents (pourcentage du coût des travaux)	10 %	\$ 1 546 127,78	
Incidences			
	Marquage chaussée		
	Maintien de la circulation et gestion des impacts	\$ 30 000,00	incidences techniques
	Communication		
	Contrôle qualitatif	\$ 500 000,00	incidences professionnelles
	Gaz, Bell, H-Q, CSEM etc	\$ 25 000,00	incidences techniques
	Acquisition et servitudes	\$ -	
	Plantations et mobilier urbain	\$ -	
	Expertises particulières	\$ 25 000,00	Incidences professionnelles : caractérisation des sols
	Surveillance archéologique	\$ 25 000,00	incidences professionnelles
	Déplacement services publics		
	Total incidences	\$ 605 000,00	
Déboursés			
	Reproductions de plans et devis	\$ -	
	Déplacements et stationnement	\$ -	
	Expertise professionnelle	\$ -	
	Déboursés	\$ -	
	Sous-total	\$ 17 612 405,53	
	TPS (5%) de sous-total	\$ 880 620,27	
	TVQ (9,975%) de sous-total	\$ 1 756 837,45	
	Total:	\$ 20 249 863,25	



Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905

N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec

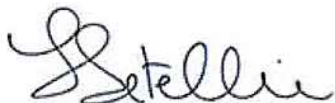
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', with a stylized flourish at the end.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 214729

Numéro de référence : 1128039

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et démolition de la rampe Brennan

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Armatures Bois-Francis Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	Commande : (1380007) 2018-01-18 13 h 57 Transmission : 2018-01-18 13 h 57	2872714 - 2018-01-30_214729_15-05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 45 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15-05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 41 - Messagerie 2878450 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel 2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Canam-Ponts 1445 rue du Grand-Tronc Québec, QC, G1N 4G1 http://www.canamponts.com NEQ : 1140377384	Madame Adjointe aux Ventes Téléphone : 418 683-2561 Télécopieur : 418 688-8512	Commande : (1379502) 2018-01-17 15 h 50 Transmission : 2018-01-17 15 h 50	2872714 - 2018-01-30_214729_15-05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 37 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15-05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 34 - Messagerie 2878450 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel

			2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel
			2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	<u>Madame</u> <u>France</u> <u>Laverdure</u> Téléphone : 514 636- 4400 Télécopieur : 514 636- 9937	Commande : (1378365) 2018-01-16 8 h 14 Transmission : 2018-01-16 8 h 32 2872714 - 2018-01-30_214729_15- 05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 44 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15- 05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 40 - Messagerie 2878450 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel 2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc. 170 boul Roland-Godard Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7 NEQ : 1147057740	<u>Monsieur</u> <u>Nicolas</u> <u>Lauzier</u> Téléphone : 450 569- 8043 Télécopieur : 450 431- 4235	Commande : (1377810) 2018-01-15 9 h 09 Transmission : 2018-01-15 9 h 09 2872714 - 2018-01-30_214729_15- 05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 45 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15- 05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 31 - Messagerie 2878450 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel 2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4

(bordereau)
 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Construction DIMCO Inc. 8601 Henri-Bourassa Est, bureau 100 Montréal, QC, H1E 1P4 NEQ : 1166538166	Madame Maria Geronimo Téléphone : 514 494- 1001 Télécopieur :	Commande : (1377912) 2018-01-15 10 h 27 Transmission : 2018-01-15 11 h 53	2872714 - 2018-01-30_214729_15- 05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 34 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15- 05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 30 - Messagerie 2878450 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel 2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	--	--	---

<input type="checkbox"/> Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331- 7944 Télécopieur :	Commande : (1378207) 2018-01-15 15 h 16 Transmission : 2018-01-16 8 h 05	2872714 - 2018-01-30_214729_15- 05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 45 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15- 05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 32 - Messagerie 2878450 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel 2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	---	---

Constructions ConCreate Ltée
5840 rue Donahue
St-Laurent
Montréal, QC, H4S 1C1
<http://www.concreate.ca/fr/accueil.html>
NEQ : 1142587287

[Monsieur
Walter
Smirnow](#)
Téléphone : 514 335-0412
Télécopieur : 514 335-6233

Commande : (1378391) 2872714 - 2018-01-30_214729_15-05_Addenda1_incluant un report de date
2018-01-16 8 h 40
Transmission :
2018-01-16 8 h 44
2877338 - 2018-02-07_214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte
2018-02-07 14 h 34 - Messagerie
2877340 - 2018-02-07_214729_15-05_SectionV_Plans_existant
2018-02-08 12 h 29 - Messagerie
2878450 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda3
2018-02-08 16 h 41 - Télécopie
2881457 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda4
2018-02-14 9 h 10 - Télécopie
2881462 -
Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis)
2018-02-14 9 h 47 - Télécopie
2881463 -
Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau)
2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
26 rue Saulnier
Laval, QC, H7M 1S8
<http://www.crhcanada.com> NEQ : 1171462923

[Madame
Julie
Boudreault](#)
Téléphone : 450 629-3533
Télécopieur : 450 629-3549

Commande : (1379069) 2872714 - 2018-01-30_214729_15-05_Addenda1_incluant un report de date
2018-01-17 9 h 10
Transmission :
2018-01-17 9 h 36
2877338 - 2018-02-07_214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte
2018-02-07 14 h 35 - Messagerie
2877340 - 2018-02-07_214729_15-05_SectionV_Plans_existant
2018-02-08 12 h 33 - Messagerie
2878450 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda3
2018-02-08 16 h 40 - Courriel
2881457 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda4
2018-02-14 9 h 09 - Courriel
2881462 -
Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis)
2018-02-14 9 h 12 - Courriel
2881463 -
Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau)
2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

EBC Inc.
3900 rue Isabelle
Brossard, QC, J4Y 2R3
NEQ : 1140169609

[Monsieur
Mathieu
Chamberland](#)
Téléphone : 450 444-9333
Télécopieur

Commande : (1377881) 2872714 - 2018-01-30_214729_15-05_Addenda1_incluant un report de date
2018-01-15 10 h 08
Transmission :
2018-01-15 10 h 12
2877338 - 2018-02-07_214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte
2018-02-07 14 h 40 - Messagerie

: 450 444-9330

2877340 - 2018-02-07_214729_15-05_SectionV_Plans_existant
2018-02-08 12 h 35 - Messagerie
2878450 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda3
2018-02-08 16 h 40 - Courriel
2881457 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda4
2018-02-14 9 h 09 - Courriel
2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis)
2018-02-14 9 h 12 - Courriel
2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau)
2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Électricité Grimard Inc.
1855, Bernard-Lefebvre
Laval, QC, H7C 0A5
<http://www.grimard.ca> NEQ :
1141847179

[Monsieur Jacques Grimard](#)
Téléphone : 418 549-0745
Télécopieur : 418 545-7942

Commande : (1384468)
2018-01-29 12 h 56
Transmission :
2018-01-29 12 h 56

2872714 - 2018-01-30_214729_15-05_Addenda1_incluant un report de date
2018-01-30 14 h 26 - Courriel
2877338 - 2018-02-07_214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte
2018-02-07 14 h 44 - Messagerie
2877340 - 2018-02-07_214729_15-05_SectionV_Plans_existant
2018-02-08 12 h 41 - Messagerie
2878450 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda3
2018-02-08 16 h 40 - Courriel
2881457 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda4
2018-02-14 9 h 09 - Courriel
2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis)
2018-02-14 9 h 12 - Courriel
2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau)
2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Électricité Grimard Inc.
1855, Bernard-Lefebvre
Laval, QC, H7C 0A5
<http://www.grimard.ca> NEQ :
1141847179

[Monsieur Jacques Grimard](#)
Téléphone : 418 549-0745
Télécopieur : 418 545-7942

Commande : (1384474)
2018-01-29 13 h 04
Transmission :
2018-01-29 13 h 04

2872714 - 2018-01-30_214729_15-05_Addenda1_incluant un report de date
2018-01-30 14 h 26 - Courriel
2877338 - 2018-02-07_214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte
2018-02-07 14 h 43 - Messagerie
2877340 - 2018-02-07_214729_15-05_SectionV_Plans_existant
2018-02-08 12 h 39 - Messagerie
2878450 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda3
2018-02-08 16 h 40 - Courriel

2881457 - 214729_15-
05_Refection_Bonaventure_Addenda4
2018-02-14 9 h 09 - Courriel

2881462 -
Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4
(devis)
2018-02-14 9 h 12 - Courriel

2881463 -
Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4
(bordereau)
2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Eurovia Québec Grands Projets Inc. 1550 rue Ampère, bureau 305 Boucherville, QC, J4B7L4 NEQ : 1169491801	Monsieur David Loiseau Téléphone : 450 641-8000 Télécopieur : 450 641-0826	Commande : (1377825) 2018-01-15 9 h 22 Transmission : 2018-01-15 9 h 22	2872714 - 2018-01-30_214729_15-05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 33 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15-05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 25 - Messagerie 2878450 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel 2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	--	--	---

<input type="checkbox"/> Excavation Loiseau inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiseau.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gagnard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	Commande : (1377858) 2018-01-15 9 h 48 Transmission : 2018-01-15 9 h 48	2872714 - 2018-01-30_214729_15-05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 33 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15-05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 27 - Messagerie 2878450 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15-05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel
---	--	--	---

			2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	
<input type="checkbox"/>	Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupernt.com NEQ : 1160480704	<u>Madame</u> <u>Line Proulx</u> Téléphone : 450 431- 7887 Télécopieur : 450 664- 6478	Commande : (1378638) 2018-01-16 11 h 59 Transmission : 2018-01-16 15 h 08	2872714 - 2018-01-30_214729_15- 05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 42 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15- 05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 39 - Messagerie 2878450 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel 2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052065	<u>Monsieur</u> <u>David Guay</u> Téléphone : 450 454- 3928 Télécopieur : 450 454- 7254	Commande : (1378346) 2018-01-16 7 h 49 Transmission : 2018-01-16 7 h 49	2872714 - 2018-01-30_214729_15- 05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 35 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15- 05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 42 - Messagerie 2878450 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel 2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	<u>Monsieur</u> <u>Sylvain</u> <u>Phaneuf</u> Téléphone : 450 446- 9933 Télécopieur : 450 446- 1933	Commande : (1379251) 2018-01-17 11 h 05 Transmission : 2018-01-17 11 h 05	2872714 - 2018-01-30_214729_15- 05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 27 - Télécopie 2877338 - 2018-02-07_214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 41 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15- 05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 37 - Messagerie 2878450 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 41 - Télécopie 2881457 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 10 - Télécopie 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 10 h 14 - Télécopie 2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	<u>Madame</u> <u>Marjolaine</u> <u>Émond</u> Téléphone : 450 659- 5457 Télécopieur : 450 659- 9265	Commande : (1377761) 2018-01-15 8 h 22 Transmission : 2018-01-15 8 h 51	2872714 - 2018-01-30_214729_15- 05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 40 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15- 05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 36 - Messagerie 2878450 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel 2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	<u>Madame</u> <u>Nancy</u> <u>Lazure</u> Téléphone : 514 789- 2728 Télécopieur	Commande : (1378225) 2018-01-15 15 h 30 Transmission : 2018-01-15 15 h 30	2872714 - 2018-01-30_214729_15- 05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 40 - Messagerie

: 514 789-
2288

2877340 - 2018-02-07_214729_15-
05_SectionV_Plans_existant
2018-02-08 12 h 35 - Messagerie
2878450 - 214729_15-
05_Refection_Bonaventure_Addenda3
2018-02-08 16 h 40 - Courriel
2881457 - 214729_15-
05_Refection_Bonaventure_Addenda4
2018-02-14 9 h 09 - Courriel
2881462 -
Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4
(devis)
2018-02-14 9 h 12 - Courriel
2881463 -
Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4
(bordereau)
2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Roxboro Excavation INC..
1620 Croissant Newman
Dorval, QC, H9P 2R8
NEQ : 1142760280

Monsieur
Yvon Théoret
Téléphone
: 514 631-
1888
Télécopieur
: 514 631-
1055

Commande : (1378102)
2018-01-15 13 h 29
Transmission :
2018-01-15 13 h 29

2872714 - 2018-01-30_214729_15-
05_Addenda1_incluant un report de date
2018-01-30 14 h 26 - Courriel
2877338 - 2018-02-07_214729_15-
05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte
2018-02-07 14 h 42 - Messagerie
2877340 - 2018-02-07_214729_15-
05_SectionV_Plans_existant
2018-02-08 12 h 37 - Messagerie
2878450 - 214729_15-
05_Refection_Bonaventure_Addenda3
2018-02-08 16 h 40 - Courriel
2881457 - 214729_15-
05_Refection_Bonaventure_Addenda4
2018-02-14 9 h 09 - Courriel
2881462 -
Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4
(devis)
2018-02-14 9 h 12 - Courriel
2881463 -
Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4
(bordereau)
2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sintra (Région Montérégie / Rive-
Sud)
7 rang St-Régis Sud
Saint-Isidore (Montérégie), QC,
JOL2A0
NEQ : 1145755295

Madame
Marie Josée
Roy
Téléphone
: 450 638-
0172
Télécopieur
: 450 638-
2909

Commande : (1378511)
2018-01-16 10 h 01
Transmission :
2018-01-16 12 h 09

2872714 - 2018-01-30_214729_15-
05_Addenda1_incluant un report de date
2018-01-30 14 h 26 - Courriel
2877338 - 2018-02-07_214729_15-
05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte
2018-02-07 14 h 43 - Messagerie
2877340 - 2018-02-07_214729_15-
05_SectionV_Plans_existant
2018-02-08 12 h 39 - Messagerie
2878450 - 214729_15-
05_Refection_Bonaventure_Addenda3
2018-02-08 16 h 40 - Courriel

2881457 - 214729_15-
 05_Refection_Bonaventure_Addenda4
 2018-02-14 9 h 09 - Courriel

2881462 -
 Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4
 (devis)
 2018-02-14 9 h 12 - Courriel

2881463 -
 Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4
 (bordereau)
 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321- 5205 Télécopieur : 514 321- 5835	Commande : (1378210) 2018-01-15 15 h 19 Transmission : 2018-01-15 15 h 19	2872714 - 2018-01-30_214729_15- 05_Addenda1_incluant un report de date 2018-01-30 14 h 26 - Courriel 2877338 - 2018-02-07_214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda2_Porte 2018-02-07 14 h 44 - Messagerie 2877340 - 2018-02-07_214729_15- 05_SectionV_Plans_existant 2018-02-08 12 h 40 - Messagerie 2878450 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda3 2018-02-08 16 h 40 - Courriel 2881457 - 214729_15- 05_Refection_Bonaventure_Addenda4 2018-02-14 9 h 09 - Courriel 2881462 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (devis) 2018-02-14 9 h 12 - Courriel 2881463 - Section_IV_Bordereau_Soumission_AD4 (bordereau) 2018-02-14 9 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	---

Dossier # : 1187000001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie

Objet :

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan (projet 15-05) dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie - Dépense totale de 20 249 863,25 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 19 554 264,50 \$ + incidences 695 598,75 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 214729 - 7 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT 1187000001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-15

Reak Sa SEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2813

Co-auteur

Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier

Dossier # : 1187000001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan (projet 15-05) dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie - Dépense totale de 20 249 863,25 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 19 554 264,50 \$ + incidences 695 598,75 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 214729 - 7 soumissionnaires conformes.



Rapport - mandat SMCE187000001.pdf

Dossier # :1187000001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 avril 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187000001**

Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc. pour la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan (projet 15-05) dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie - Dépense totale de 20 249 863,25 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 19 554 264,50 \$ + incidences 695 598,75 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 214729 - 7 soumissionnaires conformes.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187000001

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan (projet 15-05) dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie - Dépense totale de 20 249 863,25 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 19 554 264,50 \$ + incidences 695 598,75 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 214729 - 7 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 4 avril 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 avril 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Ils ont bien saisi l'importance de l'organisation du chantier de ce contrat, compte tenu de la nécessité de maintenir la circulation durant les travaux. Ils ont bien compris que le devis de l'appel d'offres était très précis sur cette question.

Ils ont noté que l'estimation dans ce dossier, de quelque 10 % supérieure à la soumission de l'adjudicataire, reposait sur un scénario prévoyant des situations difficiles sur le chantier («worst case scenario»).

Enfin, les membres ont souligné la grande qualité de la présentation qui leur a été faite dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187000001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1187394001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$ (contrat: 12 577 578,93\$ + incidences: 1 163 594,57 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé

1. d'octroyer un contrat de construction au soumissionnaire Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul - phase 2. Ce dernier ayant présenté une soumission conforme au montant total de 12 577 578,93\$, taxes incluses. À ce montant s'ajoutent les incidences au montant de 1 163 594,57\$. Appel d'offres public 329903;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 66 % par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 10:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1187394001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$ (contrat: 12 577 578,93\$ + incidences: 1 163 594,57 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de mise en valeur du territoire (SMVT) a mandaté la Division des grands projets, portefeuille 2 du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La rue Saint-Paul, rue fondatrice de Montréal, constitue la première et la plus ancienne rue de la Ville. La rue Saint-Paul a servi de point de départ au premier plan d'aménagement de la Cité réalisé en juillet 1672 par le seigneur de Montréal, François Dollier de Casson. Elle fut créée officiellement en 1673 par les Messieurs de Saint-Sulpice sur l'empreinte du chemin amérindien qui bordait la lisière nord de la commune. Son tracé sinueux, issu du développement organique de la ville *intra-muros*, est presque inchangé. À part quelques «ajustements» après l'incendie de 1721, son tracé est d'origine. Son nom évoque le souvenir de Paul de Chomedey de Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal.

C'est un lieu d'échanges autour duquel s'organise la vie sociale du bourg puis de la Cité. Des marchands importants s'y installent, tel Jacques LeBer, et font commerce autour du marché alors situé sur l'actuelle Place Royale. Encore aujourd'hui, la rue Saint-Paul constitue toujours l'artère commerciale principale du site patrimonial de Montréal, le Vieux-Montréal.

La qualité et la diversité du cadre bâti largement dominé par une architecture associée au 18^e siècle, révèlent l'évolution de la cité et la capacité des habitants à adapter les immeubles (maisons bourgeoises, maisons-magasins, magasins-

entrepôts) en fonction des usages, de la densification, de l'industrialisation et des nouvelles technologies.

Les dernières interventions significatives sur la rue Saint-Paul ayant été réalisées au cours des années 1980, la Ville a retenu sa réfection comme projet prioritaire. Cette intervention est inscrite au *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* adopté par le conseil de ville à sa séance du 26 août 2013.

Ce projet significatif pour la mise en valeur du Vieux-Montréal est réalisé en partenariat avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Le projet retenu privilégie les déplacements à pied dans le Vieux-Montréal tout en assurant la vitalité commerciale de la rue. Le concept retenu a fait l'objet de consultation en amont auprès des organismes œuvrant en accessibilité universelle. Cette démarche a été qualifiée de «particulièrement rigoureuse» par l'Ombudsman de la Ville (réf.: OMBUD 2017-0447). La préoccupation de s'inscrire dans une démarche de développement durable milite en faveur de systèmes constructifs et de matériaux simples, résistants, faciles d'entretien et tenant compte des qualités patrimoniales du lieu.

Le projet complet de réaménagement de la rue Saint-Paul comprend la réfection des infrastructures et l'aménagement du domaine public de manière à permettre un meilleur partage de l'espace public en diminuant l'emprise de la voiture au profit des piétons. Le territoire d'intervention couvre la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, et la réalisation du projet est prévue en trois phases :

- phase 1 : section située entre la rue Berri et la place Jacques-Cartier incluant la côte Berri (entre la rue du Champ-de-Mars et la rue de la Commune), la rue Bonsecours (entre la rue Notre-Dame et la rue de la Commune), la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonneau;
- phase 2 : section située entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, incluant les rues Saint-Vincent et Saint-Gabriel;
- phase 3 : section située entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill, incluant les abords de la Place Royale.

La première phase de ce projet réalisée en partie en 2016, avec une pause en 2017 pour les festivités du 375^e, sera complétée en 2018. Lors de cette première phase, la section de la rue Saint-Paul entre la côte Berri et la place Jacques-Cartier, ainsi que la rue Bonsecours, entre la rue Notre-Dame et la rue de la Commune, la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonneau sont touchées par les travaux.

Le présent contrat concerne la phase 2 des travaux d'infrastructures, qui a été découpée en 5 (cinq) lots de travaux, soit :

- LOT 1 – Réaménagement de la rue Saint-Vincent;
- LOT 2 – Infrastructures de la rue Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la place Jacques-Cartier, à l'approche ouest;

- LOT 3 – Aménagement de surface de la rue Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue de Vaudreuil et aménagement de surface de la rue Saint-Gabriel, entre la rue Saint-Paul et de la rue de la Commune;
- LOT 4 – Aménagement de surface de la rue Saint-Paul, entre la rue de Vaudreuil et l'approche ouest de la place Jacques-Cartier;
- LOT 5 – Infrastructures et aménagement de surface de la rue Saint-Paul, à la croisée de la place Jacques-Cartier.

Les travaux de la phase 2 font l'objet d'un seul appel d'offres où tous les travaux seront intégrés. Des travaux de la CSEM, Bell et de Énergir seront également intégrés à cette phase.

Le budget global des aménagements de surface du projet est estimé à 35M\$. L'aménagement de surface de la phase 1, financé dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, est évalué à 16,5M\$, dont 3M\$ proviennent du ministère de la Culture et des Communications. Le financement de l'aménagement de surface des phases 2 et 3 est prévu dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 et évalué à 17,5M\$, dont 2,25M\$ proviennent du ministère de la Culture et des Communications.

Étapes déjà réalisées:	Coûts globaux	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> • Plans et devis de la phase 1 	157 078\$	Septembre 2014	Décembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 - Lot 1 : Réaménagement de la rue Bonsecours, de la rue Bonneau et de la Côte Berri 	3 036 593 \$ *	Juin 2015	Mai 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 - Lot 2A : Reconstruction de l'aqueduc et raccordement des drains à l'égout de la rue Saint-Paul, de la Place Jacques-Cartier à la rue Bonsecours 	1 687 611 \$ *	Mars 2016	Mai 2016

Étapes en cours de réalisation :	Coûts globaux	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 - Lot 2B : Réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri 	12 678 724,54 \$ *	Mai 2016	Décembre 2018
<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 - Lot 2B : Surveillance des travaux de réaménagement de la rue 	724 923,12\$ (maximum prévu au contrat)	Mai 2016	Décembre 2018

Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri			
--	--	--	--

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none">Phase 2 : Réaménagement de la rue Saint-Paul, de la place Jacques-Cartier au boulevard Saint-Laurent	Mai 2018	Décembre 2019

Étapes à venir :	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none">Phase 3: Réaménagement de la rue Saint-Paul, du boulevard Saint-Laurent à la rue MGill	à confirmer	à confirmer

* : Les coûts globaux des travaux inclut non seulement les aménagements de surface mais également les coûts reliés à la réfection des infrastructures municipaux et des réseaux techniques urbains, tels que l'aqueduc, ses branchements, certaines interventions au niveau de l'égout ainsi que les conduits de la CSEM, de Bell Canada et finalement ceux de la cie Énergir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17 0521, 28 septembre 2017 (dossier 1171183001) - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018

CG 16 0242, 21 avril 2016 (dossier 1164139003) - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA + s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B)

CG 16 0199, 24 mars 2016 (dossier 1164139002) - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune, et du trottoir nord de la rue de la Commune, entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie

CG16 0017, 28 janvier 2016 (dossier 1154139004) - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

CG16 0030, 28 janvier 2016 (dossier 1150522002) - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 84 mois, avec Rock of Ages Canada inc. pour la fourniture de pavés de granit dans

le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, pour une somme maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses.

CG15 0512, 19 octobre 2015 (dossier 1153751005) - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul - phase 1 - réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

CG15 0285 , 4 mai 2015 (dossier 1154139001) - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul

CG11 0175, 19 mai 2011 (dossier 1110687002) - Règlement autorisant un emprunt de 31 064 000 \$ pour la réalisation de projets déterminés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2008-2012, ainsi que divers travaux d'aménagement et de mise en valeur du domaine public dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans les secteurs d'intérêt patrimonial.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi du contrat de réalisation des travaux de la phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, soit celui portant sur les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent. De façon générale, les travaux de construction comprennent :

Travaux de trottoirs :

- Construction du coussin de pierre pour les trottoirs;
- Fourniture et mise en place de bordures de granit;
- Construction de trottoir à granulats exposés;
- Fourniture et mise en place de plaques podotactiles dans les rampes pour handicapés;
- Repositionnement de pierres naturelles servant de marches pour les résidents et les commerces;
- Réparation de l'arrière trottoir selon le type de terrain s'y trouvant avant le début des travaux;
- Mise en place de manchons pour la signalisation écrite;
- Maintien de la circulation;
- Autres travaux connexes.

Travaux de chaussée :

- Construction des coussins de pierre de la chaussée;
- Construction d'une dalle de béton ceinturée d'acier d'armature;
- Installation de pavé de granit brut fourni par la Ville;
- Installation de pavé de granit récupéré (coblestone);
- Raccordement de la chaussée aux différentes intersections;
- Maintien de la circulation;
- Autres travaux connexes

Travaux d'infrastructure :

- Pose d'une conduite d'eau secondaire de 100, 150, 200, 250 et 300 mm de diamètre respectivement avec des longueurs de 5m, 80m, 40m, 5m et 280m sur la rue Saint-Paul, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent
- Remplacement de 275 m de drains et d'entrées de service d'égout sur Saint-Paul entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent
- Remplacement de 100 m de drains et d'entrées de service d'égout sur Saint-Vincent;
- Pose de puisards de rue;
- Excavation, dégagement et remblayage des conduites de Bell et de Gaz Métro;
- Enlèvement des bases de lampadaires et de conduits existants pour l'éclairage;
- Construction de nouvelles bases de lampadaires et de conduits pour l'éclairage;
- Travaux de la CSEM, de Bell et de Gaz Métro;
- Travaux d'archéologie;
- Construction de trottoirs temporaires à revêtement bitumineux incluant le coussin de pierre;
- Construction de chaussée temporaire à revêtement bitumineux incluant le coussin de pierre.

Afin de diminuer la durée totale des travaux, plusieurs mesures ont été imposées au devis:

Le contrat impose les horaires de travail suivant à l'entrepreneur:

- l'entrepreneur doit obligatoirement travailler de 7h à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 17h les samedis. S'il le désire l'Entrepreneur est autorisé à travailler le dimanche de 9h à 17h.

Finalement, le montant des pénalités pour retard a été ajusté à la hausse et un boni est prévu dans l'éventualité où les travaux seraient complétés avant l'échéance des délais contractuels.

Compte tenu du haut niveau de qualité exigé pour ce projet et de sa localisation, le processus d'octroi du contrat imposait que les soumissionnaires devaient avoir exécuté au cours des cinq (5) dernières années, un minimum de deux (2) contrats de même nature et d'une valeur de 3 000 000,00 \$ et plus en coût des travaux, un contrat de même nature étant défini comme un projet de construction ou de reconstruction d'aménagement du domaine public dans un milieu urbain et sur une rue à caractère commerciale et touristique. Les soumissionnaires devaient ainsi joindre avec leur offre, pour chaque contrat exécuté, l'année de réalisation, la description de la nature des travaux, le nom de rue et de la municipalité, la valeur du contrat. Le défaut de respecter cette condition entraînait le rejet de la soumission.

L'appel d'offres a été publié du 29 janvier au 21 février 2018. La durée de publication a donc, été de 23 jours de calendrier, conformément au minimum requis en vertu de la loi sur les cités et les villes. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 21 juin 2018.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres.

- Addenda no 1 - 1er février 2018 - Modification au cahier de charges

- Modification du bordereau de soumission
- Addenda no 2 - 12 février 2018 - Modification à la formule de soumission - ajout de l'article: "Revêtement en béton à granulats exposés 150mm d'épaisseur"
- Addenda no 3 - 16 février 2018 - Rémission de la section IV du cahier des clauses administratives spéciales: Expérience du soumissionnaire (page IV-8 de IV-9 et Page IV-9 de IV-9)
- Précisions au devis technique d'éclairage

Contingences et incidences:

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 1 143 416,27\$\$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de signalisation, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et le contrôle environnemental, ainsi que les frais et dépenses de la Commission des services électriques de Montréal liés au projet. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe. Une enveloppe de 1 163 594,57\$ est allouée aux incidences, soit un montant représentant 9% de la valeur du contrat.

JUSTIFICATION

La mise en œuvre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul répond aux orientations et aux objectifs poursuivis par la Ville en termes de patrimoine, de conservation et de mise en valeur du territoire. La volonté d'assurer la mise en valeur du cœur historique de la ville a été affirmée dans plusieurs documents d'orientations dont le Plan d'urbanisme (2004), la Politique du patrimoine (2005) dans laquelle la Ville s'impose les rôles de propriétaire et de gestionnaire exemplaires, le Plan d'intervention sur l'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal, le Plan de transport (2008), le Plan sectoriel de gestion des déplacements du Vieux-Montréal et le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal (2013). Ainsi, dans son rapport de consultation publique sur ce dernier document, la commission de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) «recommande que le premier objectif du Plan de protection et de mise en valeur soit l'affirmation et l'enrichissement de ce trait fondamental de la personnalité du Vieux-Montréal [sa valeur de centre historique], ainsi que la mise en valeur de son patrimoine.».

Le réaménagement de cette rue emblématique, au cœur de la Cité historique, permettra de mettre en valeur le cadre bâti exceptionnel qui raconte l'histoire de la ville et son évolution. En ce lieu de promenade par excellence, le réaménagement sera l'occasion de repenser la rue afin de la rendre plus conviviale, et de régler des problèmes de confort, de sécurité et d'accessibilité. Par son aménagement, le projet permettra de créer un véritable milieu inclusif, stimulera la vitalité commerciale, attirera une clientèle et des commerces de qualité et ce, hiver comme été.

Suite à l'appel d'offres, il y a eu dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et dix-sept (17) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 11% et 89%. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, on en retrouve sept (7) qui se désignent comme étant sous-traitants et un (1) responsable de l'estimation de contrôle. Pour les autres neuf (9) qui n'ont pas déposé de soumission, nous n'avons eu aucune réponse quant aux raisons de désistement. Il se pourrait que les exigences propres à cet appel d'offres (horaires des travaux, pénalités,

expérience du soumissionnaire dans des projets similaires) les aient amenés à renoncer à déposer une soumission.

Le tableau des résultats de soumission suivant (voir également en pièce jointe) résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation de contrôle réalisée par le consultant engagé par les professionnels de la Ville et le montant de la plus basse soumission conforme pour l'appel d'offres public #329903:

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Cevoco inc. (Licence RBQ # 5658-0392-01) (Attestation Revenu Québec valide du 19 février au 31 mai 2018)	11 434 162,66 \$	1 143 416,27 \$	12 577 578,93 \$
2	Les Entreprises Ventec inc.	12 261 028,74 \$	1 226 102,87 \$	13 487 131,61 \$
Estimation des professionnels externes		10 191 347,32 \$	1 019 134,73 \$	11 210 482,05 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				13 032 355,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				3,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)		909 552,68 \$
		(%)		7,2%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)		1 367 096,88 \$
		(%)		12,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)		909 552,68 \$
		(%)		7,2%

La Division des grands projets, portefeuille 2 a mandaté la firme externe Macogep pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la firme Macogep est de 1 367 096,88\$ (+12,2%).

L'écart est plus élevé pour les travaux d'infrastructures urbaines. Étant donné que les infrastructures ont un certain âge sur la rue Saint-Paul, l'entrepreneur a dû prévoir dans ses prix unitaires le risque associé, tandis que la firme responsable de l'estimation ne l'a pas fait. De plus, étant donné que le projet est intégré, il est responsable de tous les travaux d'infrastructures, incluant les RTU, alors tout imprévu au contrat sera absorbé par lui lors d'un retard des travaux, par exemple.

Une autre contrainte est la localisation du projet. Il existe un risque lié aux demandes des commerçants du secteur, qui doit aussi être assumé par l'entrepreneur.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000\$.

Cevoco possède l'autorisation valide de l'AMF de conclure un contrat public en date du 28 mars 2017 (voir pièce jointe), conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Cette entreprise est inscrite au registre des entreprises autorisées que tient l'AMF. L'attestation ainsi que la preuve de réception de la demande de renouvellement sont mises en pièces jointes au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni

du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Ceveco détient une attestation de revenu Québec valide du 19 février au 31 mai 2018.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de la phase 2 sont prévus au PTI corporatif 2017-2019 du Service de la mise en valeur du territoire ainsi qu'à celui de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et celui de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

Le coût total du contrat à octroyer est de 12 577 578,93\$ (taxes incluses) incluant un montant de 11 434 162,66\$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 143 416,27 (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 13 741 173,50\$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 163 594,57\$ (taxes incluses) et sera assumée comme suit :

- CSEM: le coût total des travaux à la charge de la CSEM est de 1 261 902,85\$ (taxes incluses), incluant un montant de 114 718,44\$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 351 546,86\$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes de la CSEM, ce qui représente 1 458 398,08\$ net des ristournes de taxes.

- DGSRE: le coût total des travaux à la charge de la DGSRE est de 2 980 119,93\$, incluant un montant de 270 920\$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 84 000,00\$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes de la DGSRE, ce qui représente un montant de 2 797 949,91 \$ net des ristournes de taxes qui sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-083 - 'Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout.'

- Service de la mise en valeur du territoire (SMVT): le coût total des travaux à la charge du SMVT est de 8 335 556,15\$ (taxes incluses), incluant un montant de 757 777,83\$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 728 047,71\$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes du SMVT, ce qui représente un montant totale de 9 063 603,87 \$ toutes taxes incluses ou de 8 286 011,65 \$ net des ristournes de taxes qui sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-032 - 'Travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul.'

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018, le Ministère de la Culture et des Communications subventionne le projet de la rue Saint-Paul à 50% jusqu'à concurrence de 4,25M, soit de 2,125M\$ (taxes incluses), sous le numéro de recommandation 17-01.01.05.03-0047.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, les dépenses concernant les travaux d'aménagement, soit les trottoirs, chaussé en pavé, éclairage et travaux connexes; seront assumés par l'agglomération à la hauteur de 66 % du montant total du contrat, puisque, ces travaux seront réalisés dans le territoire du lieu historique du Vieux Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conception du projet tient compte de l'accessibilité aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, tout en respectant le caractère historique du lieu.

L'espace réaménagé aura une durée de vie de plusieurs décennies. L'utilisation de matériaux nobles, tel le granit, et la mise en place d'un programme d'entretien adapté permettront la livraison d'un projet urbain de grande qualité qui profitera à l'ensemble de la collectivité pour les prochaines générations. Enfin, l'aménagement privilégie une approche simple et durable, dans le respect des contraintes archéologiques du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux visés par le présent dossier occasionneront des entraves habituelles à la circulation dans ce genre de projet. Ceux-ci feront l'objet de mesures de mitigation selon les pratiques en vigueur à la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Depuis 2013, 6 soirées avec les riverains (commerçants et résidents) ont été organisées. Ces rencontres avaient pour but d'identifier les besoins et les préoccupations des riverains, de discuter du partage de l'espace entre les différents usagers et les scénarios d'aménagement, et de présenter le concept final et l'échéancier de réalisation de la première phase. La Société de développement commercial du Vieux-Montréal a également été consultée tout au long du projet.

Pour les travaux de la phase 2, une opération de communication est élaborée par le Service des communications.

Un agent de liaison est également prévu tout au long du chantier pour assurer une meilleure communication entre les riverains et le chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cheminement du projet (phase 2):

Octroi de contrat de travaux par le Conseil d'agglomération – 26 avril 2018

Octroi du contrat de surveillance des travaux à l'intérieur de l'entente cadre : avril 2018

Début des travaux – mai 2018

Fin des travaux – décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Alain DUFRESNE, 8 mars 2018
Kathy DAVID, 8 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatiane PALLU
Ingénieur

Tél : 514 872-8630
Télécop. : 514 872-2896

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-07

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE




Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-03-08

Projet de la rue Saint-Paul – phase 2

Portée et échancier des travaux



-  Lot 1 - Rue St-Vincent – Mai à décembre 2018
-  Lot 2 - Rue St-Paul – Septembre 2018 à avril 2019
-  Lot 3 - Rue St-Paul – Mai à septembre 2019
-  Lot 4 - Rue St-Paul – Août à novembre 2019
-  Lot 5 - Place Jacques - Cartier – Février à juin 2019

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION

SOUMISSION NO 329903 **RELANCE :** NON
 ANNONCE NO 4 **DATE DE L'ANNONCE:** 29/01/2018
 DATE D'OUVERTURE 21/02/2018
 DÉCRET 1049-2013
 CHARGÉ DE PROJET: Sébastien Breton
 CHARGÉ DE CONFORMITÉ: Tatiane Pallu

TITRE: Travaux de reconstruction , sur les rues Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul, et Saint-Vincent (Phase 2 - Projet Saint-Paul)

PRÉPARÉ PAR: Majida Tabit **DATE DE TRAITEMENT:** 06-Mar-18

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION

(taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Ceveco inc. (Licence RBQ # 5658-0392-01) (Attestation Revenu Québec valide du 19 février au 31 mai 2018)	11 434 162,66 \$	1 143 416,27 \$	12 577 578,93 \$
2 Les Entreprises Ventec inc.	12 261 028,74 \$	1 226 102,87 \$	13 487 131,61 \$
Estimation des professionnels externes	10 191 347,32 \$	1 019 134,73 \$	11 210 482,05 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			13 032 355,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			3,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	909 552,68 \$ 7,2%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	1 367 096,88 \$ 12,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	909 552,68 \$ 7,2%

CEC

En ce qui concerne les informations relatives à l'analyse des résultats de soumission, veuillez vous référer aux rubriques "Description" et "Justification" du document "Complément au guide de rédaction des dossiers décisionnels".

FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1			
2			

Caution Conforme

Le 23 mars 2018

Madame Hélène Benoit
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 10^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Madame,

La présente fait suite au dépôt de la demande d'autorisation portant le numéro 134327 visant les travaux de réaménagement et de remplacement des services sous-terrain de la rue Saint-Paul Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la place Jacques-Cartier, incluant la rue Saint-Gabriel (entre les rues de la Commune et Saint-Paul) et la rue Saint-Vincent.

Nous souhaitons vous informer que nous avons débuté l'analyse de la demande et que certains éléments doivent encore être complétés. Toutefois, à ce stade de l'analyse, nous pouvons vous informer que le Ministère entend émettre très prochainement une autorisation sous réserve de certaines conditions reliées notamment à la préservation du patrimoine archéologique. Celles-ci vous seront confirmées sous peu. Par ailleurs, nous vous rappelons que la phase 1 du projet, qui établissait le concept d'aménagement pour l'ensemble de travaux prévus sur la rue Saint-Paul, a déjà fait l'objet d'une autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Nous vous rappelons que la présente ne constitue pas une autorisation au sens de la Loi sur le patrimoine culturel. Pour obtenir de l'information sur le traitement de la demande, veuillez communiquer avec monsieur Bernard Hébert au 514-873-0011.

Veuillez agréer, madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,



Isabelle Lemieux

N/Réf. : 134327

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

2-1

Le 28 mars 2017

CEVECO INC.
A/S MONSIEUR GUY BOULAY
2970, RUE OMER-RAVARY, BUREAU 100
MONTRÉAL (QC) H1W 3Z6

N° de décision : 2017-CPSM-1019579

N° de client : 2700007024

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous 2845-1912 INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CEVECO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 décembre 2019** ✓ et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Montreal



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 329903

Numéro de référence : 1132308

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de reconstruction , sur les rues Saint-Paul, entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul, et Saint-Vincent (Phase 2 - Projet Saint-Paul)

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Allia Infrastructures 2000, rue de Lierre Laval, QC, H7G 4Y4 NEQ : 1169875342	Madame Louise Genest Téléphone : 514 326-5200 Télécopieur : 450 668-5989	Commande : (1388394) 2018-02-05 13 h 58 Transmission : 2018-02-05 13 h 58	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-05 13 h 58 - Téléchargement 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-05 13 h 58 - Téléchargement 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-05 13 h 58 - Téléchargement 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-05 13 h 58 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Armatures Bois-Francis Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	Commande : (1390744) 2018-02-09 6 h 48 Transmission : 2018-02-09 6 h 48	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-09 6 h 48 - Téléchargement 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-09 6 h 48 - Téléchargement 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission

(devis)
 2018-02-09 6 h 48 - Téléchargement
 2874875 - Addenda no
 1_329903_Formule_de_soumission
 (bordereau)
 2018-02-09 6 h 48 - Téléchargement
 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-
 02-12-signé-rev
 2018-02-13 13 h 16 - Courriel
 2880915 - Addenda no
 2_329903_Formule_de_soumission
 (devis)
 2018-02-13 13 h 30 - Courriel
 2880916 - Addenda no
 2_329903_Formule_de_soumission
 (bordereau)
 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement
 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-
 16_Signé
 2018-02-16 17 h 24 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

<input type="checkbox"/> BOISCLAIR ET FILS 14405 chemin Dupuis Mirabel, QC, J7N1J1 http://www.boisclairfils.ca NEQ : 1140359127	<u>Madame</u> <u>Suzanne</u> <u>Boisclair</u> Téléphone : 450 227- 2468 Télécopieur : 450 227- 1698	Commande : (1389568) 2018-02-07 10 h 34 Transmission : 2018-02-07 10 h 34	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-07 10 h 34 - Téléchargement 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-07 10 h 34 - Téléchargement 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-07 10 h 34 - Téléchargement 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-07 10 h 34 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018- 02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02- 16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9	<u>Monsieur Rémi</u> <u>Guillemette</u> Téléphone	Commande : (1385091) 2018-01-30 11 h	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel

<http://www.polycor.com> NEQ :
1143280379

: 418 558-
7740
Télécopieur
: 418 323-
2046

Transmission :
2018-01-30 11 h

2874872 - 329903_Cahier des
charges_addenda no 1
2018-02-02 13 h 34 - Courriel
2874874 - Addenda no
1_329903_Formule_de_soumission
(devis)
2018-02-02 11 h 48 - Courriel
2874875 - Addenda no
1_329903_Formule_de_soumission
(bordereau)
2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement
2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-
02-12-signé-rev
2018-02-13 13 h 16 - Courriel
2880915 - Addenda no
2_329903_Formule_de_soumission
(devis)
2018-02-13 13 h 30 - Courriel
2880916 - Addenda no
2_329903_Formule_de_soumission
(bordereau)
2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement
2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-
16_Signé
2018-02-16 17 h 24 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique



Ceveco inc.
2970 Omer Ravary Bureau 100
Montréal, QC, H1W 3Z6
<http://www.ceveco.ca> NEQ :
1144463719

[Monsieur
Patrick
Lapointe](#)
Téléphone
: 514 521-
1042
Télécopieur
: 514 521-
1048

Commande : (1385635)
2018-01-31 8 h 35
Transmission :
2018-01-31 10 h 17

2874871 - 329903_ADDENDA NO.
1_2018-02-01
2018-02-02 11 h 35 - Courriel
2874872 - 329903_Cahier des
charges_addenda no 1
2018-02-02 13 h 34 - Courriel
2874874 - Addenda no
1_329903_Formule_de_soumission
(devis)
2018-02-02 11 h 48 - Courriel
2874875 - Addenda no
1_329903_Formule_de_soumission
(bordereau)
2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement
2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-
02-12-signé-rev
2018-02-13 13 h 16 - Courriel
2880915 - Addenda no
2_329903_Formule_de_soumission
(devis)
2018-02-13 13 h 30 - Courriel
2880916 - Addenda no
2_329903_Formule_de_soumission
(bordereau)
2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement
2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-
16_Signé
2018-02-16 17 h 24 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

<input type="checkbox"/> Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	<u>Madame</u> <u>Johanne Vallée</u> Téléphone : 514 788- 4660 Télécopieur :	Commande : (1385593) 2018-01-31 8 h 06 Transmission : 2018-01-31 10 h 02	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018- 02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02- 16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	---	---

<input type="checkbox"/> Construction Deric Inc 3869 boul.des Sources suite #110 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2 http://www.grouperideric.ca NEQ : 1169078178	<u>Monsieur Luc</u> <u>Lecomte</u> Téléphone : 514 685- 8989 Télécopieur : 514 685- 6484	Commande : (1385898) 2018-01-31 11 h 12 Transmission : 2018-01-31 16 h 35	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018- 02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement
--	---	--	---

			2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	Commande : (1390852) 2018-02-09 8 h 49 Transmission : 2018-02-09 9 h 47 2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-09 8 h 49 - Messagerie 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-09 8 h 49 - Messagerie 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-09 8 h 49 - Messagerie 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-09 8 h 49 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Construction Tro-MAP inc. 11750 avenue Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4 NEQ : 1169971778	Monsieur Marco Polizzi Téléphone : 514 648-0111 Télécopieur : 514 648-0009	Commande : (1384691) 2018-01-29 15 h 52 Transmission : 2018-01-29 20 h 50 2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission

(devis)
 2018-02-13 13 h 30 - Courriel
 2880916 - Addenda no
 2_329903_Formule_de_soumission
 (bordereau)
 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement
 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé
 2018-02-16 17 h 24 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052065	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1386124) 2018-01-31 14 h 23 Transmission : 2018-01-31 14 h 23	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	--

<input type="checkbox"/> Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1385166) 2018-01-30 11 h 52 Transmission : 2018-01-30 11 h 52	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement
--	--	--	---

2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev
 2018-02-13 13 h 16 - Courriel
 2880915 - Addenda no
 2_329903_Formule_de_soumission (devis)
 2018-02-13 13 h 30 - Courriel
 2880916 - Addenda no
 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau)
 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement
 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé
 2018-02-16 17 h 24 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1385325) 2018-01-30 14 h 41 Transmission : 2018-01-31 7 h 55	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 36 - Télécopie 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 16 h 48 - Messagerie 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 49 - Télécopie 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Télécopie 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 14 h 04 - Télécopie 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 18 h 01 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1 NEQ : 1143366715	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	Commande : (1384535) 2018-01-29 13 h 56 Transmission : 2018-01-29 13 h 56	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission

(devis)
 2018-02-02 11 h 48 - Courriel
 2874875 - Addenda no
 1_329903_Formule_de_soumission
 (bordereau)
 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement
 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-
 02-12-signé-rev
 2018-02-13 13 h 16 - Courriel
 2880915 - Addenda no
 2_329903_Formule_de_soumission
 (devis)
 2018-02-13 13 h 30 - Courriel
 2880916 - Addenda no
 2_329903_Formule_de_soumission
 (bordereau)
 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement
 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-
 16_Signé
 2018-02-16 17 h 24 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

<input type="checkbox"/> Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659- 5457 Télécopieur : 450 659- 9265	Commande : (1384526) 2018-01-29 13 h 46 Transmission : 2018-01-29 15 h 29	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018- 02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02- 16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900	Madame Nancy Lazure Téléphone	Commande : (1385099) 2018-01-30 11 h 06	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel

Montréal, QC, H2Y 0A2
NEQ : 1142005934

: 514 789-
2728
Télécopieur
: 514 789-
2288

Transmission :
2018-01-30 11 h 06

2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1
2018-02-02 13 h 34 - Courriel
2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis)
2018-02-02 11 h 48 - Courriel
2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau)
2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement
2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev
2018-02-13 13 h 16 - Courriel
2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis)
2018-02-13 13 h 30 - Courriel
2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau)
2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement
2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé
2018-02-16 17 h 24 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Ramcor Construction Inc.
8085 rue Champ D'Eau
Arrondissement Saint-Léonard
Montréal, QC, H1P 1Y1
NEQ : 1161184792

[Monsieur Guy Cormier](#)
Téléphone
: 514 329-
4545
Télécopieur
: 514 329-
4818

Commande : (1385934)
2018-01-31 11 h 29
Transmission :
2018-01-31 16 h 53

2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01
2018-02-02 11 h 36 - Télécopie
2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1
2018-02-02 16 h 49 - Messagerie
2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis)
2018-02-02 11 h 49 - Télécopie
2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau)
2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement
2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev
2018-02-13 13 h 16 - Télécopie
2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis)
2018-02-13 13 h 31 - Télécopie
2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau)
2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement
2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé
2018-02-16 17 h 24 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	<u>Monsieur Yvon Théoret</u> Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	Commande : (1390288) 2018-02-08 10 h 47 Transmission : 2018-02-08 10 h 47	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-08 10 h 47 - Téléchargement 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-08 10 h 47 - Téléchargement 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-08 10 h 47 - Téléchargement 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-08 10 h 47 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	<u>Monsieur Natalino Cappello</u> Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	Commande : (1386307) 2018-01-31 16 h 57 Transmission : 2018-01-31 20 h 21	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 36 - Télécopie 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 16 h 47 - Messagerie 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 49 - Télécopie 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 17 - Télécopie 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 31 - Télécopie 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission

(bordereau)
 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement
 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé
 2018-02-16 17 h 25 - Télécopie
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	Commande : (1385940) 2018-01-31 11 h 32 Transmission : 2018-01-31 11 h 32	2874871 - 329903_ADDENDA NO. 1_2018-02-01 2018-02-02 11 h 35 - Courriel 2874872 - 329903_Cahier des charges_addenda no 1 2018-02-02 13 h 34 - Courriel 2874874 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-02 11 h 48 - Courriel 2874875 - Addenda no 1_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-02 11 h 48 - Téléchargement 2880910 - 329903_ADDENDA_2_2018-02-12-signé-rev 2018-02-13 13 h 16 - Courriel 2880915 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (devis) 2018-02-13 13 h 30 - Courriel 2880916 - Addenda no 2_329903_Formule_de_soumission (bordereau) 2018-02-13 13 h 30 - Téléchargement 2884115 - 329903_Addenda_3_2018-02-16_Signé 2018-02-16 17 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	--

Dossier # : 1187394001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$ (contrat: 12 577 578,93\$ + incidences: 1 163 594,57 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1442 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187394001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-08

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1187394001

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2

Objet : Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$ (contrat: 12 577 578,93\$ + incidences: 1 163 594,57 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[DGSRE 1187394001 Info Comptable.xlsx](#)[SMVT 1187394001 info comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Préposée au budget
Tél : 514 872-5911

Co-auteur pour la DGSRE :
Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél. : 514-280-0066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-14

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676

Division : Service des finances

Dossier # : 1187394001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$ (contrat: 12 577 578,93\$ + incidences: 1 163 594,57 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.



Rapport- mandat SMCE187394001.pdf

Dossier # :1187394001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 26 avril 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187394001**

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$ (contrat: 12 577 578,93\$ + incidences: 1 163 594,57 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187394001

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 \$ (contrat: 12 577 578,93\$ + incidences: 1 163 594,57 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 4 avril 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 avril 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que des démarches avaient été entreprises, dans le cadre de ce projet, à l'initiative du Bureau de l'Ombudsman sans qu'une plainte n'ait été déposée, avec des organismes représentant des personnes à mobilité réduite, afin de bien tenir compte des besoins en matière d'accessibilité universelle.

Ils ont aussi compris que 66 % du montant de ce contrat était sous la charge de l'agglomération et ont signalé au Service qu'il aurait été souhaitable d'explicitier davantage, dans le sommaire décisionnel, la ventilation des coûts entre la Ville et l'agglomération

Les membres ont aussi noté que ce dossier comportait des exigences d'expérience pour les entrepreneurs. La Commission juge que ces clauses d'expérience peuvent être justifiées dans certaines situations, mais qu'il conviendrait de poursuivre la réflexion sur l'utilisation efficace de telles clauses, notamment en ce qui a trait à leur effet restrictif sur le marché. Elle est d'avis que le Service devrait réfléchir à cette question en perspective de la troisième phase de ce projet.

Pour une des membres de la Commission, Mme Paola Hawa, il était impossible de constater la conformité pour diverses raisons, notamment la durée de la période de l'appel d'offres qu'elle jugeait trop courte dans les circonstances. En raison de son inconfort général face à ce dossier, elle a inscrit sa dissidence.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187394001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité, avec la dissidence de Mme Hawa, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1180890001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loïselle inc., pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses (contrat 20 773 101,28 \$ + incidences 1 888 463,75 \$) - Appel d'offres public VMP-18-002 - (2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 22 661 565,04 \$, taxes incluses pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
D'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 773 101,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-18-002 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2018-03-28 11:56

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1180890001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loisselle inc., pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses (contrat 20 773 101,28 \$ + incidences 1 888 463,75 \$) - Appel d'offres public VMP-18-002 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Quartier des gares est un quartier en effervescence : une nouvelle destination conjuguant la mixité des développements immobiliers, des affaires, du commerce et du divertissement (Centre Bell). Ce quartier requiert un projet d'aménagement favorisant la convivialité du domaine public afin de le rendre plus accueillant. Les objectifs du projet consistent à adapter le domaine public à la densification en cours, améliorer le confort des piétons et l'environnement urbain, favoriser les déplacements piétonniers autour des stations de métro et des gares, augmenter la présence de végétaux, et créer un milieu de vie attrayant au centre-ville. Tel que signifié dans le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des Gares, le réaménagement vise notamment à conférer au domaine public du quartier un caractère piétonnier très marqué, attrayant pour les résidents, les travailleurs, les étudiants et les touristes.

Les travaux de la phase 2 du Quartier des gares seront réalisés en deux étapes :

Étape A (travaux réalisés en 2018) :

- La rue Mackay, du boulevard René-Lévesque à l'avenue Overdale;
- L'avenue Overdale, de la rue Lucien-L'Allier à la rue Mackay;
- La rue Lucien-L'Allier, du boulevard René-Lévesque à la rue Saint-Antoine;
- La rue Lucien-L'Allier, de la rue Saint- Jacques à la rue Victor-Hugo;
- La rue Stanley, du boulevard René-Lévesque à l'avenue des Canadiens-de-Montréal;
- L'avenue des Canadiens-de-Montréal, de la rue de la Montagne à la rue Peel.

Étape B (travaux réalisés en 2019) :

- La rue Peel, du boulevard René-Lévesque à la rue Saint-Antoine.

Les travaux de la phase 2 du Quartier des gares intègrent ceux des services d'utilités publiques (CSEM et Bell). Cette intégration limite les nuisances subies par les riverains et

les usagers de la route, car tous les travaux sur chaque tronçon seront concentrés au même moment. L'étendue des travaux inclut, de façon non exhaustive, les opérations suivantes :

- l'installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable durant les travaux, là où requis;
- l'enlèvement, la disposition et l'abandon de conduites d'égouts unitaires et d'aqueduc;
- la construction de conduites d'égouts unitaires et d'aqueduc;
- l'enlèvement et la disposition de regards et puisards existants;
- la fourniture et la pose de nouveaux regards et puisards;
- la construction de branchements d'eau potable et d'égouts;
- la construction complète et partielle de chaussées et de trottoirs;
- la construction de fosses d'arbres et de travaux de plantations;
- les travaux de marquage;
- le maintien de la circulation;
- les travaux d'éclairage;
- les travaux de feux de circulation.

Les délais maximums de travaux en chantier pour les étapes A et B sont de 26 semaines et 16 semaines respectivement.

La réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux ont été confiées à la firme Exp.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0295 - 28 mars 2017 : Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 2 612 420,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-17-002 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

CA17 240037 - 14 février 2017 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C 11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares

CG16 0393 - 22 juin 2016 : Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares - Phase 1 - Dépense totale de 8 069 287,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-020 (4 soum.)

CM16 0152 - 26 janvier 2016 : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

CG15 0790 - 17 décembre 2015 : Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Loiselle inc. en vue de réaliser les travaux d'aménagement du Quartier des gares - phase 2.

La valeur maximale du contrat est de 20 773 101,28 \$.

10% de contingences étaient inscrits aux documents d'appel d'offres.

10% de dépenses incidentes sont applicables au présent projet. Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière de services d'utilité publique, de services professionnels en archéologie, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés, et la surveillance des travaux.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans « tels que construits » devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DGSRE.

JUSTIFICATION

Les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 21 février 2018. Après vingt quatre jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 16 mars 2018 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été supervisé par le Bureau de projets du centre-ville. Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 5 mars 2018) : précisions techniques apportées aux plans et devis
 - Addenda n°2 (émis le 7 mars 2018) : précisions apportées aux cahier des charges et formulaire de soumission
 - Addenda n°3 (émis le 8 mars 2018) : précisions apportées au formulaire de soumission

L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt des soumissions.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé. Les motifs du non dépôt de soumissions des preneurs du cahier des charges sont les suivants :

- neuf (9) firmes étaient des sous-traitant
- quatre (4) firmes n'ont pas justifié leur désistement

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les deux offres de services reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de la proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1). Les deux offres ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (10%) incluant taxes	Total
Loiselle inc.	78,5	0,06	18 884 637,53 \$	1 888 463,75 \$	20 773 101,28 \$
Construction Bau-Val inc.	73	0,05	20 350 000,00 \$	2 035 000,00 \$	22 385 000,00 \$
Dernière estimation réalisée			16 664 192,65 \$	1 666 419,27 \$	18 330 611,92 \$
Moyenne des prix reçus					21 579 050,64 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					2 442 489,36 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					13,32%
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)					1 611 898,72 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					7,76%

Le prix du plus bas soumissionnaire est de 13,32% (2 442 489,36 \$) plus haut que l'estimation faite par Exp qui était de 18 330 611,92 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette estimation est basée sur les plans et devis émis pour soumission élaborés par Exp.

La différence de 13,32% entre la dernière estimation réalisée et le prix de Loiselle inc. s'explique principalement par les coûts associés à l'organisation de chantier, la gestion et le maintien de la circulation. En effet, la réalisation de travaux dans un secteur du centre-ville où la circulation piétonne, cycliste et automobile est dense et où des projets immobiliers sont en cours pose de réels défis.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de Loiselle inc., puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

Loiselle inc. n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et n'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Ce dossier devra être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) car le contrat totalise plus de 10 M \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal prévu au contrat est de 20 773 101,28 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix de 18 884 637,53 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 1 888 463,75 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 1 888 463,75 \$ (taxes incluses) est demandé. Le montant de la dépense à autoriser est de 22 661 565,04 \$.

La partie du coût assumée par la Ville centrale pour ces travaux est de 16 453 858,39 \$ taxes incluses. Ce coût est financé par le règlement d'emprunt #17-024.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense de 4 446 836,57 \$ taxes incluses et de voter les crédits tels que décrits dans l'intervention du Service des finances.

Le coût net assumé par la DGSRE pour ces travaux, soit 4 060 554,54 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt #17-083. Ces travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ sauf ceux dans la rue Stanley, mais la DGSRE ne prévoit aucune subvention pour ce contrat puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour la période 201-2018. Les travaux seront réalisés en 2018 et en 2019.

La partie du coût assumée par la CSEM est de 1 760 870,08 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que les travaux du Quartier des gares - phase 2 soient complétés en grande majorité à la fin de l'année 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CM : 23 avril 2018

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux : septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports
Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Nadia SEMAAN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Nadia SEMAAN, 22 mars 2018
Hermine Nicole NGO TCHA, 20 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Ingénieur préposé à la planification

Tél : 514 872-2172
Télécop. : 514-872-5607

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-09

Louis-François MONET
Chef de division

Tél : 514-868-4395
Télécop. : 514-872-5607

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Tél : 514 872-0100
Approuvé le : 2018-03-19

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	VMP-18-002
Titre d'AO :	Travaux de réaménagement du Quartier des Gares - Phase 2
Date d'ouverture :	16-mars-18
Heure d'ouverture :	11:00

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Loiselle inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	20 773 101,28 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Construction Bau-Val Inc.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	22 385 000,00 \$
Dernière estimation :	18 330 611,91 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	13,3%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	8%
Nombre de soumissions déposées :	2

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
1	Loiselle inc.	20 773 101,28 \$	Conforme	À COMPLÉTER	
2	Construction Bau-Val Inc.	22 385 000,00 \$	Conforme	À COMPLÉTER	
3			Conforme	À COMPLÉTER	
4			Conforme	À COMPLÉTER	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

--

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Sivatharanika Rajakrishnan	Date : 23 mars 2018
Vérifiée par :	Raynald Macher-Poitras	Date : 23 mars 2018

RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LA VILLE DE MONTREAL ET LA CSEM

**CONTRAT 1453
CONTRAT VILLE VMP-18-002**

Coûts CSEM		
	Coût avec taxes	Coût net
	<u>no projet:1869145300</u>	<u>no Simon: 172287</u>
Travaux de construction	1 811 404,94 \$	1 588 835,31 \$ payé par la VM et imputé à la CSEM
Dépenses incidentes (laboratoires,divers)	63 642,34 \$	55 822,52 \$ payé par la CSEM et imputé à la CSEM
	<u>no projet:1869145301</u>	<u>no Simon: 172289</u>
Conception,surveillance et frais généraux	327 024,47 \$	327 024,47 \$ payé par la CSEM et imputé à la CSEM
TOTAL	2 202 071,75 \$	1 971 682,30 \$
Coûts VM		
	Coût avec taxes	Coût net
Travaux de construction	601 384,53 \$	549 144,23 \$ payé par la VM et imputé à la VM
Dépenses incidentes (laboratoires,divers)	9 984,39 \$	9 117,07 \$ payé par la CSEM et imputé à la VM
Conception,surveillance et frais généraux	98 274,60 \$	98 274,60 \$ payé par la CSEM et imputé à la VM
TOTAL	709 643,52 \$	656 535,91 \$
	2 310 330,74 \$	2 628 218,21 \$

VMP-18-002 - Travaux d'aménagement du Quartier des gares phase 2

	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	LE PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE	LES EXPERTISES SPÉCIFIQUES	L'ÉQUIPE DE PROJET PROPOSÉE	APTITUDE DU SOUMISSIONNAIRE	Pointage intermédiaire	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	15%	30%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date	19-03-2018
Construction Bau-Val inc.	3,30	9,70	22,40	18,00	19,60	73,00	22 385 000,00 \$	0,05	2	Heure	10 h 00
Loiselle inc.	3,90	11,70	25,20	19,20	18,50	78,50	20 773 101,28 \$	0,06	1	Lieu	800 De Maisonneuve Est, 17 ^e étage, salle Pont Jacques-Cartier
						-		-			
						-		-			
Agent d'approvisionnement	Sivatharanika Rajakrishnan										
										Multiplicateur d'ajustement	
											10000

Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', written in a cursive style.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1180890001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses (contrat 20 773 101,28 \$ + incidences 1 888 463,75 \$) - Appel d'offres public VMP-18-002 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière_GDD no 1180890001.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nathalie N HÉBERT
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 868-4567

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-28

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles
Tél : 514 872-2995
Division : Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1180890001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,
Division Bureau de projets du centre-ville

Objet :

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses (contrat 20 773 101,28 \$ + incidences 1 888 463,75 \$) - Appel d'offres public VMP-18-002 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[DGSRE_1180890001_Info_Comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 280-0066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-27

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier

Dossier # : 1180890001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Objet :	Accorder un contrat à Loisselle inc., pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses (contrat 20 773 101,28 \$ + incidences 1 888 463,75 \$) - Appel d'offres public VMP-18-002 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1180890001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 514 872-0721

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-28

Reak Sa SEN
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS
Développement

Dossier # : 1180890001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division Bureau de projets du centre-ville
Objet :	Accorder un contrat à Loisselle inc., pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses (contrat 20 773 101,28 \$ + incidences 1 888 463,75 \$) - Appel d'offres public VMP-18-002 - (2 soumissionnaires)



Rapport - mandat SMCE180890001.pdf

Dossier # :1180890001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achuesic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 avril 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE180890001**

**Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux
d'infrastructures souterrains et d'aménagement dans
le cadre de la phase 2 du Quartier des gares /
Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses
(contrat : 20 773 101,28 \$ + incidences : 1 888 463, 75 /
Appel d'offres public VMP-18-002
(2 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE180890001

Accorder un contrat à Loisselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterrains et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares / Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses (contrat : 20 773 101,28 \$ + incidences : 1 888 463, 75 / Appel d'offres public VMP-18-002 (2 soumissionnaires).

À sa séance du 4 avril 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 avril 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris les explications des représentants de l'arrondissement quant à la taille du contrat et à la volonté de réaliser rapidement les travaux prévus, compte tenu de la «pause» pendant les fêtes du 375^e anniversaire de Montréal.

Devant la présence de seulement deux soumissionnaires, les membres se sont demandés s'il n'aurait pas été préférable d'octroyer plusieurs contrats d'une moins grande valeur pour favoriser l'ouverture du marché.

Les membres de la Commission ont néanmoins souligné l'initiative de l'arrondissement de procéder avec un système à deux enveloppes pour l'évaluation des offres. Ils ont invité l'arrondissement à joindre au sommaire décisionnel un tableau détaillant les pointages obtenus par les deux soumissionnaires pour la partie d'évaluation qualitative des offres reçues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE180890001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1187913001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal. Dépense totale de 9 865 940,86 \$ (contrat : 9 765 940,86 \$ + incidences: 100 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 10252 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 865 940,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la firme Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 765 940,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10252 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-26 11:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1187913001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité EST
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal. Dépense totale de 9 865 940,86 \$ (contrat : 9 765 940,86 \$ + incidences: 100 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 10252 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil municipal, le 27 février 2013, le mandat d'évaluer la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais par la présence d'entrées de service d'aqueduc en plomb et d'émettre, par la suite, des recommandations sur les modifications possibles audit règlement (CM13 0161).

La Commission a formulé six recommandations concernant les entrées de service en plomb et la relance du plan d'action établi en 2007, qui ont été approuvées par le Comité Exécutif le 16 septembre 2015.

Parmi ces recommandations, l'accélération du programme de remplacement de la section publique des entrées de service en plomb a été approuvée, selon les approches suivantes:

- programme accéléré (sur 5 ans) de remplacement dans les secteurs Wartime (ces secteurs sont jugés les plus sensibles au plomb compte tenu de la configuration particulière des maisons, qui présentent une longue entrée de service de faible diamètre, ce qui engendre des concentrations de plomb dans l'eau du robinet plus importantes que dans les autres types de maisons)
- programme de remplacement de la section publique de l'entrée de service en plomb à la demande des citoyens ayant fait remplacer la section privée au préalable.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a procédé à un appel

d'offres pour le remplacement d'environ 840 entrées de service en plomb (sur le domaine public) pour des rues dans des secteurs Wartime, pour des rues prévues dans le programme de réfection routière et pour répondre à des demandes de citoyens ayant fait le remplacement de la section privée de leur entrée de service en plomb.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 21 février 2018. La soumission est valide pendant cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, le 21 mars 2018, soit jusqu'au 19 juillet 2018. La durée de publication a été de 28 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas ont été émis le 6 mars 2018 pour des précisions dans l'affichage de l'appel d'offres sur le site SÉAO (titre de l'appel d'offres et valeur estimée du contrat). Un (1) addenda fut émis le 9 mars 2018 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges du report de la date d'ouverture des soumissions. Les précisions ou modifications apportées dans ces addendas n'ont pas eu impact sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0401 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Excava-tech inc. pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 998 486,60 \$, taxes incluses
- Appel d'offres public 10197 (3 soum.)

- CM15 1033 - 21 septembre 2015 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais;

- CE15 1722 - 16 septembre 2015 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais ;

- CE15 0103 - 14 janvier 2015 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

DESCRIPTION

Les travaux de l'appel d'offres 10252 sont des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, le contrat a été scindé en deux (2) secteurs:

Secteur Est:

- 284 branchements identifiés pour les secteurs Wartime
- 50 branchements non identifiés pour des demandes de citoyens

Secteur Ouest:

- 325 branchements identifiés pour les secteurs Wartime
- 131 branchements identifiés pour des rues prévues dans le programme de réfection routière

- 50 branchements non identifiés pour des demandes de citoyens

La liste des adresses est en pièce jointe.

L'octroi des contrats se fait par secteur, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des secteurs. Lorsqu'une firme est l'adjudicataire pour les deux secteurs, la valeur du contrat représente la somme des secteurs visés.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 976 594,09 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 100 000 \$ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale.

Sur cinq (5) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 40 % et 60 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme a communiqué les raisons qui se résument comme suit:

- le délai de soumission et d'octroi ne convient pas au fournisseur (1 firme)

JUSTIFICATION

Les tableaux des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résument la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

Secteur Est:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Sanexen services environnementaux inc.	3 540 787,35 \$	354 078,73 \$	3 894 866,08 \$
2	E2R inc.	5 258 232,15 \$	525 823,22 \$	5 784 055,37 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	3 334 832,51 \$	333 483,25 \$	3 668 315,76 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	4 839 460,73 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	24,3 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	226 550,32 \$
			(%)	6,2 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$)	1 889 189,29 \$
			(%)	48,5 %

Secteur Ouest:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Sanexen services environnementaux inc.	5 337 340,71 \$	533 764,07 \$	5 871 074,78 \$

2 -	- \$	- \$	- \$
Estimation des professionnels internes (\$)	5 021 728,36 \$	502 172,84 \$	5 523 901,20 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	- \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	- %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	347 173,58 \$
		(%)	6,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$)	- \$
		(%)	- %

Il y a eu deux (2) soumissions pour le Secteur Est et une (1) soumission pour le Secteur Ouest. Les prix de soumission et les documents relatifs aux deux (2) soumissions conformes ont été vérifiés.

L'estimation des professionnels internes a été faite à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux similaires lors des années précédentes. Il s'agit du premier contrat de cette nature à la ville de Montréal avec des quantités aussi importantes de remplacement d'entrées de service en plomb (les deux secteurs totalisent 840 entrées de service) et un délai de réalisation aussi court (185 jours).

Il y a un écart défavorable entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission pour les secteurs Est et le secteur Ouest de 6,2 % et 6,3 % respectivement.

La DGSRE a procédé à l'analyse des deux soumissions reçues pour le secteur Est et a remarqué qu'il y a un écart entre-elles de 1 889 189,29 \$, soit 48,5%.

La plus grande partie de l'écart est répartie comme suit :

- Articles d'excavation (env. 27 %). Ceci concerne les puits d'accès, les puits d'exploration et le remplacement des services d'eau par une technique avec tranchée. Cet écart pourrait être expliqué en partie par la différence dans la productivité des équipes de travail, ainsi que par le nombre de mobilisations et démobilisations. Pour toutes ces activités, la DGSRE est d'avis que les prix de la seconde soumission sont élevés et les éléments particuliers ressortis plus haut ne peuvent pas justifier l'écart en totalité;
- Article de remplacement des services d'eau par une technique sans tranchée (env. 6%). Les éléments qui pourraient expliquer une partie de cet écart sont nombreux : maîtrise des techniques sans tranchée, l'expertise du personnel, etc.;
- Article de pose de réseau temporaire d'alimentation d'eau potable (env. 8 %). Pour cette partie, la DGSRE constate que les 2 soumissionnaires ont prévu des méthodes de travail différentes. La DGSRE est d'avis que les prix de la seconde soumission sont élevés;
- Le reste de l'écart (soit 7,5 %) est réparti sur les différents items du contrat.

Compte tenu que l'écart d'environ + 6 % reste dans les limites d'écart acceptable, la DGSRE recommande l'octroi du contrat (Secteur Est et Secteur Ouest) à la firme Sanexen services environnementaux inc.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les firmes devaient détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre

2014, et la firme Sanexen services environnementaux inc. détient une telle attestation laquelle est jointe au présent dossier.

Le présent dossier répond à deux critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet:

- pour le Secteur Est, il y a un écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme
- pour le Secteur Ouest, il y a une seule soumission conforme reçue à la suite de l'appel d'offres

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 9 865 940,86 \$ incluant les dépenses de contingences de 887 812,76 \$, les incidences de 100 000,00 \$ et les taxes.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de 9 008 919,04 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 17-083.

Ce contrat satisfait les critères d'admissibilité au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DGSRE ne prévoit aucune subvention pour ce dernier puisque la TECQ a atteint son maximum autorisé pour la période 2014-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de retarder le programme accéléré (sur 5 ans) de remplacement des entrées de service en plomb dans les secteurs Wartime et de ne pas pouvoir répondre aux demandes de citoyens ayant fait remplacer la section privée au préalable.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 juillet 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Les travaux sont prévus débuter en mai 2018 et terminer en mi-novembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manli Joëlle CHEN
Ingénieure

Tél : 514 872 7839
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-13

Abdelwahid BEKKOUCHE
C/d gestion strategique des reseaux d'eau

Tél : 514 872-2575
Télécop. : 514 872-6856

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2018-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-03-26

SECTEUR EST

Cette section contient :

Sommaire des adresses sur rues (1 page)

Liste des adresses sur rues par arrondissement (5 pages)

Liste des adresses ponctuelles (1 page)

SOMMAIRE - LISTE D'ADRESSES SUR RUE

**NOMBRE DE BÂTIMENTS AVEC POSSIBILITÉ DE POMB
SECTEUR EST**

N° Appel d'offres : 10252

Mercier – Hochelaga – Maisonneuve

N° PLAN	RUE	DE	À	Type de chaussée	ANALYSE MANQUANTE	PLOMB	PUITS EXPLORATOIRE	TOTAL	Commentaire
MHM-2018-01	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	Rigide	5	20	4	29	
	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	Rigide	4	44	1	49	Réhabilitation d'égouts prévue en 2018
MHM-2018-02	De Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	Rigide	5	23	0	28	Réhabilitation d'égouts prévue en 2018
MHM-2018-03		Ontario Est	Dubuisson	Rigide	1	19	0	20	
MHM-2018-04	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	Rigide	2	13	0	15	Reconstruction de chaussée prévue en 2020
MHM-2015-05	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	Rigide	5	12	0	17	Reconstruction de chaussée prévue en 2019
Total					22	131	5	158	

Rosemont – La Petite-Patrie

N° PLAN	RUE	DE	À	Type de chaussée	ANALYSE MANQUANTE	PLOMB	PUITS EXPLORATOIRE	TOTAL	Commentaire
RPP-2018-01	29e Ave.	Beaubien	Saint-Zotique	Rigide	8	20	0	28	Réhabilitation d'égouts en 2016
RPP-2018-02	Mobile	31ème Avenue	De Tonty	Rigide	2	11	1	14	Réhabilitation d'égouts prévue en 2019
		De Tonty	35ème Avenue	Rigide	1	11	1	13	
Total					11	42	2	55	

Villeray – Saint-Michel – Parc Extension

N° PLAN	RUE	DE	À	Type de chaussée	ANALYSE MANQUANTE	PLOMB	PUITS EXPLORATOIRE	TOTAL	Commentaire
VSM-2018-01	Chambord	Tillemont	Jarry	Rigide	5	8	0	13	Analyse d'eau prévue à partir de mai 2018 pour les adresses avec analyse manquante
VSM-2018-02	23e Ave.	Villeray	Crémazie	Souple	12	0	0	12	
VSM-2018-03	23e Ave.	Jarry	D'Hérelle	Rigide	3	1	2	6	
	24e Ave.	Jarry	D'Hérelle	Souple	2	0	0	2	
		D'Hérelle	Jean-Rivard	Souple	3	1	1	5	
VSM-2018-04	23e Ave.	Jean-Rivard	Robert	Rigide	1	0	5	6	
		Robert	Denis-Papin	Rigide	2	1	1	4	
	24e Ave.	Jean-Rivard	Robert	Souple	2	0	0	2	
Robert		Denis-Papin	Rigide	3	1	1	5		
VSM-2018-05	23e Ave.	Denis-Papin	39ème Rue	Rigide	3	2	3	8	
VSM-2018-06	8e Ave.	Bélanger	Jean-Talon	Rigide	3	5	0	8	
Total					39	19	13	71	

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
603	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1050	1947	1	Local	PLOMB
605	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1190	1947	1	Local	PLOMB
606	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1260	1947	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
609	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1460	1949	1	Local	PLOMB
610	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1500	1955	1	Local	PLOMB
611	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1530	1955	1	Local	PLOMB
612	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1560	1955	1	Local	PLOMB
613	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1600	1955	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
617	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1620-1622	1956	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
618	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1650-1652	1956	2	Local	PLOMB
614	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1700	1947	1	Local	PLOMB
615	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	1740	1947	1	Local	PLOMB
619	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	522-526	1928	3	Local	PLOMB
620	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	528-532	1925	3	Local	PUITS EXPLORATOIRE
623	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	546-548	1958	2	Local	PLOMB
624	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	550-552	1958	3	Local	PLOMB
592	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	554	1947	1	Local	PLOMB
625	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	558-562	1948	3	Local	PUITS EXPLORATOIRE
593	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	570	1956	4	Local	PLOMB
594	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	580	1956	3	Local	PLOMB
595	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	590	1957	4	Local	PLOMB
596	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	594	1957	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
597	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	600	1946	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
626	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	650-652	1958	2	Local	PLOMB
598	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	700	1947	1	Local	PLOMB
599	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	790	1947	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
600	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	840	1947	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
601	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	910	1947	1	Local	PLOMB
602	Beauclerk	Notre-Dame	La Fontaine	980	1947	1	Local	PLOMB
645	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1814-1816	1948	2	Local	PLOMB
646	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1815-1817	1955	2	Local	PLOMB
647	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1821-1823	1955	2	Local	PLOMB
648	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1826-1828	1951	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
627	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1835	1924	1	Local	PLOMB
649	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1838-1842	1946	6	Local	PLOMB
650	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1843-1845	1957	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
652	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1849-1851	1957	2	Local	PLOMB
654	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1853-1857	1930	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
655	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1859-1861	1910	2	Local	PLOMB
656	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1860-1862	1957	2	Local	PLOMB
657	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1864-1866	1957	2	Local	PLOMB
658	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1870-1872	1969	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
659	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1876-1880	1917	3	Local	PLOMB
660	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1890-1892	1912	2	Local	PLOMB
663	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1900-1902	1964	2	Local	PLOMB
664	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1906-1908	1964	2	Local	PLOMB
665	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1912-1914	1964	2	Local	PLOMB
666	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1918-1920	1964	2	Local	PLOMB
667	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1924-1926	1964	2	Local	PLOMB
668	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1930-1932	1965	2	Local	PLOMB
669	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1940-1942	1965	2	Local	PLOMB
670	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1950-1952	1964	2	Local	PLOMB
671	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1960-1962	1964	2	Local	PLOMB
628	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1980	1946	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
629	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1981	1946	1	Local	PLOMB
630	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1990	1946	1	Local	PLOMB
631	Cadillac	La Fontaine	Ontario Est	1991	1946	1	Local	PLOMB
632	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2001	1946	1	Local	PLOMB
633	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2009	1946	1	Local	PLOMB
672	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2021-2023	1946	1	Local	PLOMB
673	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2029-2031	1910	2	Local	PLOMB
634	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2030	1946	1	Local	PLOMB
674	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2035-2037	1956	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
635	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2040	1946	1	Local	PLOMB
636	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2043	1946	1	Local	PLOMB
675	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2044-2050	1922	4	Local	PLOMB
676	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2052-2056	1922	4	Local	PLOMB
637	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2055	1946	1	Local	PLOMB
638	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2065	1946	1	Local	PLOMB

*PLOMB: L'entrée de service peut être en plomb du côté privé et/ou public

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
639	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2070	1946	1	Local	PLOMB
640	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2075	1946	1	Local	PLOMB
641	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2080	1946	1	Local	PLOMB
677	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2081-2083	1910	2	Local	PLOMB
678	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2085-2087	1910	2	Local	PLOMB
642	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2090	1946	1	Local	PLOMB
643	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2100	1946	1	Local	PLOMB
644	Cadillac	Ontario Est	Dubuisson	2105	1946	1	Local	PLOMB
733	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2855	1949	1	Local	PLOMB
734	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2861	1949	1	Local	PLOMB
735	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2868	1928	1	Local	PLOMB
736	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2871	1949	1	Local	PLOMB
737	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2872	1928	1	Local	PLOMB
738	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2877	1960	3	Local	PLOMB
739	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2880	1951	1	Local	PLOMB
755	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2886-2888	1960	2	Local	PLOMB
756	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2889-2891	1935	2	Local	PLOMB
757	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2890-2894	1960	2	Local	PLOMB
740	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2895	1960	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
742	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2901	1949	1	Local	PLOMB
759	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2915-2917	1960	2	Local	PLOMB
743	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2925	1949	1	Local	PLOMB
761	Desmarteau	Sainte Claire	Marseille	2926-2930	1953	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
851	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1000	1947	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
852	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1001	1947	1	Local	PLOMB
854	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1055	1947	1	Local	PLOMB
855	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1100	1947	1	Local	PLOMB
856	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1105	1947	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
857	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1170	1947	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
858	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1175	1947	1	Local	PLOMB
860	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1233	1947	1	Local	PLOMB
863	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1350	1947	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
864	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1351	1947	1	Local	PLOMB
865	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1407	1947	1	Local	PLOMB
866	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1410	1947	1	Local	PLOMB
867	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1470	1947	1	Local	PLOMB
868	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1473	1947	1	Local	PLOMB
869	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1530	1947	1	Local	PLOMB
870	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1531	1947	1	Local	PLOMB
882	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1560-1562	1960	2	Local	PLOMB
883	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1570-1572	1958	2	Local	PLOMB
871	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1577	1947	1	Local	PLOMB
872	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1600	1947	1	Local	PLOMB
873	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1603	1947	1	Local	PLOMB
874	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1630	1947	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
875	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1631	1944	1	Local	PLOMB
876	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1660	1947	1	Local	PLOMB
877	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1665	1947	1	Local	PLOMB
878	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1700	1947	1	Local	PLOMB
879	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1701	1947	1	Local	PLOMB
880	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1750	1943	1	Local	PLOMB
881	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	1755	1947	1	Local	PLOMB
884	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	521-527	1920	6	Local	PLOMB
838	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	530	1957	1	Local	PLOMB
887	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	550-554	1908	2	Local	PLOMB
889	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	605-607	1957	2	Local	PLOMB
890	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	615-617	1957	2	Local	PLOMB
842	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	625	1956	4	Local	PLOMB
843	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	630	1958	1	Local	PLOMB
844	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	635	1956	4	Local	PLOMB
891	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	639-643		2	Local	PLOMB
892	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	645-649	1963	2	Local	PLOMB
893	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	650-652	1953	3	Local	PLOMB
894	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	700-704	1948	3	Local	PLOMB
895	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	775-777	1946	1	Local	PLOMB
845	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	781	1946	1	Local	PLOMB
896	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	800-802	1958	2	Local	PLOMB
897	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	850-852	1955	2	Local	PLOMB

*PLOMB: L'entrée de service peut être en plomb du côté privé et/ou public

LISTE D'ADRESSES SUR RUE :
ARRONDISSEMENT :

SECTEUR EST
Mercier – Hochelaga – Maisonneuve

N° Appel d'offre : 10252

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
846	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	900	1947	1	Local	PLOMB
847	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	920	1947	1	Local	PLOMB
848	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	925	1947	1	Local	PLOMB
850	Émile-Legrand	Notre-Dame	La Fontaine	961	1947	1	Local	PLOMB
1328	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2705	1953	1	Local	PLOMB
1329	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2715	1953	1	Local	PLOMB
1330	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2720	1949	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
1338	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2725-2727	1960	2	Local	PLOMB
1339	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2735-2737	1960	2	Local	PLOMB
1332	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2740	1949	1	Local	PLOMB
1333	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2750	1949	1	Local	PLOMB
1340	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2751-2753	1951	2	Local	PLOMB
1334	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2757	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
1335	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2760	1949	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
1341	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2763-2765	1932	2	Local	PLOMB
1342	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2771-2773	1969	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
1336	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2779	1951	1	Local	PLOMB
1337	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2780	1949	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
1344	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2785-2787	1960	2	Local	PLOMB
1345	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2790-2794	1962	3	Local	PLOMB
1346	Taillon	Pierre-de-Coubertin	Sainte-Claire	2795-2797	1960	2	Local	PLOMB

*PLOMB: L'entrée de service peut être en plomb du côté privé et/ou public

LISTE D'ADRESSES SUR RUE :
ARRONDISSEMENT :

SECTEUR EST
Rosemont – La Petite-Patrie

N° Appel d'offre : 10252

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
1642	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6529	1954	5	Local	PLOMB
1649	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6557	1940	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
1650	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6560	1954	5	Local	ANALYSE MANQUANTE
1651	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6561	1940	1	Local	PLOMB
1652	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6565	1940	1	Local	PLOMB
1653	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6570	1949	1	Local	PLOMB
1654	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6571	1940	1	Local	PLOMB
1658	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6590	1964	7	Local	PLOMB
1659	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6591	1955	6	Local	PLOMB
1660	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6597	1949	1	Local	PLOMB
1661	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6600	1964	6	Local	PLOMB
1662	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6605	1949	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
1664	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6613	1949	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
1667	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6630	1964	8	Local	ANALYSE MANQUANTE
1670	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6640	1949	1	Local	PLOMB
1673	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6650	1949	1	Local	PLOMB
1674	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6651	1949	1	Local	PLOMB
1679	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6680	1964	6	Local	PLOMB
1681	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6690	1964	6	Local	PLOMB
1705	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6508-6512	1955	3	Local	PLOMB
1706	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6514-6518	1966	3	Local	PLOMB
1707	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6522-6524	1958	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
1708	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6528-6530	1958	2	Local	PLOMB
1709	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6539-6545	1953	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
1710	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6550-6554	1954	3	Local	PLOMB
1711	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6551-6553	1947	2	Local	PLOMB
1712	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6575-6577	1955	2	Local	PLOMB
1713	29ème Avenue	Beaubien	Saint Zotique	6579-6583	1954	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
1801	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4610	1950	1	Local	PLOMB
1802	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4611	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
1803	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4630	1950	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
1804	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4631	1950	1	Local	PLOMB
1805	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4651	1950	1	Local	PLOMB
1806	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4660	1950	1	Local	PLOMB
1807	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4681	1955	2	Local	PLOMB
1808	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4690	1950	1	Local	PLOMB
1809	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4711	1952	1	Local	PLOMB
1810	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4720	1950	1	Local	PLOMB
1811	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4750	1950	1	Local	PLOMB
1812	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4780	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
1813	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4800	1950	1	Local	PLOMB
1814	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4810	1950	1	Local	PLOMB
1815	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4820	1950	1	Local	PLOMB
1816	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4821	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
1817	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4830	1950	1	Local	PLOMB
1818	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4831	1950	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
1819	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4840	1950	1	Local	PLOMB
1820	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4846	1950	1	Local	PLOMB
1821	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4851	1950	1	Local	PLOMB
1822	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4852	1950	1	Local	PLOMB
1823	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4856	1950	1	Local	PLOMB
1824	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4857	1950	1	Local	PLOMB
1825	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4860	1950	1	Local	PLOMB
1826	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4863	1950	1	Local	PLOMB
1827	De Mobile	31ème Avenue	35ème Avenue	4864	1950	1	Local	PLOMB

*PLOMB: L'entrée de service peut être en plomb du côté privé et/ou public

LISTE D'ADRESSES SUR RUE :
ARRONDISSEMENT :

SECTEUR EST
Villera y – Saint-Michel – Parc Extension

N° Appel d'offre : 10252

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
3942	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7601	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3943	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7610	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3949	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7640	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3951	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7650	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3952	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7651	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3954	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7661	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3955	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7670	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3956	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7671	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3957	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7680	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3959	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7690	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3960	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7691	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3968	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	7731	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4004	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8170	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4006	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8180	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
4007	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8181	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
4011	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8201	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4016	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8230	1951	1	Local	PLOMB
4017	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8231	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4047	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8400	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4048	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8401	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
4060	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8461	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
4061	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8470	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
4067	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8500	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
4073	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8530	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
4086	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8621	1951	1	Local	PLOMB
4088	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8631	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4095	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8670	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4103	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8710	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
4107	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8750	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
4109	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8760	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
4118	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8801	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4119	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8810	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4123	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8830	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRE
4125	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8841	1951	1	Local	PLOMB
4131	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8862-8866	1959	3	Local	PLOMB
4134	23ème Avenue	Jean-Talon	39ème Rue	8880-8882	1958	2	Local	ANALYSE MANQUANTE

*PLOMB: L'entrée de service peut être en plomb du côté privé et/ou public

ID_P	ARRONDISSEMENT	Rue	De	À	Numéro civique	Nombre de logements	Type de rue	Commentaire
494	MHM	Nicolet	Adam	nte-Catherine	1430-1436	4	Locale	Analyse d'eau à faire en été 2018
200	PMR	Chambord	Saint-Grégoire	Laurier Est	5260	1	Locale	PRR récent, travaux autorisés par l'arrondissement
351	PMR	Boyer	Rachel	Marie-Anne	4303-4305	2	Locale	
461	PMR	Esplanade	Bernard Ouest	Van Horne	5898-5902	3	Locale	Analyse d'eau à faire en été 2018
465	PMR	Laurier Est	Parthenais	Des Érables	2180	1	Locale	
348	Rosemont	Drolet	Bélanger	Jean-Talon est	7132-7136	3	Locale	
240	Rosemont	Cartier	Beaubien	Bellechasse	6359-6361	2	Locale	
329	Rosemont	Louis-Hémon	Saint-Zotique	Augier	6786	1	Locale	
354	Rosemont	31e	De Tonty	De Mobile	6065	1	Locale	
441	Rosemont	Fabre	Saint zotique est	Beaubien est	6655	1	Locale	
457	Rosemont	Chateaubriand	Saint-Zotique	Bélanger	6789	1	Collectrice	
458	Rosemont	Bélanger	Saint-André	Boyer	919-937	1	Collectrice	
459	Rosemont	Bélanger	Saint-André	Boyer	919-937	1	Collectrice	
460	Rosemont	Bélanger	Saint-André	Boyer	919-937	1	Collectrice	Analyse d'eau à faire en été 2018
463	Rosemont	Chateaubriand	Rosemont	Bellechasse	6012-6014	2	Collectrice	
464	Rosemont	Saint-Denis	Bellechasse	Beaubien	6285-6293	5	Artère Principale	
466	Rosemont	Christophe-Colomb	Bélanger	Jean-Talon	7071-7077	6	Collectrice	
489	Rosemont	Casgrain	Bellechasse	Beaubien	6385-6401	9	Locale	
491	Rosemont	Chambord	Bélanger	Jean-Talon	6971-73	2	Locale	Analyse d'eau à faire en été 2018
492	Rosemont	Chambord	Bélanger	Jean-Talon	7115-7119	3	Locale	
493	Villeray	Des Belges	Mistral	Leman	8362-8364	2	Locale	
451	Villeray	Saint-Urbain	Liège Ouest	Guizot Ouest	8365-8367	2	Locale	

SECTEUR OUEST

Cette section contient :

Sommaire des adresses sur rues (1 page)

Liste des adresses sur rues par arrondissement (9 pages)

Liste des adresses ponctuelles (1 page)

SOMMAIRE - LISTE D'ADRESSES SUR RUE

NOMBRE DE BÂTIMENTS AVEC POSSIBILITÉ DE POMB
SECTEUR OUEST

N° Appel d'offres : 10252

Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

N° PLAN	RUE	DE	À	Type de chaussée	ANALYSE MANQUANTE	PLOMB	PUITS EXPLORATOIRE	TOTAL	Commentaire
CDN-2018-01	Grand Boulevard	Somerled	Fielding	Rigide	1	2	1	4	Enlèvement de souche prévu par l'arrondissement en juin 2018. PRR réalisé en 2017
	Kensington	Biermans	Fielding	Rigide	3	15	0	18	PRR prévu en 2019
Somerled		Biermans	Rigide	2	4	0	6		
CDN-2018-02	Kensington	Fielding	Côte-Saint-Luc	Rigide	5	14	0	19	PRR prévu en 2019
CDN-2018-03	Patricia	Fielding	Chester	Rigide	3	25	4	32	Réhabilitation d'égouts prévue en 2019
	Trenholme	Fielding	Chester	Rigide	5	30	2	37	
	Westmore	Fielding	Chester	Rigide	3	28	0	31	
Total					22	118	7	147	

Verdun

N° PLAN	RUE	DE	À	Type de chaussée	ANALYSE MANQUANTE	PLOMB	PUITS EXPLORATOIRE	TOTAL	Commentaire
VER-2018-01	Crawford	LaSalle	David	Rigide	0	4	2	6	
		David	Churchill	Souple	1	9	2	12	
	Leclair	LaSalle	David	Souple	4	6	1	11	
		David	Churchill	Souple	5	6	0	11	
Lloyd-George	LaSalle	Churchill	Souple	8	4	2	14		
VER-2018-02	Leclair	Ouimet	Penniston	Rigide	5	15	0	20	Analyse d'eau prévue à partir de mai 2018
		Penniston	Champlain	Souple	8	14	1	23	
VER-2018-03	Foch	LaSalle	Churchill	Souple	3	6	0	9	
		Churchill	Ouimet	Souple	0	3	2	5	
	Fayolle	Churchill	Ouimet	Souple	2	13	3	18	
		Clémenceau	Foch	Rigide	0	0	1	1	
VER-2018-04	Fayolle	Ouimet	Truman	Rigide	3	27	0	30	
		Truman	Champlain	Souple	0	0	3	3	
	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	Souple	2	10	2	14	
VER-2018-05	Valiquette	LaSalle	Bannantyne	Souple	8	13	0	21	PRR prévu en 2019 - Analyse d'eau prévue à partir de mai 2018 pour les adresses avec analyse manquante
VER-2018-06	Allard	Bannantyne	Monteith	Rigide	5	9	0	14	
		Monteith	Beurling	Rigide	7	7	0	14	
	Valiquette	Bannantyne	Monteith	Souple	14	21	0	35	
Monteith		Beurling	Souple	3	3	0	6		
VER-2018-07	Willibrord	Wellington	Verdun	Souple	41	0	0	41	PRR prévu en 2018 - Analyse d'eau prévue à partir de mai 2018
Total					119	171	19	309	

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
322	Grand Boulevard	Somerled	Fielding	4940	1949	2	Local	PUITS EXPLORATOIRES
338	Grand Boulevard	Somerled	Fielding	5030	1949	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
341	Grand Boulevard	Somerled	Fielding	5051	1949	1	Local	PLOMB
343	Grand Boulevard	Somerled	Fielding	5061	1949	1	Local	PLOMB
357	Kensington	Biermans	Fielding	4891	1949	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
358	Kensington	Biermans	Fielding	4901	1953	1	Local	PLOMB
359	Kensington	Biermans	Fielding	4911	1949	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
360	Kensington	Biermans	Fielding	4921	1949	1	Local	PLOMB
361	Kensington	Biermans	Fielding	4941	1949	1	Local	PLOMB
362	Kensington	Biermans	Fielding	4951	1949	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
363	Kensington	Biermans	Fielding	4961	1949	1	Local	PLOMB
364	Kensington	Biermans	Fielding	4971	1949	1	Local	PLOMB
365	Kensington	Biermans	Fielding	4981	1949	1	Local	PLOMB
366	Kensington	Biermans	Fielding	4991	1949	2	Local	PLOMB
367	Kensington	Biermans	Fielding	5011	1949	1	Local	PLOMB
368	Kensington	Biermans	Fielding	5021	1949	1	Local	PLOMB
369	Kensington	Biermans	Fielding	5031	1949	1	Local	PLOMB
370	Kensington	Biermans	Fielding	5041	1949	1	Local	PLOMB
371	Kensington	Biermans	Fielding	5061	1949	1	Local	PLOMB
372	Kensington	Biermans	Fielding	5071	1949	1	Local	PLOMB
373	Kensington	Biermans	Fielding	5081	1949	1	Local	PLOMB
374	Kensington	Biermans	Fielding	5091	1949	1	Local	PLOMB
375	Kensington	Biermans	Fielding	5101	1950	1	Local	PLOMB
376	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5105	1950	1	Local	PLOMB
377	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5115	1950	1	Local	PLOMB
378	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5125	1950	1	Local	PLOMB
379	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5135	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
380	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5145	1950	1	Local	PLOMB
381	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5155	1950	1	Local	PLOMB
382	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5165	1950	1	Local	PLOMB
383	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5175	1950	1	Local	PLOMB
384	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5185	1950	1	Local	PLOMB
385	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5195	1950	1	Local	PLOMB
386	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5215	1952	1	Local	PLOMB
387	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5225	1952	1	Local	PLOMB
388	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5235	1953	1	Local	PLOMB
389	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5245	1953	1	Local	PLOMB
390	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5251	1956	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
391	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5255	1956	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
392	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5265	1956	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
393	Kensington	Fielding	Chemin de la Côte-Saint-Luc	5275	1956	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
350	Kensington	Somerled	Biermans	4840	1950	1	Local	PLOMB
351	Kensington	Somerled	Biermans	4844	1950	1	Local	PLOMB
353	Kensington	Somerled	Biermans	4854	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
354	Kensington	Somerled	Biermans	4855	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
355	Kensington	Somerled	Biermans	4860	1950	1	Local	PLOMB
356	Kensington	Somerled	Biermans	4885	1954	1	Local	PLOMB
394	Patricia	Fielding	Chester	5105	1948	1	Local	PLOMB
397	Patricia	Fielding	Chester	5125	1948	1	Local	PLOMB
400	Patricia	Fielding	Chester	5145	1948	1	Local	PLOMB
401	Patricia	Fielding	Chester	5155	1955	1	Local	PLOMB
402	Patricia	Fielding	Chester	5165	1948	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
403	Patricia	Fielding	Chester	5175	1948	1	Local	PLOMB
404	Patricia	Fielding	Chester	5185	1948	1	Local	PLOMB
406	Patricia	Fielding	Chester	5200	1950	1	Local	PLOMB
407	Patricia	Fielding	Chester	5205	1948	1	Local	PLOMB
408	Patricia	Fielding	Chester	5210	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
409	Patricia	Fielding	Chester	5215	1948	1	Local	PLOMB
410	Patricia	Fielding	Chester	5220	1950	1	Local	PLOMB
411	Patricia	Fielding	Chester	5225	1955	1	Local	PLOMB
412	Patricia	Fielding	Chester	5230	1950	1	Local	PLOMB
413	Patricia	Fielding	Chester	5240	1950	1	Local	PLOMB
414	Patricia	Fielding	Chester	5245	1951	1	Local	PLOMB
415	Patricia	Fielding	Chester	5250	1950	1	Local	PLOMB
416	Patricia	Fielding	Chester	5255	1948	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
418	Patricia	Fielding	Chester	5265	1948	1	Local	PLOMB

*PLOMB: L'entrée de service peut être en plomb du côté privé et/ou public

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
420	Patricia	Fielding	Chester	5275	1948	1	Local	PLOMB
421	Patricia	Fielding	Chester	5280	1950	1	Local	PLOMB
422	Patricia	Fielding	Chester	5285	1948	1	Local	PLOMB
423	Patricia	Fielding	Chester	5290	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
424	Patricia	Fielding	Chester	5295	1948	1	Local	PLOMB
425	Patricia	Fielding	Chester	5299	1963	1	Local	PLOMB
428	Patricia	Fielding	Chester	5110-5112	1949	2	Local	PLOMB
430	Patricia	Fielding	Chester	5120-5122	1949	2	Local	PUITS EXPLORATOIRES
431	Patricia	Fielding	Chester	5124-5126	1949	2	Local	PUITS EXPLORATOIRES
434	Patricia	Fielding	Chester	5140-5142	1949	2	Local	PUITS EXPLORATOIRES
436	Patricia	Fielding	Chester	5150-5152	1949	2	Local	PLOMB
437	Patricia	Fielding	Chester	5154-5156	1949	2	Local	PLOMB
438	Patricia	Fielding	Chester	5180-5182	1959	3	Local	PLOMB
472	Trenholme	Fielding	Chester	5110	1950	1	Local	PLOMB
473	Trenholme	Fielding	Chester	5115	1950	1	Local	PLOMB
474	Trenholme	Fielding	Chester	5120	1950	1	Local	PLOMB
475	Trenholme	Fielding	Chester	5125	1951	1	Local	PLOMB
476	Trenholme	Fielding	Chester	5130	1950	1	Local	PLOMB
477	Trenholme	Fielding	Chester	5135	1951	1	Local	PLOMB
478	Trenholme	Fielding	Chester	5140	1950	1	Local	PLOMB
479	Trenholme	Fielding	Chester	5145	1951	1	Local	PLOMB
480	Trenholme	Fielding	Chester	5150	1950	1	Local	PLOMB
481	Trenholme	Fielding	Chester	5155	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
482	Trenholme	Fielding	Chester	5160	1950	1	Local	PLOMB
483	Trenholme	Fielding	Chester	5165	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
484	Trenholme	Fielding	Chester	5170	1950	1	Local	PLOMB
485	Trenholme	Fielding	Chester	5175	1951	1	Local	PLOMB
486	Trenholme	Fielding	Chester	5180	1950	1	Local	PLOMB
487	Trenholme	Fielding	Chester	5185	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
488	Trenholme	Fielding	Chester	5190	1950	1	Local	PLOMB
489	Trenholme	Fielding	Chester	5195	1951	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
490	Trenholme	Fielding	Chester	5196	1950	1	Local	PLOMB
491	Trenholme	Fielding	Chester	5204	1950	1	Local	PLOMB
492	Trenholme	Fielding	Chester	5205	1951	1	Local	PLOMB
493	Trenholme	Fielding	Chester	5210	1950	1	Local	PLOMB
494	Trenholme	Fielding	Chester	5215	1951	1	Local	PLOMB
495	Trenholme	Fielding	Chester	5220	1950	1	Local	PLOMB
496	Trenholme	Fielding	Chester	5225	1950	1	Local	PLOMB
497	Trenholme	Fielding	Chester	5230	1950	1	Local	PLOMB
498	Trenholme	Fielding	Chester	5235	1951	1	Local	PLOMB
499	Trenholme	Fielding	Chester	5240	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
500	Trenholme	Fielding	Chester	5245	1951	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
501	Trenholme	Fielding	Chester	5250	1950	1	Local	PLOMB
502	Trenholme	Fielding	Chester	5255	1951	1	Local	PLOMB
503	Trenholme	Fielding	Chester	5260	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
504	Trenholme	Fielding	Chester	5265	1951	1	Local	PLOMB
505	Trenholme	Fielding	Chester	5270	1950	1	Local	PLOMB
506	Trenholme	Fielding	Chester	5275	1951	1	Local	PLOMB
507	Trenholme	Fielding	Chester	5280	1950	1	Local	PLOMB
509	Trenholme	Fielding	Chester	5290	1950	1	Local	PLOMB
556	Westmore	Fielding	Chester	5125	1957	1	Local	PLOMB
558	Westmore	Fielding	Chester	5130	1950	1	Local	PLOMB
561	Westmore	Fielding	Chester	5140	1950	1	Local	PLOMB
562	Westmore	Fielding	Chester	5141	1950	1	Local	PLOMB
563	Westmore	Fielding	Chester	5150	1954	1	Local	PLOMB
564	Westmore	Fielding	Chester	5151	1950	1	Local	PLOMB
565	Westmore	Fielding	Chester	5160	1950	1	Local	PLOMB
566	Westmore	Fielding	Chester	5170	1950	1	Local	PLOMB
567	Westmore	Fielding	Chester	5171	1951	1	Local	PLOMB
569	Westmore	Fielding	Chester	5181	1951	1	Local	PLOMB
570	Westmore	Fielding	Chester	5190	1950	1	Local	PLOMB
571	Westmore	Fielding	Chester	5191	1952	1	Local	PLOMB
572	Westmore	Fielding	Chester	5200	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
573	Westmore	Fielding	Chester	5201	1952	1	Local	PLOMB
574	Westmore	Fielding	Chester	5210	1955	1	Local	PLOMB
575	Westmore	Fielding	Chester	5211	1951	1	Local	PLOMB

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
576	Westmore	Fielding	Chester	5220	1950	1	Local	PLOMB
577	Westmore	Fielding	Chester	5221	1950	1	Local	PLOMB
578	Westmore	Fielding	Chester	5230	1950	1	Local	PLOMB
579	Westmore	Fielding	Chester	5231	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
580	Westmore	Fielding	Chester	5240	1950	1	Local	PLOMB
582	Westmore	Fielding	Chester	5250	1950	1	Local	PLOMB
583	Westmore	Fielding	Chester	5251	1950	1	Local	PLOMB
584	Westmore	Fielding	Chester	5260	1950	1	Local	PLOMB
585	Westmore	Fielding	Chester	5265	1950	1	Local	PLOMB
586	Westmore	Fielding	Chester	5270	1950	1	Local	PLOMB
587	Westmore	Fielding	Chester	5275	1950	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
588	Westmore	Fielding	Chester	5280	1950	1	Local	PLOMB
589	Westmore	Fielding	Chester	5285	1966	1	Local	PLOMB
590	Westmore	Fielding	Chester	5290	1950	1	Local	PLOMB
591	Westmore	Fielding	Chester	5295	1950	1	Local	PLOMB

*PLOMB: L'entrée de service peut être en plomb du côté privé et/ou public

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
4820	Allard	Bannantyne	Beurling	1069-1075	1943	4	Local	PLOMB
4822	Allard	Bannantyne	Beurling	1077-1083	1943	4	Local	PLOMB
4823	Allard	Bannantyne	Beurling	1084-1090	1950	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4824	Allard	Bannantyne	Beurling	1085-1087	1943	2	Local	PLOMB
4825	Allard	Bannantyne	Beurling	1089-1091	1943	2	Local	PLOMB
4827	Allard	Bannantyne	Beurling	1095-1099	1946	3	Local	PLOMB
4828	Allard	Bannantyne	Beurling	1100-1102	1942	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4829	Allard	Bannantyne	Beurling	1101-1107	1944	4	Local	PLOMB
4832	Allard	Bannantyne	Beurling	1109-1115	1944	4	Local	PLOMB
4834	Allard	Bannantyne	Beurling	1140-1146	1949	4	Local	PLOMB
4835	Allard	Bannantyne	Beurling	1148-1154	1949	4	Local	PLOMB
4837	Allard	Bannantyne	Beurling	1160-1166	1949	3	Local	PLOMB
4838	Allard	Bannantyne	Beurling	1165-1167	1949	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4839	Allard	Bannantyne	Beurling	1168-1174	1949	4	Local	PLOMB
4843	Allard	Bannantyne	Beurling	1183-1185	1950	2	Local	PLOMB
4848	Allard	Bannantyne	Beurling	1201-1207	1950	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4850	Allard	Bannantyne	Beurling	1209-1213	1950	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4852	Allard	Bannantyne	Beurling	1220-1222	1950	2	Local	PLOMB
4854	Allard	Bannantyne	Beurling	1227-1233	1949	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4858	Allard	Bannantyne	Beurling	1248-1254	1950	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4859	Allard	Bannantyne	Beurling	1251		3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4860	Allard	Bannantyne	Beurling	1255		3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4863	Allard	Bannantyne	Beurling	1263-1265	1950	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4868	Allard	Bannantyne	Beurling	1280-1286	1949	4	Local	PLOMB
4871	Allard	Bannantyne	Beurling	1288-1294	1949	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4800	Allard	Bannantyne	Beurling	981-987	1943	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4802	Allard	Bannantyne	Beurling	989-995	1948	4	Local	PLOMB
4803	Allard	Bannantyne	Beurling	997-1003	1947	4	Local	PLOMB
2850	Churchill	Clémenceau	Foch	7390	1941	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
2853	Churchill	Foch	Fayolle	7401	1944	1	Local	PLOMB
2915	Crawford	LaSalle	David	1000	1943	1	Local	PLOMB
3000	Crawford	LaSalle	David	1009-1011	1940	2	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3001	Crawford	LaSalle	David	1020-1022	1949	2	Local	PLOMB
2916	Crawford	LaSalle	David	1021	1940	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
2920	Crawford	LaSalle	David	1066	1932	1	Local	PLOMB
3002	Crawford	LaSalle	David	1081-1083	1949	2	Local	PLOMB
2925	Crawford	David	Churchill	1140	1942	1	Local	PLOMB
3003	Crawford	David	Churchill	1152-1154	1925	2	Local	PLOMB
3004	Crawford	David	Churchill	1158-1160	1925	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
3005	Crawford	David	Churchill	1164-1166	1925	2	Local	PLOMB
3006	Crawford	David	Churchill	1170-1172	1925	2	Local	PLOMB
3007	Crawford	David	Churchill	1176-1178	1925	2	Local	PLOMB
3008	Crawford	David	Churchill	1182-1184	1925	2	Local	PUITS EXPLORATOIRES
2927	Crawford	David	Churchill	1204	1943	1	Local	PLOMB
2928	Crawford	David	Churchill	1205	1942	1	Local	PLOMB
2931	Crawford	David	Churchill	1245	1950	1	Local	PLOMB
2932	Crawford	David	Churchill	1274	1941	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
2933	Crawford	David	Churchill	1282	1947	1	Local	PLOMB
2973	Crawford	Ouimet	Penniston	1649	1947	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3055	Fayolle	Churchill	Ouimet	1309	1942	1	Local	PLOMB
3056	Fayolle	Churchill	Ouimet	1310	1960	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3058	Fayolle	Churchill	Ouimet	1350	1950	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3060	Fayolle	Churchill	Ouimet	1389	1946	1	Local	PLOMB
3061	Fayolle	Churchill	Ouimet	1409	1943	1	Local	PLOMB
3062	Fayolle	Churchill	Ouimet	1410	1946	1	Local	PLOMB
3063	Fayolle	Churchill	Ouimet	1429	1943	1	Local	PLOMB
3064	Fayolle	Churchill	Ouimet	1430	1942	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3066	Fayolle	Churchill	Ouimet	1459	1947	1	Local	PLOMB
3067	Fayolle	Churchill	Ouimet	1470	1949	1	Local	PLOMB

*PLOMB: L'entrée de service peut être en plomb du côté privé et/ou public

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
3068	Fayolle	Churchill	Ouimet	1477	1944	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3070	Fayolle	Churchill	Ouimet	1490	1944	1	Local	PLOMB
3072	Fayolle	Churchill	Ouimet	1510	1940	1	Local	PLOMB
3074	Fayolle	Churchill	Ouimet	1530	1943	1	Local	PLOMB
3075	Fayolle	Churchill	Ouimet	1549	1945	1	Local	PLOMB
3076	Fayolle	Churchill	Ouimet	1550	1945	1	Local	PLOMB
3077	Fayolle	Churchill	Ouimet	1569	1943	1	Local	PLOMB
3078	Fayolle	Churchill	Ouimet	1570	1943	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3081	Fayolle	Ouimet	Truman	1600	1945	1	Local	PLOMB
3082	Fayolle	Ouimet	Truman	1601	1946	1	Local	PLOMB
3083	Fayolle	Ouimet	Truman	1608	1945	1	Local	PLOMB
3084	Fayolle	Ouimet	Truman	1609	1946	1	Local	PLOMB
3085	Fayolle	Ouimet	Truman	1616	1945	1	Local	PLOMB
3086	Fayolle	Ouimet	Truman	1617	1946	1	Local	PLOMB
3087	Fayolle	Ouimet	Truman	1624	1945	1	Local	PLOMB
3088	Fayolle	Ouimet	Truman	1625	1946	1	Local	PLOMB
3089	Fayolle	Ouimet	Truman	1632	1945	1	Local	PLOMB
3090	Fayolle	Ouimet	Truman	1633	1946	1	Local	PLOMB
3091	Fayolle	Ouimet	Truman	1640	1945	1	Local	PLOMB
3092	Fayolle	Ouimet	Truman	1641	1946	1	Local	PLOMB
3093	Fayolle	Ouimet	Truman	1648	1945	1	Local	PLOMB
3094	Fayolle	Ouimet	Truman	1649	1946	1	Local	PLOMB
3095	Fayolle	Ouimet	Truman	1656	1945	1	Local	PLOMB
3096	Fayolle	Ouimet	Truman	1657	1946	1	Local	PLOMB
3097	Fayolle	Ouimet	Truman	1664	1945	1	Local	PLOMB
3098	Fayolle	Ouimet	Truman	1665	1946	1	Local	PLOMB
3099	Fayolle	Ouimet	Truman	1672	1945	1	Local	PLOMB
3100	Fayolle	Ouimet	Truman	1675	1946	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3101	Fayolle	Ouimet	Truman	1680	1945	1	Local	PLOMB
3102	Fayolle	Ouimet	Truman	1681	1946	1	Local	PLOMB
3103	Fayolle	Ouimet	Truman	1688	1945	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3104	Fayolle	Ouimet	Truman	1689	1946	1	Local	PLOMB
3105	Fayolle	Ouimet	Truman	1696	1945	1	Local	PLOMB
3106	Fayolle	Ouimet	Truman	1697	1946	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3107	Fayolle	Ouimet	Truman	1704	1945	1	Local	PLOMB
3108	Fayolle	Ouimet	Truman	1705	1946	1	Local	PLOMB
3109	Fayolle	Ouimet	Truman	1712	1946	1	Local	PLOMB
3110	Fayolle	Ouimet	Truman	1715	1946	1	Local	PLOMB
3125	Fayolle	Truman	Champlain	1784	1946	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3134	Fayolle	Truman	Champlain	1817	1946	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3137	Fayolle	Truman	Champlain	1832	1941	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3202	Foch	LaSalle	Churchill	1191-1193	1947	4	Local	PLOMB
3205	Foch	LaSalle	Churchill	1200-1202	1930	2	Local	PLOMB
3143	Foch	LaSalle	Churchill	1203	1943	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3145	Foch	LaSalle	Churchill	1215	1949	1	Local	PLOMB
3147	Foch	LaSalle	Churchill	1221	1945	1	Local	PLOMB
3149	Foch	LaSalle	Churchill	1241	1944	1	Local	PLOMB
3150	Foch	LaSalle	Churchill	1260	1941	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3151	Foch	LaSalle	Churchill	1261	1944	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3153	Foch	LaSalle	Churchill	1290	1946	1	Local	PLOMB
3158	Foch	Churchill	Ouimet	1347	1942	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3166	Foch	Churchill	Ouimet	1448	1948	1	Local	PLOMB
3169	Foch	Churchill	Ouimet	1487	1945	1	Local	PLOMB
3174	Foch	Churchill	Ouimet	1528	1942	1	Local	PLOMB
3178	Foch	Churchill	Ouimet	1568	1942	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3307	Leclair	LaSalle	David	1000-1002	1944	2	Local	PLOMB
3308	Leclair	LaSalle	David	1005-1011	1949	7	Local	ANALYSE MANQUANTE
3309	Leclair	LaSalle	David	1015-1017	1945	2	Local	PLOMB
3310	Leclair	LaSalle	David	1019-1021	1945	2	Local	PLOMB

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
3232	Leclair	LaSalle	David	1025	1941	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3234	Leclair	LaSalle	David	1035	1941	1	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3235	Leclair	LaSalle	David	1045	1941	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3238	Leclair	LaSalle	David	1066	1941	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3239	Leclair	LaSalle	David	1067	1944	1	Local	PLOMB
3313	Leclair	LaSalle	David	1071-1073	1948	2	Local	PLOMB
3314	Leclair	LaSalle	David	1075-1077	1948	2	Local	PLOMB
3241	Leclair	David	Churchill	1100	1951	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
3315	Leclair	David	Churchill	1151-1159	1944	5	Local	ANALYSE MANQUANTE
3244	Leclair	David	Churchill	1204	1941	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3245	Leclair	David	Churchill	1205	1946	1	Local	PLOMB
3249	Leclair	David	Churchill	1235	1947	1	Local	PLOMB
3250	Leclair	David	Churchill	1240	1947	1	Local	PLOMB
3253	Leclair	David	Churchill	1255	1941	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3254	Leclair	David	Churchill	1264	1941	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3257	Leclair	David	Churchill	1275	1945	1	Local	PLOMB
3259	Leclair	David	Churchill	1298	1943	1	Local	PLOMB
3260	Leclair	David	Churchill	1299	1945	1	Local	PLOMB
3317	Leclair	Ouimet	Penniston	1601-1603	1947	2	Local	PLOMB
3285	Leclair	Ouimet	Penniston	1602	1946	1	Local	PLOMB
3318	Leclair	Ouimet	Penniston	1604-1606	1947	2	Local	PLOMB
3319	Leclair	Ouimet	Penniston	1605-1607	1947	2	Local	PLOMB
3320	Leclair	Ouimet	Penniston	1612-1614	1947	1	Local	PLOMB
3321	Leclair	Ouimet	Penniston	1615-1617	1947	2	Local	PLOMB
3322	Leclair	Ouimet	Penniston	1616-1618	1947	2	Local	PLOMB
3286	Leclair	Ouimet	Penniston	1619	1947	1	Local	PLOMB
3323	Leclair	Ouimet	Penniston	1624-1626	1946	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
3324	Leclair	Ouimet	Penniston	1625-1627	1947	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
3325	Leclair	Ouimet	Penniston	1628-1630	1947	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
3326	Leclair	Ouimet	Penniston	1629-1631	1947	2	Local	PLOMB
3287	Leclair	Ouimet	Penniston	1636	1947	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3327	Leclair	Ouimet	Penniston	1637-1639	1942	2	Local	PLOMB
3328	Leclair	Ouimet	Penniston	1640-1642	1946	2	Local	PLOMB
3329	Leclair	Ouimet	Penniston	1641-1643	1947	2	Local	PLOMB
3330	Leclair	Ouimet	Penniston	1648-1650	1946	2	Local	PLOMB
3331	Leclair	Ouimet	Penniston	1649-1651	1947	2	Local	PLOMB
3332	Leclair	Ouimet	Penniston	1652-1654	1947	2	Local	PLOMB
3333	Leclair	Ouimet	Penniston	1653-1655	1947	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
3288	Leclair	Penniston	Champlain	1658	1948	1	Local	PLOMB
3289	Leclair	Penniston	Champlain	1666	1948	1	Local	PLOMB
3290	Leclair	Penniston	Champlain	1672	1948	1	Local	PLOMB
3291	Leclair	Penniston	Champlain	1680	1948	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3292	Leclair	Penniston	Champlain	1686	1948	1	Local	PLOMB
3293	Leclair	Penniston	Champlain	1694	1948	1	Local	PLOMB
3294	Leclair	Penniston	Champlain	1700	1948	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3295	Leclair	Penniston	Champlain	1708	1948	1	Local	PLOMB
3296	Leclair	Penniston	Champlain	1711	1947	1	Local	PLOMB
3342	Leclair	Penniston	Champlain	1713-1715	1947	2	Local	PLOMB
3299	Leclair	Penniston	Champlain	1728	1948	1	Local	PLOMB
3300	Leclair	Penniston	Champlain	1736	1948	1	Local	PLOMB
3346	Leclair	Penniston	Champlain	1737-1739	1948	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
3301	Leclair	Penniston	Champlain	1742	1948	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3347	Leclair	Penniston	Champlain	1745-1747	1947	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
3348	Leclair	Penniston	Champlain	1749-1751	1947	2	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3349	Leclair	Penniston	Champlain	1757-1759	1948	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
3350	Leclair	Penniston	Champlain	1761-1763	1948	2	Local	PLOMB
3304	Leclair	Penniston	Champlain	1764	1948	1	Local	PLOMB
3305	Leclair	Penniston	Champlain	1770	1948	1	Local	PLOMB
3306	Leclair	Penniston	Champlain	1778	1948	1	Local	ANALYSE MANQUANTE

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
3353	Leclair	Penniston	Champlain	1781-1783	1948	2	Local	PLOMB
3356	Leclair	Penniston	Champlain	1797-1799	1948	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
3358	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1115	1942	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3414	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1132-1136	1927	3	Local	PLOMB
3415	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1140-1142	1930	2	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3416	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1150-1152	1926	2	Local	PLOMB
3417	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1154-1156	1926	2	Local	PLOMB
3361	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1155	1925	1	Local	PLOMB
3418	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1158-1164	1941	4	Local	PUITS EXPLORATOIRES
3362	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1169	1928	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
3363	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1176	1959	6	Local	ANALYSE MANQUANTE
3423	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1193-1199	1948	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
3367	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1235	1952	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3370	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1267	1941	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3373	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1288	1942	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3375	Lloyd-George	LaSalle	Churchill	1292		1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3399	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1625	1944	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3401	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1633	1944	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3402	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1634	1944	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3403	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1643	1944	1	Local	PLOMB
3404	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1644	1944	1	Local	PLOMB
3405	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1653	1944	1	Local	PLOMB
3406	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1656	1944	1	Local	PLOMB
3407	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1661	1944	1	Local	PLOMB
3408	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1666	1944	1	Local	PLOMB
3409	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1671	1944	1	Local	PLOMB
3410	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1674	1944	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
3411	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1679	1944	1	Local	PLOMB
3412	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1689	1944	1	Local	PLOMB
3413	Lloyd-George	Ouimet	Bout de la rue	1697	1944	1	Local	PLOMB
4713	Valiquette	LaSalle	Beurling	1018-1020	1942	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4717	Valiquette	LaSalle	Beurling	1029-1031	1942	2	Local	PLOMB
4719	Valiquette	LaSalle	Beurling	1033-1035	1942	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4720	Valiquette	LaSalle	Beurling	1034-1036	1942	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4724	Valiquette	LaSalle	Beurling	1045-1047	1942	2	Local	PLOMB
4725	Valiquette	LaSalle	Beurling	1046-1048	1942	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4726	Valiquette	LaSalle	Beurling	1049-1051	1942	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4728	Valiquette	LaSalle	Beurling	1053-1059	1943	4	Local	PLOMB
4729	Valiquette	LaSalle	Beurling	1058-1060	1943	2	Local	PLOMB
4730	Valiquette	LaSalle	Beurling	1061-1067	1943	4	Local	PLOMB
4731	Valiquette	LaSalle	Beurling	1062-1064	1943	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4732	Valiquette	LaSalle	Beurling	1066-1068	1943	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4733	Valiquette	LaSalle	Beurling	1069-1075	1943	4	Local	PLOMB
4734	Valiquette	LaSalle	Beurling	1070-1072	1943	2	Local	PLOMB
4735	Valiquette	LaSalle	Beurling	1074-1076	1943	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4736	Valiquette	LaSalle	Beurling	1078-1080	1943	2	Local	PLOMB
4737	Valiquette	LaSalle	Beurling	1081-1087	1944	4	Local	PLOMB
4738	Valiquette	LaSalle	Beurling	1082-1084	1943	2	Local	PLOMB
4739	Valiquette	LaSalle	Beurling	1086-1088	1943	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4740	Valiquette	LaSalle	Beurling	1089-1095	1944	4	Local	PLOMB
4741	Valiquette	LaSalle	Beurling	1090-1096	1943	4	Local	PLOMB
4742	Valiquette	LaSalle	Beurling	1097-1103	1945	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4743	Valiquette	LaSalle	Beurling	1098-1100	1943	2	Local	PLOMB
4744	Valiquette	LaSalle	Beurling	1102-1104	1943	2	Local	PLOMB
4745	Valiquette	LaSalle	Beurling	1105-1111	1945	4	Local	PLOMB
4746	Valiquette	LaSalle	Beurling	1106-1108	1944	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4747	Valiquette	LaSalle	Beurling	1110-1112	1944	2	Local	PLOMB
4748	Valiquette	LaSalle	Beurling	1113-1119	1944	4	Local	PLOMB
4749	Valiquette	LaSalle	Beurling	1114-1120	1943	4	Local	PLOMB

*PLOMB: L'entrée de service peut être en plomb du côté privé et/ou public

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
4750	Valiquette	LaSalle	Beurling	1121-1127	1944	4	Local	PLOMB
4751	Valiquette	LaSalle	Beurling	1122-1128	1943	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4754	Valiquette	LaSalle	Beurling	1155-1157	1949	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4756	Valiquette	LaSalle	Beurling	1164-1166	1949	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4763	Valiquette	LaSalle	Beurling	1184	1949	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4771	Valiquette	LaSalle	Beurling	1207-1209	1949	2	Local	PLOMB
4772	Valiquette	LaSalle	Beurling	1212-1214	1949	2	Local	PLOMB
4773	Valiquette	LaSalle	Beurling	1217-1219	1949	2	Local	PLOMB
4792	Valiquette	LaSalle	Beurling	1277-1279	1949	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4678	Valiquette	LaSalle	Beurling	725	1945	1	Local	PLOMB
4679	Valiquette	LaSalle	Beurling	731-735	1946	2	Local	PLOMB
4680	Valiquette	LaSalle	Beurling	755-759	1948	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4681	Valiquette	LaSalle	Beurling	760-762	1944	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4682	Valiquette	LaSalle	Beurling	761-767	1945	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4684	Valiquette	LaSalle	Beurling	791-797	1945	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4685	Valiquette	LaSalle	Beurling	798-802	1945	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4686	Valiquette	LaSalle	Beurling	799-805	1944	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4687	Valiquette	LaSalle	Beurling	814-820	1950	4	Local	PLOMB
4688	Valiquette	LaSalle	Beurling	829-835	1947	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4689	Valiquette	LaSalle	Beurling	834-838	1945	3	Local	PLOMB
4690	Valiquette	LaSalle	Beurling	837-841	1949	3	Local	PLOMB
4691	Valiquette	LaSalle	Beurling	840-846	1945	4	Local	PLOMB
4692	Valiquette	LaSalle	Beurling	863-865	1944	2	Local	PLOMB
4693	Valiquette	LaSalle	Beurling	867-869	1944	2	Local	PLOMB
4694	Valiquette	LaSalle	Beurling	868-872	1944	3	Local	PLOMB
4696	Valiquette	LaSalle	Beurling	874-876	1944	2	Local	PLOMB
4698	Valiquette	LaSalle	Beurling	878	1941	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4699	Valiquette	LaSalle	Beurling	915-917	1945	2	Local	PLOMB
4700	Valiquette	LaSalle	Beurling	919-921	1945	2	Local	PLOMB
4701	Valiquette	LaSalle	Beurling	950-956	1948	4	Local	PLOMB
4702	Valiquette	LaSalle	Beurling	972	1943	1	Local	PLOMB
4703	Valiquette	LaSalle	Beurling	982-988	1943	4	Local	PLOMB
4705	Valiquette	LaSalle	Beurling	994-996	1942	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4633	Willibrord	Wellington	Verdun	254-264	1910	6	Local	ANALYSE MANQUANTE
4634	Willibrord	Wellington	Verdun	266-268	1927	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4635	Willibrord	Wellington	Verdun	269-271	1910	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4636	Willibrord	Wellington	Verdun	270-278	1920	5	Local	ANALYSE MANQUANTE
4637	Willibrord	Wellington	Verdun	273-275	1933	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4638	Willibrord	Wellington	Verdun	279-87	1908	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4639	Willibrord	Wellington	Verdun	282-290	1928	5	Local	ANALYSE MANQUANTE
4640	Willibrord	Wellington	Verdun	292-284	1910	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4641	Willibrord	Wellington	Verdun	293-303	1908	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4642	Willibrord	Wellington	Verdun	300-304	1925	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4643	Willibrord	Wellington	Verdun	305-307	1920	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4644	Willibrord	Wellington	Verdun	306-312	1907	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4645	Willibrord	Wellington	Verdun	311-313	1912	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4646	Willibrord	Wellington	Verdun	318-320	1910	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4647	Willibrord	Wellington	Verdun	324-332	1915	5	Local	ANALYSE MANQUANTE
4649	Willibrord	Wellington	Verdun	334-344	1910	6	Local	ANALYSE MANQUANTE
4650	Willibrord	Wellington	Verdun	346-354	1910	5	Local	ANALYSE MANQUANTE
4652	Willibrord	Wellington	Verdun	368-378	1924	6	Local	ANALYSE MANQUANTE
4653	Willibrord	Wellington	Verdun	380	1900	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4654	Willibrord	Wellington	Verdun	392-408	1910	9	Local	ANALYSE MANQUANTE
4655	Willibrord	Wellington	Verdun	403-405	1920	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4656	Willibrord	Wellington	Verdun	409-413	1920	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4657	Willibrord	Wellington	Verdun	410-414	1910	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4658	Willibrord	Wellington	Verdun	416-418	1920	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4659	Willibrord	Wellington	Verdun	419-427	1925	5	Local	ANALYSE MANQUANTE
4660	Willibrord	Wellington	Verdun	424-426	1920	2	Local	ANALYSE MANQUANTE

*PLOMB: L'entrée de service peut être en plomb du côté privé et/ou public

LISTE D'ADRESSES SUR RUE :
ARRONDISSEMENT :

SECTEUR OUEST
Verdun

N° Appel d'offre : 10252

ID	Rue	De	À	Numéro civique	Année de construction	Nombre de logements	Type de rue	Possibilité de plomb*
4661	Willibrord	Wellington	Verdun	428-432	1925	8	Local	ANALYSE MANQUANTE
4662	Willibrord	Wellington	Verdun	429-431	1925	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4663	Willibrord	Wellington	Verdun	434-438	1925	3	Local	ANALYSE MANQUANTE
4664	Willibrord	Wellington	Verdun	435	1911	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4665	Willibrord	Wellington	Verdun	440-442	1935	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4666	Willibrord	Wellington	Verdun	441-443	1907	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4667	Willibrord	Wellington	Verdun	447-449	1945	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4668	Willibrord	Wellington	Verdun	448	1917	1	Local	ANALYSE MANQUANTE
4669	Willibrord	Wellington	Verdun	456-462	1926	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4671	Willibrord	Wellington	Verdun	464-470	1910	4	Local	ANALYSE MANQUANTE
4672	Willibrord	Wellington	Verdun	472-474	1915	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4673	Willibrord	Wellington	Verdun	475	1915	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4674	Willibrord	Wellington	Verdun	477-479	1929	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4675	Willibrord	Wellington	Verdun	481-483	1925	2	Local	ANALYSE MANQUANTE
4677	Willibrord	Wellington	Verdun	510	1928	5	Local	ANALYSE MANQUANTE

*PLOMB: L'entrée de service peut être en plomb du côté privé et/ou public

ID_P	ARRONDISSEMENT	Rue	De	À	Numéro civique	Nombre de logements	Type de rue	Commentaire
102	CDN-NDG	Hampton	Notre-Dame-de-Grâce	Monkland	4242	1	Locale	
103	CDN-NDG	Harvard	Notre-Dame-de-Grâce	Monkland	4210	1	Locale	
142	CDN-NDG	Royal	Notre-Dame-de-Grâce	ôte Saint-Antoine	3831	1	Locale	
352	CDN-NDG	Royal	Notre-Dame-de-Grâce	ôte Saint-Antoine	3823	1	Locale	
497	Sud-Ouest	Guy	Saint-Jacques	int-Antoine Ouest	740	1	Artère Secondaire	Clinique vétérinaire



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10252

Numéro de référence : 1139714

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	<u>Madame Julie Boudreault</u> Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	Commande : (1398035) 2018-02-21 13 h 37 Transmission : 2018-02-21 13 h 37	2895268 - 10252 Addenda 1 2018-03-06 15 h 45 - Courriel 2895272 - 10252 Addenda 2 2018-03-06 15 h 47 - Courriel 2897342 - 10252 Addenda 3 2018-03-08 15 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
E2R inc. 11635 6e Avenue Montréal, QC, H1E 1R8	<u>Madame Julie Anne Moquin</u> Téléphone : 514 419-1452 Télécopieur : 514 648-1455	Commande : (1410780) 2018-03-15 8 h 59 Transmission : 2018-03-15 9 h 01	2895268 - 10252 Addenda 1 2018-03-15 8 h 59 - Téléchargement 2895272 - 10252 Addenda 2 2018-03-15 8 h 59 - Téléchargement 2897342 - 10252 Addenda 3 2018-03-15 8 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Foraction inc., 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca	<u>Madame Monique Ostiguy</u> Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	Commande : (1398392) 2018-02-22 8 h 25 Transmission : 2018-02-22 8 h 25	2895268 - 10252 Addenda 1 2018-03-06 15 h 45 - Courriel 2895272 - 10252 Addenda 2 2018-03-06 15 h 47 - Courriel 2897342 - 10252 Addenda 3 2018-03-08 15 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	<u>Monsieur Sylvain Phaneuf</u> Téléphone : 450 446-9933	Commande : (1398464) 2018-02-22 9 h 10 Transmission : 2018-02-22 9 h 10	2895268 - 10252 Addenda 1 2018-03-06 15 h 45 - Courriel 2895272 - 10252 Addenda 2 2018-03-06 15 h 47 - Courriel

Télécopieur : 450
446-1933

2897342 - 10252 Addenda 3
2018-03-08 15 h 18 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Sanexen Services Environnementaux inc.
9935, rue de Châteauneau, entrée 1 -
bureau 200
Brossard, QC, J4Z3V4
<http://www.sanexen.com>

Madame Andrée
Houle
Téléphone : 450
466-2123
Télécopieur : 450
466-2240

Commande : (1399029)
2018-02-22 15 h 43
Transmission :
2018-02-22 15 h 43

2895268 - 10252 Addenda 1
2018-03-06 15 h 45 - Courriel
2895272 - 10252 Addenda 2
2018-03-06 15 h 47 - Courriel
2897342 - 10252 Addenda 3
2018-03-08 15 h 18 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Ville de Vaudreuil-Dorion.
2565, rue Paul-Gérin-Lajoie
Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 9H8
<http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca>

Monsieur Robert
Montpellier
Téléphone : 450
455-3371
Télécopieur : 450
424-8590

Commande : (1397754)
2018-02-21 10 h 06
Transmission :
2018-02-21 10 h 06

Mode privilégié : Ne pas recevoir

© 2003-2018 Tous droits réservés

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- RÉGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). **SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.** demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la **LCOP**.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la **LCOP** et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec

Place de la Cité, tour Comptar
2660, Boulevard Laurier, bureau 416
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-5337
Télécopieur : 418 525-5812
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal

809, square Victoria, 22^e étage
C.P. 245, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G5
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 395-0336

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguuées.



Louis Letailleur
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 20 mars 2018 à 19:30****Résultat de recherche par nom ou numéro pour : Sanexen**

Nombre de résultats trouvés : 1

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de client à l'Autorité	Adresse du siège social	Ville	Province/État	C
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	EXCAVA-TECH EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT REGENERATION REGÉNÉRATION SANEXEN SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.	1172408883	2700007373	9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF, ENTRÉE 1, BUREAU 200	BROSSARD	QC	J

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le [biai d'information](#).

Dossier # : 1187913001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité ESt

Objet :

Accorder un contrat à la firme Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal. Dépense totale de 9 865 940,86 \$ (contrat : 9 765 940,86 \$ + incidences: 100 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 10252 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[DGSRE 1187913001 Info Comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514 280-0066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-22

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5391
Division : Service des finances, Point de service Eau/Env.

Dossier # : 1187913001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité ESt
Objet :	Accorder un contrat à la firme Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal. Dépense totale de 9 865 940,86 \$ (contrat : 9 765 940,86 \$ + incidences: 100 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 10252 - 2 soumissionnaires.



Rapport - mandat SMCE187913001.pdf

Dossier # :1187913001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 avril 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187913001**

**Accorder un contrat à la firme Sanexen services
environnementaux inc., pour des travaux de
remplacement d'entrées de service d'aqueduc en
plomb, de réfection de surface et autres travaux
connexes de la Ville de Montréal. Dépense totale de 9
865 940,86 \$ (contrat : 9 765 940,86 \$ + incidences:
100 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 10252
- 2 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187913001

Accorder un contrat à la firme Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal. Dépense totale de 9 865 940,86 \$ (contrat : 9 765 940,86 \$ + incidences: 100 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 10252 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 4 avril 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (secteur Est);*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (secteur Ouest).*

Le 11 avril 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris les objectifs du plan d'action pour l'élimination de toutes les entrées de services en plomb d'ici 2016. Ils sont forcés de constater qu'une accélération spectaculaire du programme sera nécessaire pour atteindre cet objectif.

Les membres de la Commission ont aussi noté que peu d'entreprises semblent intéressées par un tel projet. On ne retrouve en effet que deux soumissionnaires pour le contrat du secteur Est et un seul pour le contrat du secteur Ouest. Il est raisonnable de croire que peu d'entreprises ont la capacité, ou l'intérêt, pour ce type de contrat.

Enfin, la Commission a invité le Service d'expliquer davantage dans le sommaire décisionnel les écarts de prix entre les deux soumissionnaires pour le contrat du secteur Est.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (secteur Est);*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (secteur Ouest).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187913001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.014
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1186486001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction d'infrastructures et aménagement de surface des rues Anderson, de la Concorde et Burke et réfection de trottoirs sur les rues De La Gauchetière et De Bleury - Dépense totale 6 924 268,94 \$, taxes incluses (contrat 6 328 918,29 \$ + incidences 595 350,65 \$) - Appel d'offres public n°. VMP-18-001 – 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 6 924 268,94 \$ pour réaliser les travaux de reconstruction des infrastructures et l'aménagement de surface des rues Anderson, de la Concorde et Burke, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public n° VMP-18-001 – 2 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin, un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total approximatif de 6 328 918,29 \$, taxes incluses, conformément aux cahier de charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-04-09 15:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1186486001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction d'infrastructures et aménagement de surface des rues Anderson, de la Concorde et Burke et réfection de trottoirs sur les rues De La Gauchetière et De Bleury - Dépense totale 6 924 268,94 \$, taxes incluses (contrat 6 328 918,29 \$ + incidences 595 350,65 \$) - Appel d'offres public n°. VMP-18-001 – 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les rues Anderson, de la Concorde et Burke sont situées au cœur du centre-ville de Montréal. Au cours des dernières années, le cadre bâti y a été considérablement modifié avec la venue de grandes tours d'habitation qui ont contribué à revitaliser le secteur et à accroître le nombre de résidents dans le secteur.

Sur la rue Anderson, les conduites d'égout et d'aqueduc, installées respectivement entre 1867 et 1912, ont été identifiées par le Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Sur la rue de la Concorde, l'égout a été réhabilité en 2015, mais des travaux de reconstruction d'aqueduc datant de 1914 s'avèrent nécessaires. Sur la rue Burke, l'aqueduc datant de 1962 devra être abandonnée.

En 2015, le Service de l'Eau a entrepris des travaux de réhabilitation au niveau de la conduite d'égout sur la rue De La Concorde en raison de son état structural. Lors des travaux de réhabilitation d'égout, on ne brise pas la chaussée. Quant aux travaux sur la conduite d'aqueduc, ces derniers se font après que l'on ait fait des travaux sur la conduite d'égout. À cet effet, le Service de l'eau préfère s'arrimer à un PRR ou des travaux de reconstruction de chaussée dès lors que la chaussée est en mauvaise état également. En raison du chantier de construction du projet immobilier " *Le Peterson* " (2015-2016), les travaux au niveau de l'aqueduc ainsi que de la chaussée furent reportés. Ces travaux sont visés dans le présent sommaire cité en objet. Les travaux de chaussée accompagnant les travaux d'aqueduc doivent se faire suite aux projets immobiliers.

Ces travaux nécessiteront, à l'été 2018, des excavations sur l'ensemble de la rue Anderson située entre les rues René-Lévesque et Viger (longueur d'environ 260 mètres) ainsi que sur la rue de la Concorde (longueur d'environ 170 mètres).

Considérant la densification urbaine en cours dans le secteur et la désuétude des aménagements de surface actuels, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite saisir l'opportunité pour procéder, en même temps que les travaux d'infrastructures souterraines, à une bonification de l'aménagement du domaine public en élargissant les trottoirs, ajoutant des bordures de granit sur la rue Anderson et du pavé de béton sur la rue de la Concorde,

en plantant des arbres et en intégrant plusieurs saillies végétales de diverses dimensions, ainsi qu'en ajoutant des lampadaires et du mobilier sur l'ensemble des tronçons.

De façon générale, le projet vise à :

- Assurer la pérennité des **infrastructures souterraines** en les reconstruisant là où requis;
- **Améliorer le domaine public** et afin de le rendre plus accueillant, confortable et sécuritaire pour les résidents, les piétons et les cyclistes;
- **Augmenter les espaces verts** à la fois pour des raisons esthétiques et pour réduire les îlots de chaleur;
- Répondre aux besoins associés à la **densification** en cours et à venir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1177480004 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge, pour les rues Anderson et de la Concorde, la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduites secondaires d'aqueduc et d'égout là où requis ainsi que les aménagements de surface

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc., au montant total de 6 328 913,19 \$ taxes incluses, afin de réaliser des travaux de reconstruction d'infrastructures et aménagement de surface des rues Anderson, de la Concorde et Burke ainsi que la réfection de trottoirs sur les rues De La Gauchetière et De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public numéro VMP-18-001). Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ à l'exception de ceux sur la rue Burke. Ceux-ci seront réalisés en 2018.

La Direction Gestion du portefeuille de projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Ces travaux s'inscrivent également dans la stratégie du remplacement de l'éclairage de rue. Ils font partie des interventions qui contribuent à assurer la sécurité des automobilistes et piétons et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

La Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel (DSARA) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DSARA pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux seront réalisés en 2018.

La Direction Gestion du portefeuille de projets du SIVT, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DSARA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

Les travaux d'aménagement de surface comprennent:

Rue Anderson, de la rue Viger au Boulevard René-Lévesque
Conduite d'aqueduc:

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée: 200 mm et 300 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée: 300 mm et 30 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée: 150 mm et 5 m.l.

La conduite d'aqueduc dans ce tronçon est en fonte grise de diamètre 200 mm. Elle a été posée en 1912. Cette conduite est remplacée parce qu'elle est en mauvais état structural.

Conduite d'égout combiné:

Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée: 675 mm et 10 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée: 600 mm et 262 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée: 300 mm et 6 m.l.

La conduite d'égout combiné existante de 600x900 mm est en briques. Elle a été posée en 1867. La reconstruction de cette conduite est recommandée, car elle est en mauvaise condition structurale (CIS = 4).

Rue de la Concorde, de la rue de Bleury à l'avenue du Président-Kennedy

Conduite d'aqueduc:

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée: 200 mm et 190m.l.

La conduite d'aqueduc est en fonte grise de diamètre 200 mm. Elle a été installée en 1914. Cette conduite est réhabilitée parce qu'elle est en mauvais état structural.

Rue Burke entre la rue De La Concorde et la limite Nord

Conduite d'aqueduc:

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée: 150 mm à abandonner.

La conduite d'aqueduc est un bout mort. Cette conduite d'aqueduc de 150 mm, installée en 1962 n'a plus aucun branchement. De plus, elle ne sert ni au bouclage, ni à la protection incendie. Elle va donc être abandonnée.

En plus d'assurer la pérennité des infrastructures et les services aux citoyens, ces travaux permettront à terme, aux rues Anderson et de la Concorde, d'accueillir de nouveaux aménagement plus verts, sécuritaires et conviviaux.

Une contingence de 10 % du montant total a été prévue au bordereau de la soumission en raison des travaux de réhabilitation requis. Des travaux incidents pourraient être requis dans le cadre du projet.

Le 22 février 2018, l'appel d'offres public du projet a été annoncé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir, avec une date d'ouverture des soumissions prévue le 22 mars 2018. Durant la période d'appel d'offres, dix-sept (17) entreprises se sont procuré le cahier des charges, deux (2) ont déposé des soumissions, la liste des commandes est jointe au dossier. Cela correspond à un taux de réponse de 12%. L'ouverture des offres a eu lieu le 22 mars 2018. Les deux (2) soumissions déposées sont conformes, la liste de vérification des documents de soumission est jointe au dossier.

Trois (3) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 1 mars 2018, le 6 mars 2018 et le 8 mars 2018. Les addenda présentés ont pour objet la modification d'une clause administrative spéciale, la réponse aux questions des soumissionnaires, la mise à jour du bordereau en fonction de quantités ajustées. L'émission des trois (3) addenda n'a pas occasionné de report de la date de dépôt des soumissions.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, ce qui porte la validité au 20 juillet 2018.

JUSTIFICATION

Sur dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé.

Les soumissions déposées par *Les entreprises Ventec inc.* et *Aménagement Côté Jardin Inc.* comprennent une erreur mineure. De plus, les soumissions déposées par *Les entreprises Ventec inc.* et *Aménagement Côté Jardin Inc.* comprennent des incidences de 10%. Les incidences sont retirées dans le tableau d'analyse des soumissions.

Le tableau suivant présente l'analyse des soumissions:

Soumissionnaires	Conformité	Prix au bordereau (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Aménagement Côté Jardin Inc.	Conforme	5 753 562,08 \$	575 356,21 \$	6 328 918,29 \$
Les Entreprises Ventec Inc.	Conforme	6 577 777,58 \$	657 777,76 \$	7 235 555,34 \$
Dernière estimation réalisée (2018/03/20)	n/a	5 256 937,88 \$	517 977,81 \$	5 774 915,69 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions conformes)				6 782 236,81 \$ 7 %
Écart ente la moyenne des soumissions conformes et la plus basse soumission conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse soumission conforme) / la plus basse soumission conforme) x 100				
Écart entre la plus haute soumission conforme et la plus basse soumission conforme (\$) (la plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme)				906 637,05 \$ 14 %
Écart entre la plus haute soumission conforme et la plus basse soumission conforme (%) ((la plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme) / la plus basse soumission conforme) x 100				
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse soumission conforme - estimation)				554 002,60 \$ 9 %
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse soumission conforme - estimation) / estimation) x 100				
Écart entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse soumission conforme (\$) (la deuxième plus basse soumission conforme - la plus basse soumission conforme)				906 637,05 \$ 14 %
Écart entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse soumission conforme (%) ((la deuxième plus basse soumission conforme - la plus basse soumission conforme) / la plus basse soumission conforme) x 100				

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par la firme *Aménagement Côté Jardin Inc.* est 9 % (554 002,60 \$) plus élevée que l'estimation des professionnels.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels mandatés par la Ville se situe principalement dans l'évaluation des travaux d'égout.

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat à la firme *Aménagement Côté Jardin Inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 6 328 918,29 \$.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que la firme *Aménagement Côté Jardin Inc.* ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 23 mars 2018.

Les validations requises à l'effet que la firme *Aménagement Côté Jardin Inc.* ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ont été faites le 23 mars 2018.

Le plus bas soumissionnaire, *Aménagement Côté Jardin Inc.*, a joint avec sa soumission l'attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) autorisant l'entrepreneur à conclure un contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal prévu au contrat est de 6 328 918,29 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix de 5 753 562,08 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 575 356,21 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 595 350,65 \$ (taxes incluses) est demandé. Le montant de la dépense à autoriser est de 6 924 268,94 \$. Les dépenses incidentes sont notamment prévues pour la surveillance de chantier, la surveillance environnementale, le laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, les utilités publiques, etc.

Le montant de la dépense à autoriser (6 924 268,94 \$, taxes incluses) est réparti comme suit:

- un montant maximal de 3 847 707,69 \$ taxes incluses sera financé par le Service des Infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT);
- un montant maximal de 2 769 024,75 \$ taxes incluses sera financé par le Service de l'Eau (SE);
- un montant maximal de 307 536,50 \$ taxes incluses sera financé par la Commission des Services Électriques (CSEM).

Le détail des informations financières se retrouvent dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que les travaux de reconstruction et réhabilitation d'infrastructures et aménagement de surface des rues Anderson, de la Concorde et Burke ainsi que la réfection de trottoirs sur les rues De La Gauchetière et De Bleury soient complétés à la fin de l'année 2018. En raison de leur désuétude, les infrastructures doivent être remplacées afin d'assurer les services aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront effectués en collaboration avec la Division des communications de l'arrondissement. La plateforme "Réalisons Montréal" est entre autres utilisée pour interagir avec les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CM : 23 avril 2018

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux: Automne 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau

Serge A BOILEAU, Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Marc-André - Ext BAILLARGEON, Commission des services électriques , Division du soutien technique et informationnel

Sylvie - Ext DAGENAIS, Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Lecture :

Sylvie - Ext DAGENAIS, 3 avril 2018

Serge A BOILEAU, 3 avril 2018

Sylvain FELTON, 29 mars 2018

Jean CARRIER, 28 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick CHALOUHI
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-3975
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-27

Louis-François MONET
Chef de division

Tél : 514 868-4395
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-04-09

Analyse d'admissibilité et de conformité de soumission

DESCRIPTIONS DES SECTIONS DE L'ANALYSE DE CONFORMITÉ

RÉFÉRENCE

Guide et IAS Les numéros indiqués dans ces colonnes font référence aux articles du guide d'élaboration d'appels d'offres publics et de gestion contractuelle (le Guide), ainsi que des instructions aux soumissionnaires (IAS). Ils décrivent de façon détaillée l'exigence de l'élément en question.

ÉLÉMENT À VÉRIFIER

Questions Chaque élément doit être vérifié afin de déterminer si l'exigence est rencontrée. Pour ce faire, des questions spécifiques ont été rédigées afin de vous guider dans l'analyse. Pour plus d'information, veuillez consulter les documents de référence.

CONSTAT

Oui, non, sans objet Pour chaque question d'un élément, un constat est posé selon la réponse donnée : oui, non ou sans objet.

STATUT INTÉIMAIRE

Défaut mineur : Lorsqu'une exigence n'est pas rencontrée, seulement dans certains cas précis et identifiées dans les IAS, l'élément peut être considéré en défaut mineur. Les éléments pour lesquels il n'est pas possible de cocher « défaut mineur » dans le formulaire, sont ceux qui prévoient un rejet automatique en cas de défaut.

Demande de remédier au défaut : Lorsqu'un défaut mineur est identifié, la Ville peut demander au soumissionnaire de remédier à ce défaut. Dans certains cas d'exception, la Ville peut déclarer l'élément admissible/conforme sans demande de correction auprès du soumissionnaire.

Réponse avant : (date et heure) Lorsqu'une demande de remédier à un défaut est transmise à un soumissionnaire, il est recommandé d'exiger un délai de réponse de 5 jours ouvrables. Un délai différent peut être exigé selon la situation. La lettre de la demande doit indiquer la date et l'heure de réponse et stipuler que tout manquement entraînera le rejet de sa soumission.

Réponse satisfaisante reçue : Lorsqu'une demande de remédier à un défaut a été transmise à un soumissionnaire et que celui-ci donne une réponse jugée satisfaisante dans le délai imparti, l'élément est reconnu admissible/conforme.

Avis juridique : Un avis juridique peut être demandé pour s'assurer de répondre de façon éclairée à une situation particulière qui se présente. Il faut préalablement avoir rapporté la situation à votre gestionnaire et avoir son consentement pour faire la demande au Service des affaires juridiques. La date de la demande doit être inscrite dans cette section.

REMARQUE

Précisions Lorsqu'un défaut mineur, une demande d'avis juridique, ou qu'une non admissibilité/non-conformité est identifiée, une remarque explicative est nécessaire.

DÉCISION FINALE

Non admissible / non conforme : Lorsqu'un élément ne répond pas à l'exigence, il est trouvé non admissible ou non conforme et la soumission est rejetée.

Admissible / conforme : Lorsqu'un élément répond en tout point à l'exigence, il est trouvé admissible ou conforme.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	VMP-18-001
Titre d'AO :	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENT DES RUES ANDERSON, DE LA C
Date d'ouverture :	22-Mar-18
Heure d'ouverture :	11:00

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	6 328 913.19 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	LES ENTREPRISES VENTEC INC.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	7 235 555.34 \$
Dernière estimation :	5 697 755.85 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	11%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	14%
Nombre de soumissions déposées :	2

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
1	AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.	6 328 913.19 \$	Conforme	CONFORME	#VALEUR!
2	LES ENTREPRISES VENTEC INC.	7 235 555.34 \$	Conforme	CONFORME	#VALEUR!

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

--

IDENTIFICATION

Analyse faite par :		Date :	
Vérifiée par :		Date :	

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENT DES RUES ANDERSON, DE LA CONCORDE ET BURKE	No D'APPEL D'OFFRES : VMP-18-001	PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 6 328 913.19 \$
NOM DU SOUMISSIONNAIRE : AMÉNAGEMENT CÔTE JARDIN INC.	No SEAO : 1140228	RANG SOUMISSION À L'OUVREURE : 1
PATRICK CHALOUHI, CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT (Nom et titre du responsable de la conformité)	(Date signature)	No GDD D'OCTROI : 1186486001
(Signature du responsable de la conformité)	RÉSULTAT FINAL :	CONFORME (Conforme ou non conforme)

Légende : Cellules déverrouillées pour saisie manuelle de données
Cellules automatiques mais déverrouillées

#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT		STATUT INTERIMAIRE				REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DECISION FINALE		
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de renouveau au défaut	Réponse event (date et heure)		Réponses satisfaisantes reçues	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
CONFORMITÉ DES PRIX												
1	2.2.3.1 2.2.3.1.8 et 19	Prix										
		• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
		o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstruire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
		o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
		o Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B- Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
ADMISSIBILITÉ DU FOURNISSEUR												
2	2.2.2.1 2.6	Registrier des entreprises du Québec (REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
		• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de l'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
3	2.2.2.2 2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
		• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
		• Si oui,										
		o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		o Coches admissible au point 4 et passez au point 5.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
		• Si non, passez au point 4 suivant.										
4	2.2.2.3 2.12	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
		• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
5	2.2.2.4 2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
		• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
		• Si oui,										
		o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
		• Si non,										
		o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

CONSTAT	STATUT INTERIMAIRE			DECISION FINALE	
	OUI	NON	SANS OBJET	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
FAUX					VRAI
					VRAI
VRAI					VRAI
					VRAI
VRAI	FAUX				VRAI
					VRAI
VRAI	FAUX				VRAI
					VRAI
					VRAI
					VRAI

N°	Code	Description	CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION										V	F	V			
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10						
6	2.2.2.5 2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)																
		• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	2.2.2.6 2.12	Politique de gestion contractuelle																
		• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• Si oui :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	2.2.2.7 2.8.1	Garantie de soumission																
		• La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• Si oui, s'éleve-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		• Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENT DES RUES ANDERSON, DE LA CONCORDE ET BURKE

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

LES ENTREPRISES VENTEC INC.

PATRICK CHALOUH, CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT

(Nom et titre du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

VMP-16-001

No SEAD :

1140228

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

7 235 555,34 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

2

No GDD D'OCTROI :

118648001

Légende : Cellules déverrouillées pour saisie manuelle de données

Cellules automatiques mais déverrouillées

RÉSULTAT FINAL :		CONFORME	
(Signature du responsable de la conformité)		(Conforme ou non conforme)	

REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT		STATUT INTERIMAIRE		REMARQUE	DECISION FINALE
		OUI	NON	SANS OBJET	Statut		
CONFORMITÉ DES PRIX							
1	Prix						
	• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
• Est-ce un contrat à prix forfaitaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	o Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C - Bordereau de soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE							
2	Registre des entreprises du Québec (REQ)						
	• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (REQ) valide au Québec à la date de l'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
3	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)						
	• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	• Si oui,						
	o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
o Cochez appropriée, au point 4 et passez au point 5.							
• Si non, passez au point 4 suivant.							
4	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)						
	• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
5	Attestation de Revenu Québec (RQ)						
	• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	• Si oui,						
	o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ 7)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
• Si non,							
o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

CONSTAT	STATUT INTERIMAIRE	DÉCISION FINALE	
		Non admissible / Non conforme / Absence de réponse	Admissible / Conforme
OUI	NON	SANS OBJET	
NON	SANS OBJET	Défaut de réponse	
SANS OBJET	Défaut de réponse au défaut	Demande de renvoi au défaut	
	Réponse avant l'ouverture des soumissions	Réponse après l'ouverture des soumissions	
	Non conforme / Non conforme	Non conforme / Non conforme	
	Admissible / Conforme	Admissible / Conforme	
FAUX	FAUX	FAUX	VRAI
VRAI	FAUX	FAUX	VRAI
	FAUX	FAUX	VRAI
	FAUX	FAUX	VRAI
VRAI	FAUX	FAUX	VRAI
	FAUX	FAUX	VRAI
	FAUX	FAUX	VRAI

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	VMP-18-001
Titre d'AO :	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENT DES RUES ANDERSON, DE LA CC
Date d'ouverture :	22-mars-18
Heure d'ouverture :	11:00

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	6 328 913,19 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	LES ENTREPRISES VENTEC INC.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	7 235 555,34 \$
Dernière estimation :	5 697 755,85 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	11%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	14%
Nombre de soumissions déposées :	2

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
1	AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC.	6 328 913,19 \$	Conforme	CONFORME	
2	LES ENTREPRISES VENTEC INC.	7 235 555,34 \$	Conforme	CONFORME	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	PATRICK CHALCOUTI	Date :	2018-03-23
Vérifiée par :		Date :	

DGSRE

	Contrat (avant taxes incluses)	Contrat (tx incluses)	Contingences (tx incluses)	Incidences (tx incluses)	
				Services pro	Utilités publiques
Aqueduc					
Rue de la Concorde	301 059.11 \$	346 142.71 \$	34 614.27 \$	31 152.84 \$	3 461.43 \$
Rue Anderson	635 603.07 \$	730 784.63 \$	73 078.46 \$	65 770.62 \$	7 307.85 \$
Rue Burke	13 040.00 \$	14 992.74 \$	1 499.27 \$	1 349.35 \$	149.93 \$
Égout					
Rue de la Concorde	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Rue Anderson	1 057 273.79 \$	1 215 600.54 \$	121 560.05 \$	109 404.05 \$	12 156.01 \$
Rue Burke	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous totaux	2 006 975.97 \$	2 307 520.62 \$	230 752.06 \$	207 676.86 \$	23 075.21 \$
Total (contingences, incidences, taxes incl.)				<u>2 769 024.75 \$</u>	

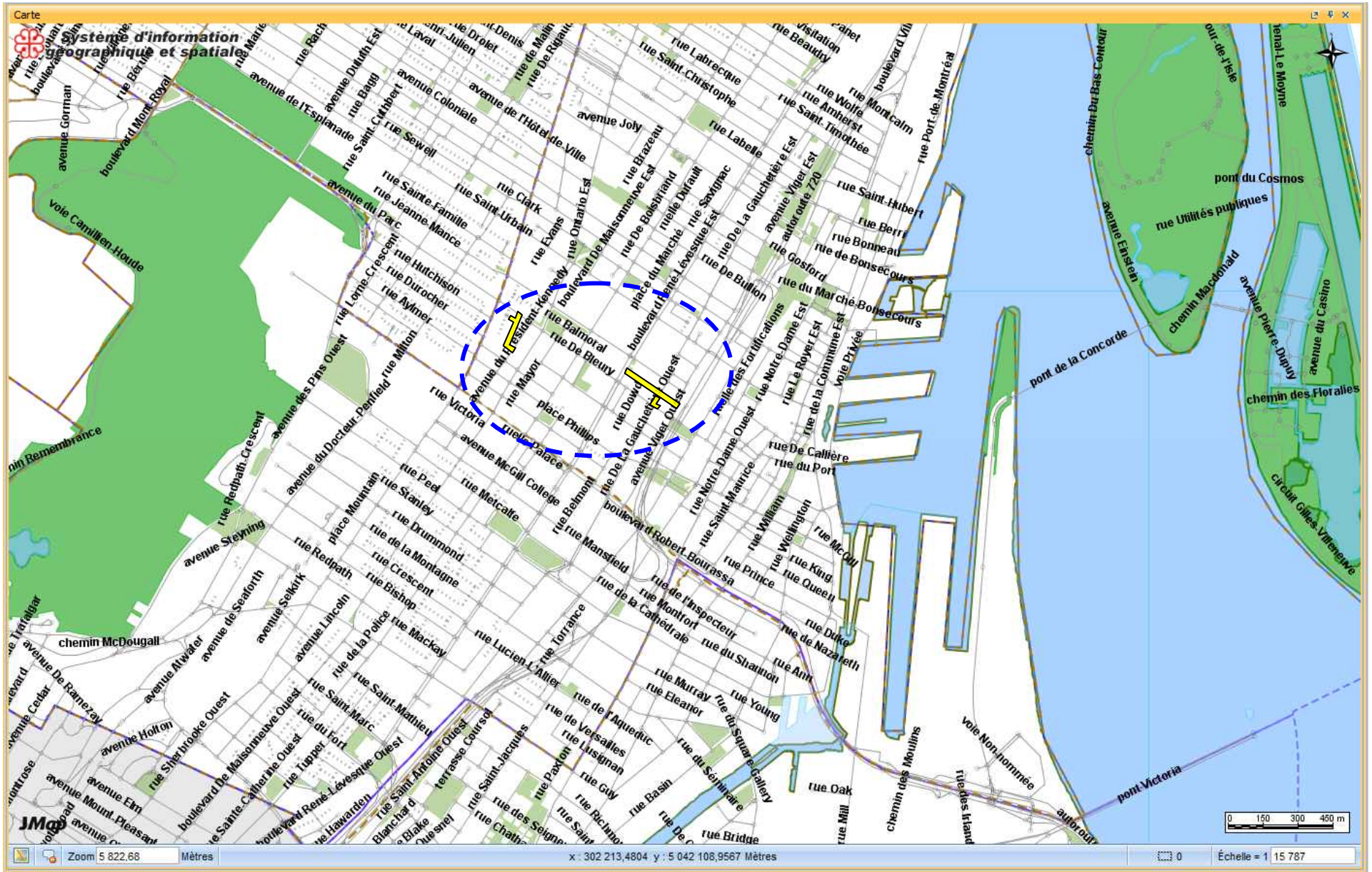
GDD 1186486001 - GRANDS PROJETS

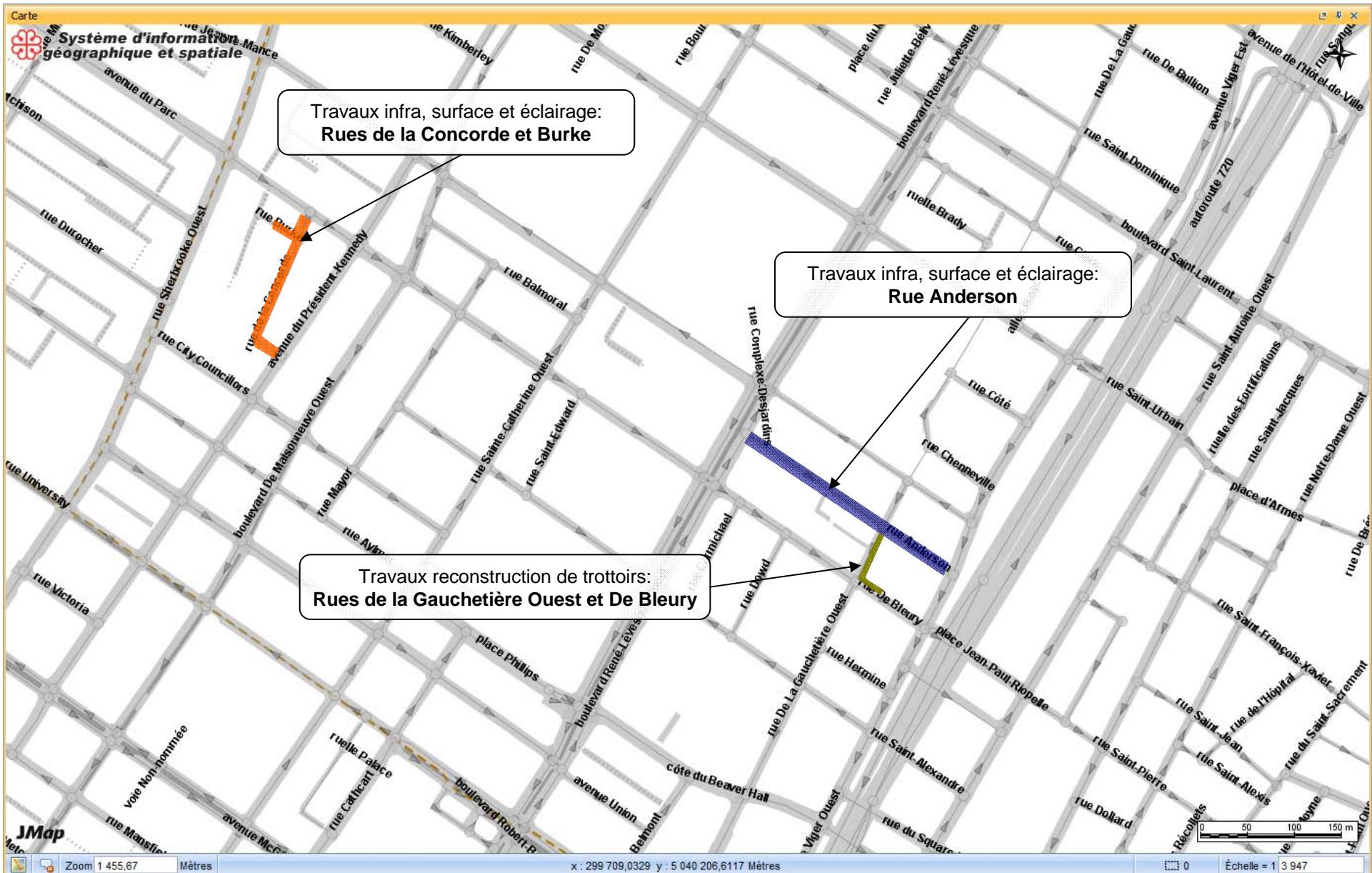
SOUS-PROJETS								
	55855				55845			
Rubrique	Avant taxes	Txes incluses	Net ristourne	N°Simon	Avant taxes	Txes incluses	Net ristourne	N°Simon
Chaussée	63 038.80	72 478.86	66 182.86	172928	1 242 220.15	1 428 242.62	1 304 175.88	172933
Trottoirs	-	-	-		1 286 285.15	1 478 906.35	1 350 438.62	172934
incidences prof	5 157.72	5 930.09	5 414.96	172929	208 162.09	239 334.36	218 544.17	172935
incidences prof CSE	42 130.49	42 131.64	42 135.33	173087				
incidences tech.	573.08	658.90	601.66	172930	23 129.12	26 592.71	24 282.68	172936
TOTAL	110 900.09	121 199.49	114 334.82	-----	2 759 796.51	3 173 076.04	2 897 441.36	-----
	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
TOTAL	2 870 696.60	3 294 275.53	3 011 776.18					
	OK	OK	OK					

Rubrique	55855 - PRR LOCAL			55845 - PRR ARTÉRIEL			58002 - ÉCLAIRAGE			AMÉNAGEMENT		
	Avant Taxes	Txes incluses	Net ristourne	Avant taxes	Txes incluses	Net ristourne	Avant taxes	Txes incluses	Net ristourne	Avant taxes	Txes incluses	Net ristourne
Chaussées & contingences	63 038.80	72 478.86	66 182.86	1 242 220.15	1 428 242.62	1 304 175.88	-	-	-	-	-	-
Trottoirs & contingences	-	-	-	1 286 285.15	1 478 906.35	1 350 438.62	-	-	-	-	-	-
Éclairage & contingences	-	-	-	-	-	-	186 300.40	214 198.88	195 592.13	-	-	-
Aménagement & contingences	-	-	-	-	-	-	-	-	-	254 937.10	293 113.93	267 652.09
Total contrat	63 038.80	72 478.86	66 182.86	2 528 505.30	2 907 148.97	2 654 614.50	186 300.40	214 198.88	195 592.13	254 937.10	293 113.93	267 652.09
Incidences Pro.	5 157.72	5 930.09	5 414.96	208 162.09	239 334.36	218 544.17	15 242.76	17 525.36	16 002.99	20 858.49	23 982.05	21 898.81
Incidences Pro.				42 130.49	42 131.64	42 135.33						
Incidences Tech.	573.08	658.90	601.66	23 129.12	26 592.71	24 282.68	1 693.64	1 947.26	1 778.11	2 317.61	2 664.67	2 433.20
Total dépense	68 769.60	79 067.85	72 199.49	2 801 927.00	3 215 207.68	2 939 576.69	203 236.80	233 671.51	213 373.24	278 113.20	319 760.65	291 984.09
	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK









**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Le 10 janvier 2017

AMÉNAGEMENT "CÔTÉ JARDIN" INC.
A/S MONSIEUR PIERRE DAGENAI
4303, RUE HOGAN
MONTRÉAL (QC) H2H 2N2

N° de décision : 2017-CPSM-1002048
N° de client : 2700029858

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). AMÉNAGEMENT "CÔTÉ JARDIN" INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 septembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : VMP-18-001

Numéro de référence : 1140228

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de reconstruction d'infrastructures et aménagements de surface – rues Anderson, de la Concorde et Burke

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	Commande : (1411950) 2018-03-16 13 h 37 Transmission : 2018-03-16 13 h 37	2892208 - Addenda 1 2018-03-16 13 h 37 - Téléchargement 2892209 - Addenda 1 2018-03-16 13 h 37 - Téléchargement 2895308 - Addenda 2 2018-03-16 13 h 37 - Téléchargement 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-16 13 h 37 - Téléchargement 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-16 13 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bau-Québec Ltée.. 6952 Grande Allée Saint-Hubert, QC, J3Y 1C4	Monsieur Denis Huard Téléphone : 450 676-8622 Télécopieur :	Commande : (1399317) 2018-02-23 9 h 10 Transmission : 2018-02-23 10 h	2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 36 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 19 h 51 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<p>Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com</p>	<p>Monsieur Rémi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046</p>	<p>Commande : (1398416) 2018-02-22 8 h 39 Transmission : 2018-02-22 8 h 39</p>	<p>2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 39 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com</p>	<p>Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1398870) 2018-02-22 13 h 52 Transmission : 2018-02-22 20 h 14</p>	<p>2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 20 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 19 h 54 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8</p>	<p>Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1400655) 2018-02-26 14 h 06 Transmission : 2018-02-26 17 h 59</p>	<p>2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 34 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 19 h 50 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com</p>	<p>Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549</p>	<p>Commande : (1400333) 2018-02-26 10 h 50 Transmission : 2018-02-26 14 h 37</p>	<p>2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 33 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel</p>

			2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel
			2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 19 h 50 - Messagerie
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1399661) 2018-02-23 12 h 57 Transmission : 2018-02-23 12 h 57	2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 18 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.gbi.ca	Monsieur Charles Mousseau, ing Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	Commande : (1399278) 2018-02-23 8 h 50 Transmission : 2018-02-23 8 h 50	2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 30 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Installume inc. 1087 rue des Forges Terrebonne, QC, J6Y0J9	Monsieur alain Mainville Téléphone : 450 434-3499 Télécopieur : 450 434-4235	Commande : (1398903) 2018-02-22 14 h 16 Transmission : 2018-02-22 14 h 16	2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 29 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

<p>LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com</p>	<p>Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254</p>	<p>Commande : (1400603) 2018-02-26 13 h 40 Transmission : 2018-02-26 13 h 40</p>	<p>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique 2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 22 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com</p>	<p>Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933</p>	<p>Commande : (1399574) 2018-02-23 11 h 32 Transmission : 2018-02-23 11 h 32</p>	<p>2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 35 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1</p>	<p>Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972</p>	<p>Commande : (1401555) 2018-02-27 15 h 47 Transmission : 2018-02-28 8 h 34</p>	<p>2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 27 - Messagerie 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 27 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 17 - Télécopie 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Télécopie 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 19 h 49 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Neolct Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8</p>	<p>Madame Mariolaine Émond Téléphone : 450 659-5457</p>	<p>Commande : (1399485) 2018-02-23 10 h 41 Transmission : 2018-02-23 14 h 23</p>	<p>2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 20 - Messagerie</p>

	Télécopieur : 450 659-9265		2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 19 h 48 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-5219	Commande : (1399776) 2018-02-23 14 h 37 Transmission : 2018-02-23 14 h 37	2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 37 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 19 h 52 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	Commande : (1399535) 2018-02-23 11 h 12 Transmission : 2018-02-23 11 h 12	2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 16 - Courriel 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 32 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 16 - Courriel 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan) 2018-03-08 18 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	Commande : (1399896) 2018-02-23 17 h 08 Transmission : 2018-02-23 20 h 14	2892208 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 40 - Messagerie 2892209 - Addenda 1 2018-03-02 5 h 40 - Messagerie 2895308 - Addenda 2 2018-03-06 17 h 17 - Télécopie 2897657 - VMP-18-001_addenda 3 (devis) 2018-03-08 19 h 17 - Télécopie 2897658 - VMP-18-001_addenda 3 (plan)

2018-03-08 19 h 53 -
Messagerie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Ramcor Construction Inc.
8085 rue Champ D'Eau
Arrondissement Saint-Léonard
Montréal, QC, H1P 1Y1

[Monsieur Guy Cormier](#)

Téléphone : 514 329-
4545

Télécopieur : 514 329-
4818

Commande : (1406336)

2018-03-07 16 h 02

Transmission :

2018-03-07 16 h 17

2892208 - Addenda 1

2018-03-07 16 h 02 - Aucun

2892209 - Addenda 1

2018-03-07 16 h 02 - Aucun

2895308 - Addenda 2

2018-03-07 16 h 02 - Aucun

2897657 - VMP-18-

001_addenda 3 (devis)

2018-03-08 18 h 13 - Télécopie

2897658 - VMP-18-

001_addenda 3 (plan)

2018-03-08 19 h 52 -

Messagerie

Mode privilégié (devis) :

Télécopieur

Mode privilégié (plan) :

Messagerie (Purolator)

Dossier # : 1186486001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction d'infrastructures et aménagement de surface des rues Anderson, de la Concorde et Burke et réfection de trottoirs sur les rues De La Gauchetière et De Bleury - Dépense totale 6 924 268,94 \$, taxes incluses (contrat 6 328 918,29 \$ + incidences 595 350,65 \$) - Appel d'offres public n°. VMP-18-001 – 2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1463 Intervention et Répartition des coûts- GDD1186486001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-05

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1186486001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction d'infrastructures et aménagement de surface des rues Anderson, de la Concorde et Burke et réfection de trottoirs sur les rues De La Gauchetière et De Bleury - Dépense totale 6 924 268,94 \$, taxes incluses (contrat 6 328 918,29 \$ + incidences 595 350,65 \$) - Appel d'offres public n°. VMP-18-001 – 2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT 1186486001 3.xls](#)[DGSRE 1186486001 Info Comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co-auteur : Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Téel. : 514-280-0066

Co- Auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-09

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier



Dossier # : 1187731003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Octroyer le contrat à Solotech pour des services en audiovisuel pour le Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal, du 18 juin au 22 juin 2018 pour un montant maximal de 161 999,02 \$ incluant les taxes et imprévus (appel d'offres 18-16818; 6 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1 - d'octroyer un contrat à Solotech au montant maximal de 161 999,02 \$ (taxes incluses) pour des services requis en audiovisuel pour la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-29 11:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1187731003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Octroyer le contrat à Solotech pour des services en audiovisuel pour le Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal, du 18 juin au 22 juin 2018 pour un montant maximal de 161 999,02 \$ incluant les taxes et imprévus (appel d'offres 18-16818; 6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal accueillera le Congrès mondial ICLEI 2018 du 19 au 22 juin 2018 inclusivement au Palais des congrès de Montréal. ICLEI «*Gouvernements locaux pour le développement durable*» est une association regroupant plus de 1 000 villes et autres gouvernements locaux à travers le monde. Cette organisation non gouvernementale internationale fait la promotion de l'action locale pour favoriser le développement durable à l'échelle planétaire et fournit un soutien aux municipalités dans différents domaines : durabilité, résilience, protection de la biodiversité, utilisation efficace des ressources, économie verte, etc. La Ville de Montréal est membre d'ICLEI depuis 2002. Antérieurement, la Ville de Montréal a été membre de 1992 à 1996.

La Ville de Montréal requiert les services d'une firme spécialisée en audiovisuel pour la tenue du Congrès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0384 - 26 mars 2018 - Approuver un projet de contrat de location avec la Société du palais des congrès de Montréal pour la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018 au Palais des congrès de Montréal du 18 juin au 22 juin 2018, pour une somme maximale de 276 786,50 \$, taxes incluses, et une somme de 143 718,75 \$, taxes incluses, pour couvrir les services additionnels requis (frais afférents à l'audiovisuel, téléphonie et connectivité, entretien).

CM16 1449 - 20 décembre 2016 - Approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI - Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 - Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018.

CG16 0437 – 22 juin 2016 - Adopter le plan Montréal durable 2016-2020.

DESCRIPTION

Le mandat en audiovisuel comprend trois (3) services, soit :

- Services-conseils en audiovisuel, incluant l'élaboration d'une stratégie pour répondre aux

besoins techniques de la Ville pour l'événement, la proposition de choix d'équipements appropriés, l'élaboration des plans de salle techniques et la gestion des risques en santé et sécurité reliés au mandat;

- Fourniture d'équipements techniques, incluant les micros, les projecteurs, les systèmes de sonorisation, les systèmes de caméras, les stations de contrôle, les décors de scène, les cabines et récepteurs pour l'interprétation simultanée, et autres, le cas échéant;
- Services techniques en audiovisuel, incluant le montage et le démontage des équipements et le soutien technique pendant le Congrès.

JUSTIFICATION

L'animation des activités prévues dans le cadre du Congrès et la coordination logistique de l'événement requièrent la location et l'opération d'équipements en audiovisuel.

Un appel d'offres public a été lancé le 26 février 2018, et les soumissions finales ont été reçues par le service du greffe le 21 mars 2018. La firme Solotech a été retenue pour la provision de ces services suite à l'évaluation comparative des offres qualitatives de six (6) soumissionnaires, dont trois (3) ont été jugées conformes et dont les offres de prix ont été considérées dans le cadre d'un comité de sélection tenu le 26 mars 2018. Le tableau présenté ci-dessous fait état des résultats du processus d'appel d'offres.

Soumissionnaires	Note interimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autres - imprévus (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Solotech (Adjudicataire)	82,2	9,79	134 999,18 \$	26 999,84 \$	161 999,02 \$
Freeman	92,3	9,13	155 881,71 \$	31 176,34 \$	187 058,05 \$
TKNL	84,7	6,83	197 065,77 \$	39 413,15 \$	236 478,92 \$
Les production Expert'ease	68,7				
FMAV Montréal	64,3				
Creativ Nation	59,8				
Dernière estimation réalisée			264 442,50 \$	- \$	264 442,50 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					(102 443,48) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					-39%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					25 059,03 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					15%

Le coût des équipements en location et des honoraires professionnels pour la portion forfaitaire de l'appel d'offres avaient été évalués à 264 442,50 \$, incluant les taxes applicables, avant l'appel d'offres. L'estimation a été réalisée par JPDL International inc., la firme mandatée par le Bureau du développement durable pour appuyer dans l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018, dont l'élaboration des devis techniques d'appels d'offres s'y rattachant (voir sommaire décisionnel 1174864003). L'estimation a été effectuée en se basant sur l'expérience de JPDL International Inc avec des projets similaires réalisés par le passé et une consultation des prix courants du marché pour les équipements en location et les honoraires professionnels du secteur.

Les honoraires du plus bas soumissionnaire se sont avérés inférieurs de 39 % par rapport à l'estimation. Cette différence est attribuable au fait que les estimations se fondaient sur des honoraires professionnels et des frais de location d'équipement plus élevés que ceux proposés par l'adjudicataire. Les mêmes facteurs expliquent également la différence de 15% entre les montants forfaitaires fournis par l'adjudicataire et deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, et donc Solotech n'a pas à recevoir d'attestation dans le cadre du présent contrat. L'entreprise n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'est

pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget 2018 de la Ville prévoit des revenus et des dépenses de 2.2M \$ pour le Congrès, incluant des revenus reliés aux frais d'inscription, à la vente d'espaces d'exposition, à des partenariats de collaboration et de visibilité et à des subventions venant des autres paliers gouvernementaux.

Le budget total maximal estimé pour la provision de services en audiovisuel est de 161 999.02 \$, incluant les taxes. Cette somme inclut également une contingence de 20 % pour les besoins additionnels imprévus qui émergeront pendant la planification et la tenue de l'événement. L'augmentation du nombre de participants, l'organisation d'activités additionnelles ou demandes additionnelles de la part de participants ou de partenaires pourraient entraîner une augmentation des besoins. Des prix unitaires ont également été fournis pour la location, la gestion et l'opération d'équipements additionnels.

Il est également à noter que des frais afférents aux services en audiovisuel seront facturés à la Ville de Montréal par la Société du palais des congrès de Montréal (ex. ancrage des équipements, validation des plans de salle, frais de connectivité, etc.). Une estimation de ces frais est incluse au sommaire décisionnel visant la location du Palais des congrès pour l'événement (sommaire décisionnel 1187731002).

Pour 2018, les crédits requis de 148 000 \$ net de ristournes, sont disponibles au budget de fonctionnement de la Direction générale pour le volet audiovisuel du Congrès ICLEI 2018. Ce dossier ne comporte donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation et la tenue à Montréal du Congrès mondial de l'ICLEI 2018 répond à l'*action 20 – Rayonner ici et à l'échelle internationale* du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise la tenue d'au moins un événement d'envergure internationale lié au développement durable. Cet événement permettra d'échanger avec les experts internationaux sur les meilleures pratiques et de présenter à l'ensemble de la communauté internationale les réalisations de Montréal, du Québec et du Canada en matière de développement durable. La fourniture des services en audiovisuel par Solotech pour l'événement permettra d'atteindre un niveau de performance élevé en développement durable, notamment en termes de logistique et de choix d'équipements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services techniques en audiovisuel sont essentiels au bon déroulement du Congrès.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été élaboré pour la promotion du Congrès. Aucune activité de communication n'est prévue en lien avec l'octroi de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'événement aura lieu du 18 au 22 juin 2018 inclusivement et se tiendra au Palais des congrès de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Patricia TEULLET-FEBRES)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas ADAMS
Conseiller en planification

Tél : (514) 872-1151
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Danielle LUSSIER
Directrice

Tél : 514 872-4526
Télécop. : 514 872-8146

Le : 2018-03-27

Salle	Fonction	Installation	Capacité	Dimanche - juin 17	Lundi - juin 18	Mardi - juin 19	Mercredi - juin 20	Jeudi - juin 21	Vendredi - juin 22	Samedi - juin 23	Équipement Audiovisuel	Équipement choisi et justification
Foyer 517BC	Inscription	Inscription			Montage inscription en soirée	Ouverture Inscription 11:00-18:30	Inscription 8:30-17:30	Inscription 8:30-17:30	Inscription 8:30-18:30			
517 CD	Salle plénière	Théâtre 600 pax + Banquet 490 pax (70 tables de 7)	1090		MONTAGE Plénière (salles disponibles à partir de midi)	Plénière P1 14:00-15:30 Plénière 2 16:00-17:30	Plénière P3 9:00-10:00 SP1 10:30- 12:00	Plénière P4 9:00-10:00	Plénière P5 9:00-10:00 SP7 10:30- 12:00		Tous les équipements et la main d'oeuvre nécessaire pour son, éclairage et projection pour: Son: (1) Microphone pour lutrin (2) Microphones lavalier (4) Microphones sans fil (2 scène + deux en salle pour questions) Équipement de sonorisation adéquat pour la grandeur de la salle Projection: (2) Ecrans 15' x26' + habillage (écrans au mur sud) (2) Projecteurs LCD (16:9) (1) Ecran de contrôle pour présentateurs Équipement d'accrochage Accessoires: (1) Lutrin personnalisable - merci de nous fournir des exemples avec photos (2) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) - à la table des techniciens (1) Pointeur laser / souris sans fil - au lutrin (1) Minuteur pour les présentations Équipement pour captation: caméra (captation salle + scène) + caméraman Décor: Décor de scène et éclairage: 1 installation de base avec rideau noir et éclairage d'ambiance (scène 32' x 12') Interprétation simultanée (infrarouge): (1) Système quatre canaux + équipement (consôles, enseignes, cables, lampes, radiateurs, etc.) (1000) Récepteurs pour interpretation simultanée (4 jours) (3) Systèmes fréquence radio pour interprétation chuchotée Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter ** Aucune performance artistique n'est prévue pour le moment en salle plénière	
517 CD	Salle plénière	Théâtre 600 pax + Banquet 490 pax (70 tables de 7)	1090		INSTALLATION Plénière (salles disponibles à partir de midi)	Plénière P1 14:00-15:30 Plénière 2 16:00-17:30	Plénière P3 9:00-10:00 SP1 10:30- 12:00	Plénière P4 9:00-10:00	Plénière P3 9:00-10:00 SP7 10:30- 12:00		Merci de nous faire une proposition de décor de scène incluant décor et infographie. Ce tarif doit inclure les équipements additionnels à ceux déjà proposés pour la salle plénière ainsi que la main d'oeuvre (techniciens et infographiste).	
517 AB	Salle d'exposition + lunch	40 Kiosque (10x10) plus Table ronde - LUNCH			Montage 517B - disponible à partir de midi 517A - non-disponible	Montage *517 A- salle disponible à partir de 8:00 pour montage Exposition (30-50 kiosques) + Aire de réseautage + places assises pour 300 (lunch) Cocktail de bienvenue 17:30-19:00	Exposition (30-50 kiosques) + Pauses café + Lunch	Exposition (30-50 kiosques) + Pauses café + Lunch	Exposition (30-50 kiosques) + Pauses café + Lunch		Son: (1) Microphone pour lutrin (2) Microphones lavalier Projection: (1) Ecrans 15' x26' + habillage (1) Projecteurs LCD (16:9) Équipement d'accrochage Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) - à la table des techniciens (1) Pointeur laser / souris sans fil - au lutrin (1) Minuteur pour les présentations Main-d'oeuvre nécessaire pour monter et démonter	
516 ABCDE	Lunch	BANQUET 40 tables (10) et station Buffet	400				Lunch	Lunch	Lunch		Aucun équipement	
510 AC	Sous-plénière	théâtre	300				SP2 10:30- 12:00 SP4 14:00-15:30	SP6 10:30- 12:00	SP8 10:30-12:00 SP10 14:00-15:50		Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants) Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3) Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (Logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin Interprétation simultanée (infrarouge): (1) système deux canaux + équipement (cabines, consôles, enseignes, cables, lampes, radiateurs, etc.) Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien pour la salle pour opérer durant les sessions	

510 BD	Sous-plénière	théâtre	300				SP3 10:30 - 12:00 SP5 16:00 - 17:30		SP9 10:30-12:00 SP11 16:00 - 17:30	<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Interprétation simultanée (infrarouge): (1) système deux canaux + équipement (cabines, consôles, enseignes, cables, lampes, radiateurs,etc.)</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien pour la salle pour opérer durant les sessions</p>	
511 A	Sessions parallèles	théâtre	140				14:00-15:30 16:00-17:30	10:30-12:00	14:00-15:30 16:00-17:30	<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Interprétation simultanée (infrarouge): (1) système deux canaux + équipement (cabines, consôles, enseignes, cables, lampes, radiateurs,etc.)</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien pour la salle pour opérer durant les sessions</p>	
511 B	Sessions parallèles	théâtre	140				14:00-15:30 16:00-17:30	10:30-12:00	14:00-15:30 16:00-17:30	<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Interprétation simultanée (infrarouge): (1) système deux canaux + équipement (cabines, consôles, enseignes, cables, lampes, radiateurs,etc.)</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien pour la salle pour opérer durant les sessions</p>	
511 C	Sessions parallèles	théâtre	140				14:00-15:30 16:00-17:30	10:30-12:00	14:00-15:30 16:00-17:30	<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien par 2 salles de session pour opérer durant les sessions</p> <p>Interprétation simultanée (infrarouge): - SEULEMENT POUR LE JEUDI (1) système deux canaux + équipement (cabines, consôles, enseignes, cables, lampes, radiateurs,etc.)</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien pour la salle pour opérer durant les sessions</p>	

511 D	Sessions parallèles	théâtre	140				14:00-15:30 16:00-17:30	10:30-12:00	14:00-15:30 16:00-17:30	<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien par 2 salles de session pour opérer durant les sessions</p> <p>Interprétation simultanée (infrarouge): - SEULEMENT POUR LE JEUDI (1) système deux canaux + équipement (cabines, consôles, enseignes, cables, lampes, radiateurs,etc.)</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien pour la salle pour opérer durant les sessions</p>
511 E	Sessions parallèles	théâtre	140				14:00-15:30 16:00-17:30	10:30-12:00	14:00-15:30 16:00-17:30	<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien par 2 salles de session pour opérer durant les sessions</p>
511 F	Sessions parallèles	théâtre	140				14:00-15:30 16:00-17:30	10:30-12:00	14:00-15:30 16:00-17:30	<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien par 2 salles de session pour opérer durant les sessions</p>
512 AE	Salon VIP					Salon VIP	Salon VIP	Salon VIP	Salon VIP	Aucun équipement ou technicien
512 BF	Salle médias/presse	1/2 Salle médias :4 tables 3'x6' + 8 chaises 1/2 Salle presse: scène (1 tables, 2 fauteuils, 1 lutrin) 20 siege style théâtre				Montage en matinée Salle médias 11:00 - 18:00	Salle médias 8:00 - 18:00	Salle médias 8:00- 14:00	Salle médias 8:00 - 18:00	<p>IMPRIMANTE COULEUR + USB/10/100</p> <p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil</p> <p>Accessoires: (1) Laptop avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin (1) Centre de distribution média (1) Téléviseur avec câble</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour montage et démontage</p>
512 C	Sessions parallèles	théâtre	60				14:00-15:30 16:00-17:30	10:30-12:00	14:00-15:30 16:00-17:30	<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien par 2 salles de session pour opérer durant les sessions</p>

512 D	Sessions parallèles	théâtre	60				14:00-15:30 16:00-17:30	10:30-12:00	14:00-15:30 16:00-17:30		<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien par 2 salles de session pour opérer durant les sessions</p>
512 GH	Secrétariat			Secrétariat	Secrétariat	Secrétariat	Secrétariat	Secrétariat	Secrétariat	Secrétariat	Aucun équipement ou technicien
513 A	City Network	théâtre	80			City Network 9:00-17:00	City Network 9:00-17:00	City Network 9:00-17:00	City Network 9:00-17:00		<p>Son: (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour montage et démontage</p>
513 B	City Network	théâtre	80			City Network 9:00-17:00	City Network 9:00-17:00	City Network 9:00-17:00	City Network 9:00-17:00		<p>Son: (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour montage et démontage</p>
513 C	Salon des conférenciers					Salon des conférenciers 11:00- 17:00	Salon des conférenciers 8:00- 17:00	Salon des conférenciers 8:00- 17:00	Salon des conférenciers 8:00- 15:00		<p>(2) laptop pour présentateurs avec port pour WiFi + souris + câbles de sécurité (Software: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) laptop pour technicien (1) imprimante noir et blanc (2) Rallonges électriques multi-prises Note: les laptops doivent être en réseau</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour montage et démontage (1) Technicien pour opérer</p>
513 D	Bureau gouvernement hôte				Bureau gouvernement hôte	Bureau gouvernement hôte	Bureau gouvernement hôte	Bureau gouvernement hôte	Bureau gouvernement hôte	Bureau gouvernement hôte	Aucun équipement ou technicien
513 E	Bureau JPdL				Bureau JPdL	Bureau JPdL	Bureau JPdL	Bureau JPdL	Bureau JPdL	Bureau JPdL	Aucun équipement ou technicien
513 F	Personnel et bénévoles				Personnel et bénévoles	Personnel et bénévoles	Personnel et bénévoles	Personnel et bénévoles	Personnel et bénévoles	Personnel et bénévoles	Aucun équipement ou technicien
514 ABC	Researcher's Symposium + Multipurpose Roundtables	Banquet	180			Researcher's Symposium 10:00 - 13:00	Multipurpose Roundtables 9:00 - 17:00	Multipurpose Roundtables 9:00 - 17:00	Multipurpose Roundtables 9:00 - 17:00		<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour montage et démontage (1) Technicien seulement pour le Researcher's Symposium du mardi matin</p> <p>Interprétation simultanée (infrarouge): (1) système deux canaux + équipement (cabines, consôles, enseignes, câbles, lampes, radiateurs, etc.)</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter + (1) Technicien pour la salle pour opérer durant les sessions</p>

515 ABC	Urban Nature + Multipurpose Roundtables	théâtre	200			Urban Nature 9:00-13:00	Multipurpose Roundtables 9:00 - 17:00	Multipurpose Roundtables 9:00 - 17:00	Multipurpose Roundtables 9:00 - 17:00		<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Interprétation simultanée - SEULEMENT POUR LE MARDI Interprétation simultanée (infrarouge): (1) système deux canaux + équipement (cabines, consôles, enseignes, cables, lampes, radiateurs, etc.)</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour montage et démontage (1) Technicien seulement pour le Urban Nature du mardi matin</p>	
518 ABC		U-shape	60		Staff meeting 9:00 - 17:00	Governance meeting 9:00 - 17:00	Governance meeting 9:00 - 17:00				<p>Son: (1) Microphone pour lutrin (1) Microphone lavalier (1) Microphone sans fil (table) (1) Microphone sans fil/portatif avec pied dans la salle (pour questions des participants)</p> <p>Projection: (1) Ecran 7.5 x 10 + habillage (1) Projecteur LCD (16:9 ou 4:3)</p> <p>Accessoires: (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son - au lutrin (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) (1) Chariot audiovisuel (1) Pointeur laser / Souris sans fil - au lutrin</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour montage et démontage</p>	
519 AB	Événement ECPAR					Événement de l'ECPAR 8h00 - 13h00					<p>Tous les équipements et la main d'oeuvre nécessaire pour son, éclairage et projection pour:</p> <p>Son: (1) Microphone pour lutrin (2) Microphones lavalier (1) Microphones sans fil Équipement de sonorisation adéquat pour la grandeur de la salle</p> <p>Projection: (1) Ecrans 13 x24 + habillage (1) Projecteurs LCD (16:9) (1) Ecran de contrôle pour présentateurs Équipement d'accrochage</p> <p>Accessoires: (1) Lutrin personnalisable - merci de nous fournir des exemples avec photos (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) - à la table des techniciens (1) Pointeur laser / souris sans fil - au lutrin (1) Minuteur pour les présentations</p> <p>Décor: Décor de scène et éclairage : 1 installation de base avec rideau noir et éclairage d'ambiance</p>	
440	Secretary General Meeting room				Secretary General Meeting room	Secretary General Meeting room	Secretary General Meeting room	Secretary General Meeting room	Secretary General Meeting room	Secretary General Meeting room	Aucun équipement ou technicien	
440	Prayer room					Prayer room	Prayer room	Prayer room	Prayer room		Aucun équipement ou technicien	
710	Diner Gala	Réception	1100			Dîner de Gala 19:00 - 23:00					<p>Tous les équipements et la main d'oeuvre nécessaire pour son, éclairage et projection pour:</p> <p>Son: (1) Microphone pour lutrin (2) Microphones lavalier (1) Microphones sans fil Équipement de sonorisation adéquat pour la grandeur de la salle</p> <p>Projection: (1) Ecrans 13 x24 + habillage (1) Projecteurs LCD (16:9) (1) Ecran de contrôle pour présentateurs Équipement d'accrochage</p> <p>Accessoires: (1) Lutrin personnalisable - merci de nous fournir des exemples avec photos (1) Laptops avec capacité de lecture de vidéos et son (logiciel: Windows XP, MS Office, Acrobat Reader, Skype, Flash player) - à la table des techniciens (1) Pointeur laser / souris sans fil - au lutrin (1) Minuteur pour les présentations</p> <p>Décor: Décor de scène et éclairage : 1 installation de base avec rideau noir et éclairage d'ambiance</p> <p>Interprétation simultanée (infrarouge): (1) Système quatre canaux + équipement (consôles, enseignes, cables, lampes, radiateurs, etc.)</p> <p>Main-d'oeuvre nécessaire pour monter/opérer et démonter la soirée</p> <p>** Une performance artistique aura lieu durant le Gala. Les détails de cette performance seront déterminés en début d'année 2018.</p>	

Dossier # : 1187731003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Objet :	Octroyer le contrat à Solotech pour des services en audiovisuel pour le Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal, du 18 juin au 22 juin 2018 pour un montant maximal de 161 999,02 \$ incluant les taxes et imprévus (appel d'offres 18-16818; 6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Intervention.pdf](#)[PV.pdf](#)[Liste des commandes.pdf](#)[Tableau comité 18-16818.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia TEULLET-FEBRES
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1032

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-28

Richard DAGENAIS
Chef de section ress.matérielles
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

FMAV Montréal	pointage intérimaire inférieur à 70%
Les productions Expert'Ease	pointage intérimaire inférieur à 70%
2963-4490 Québec inc. (Creativ Nation)	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
3627730 Canada Inc. (Freeman audiovisuel Canada)	\$ 155 881,54	<input type="checkbox"/>	
TKNL	\$ 197 065,77	<input type="checkbox"/>	
Solotech Inc.	\$ 134 999,18	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Une firme s'est désistée, mentionnant qu'après avoir étudié les paramètres et exigences de l'offre de services ne seront pas en mesure d'y répondre convenablement. Nous n'avons pas de réponse de trois firmes restantes.

Préparé par : Le - -

18-16818 - Services techniques et location d'équipements en audiovisuel requis pour la tenue du Congrès mondial ICLEI 2018.	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	20%	20%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date	
FMAV Montréal	1,00	3,00	12,00	12,33	20,00	16,00	64,3			Non conforme	Heure	lundi 26-03-2018 13h00
Creatif Nation	2,00	3,33	12,00	12,33	16,50	13,67	59,8			Non conforme	Lieu	255 boul Crémazie Est bureau 400 Salle gré à gré
Les Productions Expert'Ease	2,00	7,00	10,00	14,00	20,00	15,67	68,7			Non conforme		
Solotech	3,83	8,33	14,00	18,33	20,67	17,00	82,2	134 999,18 \$	9,79	1		
TKNL	4,33	8,67	17,33	17,33	20,67	16,33	84,7	197 065,77 \$	6,83	3		
Freeman	4,00	8,33	18,33	19,33	23,00	19,33	92,3	155 881,71 \$	9,13	2		
Agent d'approvisionnement	Patricia Teullet											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16818

Numéro de référence : 1141103

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services techniques et location d'équipements en audio-visuel requis pour la tenu du Congrès mondial ICLEI 2018.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Agence4Saisons 7240 , Maurice Duplessis bureau 10 Montréal, QC, h1e4a7	Madame Anne- Sophie Hurtubise Téléphone : 514 648-9811 Télécopieur :	Commande : (1401925) 2018-02-28 10 h 09 Transmission : 2018-02-28 10 h 09	2890318 - 18-16818 2018-02-28 10 h 09 - Téléchargement 2892998 - 18-16818 Addenda # 2 2018-03-02 11 h - Courriel 2897540 - 18-16818 Addenda # 3 2018-03-08 16 h 01 - Courriel 2900205 - 18-16818 Addenda # 4 2018-03-13 16 h 29 - Courriel 2901612 - 18-16818 Addenda # 5 2018-03-15 13 h 56 - Courriel 2901747 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (devis) 2018-03-15 14 h 47 - Courriel 2901748 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (bordereau) 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement 2902606 - 18-16818 Addenda # 6 2018-03-16 11 h 43 - Courriel 2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis) 2018-03-16 13 h 51 - Courriel 2902753 - 18-16818 Addenda # 7 (bordereau) 2018-03-16 13 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Creativ Nation 5588, Des Rossignols Laval, QC, H7L 5Z1 http://www.creativnation.com	Monsieur Martin Berthiaume Téléphone : 514 990-9545 Télécopieur : 450 681-4038	Commande : (1401345) 2018-02-27 13 h 16 Transmission : 2018-02-27 13 h 16	2890318 - 18-16818 2018-02-27 13 h 16 - Téléchargement 2892998 - 18-16818 Addenda # 2 2018-03-02 11 h - Courriel 2897540 - 18-16818 Addenda # 3 2018-03-08 16 h 01 - Courriel 2900205 - 18-16818 Addenda # 4 2018-03-13 16 h 29 - Courriel 2901612 - 18-16818 Addenda # 5 2018-03-15 13 h 56 - Courriel 2901747 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (devis) 2018-03-15 14 h 47 - Courriel

			2901748 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (bordereau) 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement
			2902606 - 18-16818 Addenda # 6 2018-03-16 11 h 43 - Courriel
			2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis) 2018-03-16 13 h 52 - Courriel
			2902753 - 18-16818 Addenda # 7 (bordereau) 2018-03-16 13 h 52 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<hr/>			
FREEMAN 2025, rue Lavoisier Bureau 100 Québec, QC, G1N 4L6 http://www.freemnav-ca.com	Monsieur Stéphane Brunet Téléphone : 514 631-4680 Télécopieur :	Commande : (1401214) 2018-02-27 10 h 56 Transmission : 2018-02-27 10 h 56	2890318 - 18-16818 2018-02-27 12 h 08 - Courriel 2892998 - 18-16818 Addenda # 2 2018-03-02 11 h - Courriel 2897540 - 18-16818 Addenda # 3 2018-03-08 16 h 01 - Courriel 2900205 - 18-16818 Addenda # 4 2018-03-13 16 h 29 - Courriel 2901612 - 18-16818 Addenda # 5 2018-03-15 13 h 56 - Courriel 2901747 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (devis) 2018-03-15 14 h 47 - Courriel 2901748 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (bordereau) 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement 2902606 - 18-16818 Addenda # 6 2018-03-16 11 h 43 - Courriel 2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis) 2018-03-16 13 h 51 - Courriel 2902753 - 18-16818 Addenda # 7 (bordereau) 2018-03-16 13 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<hr/>			
FREEMAN 2025, rue Lavoisier Bureau 100 Québec, QC, G1N 4L6 http://www.freemnav-ca.com	Monsieur Stéphane Brunet Téléphone : 514 631-4680 Télécopieur :	Commande : (1409045) 2018-03-13 7 h 17 Transmission : 2018-03-13 7 h 17	2890318 - 18-16818 2018-03-13 7 h 17 - Téléchargement 2892998 - 18-16818 Addenda # 2 2018-03-13 7 h 17 - Téléchargement 2897540 - 18-16818 Addenda # 3 2018-03-13 7 h 17 - Téléchargement 2900205 - 18-16818 Addenda # 4 2018-03-13 16 h 29 - Courriel 2901612 - 18-16818 Addenda # 5 2018-03-15 13 h 56 - Courriel 2901747 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (devis) 2018-03-15 14 h 47 - Courriel 2901748 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (bordereau) 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement 2902606 - 18-16818 Addenda # 6 2018-03-16 11 h 43 - Courriel

			2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis) 2018-03-16 13 h 52 - Courriel
			2902753 - 18-16818 Addenda # 7 (bordereau) 2018-03-16 13 h 52 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FREEMAN 2025, rue Lavoisier Bureau 100 Québec, QC, G1N 4L6 http://www.freemnav-ca.com	Monsieur Stéphane Brunet Téléphone : 514 631-4680 Télécopieur :	Commande : (1409159) 2018-03-13 9 h 04 Transmission : 2018-03-13 9 h 04	2890318 - 18-16818 2018-03-13 9 h 04 - Téléchargement 2892998 - 18-16818 Addenda # 2 2018-03-13 9 h 04 - Aucun 2897540 - 18-16818 Addenda # 3 2018-03-13 9 h 04 - Aucun 2900205 - 18-16818 Addenda # 4 2018-03-13 16 h 29 - Courriel 2901612 - 18-16818 Addenda # 5 2018-03-15 13 h 56 - Courriel 2901747 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (devis) 2018-03-15 14 h 47 - Courriel 2901748 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (bordereau) 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement 2902606 - 18-16818 Addenda # 6 2018-03-16 11 h 43 - Courriel 2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis) 2018-03-16 13 h 52 - Courriel 2902753 - 18-16818 Addenda # 7 (bordereau) 2018-03-16 13 h 52 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Frischkorn Mediaco Audiovisual 2325 rue Dandurand Montréal, QC, H2G 1Z9	Monsieur Thierry Marlier Téléphone : 514 843-1974 Télécopieur :	Commande : (1406084) 2018-03-07 12 h 20 Transmission : 2018-03-07 12 h 20	2890318 - 18-16818 2018-03-07 12 h 20 - Téléchargement 2892998 - 18-16818 Addenda # 2 2018-03-07 12 h 20 - Téléchargement 2897540 - 18-16818 Addenda # 3 2018-03-08 16 h 01 - Courriel 2900205 - 18-16818 Addenda # 4 2018-03-13 16 h 29 - Courriel 2901612 - 18-16818 Addenda # 5 2018-03-15 13 h 56 - Courriel 2901747 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (devis) 2018-03-15 14 h 47 - Courriel 2901748 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (bordereau) 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement 2902606 - 18-16818 Addenda # 6 2018-03-16 11 h 43 - Courriel 2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis) 2018-03-16 13 h 51 - Courriel 2902753 - 18-16818 Addenda # 7 (bordereau) 2018-03-16 13 h 51 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Kloda Focus Inc. 5590 Royalmount Montréal, QC, H4P 1H7	Monsieur Baldino Di Rocco Téléphone : 514 343-5000 Télécopieur : 514 735-8539	Commande : (1401269) 2018-02-27 11 h 31 Transmission : 2018-02-27 11 h 31	2890318 - 18-16818 2018-02-27 12 h 08 - Courriel 2892998 - 18-16818 Addenda # 2 2018-03-02 11 h - Courriel 2897540 - 18-16818 Addenda # 3 2018-03-08 16 h 01 - Courriel 2900205 - 18-16818 Addenda # 4 2018-03-13 16 h 29 - Courriel 2901612 - 18-16818 Addenda # 5 2018-03-15 13 h 56 - Courriel 2901747 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (devis) 2018-03-15 14 h 47 - Courriel 2901748 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (bordereau) 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement 2902606 - 18-16818 Addenda # 6 2018-03-16 11 h 43 - Courriel 2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis) 2018-03-16 13 h 52 - Courriel 2902753 - 18-16818 Addenda # 7 (bordereau) 2018-03-16 13 h 52 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Productions Expert'ease 120 rue du Sanctuaire Saint-Colomban, QC, J5K 2T4	Monsieur Martin Blanchard Téléphone : 514 444-7723 Télécopieur : 450 258-2112	Commande : (1400930) 2018-02-27 7 h 57 Transmission : 2018-02-27 7 h 57	2890318 - 18-16818 2018-02-27 12 h 08 - Courriel 2892998 - 18-16818 Addenda # 2 2018-03-02 11 h - Courriel 2897540 - 18-16818 Addenda # 3 2018-03-08 16 h 01 - Courriel 2900205 - 18-16818 Addenda # 4 2018-03-13 16 h 29 - Courriel 2901612 - 18-16818 Addenda # 5 2018-03-15 13 h 56 - Courriel 2901747 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (devis) 2018-03-15 14 h 47 - Courriel 2901748 - 18-16818 Bordereau numérique (ajout à l'addenda # 5) (bordereau) 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement 2902606 - 18-16818 Addenda # 6 2018-03-16 11 h 43 - Courriel 2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis) 2018-03-16 13 h 52 - Courriel 2902753 - 18-16818 Addenda # 7 (bordereau) 2018-03-16 13 h 52 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LSM SON ET LUMIÈRE 4000 rue Jean-Marchand local 100	Monsieur Michel Baron Téléphone : 418 840-0555	Commande : (1404784) 2018-03-05 16 h 31 Transmission : 2018-03-05 16 h 31	2890318 - 18-16818 2018-03-05 16 h 31 - Téléchargement

Québec, QC, G2C 1Y6
<http://ambiolism.com/>

Télécopieur : 418
 840-4445

2892998 - 18-16818 Addenda # 2
 2018-03-05 16 h 31 - Téléchargement
 2897540 - 18-16818 Addenda # 3
 2018-03-08 16 h 01 - Courriel
 2900205 - 18-16818 Addenda # 4
 2018-03-13 16 h 29 - Courriel
 2901612 - 18-16818 Addenda # 5
 2018-03-15 13 h 56 - Courriel
 2901747 - 18-16818 Bordereau numérique
 (ajout à l'addenda # 5) (devis)
 2018-03-15 14 h 47 - Courriel
 2901748 - 18-16818 Bordereau numérique
 (ajout à l'addenda # 5) (bordereau)
 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement
 2902606 - 18-16818 Addenda # 6
 2018-03-16 11 h 43 - Courriel
 2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis)
 2018-03-16 13 h 52 - Courriel
 2902753 - 18-16818 Addenda # 7
 (bordereau)
 2018-03-16 13 h 52 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Service d'Événements Spéciaux
 5173 Métropolitain Est
 Montréal, QC, H1R1Z7
<http://www.votreevenement.ca>

[Monsieur Anthony Zeffiro](#)
 Téléphone : 514
 321-3211
 Télécopieur :

Commande : (1401861)
 2018-02-28 9 h 35
Transmission :
 2018-02-28 9 h 35

2890318 - 18-16818
 2018-02-28 9 h 35 - Téléchargement
 2892998 - 18-16818 Addenda # 2
 2018-03-02 11 h - Courriel
 2897540 - 18-16818 Addenda # 3
 2018-03-08 16 h 01 - Courriel
 2900205 - 18-16818 Addenda # 4
 2018-03-13 16 h 29 - Courriel
 2901612 - 18-16818 Addenda # 5
 2018-03-15 13 h 56 - Courriel
 2901747 - 18-16818 Bordereau numérique
 (ajout à l'addenda # 5) (devis)
 2018-03-15 14 h 47 - Courriel
 2901748 - 18-16818 Bordereau numérique
 (ajout à l'addenda # 5) (bordereau)
 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement
 2902606 - 18-16818 Addenda # 6
 2018-03-16 11 h 43 - Courriel
 2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis)
 2018-03-16 13 h 52 - Courriel
 2902753 - 18-16818 Addenda # 7
 (bordereau)
 2018-03-16 13 h 52 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Solotech Inc.
 5200, rue Hochelaga
 Montréal, QC, H1V 1G3
<http://www.solotech.com>

[Madame Diana Silva](#)
 Téléphone : 514
 526-7721
 Télécopieur : 514
 526-7727

Commande : (1401302)
 2018-02-27 12 h 03
Transmission :
 2018-02-27 12 h 03

2890318 - 18-16818
 2018-02-27 12 h 08 - Courriel
 2892998 - 18-16818 Addenda # 2
 2018-03-02 11 h - Courriel
 2897540 - 18-16818 Addenda # 3
 2018-03-08 16 h 01 - Courriel
 2900205 - 18-16818 Addenda # 4
 2018-03-13 16 h 29 - Courriel

2901612 - 18-16818 Addenda # 5
 2018-03-15 13 h 56 - Courriel

2901747 - 18-16818 Bordereau numérique
 (ajout à l'addenda # 5) (devis)
 2018-03-15 14 h 47 - Courriel

2901748 - 18-16818 Bordereau numérique
 (ajout à l'addenda # 5) (bordereau)
 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement

2902606 - 18-16818 Addenda # 6
 2018-03-16 11 h 43 - Courriel

2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis)
 2018-03-16 13 h 51 - Courriel

2902753 - 18-16818 Addenda # 7
 (bordereau)
 2018-03-16 13 h 51 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

TKNL
 1349 Gay-Lussac
 Boucherville, QC, J4B 7K1
<http://www.tknl.com>

[Monsieur Stéphane
 Laurin](#)
 Téléphone : 450
 449-1717
 Télécopieur :

Commande : (1400297)
 2018-02-26 10 h 35
Transmission :
 2018-02-26 10 h 35

2890318 - 18-16818
 2018-02-27 12 h 08 - Courriel

2892998 - 18-16818 Addenda # 2
 2018-03-02 11 h - Courriel

2897540 - 18-16818 Addenda # 3
 2018-03-08 16 h 01 - Courriel

2900205 - 18-16818 Addenda # 4
 2018-03-13 16 h 29 - Courriel

2901612 - 18-16818 Addenda # 5
 2018-03-15 13 h 56 - Courriel

2901747 - 18-16818 Bordereau numérique
 (ajout à l'addenda # 5) (devis)
 2018-03-15 14 h 47 - Courriel

2901748 - 18-16818 Bordereau numérique
 (ajout à l'addenda # 5) (bordereau)
 2018-03-15 14 h 47 - Téléchargement

2902606 - 18-16818 Addenda # 6
 2018-03-16 11 h 43 - Courriel

2902752 - 18-16818 Addenda # 7 (devis)
 2018-03-16 13 h 52 - Courriel

2902753 - 18-16818 Addenda # 7
 (bordereau)
 2018-03-16 13 h 52 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Dossier # : 1187731003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Objet :	Octroyer le contrat à Solotech pour des services en audiovisuel pour le Congrès mondial ICLEI 2018, au Palais des congrès de Montréal, du 18 juin au 22 juin 2018 pour un montant maximal de 161 999,02 \$ incluant les taxes et imprévus (appel d'offres 18-16818; 6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1187731003 - Certification Contrat Audiovisuel ICLEI.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-29

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1183815001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole d'une durée de cinq ans entre l'ACFAS INC. et la Ville de Montréal, pour formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets de mise en valeur de la culture scientifique.

Il est recommandé :

1. d'approuver un protocole d'une durée de cinq ans entre l'ACFAS INC. et la Ville de Montréal, pour formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets de mise en valeur de la culture scientifique.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-03-09 17:12

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1183815001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole d'une durée de cinq ans entre l'ACFAS INC. et la Ville de Montréal, pour formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets de mise en valeur de la culture scientifique.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association francophone pour le savoir, l'ACFAS, a pour mission de promouvoir la recherche et l'innovation ainsi que la culture scientifique dans l'espace francophone, en contribuant à la diffusion et à la valorisation des connaissances et de l'approche scientifique, en vue d'améliorer la qualité de la vie en société.

Espace pour la vie forme le plus important complexe muséal en sciences de la nature au Canada, un pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain. Par leurs actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, les musées d'Espace pour la vie accompagnent l'humain pour mieux vivre la nature.

Les deux organisations partagent une mission commune: mettre en valeur la recherche auprès des publics et ainsi contribuer à l'élaboration d'une véritable société du savoir.

Cette entente vise à affirmer la volonté de collaboration des deux parties et à favoriser les échanges et les projets entre elles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 17 0538 (12 avril 2017) - Approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir – ACFAS, afin d'autoriser l'exposition des photos finalistes du concours *La preuve par l'image* au Biodôme, du 5 mai 2017 jusqu'à la fermeture de l'institution pour les travaux du projet Migration (1175034003)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à entériner une entente de collaboration entre la Ville de Montréal et l'ACFAS, pour une durée de cinq ans, renouvelable.

Dans le cadre de cette entente, le service de l'Espace pour la vie et l'ACFAS souhaitent mettre en commun leurs expertises et leurs efforts en faveur de la diffusion et de la mise en valeur des sciences; ils développeront leur collaboration notamment par la réalisation de divers projets dans leurs domaines d'activités et ce, au profit du développement de la culture scientifique.

Sans s'y limiter, trois projets de collaboration sont d'ors et déjà prévus:

- l'exposition la Preuve par l'image au Planétarium Rio Tinto Alcan, au printemps 2018
- un dossier spécial dans la revue Découvrir, de l'ACFAS
- une plate-forme d'expertise pour enrichir les programmations respectives des deux parties

Un comité directeur du partenariat visant à coordonner le développement de la vision commune et à assurer le suivi de sa mise en œuvre dans la réalisation des projets.

Au besoin, et sur des sujets particuliers, cette entente se déclinera en ententes spécifiques qui seront soumises aux instances appropriées (ex. présentation de l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image de l'ACFAS, à Espace pour la vie, en 2018).

JUSTIFICATION

Espace pour la vie et l'ACFAS, sont deux entités d'importance dans le domaine du développement et de la diffusion des connaissances scientifiques.

Pour Espace pour la vie, une association avec l'ACFAS permet de bénéficier de la plate-forme nichée de l'ACFAS dans le domaine de la recherche et de la diffusion scientifique.

Dans son plan d'orientation de la recherche et des collections 2018-2021, Espace pour la vie souhaite développer des partenariats étroits qui lui permettront notamment de bien se positionner au sein de ces réseaux .

Avoir accès à un plus grand nombre de spécialistes et à de nouveaux réseaux de diffusion viendra contribuer au positionnement des institutions d'Espace pour la vie en termes de lieu de développement des connaissances scientifiques.

Enfin, unis par une volonté commune de favoriser la diffusion scientifique, Espace pour la vie et l'ACFAS souhaitent consolider ce partenariat naturel. L'un et l'autre jouissent d'une grande notoriété, chacun rejoint des communautés importantes et complémentaires. Leurs actions conjointes permettront de créer une synergie au bénéfice des deux organisations, pour le meilleur de la culture scientifique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La consultation réciproque, les actions conjointes et les projets complémentaires qui émaneront d'une telle entente pourront certes contribuer à un meilleur positionnement d'Espace pour la vie comme institution axée sur le savoir scientifique, mais également, par la force de diffusion, contribuer au développement de la culture scientifique des citoyens montréalais.

Espace pour la vie renforce ainsi son leadership en matière de recherche et de diffusion dans le domaine des sciences naturelles. Lieu de développement de connaissances, de diffusion et d'éducation, repère pour les montréalais, il contribue à ce que la métropole conserve sa place dans le peloton de tête des villes tournées vers la protection de la biodiversité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente sera mise en valeur sur les différentes plates-formes de promotion d'Espace pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du protocole de collaboration: avril 2018 (pour une durée de 5 ans)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie TOUSIGNANT
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514 872-1445
Télécop. : 514 872-9647

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-22

Anne CHARPENTIER
Chef de l'insectarium

Tél : 514 872-3543
Télécop. : 514 872-0662

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Anne CHARPENTIER
Chef de l'insectarium

Tél : 514 872-3543
Approuvé le : 2018-03-07

Dossier # : 1183815001

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Direction

Objet :

Approuver un protocole d'une durée de cinq ans entre l'ACFAS INC. et la Ville de Montréal, pour formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets de mise en valeur de la culture scientifique.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le protocole de collaboration ci-joint.

FICHIERS JOINTS



[Contrat visé ACFAS.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-06

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel



PROTOCOLE DE COLLABORATION

ENTRE : **ACFAS INC.** (antérieurement l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences inc.), organisme à but non lucratif dûment constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, ayant son siège social au 425, rue De La Gauchetière Est à Montréal (Québec) H2L 2M7, ci-après représentée aux présentes par Hélène Drainville, directrice générale, dûment autorisée tel qu'elle le déclare;

(ci-après désignée l' « **ACFAS** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE02-004, article 6;

(ci-après désignée la « **Ville** »)

L'ACFAS et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans le présent protocole comme une « Partie » ou les « Parties ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de développement culturel 2017-2020 affirmant l'importance de la culture scientifique et de sa diffusion;

ATTENDU QU'Espace pour la vie forme le plus important complexe muséal en sciences de la nature au Canada, un pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain;

ATTENDU QUE par leurs actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, les musées d'Espace pour la vie accompagnent l'humain pour mieux vivre la nature;

ATTENDU QUE la mission de l'ACFAS est de promouvoir la recherche et l'innovation ainsi que la culture scientifique dans l'espace francophone, en contribuant à la diffusion et à la valorisation des connaissances et de l'approche scientifique, en vue d'améliorer la qualité de la vie en société;

ATTENDU QUE l'ACFAS et la Ville souhaitent mettre en commun leurs efforts en faveur de la diffusion et la mise en valeur des sciences;

ATTENDU QUE dans la dernière année, l'ACFAS et les musées d'Espace pour la vie ont organisé des activités conjointement, telles que l'exposition 2017 *La preuve par l'image* au Biodôme et *Ma thèse en 180 secondes* au Jardin botanique;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'elle a remis une copie de cette politique à l'ACFAS;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« Espace pour la vie » : le complexe muséal en sciences de la nature regroupant les quatre institutions suivantes : le Jardin botanique de Montréal, le Biodôme, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan;

« Directeur » : le directeur du Service de l'Espace pour la vie de la Ville ou son représentant autorisé;

« Directrice générale » : la directrice générale de l'ACFAS ou son représentant autorisé;

« Annexe 1 » : le document intitulé « Projets ».

2. OBJET

Les parties s'entendent pour formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets de mise en valeur de la culture scientifique, notamment, et de manière non exhaustive, les projets mentionnés à l'Annexe 1.

Les parties s'entendent également pour créer un comité directeur du partenariat visant à coordonner le développement de la vision commune et assurer le suivi de sa mise en œuvre et du bon déroulement de la réalisation des projets mentionnés à l'Annexe 1.

3. ENTENTE PARTICULIÈRE

En complément du présent protocole de collaboration, les parties établiront, par écrit, au cas par cas, les modalités de leurs activités de coopération, spécifiant les finalités, les moyens, les coûts, les intervenants et la durée des opérations, peu importe le niveau concerné. De plus, les termes et conditions de chaque entente particulière seront soumis pour approbation aux autorités compétentes de chaque partie.

MZW

4. FONCTIONNEMENT

Le comité directeur ACFAS / Espace pour la vie déterminera ses objectifs, au début de chaque année, quant au développement de la vision commune et à la mise en œuvre d'activités communes.

Ce comité aura comme responsabilités de créer des sous-comités, si requis, et de déterminer leur mandat respectif ainsi que la fréquence des rencontres.

5. DURÉE

Cette entente de collaboration d'une durée de cinq ans prend effet à sa signature par les deux parties.

La présente entente est renouvelable pour une durée de cinq ans à moins d'un avis écrit de l'une ou l'autre des parties, un mois avant son échéance.

6. REPRÉSENTANTS

Aux fins de la présente entente, l'ACFAS désigne sa directrice générale comme interlocuteur pour toute communication avec la Ville et cette dernière désigne le directeur du Service de l'Espace pour la vie, à ce titre.

7. CONFIDENTIALITÉ

L'ACFAS et la Ville peuvent se communiquer mutuellement de l'information confidentielle afin de faciliter leurs travaux. Cette information doit être identifiée comme étant confidentielle. Lorsqu'une telle information est communiquée verbalement, la partie qui l'émet doit confirmer à l'autre partie, par écrit et dans les meilleurs délais, la confidentialité de cette information.

Cette information doit être protégée et ne doit être divulguée à quiconque sauf aux personnes qui ont besoin de la connaître au sein de chacune des parties. Chaque partie doit également veiller rigoureusement à empêcher la divulgation de cette information à des tiers.

L'obligation de confidentialité ne s'applique toutefois pas à l'information qui :

- a) est déjà connue de la partie à laquelle elle est divulguée;
- b) tombe dans le domaine public sans transgresser les dispositions du cadre de partenariat et des ententes spécifiques;
- c) est obtenue de tiers qui ne sont pas tenus d'assurer la confidentialité par les parties.

Tous les engagements de confidentialité faits en vertu du présent contrat continueront d'être en vigueur pendant cinq ans après la fin du présent contrat.

HEV

8. PUBLICITÉ

La Ville ne peut utiliser le nom de l'ACFAS, ni celui de l'un de ses membres à des fins publicitaires sans l'autorisation écrite d'un représentant autorisé de l'ACFAS. L'ACFAS ne peut utiliser le nom d'Espace pour la vie ni celui de l'une ou de l'autre des quatre institutions scientifiques en faisant partie, de la Ville ni celui de l'un de ses employés à des fins publicitaires, sans l'autorisation écrite d'un représentant autorisé de la Ville.

9. RÉSILIATION

Une partie peut mettre fin à la présente entente en donnant à l'autre un avis écrit. La résiliation prend effet le 30^e jour suivant la réception de cet avis.

Dans un tel cas, les ententes spécifiques déjà conclues par les parties doivent, à moins de convention à l'effet contraire, être exécutées suivant les termes de celles-ci.

10. DISPOSITIONS FINALES

10.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé à l'adresse indiquée à l'article 10.2 de la présente entente.

10.2 AVIS

Tout avis qui doit être adressé par une partie à une autre partie doit l'être comme suit :

Pour l'ACFAS

La Directrice générale
425, rue De La Gauchetière Est
Montréal (Québec)
H2L 2M7

Pour la Ville de Montréal

Le directeur du Service de l'Espace pour la vie
4101, rue Sherbrooke Est
Montréal, H1X 2B2

Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal, à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

ANNEXE 1

Projets

1. Réaliser et présenter l'**exposition La preuve par l'image 2018 au Planétarium Rio Tinto Alcan**. Le lieu de l'exposition sera choisi conjointement pour 2019 et 2020. Participation d'Espace pour la vie au jury de sélection des images finalistes, qui pourront être soumises au vote du public via une tierce partie (Radio Canada). Participation d'Espace pour la vie au Gala de l'ACFAS où seront dévoilés les gagnants.
2. Développer un **dossier spécial de la Revue Découvrir** lié à la thématique annuelle d'Espace pour la vie. En 2018 : Comment mieux habiter la nature? Les thèmes 2019 et 2020 seront définis plus tard au printemps 2018.
3. Maintenir une **plateforme d'échange d'expertises** pour développer et/ou enrichir des programmes, par exemple : les **Rencontres Humain-Nature**, à Espace pour la vie; les activités grand public de l'ACFAS.



Dossier # : 1185034001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour l'exposition des photos finalistes du concours <i>La preuve par l'image</i> au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 19 juin 2018 jusqu'au 28 janvier 2019.

Il est recommandé:

1. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour l'exposition des photos finalistes du concours *La preuve par l'image* au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 19 juin 2018 jusqu'au 28 janvier 2019.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-05 15:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1185034001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 19 juin 2018 jusqu'au 28 janvier 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association francophone pour le savoir (ACFAS) organise chaque année le concours *La preuve par l'image*, qui invite les chercheurs à mettre en compétition une photo illustrant leur recherche. Les 20 images finalistes retenues par le jury du concours font l'objet d'une exposition dans le cadre.
 Pour la 2e année, l'ACFAS et Espace pour la vie, qui partagent une mission de diffusion des savoirs, souhaitent s'associer en vue de présenter cette exposition scientifique à un plus large public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0538 (12 avril 2017) - Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) afin d'autoriser l'exposition des photos finalistes du concours *La preuve par l'image* au Biodôme de Montréal , du 6 mai 2017 jusqu'au 2 avril 2018.

DESCRIPTION

Les 20 images finalistes (voir pièce jointe), issues de recherches scientifiques, révèlent un monde insoupçonné de complexité, un monde vivant d'une grande beauté. Telles de véritables oeuvres d'art naturelles, ces photos seront exposées au Planétarium Rio Tinto Alcan, à compter du 19 juin 2018 jusqu'au 28 janvier 2019.

JUSTIFICATION

Grâce à cette collaboration avec l'ACFAS, Espace pour la vie enrichit ses liens avec la communauté scientifique et de réaffirme son engagement pour la diffusion des sciences et la protection de la biodiversité.
 Cette exposition est une occasion de faire découvrir au public d'Espace pour la vie la richesse et l'importance de la recherche scientifique, et ce, à travers la beauté inusitée et insoupçonnée du monde vivant qui s'offre à l'oeil du chercheur. Ces images scientifiques très artistiques, qui créent l'émotion, sont une autre façon de rapprocher l'humain de la nature.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ACFAS fournit gratuitement les photos pour l'exposition.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nouvelle exposition est un élément d'attraction au sein de la programmation d'Espace pour la vie. Elle positionne Espace pour la vie comme un joueur important dans le développement de la culture scientifique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'ACFAS et Espace pour la vie feront la promotion de l'exposition dans leurs outils de communications et sur leurs plates-formes numériques respectives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Montage: 18 juin 2018
Ouverture à la clientèle : 19 juin 2018
Démontage 29 janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves PARIS

ENDOSSÉ PAR

Charles-Mathieu BRUNELLE

Le : 2018-04-05

C/d programmation

Directeur

Tél : 514 868-3259
Télécop. : 514 868-3065

Tél : 514 872-1450
Télécop. : 514 872-1455

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2018-04-05

CONVENTION EN VUE D'UNE EXPOSITION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après nommée la « **VILLE** »

ET : L'Association francophone pour le savoir – **Acfas**, organisme à but non lucratif dûment constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, ayant son siège social au 425, rue De la Gauchetière Est à Montréal (Québec) H2L 2M7, représentée aux présentes par Hélène Drainville, en sa qualité de directrice générale et dûment autorisée,

No d'inscription TPS : R 106 728 280
No d'inscription TVQ : 100 608 7015 0001

Ci-après nommé(e) l' « **EXPOSANT** »

EXPOSITION

Titre : La preuve par l'image 2018

Date: 19 juin 2018 au 28 janvier 2019

Lieu : Planétarium Rio Tinto Alcan
4801, avenue Pierre-de Coubertin
(514) 868-3001

Montage : 18 juin 2018

Démontage : 29 janvier 2019

OEUVRES

20 images finalistes du concours, accompagnées des textes, bilingues

Livraison : 21 mars 2018 en format électronique

DROITS D'EXPOSITION ET DE REPRODUCTION :

Cachet versé : 0\$

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

1. DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 1.1 « **Responsable** » : le directeur du Biodôme de Montréal
- 1.2 « **Annexe A** » : liste des images choisies et la valeur monétaire convenue avec l'Exposant;
- 1.3 « **Œuvres** » : les images de l'Annexe A.
- 1.4 « **Annexe B** » : Visibilité

Les annexes A et B font partie intégrante de la présente convention.

2. OBJET

L'Exposant s'engage, en contrepartie de l'exécution par la Ville de ses obligations, à mettre à la disposition de cette dernière, aux dates indiquées au préambule, les œuvres choisies par le Responsable, et à lui concéder une licence lui permettant de présenter, de reproduire et de communiquer au public, par télécommunication, tout ou partie des œuvres, aux conditions ci-après convenues.

3. OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

En contrepartie des obligations assumées par la Ville, l'Exposant doit :

- 3.1 livrer à la Ville les œuvres indiquées à l'Annexe A aux date et lieu ci-haut mentionnés, étant entendu que le Responsable pourra, au moment de la livraison ou du montage, refuser certaines des œuvres préalablement choisies, l'Exposant renonçant à cet égard à tout recours contre la Ville et le Responsable;
- 3.2 prendre livraison des œuvres, à la fin de l'exposition, au lieu ci-haut mentionné;
- 3.3 assumer les coûts du transport des œuvres à l'aller et au retour, à moins d'une clause expresse à l'effet contraire dans la présente convention;
- 3.4 faire parvenir au Responsable, avant le 21 mars 2018 :
 - 3.4.1 la liste des œuvres qui seront exposées et la valeur qu'il leur attribue, telle qu'inscrite en début de convention, étant entendu que telle

inscription ne constitue pas une reconnaissance par la Ville de la valeur réelle de ces œuvres;

- 3.4.2 des notes biographiques, photos et autres documents (textes, légendes) pouvant servir à l'exposition et à sa promotion;
- 3.5 concéder à la Ville, et il lui concède par les présentes, sans frais additionnels, une licence irrévocable, non exclusive, incessible, sans limite territoriale et pour la période commençant un (1) an avant la date du début de l'exposition et se terminant 2 ans après la fin de l'exposition par laquelle il autorise la Ville :
 - 3.5.1 à présenter au public et à reproduire sur tout support, y compris sur son site Internet, tout ou partie des œuvres visées par la présente convention, y compris les extraits musicaux et vidéos s'il en est, tout document, texte ou photographie fournis par lui (l'exposant) dans le cadre de cette exposition, et à les publier, à les communiquer au public par télécommunication, à les traduire, à les archiver, à les entreposer sur une unité de disque dur et sous forme de document imprimé ou sous forme électronique. Cette licence est accordée à des fins non commerciales seulement;
- 3.6 garantir la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur ou de tout droit de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres visées par l'exposition et qu'il a la capacité de concéder la licence décrite à l'article 3.5;
- 3.7 prendre fait et cause pour la Ville dans toute réclamation ou poursuite relative aux droits d'auteur et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais;
- 3.8 renoncer et, par la présente, il renonce à tout recours quant à ses droits moraux contre la Ville et le Responsable suite au montage de l'exposition ou à l'encadrement des œuvres, le cas échéant;
- 3.9 être présent au moment du déballage des œuvres, lors de la livraison, et avant leur emballage, à la fin de l'exposition, afin de procéder, en présence du Responsable, à l'inventaire et à l'examen des pièces, toute imperfection relevée lors de cet examen devant être consignée à l'inventaire qui devra être signé par l'Exposant et le Responsable;
- 3.10 à la demande du Responsable, convenir avec lui de l'accrochage ou de la mise en place des œuvres, étant toutefois entendu que le Responsable peut, lors de l'accrochage ou de la mise en place, refuser une œuvre qui présente trop de risques de perte ou d'avarie, à moins que l'Exposant n'en assume l'entière responsabilité, auquel cas l'Exposant doit signer une déclaration à cet effet;

- 3.11 faire exécuter tout travail en hauteur par les techniciens de la Ville seulement et lorsqu'il est nécessaire de suppléer au nombre de techniciens fournis par la Ville, avoir recours en ce domaine à ses propres techniciens uniquement si ceux-ci possèdent toutes les compétences, la formation et le matériel requis pour les exécuter en toute sécurité et qu'ils acceptent de se conformer aux directives du représentant technique de la Ville; puisqu'il est nécessaire de suppléer au technicien que nous fournirons, l'entente prise avec le Responsable n'est pas invalidée par cette clause.
- 3.12 organiser le vernissage et en assumer tous les frais à l'exception des frais de location des espaces du Planétarium Rio Tinto Alcan.

4. OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie des obligations assumées par l'Exposant, la Ville doit :

- 4.1 exposer les œuvres aux date et lieu indiqués à la présente convention, selon l'horaire déterminé par celui-ci, lequel pourra être modifié par le Responsable pour des motifs raisonnables;
- 4.2 procéder au montage de l'exposition selon les mesures déterminées par le Responsable;
- 4.3 payer à l'Exposant pour les droits de présentation au public et de reproduction décrits au paragraphe 3.5, la somme inscrite en début de convention, incluant la T.P.S. et la T.V.Q., le cas échéant sur réception, au bureau du Responsable, de la liste des œuvres et leur valeur;

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

Assurance

- 5.1 La Ville de Montréal assume tous les risques de dommages directs causés aux œuvres d'art qu'elle emprunte pour des expositions intérieures et extérieures, aux conditions énoncées à la résolution CE03 1342, adoptée à sa séance du 18 juin 2003. La responsabilité de la Ville pour les dommages ne peut excéder la somme de zéro dollar (0\$) convenue avec le Responsable pour lesdites œuvres.

Vente

- 5.2 Aucune vente ne doit se faire sur le lieu de l'exposition. Toutefois, le Responsable pourra, sur demande, mettre le public en contact avec l'Exposant ou son représentant.

Résiliation

- 5.3 Au plus tard soixante (60) jours avant la date prévue de la livraison des œuvres, une partie peut, sur avis écrit à l'autre partie, résilier la présente convention. Chaque partie renonce à tout recours en dommages-intérêts et à toute indemnité pour quelque motif que ce soit dans une telle éventualité.

Élection de domicile

- 5.4 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

Modification

- 5.5 Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

Validité

- 5.6 Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

Lois applicables

- 5.7 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier Ville de Montréal

Le ^e jour de 20

L'ASSOCIATION FRANCOPHONE POUR LE SAVOIR – ACFAS

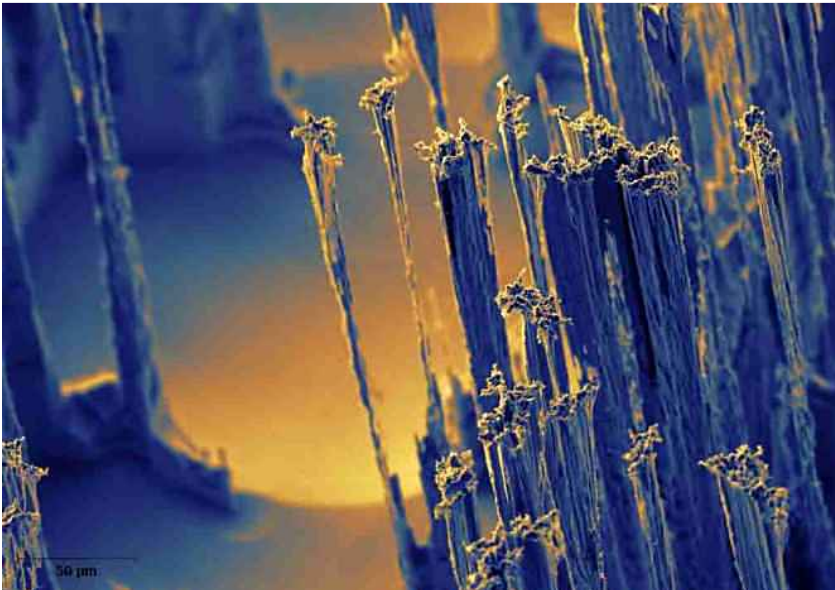
Par : _____
Hélène Drainville
Directrice générale, ACFAS

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le ^e jour de
..... 20 (résolution n° CE).

Annexe A

Cette annexe répertorie les 20 images du concours La preuve par l'image qui seront présentées dans le cadre de l'exposition organisée par le Biodôme. Cela comprend le titre de l'image, le nom du ou des chercheur(s) ainsi que sa légende. Cette mise à disposition des images par l'Acfas est à coût nul.

Valeur monétaires des photos : 0\$



Proposition 03

Gravure *alla* Giacometti

Ahmed Chakroun

Université de Sherbrooke

Voici des structures improbables, hautes de 300 à 400 microns, hautes d'environ 350 microns et larges de quelques microns. Elles ont été créées suite à la gravure par plasma d'une plaque de silicium. Une procédure courante de fabrication des microprocesseurs, mais qui a mal tourné. Cet accident microscopique a conduit, non pas à une découverte scientifique, mais à une révélation artistique.

(55 mots)

Largeur de l'image : 825 microns

Microscopie électronique à balayage



Proposition 10

Une valse à deux temps

Anders Thorin

Université McGill

Lorsque deux petits jets d'eau se rencontrent, ils fusionnent pour engendrer une curieuse torsade. En s'enlaçant, les jets s'unissent pour minimiser leur énergie de surface. Cette « danse », en apparence simple, demeure complexe à décrire. Son étude permet de mieux comprendre les fondements mêmes du comportement mécanique de l'eau.

(49 mots)

Diamètre des jets d'eau : 2 mm

Nikon D600, iso 800, durée d'exposition 1/500 s



Séisme au sein du silicium

Anthony Moulins

École de technologie supérieure

Tout commence par une pression exercée à la surface d'une plaquette de silicium. En haut de l'image, au centre, profitant d'un défaut de surface, la ligne de fracture s'est propagée, en accélérant, dans l'épaisseur du matériau. Les surfaces créées, lors de cet événement quasi instantané, mettent en évidence l'histoire mécanique de cette fracture cristalline.

(54 mots)

Largeur de l'image : moins de 2 dixièmes de millimètre

Microscopie Confocale 3D avec une technologie Laser



Proposition 17

L'arbre cache la forêt

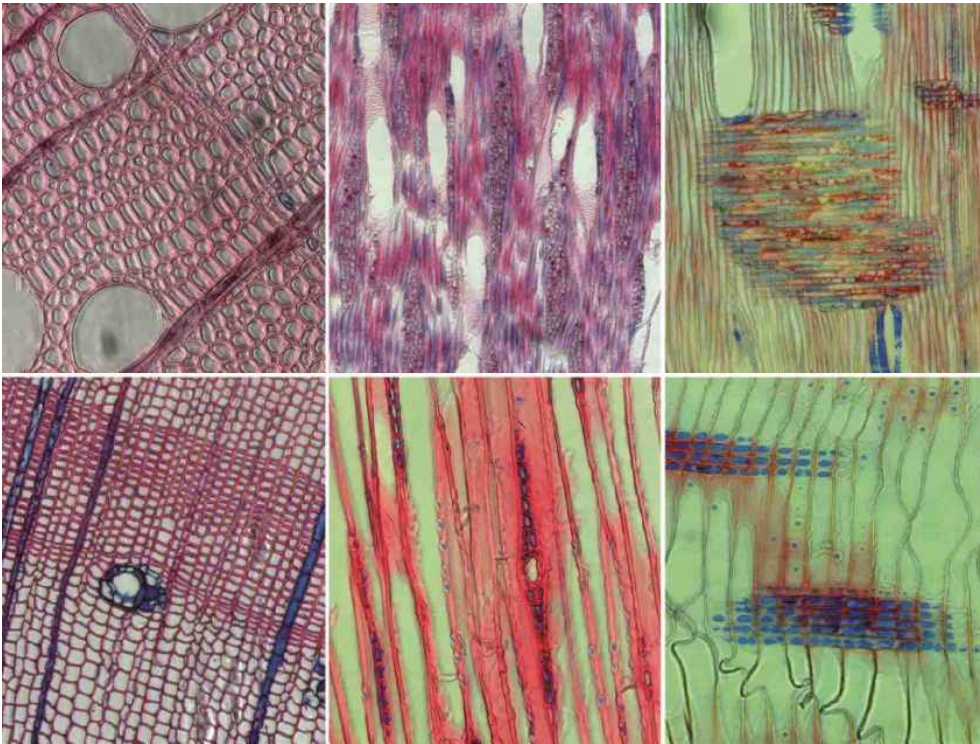
Cassy Breguet

Université du Québec à Chicoutimi

Ce puissant tronc d'arbre n'est qu'illusion. Inclinez la tête sur la gauche : vous découvrirez un paysage forestier réfléchi sur la surface d'un lac. À l'avant-plan, une épinette noire, en train de perdre pied, contemple sa noyade prochaine. À terme, en partie conservés dans les sédiments, ses cernes de croissance pourront raconter son histoire.

(53 mots)

Photo prise à l'aide d'un iPhone 5



Proposition 28

Beauté intérieure

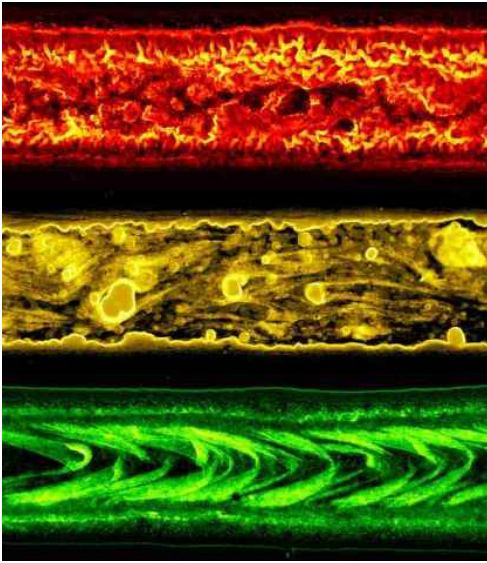
Cornelia Krause

Université du Québec à Chicoutimi

Glissez votre fine couche de bois sous le microscope et par l'examen des cellules, vous saurez s'il s'agit d'un bouleau ou d'un pin. Ici, cette image est constituée de six coupes minces dans les trois plans de croissance de feuillus (haut) et de conifères (bas). Par cette approche, on peut remonter l'histoire du couvert végétal en identifiant de petits échantillons de bois.

Épaisseur des coupes minces : 10 μ m

Cellules colorées avec de la safranine et de l'astra bleu



Proposition 29

Liens familiaux

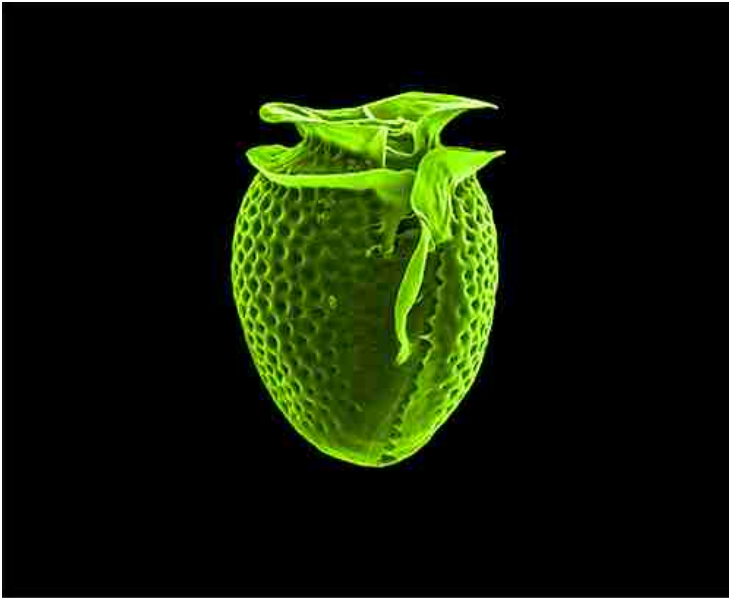
Cynthia Gagné-Thivierge
Université Laval

Pseudomonas aeruginosa est une spécialiste des biofilms. Ces structures permettent aux bactéries de coopérer pour mieux coloniser un milieu aqueux. Comme sur l'image du haut, certaines souches construisent un biofilm robuste, résistant au flot, contrairement à ceux bâtis par les deux autres souches. Expliquer ces différences aidera à lutter contre cette bactérie indésirable.

(53 mots)

Largeur de l'image : 2 mm

Images obtenues par microscopie optique, puis colorisées à l'aide d'un logiciel d'analyse



Proposition 39

Plancton hautement toxique

Fatma Dhifallah

Université du Québec à Rimouski

De nombreux micro-organismes peuplent les ports de l'Arctique canadien. Voici *Dinophysis acuminata*, un membre particulièrement toxique du groupe des dinoflagellés. La toxine produite s'accumule à partir des mollusques et des poissons, et contamine toute la chaîne alimentaire, jusqu'à l'humain. En collaboration avec les populations locales, les scientifiques échantillonnent les eaux régulièrement pour surveiller l'arrivée éventuelle de ces micro-envahisseurs aux macro-effets.

Grossissement 3500x

Microscopie électronique à balayage

Colorisation



Proposition 45

S'accrocher à la vie!

Gwyneth Anne MacMillan

Université de Montréal

Après avoir passé la plus grande partie de sa vie sous forme de larve, au fond d'un lac arctique, ce chironome adulte vient tout juste d'émerger. Agrippé à une chandelle de glace, il s'apprête à prendre son envol nuptial pour se reproduire, car ses jours sont comptés. Pour la recherche, il est un indicateur précieux de la pollution comme des changements climatiques.

(62 mots)

Image prise avec un appareil photo numérique Olympus TOUGH TG sur une embarcation navigant en eaux libres le long de la berge d'un lac, au centre encore gelé, près de Resolute Bay



Proposition 54

La belle dévoreuse

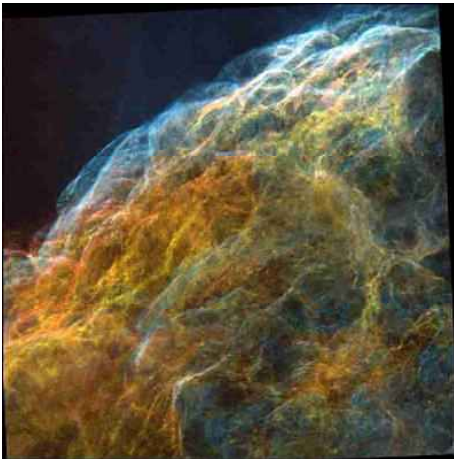
Julien Saguez

Centre de recherche sur les grains (CÉROM)

Voici une chrysalide de la Belle Dame ou *Vanessa cardui*. Ce papillon migrateur possède l'aire de distribution la plus étendue au monde, mais il est aussi très surveillé par les producteurs agricoles. À l'état adulte, le papillon joue un rôle de pollinisateur alors que sa chenille est une grande dévoreuse des feuilles des plants de soya.

120 photographies assemblées

Microscope numérique avec prise de vue multicouche



Proposition 60

Haute définition cosmique

Laurent Drissen, Université Laval

Alexandre Alarie, Universidad Nacional Autónoma de México

La nébuleuse IC 443 résulte de la violente explosion d'une étoile massive. Sur cette toute petite portion de la nébuleuse, on note la présence d'hydrogène (orangé), d'oxygène (bleu) et de soufre (vert). D'une définition de 4 millions de pixels, l'image permet, entre autres, d'estimer la vitesse de propagation de ces poussières d'étoiles.

(52 mots)

Image a été réalisée avec le spectromètre imageur SITELLE, développé au Québec et installé au télescope Canada-France-Hawaï



Proposition 65

S'assembler pour composer

Manel Ghribi

Université du Québec à Trois-Rivières

Si cet assemblage peut être confondu avec la chevelure de la statue grecque de l'Apollon du Belvédère, il s'agit en réalité d'un amas de cellules bactériennes (bacillus) formant un biofilm. Cette communauté cellulaire de micro-organismes est ici réunie pour composer une structure produisant du bioplastique, biodégradable bien sûr...

Largeur de l'image : 9,2mm

Microscopie électronique à balayage



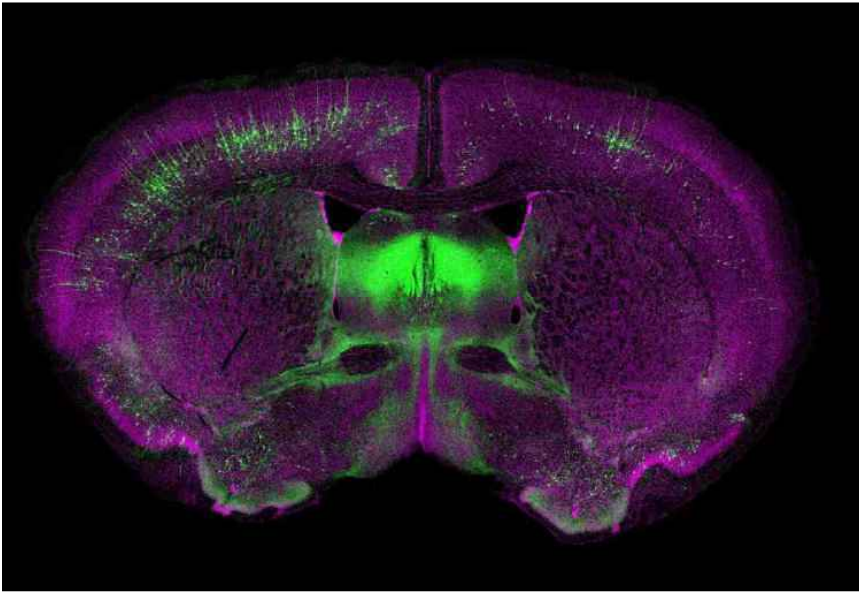
Proposition 67

Amitiés entre canidés

Sabrina Sénéchal
Aquarium du Québec

Chichi a failli perdre la vie suite à une maladie auto-immune. Pour sauver cette jeune renarde arctique, une transfusion devait être rapidement effectuée. Or, il s'avère qu'elle possède un groupe sanguin qui a été nouvellement identifié chez le chien. Les vétérinaires lui ont donc donné du sang de son « cousin », effectuant ainsi la deuxième transfusion de ce type au monde.

Photographie retouchée



Proposition 69

Panne de neurones moteurs ?

Marie Franquin

Titre

La sclérose latérale amyotrophique (SLA) trouve-t-elle son origine dans la moelle épinière, comme beaucoup le pensent, ou dans le cerveau? Voici une tranche de cerveau d'une lignée spéciale de souris, au début de la maladie. En haut de l'image, les filaments verts montrent des neurones moteurs du cortex. Seraient-ils des instigateurs de la SLA?

(53 mots)

Grossissement : 20x

Images acquises en mosaïque grâce à un microscope confocal à balayage laser



Proposition 72

À visage découvert

Mario Antoine Aoun

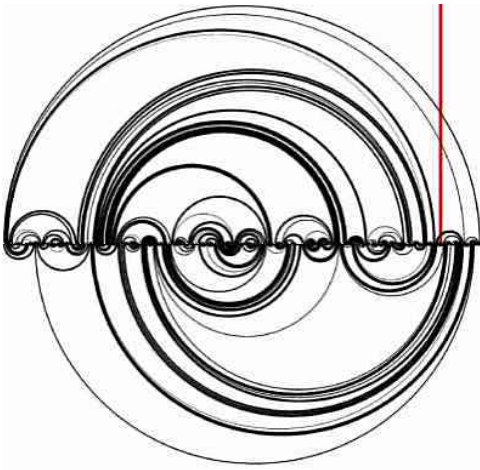
UQAM

Ce dessin stylisé est basé sur une petite formule mathématique et a été généré, en quelques lignes de code, sous forme d'une fractale. Cette fractale se compose d'un motif, ici une sorte de goutte d'eau, répétée d'une échelle à l'autre. Donc, une simple équation pour recréer la forme d'un visage... Quelle compression d'image!

(53 mots)

Nombre d'itérations : 21

Logiciel : Ultra Fractal 6



Proposition 79

Yin et Yang ribonucléique

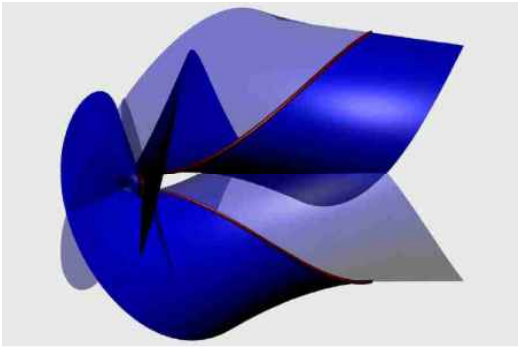
Mathieu Dupont

Université de Montréal

On est ici dans l'univers de la bio-informatique. Sur la ligne d'horizon de cette image, se « lit » la séquence de nucléotides d'une chaîne d'ARN. Des arcs relient par paires les nucléotides qui, dans la configuration repliée de la molécule, forment des liens. Deux configurations prédites sont ici illustrées, en haut et en bas. La ligne rouge, elle, pointe l'importante boucle sarcine-ricine.

(55 mots)

Image vectorielle générée par un script ConTeXt/TikZ de la séquence d'ARN de la sous-unité 23S du ribosome de la bactérie *E. coli*



Proposition 78

Abstractions mathématiques !

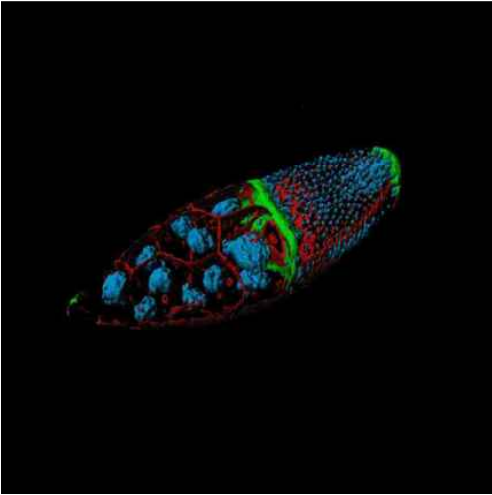
Mathias Legrand
Université McGill

L'état de n'importe quel système dynamique, à un instant donné, peut être représenté par un point dans un espace mathématique abstrait. Ici, les surfaces représentent l'ensemble des états à éviter pour un modèle simplifié de réacteur d'avion.

Représentation elle-même très schématique puisqu'il s'agit d'une projection en 3 dimensions d'un ensemble qui en compte 100!

(52 mots)

Les équations ont été écrites à la main, puis résolues avec numériquement avec Mathematica 11



Parcours migratoire

Sarah Keil

Université de Montréal

Chambre d'œuf de drosophile où le bleu représente les noyaux cellulaires. À droite, sous de nombreuses cellules folliculaires, l'œuf. À gauche, les cellules nourricières. Tout au centre (vert), un petit groupe de cellules ayant migré de l'extrémité gauche de la chambre jusqu'à l'œuf. Un mécanisme étudié, parce qu'analogue à la propagation des métastases.

(53 mots)

Taille de la chambre d'œuf : 0,4 mm

Image 3D reconstituée à partir de photos prises au microscope confocal



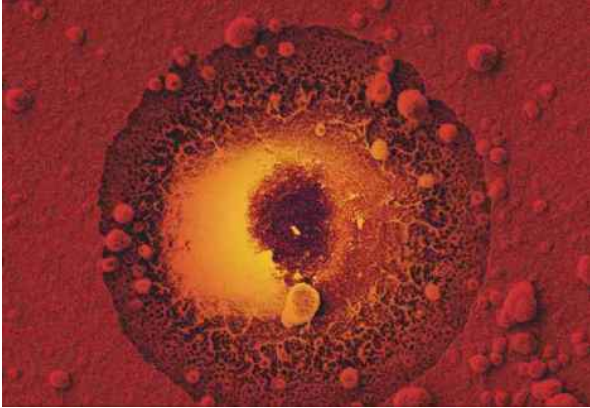
Incendie volontaire

Tanja Pelzmann
Polytechnique Montréal

Légers et robustes, les matériaux composites sont largement utilisés en aéronautique. Alors que leurs fibres de carbone résistent bien au feu, comme sur cette image, les résines de synthèse s'enflamment plus facilement. À l'aide d'un banc d'essai à petite échelle, on peut comprendre ce complexe processus de combustion et ses impacts sur les propriétés mécaniques des matériaux.

(54 mots)

Image non retouchée en lumière naturelle
Caméra Nikon D750



Proposition 117

Pupille dilatée

Yosri Ayadi

Université de Sherbrooke

En matière de micro-nanofabrication des circuits intégrés, la moindre erreur peut être très coûteuse. Ou, provoquer un joli gâchis. Ici, une infime éclaboussure de solution acide a engendré le soulèvement localisé d'une couche de polymère recouverte d'un mince film de titane. Cet échantillon est sans valeur, sauf aux yeux d'un marchand d'art.

(51 mots)

Diamètre de l'éclaboussure : 32 microns

Grossissement : 2280x

Microscopie électronique

Colorisée



Proposition 100

Réunion de famille

Sarah Fraser et Rodrigo Rendon
Université de Montréal

Prêt à partir pour la chasse, Billy (15 ans) embrasse sa Ajaq (tante) Caroline Weetaltuk, qui lui a tout appris sur cet art. Tous deux ont participé à la mise en place d'une première maison « de la famille » où relations intergénérationnelles et transmission des savoirs sont au cœur. Pour ce projet de recherche-action, la photographie a servi à documenter leurs activités et leur savoir-être.

Photographie retouchée.

Annexe B

Espace pour la vie s'engage à :

1. permettre à l'ACFAS de faire vernissage de l'exposition au Planétarium Rio Tinto Alcan
2. annoncer l'exposition dans les outils suivants :
 - Calendrier des activités (web)
 - Programmation été 2018 (papier)
 - Cahier des activités éducatives 2018-2019
3. partager les publications de l'ACFAS relatives au Projet dans ses réseaux ci-dessous à concurrence du nombre d'affichages indiqués :
 - un (1) affichage sur Facebook (63k);
 - deux (2) affichages sur Twitter (11k);
 - un (1) affichage sur Instagram (5k);

L'ACFAS s'engage à :

1. afficher le logo d'Espace pour la vie dans ses documents de promotion et de diffusion dans les communiqués de presse, dans les avis aux médias et dans les outils promotionnels en lien avec le Projet;
2. faire une mention du Projet à Espace pour la vie dans son site Internet et ses réseaux ci-dessous à concurrence du nombre d'affichages indiqués :
 - publier une page Internet sur le projet dans sa section La preuve par l'image
 - dix (10) affichages sur Facebook (13k);
 - dix (10) affichages sur Twitter (9K);
 - dix (10) affichages sur Instagram (160 abonnés);
3. faire une invitation à visiter l'exposition aux abonnés de l'infolettre de la ACFAS.
4. assumer les coûts reliés aux ressources requises pour la tenue vernissage

Chaque Partie reconnaît que tout matériel ou publication où figure le logo ou l'image d'une publication de l'autre Partie doit être approuvé au préalable par cette dernière avant diffusion ou impression. Chaque Partie s'engage à soumettre ledit matériel ou ladite publication à l'autre Partie pour son approbation.



Dossier # : 1187271001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2018, pour une somme maximale de 400 000\$, exempte de taxes.

Il est recommandé d'approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2018, pour une somme maximale de 400 000\$, exempte de taxes.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-09 11:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1187271001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité EST
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2018, pour une somme maximale de 400 000\$, exempte de taxes.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu du conseil municipal, en février 2013, le mandat d'évaluer la portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées, des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais et d'émettre, par la suite, des recommandations sur les modifications possibles audit règlement (CM13 0161). La Commission a formulé six recommandations concernant les entrées de service en plomb et la relance du plan d'action établi en 2007, qui ont été approuvées par le Comité exécutif en septembre 2015.

Parmi ces recommandations, la poursuite des campagnes annuelles de dépistage d'entrées de service en plomb à hauteur de 6000 dépistages annuels, et vise un objectif de 5000 remplacements par année. Ceci implique un besoin en ressources humaines similaire à celui de 2017, d'où l'intérêt de l'entente proposée avec l'École Polytechnique de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0299 - 28 mars 2017 - Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2017, pour une somme maximale de 365 000 \$, exempte de taxes. Contrat de gré à gré.

CM16 0454 - 18 avril 2016 - Approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en

plomb pour l'année 2016, pour une somme maximale de 280 000 \$, exempte de taxes.

CM15 1033 - 21 septembre 2015 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

CE15 1722 - 16 septembre 2015 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais*.

CE15 0103 - 14 janvier 2015 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.

DESCRIPTION

L'École Polytechnique de Montréal s'engage, via la convention de partenariat, en pièce jointe, à conclure vingt-huit contrats permettant à la Ville de Montréal d'avoir à son service des stagiaires de Polytechnique au trimestre d'été et au trimestre d'automne 2018. Durant un total de 25 semaines, les équipes d'étudiants sillonneront les rues de la Ville de Montréal pour faire des analyses permettant de déterminer la présence d'entrée de service en plomb. Ces analyses permettront par la suite de procéder, si requis, au remplacement des entrées de service en plomb du côté de la ville.

JUSTIFICATION

Le nombre d'étudiants a été augmenté par rapport à 2017 (28 au lieu de 26) en raison de l'entrée en vigueur du règlement 17-078. En effet, puisque la section privée des entrées de service sera remplacée dans certains cas, une inspection de la plomberie interne des bâtiments sera nécessaire et viendra augmenter la durée que les étudiants passent chez les citoyens. Dans le but de réaliser le même nombre d'analyses, le besoin en stagiaires s'en retrouve donc augmenté.

La convention de partenariat permet à la Ville de Montréal d'avoir recours à la main d'oeuvre nécessaire pour atteindre les objectifs de dépestage fixés.

Plusieurs universités ont été approchées en 2018 pour fournir la main d'oeuvre nécessaire au projet:

- L'École Polytechnique offre plus de flexibilité dans l'embauche et des frais administratifs inférieurs aux autres universités (10% du montant du stage).
- L'École de Technologie Supérieure propose des frais administratifs légèrement supérieurs (15% du montant du stage) mais permet d'avoir des étudiants d'un profil différent (cours plus appliqués). Toutefois, seulement 7 étudiants ont appliqué à l'offre parue sur le site du Service des stages de l'ÉTS et seuls 5 étaient encore à la recherche d'un stage lors de la période d'entrevues.
- L'université McGill ne permet pas de faire des ententes de partenariat
- L'Université Concordia n'a pas répondu à notre demande.

Notre choix s'est donc porté sur une entente de service avec l'École Polytechnique ainsi

qu'avec l'École de Technologie supérieure.

Malheureusement, la convention de partenariat avec l'École de Technologie Supérieure n'a pas pu se faire puisque l'ÉTS refusait l'article 8 de la convention concernant la limite de responsabilité.

Une seule convention de partenariat a donc été faite pour les 28 étudiants avec l'École Polytechnique de Montréal.

Notons que la Ville de Montréal est partenaire de la Chaire industrielle en eau potable de l'École Polytechnique, notamment pour ses travaux de recherche sur le plomb depuis 2007 (impact des remplacements partiels, plomb dans les grands bâtiments...). Depuis la mise en place du programme de dépistage d'entrées de service en plomb en 2008 par la Ville de Montréal, 18 000 analyses ont été effectuées. De celles-ci, plus de 4 000 en 2016 et 4 900 en 2017 (soit une augmentation de 228% par rapport à 2015) suite au recours à la convention de partenariat avec l'École Polytechnique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale planifiée est la suivante:

20 stagiaires pendant une période de 16 semaines (été) et 8 stagiaires pendant une période de 16 semaines (automne) à un taux horaire variant entre 18,16\$/h et 20,66\$/h selon le nombre de crédits complétés.

Au salaire entendu, s'ajoutera un montant équivalent à 16% pour couvrir les avantages sociaux (régime d'assurance emploi, régie des rentes, CSST, vacances, RAMQ, etc.), de même qu'un montant équivalent à 10% du salaire comme frais administratif. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Un montant total maximal de 400 000\$ est donc budgété et est prévu au budget de fonctionnement de la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal s'est dotée en 2011 de la Stratégie Montréalaise de l'Eau qui comprend des objectifs de sécurité publique, de gestion responsable des actifs et de développement durable.

Notre projet de dépistage des entrées de service en plomb appuie clairement les stratégies mises en évidence dans la Stratégie Montréalaise de l'Eau.

En effet, nos tests de dépistage des entrées de service en plomb permettront de faire une partie du diagnostic sur l'état du réseau sans devoir faire des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce partenariat est essentiel afin d'atteindre l'objectif d'accélération des remplacements des entrées de service en plomb. Il est prévu de dépister plus de 6000 maisons pour vérifier la présence d'une entrée de service en plomb.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Journées de formation des étudiants: 7-8 mai 2018 et 3-4 juillet selon la date d'arrivée des étudiants
Activités des équipes sur le terrain : du 9 mai au 26 octobre 2018 inclusivement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 5 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alicia BANNIER
Ingénieure

Tél : (514) 872-2732
Télécop. : (514) 872-6856

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-20

Abdelwahid BEKKOUCHE
C/d gestion strategique des reseaux d'eau

Tél : 514 872-2575
Télécop. : 514 872-6856

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2018-04-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-04-09

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu en vertu du Règlement RCE02-004, article 6 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

CI-APRÈS APPELÉE LA « **VILLE** »

ET : **POLYTECHNIQUE MONTRÉAL**, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant sa place d'affaires au 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, H3T 1J4, ici représentée par monsieur Steven Chamberland, directeur des affaires académiques et de la vie étudiante, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

CI-APRÈS APPELÉE « **POLYTECHNIQUE MONTRÉAL** »

LESQUELLES, EN VUE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT (CI-APRÈS APPELÉ « CONVENTION ») FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au contractant;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un plan d'action en 2007 visant le remplacement de toutes les entrées de service en plomb sur le domaine public d'ici à 2026;

ATTENDU QUE le comité Exécutif de la Ville de Montréal a approuvé en 2015 la relance du plan d'action et l'accélération des campagnes de dépistage des entrées de service en plomb;

ATTENDU QUE l'objectif de la Ville de Montréal pour l'année 2018 est le dépistage de 6000 maisons pour vérifier la présence ou absence d'une entrée de service en plomb;

ATTENDU QUE un besoin en ressources humaines supérieur à celui des années passées est nécessaire pour atteindre l'objectif de dépistage;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal est partenaire de Polytechnique Montréal par l'intermédiaire de la Chaire CRSNG en Eau Potable;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « Directeur » : Directeur du Service de l'eau ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « Territoire » Les arrondissements de la Ville et les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal;
- 1.3 « Annexe 1 » : Document intitulé « Contrat de service – Stagiaires de Polytechnique pour la Ville de Montréal »;

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la Convention. Le texte de la Convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services de l'École Polytechnique qui s'engage, selon les termes et conditions de la Convention, à fournir vingt (20) stagiaires du 7 mai au 24 août 2018 et huit (8) stagiaires du 3 juillet au 26 octobre 2018, qui travailleront sur le projet de dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal.

ARTICLE 4
DURÉE

La Convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et se termine le 31 décembre 2018.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Considération financière

En contrepartie de l'exécution de toutes et chacune des obligations assumées par l'École Polytechnique en vertu de la Convention, la Ville s'engage à lui verser la somme maximale de quatre-cents mille dollars (400 000 \$), exempte de taxes et couvrant tous les honoraires et dépenses.

Cette somme sera versée à Polytechnique Montréal en deux (2) versements :

- Cinquante pour cent (50 %) sera versé au milieu du stage;
- Cinquante pour cent (50 %) sera versé à la fin du stage.

Polytechnique Montréal ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

Aucun paiement d'honoraires versé à ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la Convention.

ARTICLE 7 **RÉSILIATION**

- 7.1 Malgré l'article 4, la Ville peut, sur simple avis écrit et sans préjudice à ses autres droits et recours, mettre fin à la Convention en tout temps.
- 7.2 Polytechnique Montréal renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature que ce soit à l'encontre de la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés en raison de cette résiliation.

ARTICLE 8 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

Polytechnique Montréal accepte de tenir la Ville indemne de toute réclamation et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la Convention, de prendre fait et cause pour la Ville dans toute action ou poursuite intentée contre elle par des tiers en raison des présentes et à l'indemniser de tout jugement, de quelque nature que ce soit, qui pourrait être prononcé contre elle, en capital, intérêts et frais et de toute somme qu'elle aura déboursée, avant ou après jugement, en raison de ce qui précède.

Polytechnique Montréal se porte responsable de tout incident qui pourrait survenir aux stagiaires pendant la durée de la Convention (accident de voiture, accident de travail...).

ARTICLE 9 **DROITS D'AUTEUR**

En contrepartie des honoraires prévus à l'article 5 :

- 9.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la Convention et renonce à ses droits moraux;

- 9.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la Convention;
- 9.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 10 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

10.1 ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

Aux fins des présentes et pour tout avis écrit qui doit être envoyé à l'autre partie, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la Convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

10.2 CESSION

La Convention lie les deux parties de même que leurs ayants droit et représentants légaux, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties en vertu de la Convention ne peuvent être cédés ni transférés, en tout ou en partie, à un tiers sans l'accord écrit préalable de l'autre partie.

10.3 MODIFICATION

La Convention ne peut être modifiée sans l'accord écrit préalable des deux parties.

10.4 VALIDITÉ

Une disposition de la Convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

10.5 LOIS APPLICABLES

La Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

10.6 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Polytechnique Montréal déclare qu'elle a pris connaissance de la Politique, qu'elle en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de la Politique, comme si elles étaient reproduites au long à la Convention et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de la Politique.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le 26^e jour de mars 2018

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

Par : Marie-Josée Dionne
Marie-Josée Dionne
Directrice, Service des stages et emplois

Cette Convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2018 (CE18).



ANNEXE 1

Montréal, le 12 mars 2018

Madame Alicia Bannier
Gestion stratégique des eaux
Ville de Montréal, Direction de l'eau potable
13301 rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)

Objet : Contrat de service – Stagiaires de Polytechnique pour la Ville de Montréal

Madame Bannier,

Par la présente, le Service des stages et emplois de Polytechnique Montréal s'engage à conclure vingt-huit contrats de service permettant à la Ville de Montréal d'avoir à son service des stagiaires de Polytechnique au trimestre d'été et d'automne 2018. Les stagiaires seront en effet rémunérés directement par Polytechnique.

Chaque stage fera l'objet d'un contrat individuel pour lesquels les signataires seront : le stagiaire, le représentant de la Ville de Montréal et le directeur du Service des stages et emplois de Polytechnique Montréal.

Les dates de début et de fin de stage de même que le salaire devront être négociés entre la Ville de Montréal et les stagiaires. Au salaire entendu, s'ajoutera un montant équivalent à 16 % pour couvrir les avantages sociaux (régime d'assurance emploi, régie des rentes, CSST, vacances, RAMQ, etc.), de même qu'un montant équivalent à 10 % du salaire à titre de frais administratif.

Concernant la facturation, une facture représentant 50 % du total du contrat sera acheminée à mi-stage et une deuxième facture finale sera acheminée à la fin du stage.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marie-Josée Dionne, B.Ing.
Directrice
Service Stages et Emplois

Dossier # : 1187271001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité EST
Objet :	Approuver la convention de partenariat entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2018, pour une somme maximale de 400 000\$, exempte de taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1187271001_Info_Comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-280-0066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-06

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, PS Eau/Env



Dossier # : 1184141002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier à sept organismes et une institution scolaire, puis autoriser une dépense à trois arrondissements pour une somme de 34 700\$ pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 - dépôt du 15 février 2018.

Il est recommandé de :

1. Accorder un soutien financier à sept organismes et une institution scolaire, puis autoriser une dépense à trois arrondissements pour une somme de 34 700\$ pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 - dépôt du 15 février 2018 :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - 1^{re} date de dépôt - 15 février 2018			
Activités	Demandeur	# Registre des entreprises du Québec	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air			
Verdun actif	Arrondissement de Verdun	N/A	3 000 \$
Plein air auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	1142105031	4 000 \$
Fête de la rivière	Association Récréotouristique Montréal-Nord, faisant aussi affaire sous le	1171110282	3 000 \$

	nom La Route de Champlain		
MTL SUP SURF FEST	Aventures urbaines	1168201045	5 000 \$
Jeunes payeurs pour la vie	Eau vive Québec, faisant aussi affaire sous le nom Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive	1144159044	3 500 \$
Découverte de la biodiversité en kayak et rabaska	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1161415808	1 000 \$
Expérience nature 12-17	GUEPE, Groupe Uni des Éducateurs-Naturalistes et Professionnels en Environnement	1146299335	2 000 \$
Parcours thématique nautique	GUEPE, Groupe Uni des Éducateurs-Naturalistes et Professionnels en Environnement	1171110282	3 000 \$
Le canal Lachine prend son envol - Volet nautique	Pro-Vert-Sud-Ouest	1146333514	2 000 \$
Sous-total			26 500 \$
Volet 2 - Activités événementielles			
Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	N/A	3 000 \$
Relais rivière de la route bleue	Arrondissement Pierrefond-Roxboro	N/A	2 500 \$
Presqu'île en fête	Collège d'enseignement général et professionnel Gérald-Godin, faisant aussi affaire sous le nom de Cégep Gérald-Godin et anciennement Salle Pauline-Julien.	1147609706	2 700 \$
Sous-total			8 200 \$
TOTAL			34 700 \$

2. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-04 09:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

 Directeur général
 Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1184141002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier à sept organismes et une institution scolaire, puis autoriser une dépense à trois arrondissements pour une somme de 34 700\$ pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 - dépôt du 15 février 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 avril 2015, le comité exécutif a adopté le *Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau* (Programme) pour les années 2015-2019. Le Programme soutient la mise en œuvre d'activités de plein air sur l'eau et dans l'eau, dans les bassins entourant Montréal. Le présent dossier vise à accorder le renouvellement d'un soutien financier aux projets récurrents évalués aux dépôts de 2016 et de 2017 pour une période de plus d'un an. Il vise aussi à accorder un soutien financier à de nouveaux projets qui ont été retenus pour ce dépôt et aux projets de 2015 qui seront reconduits puisqu'ils ont démontré une évolution de leur offre d'activités depuis leur mise en place.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1972 20 décembre 2017 Accorder un soutien financier totalisant une somme de 12 000 \$ aux organismes, ci-après désignés, pour leurs demandes soumises dans le cadre de la 2^e date de tombée en 2017 et de la récurrence de leurs projets sélectionnés en 2015 et 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau.

CE15 0619 15 avril 2015 Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau (2015-2019) et autoriser un budget total de 300 000 \$ pour cette période.

CM14 1123 24 nov. 2014 Adopter la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le Programme favorise la mise en oeuvre d'activités de plein air sécuritaires non motorisées sur l'eau et dans l'eau (volet 1) et encourage l'organisation d'événements (volet 2) afin de permettre aux Montréalais de se réappropriier les berges par la pratique d'activités physiques. Le Programme soutient les activités situées dans les bassins du Réseau bleu de la Ville de Montréal, lesquels sont le bassin du lac des Deux-Montagnes, le bassin de la rivière des Prairies, le bassin du fleuve Saint-Laurent, le bassin de La Prairie et le bassin du Lac Saint-Louis.

Les critères d'admissibilité des projets, les coûts admissibles, les critères d'évaluation, le calendrier de sélection, ainsi que les modalités d'évaluation et de versement sont établis par le Programme et décrits dans le guide et les formulaires présentés en pièces jointes. Un comité de sélection, formé de représentants de la Ville de Montréal (arrondissements et services corporatifs concernés), a évalué les projets récurrents sélectionnés en 2015, 2016 et 2017, de même que les nouveaux projets 2018 pour recommander au comité exécutif la valeur du soutien financier à leur accorder.

Pour le premier dépôt de 2018, le comité d'évaluation du Programme recommande de soutenir :

- Deux nouveaux projets;
- La prolongation du soutien à trois projets initiés en 2015;
- Le renouvellement de six projets récurrents initiés en 2016 et 2017;
- Le renouvellement exceptionnel d'un projet initié en 2015.

Les contributions antérieures de la Ville aux organismes sont présentées en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le Programme et son processus d'évaluation permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organismes et arrondissements. Les requêtes sont présentées au comité exécutif deux fois par année.

Le Programme favorise l'émergence de nouvelles activités de plein air ou événementielles et permet la consolidation d'activités récurrentes. La tenue d'activités sur les plans d'eau contribue au développement de l'expertise de la communauté montréalaise en ce domaine. Le Programme contribue également à mettre en valeur le potentiel des 315 kilomètres de rives des îles de l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le Programme pour l'année 2018 est de 85 000 \$. Il est recommandé d'accorder un soutien total de 34 700 \$ aux organisations ci-après désignées, pour la réalisation de leurs projets respectifs selon les montants indiqués :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - 1^{re} date de dépôt - 15 février 2018			
Activités	Demandeur	# Registre des entreprises du Québec	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air			

Verdun actif	Arrondissement de Verdun	N/A	3 000 \$
Plein air auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	1142105031	4 000 \$
Fête de la rivière	Association Récréotouristique Montréal-Nord, faisant aussi affaire sous le nom La Route de Champlain	1171110282	3 000 \$
MTL SUP SURF FEST	Aventures urbaines	1168201045	5 000 \$
Jeunes pagayeurs pour la vie	Eau vive Québec, faisant aussi affaire sous le nom Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive	1144159044	3 500 \$
Découverte de la biodiversité en kayak et rabaska	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1161415808	1 000 \$
Expérience nature 12-17	GUEPE, Groupe Uni des Éducateurs-Naturalistes et Professionnels en Environnement	1146299335	2 000 \$
Parcours thématique nautique	GUEPE, Groupe Uni des Éducateurs-Naturalistes et Professionnels en Environnement	1171110282	3 000 \$
Le canal Lachine prend son envol - Volet nautique	Pro-Vert-Sud-Ouest	1146333514	2 000 \$
Sous-total			26 500 \$
Volet 2 - Activités événementielles			
Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	N/A	3 000 \$
Relais rivière de la route bleue	Arrondissement Pierrefond-Roxboro	N/A	2 500 \$
Presqu'île en fête	Collège d'enseignement général et professionnel Gerald-Godin, faisant aussi affaire sous le nom de Cégep Gerald-Godin et anciennement Salle Pauline-Julien.	1147609706	2 700 \$
Sous-total			8 200 \$
TOTAL			34 700 \$

La somme de 34 700 \$ sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le SDSS a sensibilisé les promoteurs à organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier facilitera la réussite organisationnelle et financière des activités soutenues. Pour certains organismes, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels d'autres bailleurs de fonds. Le refus du présent dossier irait à l'encontre des décisions antérieures adoptées par le comité exécutif qui autorisait le soutien d'activités pour trois ans. L'absence du soutien de la Ville pourrait compromettre la tenue de certaines activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2018 : Approbation des contributions financières octroyées par le comité exécutif et versement des montants.

15 septembre 2018 : Deuxième date de dépôt de l'année 2018.

Décembre 2019 : Un bilan complet du Programme sera remis à l'Administration municipale à la fin du Programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-28

Catherine BÉLANGER
Conseillère en planification

Tél : 514 872-0631

Télécop. :

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514 872-4720

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035

Approuvé le : 2018-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et
sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2018-04-04

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR FEDERATION QUEBECOISE DU CANOT ET DU KAYAK

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	(vide)	774,00 \$	774,00 \$	774,00 \$	2 322,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		774,00 \$	774,00 \$	774,00 \$	2 322,00 \$
Total général		774,00 \$	774,00 \$	774,00 \$	2 322,00 \$

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR EAU VIVE QUEBEC

Somme de REP_MONTANT	NUMERO_RESOLUTION	EXERCICE_FINANCIER	
		2017	Total général
Service ou arrondissement			
Diversité sociale et des sports	CE17 0546	3 000,00 \$	3 000,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		3 000,00 \$	3 000,00 \$
Total général		3 000,00 \$	3 000,00 \$

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR

ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE15 1245	1 500,00 \$			1 500,00 \$
	CE16 0893		1 500,00 \$		1 500,00 \$
	CE17 0546			1 500,00 \$	1 500,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		1 500,00 \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$	4 500,00 \$
Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	CA14 3012 0423	182 000,00 \$			182 000,00 \$
	CA15 3009 0243	5 000,00 \$			5 000,00 \$
	CA15 3012 0369		182 000,00 \$		182 000,00 \$
	CA16 3012 0372			200 200,00 \$	200 200,00 \$
Total Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles		187 000,00 \$	182 000,00 \$	200 200,00 \$	569 200,00 \$
Total général		188 500,00 \$	183 500,00 \$	201 700,00 \$	573 700,00 \$

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR

GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT

Somme de REP_MONTANT	EXERCICE_FINANCIER	EXERCICE_FINANCIER			Total général
		NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	
Service ou arrondissement					
Ahuntsic - Cartierville	CA15090145B	200,00 \$			200,00 \$
	CA16090114		65 000,00 \$		65 000,00 \$
	CA16090279j		200,00 \$		200,00 \$
	CA16090332aa			68 700,00 \$	68 700,00 \$
	CA17090080i			200,00 \$	200,00 \$
Total Ahuntsic - Cartierville		200,00 \$	65 200,00 \$	68 900,00 \$	134 300,00 \$
Diversité sociale et des sports	CE16 0893		7 000,00 \$		7 000,00 \$
	CE17 0546			10 500,00 \$	10 500,00 \$
Total Diversité sociale et des sports			7 000,00 \$	10 500,00 \$	17 500,00 \$
Pierrefonds - Roxboro	(vide)	300,00 \$		400,00 \$	700,00 \$
Total Pierrefonds - Roxboro		300,00 \$		400,00 \$	700,00 \$
Saint-Laurent	CA15 08 0016	1 365,00 \$			1 365,00 \$
	CA15 080447	300,00 \$			300,00 \$
Total Saint-Laurent		1 665,00 \$			1 665,00 \$
Total général		2 165,00 \$	72 200,00 \$	79 800,00 \$	154 165,00 \$

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR LA ROUTE DE CHAMPLAIN

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE16 1759	1 400,00 \$		1 400,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		1 400,00 \$		1 400,00 \$
Montréal-Nord	CA17 10 217		5 000,00 \$	5 000,00 \$
	(vide)		15 000,00 \$	15 000,00 \$
Total Montréal-Nord			20 000,00 \$	20 000,00 \$
Total général		1 400,00 \$	20 000,00 \$	21 400,00 \$

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR

ASSOCIATION RECREATIVE DE MILTON-PARC

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE15 0915	4 472,25 \$			4 472,25 \$
	CE15 2196	3 983,00 \$			3 983,00 \$
	CE16 0893		4 200,00 \$		4 200,00 \$
	CE17 0231			8 024,00 \$	8 024,00 \$
	CE17 0546			5 000,00 \$	5 000,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		8 455,25 \$	4 200,00 \$	13 024,00 \$	25 679,25 \$
Plateau Mont-Royal	CA15 25 0495		55 000,00 \$		55 000,00 \$
	CA16250341			52 640,00 \$	52 640,00 \$
	(vide)	55 217,00 \$			55 217,00 \$
Total Plateau Mont-Royal		55 217,00 \$	55 000,00 \$	52 640,00 \$	162 857,00 \$
Total général		63 672,25 \$	59 200,00 \$	65 664,00 \$	188 536,25 \$

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR

PRO-VERT SUD-OUEST

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	Ca14 22 0178	2 499,05 \$			2 499,05 \$
	CA15 22 0152	26 911,00 \$			26 911,00 \$
	CA16 22 0170		24 500,00 \$		24 500,00 \$
	CA17 22 0143			15 325,11 \$	15 325,11 \$
	CA17 22 0190			12 047,40 \$	12 047,40 \$
	CE16 0893		2 000,00 \$		2 000,00 \$
	CE17 0546			2 000,00 \$	2 000,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		29 410,05 \$	26 500,00 \$	29 372,51 \$	85 282,56 \$
Total général		29 410,05 \$	26 500,00 \$	29 372,51 \$	85 282,56 \$

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR

COLLEGE GERALD-GODIN

Somme de REP_MONTANT

Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	Total général
L'Île Bizard - Ste-Geneviève	(vide)	300,00 \$	300,00 \$
Total L'Île Bizard - Ste-Geneviève		300,00 \$	300,00 \$
Pierrefonds - Roxboro	(vide)		300,00 \$
Total Pierrefonds - Roxboro			300,00 \$
Total général		300,00 \$	600,00 \$

Dossier # : 1184141002

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique

Objet :

Accorder un soutien financier à sept organismes et une institution scolaire, puis autoriser une dépense à trois arrondissements pour une somme de 34 700\$ pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 - dépôt du 15 février 2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1184141002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-29

Mathieu PERRIER
Chef de division
Tél : 514 868-3410
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187757001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 109 000 \$ à huit (8) organismes pour l'organisation de 13 événements dans le cadre de la première date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2018.

Il est recommandé :

1- D'accorder un soutien financier de 109 000 \$ à huit (8) organismes pour l'organisation de 12 événements et le soutien à une candidature à un événement sportif dans le cadre de la première date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2018;

Répartition du soutien financier		
Événements	Organismes	Soutien proposé
Volet I : International		
Championnats du monde ISU courte piste Montréal 2018	Patinage de vitesse internationale de Montréal	20 000 \$
Grand Prix d'athlétisme de Montréal	Fédération québécoise d'athlétisme	10 000 \$
Coupe Canada	Judo Canada	15 000 \$
Open de Montréal 2018	Squash Québec	10 000 \$
		55 000 \$
Volet II : National		
Championnat canadien Élite 2018	Judo Canada	7 000 \$
Senior National Championships	Canadian Water Polo Association Inc.	5 000 \$
2018 National Finals	Canadian Water Polo Association Inc.	7 000 \$

2018 National Championship League Eastern Conference Final Events	Canadian Water Polo Association Inc.	7 000 \$
Championnat de l'Est du Canada 2018	Rythmik Québec	5 000 \$
Championnat canadien d'athlétisme en salle Hershey	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 \$
Championnat canadien universitaire 2018	Squash Québec	5 000 \$
		43 000 \$
Volet III : Métropolitain		
Championnat régional de cheerleading de Montréal	RSEQ Montréal	6 000 \$
		6 000 \$
Volet IV : Candidature		
Championnats nationaux Toyota de Canada Soccer 2020-2021	Association Régionale de Soccer Concordia Inc.	5 000 \$
		5 000 \$
Grand total		109 000 \$

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-06 16:11

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1187757001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 109 000 \$ à huit (8) organismes pour l'organisation de 13 événements dans le cadre de la première date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 mars 2018, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains* (Programme). Ce Programme relève de la compétence de l'agglomération en matière d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. L'enveloppe budgétaire globale pour 2018 est de 450 000 \$.

Le présent dossier décisionnel porte sur les demandes de soutien reçues dans le cadre de la première date de dépôt (1er décembre 2017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0194 29 mars 2018 Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains.

CE17 1765 4 octobre 2017 Accorder un soutien financier de 163 770 \$ à 16 organismes pour l'organisation de 19 événements dans le cadre de la troisième date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

CE17 0910 31 mai 2017 Accorder un soutien financier de 194 250 \$ à 18 organismes pour l'organisation de 22 événements dans le cadre de la deuxième date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

DESCRIPTION

Le Programme a pour objectif de :

- Soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- Soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs qui s'engagent dans un processus de dépôt d'une candidature pour l'accueil à Montréal d'un événement sportif sanctionné d'envergure internationale ou nationale.

Le Programme comporte quatre volets avec des critères d'admissibilité et des critères d'évaluation distincts. Le guide et les formulaires de demandes de soutien sont présentés en pièces jointes. Le tableau suivant présente le soutien maximal pour un événement selon chaque volet :

		Soutien maximal/événement
Volet 1	Événements sportifs internationaux	25 000 \$
Volet 2	Événements sportifs nationaux	10 000 \$
Volet 3	Événements sportifs métropolitains	15 000 \$
Volet 4	Candidatures aux événements internationaux	25 000 \$
	Candidatures aux événements nationaux	10 000 \$

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu 14 demandes en provenance de neuf (9) organismes. 13 demandes étaient admissibles et ont été analysées. Un événement a été jugé inadmissible.

Il est recommandé d'accorder un soutien financier à 13 événements et un (1) dossier de candidature pour une somme totale de 109 000 \$, soit plus spécifiquement :

- Quatre (4) événements internationaux pour une somme totale de 55 000 \$;
- Sept (7) événements nationaux pour une somme totale de 43 000 \$*;
- Un (1) événement métropolitain pour un montant de 6 000 \$;
- Un (1) dossier de candidature pour un montant de 5 000 \$.

* Exceptionnellement, l'événement du Championnat de l'Est de gymnastique rythmique a été admis au volet national du Programme bien qu'il soit restreint à six (6) des provinces canadiennes. Gymnastique Canada offre une alternative équivalente pour les provinces à l'ouest de l'Ontario. Selon le modèle du développement long terme de l'athlète canadien, la gymnastique est un sport de développement précoce et donc les athlètes atteignent le niveau national à un jeune âge. Une compétition de niveau national tel que les Championnats de l'Est se doit donc de bien réglementer ses compétitions pour assurer un encadrement optimal des athlètes. Pour se faire, le nombre d'athlètes éligibles à participer à la compétition est limité aux provinces de l'est du Canada.

JUSTIFICATION

Le soutien aux organismes contribue à assurer la réussite organisationnelle et financière des événements et ainsi supporte l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs. Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organisateurs d'événements.

À plus long terme, la tenue d'événements favorise le développement de l'expertise organisationnelle de la communauté sportive montréalaise. Le programme permet d'affirmer le positionnement international de Montréal et de renforcer son image de « Ville sportive » de premier plan. En encourageant la pratique sportive, il soutient également à la promotion de saines habitudes de vie, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le Programme pour 2018 est de 450 000 \$.

Il est recommandé d'accorder un soutien d'une valeur totale de 109 000 \$ aux huit (8) organismes ci-après désignés, pour la réalisation de leurs événements respectifs selon les montants indiqués.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2017			
Dépôt 1 - 1er décembre 2017			
Événements	Organismes	Soutien recommandé	Proportion du budget de l'événement
Volet 1: International			
Championnats du monde ISU courte piste Montréal 2018	Patinage de vitesse internationale de Montréal	20 000 \$	1,6 %
Grand Prix d'athlétisme de Montréal	Fédération québécoise d'athlétisme	10 000 \$	10 %
Coupe Canada	Judo Canada	15 000 \$	5 %
Open de Montréal 2018	Squash Québec	10 000 \$	12,8 %
Volet 2: National			
Championnat canadien Élite 2018	Judo Canada	7 000 \$	9,2 %
Senior National Championships	Canadian Water Polo Association Inc. L'Association Canadienne de Water-Polo Inc.	5 000 \$	16,4 %
2018 National Finals	Canadian Water Polo Association Inc. L'Association Canadienne de Water-Polo Inc.	7 000 \$	7,3 %
2018 National Championship League Eastern Conference Final Events	Canadian Water Polo Association Inc. L'Association Canadienne de Water-Polo Inc.	7 000 \$	18,9 %
Championnat de l'Est du Canada 2018	Rythmik Québec	5 000 \$	16,8 %
Championnat canadien d'athlétisme en salle Hershey	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 \$	7,6 %
Championnat canadien universitaire 2018	Squash Québec	5 000 \$	17,5 %
Volet 3: Métropolitain			

Championnat régional de cheerleading de Montréal	RSEQ Montréal	6 000 \$	19 %
--	---------------	----------	------

Volet 4: Candidature à un événement sportif			
Championnats nationaux Toyota de Canada Soccer 2020-2021	Association Régionale de Soccer Concordia Inc.	5 000 \$	NA
Total		109 000 \$	

Le solde de 341 000 \$ sera disponible pour les prochaines dates de dépôt (30 mars et 15 août 2018) ainsi que pour les demandes de soutien aux candidatures.

La liste des contributions antérieures des organismes promoteurs des événements soutenus est en pièce jointe.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan *Montréal durable 2016-2020* de la Ville de Montréal, le SDSS a sensibilisé les promoteurs à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet, notamment en le précisant dans le guide du Programme. Un critère d'évaluation spécifique à cet égard a aussi été appliqué lors de l'analyse de la demande de soutien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. Le Programme incite les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations, promoteurs, etc.) à attirer davantage d'événements à Montréal. Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier afin de solliciter des fonds additionnels de la part des deux paliers de gouvernement ainsi que de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes.

Le refus d'approuver le versement des subventions aux organisateurs ayant déposé une demande de soutien à la Ville ne permettrait pas de rencontrer les objectifs du Programme, étant donné que les événements soutenus ont été analysés selon les critères adoptés par le conseil d'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les promoteurs des événements soutenus par le Programme doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2018 : Annonce et octroi du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements retenus.

30 mars 2018 : 2e date de dépôt des demandes de soutien aux événements.

Juin 2018 : Octroi par le comité exécutif du soutien aux événements retenus lors de la 2^e date de dépôt.

15 août 2018 : 3e date de dépôt des demandes de soutien aux événements.

Octobre 2018 : Octroi par le comité exécutif du soutien aux événements retenus lors de la 3^e date de dépôt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MAHONEY
Conseillère en planification

Tél : (514) 868-7471
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-27

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514 872 0000
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2018-03-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-04-06

PROGRAMME DE SOUTIEN
AUX **ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**
INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET
MÉTROPOLITAINS

PROGRAMME

- Volet 1. Événements sportifs internationaux
- Volet 2. Événements sportifs nationaux
- Volet 3. Événements sportifs métropolitains
- Volet 4. Candidatures aux événements sportifs

Montréal 

Service de la diversité sociale et des sports

1. Préambule

Les événements sportifs sont une source de fierté et de formidables occasions de rapprochement. L'accueil d'un grand nombre d'événements sportifs démontre la créativité, la mobilisation de même que l'engagement et le dynamisme d'une société. Non seulement ils stimulent l'activité économique de la région hôte, mais favorisent l'essor de la pratique sportive chez la population et le développement d'une élite sportive locale.

Le Programme a été créé en conformité avec la compétence d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale du conseil d'agglomération de Montréal¹.

Le formulaire est disponible sur le portail Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/evnementsportifs.

1.1. Objectifs du Programme

Le but du Programme est d'apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements afin d'atteindre les objectifs suivants :

1. Augmenter le nombre d'événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine sur le territoire de l'agglomération de Montréal, améliorer leur qualité et accroître leur diversité.
2. Maximiser les legs et les retombées sportives, touristiques, médiatiques, économiques et sociales des événements sportifs pour Montréal.
3. Positionner Montréal comme une métropole sportive par excellence à l'échelle nationale et internationale.
4. Soutenir le sport de haut niveau montréalais.
5. Développer et renforcer l'expertise et le savoir-faire montréalais en matière de démarchage et d'organisation d'événements sportifs majeurs.
6. Accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens et des athlètes.
7. Encourager la pratique d'activités physiques et sportives auprès de la population montréalaise.
8. Offrir davantage d'opportunités aux citoyens de l'agglomération de Montréal d'assister et de participer à des événements sportifs grand public.
9. Optimiser l'utilisation des équipements sportifs et des lieux publics montréalais.

1.2. Description du Programme

➤ Le soutien aux événements (page 2)

Volet 1. Événements sportifs internationaux

Volet 2. Événements sportifs nationaux

Volet 3. Événements sportifs métropolitains

➤ Le soutien aux candidatures (page 6)

Volet 4. Candidatures aux événements sportifs

¹ Agglomération de Montréal : les 15 villes de l'île de Montréal et les 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

2. Le soutien aux événements – Volets 1, 2 et 3

Le Programme concerne principalement les disciplines sportives reconnues par le Comité international olympique, Sport Canada ou le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, mais s'adresse également aux parasports ou encore aux sports considérés comme émergents². De plus, il vise aussi bien les événements établis que les événements en phase de démarrage (première ou deuxième édition d'un événement récurrent).

2.1. Échéancier

Seuls les événements se tenant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année de l'événement sont admissibles aux trois premiers volets du Programme. L'organisme doit déposer sa demande dûment complétée, accompagnée des documents exigés, au plus tard aux dates et heures mentionnées ci-dessous et à l'adresse indiquée à la section 12 du formulaire :

- **1^{er} décembre précédant l'année de l'événement – 16 h**
- **30 mars de l'année de l'événement – 16 h**
- **15 août de l'année de l'événement – 16 h**

Un délai de 90 **jours** doit être prévu entre la date limite de dépôt des demandes et la réponse.

2.2. Événements exclus

2.2.1. Les événements sportifs reliés à l'industrie du spectacle tels que les galas de boxe professionnelle, les matches de sports professionnels, les tournois de golf professionnel, etc.

2.2.2. Les événements sportifs de très grande envergure nécessitant habituellement des ressources considérables des villes hôtes tels que les Jeux olympiques et paralympiques, les Jeux panaméricains, les Universiades, certains championnats du monde, la Coupe du monde de la FIFA, les Jeux du Canada, les Jeux de la francophonie, etc.

2.2.3. Les événements pour lesquels la Ville de Montréal a déjà une entente de contribution financière.

2.2.4. Les congrès, conférences, cliniques, salons, expositions et assemblées en sport.

2.2.5. Les camps d'entraînement, les galas de boxe amateur ou amateur/professionnel, les matches et les combats amateurs organisés (*sparring*).

2.2.6. Les matches de ligues canadiennes, les événements sportifs provinciaux, les championnats régionaux et les compétitions de circuits canadiens.

2.2.7. Les événements sportifs dont l'objectif premier est une collecte de fonds visant le financement de causes ou d'organismes de bienfaisance non liés au sport.

2.3. Critères d'admissibilité

2.3.1. Critères généraux

L'organisme doit :

- Présenter une demande par événement à un seul des trois volets.
- Organiser un événement en adéquation avec la nature et les objectifs du Programme.
- Tenir l'événement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.
- Tenir l'événement durant l'année prévue par le Programme.
- Être constitué en corporation (personne morale) à but non lucratif.
- Se conformer aux lois, normes et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur, notamment en matière de sécurité.

² Concernant le caractère émergent de la discipline sportive, la Ville de Montréal se réserve un pouvoir d'appréciation discrétionnaire fondé notamment sur l'affiliation et le réseau organisationnel, la reconnaissance provinciale, nationale et internationale, l'ancienneté de la pratique et la structure compétitive existante.

- Être en règle avec toutes les autorités publiques et sportives concernées.
- Souscrire à toutes les polices d'assurance requises pour la tenue de l'événement.
- Déclarer par écrit tous les partenariats et les ententes de soutien (financier, biens, services, etc.) avec les arrondissements, les villes de l'agglomération de Montréal, les gouvernements québécois et canadien et les instances parapubliques (Tourisme Montréal, STM, etc.).
- Présenter un budget équilibré.

2.3.2. Critères spécifiques

2.3.2.1. Volet 1 – Événement international

Événement international sanctionné

L'événement doit :

- Être sanctionné par la fédération sportive internationale ou continentale détentrice des droits de l'événement.
- Avoir une participation minimale de 30 % d'athlètes en provenance de l'extérieur du Canada.
- Avoir une participation minimale de deux pays.

Événement international invitation

L'événement doit :

- Être sanctionné par la fédération sportive internationale, par la fédération sportive continentale ou par la fédération sportive canadienne du sport concerné.
- Avoir une participation minimale de 30 % d'athlètes en provenance de l'extérieur du Canada.
- Avoir une participation minimale de quatre pays, incluant le Canada.
- Avoir une participation minimale de 40 % d'athlètes en provenance de l'extérieur du Canada et un minimum de 100 athlètes s'il n'y a que trois pays, incluant le Canada.
- Avoir une participation minimale de 50 % d'athlètes en provenance de l'extérieur du Canada et un minimum de 100 athlètes s'il n'y a que deux pays, incluant le Canada.

2.3.2.2. Volet 2 – Événement national

L'événement doit :

- Être sanctionné par la fédération sportive canadienne détentrice des droits de l'événement.
- Être ouvert à l'ensemble des provinces et des territoires canadiens.

2.3.2.3. Volet 3 – Événement métropolitain

L'événement doit :

- Regrouper plus de 1 000 participants.
- Prévoir des opérations de communication et de promotion auprès de l'ensemble des clientèles visées de l'agglomération de Montréal.
- S'assurer d'avoir, au minimum, des participants en provenance d'au moins 17 arrondissements ou villes de l'agglomération de Montréal.

2.3.3. Exceptions aux critères spécifiques

Deux types d'exception peuvent s'appliquer :

- S'il s'agit de la première ou deuxième édition de l'événement, les cibles minimales d'athlètes ou de participants sont réduites de moitié.
- Si l'événement concerne un sport adapté ou émergent, le nombre et la provenance des participants seront ajustés en fonction de deux critères³ :
 - Le bassin d'athlètes ou de participants potentiel et sa provenance;
 - La participation aux éditions précédentes ou à des événements comparables.

³ La Ville de Montréal déterminera les cibles minimales à atteindre sur la base des facteurs énoncés, des informations fournies par l'organisme, de la vérification de ces informations et de ses propres recherches en la matière.

2.4. Admissibilité des coûts

Le soutien financier ne peut pas excéder 50 % des dépenses totales admissibles et 30 % du total des revenus anticipés.

2.4.1. Dépenses admissibles

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public.
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'événement.
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'événement.
- Le coût du matériel promotionnel de l'événement.
- Les frais d'assurances reliés à la tenue de l'événement.
- Les frais des officiels : frais de déplacement des arbitres entre l'hébergement et le plateau de compétition; achat de nourriture offerte aux arbitres sur les plateaux de compétitions, salaire des arbitres.
- Les frais du personnel technique et médical requis pour la tenue de l'événement (physio, etc.).
- Les frais liés à la formation des bénévoles.

2.4.2. Dépenses non admissibles

- Les dépenses administratives (comptabilité, juridique, etc.) et les ressources humaines (employés, consultants, etc.).
- Les technologies de l'information (téléphonie, Internet, etc.).
- Les cachets, cadeaux, honoraires, prix, récompenses, rétributions ou remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participants, aux bénévoles, aux experts, aux délégués ou aux organismes sportifs.
- Les coûts liés aux visites des experts ou des délégués des fédérations détentrices des droits de l'événement.
- Les frais de déplacement et les frais de représentation des intervenants payés par l'organisme, incluant les arbitres et les athlètes.
- L'achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'événement.
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé.
- Les taxes applicables.
- Les frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds ou le secteur privé.
- La perte de revenus due à l'utilisation des plateaux sportifs.
- Les frais d'hôtel des arbitres.

2.5. Critères d'évaluation

2.5.1. Évaluation quantitative

- Nombre d'objectifs du Programme rencontrés.
- Nombre d'athlètes, de participants, d'équipes ou de clubs.
- Nombre de spectateurs attendus.
- Nombre d'arrondissements et de villes de l'agglomération de Montréal, de provinces et de territoires du Canada ou de pays participants.
- Provenance des athlètes, des équipes, des clubs, des participants (%) : Montréal, Québec, Canada, autres pays.
- Durée de l'événement (nombre de jours).
- Télédiffusion de l'événement : nombre de téléspectateurs prévus et dans combien de pays.
- Contribution globale requise de l'Administration montréalaise en ressources financières, ressources humaines, ressources matérielles, expertise, communication, etc.
- Avantages, legs et retombées de l'événement.
- Contribution des gouvernements du Québec et du Canada et des fédérations sportives québécoise et canadienne concernées.

- Diversification des sources de financement publiques, privées et autonomes.
- Réussite financière de l'événement.

2.5.2. Évaluation qualitative

- Reconnaissance du sport.
- Événement récurrent ou ponctuel.
- Calibre des athlètes : espoir, junior, senior, maître.
- Calibre de la compétition.
- Retombées médiatiques attendues.
- Opérations de marketing, promotion et communication.
- Historique de l'organisateur et de l'événement.
- Qualité de l'organisation : déroulement, logistique, comité organisateur, sécurité, etc.
- Qualité du plan d'affaires et du budget prévisionnel.
- Événement écoresponsable.
- Éléments de plus-value, d'innovation et de legs sociaux (ex. : promotion de saines habitudes de vie, pratiques inclusives, accessibilité universelle, etc.).

2.6. Modalités d'évaluation

- Uniquement les demandes respectant la date d'échéance et comprenant le formulaire dûment complété et tous les documents exigés avant la tenue de l'événement (section 9.1. du formulaire) seront évaluées.
- Si plusieurs organisateurs désirent tenir un événement similaire à des dates rapprochées, la Ville de Montréal se réserve le droit de décider lequel elle soutiendra.
- À la suite de l'analyse, les événements retenus seront soumis aux autorités compétentes pour approbation quant à l'ampleur du soutien à accorder.

2.7. Modalités de versement

Pour les projets retenus, l'aide financière est accordée en un seul versement et ne sera versée que lorsque tous les documents exigés avant l'événement (section 9.1. du formulaire) seront remis au Service de la diversité sociale et des sports à l'adresse indiquée au formulaire.

La Ville de Montréal se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel du soutien financier consenti dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- Si l'événement est annulé.
- Si l'organisation de l'événement lui porte préjudice.
- Si un ou des documents exigés sont manquants.
- Si un ou des renseignements inscrits dans les documents reçus de l'organisme ou diffusés par lui sont faux ou inexacts.
- Si tous les documents exigés à la suite de la tenue de l'événement (section 9.2. du formulaire) ne sont pas remis au Service de la diversité sociale et des sports.
- S'il y a non-respect des critères d'admissibilité.

2.8. Soutien financier maximal

Volet 1. Événements sportifs internationaux :	25 000 \$
Volet 2. Événements sportifs nationaux :	10 000 \$
Volet 3. Événements sportifs métropolitains :	15 000 \$

Le soutien financier peut varier en fonction :

- De l'enveloppe budgétaire totale disponible.
- De la répartition de l'enveloppe budgétaire totale dans chacun des volets.
- Du nombre de demandes retenues.

La Ville se réserve le droit de refuser d'attribuer un soutien financier, notamment si l'enveloppe budgétaire du Programme est épuisée.

3. Le soutien aux candidatures – Volet 4

Ce volet du Programme s'adresse aux organismes sans but lucratif s'engageant dans un processus de dépôt d'une candidature pour l'accueil, à Montréal, d'un événement sportif sanctionné d'envergure nationale ou internationale.

3.1. Échéancier

L'organisme soumet sa demande dûment complétée, accompagnée des documents exigés, **entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} novembre**. Il n'y a pas de date fixe pour le dépôt des demandes de soutien. Un délai de **60 jours** doit être prévu entre la date de dépôt et la réponse de la Ville.

3.2. Candidatures d'événements exclues

- 3.2.1. Les événements sportifs reliés à l'industrie du spectacle tels que les galas de boxe professionnelle, les matches de sports professionnels, les tournois de golf professionnel, etc.
- 3.2.2. Les événements pour lesquels la Ville de Montréal a déjà une entente de contribution financière.
- 3.2.3. Les congrès, conférences, cliniques, salons, expositions et assemblées en sport.
- 3.2.4. Les camps d'entraînement, les galas de boxe amateur ou amateur/professionnel, les matches et les combats amateurs organisés (*sparring*).
- 3.2.5. Les matches de ligues canadiennes, les événements sportifs provinciaux, les championnats régionaux et les compétitions de circuits canadiens.
- 3.2.6. Les événements sportifs dont l'objectif premier est une collecte de fonds visant le financement de causes ou d'organismes de bienfaisance non liés au sport.
- 3.2.7. Les événements internationaux invitation.
- 3.2.8. Les événements métropolitains.

3.3. Critères d'admissibilité

3.3.1. Critères généraux

La candidature doit concerner :

- Un événement en adéquation avec la nature et les objectifs du Programme.
- Un événement qui sera tenu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.
- Un événement écoresponsable.

L'organisme doit :

- Présenter une demande par candidature.
- Être constitué en corporation (personne morale) à but non lucratif.
- Être en règle avec toutes les autorités publiques et sportives concernées.
- Détenir les polices d'assurance responsabilité civile spécifiées à la section 9.1. du formulaire.
- Déclarer, pour le projet de candidature, toutes les contributions en argent, biens et services des instances publiques et parapubliques, des organisations sportives et du secteur privé.
- Présenter un budget prévisionnel de candidature équilibré.

3.3.2. Critères spécifiques

3.3.2.1. Candidatures d'événement international sanctionné

L'événement doit :

- Être sanctionné par la fédération sportive internationale ou continentale détentrice des droits de l'événement.
- Avoir une participation minimale de 30 % d'athlètes en provenance de l'extérieur du Canada.
- Avoir une participation minimale de deux pays.

3.3.2.2. Candidatures d'événement national

L'événement doit :

- Être sanctionné par la fédération sportive canadienne détentrice des droits de l'événement.
- Être ouvert à l'ensemble des provinces et des territoires canadiens.

3.4. Admissibilité des coûts

Le soutien financier ne peut pas excéder 50 % des dépenses totales admissibles et 30 % du total des revenus anticipés du budget de la candidature.

3.4.1. Dépenses admissibles

Les coûts admissibles doivent être liés à la production :

- Du plan d'affaire.
- Des études de faisabilité et de marché.
- De l'étude d'impacts économiques.
- Du dossier de candidature.
- D'autre outil équivalent qui réduit significativement les risques associés à la tenue de l'événement.

3.4.2. Dépenses non admissibles

- Les dépenses matérielles, administratives et en ressources humaines.
- Les cachets, cadeaux, etc., aux délégués et organismes sportifs.
- Les coûts des visites des représentants du détenteur des droits de l'événement.
- Les frais de déplacement et les frais de représentation.
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé.
- Les taxes applicables.
- Les dépenses déjà remboursées par un autre bailleur de fonds ou le secteur privé.

3.5. Critères d'évaluation

3.5.1. Évaluation quantitative du potentiel du projet de candidature

- Nombre d'objectifs du Programme rencontrés.
- Nombre d'athlètes, de participants, d'équipes ou de clubs potentiel.
- Nombre de spectateurs potentiel.
- Nombre de provinces et de territoires du Canada ou de pays participants.
- Provenance des athlètes, des équipes, des clubs, des participants (%) : Montréal, Québec, Canada, autres pays.
- Durée de l'événement (nombre de jours).
- Télédiffusion potentielle de l'événement : nombre de téléspectateurs et dans combien de pays.
- Contribution globale attendue de l'Administration montréalaise en argent, biens et services.
- Contribution des gouvernements du Québec et du Canada et des fédérations sportives québécoise et canadienne concernées.
- Diversification des sources de financement publiques, privées et autonomes.

3.5.2. Évaluation qualitative de l'organisme et du type d'événement

- Pertinence de l'événement dans le développement du sport concerné à Montréal.
- Pertinence de l'événement pour chacun des objectifs du Programme.
- Avantages, legs et retombées de l'événement envisagés pour Montréal.
- Reconnaissance du sport.
- Événement récurrent ou ponctuel.
- Calibre des athlètes et de la compétition.
- Retombées médiatiques potentielles pour Montréal à l'échelle nationale et internationale.
- Rayonnement et envergure de l'événement.
- Historique de l'organisateur et de l'événement.
- Appuis obtenus de la communauté sportive concernée.

3.6. Modalités d'évaluation

- Seules les demandes comprenant le formulaire dûment complété et tous les documents exigés à la section 9.1. du formulaire seront évaluées.
- À la suite de l'analyse, les demandes de soutien retenues seront soumises aux autorités compétentes pour approbation.

3.7. Modalités de versement

Pour les projets retenus, l'aide financière est accordée en un seul versement et ne sera versée que lorsque tous les documents exigés à la section 9.1. du formulaire auront été reçus et analysés.

La Ville de Montréal se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel du soutien financier consenti dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- Si le projet de candidature est annulé par l'organisme ayant déposé la demande.
- Si la fédération québécoise ou l'association canadienne du sport concerné refuse d'appuyer la candidature de l'organisme.
- Si le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec refuse d'appuyer ou de soutenir financièrement la tenue de l'événement à Montréal.
- Si le processus d'appel de candidatures du détenteur des droits de l'événement est annulé par ce dernier ou si celui-ci avait signifié préalablement son refus de tenir l'événement à Montréal.
- Si un ou plusieurs des documents prévus être remis à la Ville à la section 9.2. du formulaire sont manquants.
- Si un ou des renseignements inscrits dans les documents reçus de l'organisme ou diffusés par lui sont faux ou inexacts.

3.8. Soutien financier maximal

Événements sportifs internationaux : **25 000 \$**
Événements sportifs nationaux : **10 000 \$**

Le soutien financier peut varier en fonction :

- De l'enveloppe budgétaire totale disponible.
- De la répartition de l'enveloppe budgétaire totale dans chacun des volets.
- Du nombre de demandes retenues.

La Ville se réserve le droit de refuser d'attribuer un soutien financier, notamment si l'enveloppe budgétaire du Programme est épuisée.

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR SQUASH QUEBEC

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE15 1323	15 000,00 \$			15 000,00 \$
	CE15 1908	10 000,00 \$			10 000,00 \$
	CE16 0841		10 000,00 \$		10 000,00 \$
	CE16 1362		10 000,00 \$		10 000,00 \$
	CE17 0094			10 000,00 \$	10 000,00 \$
	CE17 1765			5 000,00 \$	5 000,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		25 000,00 \$	20 000,00 \$	15 000,00 \$	60 000,00 \$
Total général		25 000,00 \$	20 000,00 \$	15 000,00 \$	60 000,00 \$

NOM_FOURNISSEUR PATINAGE DE VITESSE INTERNATIONAL DE MONTREAL
 REP_STATUT_RENV (Plusieurs éléments)

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE15 1323	5 000,00 \$			5 000,00 \$
	CE15 1908	20 000,00 \$			20 000,00 \$
	CE16 0841		5 000,00 \$		5 000,00 \$
	CE17 0094			7 000,00 \$	7 000,00 \$
	CE17 1765			5 000,00 \$	5 000,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		25 000,00 \$	5 000,00 \$	12 000,00 \$	42 000,00 \$
Total général		25 000,00 \$	5 000,00 \$	12 000,00 \$	42 000,00 \$

NOM_FOURNISSEUR FEDERATION QUEBECOISE D'ATHLETISME
 REP_STATUT_RENV (Plusieurs éléments)

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général

Diversité sociale et des sports	CE15 1323	9 000,00 \$		9 000,00 \$
	CE16 0841		16 000,00 \$	16 000,00 \$
	CE17 0094			17 000,00 \$
	CE17 0613			5 000,00 \$
	(vide)	731,00 \$	731,00 \$	1 462,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		9 731,00 \$	16 731,00 \$	22 000,00 \$
Total général		9 731,00 \$	16 731,00 \$	22 000,00 \$

NOM_FOURNISSEUR L'ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER-POLO INC.
 REP_STATUT_RENV (Plusieurs éléments)

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER		
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	Total général
Diversité sociale et des sports	CE15 1908	5 000,00 \$		5 000,00 \$
	CE16 0841		10 000,00 \$	10 000,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		5 000,00 \$	10 000,00 \$	15 000,00 \$
Total général		5 000,00 \$	10 000,00 \$	15 000,00 \$

NOM_FOURNISSEUR JUDO CANADA
 REP_STATUT_RENV (Tous)

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER	
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE17 0094	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		5 000,00 \$	5 000,00 \$
Total général		5 000,00 \$	5 000,00 \$

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR RESEAU DU SPORT ETUDIANT DU QUEBEC (RSEQ)

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	(vide)	3 229,00 \$	3 254,00 \$	3 254,00 \$	9 737,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		3 229,00 \$	3 254,00 \$	3 254,00 \$	9 737,00 \$
Total général		3 229,00 \$	3 254,00 \$	3 254,00 \$	9 737,00 \$

Contributions financières versées depuis 2013

NOM_FOURNISSEUR

ASSOCIATION REGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC.

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER					Total général
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2013	2014	2015	2016	2017	
Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	CA10 270513	109 140,00 \$					109 140,00 \$
	CA13 27 0419				109 140,00 \$		109 140,00 \$
	CA1327 0419		109 140,00 \$	109 140,00 \$			218 280,00 \$
	CA16 27 0503					109 140,00 \$	109 140,00 \$
Total Mercier-Hochelaga - Maisonneuve		109 140,00 \$	109 140,00 \$	109 140,00 \$	109 140,00 \$	109 140,00 \$	545 700,00 \$
Villeray-St-Michel - Parc-Extension	ca1614005 4				500,00 \$		500,00 \$
Total Villeray-St-Michel - Parc-Extension					500,00 \$		500,00 \$
Total général		109 140,00 \$	109 140,00 \$	109 140,00 \$	109 640,00 \$	109 140,00 \$	546 200,00 \$

Dossier # : 1187757001

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique

Objet :

Accorder un soutien financier de 109 000 \$ à huit (8) organismes pour l'organisation de 13 événements dans le cadre de la première date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1187757001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-05

Cédric AGO
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1181179002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Ouest afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Gouin Ouest et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M-Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Ouest afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Gouin Ouest, entre la rue De Serres et le boulevard Laurentien, et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M-Artère en chantier
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-06 15:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1181179002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Ouest afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Gouin Ouest et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M-Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le PR@M-Artère en chantier est dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés.

Le 20 avril 2016, le comité exécutif donnait un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur du boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Laurentien et la rue De Serres, puisque qu'il devait faire l'objet d'importants travaux d'infrastructure. Cette décision permettait le lancement des différents volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti ainsi qu'au programme de subvention à la rénovation.

L'ensemble des diagnostics et des plans d'actions ont été réalisés et les volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires et au programme de subvention à la rénovation sont actuellement en cours.

Le présent dossier concerne la dernière mesure d'accompagnement prévue au PR@M-Artère en chantier, soit la tenue d'un concours en entrepreneuriat organisé par le pôle en développement économique local en collaboration avec l'Association des des d'affaires de Gouin Ouest. À cet effet, PME MTL Centre-Ouest a déposé une demande de contribution financière de 100 000 \$ afin d'assumer l'organisation du concours sur le boulevard Gouin Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0620 (20 avril 2016) : obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier sur le boulevard Gouin Ouest, entre la rue De Serres et le boulevard Laurentien.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier - ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

DESCRIPTION

Le concours en entrepreneuriat vise à encourager, par l'octroi de bourses aux lauréats, l'implantation de nouveaux commerces ou la transformation notable de l'offre de produits et services de commerces existants, de façon à répondre à des besoins de consommation de la clientèle potentielle qui ont été identifiés par un diagnostic commercial réalisé précédemment. PME MTL - Centre-Ouest s'engage à organiser le concours en entrepreneuriat en collaboration avec l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest, à en faire la promotion et de verser aux lauréats des bourses totalisant un minimum de 90 000 \$.

L'entente de contribution financière avec PME MTL - Centre-Ouest prévoit que le soutien offert fera l'objet d'un versement en début de mandat suite à la signature de la convention.

JUSTIFICATION

En combinaison avec les autres volets du PR@M-Artère en chantier, le concours en entrepreneuriat contribuera à attirer de nouveaux commerçants tout en soutenant le dynamisme et la relance économique du boulevard Gouin Ouest suite aux travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1161179008 et ont fait l'objet des approbations requises du comité exécutif le 1er juin 2016 (CE16 0902). Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 100 000 \$ sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique car il concerne un centre local de développement. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, le programme s'inscrit dans le principe qui vise l'aménagement de quartiers durables axés sur la mobilité urbaine durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver le projet de convention avec PME MTL - Centre-Ouest ferait en sorte que le concours en entrepreneuriat ne pourra pas se réaliser dans le secteur du boulevard Gouin Ouest, entre la rue De Serres et le boulevard Laurentien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue par la Ville dans le cadre du présent dossier. Les activités de communication seront mises en place par PME MTL - Centre-Ouest et devront respecter les obligations de l'Annexe 3 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2018 : lancement du concours
Hiver 2018-2019 : choix des finalistes et annonce des lauréats
Automne 2019 : reddition de comptes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François-Xavier TREMBLAY, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-27

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN

Directrice

Tél :

Approuvé le : 2018-04-06

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Véronique Doucet, directrice du Service du développement économique, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CE18 XXXX;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PME MTL CENTRE-OUEST**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 1350, rue Mazurette, bureau 400, Montréal, Québec, H4N 1H2, agissant et représentée par monsieur Marc-André Perron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare

No d'inscription TPS : 82045 1946 RT 0001
No d'inscription TVQ : 1207 855100 TQ 0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme a déposé à la Ville un projet pour la mise en œuvre d'un concours d'entrepreneuriat dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, ci-après appelé le « **Projet** »

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme dans la mise en œuvre de son Projet;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 1.1 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Description du Projet »;
- 1.2 « **Annexe 2** » : la liste des dépenses non admissibles dans le cadre du Projets;
- 1.3 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Communications »;
- 1.4 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Autorisation de signature »;
- 1.5 « **Directrice** » : la directrice du Service du développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant dûment autorisé;
- 1.6 « **Projet** » : le Projet décrit à l'Annexe 1.

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui de l'Annexe 1.

ARTICLE 2
OBJET

La présente convention établit les modalités et conditions du versement de la contribution financière de la Ville à l'Organisme.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

- 3.1 En considération du respect par l'Organisme de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent mille dollars (100 000 \$), incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).
- 3.2 La somme prévue au paragraphe 3.1 est versée à l'Organisme dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;
- 3.3 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.
- 3.4 La Ville se réserve le droit de diminuer sa contribution financière si le coût du Projet est inférieur à celui présenté pour l'obtention de cette contribution.

- 3.5 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.
- 3.6 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer sa contribution financière si l'Organisme lui doit des sommes.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la somme versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

- 4.1 utiliser la contribution financière de la Ville aux seules fins de réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1, étant entendu que la somme versée ne peut être employée pour défrayer les coûts indiqués à l'Annexe 2;
- 4.2 transmettre à la Directrice pour approbation, et ce, dans les plus brefs délais, toute modification au Projet, à sa programmation, à son échéancier ou à tout autre élément qui contribue à le définir, pouvant intervenir après la signature;
- 4.3 réaliser le Projet selon le calendrier convenu;
- 4.4 transmettre à la Directrice au plus tard le 31 décembre 2019, un bilan faisant état des réalisations du Projet décrit à l'Annexe 1;
- 4.5 transmettre à la Directrice, au plus tard le 31 décembre 2019, un bilan de la visibilité accordée au Projet conformément aux dispositions prévues à l'article 2.6 de l'Annexe 3;
- 4.6 obtenir, le cas échéant, tous les permis et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur;
- 4.7 assumer tous les coûts de réalisation du Projet et le financement de tout dépassement des coûts requis pour la réalisation de ceux-ci, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 3.1;
- 4.8 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des travaux réalisés et rendre accessibles à la Directrice durant les heures normales de bureau, après un avis écrit de vingt-quatre (24) heures, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces travaux; l'Organisme collabore avec la Directrice et lui laisse prendre, gratuitement, des photocopies des documents qu'elle demande. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à ces travaux devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins trois (3) ans après la date de la fin du Projet;
- 4.9 transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, à la Directrice, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.10 prendre fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites intentées contre elle résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et à l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.13 constituer, à la demande de la Directrice, un comité de suivi du Projet, composé d'au moins un représentant de l'Organisme et de la Directrice, qui peuvent s'adjoindre, au besoin, d'autres collaborateurs;
- 4.14 convoquer, dans l'éventualité de la constitution d'un comité de suivi, le Comité au moins deux fois par année et obtenir de celui-ci son avis et ses recommandations sur les propositions de l'Organisme relatives à l'élaboration de chacun des éléments et des étapes majeures de réalisation du Projet;
- 4.15 transmettre à la Directrice. les procès-verbaux des réunions du Comité de suivi dans le mois suivant la tenue d'une réunion ainsi que toute information que ce dernier peut requérir quant au contenu des rapports qui doivent lui être remis par l'Organisme;
- 4.16 transmettre à la Directrice tout document ou rapport requis en vertu de la présente convention sous forme électronique et sous forme papier;
- 4.17 transmettre sans délai à la Directrice, lorsqu'elle en fait la demande par écrit, toute information en lien avec la présente convention;
- 4.18 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention;
- 4.19 dans la mesure où la Directrice en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention;
- 4.20 rembourser à la Ville, au plus tard le 31 mars 2020, toute partie de la contribution financière qui n'aura pas été utilisée au 31 décembre 2019 aux fins de réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1.

ARTICLE 5 **COMMUNICATION**

- 5.1 L'Organisme doit faire état de la participation financière de la Ville conformément aux dispositions concernant la visibilité contenues dans l'Annexe 3, dans toute publicité, affichage ou document d'information relatif à l'objet de la présente convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par la Directrice avant diffusion.
- 5.2 L'Organisme doit associer la Ville aux différents événements de reconnaissance soulignant l'excellence du Projet.

ARTICLE 6 **DÉFAUT**

- 6.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :
- 6.1.1 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis à la Directrice l'enjoignant de remédier à son défaut;
 - 6.1.2 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 6.1.3 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 6.1.4 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif;
 - 6.1.5 s'il a fait une fausse déclaration ou commis une fraude en regard de la présente convention.
- 6.2 Dans les cas mentionnés aux articles 6.1.1 et 6.1.2, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la convention sur simple avis écrit. Toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme et celui-ci doit rembourser à la Ville, au choix de celle-ci, tout ou partie de la contribution financière qui lui a été versée dans les cinq (5) jours suivant une demande à cet effet.
- 6.3 Dans les cas mentionnés à l'article 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5, la convention est résiliée de plein droit dès la survenance de tel événement ou la connaissance de celui-ci et l'article 6.2 s'applique en faisant les adaptations nécessaires.
- 6.4 La Ville peut suspendre tout versement de l'aide en cas de défaut de l'Organisme. Ce dernier renonce de plus à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 7 **DÉCLARATION ET GARANTIES**

- 7.1 L'Organisme déclare et garantit qu'il a le pouvoir et l'autorité de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de la présente convention.
- 7.2 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

ARTICLE 8

DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 6 (défaut), lorsque chaque partie a rempli ses obligations, mais au plus tard le 31 mars 2020.

ARTICLE 9

DÉONTOLOGIE

- 9.1 L'Organisme doit, dans la réalisation du Projet, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 9.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par la Directrice à cet égard.

ARTICLE 10

ASSURANCES

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$), par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 10.2 L'Organisme doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 10.1 et remettre, à chaque année, à la Directrice, le certificat de renouvellement de la police et de son avenant, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

CONDITIONS GÉNÉRALES

11.1 Élection de domicile

Les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la présente convention. Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

11.2 **Avis**

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :

Ville de Montréal
Service du développement économique
À l'attention de la Directrice
Madame Véronique Doucet
700, rue De la Gauchetière Ouest,
28^e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

POUR L'ORGANISME :

PME MTL Centre-Ouest
À l'attention du directeur général
Monsieur Marc-André Perron
1350, rue Mazurette, bureau 400
Montréal (Québec) H4N 1H2

11.3 **Cession**

L'Organisme ne peut céder ou autrement transporter les droits et obligations lui résultant de la présente convention sans l'accord préalable écrit de la Ville.

11.4 **Absence de mandat**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 **Invalidité d'une clause**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.6 **Lois applicables**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute action s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Véronique Doucet, directrice

Le^e jour de 2018

PME MTL CENTRE-EST

Par : _____
Marc-André Perron, directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le 2018 (Résolution CE18 XXXX).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET



**Programme PR@M-Artère en chantier – Volet Concours
d’entrepreneuriat**

Présenté à M. Alain Martel

Service du développement économique de la Ville de Montréal

Mars 2018

I. Personnes ressources

Ville de Montréal

- Alain Martel - Conseiller en développement économique
amartel@ville.montreal.qc.ca

PME MTL Centre-Ouest

- Marc-André Perron – Directeur général
maperron@pmemtl.com
- Mélissa Le Royer – Conseillère aux communications et Développement des affaires
mleroyer@pmemtl.com

Association des gens d'affaires de Gouin Ouest

- Isabel Massey – Chargée de projets
info@gouinouest.com
- Martin Hotte – Commerçant
martin.hotte@b2ma.ca
- Catherine Guindon – Conseillère aux communications
catherine@eckip.ca

II. Contexte du mandat

La Ville de Montréal a mis sur pied le programme PR@M-artère en chantier dans le but de soutenir les communautés d'affaires touchées par des travaux majeurs d'infrastructures.

Le volet 3 du programme PR@M-artère en chantier est dédié à l'organisation d'un concours d'entrepreneuriat visant l'implantation de nouveaux commerces et la création d'opportunités d'affaires en fonction des besoins de consommation identifiés d'une nouvelle clientèle.

Suite aux travaux majeurs réalisés sur le boulevard Gouin Ouest depuis 2016, PME MTL Centre-Ouest s'engage auprès du Service du développement économique de la Ville de Montréal à organiser un concours d'entrepreneuriat visant à attirer de nouveaux investissements sur ledit boulevard situé entre la rue De Serres, à l'est, et le boulevard Laurentien, à l'ouest. Le concours permettra la redynamisation de cette artère, en encourageant la venue de nouveaux commerces et la diversification des activités commerciales existantes.

III. Définition et cadre du concours

La Ville de Montréal entend mettre à la disposition de PME MTL Centre-Ouest une somme d'une valeur de 100 000 \$ afin d'organiser et de gérer le concours d'entrepreneuriat du boulevard Gouin Ouest.

À cet effet, 10 000 \$ seront investis dans l'organisation et la promotion du concours et 90 000 \$ seront répartis entre les différentes entreprises lauréates.

a) Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles les entreprises devront répondre aux critères minimum suivants :

- S'installer dans des locaux ou bâtiments vacants sur le boulevard Gouin Ouest ;
- Transformer de façon notable leur offre de produits et services (si déjà implantées sur le boulevard Gouin Ouest) ;
- Prévoir l'ouverture de leur commerce ou établissement d'affaires avant l'été 2019.

b) Modalités d'inscription

Les dossiers de candidatures seront gérés par PME MTL Centre-Ouest.

Les documents requis pour participer au concours, dont le détail sera fourni ultérieurement, seront déposés par voie électronique dans un portail de dépôt intégré au site pmemtl.com.

Pour être retenues, les entreprises candidates devront s'inscrire et compléter leurs dossiers, au plus tard avant le 31 octobre 2018.

c) Accompagnement et soutien des entreprises candidates

Dans le but d'appuyer les entreprises candidates dans le développement de leurs projets d'affaires, PME MTL Centre-Ouest s'engage à offrir les services-conseils et l'accompagnement requis.

En outre, PME MTL Centre-Ouest par l'entremise de ses Fonds d'investissement pourrait, le cas échéant, soutenir financièrement la réalisation de projets porteurs à condition qu'ils respectent les critères d'admissibilité déterminés par PME MTL Centre-Ouest.

d) Critères d'attribution des bourses

Les règlements et modalités spécifiques du concours ainsi que les critères relatifs aux exigences techniques, financières et documentaires, seront définis ultérieurement par PME MTL Centre-Ouest et l'association des gens d'affaires de Gouin Ouest.

Un des critères de sélection sera que le projet proposé soit adapté aux réalités immobilières et locatives du boulevard Gouin Ouest, ainsi qu'aux objectifs spécifiques de diversification commerciale présentés dans l'étude réalisée par la firme Zins Beuchesne et Associés.

e) Évaluation des candidatures

Les dossiers présentés seront évalués par un jury constitué, sans s'y limiter, de :

- Conseillers aux entreprises de PME MTL Centre-Ouest ;
- Membres de l'Association des commerçants Boulevard Gouin Ouest ;
- Employés de la Ville de Montréal.

IV. Organisation interne

a) Échéancier préliminaire

2018-2019	Mai 2018	Lancement du concours d'entrepreneuriat
	Mai à octobre 2018	Période d'inscription
2019	31 octobre 2018	Date limite des inscriptions
	Novembre à décembre 2018	Sélection des candidats
	Fin décembre 2018	Dévoilement des dossiers retenus
	Janvier 2019	Dévoilement au grand public des lauréats
	Été 2019	Date limite pour l'ouverture des commerces

b) Rôles et responsabilités

Dans le cadre du concours les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes sont répartis comme suit :

Communication	Création de l'identité visuelle du concours	Association des gens d'affaires de Gouin Ouest avec le soutien de PME MTL Centre-Ouest
	Création d'une vidéo promotionnelle	Association des gens d'affaires de Gouin Ouest
	Création d'une page dédiée aux inscriptions sur le site pmentl.com	PME MTL Centre-Ouest
	Communication – promotion et lancement du concours	PME MTL Centre-Ouest
	Organisation et animation des rencontres d'information, s'il y a lieu	Association des gens d'affaires de Gouin Ouest
	Recherche de fonds supplémentaires, s'il y a lieu	Association des gens d'affaires de Gouin Ouest avec le soutien de PME MTL Centre-Ouest

Accompagnement et suivi des dossiers	Accompagnement des dossiers de candidatures, plans d'affaires	PME MTL Centre-Ouest
	Analyse des candidatures (présélection et admissibilité, questions)	PME MTL Centre-Ouest
	Analyse des candidatures retenues	Jury (déterminé ultérieurement)
	Lien avec la ville et rapport de reddition de compte, conventions	PME MTL Centre-Ouest
	Gestion de remise des bourses	PME MTL Centre-Ouest

c) Stratégie de diffusion

La promotion et la diffusion du concours seront assurées via les réseaux sociaux et les plateformes des sites de PME MTL, de l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Des infolettres, par l'entremise des listes d'envoi de PME MTL Centre-Ouest, de l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, compléteront la stratégie de promotion en ligne de l'événement. Au besoin, des publicités dans les journaux locaux pourront être envisagées dans le but d'accroître la visibilité et la notoriété du concours entrepreneurial.

PME MTL Centre-Ouest, de concert avec l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest, fera état de la contribution, à ce concours, de la Ville de Montréal dans toute communication externe, entre autres, sur le portail pmemtl.com et dans ses publications sur les réseaux sociaux.

d) Frais de gestion et autres frais afférents

PME MTL Centre-Ouest consacrera un montant de 10 000 \$ de la somme totale allouée par le Service du développement économique de la Ville de Montréal afin d'assurer la promotion, la tenue d'activités, la production des supports de communication et les frais de gestion en lien avec l'organisation du concours.

V. Reddition de comptes

PME MTL Centre-Ouest s'engage à produire les rapports requis par le Service du développement économique de la Ville de Montréal afin de rendre compte de l'usage de la somme allouée ainsi que des résultats et impacts du concours.

ANNEXE 2

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- les coûts engagés après le 31 décembre 2019;
- les frais juridiques;
- les frais de financement temporaire.

ANNEXE 3

COMMUNICATIONS

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME PME MTL CENTRE-EST

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de la présente Annexe.
- 1.2. Soumettre à la Directrice pour approbation le partage de la visibilité entre tous les partenaires du Projet.
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente annexe.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal.

- Faire état de la contribution de la Ville dans toutes ses communications relatives au Projet ou aux activités.
- Apposer le logo de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse.
Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, l'organisme doit mentionner le partenariat de la Ville de Montréal. Le libellé sera le suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
- Soumettre pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville de Montréal, dix jours ouvrables avant leur diffusion.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal (incluant les bloggeurs et/ou les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville de Montréal à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville de Montréal, des opérations de communication, du scénario, des allocutions, du contenu des communiqués et des avis médias concernant le Projet ou activités.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures Ville – ministère et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville de Montréal, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou des événements.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme (format papier). La publicité sera fournie par la Ville de Montréal.

2.5. Événements publics

- Inviter la Ville de Montréal à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet.
- Aviser le cabinet du maire et du comité exécutif par écrit trois semaines avant l'événement.
- Transmettre au plus tôt le scénario de déroulement de l'événement et les dates de tombée pour la citation du maire.
- Coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire ou des élus.
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.
- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie ou des élus dans le guide de l'événement. La demande doit être transmise au moins trois semaines avant la date limite de livraison du matériel.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre à la Ville de Montréal un bilan de la visibilité accordée, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du Projet ou des événements
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, des événements ou du Projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.
- Une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques.
- Une image des mentions ou logos sur les dépliants ou affiches imprimées et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme.

Si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal vous pouvez rejoindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : communications@ville.montreal.qc.ca du Service des communications de la Ville de Montréal.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. L'adresse courriel pour rejoindre le cabinet est la suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

NO GDD : 1181179002

Taux 2018
1.0951303727

No d'engagement DE81179002

Imputation

Contribution financière non récurrente afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Gouin et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M- Artère en chantier	Dépenses taxes incluses	Crédits
PME MTL Centre-Ouest		
1001.0010000.105687.06501.66503.016990.0000.002024.050401.00000.00000	100 000.00 \$	91 313.33 \$
Total imputation	100 000.00 \$	91 313.33 \$

Dossier # : 1181179002

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction
Entrepreneuriat

Objet :

Accorder une contribution financière non récurrente de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Ouest afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Gouin Ouest et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M-Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Concours entrepreneuriat.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-05

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187711001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes Derichebourg Environnement Canada (1 contrat) et Enviro Connexions (2 contrats) pour une durée de 25 semaines. Dépenses totales de 1 840 331\$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16752

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, les contrats de services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, pour une période de 25 semaines débutant le 1er mai 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 18-16752 et au tableau de prix reçus;

Firme	Arrondissement	Type de collecte	Montant (taxe incluses)
Derichebourg Environnement Canada	Verdun	Ordures ménagères Résidus alimentaires	728 372\$
Enviro Connexions	Verdun	Matières recyclables	537 080\$
Enviro Connexions	Sud-Ouest	Ordures ménagères Résidus alimentaires CRD et encombrants Résidus verts	574 879\$

N.B. : Les contrats se terminent le 17 octobre 2018

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-12 12:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1187711001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes Derichebourg Environnement Canada (1 contrat) et Enviro Connexions (2 contrats) pour une durée de 25 semaines. Dépenses totales de 1 840 331\$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16752

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du Service de l'environnement.

Selon les conditions prévues à l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , le 16 mars 2018, l'inspecteur général de la ville de Montréal a résilié deux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles (appels d'offres S08/004 et 16-15252) octroyés à Services Environnementaux Richelieu inc.(9197-4220 Québec inc). Le contrat, suite à l'appel d'offres S08/004, a été octroyé par le conseil d'arrondissement de Verdun le 2 juillet 2008 et celui de l'appel d'offres 16-15252, a été octroyé par le conseil municipal du 20 décembre 2016 pour les collectes dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La période de transition suite à l'arrêt de ces contrats est de 45 jours. L'arrêt des contrats visés sera donc le 30 avril 2018.

En raison de cette résiliation, le Service de l'environnement doit octroyer de nouveaux contrats "pont" pour les arrondissements Verdun et Sud-Ouest afin d'assurer la continuité du service de collecte dès le 1er mai 2018. Initialement, le contrat de l'arrondissement Verdun venait à échéance le 17 octobre 2018 et celui du Sud-Ouest devait se terminer le 31 octobre 2020. Donc, les nouveaux contrats "pont" débiteront le 1er mai et se termineront le 17 octobre 2018 (25 semaines). En parallèle, deux appels d'offres publics (AO-18-16439 et 18-16854) sont présentement en cours pour poursuivre les collectes des matières résiduelles au-delà du contrat "pont" soit du 18 octobre 2018 au 31 octobre 2020.

L'appel d'offres public No 18-16752 a été lancé le 19 mars 2018 dans le SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été ouvertes le 5 avril 2018. Les soumissionnaires ont eu 18 jours de calendrier pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours de calendrier.

Un addenda a été produit pour répondre à une question d'acquéreur du cahier des charges

le 28 mars 2018 en lien avec le fractionnement du contrat d'ordures ménagères et des résidus alimentaires. De plus, la date de début de contrat a été modifiée au 1er mai 2018 au lieu du 30 avril 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1447 - 20 décembre 2016 - AO-16-15252 Service de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants valorisables, des matières compostables pour le Sud-Ouest octroyé en décembre 2016 pour 43 mois, débutant le 1er avril 2017 et venant à échéance le 31 octobre 2020.

CA09 210012 - 3 février 2009 - acceptant le transfert du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 de la compagnie 9060-5460 Québec inc. à S.E.R.

CA08 210242 - 2 juillet 2008 - octroyer le contrat pour une durée de 10 ans venant à échéance le 17 octobre 2018 - Cueillette et transport des résidus compostables, des résidus secondaires recyclables, des déchets, des encombrants ainsi que la fourniture, la livraison et l'entretien des bacs roulants.

DESCRIPTION

Le présent sommaire concerne l'octroi des contrats de collecte et transport des matières résiduelles des arrondissements Verdun et du Sud-Ouest du 1er mai au 17 octobre 2018. Dans le cadre de la résiliation des contrats par le Bureau de l'inspecteur général, ces contrats permettent d'assurer la poursuite des services dans les arrondissements concernés pour une courte période de 25 semaines tout en permettant la synchronisation des nouveaux contrats en parallèle qui débuteront le 18 octobre 2018 jusqu'au 31 octobre 2020.

JUSTIFICATION

Des prix pour la collecte et le transport des matières résiduelles ont été obtenus pour deux arrondissements.

Il y a eu 12 preneurs de cahier de charge et de ce nombre 2 entreprises ont déposé une soumission.

Sept entreprises n'ayant pas soumissionné ont complété le formulaire de non-participation en indiquant :

1. Qu'ils ne sont pas en mesure de respecter les délais de livraisons demandés
2. Que la date de début de contrat est trop rapprochée
3. Que la durée du contrat est trop courte comparativement aux investissements requis
4. Que les délais sont trop serrés pour répondre à l'appel d'offres
5. Qu'ils n'ont pas les ressources matériels (notamment les camions disponible) et humaine
6. Qu'ils ne peuvent pas fractionner les divers types de collectes et de secteurs
7. Qu'ils ont des engagements dans d'autres projets
8. Qu'ils n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer la soumission dans le délai alloué.

Le tableau suivant présente les soumissions déposées par les soumissionnaires pour chaque arrondissement :

Arrondissement	No de lot - Type de collecte, transport	Derichebourg Canada Environnement	Enviro Connexions
Verdun	1. Ordures ménagères et résidus alimentaires	x	x

Sud-Ouest	2. Ordures ménagères, CRD et encombrants, résidus organiques		x
Verdun	3. Collecte sélective des matières recyclables		x

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

La comparaison entre les résultats du processus d'appel d'offres et les estimations internes du Service de l'environnement se trouve dans le tableau ci-bas ainsi qu'en p.j. Les estimations ont été réalisées par les professionnels du Service de l'environnement principalement sur la base des prix actuellement payé en 2018. A ce montant, nous avons ajouté 25% de contingences en considérant la très courte période du contrat qui ne permet pas aux entrepreneurs d'investir et d'amortir le coût de leurs équipements ainsi que les très courts délais pour soumissionner et la date du début du contrat rapproché.

A/O 18-16752	CONTRAT - Collecte/transport Matières recyclables		CONTRAT - Collecte/transport - Ordures et résidus alimentaires		CONTRAT - Collecte/transport - Matières résiduelles	
Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme						
Soumissions conformes (taxes exclues)	Verdun		Verdun		Sud-Ouest	
	Collecte transport	Priz	Collecte transport	Priz	Collecte transport	Priz
	WCC	467 120,82 \$	Derichebourg Canada Environnement Inc.	633 495,83 \$	WCC	500 003,10
			WCC	1 195 535,69		
Estimation des professionnels		482 220 \$		1 242 002 \$		902 723 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)		467 121 \$		914 516 \$		500 003 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		0%		44%		0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)		0 \$		562 040 \$		0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		0%		89%		0%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		(15 099) \$		(608 506) \$		(402 719) \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		-3%		-49%		-45%

Au global, les services demandés pour la durée des trois contrats, les résultats de l'appel d'offres sont inférieurs aux estimations et même inférieurs de 7.5% par Derichebourg au prix actuel pour la collecte des ordures ménagères et des résidus alimentaires de Verdun. Pour les contrats qui visent Enviro Connexions pour la collecte des matières résiduelles du Sud-Ouest, le prix est le même qu'actuellement payé. Par contre, pour la collecte des matières recyclables de Verdun, le prix est majoré de 20% par rapport à ce qui est payé actuellement. Donc, dans l'ensemble, il y a diminution des coûts.

Enviro Connexions (Waste connections of Canada inc.) et Derichebourg Canada Environnement ont reçu l'autorisation de l'AMF, respectivement le 16 mars 2018 et le 30 juin 2015 pour une durée de 3 ans (voir copie en p.j.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques.
Les trois contrats sont d'une durée de 25 semaines sur l'année financière 2018.

Type de collectes et transports	Sud-ouest	Verdun	Total
Ordures ménagères	356 790 \$	682 226 \$	1 039 016 \$
Résidus alimentaires	116 070 \$	46 146 \$	162 216 \$
CRD	58 673 \$	- \$	58 673 \$
Résidus verts	43 346 \$	- \$	43 346 \$
Matières recyclables	- \$	537 080 \$	537 080 \$
Total - taxes incluses	574 879 \$	1 265 452 \$	1 840 331 \$

Le coût total s'élève à 1 840 331 \$, toutes taxes incluses. La répartition selon le type de collecte est présentée ci-dessus.

Suite au résultat de cet appel d'offres, les contrats desservant l'arrondissement Verdun enregistre une baisse sur une base annuelle de 381 017\$ taxes incluses. Pour l'arrondissement Sud-Ouest, la Ville a reçu les mêmes prix que le contrat actuel pour le niveau contrat.

Les crédits requis pour l'année 2018 sont prévus au budget de fonctionnement du budget du Service de l'environnement.

Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent contribue à l'atteinte de la cible suivante: Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70%) et des matières organiques (60%) d'ici 2020 .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contrats de service de collecte et de transport des matières résiduelles, permettent à la Ville de s'acquitter de ses obligations d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement. Ils permettent de poursuivre les services de collecte des matières résiduelles aux citoyens des arrondissements Verdun et Sud-ouest. Un report de la date d'octroi du contrat le 23 avril aura comme conséquence l'arrêt des services des collectes des matières résiduelles aux citoyens dès le 30 avril. Ainsi, les précautions nécessaires ont été prises de façon diligente en temps opportun afin d'éviter une interruption des services pour les citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication est prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation : CE du 18 avril
Octroi du contrat : CM du 23 avril 2018
Rencontre de démarrage : 27 avril 2018

Fin du contrat SER : 30 avril 2018
Début du contrat : 1er mai 2018
Fin du contrat : 17 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation déroge des encadrements administratifs et a justifié clairement les raisons de ces dérogations de régie interne.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin ROBERGE, Verdun
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en aménagement

Tél : 5142804436
Télécop. : 5148728146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-05

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-04-12



Décision

Résiliation de deux contrats de collecte et de transport de déchets (appels d'offres S08/004 et 16-15252)

(art. 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal,
métropole du Québec*)

16 mars 2018

Bureau de l'inspecteur général
1550, rue Metcalfe, bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 280-2800
Télécopieur : 514 280-2877

BIG@bigmtl.ca

www.bigmtl.ca

Montréal 

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Bureau de l'inspecteur général a mené une enquête suite à la réception d'une dénonciation à l'effet que l'entreprise Services Environnementaux Richelieu inc. (« S.E.R. »), à qui l'arrondissement de Verdun avait confié la collecte et le transport de ses déchets, effectuait, en contravention des exigences des documents d'appel d'offres, plusieurs collectes privées de déchets d'établissements situés à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de l'arrondissement et que le contenu de ces collectes privées était possiblement éliminé sur le compte de l'agglomération et facturé à la Ville de Montréal.

L'appel d'offres S08/004 a été lancé par l'arrondissement de Verdun en 2008 et visait la collecte et le transport de plusieurs matières résiduelles, dont les déchets, produites par les résidents et les commerçants de l'arrondissement. D'une durée de dix (10) ans, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit S.E.R., pour un montant de 29 649 756,60 \$. Au fil des années, des addenda ont été émis notamment pour inclure la collecte des déchets des nouvelles habitations et commerces dans l'arrondissement et le montant a ainsi été majoré à 30 138 771,52 \$.

Dans le cadre de son enquête, le Bureau de l'inspecteur général a effectué une surveillance des opérations de S.E.R. dans l'arrondissement de Verdun. Les résultats de celle-ci l'ont mené à se pencher également sur l'exécution par S.E.R. du contrat de collecte et de transport de déchets dans un arrondissement voisin, soit Le Sud-Ouest. Découlant de l'appel d'offres 16-15252, ce contrat, d'une durée de quarante-trois (43) mois, a été octroyé à S.E.R. pour un montant de 4 250 374 \$.

Tant le devis de l'appel d'offres S08/004 que celui de l'appel d'offres 16-15252 comportent de multiples clauses contractuelles balisant les collectes de déchets. Ainsi, l'adjudicataire des contrats doit respecter les quotas de déchets alloués par l'arrondissement à ses habitants. Il peut conclure des contrats privés pour des collectes supplémentaires, mais il lui est interdit d'exécuter ces contrats privés en même temps qu'il effectue la collecte pour le compte des arrondissements. L'adjudicataire doit également respecter le tri des matières résiduelles et la collecte sélective, notamment en ne mélangeant pas le recyclage avec les déchets.

Or, l'enquête a révélé que S.E.R. a enfreint ces dispositions à de nombreuses occasions. En effet, des opérations de surveillance menées par les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont permis de constater des collectes auprès d'entreprises privées excédant largement les quantités allouées par l'arrondissement, une collecte mélangeant du recyclage avec des déchets, des collectes de déchets effectuées hors de l'arrondissement désigné et même des collectes de déchets effectuées à l'extérieur du territoire de la Ville de Montréal dont à Brossard, Longueuil, Saint-Basile-le-Grand et Carignan. Ces déchets ont été mélangés avec les déchets des résidents et des commerçants des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest et ont ainsi été déversés, éliminés et facturés au compte de l'agglomération de Montréal.

L'enquête démontre également que la récurrence des manquements jumelée à l'assignation répétée par les superviseurs de S.E.R. de routes alliant collectes publiques et privées constituent des manœuvres attestant une volonté de S.E.R. de se soustraire à ses obligations financières notamment concernant le paiement à la Ville de Montréal d'une ristourne annuelle due en raison d'une réduction de tonnage de déchets collectés.



L'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec prévoit deux (2) conditions cumulatives pour que puisse intervenir l'inspecteur général. Celui-ci doit constater le non-respect d'une des exigences des documents d'appel d'offres ou d'un contrat, ou que des renseignements donnés dans le cadre du processus de passation d'un contrat sont faux. Il doit également être d'avis que la gravité des manquements constatés justifie la résiliation du contrat.

En ce qui concerne le premier critère, les éléments de preuve amassés lors des opérations de surveillance, ainsi que leur corroboration à l'aide des coordonnées GPS des camions et des feuilles de temps remplies par les chauffeurs de S.E.R. permettent à l'inspecteur général de constater de multiples manquements aux exigences des contrats découlant des appels d'offres en question.

Pour ce qui est de la gravité des manquements, elle tient notamment au fait qu'ils sont récurrents, qu'ils contreviennent à un large éventail des obligations imposées à S.E.R. et qu'ils démontrent une implication claire de la part des superviseurs de l'entreprise. En ce sens, les manquements constatés touchent à l'essence même des activités de collecte et de transport des déchets et témoignent d'une indifférence totale de la part de S.E.R. quant au respect de plusieurs de ses obligations contractuelles. De surcroît, les agissements de S.E.R. laissent planer un doute persistant quant au contenu des collectes passées et futures de S.E.R. et par le fait même, quant à l'intégrité de l'entreprise.

En réalité, ils revêtent un caractère frauduleux et systémique au sein de l'entreprise qui laisse croire que n'eut été de l'enquête de l'inspecteur général, ils se seraient poursuivis au fil du temps.

En somme, l'inspecteur général est d'avis que les conditions prévues à l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec sont établies et il prononce la résiliation des contrats octroyés à S.E.R. par le conseil d'arrondissement de Verdun le 2 juillet 2008 suite à l'appel d'offres S08/004 et par le conseil municipal le 20 décembre 2016 suite à l'appel d'offres 16-15252.

Par ailleurs, bien que la dénonciation initiale reçue de la part des autorités de l'arrondissement de Verdun était bien détaillée et documentée et quoique cela n'amoindrisse d'aucune façon la nature ou la gravité des manquements de S.E.R., l'enquête de l'inspecteur général lui a néanmoins permis d'observer plusieurs défaillances de la part de la Ville dans la gestion de l'exécution des contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252 qui ont créé un climat propice à la survenance des manquements observés en toute impunité.

Du nombre, la balance publique se trouvant dans l'arrondissement de Verdun et devant être utilisée pour la pesée des camions de S.E.R. était souvent brisée. Les autorités des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest ne vérifiaient pas systématiquement que la benne des camions de S.E.R. était vide à leur arrivée sur le territoire de la Ville. Les données GPS des camions de S.E.R. ont été peu, ou pas, utilisées par les intervenants de la Ville. Il s'agit là d'autant de mesures de contrôle prévues par la Ville qui n'ont pas été exercées avec rigueur, mais qui auraient permis à la Ville de déceler plus tôt les agissements de S.E.R.

De façon générale, les faits révélés par l'enquête ont démontré que la répartition des rôles et des responsabilités entre les arrondissements et le Service de l'environnement a entraîné une segmentation des informations et des efforts de surveillance des opérations, laissant le champ libre à des manœuvres frauduleuses. La Ville se doit de briser les silos qui caractérisent sa



gestion actuelle de ces dossiers et de revoir ses façons de procéder. La collecte, le transport et l'élimination des déchets sont des services récurrents qui nécessitent une vue d'ensemble et une plus grande concertation entre les divers intervenants afin d'assurer une surveillance efficace des cocontractants de la Ville.

Table des matières

1. Portée et étendue des travaux.....	1
1.1 Mise en garde.....	1
1.2 Standard de preuve applicable	1
1.3 Avis à une personne intéressée.....	1
2. Contrats visés par l'enquête du Bureau de l'inspecteur général.....	2
2.1 Dénonciation reçue.....	2
2.2 Historique de l'entreprise Services Environnementaux Richelieu inc.	2
2.3 Appel d'offres S08/004	3
2.4 Appel d'offres 16-15252.....	4
2.5 Précision.....	4
3. Exécution des contrats découlant des appels d'offres	5
3.1 Remarques générales	5
3.1.1 <i>Partage des compétences entre les diverses instances à Montréal.....</i>	<i>5</i>
3.1.2 <i>Déroulement d'une opération de collecte de déchets.....</i>	<i>6</i>
3.1.3 <i>Conciliation de la facturation.....</i>	<i>8</i>
3.1.4 <i>Suivi des collectes par géolocalisation.....</i>	<i>8</i>
3.2 Obligations contractuelles spécifiques au devis de l'appel d'offres S08/004	9
3.2.1 <i>Respecter les quotas de collecte prédéterminés par l'arrondissement.....</i>	<i>9</i>
3.2.2 <i>Effectuer les collectes supplémentaires en dehors des heures normales</i>	<i>9</i>
3.2.3 <i>Interdiction d'exécuter des contrats privés en même temps que le contrat découlant de l'appel d'offres S08/004.....</i>	<i>9</i>
3.2.4 <i>Respecter les divers paramètres exigés par l'arrondissement lors des collectes</i>	<i>10</i>
3.2.5 <i>Verser toute ristourne exigible en vertu des seuils établis à l'appel d'offres S08/004.....</i>	<i>10</i>
3.2.6 <i>Respecter la catégorisation des items et les collecter séparément</i>	<i>12</i>
3.3 Obligations contractuelles spécifiques au devis de l'appel d'offres 16-15252 ..	12



3.3.1	<i>Interdiction d'exécuter des contrats privés en même temps que le contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252</i>	12
3.3.2	<i>Respecter les divers paramètres exigés par l'arrondissement lors des collectes</i> 12	
3.4	Manquements observés dans l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004.....	13
3.4.1	<i>Collectes excédant les quotas alloués</i>	13
3.4.2	<i>Mélange de matières recyclables avec des déchets</i>	14
3.4.3	<i>Collectes effectuées hors arrondissement</i>	15
3.4.4	<i>Collectes effectuées à l'extérieur de l'île de Montréal</i>	15
3.5	Manquements observés dans l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252.....	20
3.5.1	<i>Collectes effectuées à l'extérieur de l'île de Montréal</i>	21
3.5.2	<i>Collectes effectuées hors arrondissement</i>	26
3.6	Sommaire des manquements constatés.....	27
4.	Analyse	29
4.1	Impact de la clause de ristourne prévue au contrat découlant de l'appel d'offres S08/004.....	29
4.2	Nature des manquements constatés.....	29
4.3	Récurrence des manquements constatés.....	29
4.4	Implication des superviseurs de S.E.R.....	30
5.	Réponses aux Avis aux personnes intéressées	31
5.1	Manquements niés.....	31
5.2	Manquements omis ou non traités.....	32
5.3	Manquements dont les faits sont reconnus.....	33
5.3.1	<i>Acquisition récente de l'entreprise</i>	33
5.3.2	<i>Mise en œuvre de certaines mesures correctives</i>	33
5.3.3	<i>Pertes trop peu élevées eu égard à la valeur des contrats</i>	34
6.	Constats relatifs à la Ville	35
6.1	Pesée sur la balance publique de l'arrondissement de Verdun.....	35
6.2	Gestion des billets d'autorisation à déverser.....	36



6.3	Utilisation des données GPS par la Ville.....	37
6.4	Répartition des rôles et responsabilités au sein de la Ville.....	37
6.5	Rencontre avec des intervenants de la Ville	38
7.	Conclusion.....	39

1. Portée et étendue des travaux

1.1 Mise en garde

En vertu de l'article 57.1.8 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q. c. C-11.4, ci-après « Charte de la Ville de Montréal »), l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et leur exécution par la Ville de Montréal ou une personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général n'effectue aucune enquête criminelle. Il procède à des enquêtes de nature administrative. À chaque fois qu'il sera fait référence au terme « enquête » dans cette décision, celui-ci signifiera une enquête de nature administrative et en aucun cas il ne devra être interprété comme évoquant une enquête criminelle.

1.2 Standard de preuve applicable

L'inspecteur général se donne comme obligation de livrer des rapports de qualité qui sont opportuns, objectifs, exacts et présentés de façon à s'assurer que les personnes et organismes relevant de sa compétence sont en mesure d'agir suivant l'information transmise.

Par conséquent, au soutien de ses avis, rapports et décisions, l'inspecteur général s'impose comme fardeau la norme civile de la prépondérance de la preuve¹.

1.3 Avis à une personne intéressée

Avant de rendre publics les résultats de son enquête et le cas échéant, de recourir aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal*, conformément à son devoir d'équité procédurale, l'inspecteur général transmet aux parties concernées un Avis à une personne intéressée indiquant les faits pertinents recueillis au cours de l'enquête (ci-après « Avis »).

Suite à la réception de l'Avis, les personnes concernées disposent de la possibilité de présenter, par écrit, tout commentaire, représentation ou observation qu'elles estiment pertinent ou susceptible d'influencer la prise de décision de l'inspecteur général.

Deux (2) tels Avis ont été envoyés le 5 décembre 2017 et le 3 janvier 2018 à l'attention de l'adjudicataire des appels d'offres S08/004 et 16-15252, Services Environnementaux Richelieu inc. (ci-après « S.E.R. »), à la compagnie mère de S.E.R., Waste Connections of Canada inc. (ci-après « W.C.C. »), ainsi qu'aux divers intervenants de la Ville de Montréal, soit le Service de l'environnement de la Ville de Montréal et les directions des Travaux publics des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest.

¹ Si la preuve permet de dire que l'existence d'un fait est plus probable que son inexistence, nous sommes en présence d'une preuve prépondérante (voir l'article 2804 du *Code civil du Québec*).



Les faits et arguments qui ont été invoqués par ces deux (2) entreprises et par les divers intervenants de la Ville de Montréal ont été considérés par l'inspecteur général et seront abordés dans la présente décision.

2. Contrats visés par l'enquête du Bureau de l'inspecteur général

2.1 *Dénonciation reçue*

Le Bureau de l'inspecteur général a reçu une dénonciation relativement à plusieurs manquements aux obligations contractuelles de la part de l'adjudicataire d'un contrat visant la collecte de déchets dans l'arrondissement de Verdun (appel d'offres S08/004).

En effet, en février 2017, des responsables de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Verdun ont constaté une collecte de déchets des commerces de l'arrondissement en dehors des heures et des journées prescrites par le devis de l'appel d'offres S08/004. Ils ont entamé des opérations de surveillance accrue de l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres par S.E.R. et ont pu observer de nombreux manquements de la part de l'entreprise.

Du nombre, ils ont vu que S.E.R. effectuait plusieurs collectes privées de déchets d'établissements situés à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de l'arrondissement. Puisqu'ils soupçonnaient que le contenu de ces collectes était déversé, éliminé et facturé au compte de l'agglomération de Montréal, ils ont effectué une dénonciation au Bureau de l'inspecteur général.

Dans le cadre de son enquête, le Bureau de l'inspecteur général a effectué une surveillance des opérations de S.E.R. dans l'arrondissement de Verdun. Les résultats de celle-ci l'ont mené à se pencher également sur l'exécution par S.E.R. du contrat de collecte et de transport de déchets dans un arrondissement voisin, soit Le Sud-Ouest (appel d'offres 16-15252).

2.2 *Historique de l'entreprise Services Environnementaux Richelieu inc.*

Avant de procéder à la description des appels d'offres S08/004 et 16-15252, un bref résumé de l'historique corporatif de l'entreprise S.E.R. s'impose afin de faciliter la compréhension du lecteur.

Tout d'abord, en juillet 2008, la compagnie 9060-5460 Québec inc. (connue également à l'époque sous le nom de Services Environnementaux Richelieu), soit l'entreprise à qui a été octroyé le contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 par l'arrondissement de Verdun, a vendu une portion de ses actifs à l'entreprise 9197-4220 Québec inc. Cette dernière a notamment acquis les droits de l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 et conservé le nom de l'entreprise vendeuse. Il est important de souligner que toute référence à l'entreprise S.E.R. dans la présente décision ne vise que la compagnie 9197-4220 Québec inc.

Le 3 février 2009, le conseil d'arrondissement de Verdun a adopté la résolution CA09 210012 acceptant le transfert du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 de la compagnie 9060-5460 Québec inc. à S.E.R.

En 2012, S.E.R. a été vendue à BFI Canada inc. (ci-après « BFI ») et est devenue l'une de ses filiales.

En 2014-2015, il y a eu scission au sein de l'entreprise BFI entre ses opérations au Canada et celles ayant lieu aux États-Unis. Au Canada, l'entreprise a adopté le nom Progressive Waste Solutions, tandis qu'au Québec, l'entreprise a opté pour le nom Vision Enviro Progressive.

En juin 2016, l'entreprise Progressive Waste Solutions a été achetée par l'entreprise américaine Waste Connections (USA) et est devenue Waste Connections of Canada Inc. (ci-après « W.C.C. »). S.E.R. demeure une filiale de cette dernière.

2.3 Appel d'offres S08/004

Le 9 mai 2008, l'arrondissement de Verdun a lancé l'appel d'offres S08/004 visant à octroyer un contrat pour la « *cueillette et [le] transport des résidus compostables, des résidus secondaires recyclables, des déchets, des encombrants ainsi que la fourniture, la livraison et l'entretien des bacs roulants* ».

L'appel d'offres S08/004 divisait la collecte de ces éléments en trois (3) « alternatives » distinctes et permettait aux soumissionnaires d'offrir leurs services pour l'une ou plusieurs des trois (3) alternatives, soit :

1. la collecte des résidus compostables, des déchets et des résidus secondaires recyclables. Si les soumissionnaires sélectionnaient cette alternative, ils devaient également indiquer leurs prix pour la fourniture, la distribution et l'entretien des bacs roulants requis pour effectuer cette collecte,
2. la collecte du gros carton,
3. la collecte des encombrants.

Il est à noter que la présente décision ne porte que sur le contrat octroyé pour la première alternative. En ce qui concerne les soumissions reçues pour les alternatives n° 2 et 3, elles ont toutes été refusées en raison de « leurs coûts prohibitifs » et le conseil d'arrondissement a décidé de retourner en appel d'offres à une date ultérieure².

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 juin 2008. Des neuf (9) preneurs du cahier de charges, trois (3) ont déposé une soumission. Après analyse, l'une d'entre elles a été déclarée non conforme et a été rejetée.

Le 2 juillet 2008, le conseil d'arrondissement de Verdun a adopté la résolution CA08 210242 octroyant le contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 au plus bas soumissionnaire conforme pour l'alternative n° 1, soit la compagnie 9060-5460 Québec

² Sommaire décisionnel 1084438009.



inc. Le contrat est d'une durée de dix (10) ans, allant du 18 octobre 2008 au 17 octobre 2018, le tout pour un montant de 29 649 756,60 \$, toutes taxes incluses.

L'appel d'offres S08/004 a fait l'objet de neuf (9) addenda soit un (1) pendant la période des soumissions et huit (8) après l'octroi du contrat. Les addenda 6, 7 et 8 ont notamment pour objet de confier à l'adjudicataire des collectes supplémentaires et ce faisant, le montant total du contrat est passé de 29 649 756,60 \$, toutes taxes incluses, à 30 138 771,52 \$, toutes taxes incluses. L'addenda 2 a quant à lui clarifié l'application des articles 9 et 10 du cahier des charges spéciales de l'appel d'offres S08/004 traitant de la ristourne à verser par l'adjudicataire à l'arrondissement de Verdun en fonction de la quantité de déchets collectés annuellement. Ces éléments seront abordés ultérieurement.

2.4 Appel d'offres 16-15252

Le 9 août 2016, le Service de l'environnement de la Ville de Montréal (ci-après « Service de l'environnement ») a lancé l'appel d'offres 16-15252 visant à octroyer des contrats dans cinq (5) arrondissements pour « *un service de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables, ainsi que pour la collecte des matières recyclables* ».

Deux (2) de ces contrats touchaient des services requis par l'arrondissement du Sud-Ouest, soit un (1) pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables) et des matières compostables, et un (1) autre pour la collecte de matières recyclables.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 août 2016. Des dix-sept (17) preneurs du cahier de charges pour l'ensemble de l'appel d'offres 16-15252, quatre (4) ont déposé une soumission visant la collecte et le transport des ordures dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le 20 décembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté la résolution CM16 1447 octroyant, notamment, le contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252 pour la collecte et le transport des ordures dans l'arrondissement du Sud-Ouest au plus bas soumissionnaire conforme, soit S.E.R. Le contrat est d'une durée de quarante-trois (43) mois, débutant le 1er avril 2017, le tout pour un montant de 4 250 374 \$, toutes taxes incluses.

L'appel d'offres 16-15252 a fait l'objet d'un (1) seul addenda et celui-ci n'a modifié aucune des clauses des documents de l'appel d'offres.

2.5 Précision

En résumé, S.E.R. s'est vu confier la collecte et le transport des résidus compostables, des déchets et des résidus secondaires recyclables dans l'arrondissement de Verdun, de même que la collecte et le transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables) et des

matières compostables dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est à noter que l'enquête de l'inspecteur général n'a porté que sur la collecte et le transport des déchets par S.E.R. dans le cadre de l'exécution des contrats découlant de ces deux (2) appels d'offres.

De plus, alors que le devis de l'appel d'offres 16-15252 emploie l'expression « ordures ménagères », le terme « déchets » du devis de l'appel d'offres S08/004 sera le seul utilisé dans la présente décision afin d'en faciliter la lecture.

3. Exécution des contrats découlant des appels d'offres

Avant d'aborder les obligations prévues dans les devis des appels d'offres S08/004 et 16-15252, quelques remarques générales sur la collecte, le transport et l'élimination des déchets à Montréal s'imposent afin de faciliter la compréhension du lecteur.

3.1 Remarques générales

3.1.1 Partage des compétences entre les diverses instances à Montréal

Tout d'abord, il est important de souligner que la collecte, le transport et l'élimination des matières résiduelles, y compris les déchets, sont des compétences partagées entre diverses instances municipales à Montréal.

En ce qui concerne la collecte et le transport des déchets, une réorganisation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 répartit les responsabilités entre la ville centre et les arrondissements. Ainsi, les volets financier et administratif des appels d'offres en matière de collecte et de transport des déchets relèvent du conseil municipal et du Service de l'environnement, alors que la surveillance de l'exécution des contrats et les communications afférentes avec les citoyens relèvent des arrondissements.

Pour ce qui est de l'élimination des déchets collectés, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., ch. E-20.001) désigne l'agglomération de Montréal en tant qu'entité responsable, notamment, de leur valorisation et de leur élimination. À cette fin, suite à l'appel d'offres 15-14213, le conseil d'agglomération de Montréal a retenu les services de l'entreprise Services Matrec inc. (ci-après « Matrec ») afin notamment d'éliminer les déchets collectés dans les arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest. Il est important de souligner que, bien que l'enquête mette en relief l'exécution par Matrec du contrat découlant de l'appel d'offres 15-14213, ce dernier n'a pas fait l'objet de la présente enquête.

Cette division des tâches et responsabilités a eu pour effet de créer un fonctionnement « en silos » entre les divers acteurs de la Ville de Montréal. Il en a résulté la perte d'une vue d'ensemble au niveau du présent dossier, ce qui a eu pour conséquence de réduire considérablement l'efficacité des moyens de contrôle prévus par la Ville et qui a ultimement nui aux efforts de surveillance de l'exécution des contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252. Ce point sera abordé plus en détail à la sous-section 6.4.



3.1.2 *Déroulement d'une opération de collecte de déchets*

Une opération de collecte de déchets dans les arrondissements visés par l'enquête se divise en deux (2) phases relativement simples, soit la collecte des matières et leur transport au centre de transbordement de Matrec situé à Longueuil, dans l'arrondissement de Saint-Hubert. Les camions de l'adjudicataire y déversent le contenu de leur benne et Matrec veille ensuite à l'élimination des déchets. Afin de faciliter une reddition de comptes entre ces diverses étapes, une procédure a été mise en place afin d'encadrer les déversements de déchets au centre de transbordement de Matrec.

Ainsi, tout chauffeur de l'adjudicataire souhaitant déverser des déchets collectés sur le territoire des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest doit obtenir un billet d'autorisation à déverser. Ce dernier est délivré par les autorités de l'arrondissement en question qui doivent y inscrire les informations suivantes :

- Numéro séquentiel unique;
- Identification de l'arrondissement;
- Numéro du contrat;
- Lieu de déversement autorisé;
- Nom du fonctionnaire municipal ayant émis l'autorisation;
- Coordonnées téléphoniques et matricule du fonctionnaire;
- Déclaration attestant s'il a vérifié ou non la benne du camion;
- Date et l'heure d'émission de l'autorisation;
- Immatriculation du camion;
- Signature du fonctionnaire municipal.

Exemple d'un billet d'« autorisation de [sic] déverser »³

Montréal 		Collecte des ordures ménagères - Camion-tasseur Autorisation de déverser	
Arrondissement / Ville : _____		OM-T-00-00251	
Pour déversement à : _____		N° du contrat _____	
Émis par Nom _____		Transporteur _____	
Matricule _____		Immatriculation _____	
Date d'émission _____		Déclaration	
Heure _____		Je certifie que le contenu du camion-tasseur est unique- ment composé de matières résiduelles qui proviennent du territoire de l'agglomération de Montréal visé par le contrat mentionné ci-dessus et qui ont été ramassées à la date d'émission inscrite sur le présent billet.	
J'ai vérifié la benne du camion : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Signature du chauffeur _____	
Signature _____		16.05.000-1 (05-2014)	
<small>Distribution : Original (bleu) - Centre de déversement 1^e copie (rose) - Transporteur 2^e copie (orange) - Arrondissement / Ville</small>			

La procédure prévoit qu'un préposé de l'arrondissement s'assure que la benne du camion est bel et bien vide au début de chaque opération de collecte, remplit le billet d'autorisation et le remet au chauffeur de l'adjudicataire. Chaque billet d'autorisation contient trois (3) copies, soit une (1) pour l'arrondissement, une (1) pour l'adjudicataire et une (1) devant être remise au centre de transbordement de Matrec. L'arrondissement doit tenir un registre afin d'effectuer un suivi des billets d'autorisation qui ont été émis.

Une fois qu'il a obtenu son billet d'autorisation à déverser, le chauffeur de l'adjudicataire procède alors à la collecte des déchets en arrondissement et lorsque la benne de son camion est pleine, il se rend au centre de transbordement de Matrec et signe la portion « Déclaration » de l'autorisation à déverser. En agissant de la sorte, il certifie que le contenu de la benne de son camion n'est composé que de matières résiduelles provenant du territoire de l'agglomération de Montréal visé par le contrat identifié plus haut.

Ensuite, le chauffeur doit remettre une copie du billet d'autorisation à déverser au préposé de Matrec, faire peser son camion avec la benne pleine, déverser son contenu pour transbordement et élimination et faire peser à nouveau le camion avec une benne vide. Matrec inscrit alors l'ensemble des données pertinentes dans son système de facturation,

³ Exemple de billet d'autorisation à déverser tiré des documents de l'appel d'offres 16-15252 (août 2016).



émet au chauffeur de l'adjudicataire une copie du billet de pesée de son camion et procède à l'élimination des déchets déversés.

Dans le cadre de son enquête, le Bureau de l'inspecteur général a recueilli et examiné plusieurs billets d'autorisation à déverser émis aux fins de l'exécution des contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252. Leur analyse révèle plusieurs irrégularités quant aux informations qui y sont inscrites et qui n'ont pas été détectées en temps utile par les intervenants de la Ville.

3.1.3 Conciliation de la facturation

Tel que mentionné ci-haut, les compétences de collecte, transport et élimination des déchets sont divisées entre plusieurs paliers à la Ville de Montréal. Bien que ce soit le Service de l'environnement qui effectue tous les paiements aux divers cocontractants de la Ville, les arrondissements et le Service de l'environnement se divisent les opérations de conciliation et de contrôle des factures émises par les différents adjudicataires.

En ce qui a trait à l'adjudicataire pour les services de collecte et de transport de déchets (en l'occurrence, S.E.R.), celui-ci fait parvenir à l'arrondissement sa facture et y joint ses copies des billets d'autorisation à déverser et des billets de pesée émis au centre de transbordement de Matrec. L'arrondissement compile alors ces données, approuve les factures et transmet les factures validées au Service de l'environnement pour paiement.

Pour sa part, Matrec émet à l'attention du Service de l'environnement une facture pour l'élimination des déchets accompagnée des billets de pesée des camions de l'adjudicataire ayant procédé à la collecte des déchets et des billets d'autorisation à déverser recueillis lors des déversements. Le Service de l'environnement concilie ensuite les billets de pesée avec les informations inscrites sur la facture de Matrec (numéro du camion, poids, heure, etc.), approuve le tout et émet les paiements requis.

Compte tenu de la division des compétences de collecte, transport et élimination des déchets, ces opérations de conciliation sont effectuées séparément par les arrondissements et le Service de l'environnement. En agissant ainsi en vase clos, les intervenants de la Ville perdent de vue la question de l'origine des déchets éliminés, limitent l'efficacité du contrôle exercé et réduisent leur capacité à détecter des irrégularités. Cet élément sera abordé dans une section ultérieure.

Dans le cadre de son enquête, le Bureau de l'inspecteur général a recueilli et fait une analyse croisée des billets d'autorisation à déverser, des billets de pesée des camions et des factures produites par Matrec pour l'élimination des déchets.

3.1.4 Suivi des collectes par géolocalisation

Dans les contrats octroyés récemment par la Ville de Montréal, comme celui découlant de l'appel d'offres 16-15252, il est exigé que les camions de l'adjudicataire soient munis de dispositifs de géo-positionnement par satellite (GPS) permettant un suivi des opérations de collecte par géolocalisation. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence contenue au devis de l'appel d'offres S08/004, le Bureau de l'inspecteur général a été informé que la

Ville a demandé ultérieurement à ce que de tels dispositifs soient installés par S.E.R. sur les camions utilisés pour exécuter le contrat dans l'arrondissement de Verdun.

Il est ainsi possible de suivre les déplacements des camions affectés à l'exécution des contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252 et de constater les endroits où ils se sont arrêtés en cours de chemin. Ces données sont disponibles pour consultation tant par S.E.R. que par la Ville de Montréal.

Dans le cadre de son enquête, le Bureau de l'inspecteur général a recueilli et examiné les données de géolocalisation des camions de S.E.R. affectés à l'exécution des contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252. L'inspecteur général abordera aux sections 4.4 et 6.3 de sa décision l'utilisation lacunaire de ces données, respectivement, par S.E.R. et par la Ville dans le cadre de l'exécution des contrats découlant des appels d'offres.

3.2 Obligations contractuelles spécifiques au devis de l'appel d'offres S08/004

Le devis de l'appel d'offres S08/004 impose à S.E.R. plusieurs obligations relatives à la collecte et au transport des déchets. Les prochaines sous-sections se concentreront sur celles qui sont pertinentes aux fins de l'enquête du Bureau de l'inspecteur général.

3.2.1 Respecter les quotas de collecte prédéterminés par l'arrondissement

En 2017, tout résident de l'arrondissement de Verdun avait droit à la collecte d'un maximum de 120 litres de déchets une (1) fois par semaine, alors que les commerces de l'arrondissement avaient droit à la collecte d'un maximum de 720 litres de déchets, également une (1) fois par semaine.

3.2.2 Effectuer les collectes supplémentaires en dehors des heures normales

Si le volume de déchets produit par un résident ou un commerce excède le quota alloué par l'arrondissement mentionné ci-haut, l'article 3.2 du cahier des charges spéciales permet à l'adjudicataire du contrat de conclure des ententes particulières avec des propriétaires ou des occupants de l'arrondissement pour effectuer des collectes supplémentaires. Cependant, ces collectes additionnelles doivent se faire par des véhicules différents que ceux utilisés pour exécuter le contrat découlant de l'appel d'offres S08/004, et ce, en dehors des heures normales de collecte.

3.2.3 Interdiction d'exécuter des contrats privés en même temps que le contrat découlant de l'appel d'offres S08/004

L'article 3.3 du cahier des charges spéciales interdit à l'adjudicataire du contrat d'exécuter des contrats privés à son compte (à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire de l'arrondissement de Verdun) en même temps et avec les mêmes camions qu'il utilise pour effectuer la collecte prévue au devis de l'appel d'offres S08/004 sans avoir reçu l'autorisation préalable de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Verdun.



L'adjudicataire du contrat doit remettre à l'arrondissement de Verdun la liste des municipalités ou arrondissements sur l'île de Montréal et sur la Rive-Sud pour lesquels il effectue la collecte des items inclus au devis de l'appel d'offres S08/004. Cette liste doit être mise à jour sur demande de l'arrondissement. L'adjudicataire doit également remettre à l'arrondissement de Verdun la liste des adresses des personnes ou des entreprises situées à l'intérieur du territoire de l'arrondissement de Verdun qu'il dessert dans le cadre de contrats privés.

3.2.4 Respecter les divers paramètres exigés par l'arrondissement lors des collectes

Lors de l'arrivée et de tout retour subséquent du camion sur le territoire de l'arrondissement de Verdun, il est prévu à l'article 3.2 du cahier des charges spéciales que la benne des camions doit être complètement vide.

L'arrondissement de Verdun a également mis en place une mesure de contrôle additionnelle au niveau du poids des déchets collectés par l'adjudicataire. Ainsi, en plus de la pesée détaillée précédemment à la sous-section 3.1.2 à être effectuée par tout camion de l'adjudicataire avant et après le déversement au centre de transbordement de Matrec, les articles 3.2 et 11 du cahier des charges spéciales et l'article 15 de l'avis aux soumissionnaires de l'appel d'offres S08/004 prévoient que les camions doivent se présenter à la balance publique dans l'arrondissement de Verdun pour une pesée lors de leur arrivée, de leur départ et de leur retour sur le territoire de l'arrondissement.

Finalement, l'article 3.8 du cahier des charges spéciales prévoit que l'adjudicataire du contrat doit débiter la collecte à l'heure spécifiée et la terminer dans les délais indiqués. Ainsi, la collecte doit s'effectuer entre 8h00 et 15h30.

3.2.5 Verser toute ristourne exigible en vertu des seuils établis à l'appel d'offres S08/004

Le devis de l'appel d'offres S08/004 comporte une clause d'ajustement de prix. Cet ajustement s'effectue en faveur de l'arrondissement de Verdun et se calcule en fonction de la quantité de déchets collectés annuellement par l'adjudicataire.

En effet, l'article 10 du cahier des charges spéciales prévoit le versement d'une ristourne par l'adjudicataire à l'arrondissement de Verdun si la quantité de déchets collectés durant une année diminue d'un certain pourcentage en deçà du seuil établi au devis de 22 700 tonnes métriques pour l'année référence 2007. La ristourne correspond à un pourcentage préétabli de la valeur annuelle du contrat. Le tableau suivant résume les paliers de diminution de la quantité de déchets collectés annuellement, les seuils équivalents en tonnage métrique et le montant de la ristourne à verser par l'adjudicataire à l'arrondissement de Verdun :

Diminution de la quantité de déchets collectés annuellement	Quantité de déchets collectés annuellement (tonnage métrique)	Pourcentage de la valeur annuelle du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 à verser en ristourne
0 % à 19,99 %	22 700 à 18 161	0 %
20 % à 29,99 %	18 160 à 15 891	5 %
30 % à 39,99 %	15 890 à 13 621	10 %
40 % à 49,99 %	13 620 à 11 351	15 %
50 % et plus	Moins de 11 350	20 %

Source : article 10 du cahier des charges spéciales de l'appel d'offres S08/004

Ainsi, toute diminution de la quantité de déchets collectés annuellement par l'adjudicataire coûte un certain montant à l'entreprise et profite à l'arrondissement de Verdun. La quantité de déchets collectés annuellement par l'adjudicataire est établie en fonction du tonnage métrique de déchets transportés par l'entreprise au centre de transbordement de Matrec.

Le tableau suivant illustre le tonnage métrique de déchets collectés par année dans l'arrondissement de Verdun :

Année	Quantité de déchets collectés (tonnage métrique)
2007	22 700
2008	21 872
2009	16 709,25
2010	16 929,43
2011	16 517,07
2012	16 518,48
2013	16 268,39
2014	16 705,33
2015	17 041,23
2016	16 121,82

Source : Données obtenues du Service de l'environnement le 12 avril 2017

Il appert de ces données que dès la première année complète de l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004, soit 2009, la clause d'ajustement de prix a été enclenchée. En effet, la quantité de déchets collectés par S.E.R. pour chacune des années a été inférieure à 18 160 tonnes métriques. Ainsi, S.E.R. a dû verser annuellement



une ristourne équivalant à 5 % de la valeur annuelle du contrat, soit une somme d'environ 100 000 \$.

De plus, si le tonnage métrique de déchets collectés pour une année par S.E.R. continuait de chuter et tombait sous le seuil de 15 890 tonnes métriques, la ristourne équivaldrait alors à 10 % de la valeur annuelle du contrat, soit une somme d'environ 200 000 \$.

3.2.6 Respecter la catégorisation des items et les collecter séparément

Le terme « déchets » est strictement défini à l'article 3.10 du cahier des charges spéciales de l'appel d'offres S08/004 et il y est prévu que l'adjudicataire du contrat ne peut procéder qu'à la collecte des items qui ne sont pas exclus de cette définition. Sont notamment exclues les matières recyclables.

3.3 Obligations contractuelles spécifiques au devis de l'appel d'offres 16-15252

3.3.1 Interdiction d'exécuter des contrats privés en même temps que le contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252

Les articles 4.8, 6.1 et 9 du devis technique de l'appel d'offres 16-15252 interdisent à l'adjudicataire de collecter, en cours d'exécution de son travail, des matières autres que celles prévues au contrat. Il lui est ainsi interdit d'effectuer des collectes pour son propre compte ou d'effectuer une « collecte ailleurs qu'aux endroits où la Ville est tenue de le faire, ou en dehors des limites des territoires désignés dans son contrat ».

3.3.2 Respecter les divers paramètres exigés par l'arrondissement lors des collectes

L'article 4.5 du devis technique de l'appel d'offres 16-15252 prévoit également que la benne des camions doit être vide au début de chaque période de collecte.

De même, l'article 5.1 du devis technique de l'appel d'offres 16-15252 prévoit que le camionneur doit montrer au directeur des travaux publics de l'arrondissement que la benne de son camion est bien vide. Par ailleurs, ce même article interdit formellement à l'adjudicataire du contrat d'utiliser un billet d'autorisation à déverser émis par l'arrondissement pour toute collecte non prévue au cahier des charges.

Finalement, il est à noter que contrairement à l'arrondissement de Verdun, l'arrondissement du Sud-Ouest ne possède pas de balance publique et que le devis de l'appel d'offres 16-15252 ne prévoit pas de clause d'ajustement similaire à celle du devis de l'appel d'offres S08/004.

3.4 Manquements observés dans l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004

Tel que mentionné précédemment, le Bureau de l'inspecteur général a initialement reçu une dénonciation de la part des autorités de l'arrondissement de Verdun à l'effet que leurs opérations de surveillance accrue leur avaient permis de constater de nombreux manquements de la part de S.E.R., dont plusieurs collectes privées de déchets d'établissements situés à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de l'arrondissement. Ces observations sont résumées dans le tableau suivant :

OBSERVATIONS - DÉNONCIATION	2017-02-07	2017-02-09	2017-02-14
INFRACTIONS			
Horaire de collecte	X	X	X
Pesée obligatoire (Verdun)	X	X	X
Benne vide au début	X	X	X
Collecte de déchets au privé	X	X	X
Collecte hors arrondissement		X	X
Quantité excédentaire	X	X	X
Collecte hors Montréal			

Source : Données tirées de la dénonciation reçue par le Bureau de l'inspecteur général de la part des autorités de l'arrondissement de Verdun

Afin de corroborer ces faits, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont notamment entamé des opérations de surveillance des opérations de collecte de S.E.R. dans le cadre de l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004. Celles-ci ont eu lieu pendant cinq (5) jours au cours des mois de février et mars, soit le 28 février 2017 et les 6, 7, 22 et 23 mars 2017. Il en ressort les constats suivants.

3.4.1 Collectes excédant les quotas alloués

Lors des opérations de surveillance des 28 février et 7 mars 2017, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu les employés de S.E.R. collecter les déchets de deux (2) entreprises œuvrant dans le milieu de la construction.

Bien que celles-ci se trouvent sur le territoire de l'arrondissement de Verdun, la première possède quatre (4) contenants de deux (2) verges cubes chacun, soit près de 6 100 litres de déchets au total, alors que la seconde possède deux (2) contenants de deux (2) verges cubes chacun, soit près de 3 050 litres de déchets au total. Lors des deux journées de surveillance, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont constaté que les contenants en question étaient pleins. Or, tel qu'il a été mentionné précédemment, le

quota alloué par l'arrondissement de Verdun pour chaque commerce est de 720 litres par semaine.

De plus, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont constaté que les déchets ainsi collectés par S.E.R. ne se limitaient pas à des déchets domestiques, tel que l'exigeait le devis de l'appel d'offres S08/004. Il s'agissait plutôt de résidus de construction (béton, bois, vitre, etc.).



Photos prises lors d'une opération de surveillance d'un camion de S.E.R., effectuée par le Bureau de l'inspecteur général le 28 février 2017 et démontrant une collecte auprès d'une des entreprises en construction

La collecte de ces déchets a été effectuée en même temps que celle de l'arrondissement de Verdun et tous ces déchets ont été déversés au centre de transbordement de Matrec sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement de Verdun.

3.4.2 Mélange de matières recyclables avec des déchets

Lors de l'opération de surveillance du 22 mars 2017, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu les employés de S.E.R. collecter quatre (4) bacs de recyclage à l'arrière d'un restaurant situé à Verdun. Ces matières recyclables ont été mélangées avec les déchets collectés auparavant dans l'arrondissement de Verdun dans le cadre de l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 et toutes ces matières ont été déversées au centre de transbordement de Matrec sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement de Verdun.

3.4.3 Collectes effectuées hors arrondissement

Lors des opérations de surveillance des 28 février et 7 mars 2017, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu les employés de S.E.R. collecter les déchets de l'usine Atwater, soit un édifice situé à l'extérieur du territoire de l'arrondissement de Verdun. La collecte de ces déchets a été effectuée en même temps que celle de l'arrondissement de Verdun et tous ces déchets ont été déversés au centre de transbordement de Matrec sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement de Verdun.

3.4.4 Collectes effectuées à l'extérieur de l'île de Montréal

3.4.4.1 Restaurant situé à Brossard

Lors de l'opération de surveillance du 22 mars 2017, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu les employés de S.E.R. collecter les déchets d'un restaurant situé à Brossard. La collecte de ces déchets a été effectuée en même temps que celle de l'arrondissement de Verdun en vertu du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 et tous ces déchets ont été déversés au centre de transbordement de Matrec sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement de Verdun.



Image tirée d'une vidéo prise lors de la surveillance d'un camion de S.E.R., effectuée par le Bureau de l'inspecteur général le 22 mars 2017 et démontrant une collecte auprès d'un restaurant situé à Brossard

Dans le cadre de son enquête, grâce aux pouvoirs conférés par l'article 57.1.9 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'inspecteur général a également obtenu et analysé



certaines des feuilles de temps des chauffeurs de S.E.R. pour les mois de février et de mars 2017.

Il a ainsi été possible de constater qu'à huit (8) reprises, soit sur les feuilles de temps des 6, 7, 9, 14 et 27 février et des 6, 7 et 23 mars, les chauffeurs avaient inscrit dans la catégorie « pertes de temps » un déplacement pour aller collecter les déchets dudit restaurant de Brossard, un déversement subséquent de ces déchets au centre de transbordement de Matrec, de même qu'une facturation sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement de Verdun.

Par exemple, sur la feuille de temps suivante, datée du 27 février 2017, le chauffeur a inscrit, dans la colonne gauche intitulée « Heure de chargement », une collecte des déchets dans l'arrondissement de Verdun entre 13h12 et 15h00, suivi d'une inscription de collecte des déchets du restaurant de la Rive-Sud entre 15h00 et 15h55 (encadré rouge inférieur) et d'un déversement de l'ensemble de ces déchets au centre de transbordement de Matrec à 16h02 (encadré rouge supérieur). Le chauffeur, ses aide-éboueurs et le superviseur de S.E.R. ont tous signé la feuille de temps.⁴

⁴ Les données nominatives ont été caviardées en noir par le Bureau de l'inspecteur général sur chacune des feuilles de temps de la présente décision. De la même façon, le nom du restaurant de Brossard a été remplacé par des étiquettes bleues dans chacune des feuilles de temps où il apparaît, puisqu'il ne s'agit pas d'un sujet visé par l'enquête. Par ailleurs, les encadrés rouges ont été ajoutés par le Bureau de l'inspecteur général pour faciliter la compréhension du lecteur et n'apparaissent pas dans les versions originales des feuilles de temps.

Ouverture de la route				Fermeture de la route				Total heures	
Départ	Odometre	Fuel	Retour	Odometre	Fuel				
6h00	0h45		16h45					10h	

Heure de chargement				Heure dépotoir								
Départ	Odometre	Ville	Fin	Nb Bacs	Odometre	#-Billet	Dépotoir	Ville	Tonnage	Arrivée	Départ	Odometre
8h00		Verdun	9h10			380740	Matrec	Verdun	9.27	9h35	9h35	
10h00		Verdun	12h30			285794	Matrec	Verdun	10.57	12h45	12h45	
13h12		Verdun	15h00			390827	Matrec	Verdun	4.32	16h02	16h02	

Pause		Pertes de temps				
Début	Fin	Début	Odometre	Fin	Odometre	Raison / Commentaires
		15h00		15h55	07	etc portée helper + Restaurant Brossard

<p>Message de sécurité</p> <p>Chauffeurs: La période de dégel est arrivée faire attention au surcharge. Félicitation à tous pour les bons résultats et n'oubliez pas de toujours garder les boîtes méthodes en tête. Bonne semaine !!!</p>	<p>Initiales chauffeur: [Signature]</p> <p>Initiales aide-éboueur: [Signature]</p> <p>Initiales aide-éboueur: [Signature]</p>	<p>Chauffeur: Déclaration aptitude au travail</p> <p>J'ai débuté et terminé mon travail aujourd'hui sans blessure</p> <p>Signature du chauffeur: [Signature]</p> <p>Signature du superviseur: [Signature]</p>
---	---	---

Feuille de temps produite par le chauffeur du camion n° 403086 appartenant à S.E.R. pour le 27 février 2017 et obtenue par l'inspecteur général le 3 octobre 2017 à la suite d'une demande de production transmise à S.E.R.

Le Bureau de l'inspecteur général a confirmé ces huit (8) collectes de déchets au restaurant et déversements subséquents au centre de transbordement de Matrec à l'aide des données GPS des camions obtenues de S.E.R. De plus, l'aspect relatif à la facturation a été confirmé par l'entremise des factures produites par Matrec pour l'élimination des déchets.

3.4.4.2 Restaurant situé à Longueuil

Lors de l'opération de surveillance du 23 mars 2017, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu un employé de S.E.R. collecter les déchets d'un autre restaurant, situé quant à lui à Longueuil. La collecte de ces déchets a été effectuée avant celle de l'arrondissement de Verdun en vertu du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 et tous ces déchets ont été déversés au centre de transbordement de Matrec sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement de Verdun.

3.4.4.3 Ville de la Rive-Sud

Lors de l'opération de surveillance du 6 mars 2017, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu les employés de S.E.R. collecter les déchets de quatre (4) adresses résidentielles et commerciales dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand, située sur la Rive-Sud de Montréal. Le chauffeur s'est ensuite rendu au siège social de S.E.R. à Beloeil et a garé le camion, sans déverser le contenu de sa benne.



Photo prise lors de la surveillance d'un camion de S.E.R., effectuée par le Bureau de l'inspecteur général le 6 mars 2017, et démontrant une collecte auprès d'un édifice résidentiel situé sur la Rive-Sud

Le lendemain, le 7 mars 2017, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu le chauffeur quitter le siège social de S.E.R. avec le même camion, pour ensuite se rendre directement dans l'arrondissement de Verdun afin d'effectuer la collecte normale des déchets. Enfin, tous ces déchets ont été déversés au centre de transbordement de Matrec sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement de Verdun.

Dans sa feuille de temps datée du 6 mars 2017, reproduite ci-après, le chauffeur du camion a inscrit qu'il est allé « faire le commercial à St-Basile ».

Feuille de route service résidentiel (CYCLE 1)				Aide-éboueur: Déclaration aptitude au travail		Heures						
#-Route: 1401201		Description: Verdun Déchet 10020		Nom: [REDACTED]		Début: 8:00	Fin: 15:10					
Date: 6 Mars 2017		#-Camion: 403083		Signature: [REDACTED]		J'ai débuté et terminé mon travail aujourd'hui sans blessure						
Chauffeur: [REDACTED]		#-Employé		Aide-éboueur: Déclaration aptitude au travail		Heures						
Nom: [REDACTED]		Signature: [REDACTED]		Nom: [REDACTED]		Début: 8:00	Fin: 13:40					
J'ai débuté et terminé mon travail aujourd'hui sans blessure		J'ai débuté et terminé mon travail aujourd'hui sans blessure		Signature: [REDACTED]		Signature: [REDACTED]						
Ouverture de la route			Fermeture de la route									
Départ	Odomètre	Fuel	Retour	Odomètre	Fuel	Total heures						
6h45	346271		16h00	346415	9.30	9h15						
Heure de chargement				Heure départ								
Départ	Odomètre	Ville	Fin	Nb Bacs	Odomètre	#-Billet	Dépotoir	Ville	Tonnage	Arrivée	Départ	Odomètre
8:00	346311	Verdun	10:19		346323	381386	Matrec	Verdun	9,22	10:44	10:49	
11:19	346352	Verdun	13:45		346361	381469	Matrec	Verdun	9,79	14:17	14:22	
		10020	14h45					276				10020
Pause		Pertes de temps										
Début	Fin	Début	Odomètre	Fin	Odomètre	Raison / Commentaires						
	13h40	13:55	14h45	14:05	07	faire le Restaurant Brossard						
		14:45		15:10		faire le Commercial à St-Basile						
		15:15		16:00		Laver le camion avec la Hôse à pression						
Total Pause		Total Pertes de temps										

Feuille de temps produite par le chauffeur du camion n° 403083 appartenant à S.E.R. pour le 6 mars 2017 et obtenue par l'inspecteur général le 3 octobre 2017 à la suite d'une demande de production transmise à S.E.R.

De son côté, la feuille de temps datée du 7 mars 2017, reproduite ci-après, indique que l'odomètre du camion est demeuré inchangé entre les deux (2) jours, ce qui tend à confirmer les constats des enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général à l'effet que le contenu de la benne n'a pas été déversé entre le retour du camion le 6 mars et le début de la journée du 7 mars. La feuille de temps précise également que le premier déversement de déchets, qui incluait donc les déchets des adresses commerciales et résidentielles de Saint-Basile-le-Grand collectés la veille, a eu lieu au centre de transbordement de Matrec, et ce, sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement de Verdun.



Ouverture de la route				Fermeture de la route				Total heures	
Départ	Odomètre	Fuel	Retour	Odomètre	Fuel				
6h00	346415		18h25	346616	12.50			12h25	

Heure de chargement				Heure dépotoir								
Départ	Odomètre	Ville	Fin	Nb Bacs	Odomètre	#Billet	Dépotoir	Ville	Tonnage	Arrivée	Départ	Odomètre
7:15	346458	Verdun	9:15		346469	381516	Matrec	Verdun	9.95	9:39	9:46	
10:09	346503	Verdun	11:51		346510	381578	Matrec	Verdun	9.23	12:16	12:34	
12:45	346575	Verdun	14:55			381573	Matrec	Verdun	9.95	15:30	15:35	
16:15	346598	Bebeil	17:55		346608	65007	S.E.R.	Bebeil	2.65	18:06	18:17	
			18h05									

Pause		Pertes de temps				Raison / Commentaires	
Début	Fin	Début	Odomètre	Fin	Odomètre		
12:15	12:30	7:15				Faire les Conteneurs à Verdun 7:15	
		15:10		15:20		Faire le Restaurant Brassard	
		15:35	17h55	16:00	18h05	Faire le Commercial St-Brudo	
Total Pause		Total Pertes de temps		18:15	18:25	Attente pour Dom per	

Feuille de temps produite par le chauffeur du camion n° 403083 appartenant à S.E.R. pour le 7 mars 2017 et obtenue par l'inspecteur général le 3 octobre 2017 à la suite d'une demande de production transmise à S.E.R.

3.5 Manquements observés dans l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252

Tel que mentionné précédemment, les opérations de surveillance effectuées par le Bureau de l'inspecteur général dans le cadre de l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 l'ont amené à constater des irrégularités similaires dans le cadre de l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252 dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Afin d'étayer ces observations, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont alors entamé une (1) opération de surveillance des collectes effectuées par S.E.R. dans le cadre de l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252. Celle-ci a eu lieu le 2 mai 2017. De plus, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont effectué une vérification par échantillonnage des routes GPS et des feuilles de temps des chauffeurs obtenues de S.E.R. pour les mois d'avril à juin 2017, ainsi que la facturation afférente produite par Matrec pour l'élimination des déchets provenant de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il en ressort les constats suivants.

3.5.1 Collectes effectuées à l'extérieur de l'île de Montréal

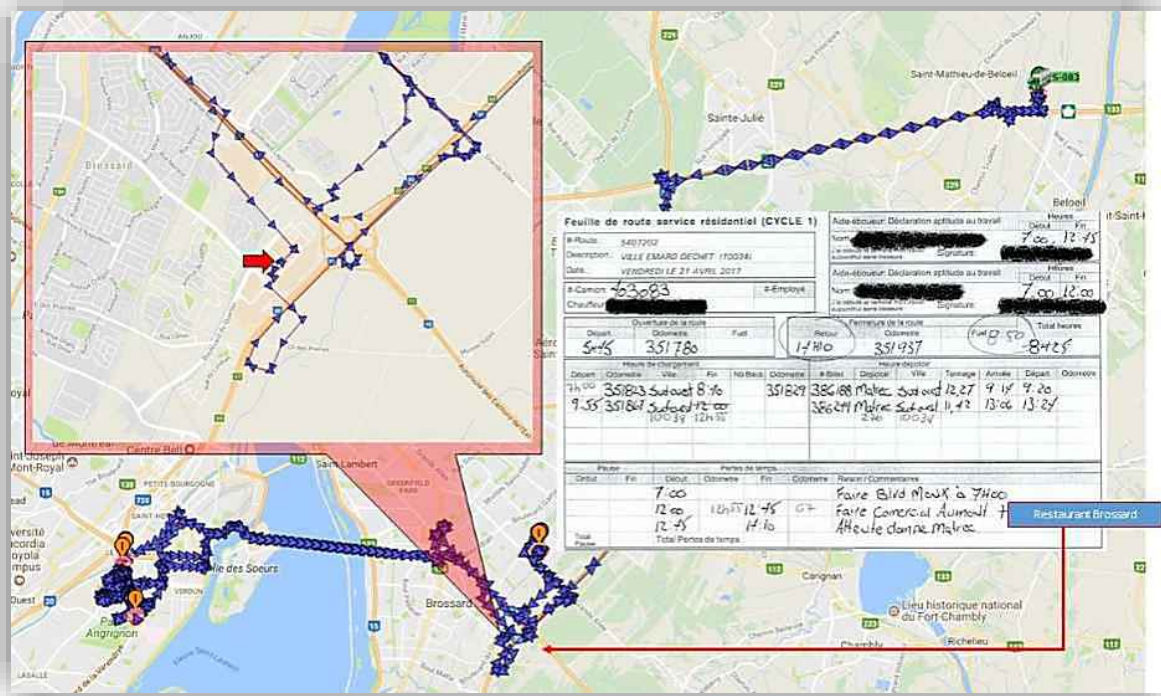
3.5.1.1 Restaurant situé à Brossard

Tout d'abord, lors de l'opération de surveillance du 2 mai 2017, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu que des employés de S.E.R. effectuaient la collecte de déchets du même restaurant de Brossard mentionné précédemment. La collecte de ces déchets a été effectuée en même temps que celle de l'arrondissement du Sud-Ouest en vertu du contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252 et tous ces déchets ont été déversés au centre de transbordement de Matrec sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest.

De plus, lors de l'analyse des feuilles de temps des chauffeurs, il a été constaté qu'à sept (7) autres reprises, soit les 5, 21 et 28 avril, 12 et 26 mai, 15 et 29 juin, ceux-ci avaient inscrit dans la catégorie « pertes de temps » un déplacement pour aller collecter les déchets dudit restaurant de Brossard, un déversement subséquent de ces déchets au centre de transbordement de Matrec, de même qu'une facturation sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le Bureau de l'inspecteur général a confirmé ces collectes de déchets au restaurant et les déversements subséquents au centre de transbordement de Matrec à l'aide des données GPS des camions obtenues de S.E.R. De plus, l'aspect relatif à la facturation a été confirmé par l'entremise des factures produites par Matrec.

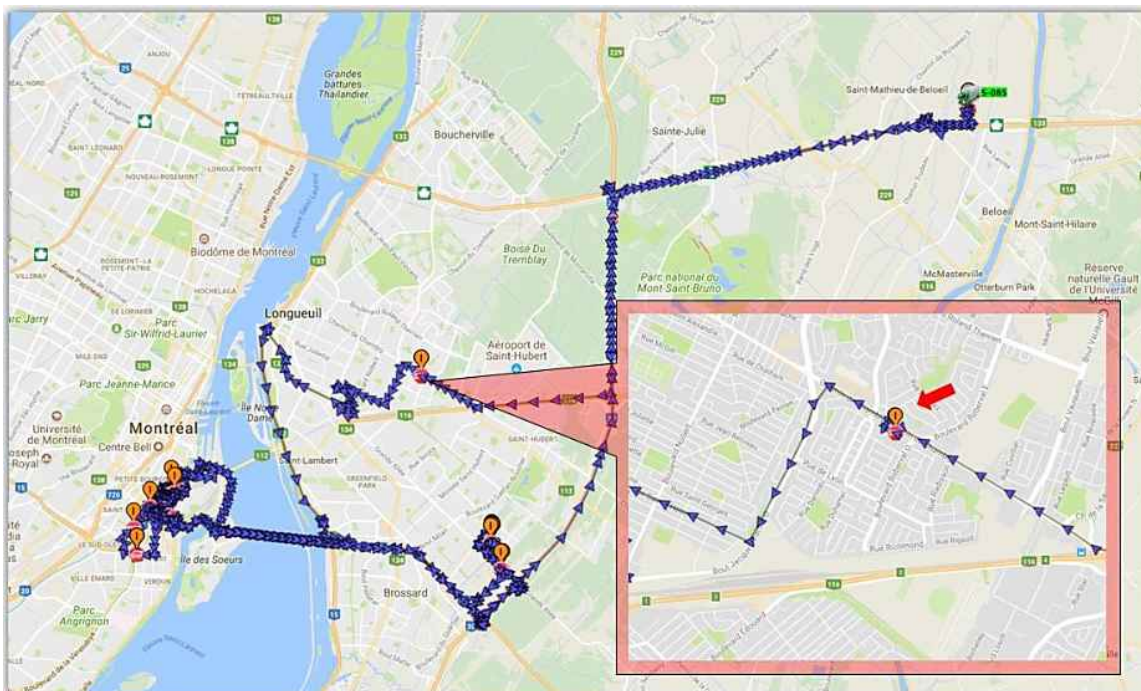
Par exemple, le relevé GPS du camion n° 403083 appartenant à S.E.R. et daté du 21 avril 2017 indique clairement une collecte des déchets dans l'arrondissement du Sud-Ouest en vertu du contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252, suivi d'un détour effectué par le chauffeur pour aller collecter les déchets du restaurant de Brossard (identifié par l'inspecteur général à l'aide d'une flèche rouge). Les données GPS démontrent un déversement subséquent de l'ensemble de ces déchets au centre de transbordement de Matrec. Ces éléments sont également inscrits sur la feuille du temps produite par le chauffeur et insérée sur la carte GPS ci-dessous.



Relevé GPS du 21 avril 2017 du camion n° 403083 appartenant à S.E.R. et feuille de temps produite par le chauffeur du camion n° 403083 pour le 21 avril 2017, obtenus par l'inspecteur général le 14 décembre 2017 à la suite d'une demande de production transmise à S.E.R.

3.5.1.2 Restaurant situé à Longueuil

Ensuite, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont constaté que les chauffeurs de S.E.R. effectuaient également la collecte de déchets du même restaurant situé à Longueuil mentionné précédemment. En effet, les données GPS d'un camion de S.E.R., reproduites ci-après, révèlent que celui-ci a effectué un détour pour aller collecter les déchets au dit restaurant de Longueuil à 6h22 le 25 avril 2017 (identifié ci-dessous par l'inspecteur général à l'aide d'une flèche rouge), puis qu'il est allé collecter les déchets dans l'arrondissement du Sud-Ouest et qu'il s'est rendu au centre de transbordement de Matrec.



Relevé GPS du 25 avril 2017 du camion n° 403085 appartenant à S.E.R., obtenu par l'inspecteur général le 14 décembre 2017 à la suite d'une demande de production transmise à S.E.R.

Bien que la feuille de temps produite par le chauffeur ne mentionne pas la collecte de déchets au restaurant⁵, le chauffeur a inscrit un déversement subséquent de ces déchets au centre de transbordement de Matrec, de même qu'une facturation sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest. L'aspect relatif à la facturation a été confirmé par l'entremise des factures produites par Matrec pour l'élimination des déchets.

3.5.1.3 Secteur Aumont à Brossard

Lors de leur analyse des feuilles de temps des chauffeurs, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont constaté que des chauffeurs de S.E.R. effectuaient la collecte de déchets dans le secteur des rues Aumont et Alfred à Brossard.

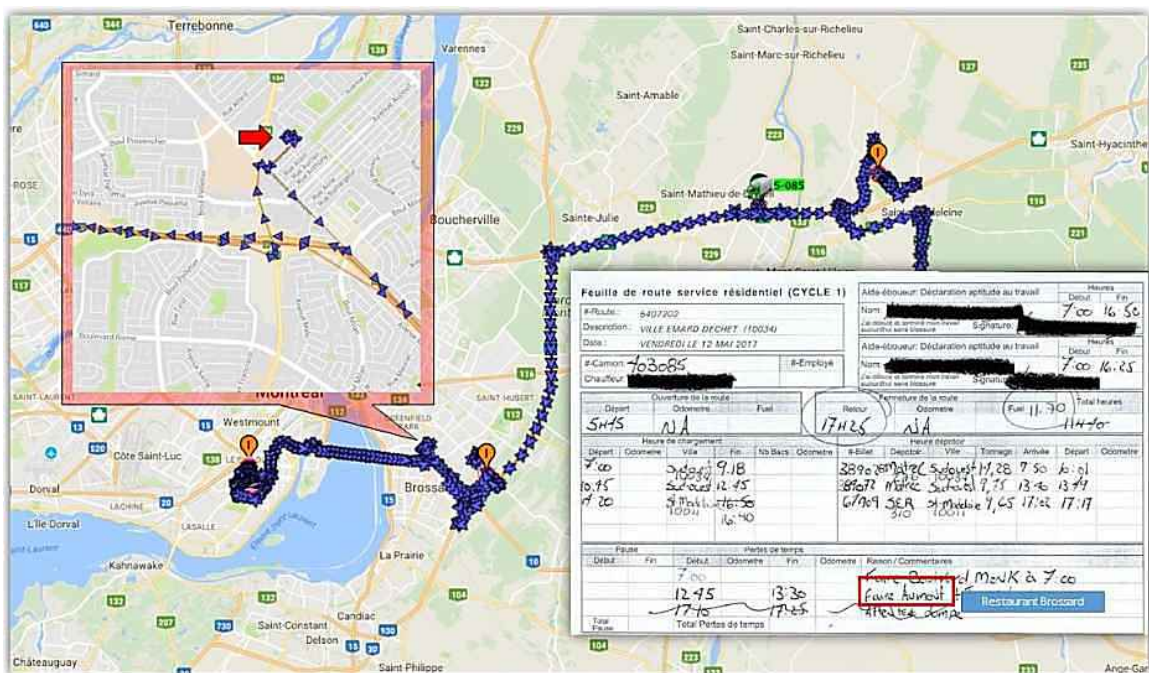
En effet, il a été constaté qu'à quatre (4) reprises, soit sur les feuilles de temps des 21 et 28 avril et des 12 et 26 mai 2017, les chauffeurs avaient inscrit dans la catégorie « pertes de temps » un déplacement pour aller collecter les déchets dans ce secteur de Brossard, un déversement subséquent de ces déchets au centre de transbordement de Matrec, de même qu'une facturation sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le Bureau de l'inspecteur général a confirmé ces collectes de déchets à Brossard et les déversements subséquents au centre de transbordement de Matrec à l'aide des données

⁵ Cette omission de la part du chauffeur sur sa feuille de temps est expliquée dans la sous-section 4.4 de la présente décision.

GPS des camions obtenues de S.E.R. De plus, l'aspect relatif à la facturation a été confirmé par l'entremise des factures produites par Matrec pour l'élimination des déchets.

Par exemple, le relevé GPS du camion n° 403085 appartenant à S.E.R. et daté du 12 mai 2017 indique clairement une collecte des déchets dans l'arrondissement du Sud-Ouest en vertu du contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252, suivi d'un détour effectué par le chauffeur pour aller collecter les déchets dans le secteur Aumont à Brossard (identifié par l'inspecteur général à l'aide d'une flèche rouge). Les données GPS démontrent un déversement subséquent de l'ensemble de ces déchets au centre de transbordement de Matrec. Ces éléments sont également inscrits sur la feuille du temps produite par le chauffeur et insérée sur la carte GPS ci-dessous.



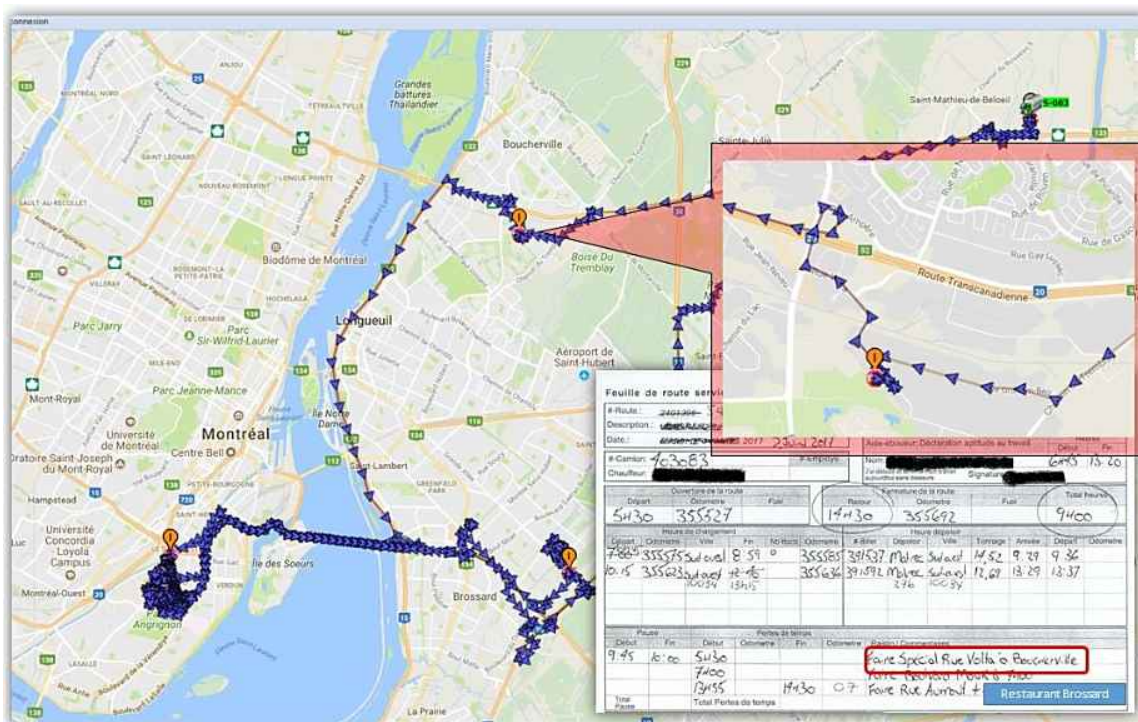
Relevé GPS du 12 mai 2017 du camion n° 403085 appartenant à S.E.R. et feuille de temps produite par le chauffeur du camion n° 403085 pour le 12 mai 2017, obtenus par l'inspecteur général le 14 décembre 2017 à la suite d'une demande de production transmise à S.E.R.

3.5.1.4 Villes de la Rive-Sud

En plus des collectes récurrentes de déchets de restaurant à Brossard et du secteur des rues Aumont et Alfred, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont également noté des collectes sporadiques dans d'autres villes de la Rive-Sud.

Ainsi, un chauffeur de S.E.R. a inscrit dans la catégorie « pertes de temps » de sa feuille de temps datée du 2 juin 2017 qu'il est allé « faire spécial rue Volta à Boucherville », pour ensuite aller effectuer la collecte de déchets dans l'arrondissement du Sud-Ouest en vertu du contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252 et déverser l'ensemble de ces déchets sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le Bureau de l'inspecteur général a confirmé cette collecte de déchets à Boucherville et les déversements subséquents au centre de transbordement de Matrec à l'aide des données GPS du camion obtenues de S.E.R., reproduites ci-après et illustrant clairement le détour effectué. De plus, l'aspect relatif à la facturation a été confirmé par l'entremise des factures produites par Matrec pour l'élimination des déchets.



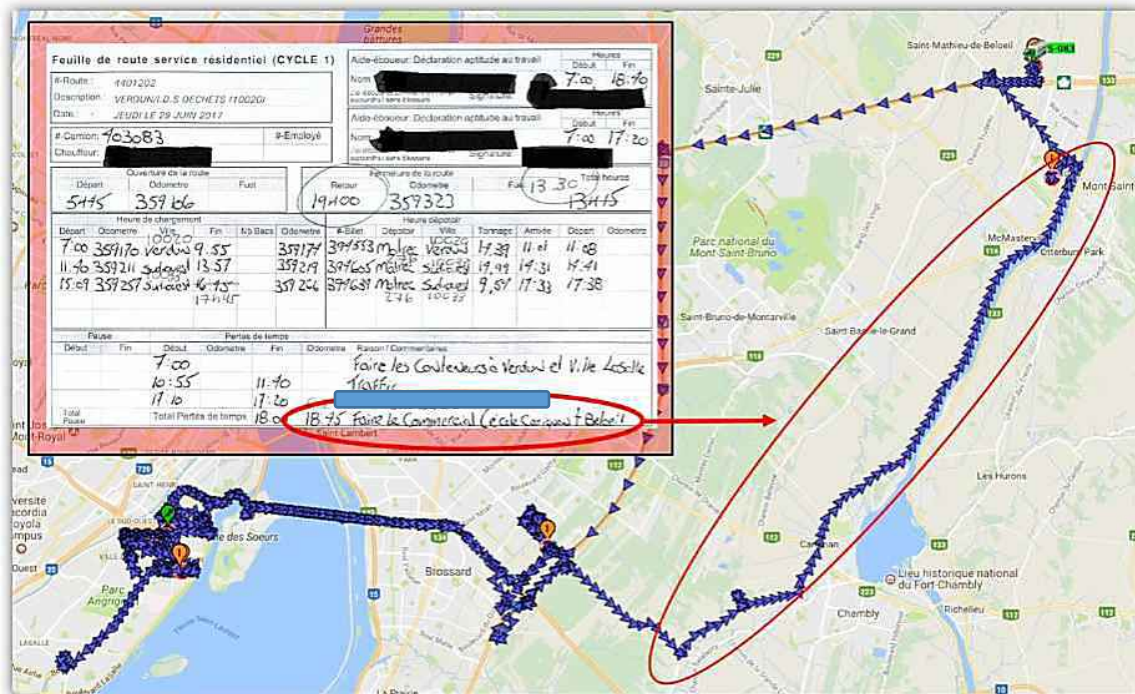
Relevé GPS du 2 juin 2017 du camion n° 403083 appartenant à S.E.R. et feuille de temps produite par le chauffeur du camion n° 403083 pour le 2 juin 2017, obtenus par l'inspecteur général le 14 décembre 2017 à la suite d'une demande de production transmise à S.E.R.

Un autre chauffeur de S.E.R. a, quant à lui, inscrit dans la catégorie « pertes de temps » de sa feuille de temps datée du 29 juin 2017 qu'il est allé « faire le commercial (école Carignan + Beloeil) ». Toujours selon les inscriptions de la feuille de temps, ces collectes ont eu lieu en fin de journée et rien n'indique que la benne du camion a été vidée avant la fin de son quart de travail.

La feuille de temps produite le lendemain démontre que le même camion a été utilisé pour faire la collecte de déchets dans l'arrondissement du Sud-Ouest en vertu du contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252 et rien n'indique que la benne du camion a été vidée au préalable. Toujours selon les inscriptions de la feuille de temps produite le lendemain, le premier déversement à survenir ce jour-là n'a eu lieu que suite à la collecte des déchets dans l'arrondissement du Sud-Ouest, au centre de transbordement de Matrec et ce, sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le Bureau de l'inspecteur général a confirmé ces collectes de déchets dans les municipalités de Carignan, Saint-Basile-le-Grand, McMasterville et Beloeil le 29 juin, ainsi que la collecte le lendemain dans l'arrondissement du Sud-Ouest et le déversement

subséquent au centre de transbordement de Matrec à l'aide des données GPS des camions obtenues de S.E.R. Ces dernières sont reproduites ci-après et sont accompagnées de la feuille de temps du 29 juin 2017. De plus, l'aspect relatif à la facturation a été confirmé par l'entremise des factures produites par Matrec pour l'élimination des déchets.



Relevé GPS du 29 juin 2017 du camion n° 403083 appartenant à S.E.R. et feuille de temps produite par le chauffeur du camion n° 403083 pour le 29 juin 2017, obtenus par l'inspecteur général le 14 décembre 2017 à la suite d'une demande de production transmise à S.E.R.

3.5.2 Collectes effectuées hors arrondissement

Finalement, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont constaté que les chauffeurs de S.E.R. ont effectué des collectes de déchets dans d'autres arrondissements de la Ville de Montréal non visés par le territoire couvert par le contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252.

Lors de l'opération de surveillance du 2 mai 2017, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu les employés de S.E.R. collecter les déchets de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, située dans l'arrondissement LaSalle. Par la suite, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu le camion de S.E.R. effectuer la collecte de déchets dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour enfin se rendre au centre de transbordement de Matrec à 10h26 et y déverser l'ensemble des déchets collectés sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest.

Les constats réalisés lors de l'opération de surveillance ont été confirmés par l'analyse de la feuille de temps du chauffeur, reproduite ci-après, qui démontre qu'il a inscrit dans la catégorie « pertes de temps » une collecte du « conteneur Ville LaSalle » entre 7h30 et

8h00, puis un déversement subséquent de ces déchets au centre de transbordement de Matrec vers 10h30, et ce, sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest. De plus, l'aspect relatif à la facturation a été confirmé par l'entremise des factures produites par Matrec pour l'élimination des déchets.

Feuille de route service résidentiel (CYCLE 1)												
# Route.: 2401267 2407003		Aide-éboueur: Déclaration aptitude au travail										
Description.: VERDUN/1.D.S-DECHET-1100201 10032		Nom: [REDACTED]				Heures		Signature: [REDACTED]				
Date.: MARDI LE 2 MAI 2017		J'ai débuté et terminé mon travail aujourd'hui sans blessure				Début 7h30		Fin 17h30				
# Camion: 403083		Aide-éboueur: Déclaration aptitude au travail				Heures		Signature: [REDACTED]				
Chaufeur: [REDACTED]		Nom: [REDACTED]				Début 7h30		Fin 17h30				
Ouverture de la route				- Fermeture de la route				Total heures				
Départ	Odomètre	Fuel		Retour	Odomètre	Fuel		12.40				
6h15				18h35								
Heure de chargement					Heure dépotoir							
Départ	Odomètre	Ville	Fin	Nb Bacs	Odomètre	# Bilet	Dépotoir	Ville	Tonnage	Arrivée	Départ	Odomètre
7h30		sud-ouest	10:05			357782	Matrec	Hubert	10.150	10:30	10:45	
11h15		10032	13:35			357761	276	10032	11.110	14:00	14:15	
14h45		11	17:05			357783	11	11	11.330	17:45	17:52	
			17h20									
Pause		Pertes de temps			Pertes de temps		Raisons / Commentaires					
Début	Fin	Début	Odomètre	Fin	Odomètre	Conteneur ville La Salle						
		7:30		8h00		Restaurant Brossard						
		18:20		18:35	07							
Total Pause		Total Pertes de temps										

Feuille de temps produite par le chauffeur du camion n° 403083 pour le 2 mai 2017 obtenue par l'inspecteur général le 14 décembre 2017 à la suite d'une demande de production transmise à S.E.R.

Pour ce qui est des autres collectes hors arrondissement observées lors des opérations de surveillance du 2 mai 2017, elles ont été effectuées dans l'arrondissement de Verdun, mais déversées sur le compte de l'arrondissement du Sud-Ouest. Ainsi, le 2 mai 2017, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu les employés de S.E.R. effectuer la collecte de déchets dans l'arrondissement du Sud-Ouest, puis dans l'arrondissement de Verdun, pour ensuite se rendre au centre de transbordement de Matrec afin de déverser l'ensemble de ces déchets sur le compte de l'agglomération de Montréal correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest. L'aspect relatif à la facturation a été confirmé par l'entremise des factures produites par Matrec pour l'élimination des déchets.

3.6 Sommaire des manquements constatés

Le tableau suivant présente l'ensemble des manquements de la part de S.E.R. constatés par les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général dans le cadre de l'exécution des contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252.



Les manquements constatés *de visu* lors des opérations de surveillance apparaissent en bleu pâle, alors que les autres cases illustrent les manquements révélés par l'analyse croisée des feuilles de temps des chauffeurs, des données GPS des camions de S.E.R. et des factures produites par Matrec.

Finalement, plusieurs camions étant assignés par S.E.R. pour chaque jour de collecte des déchets dans les arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest, certains des « X » peuvent sous-tendre des manquements multiples, qui ont été regroupés par souci de concision.

MANQUEMENTS CONSTATÉS	Verdun										Sud-Ouest										
	2017-02-06	2017-02-07	2017-02-09	2017-02-14	2017-02-27	2017-02-28	2017-03-06	2017-03-07	2017-03-22	2017-03-23	2017-04-05	2017-04-21	2017-04-25	2017-04-28	2017-05-02	2017-05-12	2017-05-26	2017-06-02	2017-06-15	2017-06-29	
Pesée obligatoire (Verdun) ⁶						X		X			s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Benne vide au début						X		X	X	X					X						
Collecte privée de déchets						X	X	X	X	X					X						
Quantité excédant le quota alloué						X		X													
Mélange de déchets avec le recyclage									X												
Collecte hors arrondissement						X		X							X						
Collecte hors Montréal	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Par ailleurs, des chauffeurs de S.E.R., rencontrés par les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général, confirment ces faits et observations en déclarant « faire aussi du commercial » pendant qu'ils exécutent les contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252, croyant que cela est demandé par la Ville.

⁶ Puisque l'exigence de pesée sur la balance publique de l'arrondissement n'est contenue qu'au devis de l'appel d'offres S08/004, ces champs sont indiqués comme étant sans objet (« s.o. ») dans les colonnes relatives au Sud-Ouest.

4. Analyse

Les faits détaillés ci-dessus amènent l'inspecteur général à poser les quatre (4) constats suivants à l'égard de l'exécution par S.E.R. des contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252.

4.1 *Impact de la clause de ristourne prévue au contrat découlant de l'appel d'offres S08/004*

Tel que mentionné à la sous-section 3.2.5, le contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 contient une clause prévoyant le versement d'une ristourne annuelle par S.E.R. à la Ville en fonction du tonnage de déchets collectés dans l'arrondissement par l'entreprise.

Dès la première année d'exécution du contrat, la baisse de la quantité de déchets collectés a enclenché le premier palier de ristourne de 5 % de la valeur annuelle du contrat, soit un montant d'environ 100 000 \$. Le montant du tonnage de déchets collectés est par la suite demeuré sensiblement le même pour chacune des années subséquentes, soit un montant tout juste supérieur à celui enclenchant le deuxième palier de ristourne. Une baisse sous ce second palier aurait entraîné une hausse de la ristourne annuelle à payer par S.E.R. à la Ville de 100 000 \$ à environ 200 000 \$.

Il va sans dire qu'une telle clause a pu objectivement motiver S.E.R. à conserver le tonnage de déchets collectés le plus élevé possible.

4.2 *Nature des manquements constatés*

Il se dégage du tableau ci-haut un constat en ce qui concerne la diversité des manquements constatés : ils touchent en réalité à un grand éventail d'obligations imposées à S.E.R. par les contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252.

Ainsi, l'enquête menée par le Bureau de l'inspecteur général a permis de constater des collectes excédant les quotas alloués par les arrondissements, un mélange de recyclage avec des déchets, de même que des collectes privées hors arrondissement et à l'extérieur du territoire de la Ville de Montréal. Ces manquements atteignent l'essence même des services à être rendus par S.E.R., soit la collecte et le transport des seuls déchets des résidents et des commerçants des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest.

4.3 *Récurrence des manquements constatés*

Le troisième aspect ressortant de l'enquête menée est sans contredit la récurrence des manquements constatés de la part de S.E.R. Partant des manquements dénoncés par les autorités de l'arrondissement de Verdun, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont pu rapidement parvenir aux mêmes constats, plusieurs manquements ayant été observés lors de chacune des journées de surveillance effectuées dans l'arrondissement de Verdun.



De même, la journée de surveillance dans l'arrondissement du Sud-Ouest a permis de constater que les manquements ne se limitaient pas qu'à l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 dans l'arrondissement de Verdun.

Cette tendance s'est alourdie suite à l'analyse croisée des feuilles de temps des chauffeurs de S.E.R., des données GPS des camions et des factures obtenues de la part de Matrec.

En d'autres mots, l'inspecteur général ne peut conclure qu'il s'agit de manquements isolés, les faits tendant plutôt à indiquer une façon de faire systématique de la part de l'entreprise.

4.4 Implication des superviseurs de S.E.R.

À cet effet, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont notamment cherché à déterminer s'il pouvait s'agir d'actes attribuables uniquement à quelques chauffeurs ou éboueurs de S.E.R. Une telle possibilité s'est cependant rapidement butée aux faits.

En effet, les routes des chauffeurs de S.E.R. sont assignées par les superviseurs de l'entreprise et les feuilles de temps des chauffeurs sont subséquemment signées par leurs superviseurs. Or, tel que le démontrent les quelques feuilles de temps reproduites précédemment, tant les collectes privées de déchets en arrondissement que celles effectuées hors arrondissement et hors territoire de la Ville de Montréal y sont inscrites en toutes lettres sous l'intitulé « pertes de temps ». Une analyse rapide des heures de collecte et de déversement permet de constater que le contenu de ces collectes a été déversé sur le compte de l'agglomération de Montréal.

De plus, tel que mentionné précédemment, les chauffeurs de S.E.R. rencontrés par les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont reconnu « faire du commercial » pendant qu'ils exécutaient les contrats des appels d'offres S08/004 et 16-15252. Aussi erronée soit leur croyance que de telles collectes commerciales aient été demandées par la Ville, il n'est pas illogique que les chauffeurs parviennent à une telle conclusion lorsque l'on considère la récurrence de leurs assignations regroupant simultanément des collectes publiques et privées.

Par ailleurs, les superviseurs de S.E.R. ont accès en tout temps aux données GPS des camions assignés à l'exécution des contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252. S.E.R. possède donc les moyens de déceler de telles collectes privées de déchets. Par conséquent, il est impossible que les collectes privées effectuées hors des arrondissements concernés ne résultent que d'initiatives personnelles de chauffeurs malveillants. Le cas échéant, les chauffeurs n'inscriraient pas de telles collectes sur leurs feuilles de temps.

De fait, un (1) seul cas de collecte résultant d'initiative personnelle d'un chauffeur s'est produit durant l'enquête du Bureau de l'inspecteur général, soit celui de la collecte au restaurant de Longueuil. Ayant constaté une collecte à cet endroit lors d'une des opérations de surveillance effectuées dans l'arrondissement de Verdun, les enquêteurs se sont rendus aux bureaux de S.E.R. le 3 octobre 2017 et ont demandé à voir les

données GPS du camion en question. Ce n'est que suite à cette intervention de la part du Bureau de l'inspecteur général que S.E.R. a réalisé que le chauffeur effectuait cette collecte privée de sa propre initiative. Le chauffeur a été congédié peu après.

En somme, ce cas illustre des défaillances au niveau des mécanismes de contrôle interne de l'entreprise, ainsi que son incapacité à détecter de tels manquements sans une intervention préalable du Bureau de l'inspecteur général. Quant à lui, le rôle joué par les superviseurs de S.E.R. dans l'assignation des routes aux chauffeurs, dont certaines regroupent fréquemment des collectes publiques et privées, ainsi que dans l'approbation des feuilles de temps amène l'inspecteur général à considérer qu'il s'agit d'une problématique systémique au sein de l'entreprise.

De ce qui précède, l'enquête démontre que S.E.R. a été incapable d'exécuter, avec intégrité, les contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252.

5. Réponses aux Avis aux personnes intéressées

Conformément à son devoir d'équité procédurale, l'inspecteur général a résumé l'ensemble des faits détaillés ci-haut dans des Avis qu'il a envoyés à S.E.R. et à sa compagnie mère, W.C.C., le 5 décembre 2017 (appel d'offres S08/004) et le 3 janvier 2018 (appel d'offres 16-15252). W.C.C. a soumis une réponse à chacun des deux (2) Avis. Bien que sa réponse au premier Avis fasse allusion à des positions que pourrait avoir S.E.R., aucune réponse formelle aux Avis n'a été reçue de la part de cette dernière. L'inspecteur général retient les éléments suivants des réponses reçues.

5.1 Manquements niés

Tout d'abord, W.C.C. répond de façon générale que les manquements, s'ils sont prouvés, ont été commis par S.E.R. ou ses employés et ne peuvent lui être imputés d'aucune façon.

Ensuite, W.C.C. nie certains des manquements constatés dans le cadre de l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004. C'est le cas des collectes effectuées dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand le 6 mars 2017, ainsi que de la collecte de matières recyclables du restaurant de Verdun. Toutefois, mise à part une brève négation des événements, W.C.C. n'a soumis aucune documentation ou autre élément de preuve afin de soutenir sa version des faits et d'infirmer les observations réalisées par les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général lors de leurs opérations de surveillance.

Ainsi, en ce qui concerne ce premier manquement nié, l'explication fournie par W.C.C. se limite au fait que la procédure usuelle de S.E.R. prévoit que les camions déversent toujours le contenu de leur benne au centre de transbordement aménagé dans la cour de S.E.R. à Beloeil pour les collectes effectuées sur la Rive-Sud. Bien que S.E.R. et W.C.C. n'aient transmis aucune preuve de l'existence ou de l'application en l'espèce d'une telle procédure (p.ex. billet de pesée ou facture), les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont néanmoins vérifié à nouveau les feuilles de temps des chauffeurs en leur possession et ont pu noter que certaines d'entre elles indiquent des déversements aux locaux de S.E.R. en fin de journée, comme par exemple celle du 7 mars 2017 reproduite ci-après.



Ouverture de la route				Fermeture de la route				Total heures	
Départ	Odomètre	Fuel	Retour	Odomètre	Fuel				
6h00	346415		18h25	346616	12.50			12h25	

Heure de chargement					Heure dépotoir							
Départ	Odomètre	Ville	Fin	Nb Bacs	Odomètre	#-Billot	Dépotoir	Ville	Tonnage	Arrivée	Départ	Odomètre
7:15	346458	Verdun	9:15		346469	381516	Matrec	Verdun	9.95	9:39	9:46	
10:09	346503	Verdun	11:51		346510	381548	Matrec	Verdun	9.23	12:16	12:27	
12:45	346575	Verdun	14:55			381573	Matrec	Verdun	9.95	15:30	15:35	
16:15	346598	Bebeil	17:55		346608	65007	S.E.R.	Bebeil	2.65	18:06	18:17	

Pause		Pertes de temps			Raison / Commentaires	
Début	Fin	Début	Odometre	Fin	Odometre	
12:15	12:30	7:15				Faire les Conteneurs à Verdun 7:15
		15:10		15:20		Faire le Restaurant Brossard
		15:35	17h55	16:00	18h05	Faire le Commercial St-Brudo
Total Pause		Total Pertes de temps	18:15	18:25	18:25	Attente pour Dem per

Feuille de temps produite par le chauffeur du camion n° 403083 appartenant à S.E.R. pour le 7 mars 2017 et obtenue par l'inspecteur général le 14 décembre 2017 à la suite d'une demande de production transmise à S.E.R.

Cependant, il est utile de rappeler que la feuille de temps du 6 mars 2017, reproduite à la sous-section 3.4.4.3 ci-haut, ne comporte aucune telle inscription, que les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont vu un chauffeur stationner le camion en fin de journée et le reprendre le lendemain matin sans en vider la benne, et que l'odomètre est demeuré inchangé entre les deux (2) jours.

Pour ce qui est du mélange des matières recyclables et des déchets collectés au restaurant de Verdun, les entreprises répondent que ce sont les autorités de la Ville qui leur ont verbalement demandé d'effectuer la collecte des déchets du restaurant en question. Ils disent tenter d'obtenir une confirmation écrite de cette demande et qu'ils cesseront toute collecte à ce restaurant en cas d'échec de cette démarche.

Or, en fournissant une telle explication, W.C.C. se méprend quant au manquement qui a été constaté par les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général. Celui-ci tient plutôt au fait que S.E.R. a mélangé des matières recyclables avec des déchets, en contravention notamment des exigences du devis de l'appel d'offres S08/004.

5.2 Manquements omis ou non traités

Ensuite, les réponses de W.C.C. aux Avis se trouvent soit à omettre certains des autres manquements soit à en traiter sans spécifiquement les nier ou les admettre. C'est notamment le cas des collectes effectuées auprès des deux (2) entreprises de Verdun

œuvrant dans le domaine de la construction et de l'usine Des Baillets à LaSalle, de même que des collectes des déchets de l'usine Atwater. Ainsi, les premières ne sont pas abordées dans les réponses des entreprises, alors qu'elles expliquent les secondes en disant que les employés de S.E.R. les ont effectuées par mégarde en raison de la proximité de l'usine Atwater des limites de l'arrondissement de Verdun.

5.3 Manquements dont les faits sont reconnus

Par la suite, W.C.C. reconnaît que les collectes effectuées aux restaurants de Brossard et de Longueuil, dans le secteur des rues Aumont et Alfred à Brossard, ainsi qu'à Boucherville, Carignan, Saint-Basile-le-Grand, McMasterville et Beloeil résultent de contrats commerciaux qu'elle (ou S.E.R.) a conclus et que les chauffeurs de S.E.R. n'auraient pas dû mélanger les déchets privés avec les déchets publics. Elle tente toutefois de relativiser l'impact de ces manquements sur la base de trois (3) arguments.

5.3.1 Acquisition récente de l'entreprise

Premièrement, W.C.C. rappelle son acquisition récente de S.E.R. et soumet que l'ensemble de ces manquements est imputable à l'ancienne administration de l'entreprise. Une telle position se heurte aux faits du présent dossier.

En effet, alors que l'achat de S.E.R. par W.C.C. a eu lieu le 1^{er} juin 2016, les manquements constatés par les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général se sont produits plus de huit (8) mois plus tard, soit entre les mois de février et juin 2017.

5.3.2 Mise en œuvre de certaines mesures correctives

Deuxièmement, W.C.C. dit avoir instauré plusieurs mesures afin de se conformer aux exigences des devis des appels d'offres S08/004 et 16-15252. Les réponses aux Avis citent à cet égard l'embauche d'un nouveau directeur au siège social de S.E.R. à Beloeil le 27 juillet 2017 et détaillent ses actions depuis pareille date.

Ainsi, celui-ci aurait rencontré les employés et les superviseurs de l'entreprise afin de discuter des cinq (5) valeurs de l'énoncé de mission de S.E.R. et de leur rappeler l'interdiction de mélanger les collectes privées et publiques de déchets. Il aurait également mis en place une ligne de dénonciation interne en septembre 2017. Finalement, il aurait congédié en octobre 2017 le chauffeur ayant effectué les collectes au restaurant de Longueuil, car il aurait découvert que le chauffeur effectuait ces collectes de sa propre initiative, que l'entreprise ne possédait pas de contrat avec ledit restaurant et que l'entreprise n'a pas profité des paiements perçus par le chauffeur auprès du restaurant.

Bien que l'inspecteur général prenne note des mesures correctives décrites par W.C.C., il se doit de compléter la trame factuelle mise de l'avant par l'entreprise. En effet, leurs réponses omettent de mentionner que dès le 6 juillet 2017, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général ont transmis des demandes de production de documents aux dirigeants de S.E.R. et ont rencontré plusieurs témoins, dont le prédécesseur du directeur en question. Le congédiement de ce dernier et l'embauche du nouveau directeur n'ont eu



lieu que trois (3) semaines après les rencontres initiées par les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général.

De plus, tel que mentionné à la sous-section 4.4 de la présente décision, ce sont les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général, plutôt que le nouveau directeur, qui ont découvert les collectes effectuées au restaurant de Longueuil lors de leurs opérations de surveillance. Encore une fois, ce n'est qu'en réaction à une intervention du Bureau de l'inspecteur général, en l'occurrence des demandes de données GPS pour ces collectes, que S.E.R. et W.C.C. ont pris des mesures correctives.

Compte tenu de la récurrence des manquements identifiés précédemment et de la participation des superviseurs de S.E.R. dans l'assignation des collectes publiques et privées, l'inspecteur général ne peut que s'interroger quant à la suffisance des mesures mises de l'avant par les entreprises, ainsi que leur capacité à déceler et remédier à un manquement futur sans une intervention préalable du Bureau de l'inspecteur général. En fait, les observations, les analyses des documents obtenus dans le cadre de l'enquête ainsi que les rencontres avec des chauffeurs de S.E.R. tendent plutôt à démontrer que cette façon de faire a été intégrée dans la culture même de l'entreprise.

5.3.3 Pertes trop peu élevées eu égard à la valeur des contrats

En troisième et dernier lieu, W.C.C. argue que les manquements détaillés ci-haut ne constituent pas une violation substantielle des contrats, car en vertu de ses estimations, les pertes encourues par la Ville, pour autant qu'elle en ait subi, seraient trop peu élevées eu égard à la valeur totale des contrats pour S.E.R.

En reportant les manquements mentionnés précédemment sur une base annuelle, W.C.C. estime que les pertes encourues par la Ville représenteraient moins de 0.35 % de la valeur annuelle du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004, soit 8 350 \$ par année sur un contrat dont la valeur annuelle est de 2 700 000 \$. Pour ce qui est des pertes encourues par la Ville lors de l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres 16-15252, W.C.C. estime qu'elles pourraient être de 1 650 \$ par année, soit moins de 0.20 % de la valeur annuelle du contrat, établie à environ 1 000 000 \$.

Jugeant que toute résiliation des contrats serait manifestement déraisonnable, constituerait une utilisation inappropriée d'un pouvoir discrétionnaire et pourrait causer un dommage irréversible à l'entreprise, W.C.C. offre donc de compenser la Ville pour les pertes encourues suite aux manquements allégués afin de régler le dossier et éviter une résiliation des contrats en question.

Tout d'abord, en vertu des dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'inspecteur général a notamment pour mandat de surveiller l'exécution des contrats par les cocontractants de la Ville et de recommander au conseil toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité et à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière d'exécution de contrats. Il n'est pas de sa compétence de négocier ou d'accepter des règlements au nom de la Ville.

Ensuite et surtout, avec égards, l'inspecteur général ne peut souscrire au raisonnement mis de l'avant par W.C.C. La gravité d'un manquement contractuel ne saurait être réduite

qu'à une simple équation mathématique. Agir ainsi reviendrait à amoindrir, voire à occulter toute notion d'intégrité d'un cocontractant lors de l'exécution d'un contrat suite à un appel d'offres, alors même qu'une telle notion se trouve, tel que mentionné, au cœur du mandat confié par le législateur à l'inspecteur général.

Les faits révélés par le présent dossier témoignent d'une indifférence totale de la part de S.E.R. quant au respect de plusieurs de ses obligations contractuelles, de sorte qu'il plane un doute persistant quant au contenu des collectes passées et futures de S.E.R.

À cet égard, on ne peut faire fi de la récurrence et de la diversité des manquements constatés, de même que l'incapacité de S.E.R. d'y remédier sans une intervention préalable du Bureau de l'inspecteur général. Il s'agit ici d'une question d'intégrité, notamment lorsque l'on considère l'implication des superviseurs de l'entreprise dans l'assignation et la supervision de routes alliant collecte de déchets publics et privés.

En réalité, si la nouvelle version de la *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal*, adoptée en août 2016, avait été en vigueur lors du lancement des appels d'offres S08/004 et 16-15252, l'inspecteur général aurait conclu que les agissements de S.E.R. constatés dans le présent dossier constituent des manœuvres frauduleuses au sens de ladite Politique et aurait recommandé l'ajout de S.E.R. au *Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle* pour une période de cinq (5) années.

6. Constats relatifs à la Ville

Par ailleurs, l'inspecteur général tient à formuler quelques remarques relatives à la Ville. D'abord et avant tout, il se doit de reconnaître que la présente enquête a été rendue possible par la dénonciation initiale reçue de la part des autorités de l'arrondissement de Verdun. Tel qu'il appert du tableau inséré à la section 3.4, les observations au soutien de la dénonciation étaient détaillées et bien documentées.

Cependant, bien que le présent dossier résulte des manquements constatés de la part de S.E.R., l'enquête de l'inspecteur général lui a néanmoins permis d'observer plusieurs défaillances de la part de la Ville dans la gestion de l'exécution des contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252.

Quoique cela n'amoindrisse d'aucune façon la nature ou la gravité des manquements de S.E.R. révélés par l'enquête, l'inspecteur général est d'avis que le délaissement de l'exercice de certains moyens de contrôle, l'absence de coordination entre les divers intervenants et l'insuffisance des ressources accordées aux arrondissements pour la supervision des opérations sur le terrain ont créé un climat propice à la survenance de tels manquements. Les prochaines sous-sections aborderont ces éléments plus en détail.

6.1 Pesée sur la balance publique de l'arrondissement de Verdun

Tel que mentionné précédemment, le devis de l'appel d'offres S08/004 prévoit que les camions de l'adjudicataire doivent se présenter à la balance publique dans



l'arrondissement de Verdun pour une pesée lors de leur arrivée, de leur départ et de leur retour sur le territoire de l'arrondissement. Un système de carte magnétique a également été instauré de façon à permettre l'enregistrement électronique des données recueillies lors des différentes pesées des camions. Procéder d'une telle façon permet aux autorités de l'arrondissement de Verdun de connaître la quantité exacte de déchets collectés par S.E.R. dans l'arrondissement.

Or, l'enquête du Bureau de l'inspecteur général a révélé que la balance publique est souvent brisée. De plus, l'arrondissement n'est pas rigoureux dans l'application de son obligation de procéder aux pesées des camions, tant avec une benne vide que pleine : celles-ci sont effectuées de façon aléatoire plutôt que systématique.

De même, lorsqu'elles sont disponibles, les informations relatives à la pesée effectuée en arrondissement n'ont pas été utilisées par l'arrondissement de Verdun dans le processus de conciliation des factures de S.E.R. Afin d'étudier l'évolution des tonnages métriques des déchets collectés, l'arrondissement de Verdun se fie plutôt aux données contenues sur les billets de pesée obtenus par S.E.R. au centre de transbordement de Matrec.

Il est à noter que l'arrondissement du Sud-Ouest ne possède pas de balance publique et doit donc également se fier aux données contenues sur les billets de pesée obtenus par S.E.R. au centre de transbordement de Matrec.

6.2 Gestion des billets d'autorisation à déverser

Tel qu'expliqué à la sous-section 3.1.2, tout camion de S.E.R. souhaitant déverser des déchets au centre de transbordement de Matrec sur le compte de l'agglomération de Montréal doit obtenir au préalable un billet d'autorisation à déverser de la part des autorités de l'arrondissement. Deux (2) principaux problèmes ont été relevés quant au contenu de ces billets.

D'une part, ni les autorités de l'arrondissement de Verdun ni celles du Sud-Ouest ne vérifient systématiquement que les bennes des camions de S.E.R. sont vides au début de leur quart de travail, et ce, malgré une case prévue à cet effet sur les billets. Une telle vérification aurait permis aux autorités des arrondissements de déceler les collectes privées effectuées par S.E.R. avant d'entreprendre les collectes en arrondissement.

D'autre part, certains billets ont été émis en lots en blanc à S.E.R., faisant en sorte que les arrondissements sont incapables d'en effectuer le suivi. Ainsi, certains ressurgissent à des dates ultérieures pour des déversements effectués par S.E.R. au centre de transbordement de Matrec sans qu'il ne soit possible de s'assurer que le chargement provienne bien des arrondissements en question.

Dans la même veine, des billets obtenus par le Bureau de l'inspecteur général affichent des irrégularités majeures, tels qu'un numéro de camion manquant, un nom de chauffeur différent de la signature apposée ou une modification manuscrite de la date de déversement autorisée par l'arrondissement. Alors que ces billets devraient servir en tant que gage de la provenance des déchets collectés, les informations contenues sur ceux-ci ne sont pas contrôlées par les arrondissements lors de la conciliation des factures de

S.E.R. et ouvrent la porte à l'usage de manœuvres frauduleuses envers la Ville, en toute impunité.

6.3 Utilisation des données GPS par la Ville

Tous les camions utilisés par S.E.R. pour exécuter les contrats découlant des appels d'offres S08/004 et 16-15252 sont munis de dispositifs de localisation GPS. Cela constituait une exigence dans le devis de l'appel d'offres 16-152152, mais puisqu'il a été lancé en 2008, le devis de l'appel d'offres S08/004 ne contenait pas de clause similaire. L'installation de ces dispositifs a donc été effectuée ultérieurement, et ce, à la demande de la Ville.

Des codes d'accès électroniques aux données de ces dispositifs GPS ont été mis à la disposition des autorités des arrondissements et du Service de l'environnement. Cependant, ils n'ont été que très peu utilisés.

En fait, seules les autorités de l'arrondissement de Verdun disent y avoir eu recours à quelques occasions, par le biais d'une demande au superviseur de l'entreprise, afin de s'assurer que des segments de route de collecte de déchets avaient bel et bien été effectués par S.E.R. Pour sa part, le Service de l'environnement dit ne pas les avoir utilisés puisque la surveillance de la collecte et du transport des déchets incombe aux arrondissements et n'est pas de son ressort.

Encore une fois, l'inspecteur général considère que le recours non systématique, et parfois même l'absence complète de recours à ces données pourtant disponibles a gravement nui à une surveillance efficace de l'exécution des contrats.

6.4 Répartition des rôles et responsabilités au sein de la Ville

La répartition des rôles et des responsabilités au sein de la Ville en matière de collecte, de transport et d'élimination des déchets a été abordée précédemment à la section 3.1.1. À titre de rappel, les arrondissements assurent la supervision de l'exécution de la collecte et du transport, tandis que le Service de l'environnement prend en charge les aspects financiers et administratifs de ces services, de même que l'ensemble du dossier de l'élimination des déchets.

De l'avis de l'inspecteur général, c'est cette segmentation d'un dossier qui ne devrait former qu'un tout qui a conduit aux problèmes constatés en l'espèce. En séparant la collecte et le transport des déchets de leur élimination, et ce, sans arrimer l'exercice des mesures de contrôle, deux (2) silos ont été créés entre lesquels se perd la question de l'origine des déchets éliminés.

En effet, alors que les arrondissements cherchent à s'assurer que tous les déchets de leurs résidents et commerçants soient collectés, le Service de l'environnement s'assure que Matrec ne facture la Ville que pour les déchets collectés et déversés par S.E.R. à son centre de transbordement. Toutefois, en procédant de la sorte, personne ne s'attarde à la provenance des déchets collectés et déversés par S.E.R. ni à sa conséquence logique, soit que la Ville paie pour l'élimination des déchets de tiers.



Le problème ne se situe pas au niveau des mécanismes de contrôle pouvant être exercés par la Ville : ceux-ci sont bien détaillés et prévus dans les devis des appels d'offres. Ils peuvent également s'avérer fort efficaces s'il en est fait bon usage. D'ailleurs, les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général se sont appuyés en grande partie sur certains d'entre eux (analyse croisée de la facturation et données GPS) dans le cadre du présent dossier.

La question est de déterminer qui les exercera. À l'heure actuelle, la réorganisation orchestrée en 2015 confie le leadership en matière de gestion globale des matières résiduelles au Service de l'environnement. C'est également ce service qui effectue les paiements pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets et qui perçoit toute ristourne due par S.E.R. à la Ville en vertu du contrat découlant de l'appel d'offres S08/004. Bref, le Service de l'environnement est celui qui a le plus grand intérêt à contrôler l'origine des déchets éliminés.

Pourtant, une certaine incongruité persiste en ce sens que la tâche de surveillance des opérations de collecte et de transport des déchets incombe exclusivement aux arrondissements. De surcroît, ces derniers déplorent une absence de transfert de budgets ou de main-d'œuvre supplémentaire en conséquence.

À titre d'exemple, dans sa réponse à l'Avis, la direction des Travaux publics de l'arrondissement de Verdun dit que son budget ne lui permettait d'engager qu'un (1) seul inspecteur municipal, et ce, pour l'ensemble du suivi de la gestion des matières résiduelles – non seulement les déchets – et de la propreté sur le territoire. Ce n'est qu'en novembre 2016 qu'un inspecteur additionnel a pu être engagé et la transmission de la dénonciation à l'origine de ce dossier à peine trois (3) mois plus tard n'est sans doute pas étrangère à cet accroissement des effectifs d'inspection.

En d'autres mots, les faits révélés par la présente enquête sont une démonstration claire que la segmentation des informations et des efforts qui en découlent peuvent laisser le champ libre à bien des manœuvres frauduleuses. La Ville se doit de briser les silos qui caractérisent sa gestion actuelle de ces dossiers et de revoir ses façons de procéder. La collecte, le transport et l'élimination des déchets sont des services récurrents qui nécessitent une vue d'ensemble et une plus grande concertation entre les divers intervenants afin d'assurer une surveillance efficace des cocontractants de la Ville.

6.5 Rencontre avec des intervenants de la Ville

Finalement, il va sans dire que les services de collecte et de transport des déchets revêtent un caractère essentiel dans le maintien de la propreté et de la santé publique.

C'est pour cette raison que l'inspecteur général a exceptionnellement rencontré les autorités des arrondissements et du Service de l'environnement avant de rendre sa décision afin de s'enquérir des impacts d'une potentielle résiliation des contrats sur la continuité des services.

L'inspecteur général a obtenu l'assurance qu'en cas de résiliation des contrats, les précautions nécessaires seraient déployées de façon diligente et en temps opportun afin d'éviter une interruption des services pour les citoyens.

7. Conclusion

Tout d'abord, l'enquête du Bureau de l'inspecteur général démontre que la clause de versement de ristourne incluse au contrat découlant de l'appel d'offres S08/004 a pu objectivement motiver S.E.R. à maintenir un tonnage élevé de déchets collectés.

Ensuite, les faits mis à jour par l'enquête révèlent des manquements de natures multiples. En réalité, il se trouve très peu de manquements relatifs à la collecte et au transport des déchets que l'inspecteur général n'ait pas constatés de la part de S.E.R. Les quotas alloués par les arrondissements ont été excédés. Des matières recyclables ont été mélangées à des déchets. Des collectes privées ont été effectuées à l'extérieur des arrondissements désignés, voire même à l'extérieur du territoire de la Ville de Montréal.

De plus, ces manquements n'ont pas été le résultat d'une erreur unique, d'un moment d'égarement isolé ou d'une faute inattendue d'un chauffeur ou d'un employé de l'entreprise. Ils sont plutôt marqués d'une récurrence certaine : les opérations de surveillance et la preuve recueillie lors de l'enquête de l'inspecteur général ont permis de constater plus d'une trentaine de collectes privées de la part de S.E.R. sur une courte période de temps.

La gravité des manquements se trouve d'autant plus renforcée par le fait que S.E.R. disposait des moyens nécessaires pour déceler elle-même ces collectes privées. En plus des inscriptions à cet effet sur les feuilles de temps des chauffeurs, l'entreprise avait également accès aux coordonnées GPS des camions assignés à l'exécution des appels d'offres S08/004 et 16-15252. Or, rien ne permet de croire que S.E.R. ait fait usage de ces outils.

Certes, W.C.C. et S.E.R. soulignent dans leurs réponses aux Avis qu'ils ont embauché un nouveau directeur pour leurs bureaux de Beloeil et congédié le chauffeur ayant effectué les collectes au restaurant de Longueuil. Cependant, tel que mentionné précédemment, ces changements de personnel ne se sont produits qu'à la suite de rencontres et d'interrogations soulevées par les enquêteurs du Bureau de l'inspecteur général. Rappelons que les manquements observés au cours de l'enquête démontrent que la collecte de déchets hors territoire se fait non seulement à plusieurs reprises, mais aussi par plusieurs chauffeurs différents.

S.E.R. et W.C.C. n'ayant pas soumis d'éléments additionnels relatifs à une révision des mécanismes de contrôle interne, l'inspecteur général ne peut dès lors que se questionner quant à la capacité de l'entreprise à pouvoir déceler elle-même des manquements dans ses opérations et d'y remédier sans une intervention préalable et répétée du Bureau de l'inspecteur général.



En réalité, la preuve recueillie démontre que certaines collectes privées, notamment celles auprès du restaurant de Brossard et des entreprises de construction à Verdun, étaient incluses dans les routes de collectes publiques assignées aux chauffeurs de S.E.R. par les superviseurs de la compagnie. Ces derniers pouvaient ensuite vérifier si ces collectes privées avaient bel et bien été effectuées à l'aide des données GPS des camions et des feuilles de temps journalières des chauffeurs qui leur étaient soumises pour approbation.

Lorsque cet aspect de récurrence des manquements est jumelé à l'assignation par les superviseurs de S.E.R. de routes alliant collectes publiques et collectes privées et au fait que S.E.R. profite de l'exécution de contrats privés aux dépens de la Ville, force est de constater qu'il s'agit de manquements systémiques qui, n'eût été de l'intervention de l'inspecteur général, se seraient probablement poursuivis au fil du temps. Les aspects systémiques et récurrents des manquements de S.E.R. laissent également croire qu'ils ne sont pas nés de façon concomitante à l'enquête du Bureau de l'inspecteur général et ont cours au sein de l'entreprise depuis bien plus longtemps.

En somme, les manquements constatés touchent à l'essence même des activités de collecte et de transport des déchets. Les agissements de S.E.R. révélés par la présente enquête minent donc définitivement la confiance de la Ville et de ses citoyens à l'égard de la qualité et l'intégrité des services rendus dans le cadre de l'exécution des appels d'offres S08/004 et 16-15252.

Par ailleurs, les collectes privées de déchets effectuées par S.E.R. et leur déversement subséquent au centre de transbordement de Matrec ont des implications qui vont au-delà du présent dossier. En effet, la Ville se base sur la quantité de déchets éliminés par Matrec pour le compte des arrondissements afin d'élaborer et d'évaluer l'efficacité de ses diverses politiques publiques en matière de gestion des matières résiduelles. Or, les actions de S.E.R. ont pour effet de fausser ces données.

L'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal* énonce deux (2) critères cumulatifs permettant l'intervention de l'inspecteur général afin de résilier un contrat de la ville :

- 1° L'inspecteur général doit constater le non-respect d'une des exigences des documents d'appel d'offres ou d'un contrat, ou que des renseignements donnés dans le cadre du processus de passation d'un contrat sont faux;
- 2° L'inspecteur général doit être d'avis que la gravité des manquements constatés justifie la résiliation.

En l'espèce, tel qu'amplement décrit plus haut, l'enquête de l'inspecteur général lui permet de conclure que S.E.R. n'a pas respecté plusieurs exigences des documents des appels d'offres S08/004 et 16-15252 en matière de collecte et de transport des déchets et il est d'avis que ces manquements sont d'une gravité qui justifie la résiliation des deux (2) contrats.

POUR CES MOTIFS,

L'inspecteur général

RÉSILIE le contrat visant la cueillette et le transport des résidus compostables, des résidus secondaires recyclables, des déchets, ainsi que la fourniture, la livraison et l'entretien de bacs roulants octroyé, suite à l'appel d'offres S08/004, à Services Environnementaux Richelieu Inc. par le conseil d'arrondissement de Verdun le 2 juillet 2008 en vertu de la résolution CA08 210242.

RÉSILIE le contrat visant la collecte et le transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants valorisables et des matières compostables octroyé, suite à l'appel d'offres 16-15252, à Services Environnementaux Richelieu Inc. par le conseil municipal de la Ville de Montréal le 20 décembre 2016 en vertu de la résolution CM16 1447.

TRANSMET, en vertu de l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal*, une copie de cette décision à la mairesse de la Ville ainsi qu'au greffier afin que celui-ci l'achemine aux conseils concernés de la Ville.

DÉNONCE, en vertu de l'article 57.1.18 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les faits observés au commissaire à la lutte contre la corruption.

TRANSMET, en vertu de l'article 57.1.18 de la *Charte de la Ville de Montréal*, une copie de cette décision à l'Autorité des marchés financiers eu égard à son mandat en vertu du chapitre V.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

L'inspecteur général,



Denis Gallant, Ad. E.

A/O 18-16752

CONTRAT - Collecte/transport - Mat.recyclables

CONTRAT - Collecte/transport - Ordures et résidus alimentaires

CONTRAT - Collecte/transport - Matières résiduelles

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Soumissions conformes (sans indexation - taxes exclues)	Verdun	
	Collecte transport	Prix
	WCC	467 120.82 \$

Verdun	
Collecte transport	Prix
Derichebourg Canada Environnement Inc.	633 495.83 \$
WCC	1 195 535.69

Sud-Ouest	
Collecte transport	Prix
WCC	500 003.10

Estimation des professionnels	482 220 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	467 121 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	0%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(15 099) \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-3%

	1 242 002 \$
	914 516 \$
	44%
	562 040 \$
	89%
	(608 506) \$
	-49%

	902 723 \$
	500 003 \$
	0%
	0 \$
	0%
	(402 719) \$
	-45%

Type de collectes et transports	Sud-ouest	Verdun	Total
Ordures ménagères	356 790 \$	682 226 \$	1 039 016 \$
Résidus alimentaires	116 070 \$	46 146 \$	162 216 \$
CRD	58 673 \$	- \$	58 673 \$
Résidus verts	43 346 \$	- \$	43 346 \$
Matières recyclables	- \$	537 080 \$	537 080 \$
Total - taxes incluses	574 879 \$	1 265 452 \$	1 840 331 \$

Le Sud-Ouest							
					1er mai au 17 octobre		
					25 semaines		
Collecte et transport	Nbr portes /collectes	Durée contrat - An	Prix unitaire	2018			
Waste connections Canada							
Ordures ménagères	28 440	0.4685	23.29 \$	310 319.22 \$			
TPS			5%	15 515.96 \$			
TVQ			9.975%	30 954.34 \$			
Total - taxes incluses				356 789.52 \$			
Total - taxe nette				325 796.39 \$	2101.0010000.103314.04311.54503.014400		
Résidus alimentaires	25 806	0.4685	8.35 \$	100 952.43 \$			
TPS			5%	5 047.62 \$			
TVQ			9.975%	10 070.00 \$			
Total - taxes incluses				116 070.05 \$			
Total - taxe nette				105 987.43 \$	2101.0010000.103314.04331.54503.014481		
CRD	28 440	0.4685	3.83 \$	51 031.46 \$			
TPS			5%	2 551.57 \$			
TVQ			9.975%	5 090.39 \$			
Total - taxes incluses				58 673.42 \$			
Total - taxe nette				53 576.65 \$	2101.0010000.103314.04381.54503.014483		
Résidus verts	13		2 900.00 \$	37 700.00 \$			
TPS			5%	1 885.00 \$			
TVQ			9.975%	3 760.58 \$			
Total - taxes incluses				43 345.58 \$			
Total - taxe nette				39 580.29 \$	2101.0010000.103314.04331.54503.014492		
Total - taxes incluses				574 878.57 \$			
Total - taxe nette				524 940.76 \$			

Verdun							
Collecte et transport	Nbr portes /collectes	Durée contrat	Prix unitaire	Verdun			
Derichebourg Canada Environnement							
Ordures ménagères	36 711	0.4685	34.50 \$	593 369.07 \$			
TPS			5%	29 668.45 \$			
TVQ			9.975%	59 188.56 \$			
Total - taxes incluses				682 226.09 \$			
Total - taxe nette				622 963.35 \$	2101.0010000.103314.04311.54503.014400		
Résidus alimentaires*	5 388	0.4685	15.90 \$	40 136.02 \$			
TPS			5%	2 006.80 \$			
TVQ			9.975%	4 003.57 \$			
Total - taxes incluses				46 146.39 \$			
Total - taxe nette				42 137.80 \$	2101.0010000.103314.04331.54503.014481		
Total - taxes incluses				728 372.48 \$			
Waste connection Canada							
Matières recyclables	36 711	0.4685	27.16	467 127.65 \$			
TPS			5%	23 356.38 \$			
TVQ			9.975%	46 595.98 \$			
Total - taxes incluses				537 080.02 \$			
Total - taxe nette				490 425.64 \$	2101.0010000.103314.04321.54503.014401		
Grand total - taxes incluses				1 265 452.50 \$			
Grand total - taxe nette				1 155 526.80 \$			

Arrondissement	Type de collectes	Durée - An	Coût taxe nette - Contrats soumissionés	Ancien contrat Coût 2017
Verdun	OM	0.4685	622 963 \$	882 920 \$
	RA	0.4685	42 138 \$	251 911 \$
	CS	0.4685	490 426 \$	401 713 \$
	Sous-total			
Sud-Ouest	OM	0.4685	325 796 \$	319 404 \$
	RA	0.4685	105 987 \$	
	CRD	0.4685	53 577 \$	52 525 \$
	RV		39 580 \$	39 580 \$
	Sous-total			
Total			1 680 468 \$	1 948 054 \$

Implantation progressive: le coût de collectes à la porte n'a pas augmenté

Écart
(259 956) \$
(209 774) \$
88 713 \$
(381 017) \$
6 392 \$
1 051 \$
- \$
7 443 \$

;

Le 16 mars 2018

WASTE CONNECTIONS OF CANADA INC.
A/S MONSIEUR DOMENICO DANILO PIO
610, APPLEWOOD CRES
2ND FLOOR
CONCORD (ON) L4K 0E3

N° de décision : 2018-CPSM-1018790

N° de client : 3000244138

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- BFI CANADA
- BFI ENVIRONNEMENT
- CONNEXIONS EN MATIÈRE DE DÉCHETS CANADA
- ENVIRO CONNEXIONS
- GESTION ENVIRO PROGRESSIVE
- PROGRESSIVE SOLUTIONS EN MATIÈRE DE DÉCHETS
- PROGRESSIVE SOLUTIONS EN MATIÈRE DE DÉCHETS CANADA
- PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS
- VISION ENVIRO PROGRESSIVE

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). WASTE CONNECTIONS OF CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 mars 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec

Place de la Cité - tour Dominion
3640 boulevard Laurier bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.laautorite.ca

Montréal

300 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 394-0337
Télécopieur : 514 975-5090



Le 30 juin 2015

DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC.
A/S MONSIEUR THOMAS JEAN GUY DERICHEBOURG
1080, DU BEAVER HALL, BUREAU 2100
MONTREAL (QC) H2Z 1S8

N° de décision : 2015-CPSM-1036131

N° de client : 3000680120

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

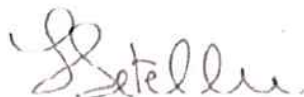
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 juin 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
25-40, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télocopieur 418 525-9512
Numéro sans frais 1 877 525-0337

Montréal
600, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone 514 398-0337
Télocopieur 514 873-3050

www.lautorite.qc.ca

Dossier # : 1187711001

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles

Objet : Accorder 3 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes Derichebourg Environnement Canada (1 contrat) et Enviro Connexions (2 contrats) pour une durée de 25 semaines. Dépenses totales de 1 840 331\$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16752

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[18-16752_TCP1 octroi par lot_INT.pdf](#)[det_cah.pdf](#)[intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-10

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514-872-6935
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Derichebourg Canada environnement	728 372,48 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Waste connections canada	2 486 545,85 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2 et 3

Information additionnelle

Il manquait deux cautionnements de soumissions pour l'entreprise WCC, le service juridique de la Ville a approuvé la réception de ceux-ci après la date d'ouverture.

8 entreprises n'ayant pas soumissionné ont complété le formulaire de non-participation en indiquant :

Qu'ils ne sont pas en mesure de respecter les délais de livraisons demandés

Que la date de début de contrat est trop rapprochée

Que la durée du contrat est trop courte comparativement aux investissements requis

Que les délais sont trop serrés pour répondre à l'appel d'offres

Qu'ils n'ont pas les ressources matériels (notamment les camions disponible) et humaines

Demande restrictive vu que la Ville n'accepte pas de diviser de façon plus importante les divers types de collectes et de secteurs

Qu'ils ont des engagements dans d'autres projets

Qu'ils n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer la soumission dans le délai alloué.

Préparé par :

Laurence Théoret

Le

10 - 4 - 2018

No de l'appel d'offres
18-16752

Agent d'approvisionnement
laurence theoret

Conformité

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	CT VERDUN	derichebourg canada environnement	1	OM	36711	ch	0,4685	34,50 \$	593 369,07 \$	682 226,09 \$
			2	RA	5388	ch	0,4685	15,90 \$	40 136,02 \$	46 146,39 \$
Total (derichebourg canada environnement)									633 505,09 \$	728 372,48 \$
		waste connections canada	1	OM	36711	ch	0,4685	60,25 \$	1 036 245,99 \$	1 191 423,82 \$
			2	RA	5388	ch	0,4685	63,11 \$	159 307,18 \$	183 163,44 \$
Total (waste connections canada)									1 195 553,17 \$	1 374 587,26 \$
LOT2	CT SUD-OUEST	waste connections canada	1	OM	28440	ch	0,4685	23,29 \$	310 319,22 \$	356 789,52 \$
			2	RA	25806	ch	0,4685	8,35 \$	100 952,43 \$	116 070,05 \$
			3	CRD	28440	ch	0,4685	3,83 \$	51 031,46 \$	58 673,42 \$
			4	RV	13	ch	1	2 900,00 \$	37 700,00 \$	43 345,58 \$
Total (waste connections canada)									500 003,10 \$	574 878,57 \$
LOT3	CT MR VERDUN	waste connections canada	1	MR	36711	ch	0,4685	27,16 \$	467 127,65 \$	537 080,02 \$
			Total (waste connections canada)							



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16752

Numéro de référence : 1142693

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Collecte et transport de matières résiduelles pour Verdun et Sud-Ouest

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Col Sel Transit Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H3H 1E2 NEQ : 1147977780	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	Commande : (1414263) 2018-03-21 8 h 51 Transmission : 2018-03-21 8 h 51	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 19 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Col Sel Transit Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H3H 1E2 NEQ : 1147977780	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	Commande : (1419100) 2018-03-28 14 h 44 Transmission : 2018-03-28 14 h 44	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Derichebourg Canada Environnement 9000 boulevard ray lawson Montréal, QC, H1J1K8 http://www.derichebourg.com NEQ : 1170824479	Monsieur Gauthier LE CHEVALIER Téléphone : 437 993-1107 Télécopieur :	Commande : (1417823) 2018-03-27 9 h 29 Transmission : 2018-03-27 9 h 29	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Derichebourg Canada Environnement 9000 boulevard ray lawson Montréal, QC, H1J1K8 http://www.derichebourg.com NEQ : 1170824479	Madame Alice Rabisse Téléphone : 336 751-33806 Télécopieur :	Commande : (1413839) 2018-03-20 14 h 09 Transmission : 2018-03-20 14 h 09	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Éco Entreprises Québec 1600, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 600 Montréal, QC, H3H 1P9 NEQ : 1161481032	Madame Marie-Eve Provost Téléphone : 514 987-1491 Télécopieur : 514 987-1598	Commande : (1414867) 2018-03-21 16 h 12 Transmission : 2018-03-21 16 h 12	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Enviro Connexions 4141, boul de la Grande Allée Boisbriand, QC, J7H 1M7 NEQ : 1166018672	Madame Ysabelle Gauthier Téléphone : 514 336-5858 Télécopieur : 450 435-9468	Commande : (1413497) 2018-03-20 10 h 03 Transmission : 2018-03-20 10 h 03	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Enviro Connexions 4799 rue Bernard-Lefebvre	Monsieur André Beausoleil	Commande : (1412954) 2018-03-19 14 h 37	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 19 - Courriel

<input type="checkbox"/>	Laval, QC, H7C 0A5 NEQ : 1160633906	Téléphone : 450 661-5080 Télécopieur : 450 661-8079	Transmission : 2018-03-19 14 h 37	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nri.ca NEQ : 1142611939	Monsieur Marc Custeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1414744) 2018-03-21 14 h 35 Transmission : 2018-03-21 14 h 35	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	J.R Services Sanitaires 2565 chemin comtois Terrebonne, QC, J6X 0H6 NEQ : 1147749080	Monsieur Jean-Pierre Labelle Téléphone : 514 648-4222 Télécopieur : 514 648-3359	Commande : (1412818) 2018-03-19 13 h 10 Transmission : 2018-03-19 13 h 10	2910939 - addenda 1 2018-03-28 16 h 56 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	Commande : (1414130) 2018-03-20 19 h 47 Transmission : 2018-03-20 19 h 47	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Melimax Transport Inc. 303 Boul Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2 NEQ : 1165378663	Monsieur Mario Landry Téléphone : 450 699-6862 Télécopieur : 450 699-8488	Commande : (1419472) 2018-03-29 9 h 19 Transmission : 2018-03-29 9 h 24	2910939 - addenda 1 2018-03-29 9 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	R.C.I. Environnement une division de WM Québec 9501 Boul. Ray Lawson Montréal, QC, H1J 1L4 NEQ : 1146435301	Madame Brigitte Sirois Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 450 679-7611	Commande : (1413464) 2018-03-20 9 h 34 Transmission : 2018-03-20 9 h 34	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Services Matrec Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5 NEQ : 1162713870	Madame Michèle Lamarre Téléphone : 450 645-3181 Télécopieur : 450 641-2535	Commande : (1414096) 2018-03-20 16 h 58 Transmission : 2018-03-20 16 h 58	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Services Ricova inc. 5000 Armand Frappier Saint-Hubert, QC, J3Z1G5 NEQ : 1165661415	Madame Genevieve Perron Téléphone : 514 933-7381 Télécopieur : 450 659-8777	Commande : (1418377) 2018-03-27 15 h 30 Transmission : 2018-03-27 15 h 30	2910939 - addenda 1 2018-03-28 14 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Ville de Saint-Jérôme. 10, rue Saint-Joseph, bureau 301 Saint-Jérôme, QC, J7Z 7G7 NEQ :	Madame Christine Blanchard Téléphone : 450 436-1512 Télécopieur :	Commande : (1419930) 2018-03-29 14 h 44 Transmission : 2018-03-29 14 h 44	2910939 - addenda 1 2018-03-29 14 h 44 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas

recevoir

© 2003-2018 Tous droits réservés

Dossier # : 1187711001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder 3 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes Derichebourg Environnement Canada (1 contrat) et Enviro Connexions (2 contrats) pour une durée de 25 semaines. Dépenses totales de 1 840 331\$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16752

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[ENV_118711001_Info_ComptableV3.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-10

Janet MARCEAU
Conseillère budgétaire
Tél : 514 868-3354
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.024
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1184730003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 \$, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG 14-0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, ainsi qu'à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG 15 0379) majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 à 7 741 208,81 \$ (toutes taxes incluses).

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

- d'autoriser une dépense additionnelle de 295 618,04 \$ pour le contrat 14-13817 et une dépense additionnelle de 33 052,83 \$ pour le contrat 15-14219 pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de CRD et encombrants pour des territoires de l'agglomération et les écocentres majorant ainsi le montant total des contrats qui passe de 7 412 537,94 \$ à 7 741 208,81 \$;

- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-13 13:37

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1184730003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 \$, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG 14-0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, ainsi qu'à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG 15 0379) majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 à 7 741 208,81 \$ (toutes taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par le Service de l'environnement. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le Service de l'environnement a demandé que soit lancé des appels d'offres pour le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants en 2014 et 2015. L'échéance de ces contrats est le **30 juin 2018**.

Un appel d'offres a donc été lancé à la fin décembre 2017 pour assurer le renouvellement des contrats car selon des hypothèses basées sur les données de 2017, les contrats viendront à manquer de crédits au début du mois de mai 2018 et la prestation de service est une priorité.

Toutefois, ce dossier n'a pu être mené à terme.

Dans un premier temps, seulement deux entreprises ont présenté des soumissions. À leur analyse, le Service de l'approvisionnement a constaté qu'un des soumissionnaires n'avait pas joint sa caution de soumission et l'autre n'avait pas son certificat délivré par l'AMF. Ils ont donc été jugés non conformes.

Les démarches du Service de l'approvisionnement ont démontré que peu de soumissionnaires potentiels étaient intéressés à présenter un prix pour le traitement des résidus de CRD de la Ville.

Le Service de l'environnement doit ainsi relancer un appel d'offres, toutefois, d'ici à ce qu'un nouveau contrat soit octroyé (juin 2018) il manquera de crédit dans les contrats actuels et puisque la prestation de service est une priorité, il est nécessaire d'approuver une dépense additionnelle pour les contrats en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 15 0379 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Multi Recyclage S.D. et à Les Entreprises Environnementales Pierrefonds (LEEP) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 1 205 557,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14219 (5 soumissionnaires)

CG 14-0587 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat à Koncas Recyclage pour la réception, le tri et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 6 749 421 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13817 (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le traitement des résidus de CRD et encombrants se fait dans des centres équipés pour trier les matières qui sont reçues pêle-mêle.

Une fois triée, les matières sont envoyées vers des entreprises où elles sont recyclées et/ou valorisées et/ou enfouies.

Sur une base annuelle, les quantités de matières varient entre 55 000 et 60 000 tonnes.

JUSTIFICATION

La demande de crédit supplémentaire est nécessaire pour maintenir la prestation de service actuelle jusqu'à la fin juin 2018. Les contrats actuels ne comportent pas de contingences. Suite à l'appel d'offres lancé en décembre 2017, le Service de l'approvisionnement a constaté que le marché du recyclage des matériaux de construction connaît une période difficile en raison des restrictions dans les marchés de revente des matières recyclables.

Par exemple, le bois qui constituait une source de revenu intéressante dans le passé est beaucoup plus difficile à vendre en raison de la réglementation plus sévère imposée par le ministère de l'environnement. Il en est ainsi pour d'autres matières qui s'écoulaient rapidement et à bons prix sur les marchés auparavant.

De plus, l'obligation de posséder maintenant un certificat délivré par l'AMF pour soumissionner sur des contrats de la Ville exclut certains soumissionnaires potentiels ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Un nombre réduit d'entrepreneurs diminue la compétitivité et crée une pression à la hausse sur les prix.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense additionnelle de 5% pour chacun des deux contrats est nécessaire afin de maintenir la prestation de services aux citoyens. Le coût total s'élève à 328 670,87 \$ incluant les taxes et il est réparti comme suit :

Adjudicataires	Résolution	Montants octroyés	Dépense additionnelle 5% - \$	Total taxes incluses \$
Services Matrec (LEEP)	CG15 0379	663 117,38 \$	33 052,83 \$	696 170,21 \$
Koncas Recyclage	CG14 0587	6 749 420,56 \$	295 618,04 \$	7 045 038,60 \$
Grand total		7 412 537,94 \$	328 670,87 \$	7 741 208,81 \$

Le détail du calcul est dans la pièce jointe 'Aspects financiers'

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques pour l'enfouissement et la valorisation des matériaux secs.

L'agglomération doit payer les redevances à l'enfouissement de 25,95 \$ / tonne taxes incluses sur la portion non valorisable des matières. Le montant estimé pour ces redevances s'élève à 23 107,57 \$ pour 890 tonnes des matières non valorisables.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat de réception et traitement des résidus de CRD et encombrants touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'obtenir les crédits nécessaires pour terminer les contrats dont l'échéance est le 30 juin 2018, cette matière en provenance des écocentres et des territoires sera envoyée à l'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense additionnelle : 26 avril 2018 (CG)

Fin des contrats actuels: 30 juin 2018

Nouvel appel d'offres lancé le mercredi 11 avril 2018

Ouverture des soumissions le lundi 7 mai 2018

Octroi du contrat par le CG le 21 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard DAGENAIS, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Richard DAGENAIS, 12 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis R DESJARDINS
Agent(e) de recherche

Tél : 514 872-2279
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-11

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres
residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-04-12

Ajudicataires	Résolution	Montants octroyés	Dépenses additionnelles 5% - \$	Total taxes incluses \$
SERVICES MATREC (LEEP)	CG15 0379	663 117.38 \$	33 052.83 \$	696 170.21 \$
Koncas	CG14 0587	6 749 420.56 \$	295 618.04 \$	7 045 038.60 \$
Grand total		7 412 537.94 \$	328 670.87 \$	7 741 208.81 \$

Coût de traitement des résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants (CRD)

Contingences de 5%

Territoires	Ajudicataires	Résolution	Tonnages octroyés	Montants octroyés	Contingences 5% - tonnages	Contingences 5% - \$	Total - Tonnages	Total taxes incluses \$
Baie d'Urfé	SERVICES MATREC (Anciennement LEEP)	CG15 0379	8 395.00	663 117.38 \$	419.75	33 052.83 \$	8 814.75	696 170.21 \$
Beaconsfield								
Kirkland								
DDO								
Dorval								
Pointe-Claire								
Ahuntsic/Cartierville	Koncas (1)	CG14 0587	96 992.73	6 749 420.56 \$	4 217.08	295 618.04	101 209.80	7 045 038.60 \$
Anjou								
Outremont								
St-Laurent								
St-Léonard								
Ville-Marie								
Écocentre Acadie								
Écocentre CDN								
Écocentre Eadie								
Écocentre LaSalle								
Écocentre Petite-Patrie								
Écocentre RDP								
Écocentre St-Laurent								
Écocentre St-Michel								
Grand total - taxes incluses					4 636.83	328 670.87 \$	110 024.55	7 741 208.81 \$
Grand total - taxe nette						300 120.31 \$		

Contingences 5%

Coût de traitement en 2018

Coût unitaire

Matrec (LEEP)	CRD non valorisable	73.38
	CRD valorisable	61.15
Koncas	CRD non valorisable	60.97
	CRD valorisable	60.97

1) Les tonnages octroyés à l'ajudicataire Koncas incluent la contingences de 15 %

CRD valorisable	1001-0010000-103125-04383-54503-014476-00000
CRD non valorisable	1001-0010000-103125-04383-54503-014403-000000

Redevance à payer 890.47 23 107.57 \$

Dossier # : 1184730003

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 \$, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG 14-0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, ainsi qu'à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG 15 0379) majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 à 7 741 208,81 \$ (toutes taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[ENV_1184730003_Info_Comptable-Révisé.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : 514-872-5916

Co-auteur : Luu Lan LE
Agente de gestion des ressources financières
Tél. : 514-280-0066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-17

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-6052

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1181097002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, deux offres de services de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs dans 1. la rue de Castille entre les avenues Salk et Cantin et 2. l'avenue de Cobourg entre le boulevard Industriel et la rue de Mont-Joli, l'avenue des Récollets entre le boulevard Industriel et la rue Fleury et l'avenue Racette au sud de la rue de Castille.

Il est recommandé :

d'accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, deux offres de services de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs dans 1. la rue de Castille entre les avenues Salk et Cantin et 2. l'avenue de Cobourg entre le boulevard Industriel et la rue de Mont-Joli, l'avenue des Récollets entre le boulevard Industriel et la rue Fleury et l'avenue Racette au sud de la rue de Castille.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-27 16:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1181097002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, deux offres de services de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs dans 1. la rue de Castille entre les avenues Salk et Cantin et 2. l'avenue de Cobourg entre le boulevard Industriel et la rue de Mont-Joli, l'avenue des Récollets entre le boulevard Industriel et la rue Fleury et l'avenue Racette au sud de la rue de Castille.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal, compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que les rues sur lesquelles il souhaite intervenir sont de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement de Montréal-Nord a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation des deux l'offres de service de l'arrondissement de Montréal-Nord constitue l'objet du présent dossier. L'arrondissement de Montréal-Nord propose de prendre en charge la construction de trottoirs faisant partie du réseau artériel afin de rendre plus sécuritaire le passage des piétons aux endroits suivants (voir plans de localisation des travaux en pièces jointes):

Première offre :

- Rue de Castille entre les avenues Salk et Cantin

Deuxième offre à venir :

- Avenue de Cobourg entre le boulevard Industriel et la rue de Mont-Joli
- Avenue des Récollets entre le boulevard Industriel et la rue Fleury
- Avenue Racette au sud de la rue de Castille

La deuxième offre est à venir lors du conseil d'arrondissement du 9 avril 2018.

C'est dans ce contexte que la Direction des transports recommande, sous certaines conditions, d'accepter les deux offres de fourniture de services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

À venir - 9 avril 2018 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de trottoirs sur différentes rues du RAAV à l'arrondissement de Montréal-Nord. (GDD 1186329006)

CA18 10 092 - 12 mars 2018 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'un trottoir sur la rue de Castille entre les avenues Salk et Cantin à Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'accepter les deux offres de services de l'arrondissement de Montréal-Nord pour prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux suivants:

Rue de Castille entre les avenues Salk et Cantin

Construction d'un nouveau trottoir au sud de la rue de Castille.

Avenue de Cobourg entre le boulevard Industriel et la rue de Mont-Joli

Construction d'un nouveau trottoir à l'ouest de l'avenue de Cobourg.

Avenue des Récollets entre le boulevard Industriel et la rue Fleury

Construction d'un nouveau trottoir à l'est de l'avenue des Récollets.

Avenue Racette au sud de la rue de Castille

Construction d'un nouveau trottoir à l'ouest de l'avenue Racette.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de Montréal-Nord, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant ses offres de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec. En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Montréal-Nord est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, des offres de services de

L'arrondissement

Pour l'exécution des projets, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes:

- **Le conseil d'arrondissement devra offrir au conseil de la Ville** (offre de services par résolution du conseil d'arrondissement) **de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet** qu'il propose et qui sera implanté, en tout ou en partie, sur une ou des rue(s) du réseau artériel administratif (RAAV) de la Ville (Article 85 de la Charte).
- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation du Directeur des transports avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et les travaux d'aménagement.** Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel est donc préalable à l'émission de l'autorisation par le directeur de la Direction des transports. Cette autorisation témoignera de l'accord du SIVT quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SIVT en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.
- **L'arrondissement devra inscrire le SIVT comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.** Cette intervention confirmera que le SIVT assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur le RAAV selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des transports s'engage à assumer les coûts de réalisation des travaux situés dans le réseau artériel, à l'intérieur des budgets prévus du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Les coûts estimés par l'arrondissement sont de:

Tronçon	Coût estimé
Rue de Castille entre les avenues Salk et Cantin	90 000 \$
Avenue de Cobourg entre le boulevard Industriel et la rue de Mont-Joli	70 000 \$
Avenue des Récollets entre le boulevard Industriel et la rue Fleury	140 000 \$
Avenue Racette au sud de la rue de Castille	8 600 \$
Total	308 600 \$

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain

plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et collectifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en améliorant la qualité de l'espace dédié aux piétons.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de l'Arrondissement n'est pas acceptée, il ne lui sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes activités de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Deuxième offre de services de l'arrondissement : 9 avril 2018
Acceptation des deux offres de services de l'arrondissement par le CM : 23 avril 2018
Octroi du contrat : printemps 2018
Réalisation des travaux : été 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues CHANTAL, Montréal-Nord

Lecture :

Hugues CHANTAL, 23 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Sylvain FELTON
Chef de division

Le : 2018-02-28

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

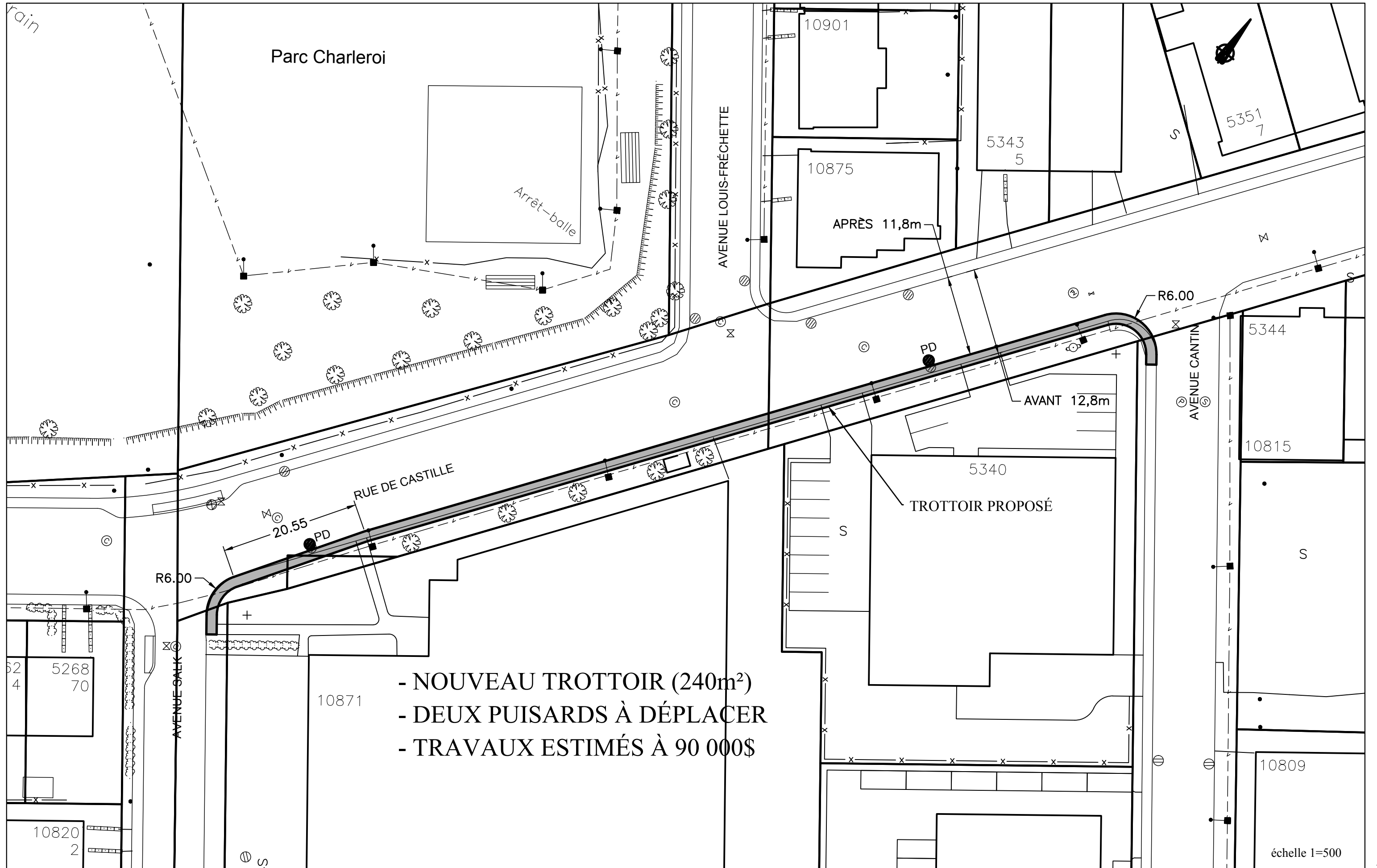
Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-03-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

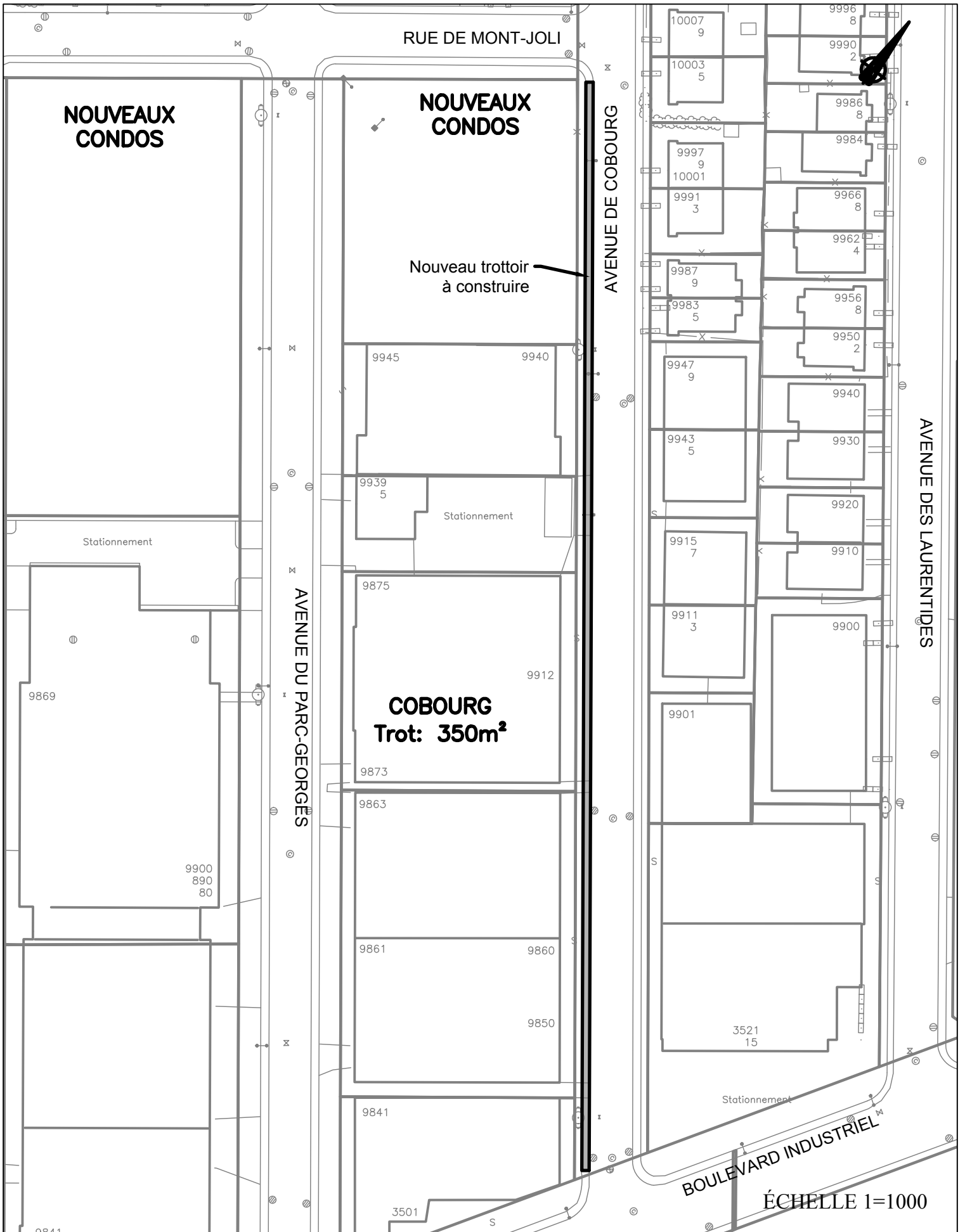
Claude CARETTE
Directeur

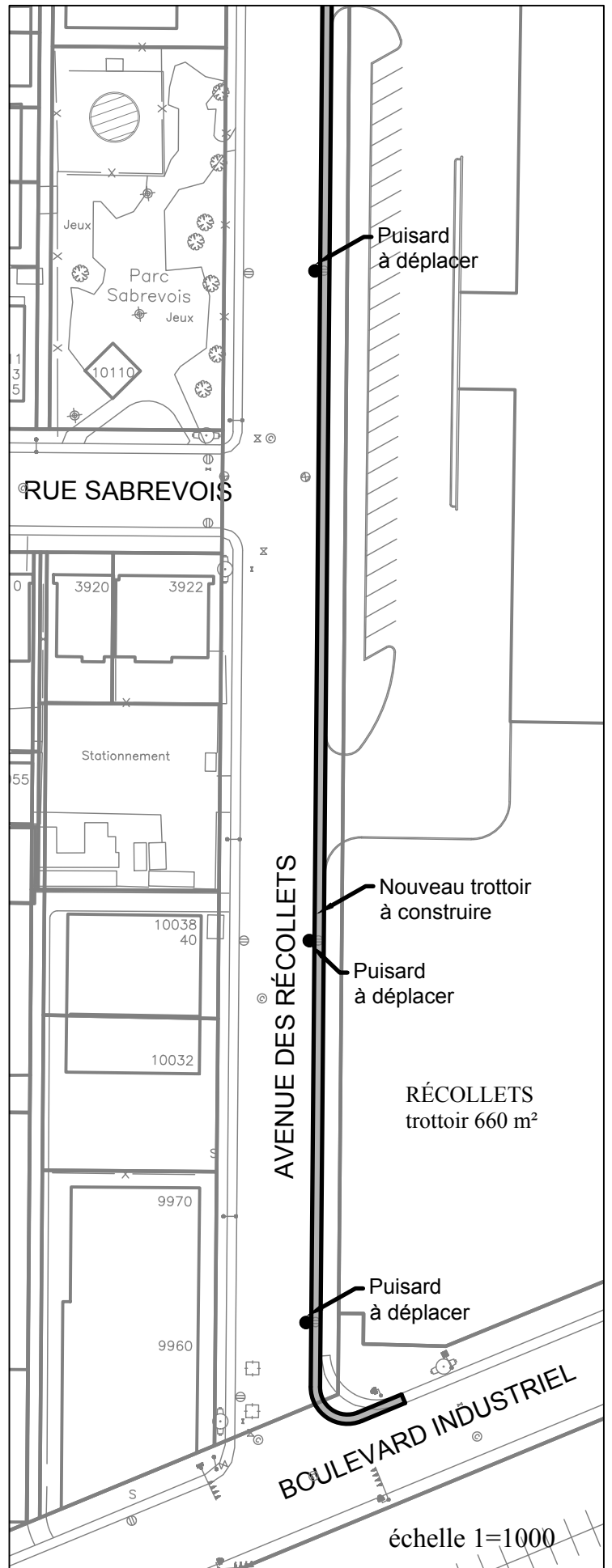
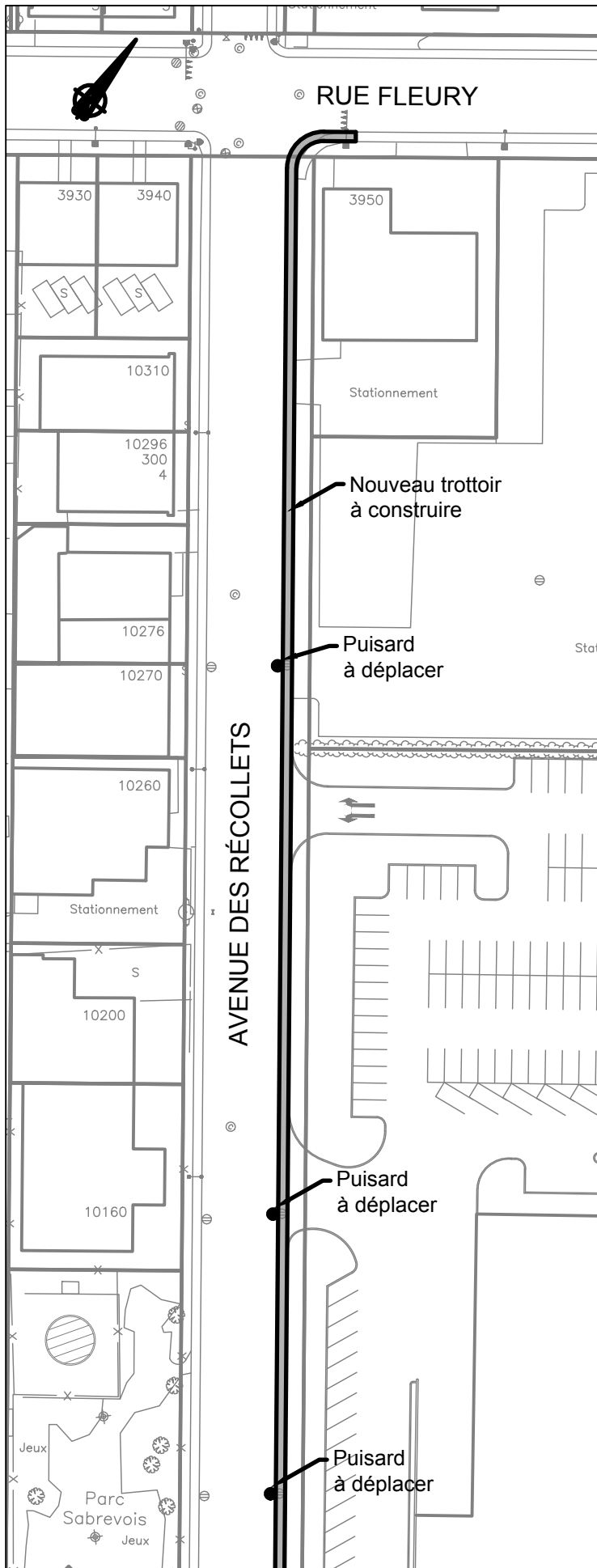
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-03-27



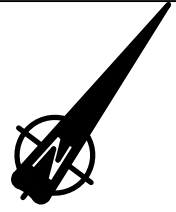
- NOUVEAU TROTTOIR (240m²)
- DEUX PUISARDS À DÉPLACER
- TRAVAUX ESTIMÉS À 90 000\$

échelle 1=500





RUE DE CASTILLE



AVENUE RACETTE

5086

08

5098

100

2

51

Nouveau trottoir à construire

bordure existante

10828

30

10831

10825

10790

800

20

échelle 1=250



Dossier # : 1187904001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments spécialisés - région est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour l'année 2018, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et de la patinoire extérieure de Montréal-Nord.

Il est recommandé:
d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour l'année 2018, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et de la patinoire extérieure de Montréal-Nord.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-04-05 13:57

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1187904001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments spécialisés - région est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour l'année 2018, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et de la patinoire extérieure de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 22 mai 2009, la Division Gestion Immobilière et de l'Exploitation des bâtiments spécialisés - Région Est du Service de la Gestion et de la Planification Immobilière (SGPI) fournit des services pour les activités d'entretien dans le cadre de la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres pour les trois arénas, soit Fleury, Henri-Bourassa, Garon et la patinoire extérieure de Bleu, Blanc, Bouge. Ces services sont rendus à la demande de l'arrondissement de Montréal-Nord, puisque celui-ci ne possède pas les effectifs et la machinerie pour réaliser les travaux à l'interne. Le SGPI effectue les travaux d'entretien préventif puisqu'il a l'expertise nécessaire pour l'entretien de ces équipements. À noter qu'en raison du plan quinquennal de la main d'oeuvre (PQMO), il s'agira de la dernière année à cette entente. L'arrondissement de Montréal-Nord devra prendre les dispositions afin d'effectuer ces entretiens à compter de l'année 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 10488 - 18 décembre 2017- Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 138 195 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

CM17 0791 - 13 juin 2017 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2017, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la

réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure située sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

CA16 10480 - 5 décembre 2016 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 123 003 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

CM16 0352 - 22 mars 2016 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord pour 2016, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mars 2016 par sa résolution CE16 0327

CA15 10470 - 7 décembre 2015 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 130 456 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

CM15 0184 - 23 février 2015 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord pour les douze prochains mois de 2015, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

CA14 10500 - 8 décembre 2014 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, pour un montant de 132 561 \$, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

DESCRIPTION

Les services d'entretien qui seront rendus à l'arrondissement, pour une période de 12 mois s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, comprennent les activités d'entretien de la réfrigération de la dalle de patinoire et des déshumidificateurs de la glace (PEP 1700), les activités d'entretien du système de ventilation (PEP 2000), les tours d'eau (PEP 15680) et les activités de changement de filtres (PEP 2200). Même si le GDD est signé au mois de février, les travaux ont déjà débuté et exécuté entre le 1^{er} janvier et la date actuelle.

JUSTIFICATION

Étant donné que deux de leurs arénas nécessitent des qualifications particulières pour l'entretien des systèmes de réfrigération à l'ammoniac et qu'ils ne possèdent pas cette expertise, la Division Gestion Immobilière et de l'Exploitation des bâtiments spécialisés -

Région Est du SGPI dispose de cette main-d'oeuvre qualifiée et est en mesure de leur offrir une expertise élargie incluant les programmes d'entretien planifié reconnu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de l'entente de service représentent un montant de 151 347,01 \$ (taxes incluses) et 138 200 \$ (après ristourne) pour l'entretien des patinoires des arénas Fleury (ouv. 3088), Rolland (ouv. 3211), Garon (ouv. 3089) et de la patinoire extérieure Parc Carignan (Bleu, Blanc, Bouge) (ouv. 696) et ce, selon les dates d'exploitation fixées par l'arrondissement. Les coûts sont basés sur le nombre d'heures d'entretien planifié fourni par la Division Gestion Immobilière et de l'Exploitation des bâtiments spécialisés - Région Est en fonction des équipements, des programmes d'entretien effectué en 2018 et du nombre de semaines d'opérations.

Le Service de la Gestion et de la Planification Immobilière (SGPI) facturera à l'arrondissement Montréal Nord les appels de services hors contrat au taux horaire correspondant à la rémunération de base des mécaniciens et les pièces sont, quant à elles, facturées au prix coûtant. Des frais administratifs reliés à l'encadrement et l'utilisation des équipements sont aussi facturés.

Le budget du SGPI est déjà prévu pour les revenus et les dépenses de l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francine TAILLEFER, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thays TORRES
gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7653

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-02

François BUTEAU
c/d Gestion Immobilière et exploitation des
bâtiments spécialisés - Région Est

Tél :

514-770-0667

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Tél : 514 872-9097

Approuvé le : 2018-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél :

514 872-1049

Approuvé le :

2018-04-04

Dossier # : 1187904001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments spécialisés - région est

Objet : Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour l'année 2018, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et de la patinoire extérieure de Montréal-Nord.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1187904001 - Entente de service SGPI-Arr.Montréal-Nord.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-16

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186961001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation à portée individuelle pour la reconstruction d'une résidence sise au 14655, boulevard Guoin Ouest sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Il est recommandé :

1. de soumettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande de dérogation en vertu du décret 777-2017 pour autoriser la reconstruction de la résidence principale située au 14655, boulevard Guoin Ouest à Montréal;
2. d'autoriser le greffier à transmettre la résolution et les documents afférents à cette demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, à titre d'information, une copie conforme du dossier de transmission à la directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-03-26 08:51

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1186961001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation à portée individuelle pour la reconstruction d'une résidence sise au 14655, boulevard Gouin Ouest sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 juillet 2017 est entré en vigueur le décret numéro 777-2017 déclarant une zone d'intervention spéciale sur le territoire de 210 municipalités affectées par les inondations survenues en avril et mai 2017 dont la ville de Montréal. Ce décret vise notamment à assurer l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), à faire en sorte que l'ensemble des municipalités et personnes sinistrées touchées par les inondations soient assujetties à des normes uniformes édictées par le décret et à permettre, dans certaines circonstances exceptionnelles et à certaines conditions, la reconstruction de bâtiments ou d'ouvrages détruits ou sévèrement endommagés.

Le décret 777-2017 prévoit deux mécanismes de dérogation pour la reconstruction de bâtiments en zone inondable : la dérogation à portée individuelle et celle à portée collective. Il précise les conditions à remplir pour la recevabilité d'une demande, le cheminement pour chaque type de demande ainsi que les critères sur lesquels va s'appuyer un comité d'experts pour formuler sa recommandation. Une demande de dérogation doit être soumise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par la municipalité locale. Le propriétaire de la résidence sise au 14655, boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à Montréal souhaite reconstruire sa résidence située dans une zone inondable de grand courant (0-20 ans) et affectée par le sinistre du printemps dernier. Il a déposé sa demande à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1272 - 2017-09-25 - Modification du Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077) pour permettre au comité exécutif de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire les demandes de dérogation en vertu du décret 777-2017 adopté par le Gouvernement du Québec le 19 juillet 2017 (sommaire décisionnel 1172622007).

DESCRIPTION

La demande de dérogation pour la reconstruction de la résidence située au 14655, boulevard Gouin Ouest est recevable auprès du ministère des Affaires municipales et de

l'Occupation du territoire (MAMOT) puisqu'elle remplit les conditions précisées dans le décret 777-2017, à savoir qu'il s'agit de la résidence principale du propriétaire et que la valeur de reconstruction se situe entre 50 % et 65 % de la valeur du bâtiment établie sur la base du coût de construction à neuf calculé conformément à la partie 3E du Manuel d'évaluation foncière du Québec. En effet, le ministère de la Sécurité publique a évalué le montant des travaux à 142 483,75 \$. Le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal a procédé au calcul du coût de construction à neuf qui s'élève à 248 055 \$. La valeur des travaux de reconstruction représente ainsi 57 % du coût de construction à neuf (voir pièces jointes).

Le décret 777-2017 précise également que le comité d'experts formé par le Gouvernement pour évaluer la demande de dérogation devra tenir compte du caractère exceptionnel de celle-ci. Ce caractère exceptionnel peut notamment signifier qu'il s'agit d'un bâtiment présentant un intérêt sur le plan patrimonial, historique, culturel, architectural ou récréotouristique ou bien qu'il s'agit d'une construction ou d'un ouvrage dont l'usage est lié à un cours d'eau et qui présente un intérêt pour la collectivité. La résidence sise au 14655, boulevard Gouin Ouest aurait été construite avant 1940, à une période où s'accroît le développement de la villégiature dans cette partie de l'île de Montréal. Il s'agirait d'un ancien chalet transformé avec le temps en résidence principale. Le bâtiment est situé sur la route du parcours riverain indiqué au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Ce parcours correspond la plupart du temps à un tracé ancien le long duquel le territoire de ce secteur de Pierrefonds s'est structuré.

JUSTIFICATION

La demande de dérogation est conforme aux orientations du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Elle respecte ainsi l'ensemble des critères indiqués au décret 777-2017. De plus, le lot visé par la demande est situé dans un secteur pleinement établi de l'arrondissement. Il s'agit d'un petit terrain qui sera vacant entre deux résidences si la dérogation n'est pas accordée. La reconstruction de la résidence n'aurait pas d'impacts supplémentaires significatifs en matière de gestion des services d'urgence. Le bâtiment n'est pas destiné à accueillir une population vulnérable, il ne s'agit pas d'un site critique pour la réponse en mesures d'urgence et le terrain n'est pas situé dans un lieu où l'accès pourrait être sérieusement compromis lors d'une future inondation.

La forme irrégulière et étroite du lot ne permet pas d'implanter la résidence complètement à l'extérieur de la zone 0-20 ans. L'implantation illustrée en pièce jointe est celle assurant une conformité aux dispositions du Règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (CA29 0040). Cette implantation a pour intérêt de dégager complètement la rive du cours d'eau. Dans le cadre de l'analyse du dossier en vue de la délivrance d'un permis de construction, des efforts seraient déployés pour éloigner davantage le bâtiment. Certaines dérogations au règlement CA29 0040 pourraient être accordées afin de dégager partiellement la résidence de la zone 0-20 ans et ainsi diminuer son exposition au risque d'inondation.

À la lumière des informations au dossier, la Direction de l'urbanisme est d'avis que la demande de dérogation pour reconstruire respecte les objectifs généraux de la PPRLPI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre à un sinistré des inondations du printemps 2017 de reconstruire sa résidence qu'il occupe depuis plus de 30 ans et qui est située dans un secteur déjà pleinement développé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication associée à la décision vu le caractère ponctuel du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution et des documents afférents à la demande de dérogation au MAMOT.

- Analyse de la recevabilité de la demande par le MAMOT et transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
- Constitution d'un comité d'experts par le MDDELCC pour analyser la demande et formuler une recommandation et des conditions à respecter, le cas échéant.
- Transmission de la recommandation du comité d'experts au MDDELCC.
- Transmission de la recommandation au MAMOT.
- Communication du préavis défavorable ou de la recommandation à la Ville de Montréal.
- Si la recommandation est favorable, délivrance des autorisations nécessaires au propriétaire par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, incluant les conditions et les obligations à respecter, le cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne CASTONGUAY, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Anne CASTONGUAY, 20 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie LINTEAU
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-3574

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-15

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Tél : 514 872-9688

Télécop. : 514 872-1458

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Tél : 514 872-4185

Approuvé le : 2018-03-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

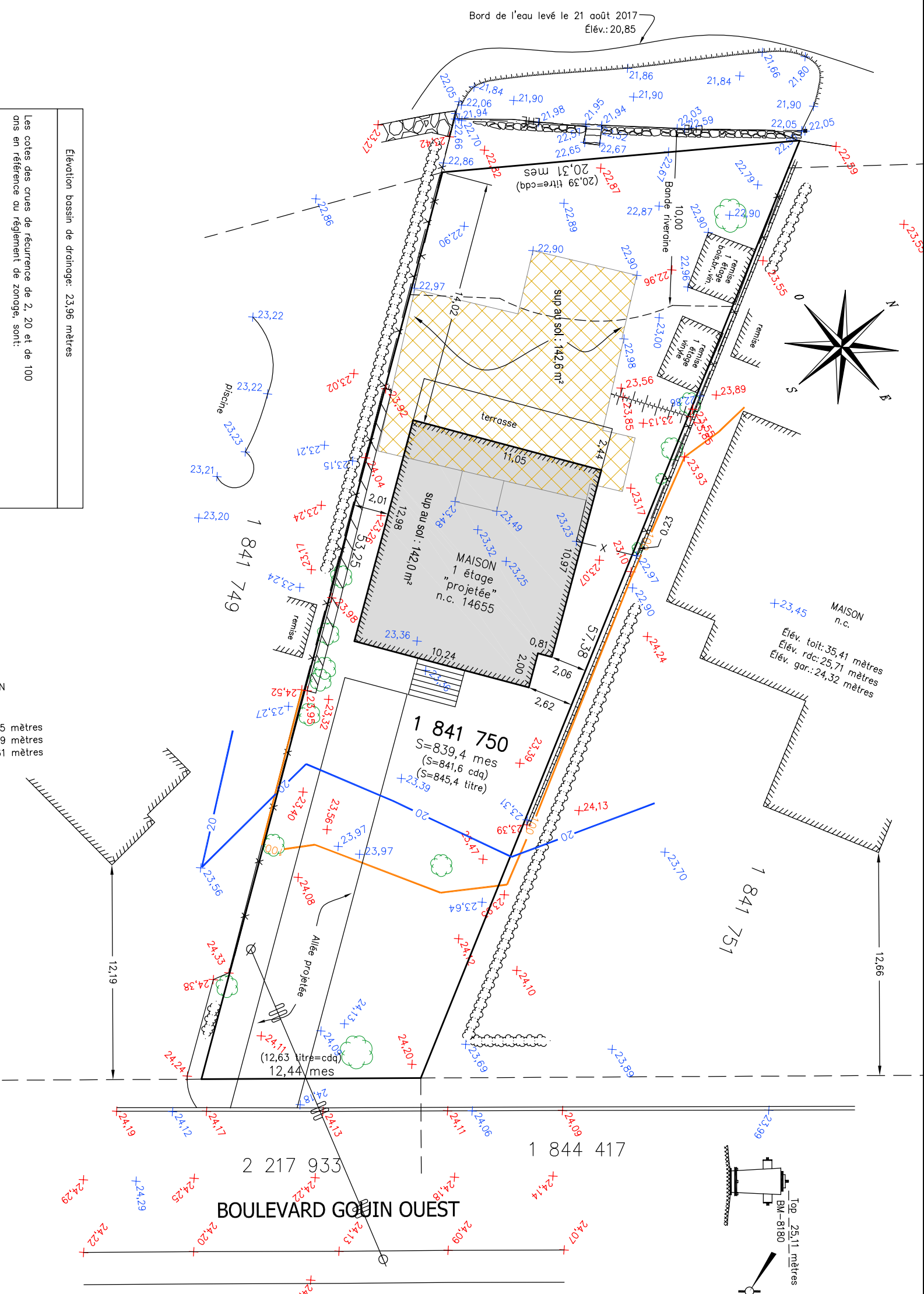
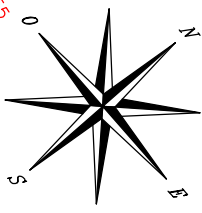
Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216

Approuvé le : 2018-03-22

RIVIÈRE DES PRAIRIES

Bord de l'eau levé le 21 août 2017
Élev.: 20,85



Élévation bassin de drainage: 23,96 mètres

Les cotes des crues de récurrence de 2, 20 et de 100 ans en référence au règlement de zonage, sont:

L.H.E. (2 ans): 22,59 mètres
récurrence de 20 ans: 23,55 mètres
récurrence de 100 ans: 23,93 mètres

— LHE — selon levé de 2006
— 20 — selon levé de 2006
— 100 — selon levé de 2017

Creusage		Élévation de la maison		Marges minimales	
B.-F. :	25,11	Toit :	xx,xx	Zone H1-4-267	
Trou :	22,40	R.D.C. :	25,57	Avant: 6,00	
ΔH :	2,71	Ouverture		Arrière: 7,00	
		fenêtre s-s :	24,45	Latérier: 2,00	
		Garage :	24,45		
		S.-s. :	22,78		

MAISON n.c.
Élev. toit: 36,95 mètres
Élev. rdc: 25,99 mètres
Élev. gar.: 24,61 mètres

- Maison à démolir
- Élévation du terrain selon le levé du 21 août 2017.
- Élévation du terrain selon le levé de murs 2006.
- Talus
- Mesure
- Cadastre du Québec
- Mur de soutènement
- Bonne-fontaine
- Hote
- Cléture
- Fils aériens
- Poteau
- Arbre diam. 0,10 à 0,29
- Arbre diam. 0,30 à 0,59
- Arbre diam. 0,60 et plus

PROJET D'IMPLANTATION

Lot(s): 1 841 750

Cadastre: cadastre du Québec
Circonscription foncière: Montréal

Municipalité: Ville de Montréal
Arrondissement: Pierrefonds — Roxboro

Préparé pour le seul bénéfice de André Lavigne pour la demande d'un permis de construction.

Ce document ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres que celles auxquelles il est destiné sans l'autorisation du soussigné.

Levé le 21 août 2017 et 30 mars 2006

Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I.).
Les élévations géodésiques sont en référence au CGVD28 (HTV2.0)

Préparé à Montréal, le 2 février 2018
Minute: 5922

Préparé par: (signé numériquement) a.-g.
Alain CROTEAU

Échelle: 1:250
Dossier: 935-66

Fichier: AC5992_Pimpl
Cornet: 566-22
Système: SCRS

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

par: a.-g.
date

HORIZON

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES inc.

PIERREFONDS, 4521 St-Charles, Tél.: 514-626-0262
BOIS-DES-FILON, 926 Jacques Poschini (200) Tél.: 450-430-7867
courriel: info@horizonarpentEURS.com

Nom: **Lavigne**

Dossier: **9491/495-2017 P**

Prénom: **André**

Type acte officiel: **495-2017**

Type d'aide: RÉSIDENCE PRINCIPALE

Restauration : 63.86 \$ l'heure - Journalier : 67.31 \$ l'heure - Menuisier : 82.12 \$ l'heure - Briqueteur : 81.43 \$ l'heure - Plombier : 111.95 \$ l'heure - Électricien : 109.74 \$ l'heure.

Veillez noter que les frais d'administration et profit (15%), les taxes ainsi que les frais de gestion (5%) sont déjà inclus dans ces montants.

Si des travaux évalués au tarif "Entrepreneur" ne sont pas exécutés par un entrepreneur détenant une licence de la Régie du Bâtiment du Québec, les préjudices admissibles seront ajustés au tarif "Sinistré", équivalant à 11,25 \$ l'heure, et aucun montant pour l'administration et le profit ne sera ajouté. À l'inverse, si des travaux évalués au tarif "Sinistré" sont exécutés par un entrepreneur reconnu, les préjudices admissibles seront ajustés selon le tarif "Entrepreneur".

*Lorsque vous faites le choix d'une allocation de départ ou de déplacement, les montants alloués pour la démolition des fondations et de la dalle de béton sont enlevés du présent rapport. Une aide additionnelle sera accordée pour ces travaux en vertu du programme d'aide financière qui s'applique.

La mention "estimation" signifie que des soumissions sont nécessaires afin d'établir le montant d'aide financière admissible.

4 Fondations et dalle de béton						
Travaux à effectuer	Quant.	Article	Travaux fait par un entrepreneur	Travaux fait par le sinistré	Total entrepreneur	Total sinistré
1. Lever et asseoir un bâtiment (estimation)	161,75	Pied	119,60 \$		19 345,30 \$	0,00 \$
2. Remplacer poteaux de soutien	10	Unité	137,64 \$	73,98 \$	1 376,40 \$	739,80 \$
3. Refaire le solage (vide sanitaire)	157,75	Pied	148,69 \$		23 455,85 \$	0,00 \$
4. Enlever terre et mettre matériaux granulaires pour vide sanitaire (12") (pierre 0-3/4 net ou 0-3/4)	1319,75	Pied carré	6,43 \$		8 485,99 \$	0,00 \$

5 Finition extérieure						
Travaux à effectuer	Quant.	Article	Travaux fait par un entrepreneur	Travaux fait par le sinistré	Total entrepreneur	Total sinistré
1. Fournir et installer revêtement extérieur (déclin de vinyle)	1320	Pied carré	7,29 \$	4,03 \$	9 622,80 \$	5 319,60 \$
2. Fournir et installer parement de briques	336	Pied carré	31,15 \$		10 466,40 \$	

6 Charpente						
Travaux à effectuer	Quant.	Article	Travaux fait par un entrepreneur	Travaux fait par le sinistré	Total entrepreneur	Total sinistré
1. Fournir et installer contreplaqué	1465,5	Pied carré	2,87 \$	1,71 \$	4 205,98 \$	2 506,00 \$
2. Fournir et installer colombage (2 x 4) (16" c/c)	825,5	Pied carré	3,75 \$	1,77 \$	3 095,62 \$	1 461,14 \$
3. Fournir et installer lisse basse 2" x 4"	293	Pied	5,47 \$	2,18 \$	1 602,71 \$	638,74 \$
4. Fournir et installer galerie de béton 4' x 6'	1	Unité	1 239,38 \$	706,34 \$	1 239,38 \$	706,34 \$

7 Isolation						
Travaux à effectuer	Quant.	Article	Travaux fait par un entrepreneur	Travaux fait par le sinistré	Total entrepreneur	Total sinistré
1. Fournir et installer laine (murs)	1261,5	Pied carré	1,57 \$	0,97 \$	1 980,56 \$	1 223,66 \$
2. Fournir et installer pare-vapeur	1261,5	Pied carré	0,78 \$	0,31 \$	983,97 \$	391,06 \$
3. Fournir et installer isolant rigide (murs et plafond)	473	Pied carré	3,11 \$	1,91 \$	1 471,03 \$	903,43 \$

8 Plancher						
Travaux à effectuer	Quant.	Article	Travaux fait par un entrepreneur	Travaux fait par le sinistré	Total entrepreneur	Total sinistré
1. Fournir et installer recouvrement de sol (céramique et bois franc)	236,25	Pied carré	10,97 \$	6,40 \$	2 591,66 \$	1 512,00 \$
2. Fournir et installer recouvrement de sol	1040	Pied carré	6,97 \$	4,09 \$	7 248,80 \$	4 253,60 \$

9 Portes et cadres							
	Travaux à effectuer	Quant.	Article	Travaux fait par un entrepreneur	Travaux fait par le sinistré	Total entrepreneur	Total sinistré
1.	Fournir et installer porte intérieure std	7	Unité	280,00 \$	171,87 \$	1 960,00 \$	1 203,09 \$
2.	Fournir et installer porte extérieure métal	1	Unité	970,80 \$	603,94 \$	970,80 \$	603,94 \$
3.	Fournir et installer porte de patio	2	Unité	1 276,91 \$	857,44 \$	2 553,82 \$	1 714,88 \$
4.	Fournir et installer fenêtre std	115	Pied carré	80,43 \$	53,21 \$	9 249,45 \$	6 119,15 \$

10 Finition intérieure (murs et plafonds)							
	Travaux à effectuer	Quant.	Article	Travaux fait par un entrepreneur	Travaux fait par le sinistré	Total entrepreneur	Total sinistré
1.	Fournir et installer tuile 24" x 24"	146	Pied carré	3,18 \$	2,30 \$	464,28 \$	335,80 \$
2.	Fournir et installer tuile 24" x 48"	160,5	Pied carré	2,44 \$	1,69 \$	391,62 \$	271,24 \$
3.	Fournir et installer placoplâtre (gypse)	3331,75	Pied carré	1,35 \$	0,78 \$	4 497,86 \$	2 598,76 \$
4.	Plâtrage (3 couches)	3331,75	Pied carré	1,51 \$	0,58 \$	5 030,94 \$	1 932,42 \$
5.	Peinture (3 couches)	3331,75	Pied carré	1,82 \$	0,84 \$	6 063,78 \$	2 798,67 \$

11 Boiseries							
	Travaux à effectuer	Quant.	Article	Travaux fait par un entrepreneur	Travaux fait par le sinistré	Total entrepreneur	Total sinistré
1.	Fournir et installer plinthe avec quart de rond (standard)	437	Pied	3,71 \$	2,40 \$	1 621,27 \$	1 048,80 \$

12 Armoire							
	Travaux à effectuer	Quant.	Article	Travaux fait par un entrepreneur	Travaux fait par le sinistré	Total entrepreneur	Total sinistré
1.	Armoire murale et de sol en mélamine	16	Pied	444,00 \$	327,69 \$	7 104,00 \$	5 243,04 \$

13 Plomberie							
	Travaux à effectuer	Quant.	Article	Travaux fait par un entrepreneur	Travaux fait par le sinistré	Total entrepreneur	Total sinistré
1.	Réinstaller appareils : Bain	1	Unité	246,87 \$	77,88 \$	246,87 \$	77,88 \$
2.	Réinstaller appareils : Douche	1	Unité	246,87 \$	77,88 \$	246,87 \$	77,88 \$
3.	Réinstaller appareils : Toilette	1	Unité	155,62 \$	49,94 \$	155,62 \$	49,94 \$
4.	Réinstaller appareils : Lavabo (salle de bain)	1	Unité	149,52 \$	44,13 \$	149,52 \$	44,13 \$
5.	Réinstaller appareils : Évier (cuisine)	1	Unité	149,52 \$	44,13 \$	149,52 \$	44,13 \$

14 Électricité							
	Travaux à effectuer	Quant.	Article	Travaux fait par un entrepreneur	Travaux fait par le sinistré	Total entrepreneur	Total sinistré
1.	Fournir et installer boîtier électrique 200 amp. (estimation)	1	Unité				
2.	Fournir et installer convecteur linéaire (plinthe électrique) : 1000 à 1500 watts	8	Unité	121,24 \$	63,21 \$	969,92 \$	505,68 \$
3.	Remplacer câblage, prises, interrupteurs	47	Unité	69,34 \$	13,79 \$	3 258,98 \$	648,13 \$
4.	Fournir et installer prise de sècheuse	1	Unité	113,08 \$	55,44 \$	113,08 \$	55,44 \$
5.	Fournir et installer prise cuisinière	1	Unité	113,08 \$	55,44 \$	113,08 \$	55,44 \$
Sous totaux :						142 483,75 \$	45 083,82 \$

**Service de l'évaluation foncière
Bureau du directeur**

255, boulevard Crémazie Est, bureau 700
Montréal (Québec) H2M 1L5

Téléphone : 514 280-3825

Télécopieur : 514 280-3899

Le 11 septembre 2017

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**Objet : Inondation – Coût neuf de construction d'une propriété
Propriété visée sise au 14655, boulevard Guin Ouest
Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous avons procédé à une analyse du coût neuf de construction établi conformément à la partie 3E du Manuel d'évaluation foncière du Québec, rajusté au 1^{er} juillet 2016, de la propriété située au 14655, boulevard Guin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Sous réserve de l'information contenue à notre dossier de propriété, le coût neuf de construction du bâtiment a été estimé à 248 055 \$, aux fins d'application du programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations.

Vous trouverez ci-joint la fiche calculée par la méthode du coût appliquée à la propriété sujet.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez contacter, Mme Julie Brunel, au 514 280-4084 ou à l'adresse courriel juliebrunel@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Bernard Côté, É.A.
Directeur du Service de l'évaluation foncière
Évaluateur de la Ville

p. j.

DÉMONSTRATION DE L'APPLICATION DE LA MÉTHODE DU COÛT - IMMEUBLE RÉSIDENTIEL

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE ÉVALUÉ DATE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION : **1er juillet 2016**

MATRICULE / NO COMPTE : **7639-90-1065-1**
18-F00526200

ADRESSE : **14655 Boulevard Gouin Ouest**

MUNICIPALITÉ : **Arrondissement Pierrefonds - Roxboro, Montréal**

***04 TERRAIN** UNITÉ DE VOISINAGE : **1-1157-RIV** USAGE OPTIMAL DU TERRAIN :

ÉTABLISSEMENT DE LA VALEUR DE BASE					RAJUSTEMENT À LA VALEUR DE BASE					VALEUR RETENUE
CARACTÉRISTIQUES DÉTERMINANTES		VALEUR UNITAIRE		VALEUR DE BASE	PARTICULARITÉS PRISES EN COMPTE		RAJUSTEMENT		MONTANT DU RAJUSTEMENT	
QUANTITÉ	U.M.	DESCRIPTION	\$	RÉF.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	U.M.	INDICATEUR	RÉF.	

***07 DIMENSIONS DE BASE** ***08 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE BÂTIMENT**

	AIRE	PÉRIMÈTRE	HAUTEUR LIBRE	RAJ. HAUTEUR		
FONDATIONS SANS SOUS-SOL	111.9	42.7			NOMBRE DE LOGEMENTS	1
DIMENSIONS AU SOL	111.9	42.7	HTR L. RC		ANNÉE DE CONSTRUCTION ORIGINELLE	1986
DIMENSIONS DES ÉTAGES	111.9	42.7	2.4		GENRE DE CONSTRUCTION	De plain-pied
AIRE DU REZ-DE-CHAUSSÉE	111.9				LIEN PHYSIQUE	Détaché
AIRE DES MURS EXTÉRIEURS	102.5					
AIRE FINIE TOTALE	111.9					
TOIT EN PENTE SANS ATTIQUE	111.9					
NOMBRE D'ÉTAGES	1					

***93 RÉSULTATS DE L'APPLICATION DE LA MÉTHODE DU COÛT** DATE DE RÉFÉRENCE : **1er juillet 2016**

*931 ÉTABLISSEMENT DU COÛT NEUF		COÛT NEUF AVANT TAXES	225 505	REF. :			
		VALEUR DU TERRAIN TYPE					
		BASE POUR FACTEUR DE TAXES	225 505				
COÛTS PROVENANT DU BARÈME «RÉSIDENTIEL» (MEFQ 3E, CH.2)		FACTEURS DE RAJUSTEMENT			COÛT NEUF		
CONSTRUCTIONS CONCERNÉES	CLASSE	COÛT DE BASE	TEMPS	CLASSE	ÉCONOMIQUE	TAXES	\$
Bâtiment principal	5	89 684	1.83	1.00	1.27	1.10	229 278
Remise	D	2 240	1.83	1.00	1.00	1.10	4 509
Stationnement	D	7 088	1.83	1.00	1.00	1.10	14 268
TOTAL		99 012	REF. :			TOTAL	248 055
COÛTS PROVENANT D'AUTRES SOURCES							
CONSTRUCTIONS CONCERNÉES	SOURCE		DÉMONSTRATION				\$
COÛT NEUF DES CONSTRUCTIONS						248 055	
COÛT NEUF DES CONSTRUCTIONS						248 100	

***79 ATTESTATION**

Date (année-mois-jour/heure)	Mot.	Mét.	Rés.	Intervenant/no.
2016-08-30 10:30	4	VIS	CPT	1259 (Mahmassani, Mazen)
2009-04-23	4	RTE	VAL	4067 (Gauvin É.A., Sandra)

Motif : 1 - Permis / 2 - Vente / 3 - DDR-TAQ / 4 - Réinspection / 5 - Confection
 Méthode : VIS - Visite
 Résultat : ABS - Absent / AVM - Avis / CPT - Complète / CPE - Complète enquête / EXT - Extérieure / PAR - Partielle / REF - Refus

Pierrefonds, le 15 novembre 2017.

Madame Anne Castonguay, urb.
Directrice
Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Arrondissement Pierrefonds-Roxboro
13 665 boul. de Pierrefonds
Ville de Montréal
H9A 2Z4

Objet : Demande de dérogation individuelle pour propriété 14655 boul. Gouin

Selon les informations que vous m'avez transmises dernièrement, la municipalité doit présenter au MAMOT une demande de dérogation individuelle pour ma propriété afin que je puisse procéder à la reconstruction de ma maison.

J'ai lu le guide du MAMOT et selon moi, il est clair que ma situation rencontre les conditions requises à savoir, cette propriété est la résidence principale de ma famille et moi-même depuis plus de trente ans et les coûts de reconstruction se situeront entre 50% et 65% du coût neuf de construction.

De plus, afin d'assurer le succès et le traitement rapide de cette demande, je désire vous fournir les informations suivantes :

- La maison que je désire reconstruire fut originalement érigée en 1886 et habitée continuellement depuis. Cette maison est ma résidence principale depuis plus de 30 ans.
- Lorsque j'ai ouvert les murs suite à l'inondation de mai 2017, j'ai constaté qu'il n'y avait aucun signe d'inondation antérieure (sur les pièces de la charpente). De toute évidence, cette maison ne fut jamais inondée auparavant.
- La ville a permis de nombreuses nouvelles constructions sur les terrains avoisinants au cours des derniers 10 ans, incluant les maisons de mes voisins immédiats dont la valeur est d'environ \$2 000 000.
- Le terrain à lui seul est évalué à presque \$400 000 et la valeur marchande est presque le double (j'ai refusé une offre de \$700 000 il y a deux ans).
- La reconstruction de ma maison inclura les caractéristiques suivantes :
 - Le coût de reconstruction est estimé à 55% du coût d'une construction neuve;
 - La fondation sera totalement immunisée car elle n'aura aucune ouverture (fenêtre ou porte);
 - Il n'y aura aucune pièce habitable aménagée au sous-sol et aucune composante importante d'un système de mécanique du bâtiment n'y sera installée;
 - La maison sera éloignée de la rivière de dix mètres (environ 35 pieds) additionnels;
 - Le rez-de-chaussée de la maison sera situé à une hauteur de 1,5 mètres (environ 5 pieds) au-dessus de la zone de faible courant (20-100 ans);
 - Les paramètres énoncés seront réalisés sans que la rive de la rivière ne soit altérée, modifiée ou rehaussée d'aucune façon. Elle demeurera intacte.

En conclusion, le projet de reconstruction de ma maison rencontre tous les critères identifiés par le MAMOT. De plus, la reconstruction nous permettra de réintégrer la maison familiale que nous habitons depuis plus de 30 ans et de retrouver la quiétude et la vie paisible que nous avons avant les inondations.

Cette maison représente en fait beaucoup plus qu'une demeure pour ma famille et moi. Cette propriété que j'ai travaillé à améliorer graduellement depuis trente ans, constitue la totalité de mes épargnes pour ma retraite.

Je vous demande donc de faire preuve de compassion et de compréhension et de traiter cette demande avec diligence et célérité.

Sincèrement vôtre,



André Lavigne

Résident

14655 boul. Guin

P.J.

Le 12 décembre 2017

PAR COURRIEL
a.lavigne2010@live.com

Monsieur André Lavigne

**OBJET : APPUI DE LA DEMANDE DE DÉROGATION – 14655, BOUL.
 GOUIN OUEST - MONSIEUR ANDRÉ LAVIGNE**

Monsieur,

La présente confirme que nous soutenons votre demande de dérogation afin que le bâtiment existant, sis au 14655, boulevard Gouin Ouest à Pierrefonds, puisse être reconstruit.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Dimitrios (Jim) Beis
Maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

DJB//I

c.c. Anne Castonguay, directrice
 Aménagement urbain et services aux entreprises



Dossier # : 1181097004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, deux offres de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux 1. pour la construction de trottoirs dans la rue Cohen entre les rues Poirier et Marc-Blain et 2. pour le réaménagement du boulevard Édouard-Laurin Nord, tronçon situé entre la rue Gohier et le boulevard Décarie.

Il est recommandé :

d'accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, deux offres de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux 1. pour la construction de trottoirs dans la rue Cohen entre les rues Poirier et Marc-Blain et 2. pour le réaménagement du boulevard Édouard-Laurin Nord, tronçon situé entre la rue Gohier et le boulevard Décarie.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-29 15:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1181097004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, deux offres de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux 1. pour la construction de trottoirs dans la rue Cohen entre les rues Poirier et Marc-Blain et 2. pour le réaménagement du boulevard Édouard-Laurin Nord, tronçon situé entre la rue Gohier et le boulevard Décarie.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal, compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que les rues sur lesquelles il souhaite intervenir sont de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement de Saint-Laurent a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation des deux offres de service de l'arrondissement de Saint-Laurent constitue l'objet du présent dossier.

Dans une première offre, l'arrondissement propose une intervention à l'endroit suivant :

Boulevard Édouard-Laurin entre la rue Gohier et le boulevard Décarie

L'arrondissement de Saint-Laurent a inauguré, en 2017, la Place Rodolphe-Rousseau à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal. Il visait, par cet aménagement, la création d'un lieu qui deviendrait un véritable carrefour de rencontres et d'animation culturelles et commerciales. Dans la continuité de ce projet, l'Arrondissement désire réaménager le boulevard Édouard-Laurin Nord (entre la rue Gohier et le boulevard Décarie) afin de permettre un partage harmonieux des voies de transport et favoriser les transports actifs et collectifs ainsi que l'intermodalité présente sur le site (voir pièces jointes).

Dans une deuxième offre, l'arrondissement propose des interventions aux endroits suivants :

Rue Cohen entre les rues Poirier et Marc-Blain

L'arrondissement de Saint-Laurent propose de prendre en charge la construction d'un trottoir sur le côté sud du tronçon de la rue Cohen entre les rues Poirier et Marc-Blain afin d'assurer la sécurité des piétons. De fait, l'arrondissement justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi. « *Les employés de l'entreprise Ericsson qui utilisent le transport en commun doivent emprunter la rue Cohen pour se rendre au travail. Or il n'y a pas de trottoirs de part et d'autre du tronçon situé entre les rues Poirier et Marc-Blain. Ceci occasionne un sentiment d'insécurité chez les employés, surtout en hiver, quand il fait noir et/ou que des bancs de neige se forment sur les côtés de la rue* » Voir le plan en pièce jointe.

Boulevard Jules-Poitras entre l'accès à l'autoroute 15 et le boulevard Henri-Bourassa

L'arrondissement de Saint-Laurent propose de prendre en charge la construction d'un trottoir dans le côté est du boulevard Jules-Poitras. De fait, l'arrondissement justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi. « *De son côté, le secteur Chameran est très peuplé et beaucoup de ses résidents se déplacent à pied. Or il n'y a pas de trottoir sur le côté est du boulevard Jules-Poitras, tronçon situé entre l'accès à l'autoroute 15 et le boulevard Henri-Bourassa. La construction d'un trottoir sur le côté est du tronçon permettra d'assurer la sécurité des piétons qui doivent se diriger vers la station de train ou qui doivent emprunter le boulevard Henri-Bourassa pour se rendre à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Il est à noter que le passage des piétons sur le bord de la rue forme des sentiers naturels qui témoignent de l'absence de trottoirs et de l'importance d'en construire un.* » Voir le plan en pièce jointe.

Toutefois, la Direction des transports est d'avis que la construction de trottoir proposée dans le boulevard Jules-Poitras doit être incluse avec la mise aux normes des feux de circulation à l'intersection du boulevard Jules-Poitras et l'accès à l'autoroute 15 afin d'offrir une solution d'aménagement pérenne aux vues des problématiques de sécurité identifiées. La Direction des transports juge que la construction du trottoir dans le côté est du boulevard Jules-Poitras sans la mise aux normes des feux de circulation, du marquage, de l'éclairage et de la signalisation donnera un faux sentiment de sécurité aux usagers. Les usagers qui marchent actuellement sur l'accotement le font en sachant que la manoeuvre est dangereuse. Si un nouveau trottoir y est aménagé, les usagers qui n'osaient pas marcher sur l'accotement pourraient être tentés d'y circuler, mais ils seront obligés de traverser une intersection sans la présence de feux pour piétons et de passages pour piéton adéquats. Ceci irait à l'encontre de l'approche Vision Zéro.

Des travaux de mise aux normes des feux à l'intersection du boulevard Jules-Poitras, l'accès à l'autoroute 15 et la rue Crépeau avec une construction du trottoir dans le boulevard Jules-Poitras seront planifiés par la Division de l'exploitation du réseau artériel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 080210 - 3 avril 2018 - Offrir, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, à la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs aux travaux de réaménagement du boulevard Édouard-Laurin Nord, tronçon situé entre la rue Gohier et le boulevard Décarie. (GDD 1184378003)

CA18 080209 - 3 avril 2018 - Offrir, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, à la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel de la

Direction des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de construction de trottoirs sur la rue Cohen et le boulevard Jules-Poitras. (GDD 1184378008)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'accepter les deux offres de services de l'arrondissement de Saint-Laurent pour prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux suivants :

Boulevard Édouard-Laurin Nord entre la rue Gohier et le boulevard Décarie

Les travaux consistent au réaménagement et à la reconstruction du trottoir de la partie nord du boulevard Édouard-Laurin entre la rue Gohier et le boulevard Décarie. Une réfection de la chaussée, la plantation d'arbres et le remplacement de l'éclairage de rue et du mobilier urbain y sont également prévus.

Rue Cohen entre les rues Poirier et Marc-Blain

Les travaux consistent à construire un trottoir dans le côté sud de la rue Cohen entre les rues Poirier et Marc-Blain.

Par contre, l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent pour prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux suivants est refusée:

Boulevard Jules-Poitras entre l'accès à l'autoroute 15 et le boulevard Henri-Bourassa

Les travaux consistent à construire un trottoir dans le côté est du boulevard Jules-Poitras entre l'accès à l'autoroute 15 et le boulevard Henri-Bourassa sans la mise aux normes des feux de circulation à l'intersection du boulevard Jules-Poitras, de l'accès à l'autoroute 15 et de la rue Crépeau.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de Saint-Laurent, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant ses offres de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec. En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de Saint-Laurent est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, des offres de services de l'arrondissement

Pour l'exécution des projets, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes:

- **Le conseil d'arrondissement devra offrir au conseil de la Ville** (offre de services par résolution du conseil d'arrondissement) **de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet** qu'il propose et qui sera implanté, en tout ou en partie, sur une ou des rue(s) du réseau artériel administratif (RAAV) de la Ville (Article 85 de la Charte).
- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation du Directeur des transports avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.** Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel est donc préalable à l'émission de l'autorisation par le directeur de la Direction des

transports. Cette autorisation témoignera de l'accord du SIVT quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SIVT en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SIVT comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**

Cette intervention confirmera que le SIVT assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur le RAAV selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

- **Aucuns travaux dans la chaussée de la rue Cohen ne sont acceptés.**

Cette exigence est requise afin de protéger les investissements réalisés par la Ville par un planage et revêtement (PCPR) dans la rue Cohen en 2017.

- **Le coût des travaux de réaménagement du boulevard Édouard-Laurin devra respecter la capacité financière de la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des transports s'engage à assumer les coûts de réalisation des travaux situés dans le réseau artériel, à l'intérieur des budgets prévus du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'estimation des coûts est de:

Boulevard Édouard-Laurin Nord entre la rue Gohier et le boulevard Décarie: 600 000 \$
Rue Cohen entre les rues Poirier et Marc-Blain: 200 000 \$

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et collectifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en améliorant la qualité de l'espace dédié aux piétons.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de l'Arrondissement n'est pas acceptée, il ne lui sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes activités de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Offres de services de l'arrondissement : 3 Avril 2018
Acceptation des deux l'offres de services de l'arrondissement par le CM : 23 avril 2018
Octroi du contrat : printemps 2018
Réalisation des travaux : été 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Lecture :

Dang NGUYEN, 26 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

Le : 2018-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

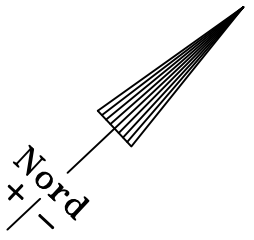
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

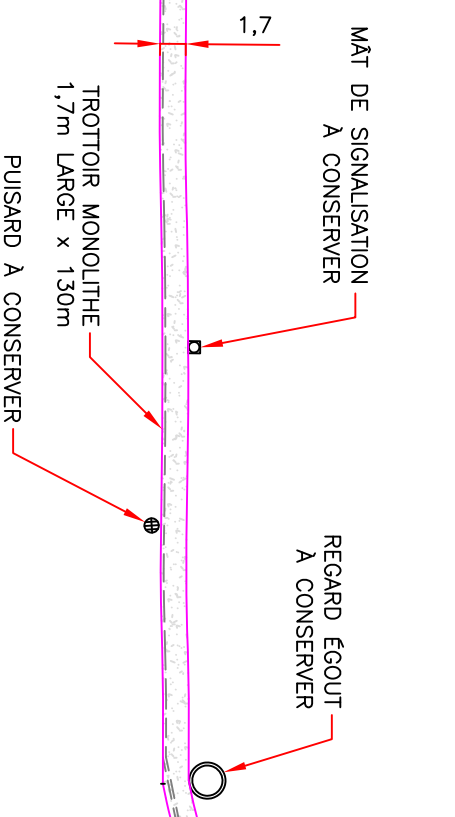
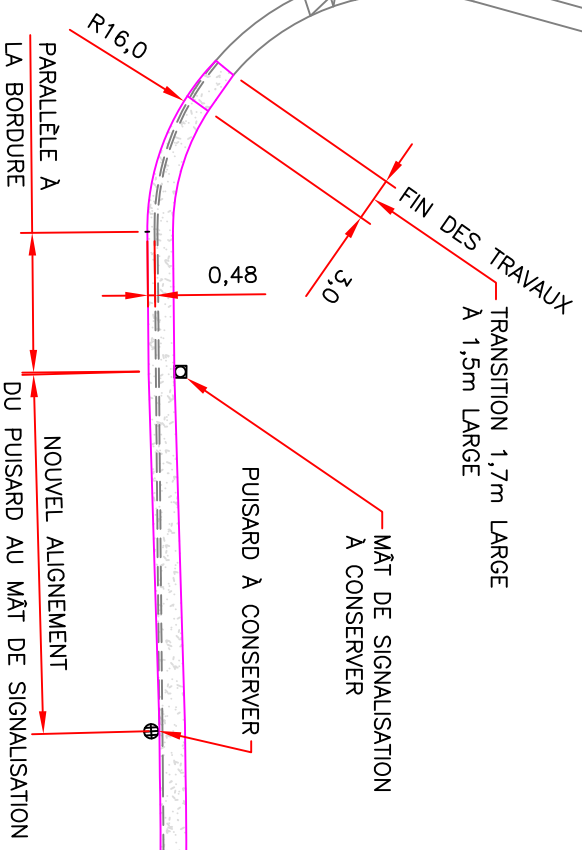
Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-03-29

Boul. Henri-Bourassa



BORDEREAU DE QUANTITÉ	
TROTTOIR MONOLITHE 1,7 METRES	220,0 m2
3 RAMPE D'ACCÈS LOT	30,0 m2
TROTTOIR EXISTANT A MODIFIER	25,0 m2
TROTTOIR MONOLITHE 1,8 METRES	45,0 m2
BORDURE	15,0 m.l.
SAILLIE RUE CRÉPEAU	65,0 m2
PUISARD A DÉPLACER	3 UNITÉS
PAVAGE DU COURS D'EAU	65,0 m2
TRAVAUX D'ENGAZONNEMENT	30,0 m2



VOIR CROQUIS 2

Boul. Jules-Poitras

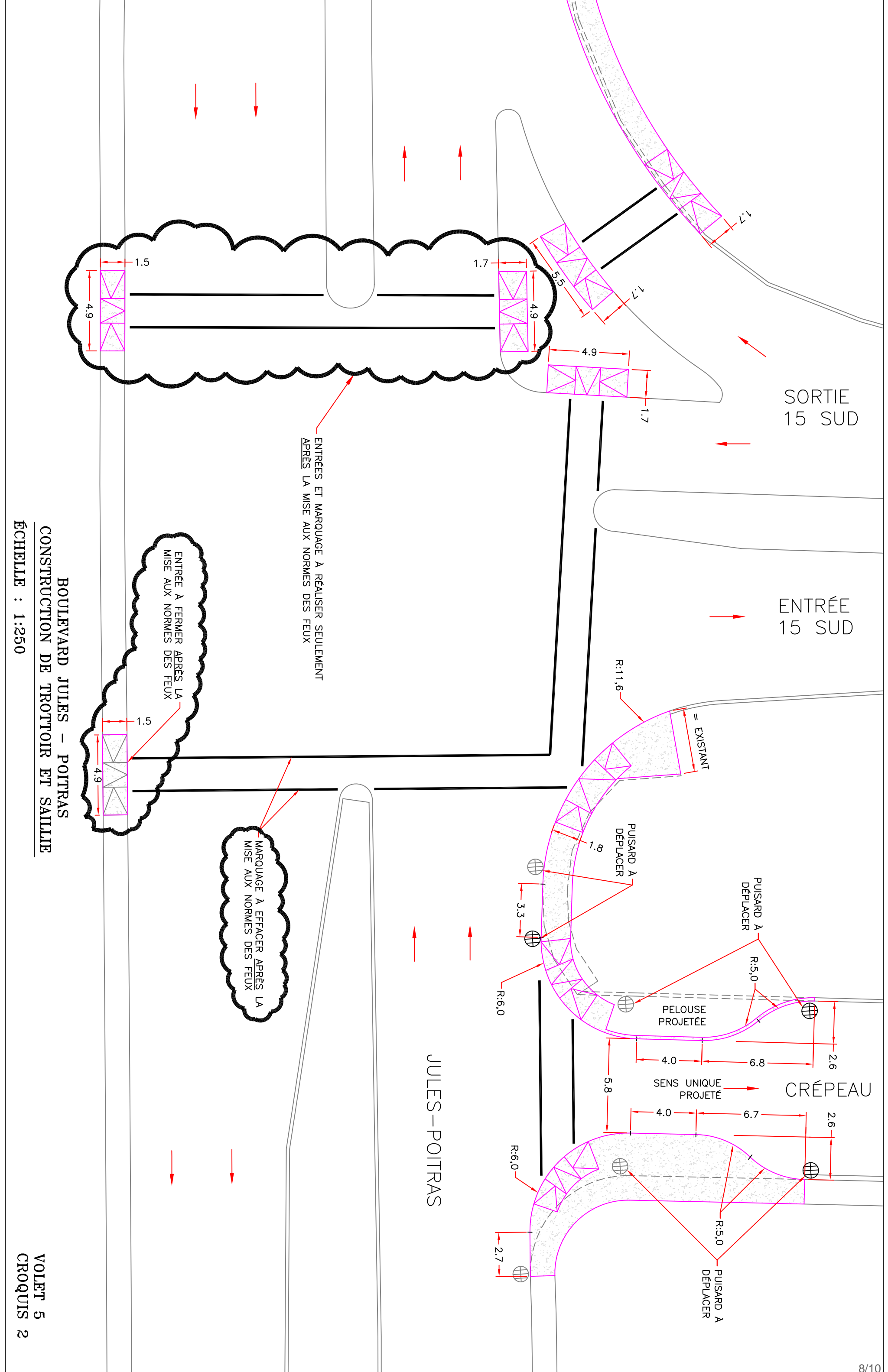
Bretelle de sortie 15 sud

Bretelle d'entrée 15 sud

Rue Crépeau

BOULEVARD JULES - POITRAS
CONSTRUCTION DE TROTTOIR ET SAILLIE
ÉCHELLE : 1:500

VOLET 5
 CROQUIS 1



SORTIE
15 SUD

ENTRÉE
15 SUD

ENTRÉES ET MARQUAGE À RÉALISER SEULEMENT
APRÈS LA MISE AUX NORMES DES FEUX

ENTRÉE À FERMER APRÈS LA
MISE AUX NORMES DES FEUX

MARQUAGE À EFFACER APRÈS LA
MISE AUX NORMES DES FEUX

= EXISTANT

PUISARD À
DÉPLACER

PUISARD À
DÉPLACER

PELOUSE
PROJETÉE

CRÉPEAU

SENS UNIQUE
PROJETÉ

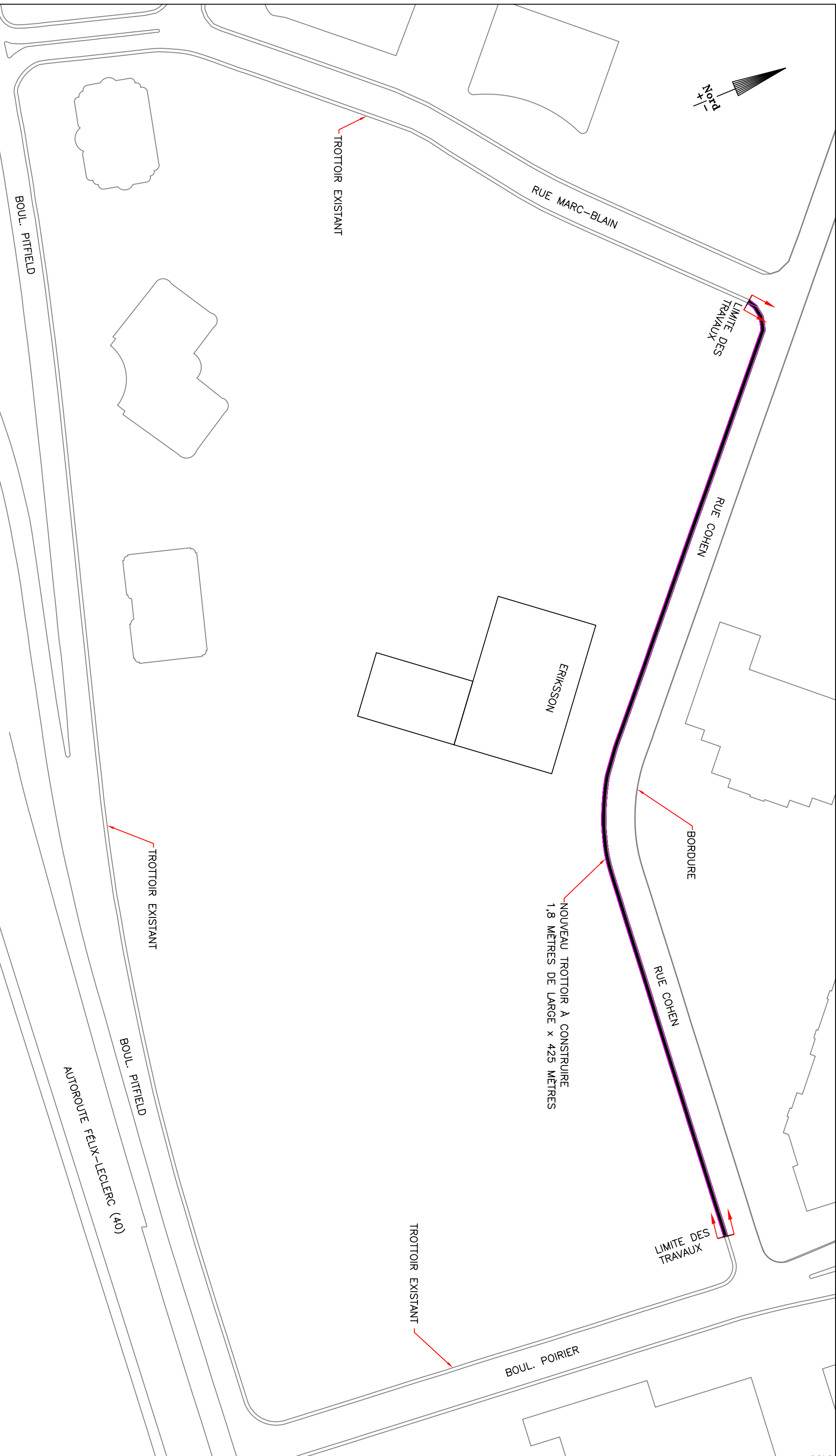
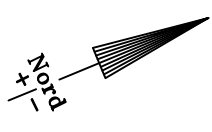
PUISARD À
DÉPLACER

JULES-POITRAS

BOULEVARD JULES - POITRAS
CONSTRUCTION DE TROTTOIR ET SAILLIE

ÉCHELLE : 1:250

VOLET 5
CROQUIS 2



LIMITE DES TRAVAUX

RUE COHEN

BORDURE

ERIKSSON

NOUVEAU TROTTOIR A CONSTRUIRE
1,8 METRES DE LARGE x 425 METRES

RUE COHEN

LIMITE DES TRAVAUX

BOUL. POIRIER

BOUL. PITFIELD

TROTTOIR EXISTANT

TROTTOIR EXISTANT

BOUL. PITFIELD

AUTOROUTE FÉLIX-LECLERC (40)

TROTTOIR EXISTANT

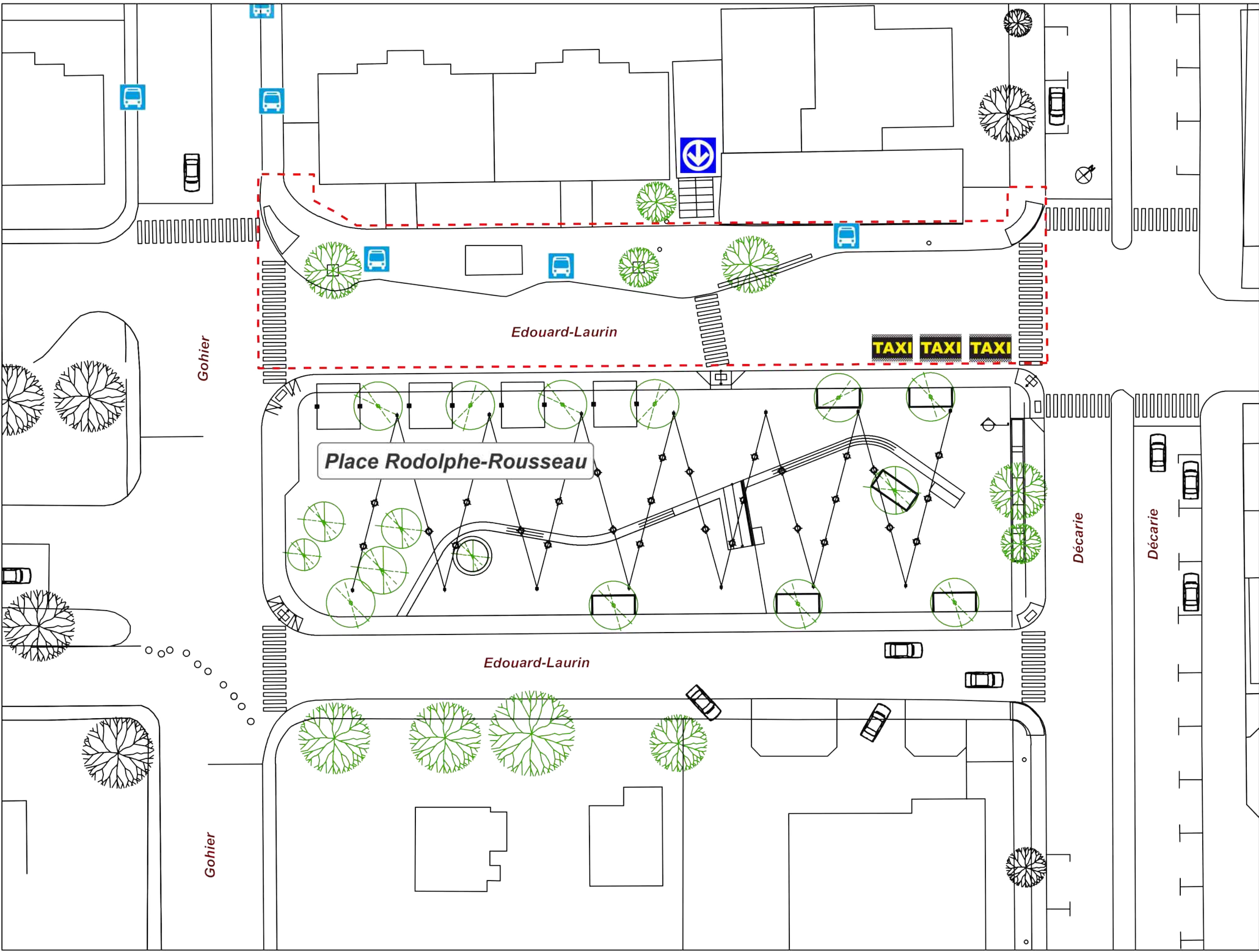
CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR

RUE COHEN

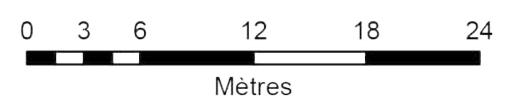
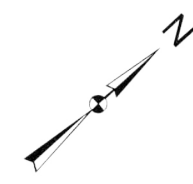
ÉCHELLE : 1 : 1500

Travaux de réaménagement du boulevard Édouard-Laurin nord entre boulevard le Décarie et la rue Gohier

Plan de localisation Soumission 18-507



-  Localisation des travaux
Superficie : 1431 m²
-  Métro Côte-Vertu
-  Station d'autobus
-  Taxi





Dossier # : 1186014003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division du bureau d'intégration et de coordination
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la mise à jour de la Politique concernant l'utilisation du domaine public par les Réseaux Techniques Urbains sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter la mise à jour de la Politique concernant l'utilisation du domaine public par les Réseaux Techniques Urbains sur le territoire de la Ville de Montréal

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-04-03 14:01

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1186014003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division du bureau d'intégration et de coordination
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la mise à jour de la Politique concernant l'utilisation du domaine public par les Réseaux Techniques Urbains sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Comme pour tout service public dans l'emprise municipale, la présence des Entreprises que sont les réseaux techniques urbains (RTU), occasionne des perturbations de services aux citoyens et entraîne des impacts financiers pour les municipalités. Les travaux relatifs aux Entreprises dans l'emprise municipale, occasionne prématurément des détériorations dans la chaussée, en plus d'entraîner des impacts sur la circulation et des désagréments pour les citoyens. D'autre part, les travaux réalisés par la Ville sur son réseau routier peuvent requérir le déplacement des infrastructures des Entreprises. Lors de ces déplacements, il se peut que l'on soit contraint à remettre à neuf des réseaux désuets de ces Entreprises. La Loi sur les télécommunications prévoit que les entreprises de télécommunications doivent obtenir le consentement de la municipalité avant d'installer leurs infrastructures sur le territoire de celle-ci. La Loi sur Hydro Québec , RLRQ c. H-5 et la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ c.R-6.01) prévoient quant à elle que les entreprises visées (notamment HQ et Énergir) et la Ville établissent les conditions relatives à l'installation de leurs infrastructures dans le domaine public. Dans ce contexte, la Ville souhaite définir les conditions qui lui sont acceptables pour l'intervention des Entreprises dans son domaine public. Dans le cadre de cette démarche, la Ville oeuvre à mettre en place une Politique d'utilisation de l'emprise publique par les Entreprises afin de protéger ses infrastructures municipales et d'optimiser ses investissements.

La Politique d'utilisation de l'emprise publique par les Entreprises encadre les travaux effectués par les Entreprises de la planification à la réalisation de ceux-ci et ce, de manière à protéger les travailleurs lors de l'entretien des infrastructures, à permettre une cohabitation de celles-ci de manière sécuritaire et pérenne, à protéger les actifs de la Ville mais également à favoriser un partage des coûts causaux découlant de ces travaux basé sur les meilleures pratiques.

Les coûts incidents relatifs aux travaux aux Entreprises, dits coûts causaux, sont en somme les coûts reliés à des consentements municipaux, à la dégradation de chaussée, au soutènement et au déplacement lors de travaux.

La version actuelle de la Politique couvre uniquement les volets des consentements municipaux et de dégradation de chaussée. La nouvelle version de la Politique ajoute des

volets dont celui du soutènement et de déplacement lors de travaux.

L'équipe du SIVT, responsable du traitement des consentements municipaux, veillera à l'application de cette Politique pour le territoire de la Ville de Montréal.

L'équipe est également responsable de mettre en œuvre les outils de gestion définissant les principes relatifs à l'occupation de l'emprise municipale et de s'assurer de leur application. En outre, elle soutient les différentes unités de la Ville dans la gestion des projets et des dossiers impliquant les différentes Entreprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1385 (1176014001) - 11 décembre 2017 : Adoption - De la Politique concernant l'utilisation de l'emprise publique par les Entreprises pour des Réseaux Techniques Urbains relativement aux consentements municipaux.

CM17 0346 - 28 mars 2017 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)

CM17 0620 - 16 mai 2017 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) - Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M. c. E-6)

DESCRIPTION

La Ville convient de la Politique d'utilisation de l'emprise publique par les Entreprises couvrant tout son territoire. Elle définit les modalités et les conditions quant aux travaux effectués mais également certaines exigences relatives à l'occupation du domaine public, à l'excavation et à la tarification. La Politique tient compte des lois fédérales et provinciales, des décisions du CRTC, des orientations de la Régie de l'énergie, de la jurisprudence et des décisions juridiques, des responsabilités dévolues aux municipalités de même que les meilleures pratiques observées.

Les éléments de la politique adoptée le 11 décembre 2017 demeurent inchangés, la présente mise à jour inclut sommairement les éléments suivants:

- Comme il est convenu que les Entreprises ont le droit d'être dans l'emprise publique, mais doivent obtenir l'approbation d'accès au domaine public de la Ville confirmant les conditions entendues entre la Ville et l'entreprise pour construire des lignes de transmission sur une voie publique ou dans tout autre lieu public ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de ceux-ci, la Ville décline cet approbation en deux étapes administratives, soit:
Étape 1- Par un consentement municipal (délivré par le Service d'infrastructures, voirie et transports);

Étape 2- Par un "permis d'entraves" (délivré par les arrondissements);

- Introduction d'« incitatifs » à réduire la durée des entraves - Facteur de majoration de 5 % des frais du consentement municipal, comptabilisé quotidiennement, afin de couvrir les impacts directs et indirects aux citoyens inclut, entre autres :
 - Les frais de coordination opérationnelle (notamment CGMU);
 - Les frais de surveillance des entraves (inspecteurs de circulation);
 - L'impact sur la mobilité dans le réseau;

- Lors de travaux de la Ville - Partage de coûts de déplacement basé sur une échelle de dégradation des infrastructures des télécommunications de 17 ans (selon décision du CRTC pour la Ville de Hamilton) et sur la valeur comptable pour les Entreprises d'énergie;
- Lors des travaux de la Ville - Partage de coûts reliés à la perte de productivité. Clarification pour inciter les Entreprises à nous soumettre l'état réel de leur actif et minimiser les imprévus en chantier qui nous font perdre de la productivité. Toute reconstruction due à un matériau ou conception hors norme n'ayant pas été mentionnée avant travaux par les Entreprises, sera considérée comme une perte de productivité, du à l'impact sur notre planification et au ralentissement de chantier engendré, et sera facturée aux Entreprises avec une majoration de 25 %;
- Clarification de la notion d'embellissement qui n'a plus lieu d'être puisque;
 - La Ville est soumise aux exigences de la *Loi sur l'aménagement* qui demande un plan d'urbanisme et une densification;
 - La Ville est soumise à la *Loi sur le développement durable*;
 - La Ville a des responsabilités de maintenir en état des infrastructures urbaines (Eau, chaussée) selon la *Loi sur les compétences municipales*;
 - La Ville ne fait plus de projets uniquement d'embellissement, ceux-ci sont toujours couplés à des travaux d'infrastructures;
- Moratoire de 5 ans sur les chaussées reconstruites et demande de limiter les interventions 3 ans après une réhabilitation issue du programme PRCPR, 5 ans après une réhabilitation issue du programme complémentaire de réhabilitation de chaussée (PCPR) et 12 ans après une reconstruction de la chaussée, réalisée sous le cadre du programme PRR;
- Lors de leurs travaux, les Entreprises doivent s'identifier, nom et coordonnées, par affichage de façon visible sur le site de l'occupation pour permettre aux passants de leur adresser leurs demandes de renseignements.
- Ajout des bonnes pratiques courantes, de la Ville, attendue des Entreprises ayant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le projet de politique mise à jour est fourni en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Face à l'enjeu des Entreprises qui doivent, comme les municipalités, remettre à niveau leurs infrastructures et de ce fait augmenter le nombre de leurs interventions, de nombreuses municipalités canadiennes ont entrepris de facturer l'ensemble, ou une partie, des coûts incidents aussi appelés coûts causaux.

La Politique d'utilisation de l'emprise publique par les Entreprises est requise pour harmoniser et consolider dans un document les orientations et façon de faire sur le territoire de la Ville de Montréal. La Ville doit fournir un cadre d'agrément et des conditions claires pour les Entreprises avec qui elle souhaite améliorer la gestion du domaine public, tant au niveau des infrastructures que de la mobilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En plus des coûts causaux inclus dans la première version de la politique, voici les principaux aspects financiers de cette mise à jour. Celle-ci vise à inclure les balises du partage des coûts causaux reliés au déplacement et soutènement des infrastructures des Entreprises lors des travaux demandés par la Ville, et ce, de manière équitable entre la Ville et les Entreprises.

- Toute reconstruction partielle ou complète des infrastructures des Entreprises due à un matériau ou une conception hors norme n'ayant pas été mentionnée lors de la planification des travaux par les Entreprises, sera considérée comme une perte de

productivité et sera facturée entièrement aux Entreprises avec une majoration de 25 %;

- Le partage de coûts de déplacement sera basé sur une échelle de dégradation des infrastructures des télécommunications de 17 ans (selon décision du CRTC pour la Ville de Hamilton);
- Le partage de coûts de déplacement sera basé sur la valeur comptable des infrastructures pour les compagnies d'énergie;
- Une tarification quotidienne, représentée par 5% du coût du consentement municipal, afin de couvrir les impacts directs et indirects de la présence des Entreprises sur le domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette Politique vise l'intégrité et la pérennité des infrastructures de la Ville, dans une optique de développement durable.

La Politique vise à inciter davantage la collaboration étroite entre les différents intervenants afin de limiter le nombre d'interventions futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette Politique se veut une prémisse de base aux futures négociations pour des ententes équitables à venir avec les Entreprises, à la lumière des ententes comparables en cours dans d'autres grandes Villes canadiennes.

Sachant que l'entente avec Bell vient à échéance le 24 avril 2018 ou encore celle d'Energir qui vient à échéance le 31 décembre 2018, cette politique devra être en vigueur dès la fin de cette entente. Elle servira aussi de référence pour les Entreprises quant à la gestion des coûts causaux et à l'occupation permanente du domaine publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au CM du 23 avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre PAUL-HUS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GAUDETTE
Chef de Section

Tél : 514-872-5622
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-28

Valérie G GAGNON
Chef de division

Tél : 514 868-3871
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-04-03

Politique d'utilisation du domaine public par
les réseaux techniques urbains

MARS 2018

Table des matières

I.	Définitions	4
II.	Contexte	7
III.	Planification	8
	A. Planification intégrée	8
	B. Planification non intégrée	8
IV.	Occupation du domaine public	9
	A. Procédure d'accès au domaine public.....	9
	1. Exigences de l'occupation permanente du domaine public	9
	2. Exigences de l'occupation temporaire du domaine public	9
	B. Autorisation d'occupation permanente du domaine public - Consentement municipal .	10
	1. La demande	10
	2. Cas d'exception	10
	3. Le coût du Consentement	10
	4. Majoration (voir Annexe 3)	11
	C. Autorisation d'occupation temporaire – « permis d'entraves »	11
	1. La demande	11
	2. Cas d'exception	12
	D. Méthodes de travail et bonnes pratiques	12
V.	Modification, suspension ou arrêt des Travaux	13
VI.	Fin des Travaux.....	13
	A. Communication à la Ville.....	13
	B. Les plans « tels que construits ».....	13
	C. Travaux défectueux et équipements mal situés – Non-conformité.....	13
	D. Entraves différentes de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Non-conformité	13
VII.	Dégradation de Chaussée.....	14
	A. Frais de dégradation (Annexe 8)	14
	B. Exception	15
VIII.	Partage de coûts.....	15
	A. Déplacement des équipements à l'initiative de la Ville (Annexe 9A).....	15

B. Perte de productivité (Annexe 9B)	16
Annexe 1 – Planification intégrée et moratoire	17
Processus d’intégration	17
Moratoire	17
Annexe 2 – Lois fédérales et provinciales	19
<i>La Loi sur les télécommunications</i>	19
<i>La Loi sur Hydro-Québec et la Loi sur la Régie de l’énergie</i>	19
Annexe 3 – Consentement municipal : Documents à fournir et coûts	20
Documents à fournir.....	20
Coût du Consentement	20
Annexe 4 – Bonnes pratiques.....	21
Annexe 5 – Exigences du permis d’entraves	22
Procédure d’obtention	22
Annexe 6 – Modification, suspension ou arrêt des Travaux	23
Annexe 7 – Fin des Travaux	24
Annexe 8 – Réhabilitation et reconstruction de la chaussée	25
Annexe 9 – Déplacement et perte de productivité.....	26
Déplacement	26
Perte de productivité.....	27
1. Soutènement des infrastructures.....	27
2. Soutènement impossible des infrastructures	27

I. Définitions

À moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions utilisés dans cette politique ont la définition suivante :

« **Affilié** » : est utilisé au sens du terme « groupe » tel que défini dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et la *Loi québécoise sur les sociétés par actions*, et désigne également une entreprise de télécommunications et de distribution ;

« **Consentement** » : désigne l'approbation écrite donnée par la Ville, appelée consentement municipal avec ou sans condition, pour permettre à l'Entreprise d'effectuer des Travaux sur l'emprise publique et d'occuper de façon permanente le domaine public. Ce consentement est reconnu par les autorités fédérales (article 43 de la *Loi sur les télécommunications*) et la Régie de l'énergie comme étant requis pour tous travaux sur le domaine public de la municipalité.

« **Coûts causals** » : désigne les coûts directs engagés par la Ville liés au coût de consentement municipal et permis d'entraves, soit à la dégradation de la chaussée, à la perte de productivité due aux infrastructures des Entreprises présentes dans l'emprise publique ainsi qu'au déplacement de celles-ci. Ces coûts incluent l'approbation des demandes et des plans (gestion, administration, études et facturation), l'inspection des travaux, la gestion d'impact direct et autres frais associés à la coordination des Travaux de l'Entreprise avec les travaux de la Ville, entre autre.

« **Chaussée** » : partie d'une voie aménagée pour la circulation, qu'elle soit véhiculaire, piétonnière ou autre et quel que soit le type de surface.

« **Corridor de service** » : corridor de surface ou souterrain pour l'emplacement des réseaux de distribution aériens ou souterrains des entreprises déployant ou exploitant des RTU et se situant dans l'Emprise publique. Un Corridor de service peut être commun avec d'autres entreprises et d'usage non exclusif.

« **Domaine public** » : Le domaine public est constitué de biens (routes, rues, trottoirs, emprise, etc.) affectés à l'usage public. Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation par la Ville. L'occupation peut être permanente, périodique ou temporaire.

« **Équipement** » : désigne les installations de transmission et de distribution appartenant à l'Entreprise et à ses Affiliés, ce qui comprend notamment mais sans s'y limiter les câbles à fibre optique, coaxiaux ou tout autre type de câble, torons, tuyaux, conduits, poteaux, trous d'homme, mains courantes, structures, lignes, boîtiers de raccordement et d'épissage, cabinets aériens ou sur socle, puits d'accès et de tirage, piédestaux, ancrages et tous autres équipements connexes qui se trouvent dans l'Emprise publique. Il inclut aussi notamment les installations sans fil situées sous la Chaussée qui permettent la transmission, l'émission ou la réception de signaux. Désigne aussi les structures et conduits (acier, PVC, etc.) principaux et branchements, valves, anodes de protections, poteaux protecteurs et réservoirs, entres autres. On retrouve aussi les équipements électriques, tels les poteaux, câbles aériens et souterrains, transformateurs et équipements sur poteau (régulateurs, sectionneurs, etc.), transformateurs sur socle et souterrains et chambres de transformateurs, entres autres.

« **Entreprise** » : désigne une des entités gérant un réseau technique urbain désirant faire des Travaux dans l'emprise publique.

« **Directeur** » : désigne le représentant de la Ville de Montréal ayant la responsabilité de l'application de la présente politique, ou encore la personne désignée pour agir en son nom. Le Directeur ou son représentant a notamment la responsabilité de donner le consentement municipal à l'Entreprise.

« **Moratoire** » : délai de suspension, dans le domaine public, de tous Travaux tels que définis dans la présente Politique, à l'exception des Travaux urgents.

« **Parties** » : désigne les Entreprises et la Ville de Montréal.

« **Permis d'occupation temporaire du domaine public (POTDP)** » : communément appelé « permis d'entrave » et désigne une autorisation délivrée par la Ville en vertu d'un règlement relatif à l'occupation du domaine public, de la procédure et des exigences déterminés par la Ville et du formulaire applicable.

« **RTU** » : signifie les réseaux techniques urbains. Il s'agit de l'ensemble des réseaux de distribution, de transport et d'emmagasinage d'énergie ainsi que l'ensemble des réseaux de télécommunications (téléphone, câblodistribution, etc.) et leurs différentes composantes (conduites, massifs, puits, etc.), qu'elles soient aériennes ou souterraines.

« **Travaux** » : désigne, sans s'y limiter, toute intervention réalisée par l'Entreprise sur ses Équipements, notamment :

- a) Ajout/remplacement de câbles dans un réseau aérien existant (poteaux, torons) avec ou sans installation des équipements mineurs (boîtiers de fusion, terminaux, coupe circuits, etc).
- b) Ajout de câbles dans une nouvelle structure de soutènement ou une prolongation du réseau aérien existant (poteaux, torons, ancrages, etc.) avec ou sans installation des équipements majeurs tel que transformateurs, boîtiers de communications, etc.
- c) Ajout de câbles dans un réseau souterrain existant (entreprises) sans ajout de nouveaux équipements.
- d) Ajout de nouveaux conduits sans ajout/modification des structures souterraines.
- e) Ajout de nouveaux conduits avec ajout/modification des nouvelles structures souterraines (PA, chambre de transformateurs, puits de tirage, etc).
- f) Excavation ou forage directionnel pour ajouter un raccordement entre le bâtiment et la conduite de gaz existante.
- g) Excavation pour l'installation d'une anode près de la conduite de gaz existante.
- h) Excavation pour abandonner le raccordement entre le bâtiment et la conduite de gaz.
- i) Excavation pour déblocage de conduits.
- j) Excavation pour conduites de gaz
- k) Ajout de câbles dans un réseau aérien et souterrain (mixte) existant avec ou sans installation des équipements mineurs (boîtiers de fusion, terminaux, etc).
- l) Ajout de câbles dans un nouveau réseau aérien et souterrain (mixte), incluant les L.A.S. avec ou sans installation des équipements majeurs (transformateurs, boîtiers de communications, etc).

- m) Toute demande d'installation ou modification des équipements hors-sol électriques ou Télécom avec ou sans excavation, avec ou sans l'ajout de conduits, avec ou sans l'ajout de L.A.S.
- n) Projet d'enfouissement, Projet Promoteur (intégration), etc.
- o) Enlèvement de câbles et/ou équipement aérien ou souterrain.

« **Travaux de maintenance et d'entretien** » : désignent des travaux de maintenance, d'entretien et de réparation des Équipements qui ne nécessitent aucun ajout ou remplacement d'Équipements majeurs et qui sont requis dans le seul but d'assurer leur bon fonctionnement.

« **Travaux urgents** » désignent des travaux non planifiés de réparation, d'entretien, de réfection ou de remplacement des Équipements, des infrastructures municipales ou des équipements d'une entreprise exploitant des RTU pour lesquels tout retard de réalisation peut mettre en péril la sécurité des personnes, la sécurité de l'environnement ou l'intégrité des Équipements, des infrastructures municipales ou des équipements d'une entreprise déployant ou exploitant des RTU.

« **Urgence** » : s'entend d'une situation imprévue nécessitant la prise de mesures immédiates en vue de préserver l'environnement, la santé publique, la sécurité ou un service essentiel à la population.

II. Contexte

La Ville a une responsabilité envers ses citoyens et le domaine public, et en tant que propriétaire d'infrastructures, elle se doit d'assurer une saine gestion de ses actifs, la pérennité de ses interventions sur ses actifs, la sécurité de ses travailleurs ainsi que la bonne exécution.

De nombreuses infrastructures sont présentes dans le domaine public, et impliquent nécessairement des interventions récurrentes de maintien, d'amélioration ou de réparation. Chaque propriétaire d'infrastructure est responsable du bon état et du bon fonctionnement de ses équipements. Pour cette raison, il est impératif pour la Ville de travailler de concert avec les Entreprises, en tenant compte de l'obligation de chacun envers ses citoyens et ses clients, dans une optique pérenne d'intégration et de coopération et d'acceptabilité sociale pour tous les projets communs ou distincts, dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Les cadres légaux fédéral et provincial commandent l'adoption d'une politique guidant l'occupation des Entreprises dans le domaine public pour assurer :

- Un partage équitable de coûts entre les citoyens et les Entreprises;
- Une qualité des travaux affectant l'intégrité des infrastructures de la Ville;
- la visibilité et La sécurité des infrastructures respectives en raison de la cohabitation rapprochée de plusieurs éléments d'actifs dans un espace commun restreint.

Dans ce contexte, la Ville entend par la présente Politique, baliser les interventions des Entreprises dans le domaine public compte tenu de ses responsabilités notamment en matière d'urbanisme, de développement économique, d'environnement, de développement durable, de santé sécurité, de services aux citoyens. L'objectif est d'assurer un encadrement afin de limiter la perte de jouissance des lieux par le public, d'assurer une mobilité efficiente, de limiter les dépassements de coûts relatifs aux différents travaux, de responsabiliser les Entreprises et leurs sous-traitants quant aux impacts liés à leurs interventions dans le domaine public, et de partager équitablement les coûts entre la Ville et les Entreprises qu'ils soient relatifs :

- à l'étude des demandes de Consentement
- aux coûts de gestion d'impact et aux de permis d'entraves
- à la dégradation de la Chaussée
- à l'inspection des Travaux
- au suivi de performance
- aux coûts de déplacement des infrastructures lors de travaux
- aux différents frais de perte de productivité

III. Planification

A. Planification intégrée

Afin d'optimiser les investissements de la Ville et des Entreprises, et aussi afin d'éviter d'intervenir plusieurs fois sur un même tronçon de rue, il est essentiel de bien intégrer et coordonner les interventions dans le domaine public, qu'elles soient initiées par la Ville ou une Entreprise.

Pour ce faire, la Ville mise sur une planification intégrée de ces Travaux sur le réseau artériel qui tient compte des besoins de tous ses actifs dans le domaine public. Le carnet de planification intégrée, sur une période quinquennale fait office de document de référence. Les services corporatifs de la Ville établissent leurs programmations annuelles respectives en se basant sur ce carnet.

Ainsi, les Entreprises qui détiennent des infrastructures souterraines ou aériennes dans le domaine public sont invitées à intégrer, ou du moins à coordonner, leurs interventions avec les travaux planifiés par la Ville.

À cette fin, la Ville fournit sa planification quinquennale de projets intégrés sur le réseau artériel aux entreprises de façon à ce que chacune puisse identifier les projets pour lesquels elles auraient une opportunité d'intégration et les invite à suivre son processus d'intégration (voir Annexe 1A) pour le faire.

Afin de ne pas détériorer la Chaussée neuve et en réduire la durée de vie, toute excavation dans la Chaussée est soumise à un moratoire d'une durée variant entre trois et douze ans selon l'envergure des travaux de chaussée une fois ceux-ci terminés (Voir Annexe 1B).

B. Planification non intégrée

Dans le cas où un propriétaire d'actifs a des interventions à réaliser sur une section de Chaussée ne faisant pas l'objet d'un projet de la Ville, l'Entreprise est invitée à inscrire son intervention sur la plateforme que la Ville lui désignera afin d'informer les autres partenaires de la présence du projet. Cette information est essentielle pour faciliter la planification de tous les projets et optimiser la coordination des chantiers sur le domaine public.

L'Entreprise qui souhaite intervenir sur le domaine public pourra aussi planifier son intervention en fonction des autres chantiers planifiés dans le secteur tout en tenant compte des événements et des réserves d'interventions des moratoires applicables, le cas échéant.

IV. Occupation du domaine public

A. Procédure d'accès au domaine public

La **Loi sur les télécommunications L.C. 1993**, la **Loi sur Hydro Québec, RLRQ c. H-5** ainsi que la **Loi sur la Régie de l'énergie, RLRQ, c. R-6.01** (voir Annexe 2) régissent l'obtention de l'approbation d'accès de la municipalité quant aux différents Travaux ou déplacement d'infrastructures dans le domaine public.

La procédure d'accès permet à la Ville de mieux gérer le domaine public et son intégrité. L'approbation doit être obtenue par toutes les Entreprises pour l'ensemble de leurs Travaux dans le domaine public de la Ville. Cette Approbation se décline en deux (2) étapes, soit l'émission du Consentement municipal suivi de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, communément appelé « permis d'entraves », émis par l'arrondissement.

L'occupation du domaine public, qui relève du Bureau d'intégration et de Coordination (BIC) du Service des Infrastructures, Voirie et Transports (SIVT), encadre le processus d'obtention de l'approbation d'accès de la Ville de Montréal sur l'ensemble des 19 arrondissements. La gestion du Consentement se fait par le BIC. Les exigences liées à l'occupation temporaire du domaine public relèvent quant à elles, des 19 arrondissements. De façon détaillée, la procédure d'accès au domaine public se décline ainsi :

1. Exigences de l'occupation permanente du domaine public

Le Consentement est délivré avant la réalisation des Travaux et permet d'assurer les meilleures conditions entourant la présence permanente des infrastructures des Entreprises. Les consentements municipaux sont reçus, traités et émis par un guichet unique au BIC pour les 19 arrondissements de Montréal.

2. Exigences de l'occupation temporaire du domaine public

Le permis d'occupation temporaire du domaine public, communément appelée permis d'entraves, est délivré pour l'exécution des Travaux afin d'optimiser les conditions d'exécution des Travaux des Entreprises au niveau des entraves dans le domaine public. Les permis d'entraves sont reçus, traité et émis par chacun des 19 arrondissements.

Les deux étapes sont obligatoires et créent le droit d'accès à toute Entreprise voulant travailler dans le domaine public, dans le respect du cadre légal défini plus haut. La procédure permet, via le consentement, aux Travaux de s'intégrer dans l'espace urbain en optimisant les infrastructures et minimisant l'ensemble des impacts. Elle permet aussi de donner, via le permis d'entraves par l'arrondissement, les ajustements par rapport aux dates et aux contraintes spécifiques liées aux réalités des citoyens.

B. Autorisation d'occupation permanente du domaine public - Consentement municipal

1. La demande

La Ville a développé une plateforme en ligne pour la gestion et le traitement des demandes de Consentement municipal et exige que toutes les demandes des entreprises soient faites directement dans l'application « Consentement Municipal » disponible sur le site internet de la Ville.

Toutes les demandes pour les Travaux relatifs à l'installation d'un réseau de transport d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution doivent être transmises au BIC par le biais de cette application afin que les délais de traitement soient respectés. L'application sert avant tout à standardiser le processus pour tous, et permet à la Ville d'avoir un canal de communication bilatéral direct avec les RTU afin d'accélérer le processus de demande, de modification ou tout autre besoin.

La Ville est consciente des efforts des Entreprises quant à l'utilisation des outils mis à leur disposition afin d'effectuer les demandes de Consentement. Seul le suivi rigoureux par ces outils permet l'atteinte des objectifs de réalisations.

2. Cas d'exception

L'Entreprise peut, sans devoir obtenir un Consentement:

- 1) Procéder à des Travaux de maintenance et d'entretien;
- 2) Procéder à des Travaux de très courte durée (moins de deux (2) heures);
- 3) Procéder à des Travaux urgents.

Cette exception s'exerce à condition que l'Entreprise avise la Ville des travaux dès qu'il est raisonnablement possible de le faire en utilisant la plateforme ou les outils que la Ville lui indiquera.

Dans le cas de Travaux urgents, l'Entreprise devra toutefois se conformer aux exigences prévues à la présente politique dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la fin des Travaux, notamment pour l'obtention d'un Consentement.

3. Le coût du Consentement

Les frais liés à l'étude de la demande de Consentement ont pour but de couvrir la gestion des activités du BIC afin de répondre au besoin d'analyse, d'émission de consentement, d'inspection, de suivi de performance, gestion des non-conformités et suivi des correctifs des RTU. Les tarifs et majorations ont été basés au départ sur les études et calculs effectués par l'UMQ (voir Annexe 3), et ensuite ajustés à partir de janvier 2018 en fonction de la réalité du traitement.

Coût pour l'étude d'une demande :

Consentement municipal pour des installations qui
n'impliquent pas de travaux d'excavation :

482,00 \$

Consentement municipal pour des travaux d'installations qui impliquent des travaux d'excavation :

1140,00 \$

Consentement municipal pour des travaux d'installations qui impliquent des travaux d'excavation dont l'envergure rend nécessaire des analyses effectuées par plusieurs services de la Ville afin de s'assurer notamment du respect des exigences techniques applicables, ou des impacts sur la circulation : le salaire horaire de la main-d'œuvre et autres dispositions prévues à la réglementation de la Ville relative à la tarification.

1537,00 \$

4. Majoration (voir Annexe 3)

Un facteur de majoration de 20% a été appliqué afin de recouvrir les dépenses attribuées au soutien technique, au travail effectué par d'autres unités de la Ville ou pour les consultations d'experts

Un facteur de 5%, comptabilisé quotidiennement, sera chargé à l'entreprise afin de couvrir les frais de gestion d'impacts et du CGMU (Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine)

C. Autorisation d'occupation temporaire – « permis d'entraves »

1. La demande

La Ville, par l'intermédiaire de ses arrondissements, délivre une autorisation d'occupation temporaire aux Entreprises lorsque les conditions d'exécution de ses Travaux dans le domaine public sont remplies. Pour le bon déroulement des interventions, l'Entreprise n'est pas autorisée à accéder au domaine public et à effectuer les Travaux sans l'émission de cette autorisation.

Les demandes d'autorisation d'occupation temporaire doivent être faites directement à chacun des arrondissements visés par les Travaux. Tout nouvel outil pour gérer les demandes d'autorisation d'occupation temporaire sera communiqué par la Ville aux partenaires en temps et lieu.

Un avis d'au moins 48h est demandé pour toute modification technique ou au calendrier quant au début des Travaux.

L'Entreprise est tenue d'aviser la Ville au moins 48h avant le début des Travaux pour tous les Travaux ayant obtenu un Consentement.

La Ville demande à toute Entreprise de l'aviser de sa présence sur le chantier par l'utilisation de l'application mobile désignée. Cela permet de faciliter la gestion des Travaux sur le territoire et évite du même coup le déplacement d'inspecteurs sans Travaux en cours, ce qui génère des frais inutiles aux Entreprises.

2. Cas d'exception

L'Entreprise peut, sans devoir obtenir un permis d'entraves de l'arrondissement:

- Procéder à des Travaux urgents

Cette exception s'exerce à condition que l'Entreprise avise la Ville des Travaux dès qu'il est raisonnablement possible de le faire en utilisant la plateforme ou les outils que la Ville lui indiquera.

L'Entreprise devra toutefois se conformer aux exigences prévues à la présente politique dans les 48 heures suivant la fin des Travaux, notamment pour l'obtention d'un Consentement.

D. Méthodes de travail et bonnes pratiques

Les méthodes de travail, ainsi que les bonnes pratiques promues par la Ville, visent à maintenir le bon état des actifs de la Ville et la saine gestion de l'utilisation de son emprise public; elles sont dans le meilleur intérêt de tous (voir Annexe 4).

Lors des Travaux tels que déterminés à la section I, Définition, de la présente politique, la Ville s'attend à ce que les Entreprises :

- a) respectent les lois en vigueur et applicables :
 - i. ***Loi sur les télécommunications L.C. 1993***
 - ii. ***Loi sur Hydro Québec, RLRQ c. H-5***
 - iii. ***Loi sur la Régie de l'énergie, RLRQ, c. R-6.01***
- b) respectent les guides de bonne pratiques en vigueur et applicables
 - i. ***Tome V – Signalisation routières du Gouvernement du Québec***
 - ii. ***Guide de gestion des impacts de la Ville de Montréal***
- c) protègent les infrastructures de la Ville et des autres Entreprises présentes dans l'aire de travail afin d'éviter tout endommagement ou bris à leur effet;
- d) responsabilisent leurs employés et sous-contractant quant aux exigences techniques des différents Travaux;
- e) supervisent les Travaux afin d'assurer le tout conforme aux exigences et niveau de qualité requis;
- f) réduise le plus possible le temps de l'entrave dans le domaine public pour ainsi réduire les nuisances aux citoyens;
- g) réduise le plus possible l'espace de travail requis pour faire les Travaux sans être au détriment de la sécurité pour ainsi réduire les nuisances aux citoyens;
- h) obtiennent et fournissent une localisation des équipements;
- i) avisent la Ville du début de leurs Travaux;
- j) gèrent les non-conformités et assurent un suivi quant aux correctifs demandés par la Ville;
- k) transmettent un plan final géo-référencé de leurs Travaux lors d'excavations.

V. Modification, suspension ou arrêt des Travaux

Que ce soit avant ou pendant les Travaux, lorsque les fins municipales le justifient, la Ville se réserve le droit d'apporter des changements au calendrier des Travaux. La Ville s'engage à fournir les efforts raisonnables afin de donner un préavis écrit d'au moins 48h à l'Entreprise.

En cas d'urgence, la Ville pourra imposer un changement avec effet immédiat, compte tenu des circonstances (Voir Annexe 6).

VI. Fin des Travaux

A. Communication à la Ville

La Ville propose une application ou l'adresse courriel suivante, RTU_technique@ville.qc.ca afin de l'informer, dans les quinze (15) jours suivant la date de fin de travaux. La Ville est aussi consciente que les Entreprises souhaitent être informées de la qualité du travail de ses sous-contractants. La Ville est entièrement disposée à partager cette information avec les Entreprises.

B. Les plans « tels que construits »

Les plans finaux dits « tels que construits » sont essentiels pour une saine gestion des actifs et sont exigés par la Ville dans les soixante (60) jours suivant la fin des Travaux. Ces plans sont une source d'information primordiale dans le futur et feront en sorte d'éliminer, ou du moins de réduire les risques d'accidents et d'améliorer la gestion de la Ville, de la conception à l'exécution. Le détail des plans « tels que construits » est fourni en Annexe (voir Annexe 7).

C. Travaux déficients et équipements mal situés – Non-conformité

Dans un souci de pérennité des infrastructures installées sur son réseau, la Ville peut, malgré toute approbation et inspection de sa part ou de l'un de ses représentants, aviser par écrit l'Entreprise de tout défaut dans les Travaux ou de tout manquement dans l'exécution de ceux-ci, y compris un Équipement situé à l'extérieur de la zone approuvée dans le Consentement, afin que l'Entreprise puisse corriger ce défaut dans le délai déterminé par la Ville, lequel doit être raisonnable en tenant compte des circonstances.

Dans le cas où aucune action n'est prise et afin de ne pas en faire payer le citoyen, soit par l'impact et/ou les frais, la Ville pourra alors exécuter lesdits travaux correctifs, sans autre avis ni délai, aux frais de l'Entreprise.

D. Entraves différentes de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Non-conformité

Dans un souci de réduction des nuisances, d'éviter des congestions automobiles problématiques et de maintenir un espace public sécuritaire, la Ville peut, malgré toute approbation d'accès temporaire du domaine public, aviser les Entreprises de tout manquement dans l'exécution des exigences identifiées dans les planches de signalisation fournies par l'Entreprise et

accompagnant le permis d'entraves délivré par l'arrondissement. L'Entreprise pourra corriger ce défaut dans le délai déterminé par la Ville.

VII. Dégradation de Chaussée

A. Frais de dégradation (Annexe 8)

Si le Consentement autorise les Travaux dans la Chaussée, des frais de dégradation de la Chaussée, selon s'ils sont de réhabilitation ou de reconstruction tels que définis en Annexe, sont exigés selon la grille suivante :

- a) pour une intervention sur le réseau de voirie locale lorsque l'intervention la plus récente de la Ville à l'endroit visé par la demande a consisté en des travaux de reconstruction effectués depuis
 - i. 0 à 5 ans 100\$ / m² de travaux effectués
 - ii. 6 à 10 ans 70\$ / m² de travaux effectués
 - iii. 11 à 20 ans 50\$ / m² de travaux effectués
 - iv. 21 à 40 ans 20\$ / m² de travaux effectués
 - v. Aucun tarif n'est exigé si les travaux de reconstruction ont été effectués par la Ville il y a plus de 40 ans

- b) pour une intervention sur le réseau de voirie artérielle lorsque l'intervention la plus récente de la Ville à l'endroit visé par la demande a consisté en des travaux de reconstruction effectués depuis
 - i. 0 à 5 ans 120\$ / m² de travaux effectués
 - ii. 6 à 10 ans 80\$ / m² de travaux effectués
 - iii. 11 à 20 ans 40\$ / m² de travaux effectués
 - iv. 21 à 40 ans 10\$ / m² de travaux effectués
 - v. Aucun tarif n'est exigé si les travaux de reconstruction ont été effectués par la Ville il y a plus de 40 ans

- c) pour une intervention sur le réseau de voirie locale lorsque l'intervention la plus récente de la Ville à l'endroit visé par la demande a consisté en des travaux de réhabilitation effectués depuis

- i. 0 à 2 ans 50\$ / m² de travaux effectués
- ii. 3 à 5 ans 40\$ / m² de travaux effectués
- iii. 6 à 10 ans 20\$ / m² de travaux effectués
- iv. 11 à 20 ans 10\$ / m² de travaux effectués
- v. Aucun tarif n'est exigé si les travaux de réhabilitation ont été effectués par la Ville il y a plus de 20 ans

d) pour une intervention sur le réseau de voirie artérielle lorsque l'intervention la plus récente de la Ville à l'endroit visé par la demande a consisté en des travaux de réhabilitation effectués depuis

- i. 0 à 2 ans 40\$ / m² de travaux effectués
- ii. 3 à 5 ans 30\$ / m² de travaux effectués
- iii. 6 à 10 ans 10\$ / m² de travaux effectués

B. Exception

Il est important de noter qu'aucun frais de dégradation de la Chaussée ne sera facturé par la Ville à la suite d'une délocalisation, d'un déplacement ou d'un enfouissement effectué à la demande de la Ville. Si un tiers, y compris la Ville à titre de fournisseur de services, a également effectué des Travaux dans la Chaussée, les frais de dégradation de la Chaussée seront répartis équitablement entre l'Entreprise et le tiers selon leur part de responsabilité respective.

- a) Aucun frais n'est exigé si les travaux de reconstruction ont été effectués par la Ville il y a plus de 40 ans. La Ville comprend que suivre un rapport dégressif et tenir compte de la durée de vie utile des infrastructures est la solution idéale et juste pour tous.
- b) Aucun frais n'est exigé si les travaux de réhabilitation ont été effectués par la Ville il y a plus de 20 ans. La Ville comprend que suivre un rapport dégressif et tenir compte de la durée de vie utile des infrastructures est la solution idéale et juste pour tous.

VIII. Partage de coûts

A. Déplacement des équipements à l'initiative de la Ville

Afin de faciliter les différents travaux en présence de différents équipements et infrastructures des Entreprises, la Ville pourra demander un déplacement. Lorsque la Ville requiert de l'Entreprise qu'elle déplace ses Équipements pour des fins municipales, la Ville en informera l'Entreprise par écrit, et un délai raisonnable sera convenu entre les parties afin de procéder au déplacement.

La Ville comprend les enjeux commerciaux des Entreprises et fera les efforts raisonnables pour fournir un emplacement alternatif aux Équipements devant être déplacés afin d'éviter les interruptions de service pour les clients de l'Entreprise.

La Ville devra rembourser à l'Entreprise la partie des dépenses raisonnables et vérifiables encourues pour procéder au déplacement demandé par celle-ci selon les principes et modalités établies à la présente Politique en Annexe (voir Annexe 9).

B. Perte de productivité

La Ville déploiera tous les efforts et moyens raisonnables pour ne pas nuire, interférer ou entraver les infrastructures des Entreprises et s'attend au même traitement de leur part quant à ses infrastructures municipales et ses équipements. Si la Ville avise l'Entreprise de la présence d'une entrave, nuisance ou interférence entre les Équipements et les infrastructures municipales, la Ville s'attendra de l'Entreprise qu'elle déploie tous les efforts et moyens raisonnables afin de remédier à l'entrave, la nuisance ou l'interférence, le tout en collaboration avec la Ville.

Les Entreprises seront consultées en phase de planification et invitées à partager l'information sur leur infrastructure afin de valider la possibilité de soutènement de celles-ci. Dans l'éventualité où une infrastructure n'est pas en mesure d'être soutenue due à des matériaux, une conception ou tout autre cause ne le permettant pas, et que cette information aurait pu être fournie en phase de planification et ne l'a pas été, la reconstruction de celle-ci sera considéré comme une perte de productivité et l'ensemble des coûts directs assumés par la Ville, incluant, le cas échéant, les frais de matériaux et de main d'œuvre, les honoraires professionnels et les frais administratifs, seront facturés à l'Entreprise avec une majoration de 25 % afin de couvrir les impacts directs et indirects reliés aux travaux de reconstruction non prévus.

Annexe 1 – Planification intégrée et moratoire

Processus d'intégration

Les Entreprises sont invitées à participer au processus d'intégration par le biais de rencontres de planification. Ces rencontres permettent de présenter et de passer en revue les projets intégrés inscrits dans le carnet de planification intégrée 0-5 ans et de recueillir les besoins d'intervention de chacun des partenaires.

Une mise à jour des données dans le carnet est réalisée au quotidien et est rendue disponible par le Bureau d'Intégration et de Coordination (BIC) du Service des Infrastructures, Voirie et Transports.

Le BIC envoie également une mise à jour du carnet de programmation mensuellement à l'ensemble des principaux partenaires qui peuvent prendre connaissance de l'évolution des projets.

Par ailleurs, la Ville inscrit et maintient à jour les projets du carnet sur le réseau artériel ainsi que les programmes du SIVT et du Service de l'Eau (SE) sur la plateforme InfoRTU. Il s'agit d'une plateforme de diffusion géographique qui localise les projets et les chantiers inscrits pour tous les partenaires.

Les propriétaires d'actifs sont donc invités à inscrire leurs projets sur cette plateforme, consulter pour prendre connaissance des projets de la Ville et obtenir des renseignements sur les dates de réalisation et le type d'intervention qui sont planifiés. Le cas échéant, les entreprises devraient prendre les dispositions nécessaires pour intégrer ou coordonner leurs interventions avec la Ville.

La programmation des interventions doit être fixée deux ans à l'avance, pour avoir le temps de franchir toutes les étapes nécessaires au déploiement des projets. Il est donc important que les Entreprises identifient leurs besoins d'interventions au moins deux ans d'avance. Si aucune confirmation de leur part n'est transmise à la Ville, il est considéré que ces Entreprises n'auront aucune intervention à y faire.

Moratoire

La Ville impose aux Entreprises un moratoire de cinq (5) ans lorsque des travaux de reconstruction de la Chaussée ont été réalisés par la Ville.

La Ville souhaite également limiter les interventions des Entreprises sans toutefois imposer un moratoire dans les situations suivantes (réserves d'intervention) :

- Trois ans après la pose d'une couche de revêtement réalisé dans le cadre du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement (PRCPR);
- Cinq ans après un planage-revêtement réalisé dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR);
- Douze ans après une reconstruction de la chaussée, généralement réalisée dans le cadre du programme de réfection routière (PRR).

La Ville incite donc toutes les Entreprises à faire leur planification en conséquence

Les réserves d'intervention qui sont appliquées sont issues des règles d'intégration et de coordination pour les interventions dans la rue de la Ville de Montréal. Ces règles constituent un encadrement des interventions dans la rue qui doit guider l'ensemble des intervenants propriétaires d'actifs dans la rue.

Il est donc important pour les propriétaires d'actifs d'identifier rapidement leurs interventions sur les tronçons communs aux projets de la Ville, afin de bénéficier des opportunités de réalisation de leurs travaux et d'éviter les délais attribuables aux moratoires pour réaliser leurs travaux.

Des exceptions aux moratoires pourraient être ponctuellement acceptées dans des cas exceptionnels où le respect des règles mettrait en danger la sécurité du public, l'intégrité des actifs de la Ville ou causeraient des coûts prohibitifs. Pour ces exceptions, la Ville pourra donner des exigences particulières afin de permettre une pérennité de l'actif.

Annexe 2 – Lois fédérales et provinciales

La Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* L.C. 1993, c. 38, prévoit que les Entreprises assujetties à cette Loi doivent obtenir le consentement de la municipalité avant d'installer leurs infrastructures sur le territoire de celle-ci.

« Il est interdit à l'entreprise canadienne et à l'entreprise de distribution de construire des lignes de transmission sur une voie publique ou dans tout autre lieu public – ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de ceux-ci – sans l'agrément de l'administration municipale ou autre administration publique compétente. » La *Loi sur les télécommunications* L.C. 1993, c. 38,

La Loi sur Hydro-Québec et la Loi sur la Régie de l'énergie

La *Loi sur Hydro-Québec*, RLRQ c. H-5 et la *Loi sur la Régie de l'énergie*, RLRQ, c. R-6.01 prévoient que les entreprises visées (notamment Hydro Québec et Énergir) et la Ville, doivent établir ensemble les conditions relatives à leurs infrastructures dans le domaine public.

« La Société peut placer des poteaux, fils, conduits ou autres appareils sur, à travers, au-dessus, au-dessous ou le long de tout chemin public, rue, place publique ou cours d'eau, aux conditions fixées par entente avec la municipalité concernée ». La *Loi sur Hydro-Québec*, RLRQ c. H-5, Section V, article 30

« L'installation de tuyaux, conduits, dépendances, appareils ou autres ouvrages par un distributeur de gaz naturel dessous ou le long de tout chemin public, cours d'eau ou toute rue, ruelle ou autre place publique du territoire d'une municipalité s'effectue selon les conditions convenues entre les parties ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie ». La loi sur la *Régie de l'énergie*, RLRQ, c. R-6.01, Section II, article 84

Annexe 3 – Consentement municipal : documents à fournir et coûts

Documents à fournir

Une demande, en utilisant l'application « Consentement Municipal », basée sur le formulaire prescrit par la Ville à cet effet. Sauf indication à l'effet contraire par la Ville, le formulaire prescrit est la plus récente version de la « *Demande de consentement municipal/MTQ* » développé par le CERIU. La demande doit contenir les documents ou informations suivantes :

- 1) les plans de construction des Travaux projetés, lesquels doivent montrer l'emplacement précis de l'Équipement et des installations existantes,
- 2) les changements proposés par l'Entreprise,
- 3) les structures ou les infrastructures le long ou en travers des Travaux,
- 4) le tracé, la surface, l'aire, l'élévation et la distance des Travaux,
- 5) les méthodes et les équipements de construction utilisés,
- 6) les considérations sécuritaires, les structures et les supports sur lesquels les Travaux peuvent avoir un effet,
- 7) un plan de l'organisation proposée de la circulation,
- 8) les limites de l'Emprise municipale où les Travaux sont prévus,
- 9) les aménagements des propriétés riveraines le long ou en travers des Travaux.

Coût du Consentement

Chaque activité a été évaluée selon le temps, le niveau de responsabilité et selon la complexité des demandes reçues. Ces frais sont justifiés par l'analyse de la demande ainsi que par l'inspection des Travaux.

Un facteur de majoration de 20% a été appliqué afin de recouvrir les dépenses suivantes :

- i. Soutien technique (laboratoires, consultants, etc.) nécessaire pour examiner les demandes de ces entreprises quant à de nouvelles techniques ou technologies;
- ii. Travail effectué par d'autres unités de la Ville notamment la gestion des impacts;
- iii. Consultation d'experts : urbanistes, spécialistes du bruit, etc.

Un facteur de 5%, du coût du Consentement, chargé à l'Entreprise afin de couvrir les frais de gestion et d'analyse et de coordination au quotidien lors de la réalisation des Travaux. Ce facteur est comptabilisé quotidiennement et représente les impacts directs et indirects aux citoyens. Ce coût de gestion d'impact inclut, entre autres :

- Les frais de coordination opérationnelle (notamment CGMU)
- Les frais de surveillance des entraves (inspecteurs de circulation des arrondissements)
- Impact de mobilité sur le réseau

Annexe 4 – Bonnes pratiques

Bonnes pratiques telles qu'attendues par la Ville :

- 1) Tous les Travaux doivent être réalisés et terminés dans les délais prescrits, en respectant les lois, règlements municipaux et ententes applicables, à l'entière satisfaction de la Ville et conformément aux exigences du Consentement.
- 2) Les Travaux doivent être effectués de manière à protéger toutes les infrastructures municipales, les structures, les lignes de transmission et tout autre équipement déjà en place dans l'Emprise publique et les corridors de service. À moins d'une mention spécifique à cet effet dans le Consentement, l'Entreprise n'est pas autorisée à modifier, déplacer ou porter atteinte aux infrastructures appartenant à la Ville ou un tiers.
- 3) L'Entreprise demeure responsable des Travaux et de leurs coûts durant toute leur durée. L'Entreprise doit immédiatement aviser la Ville de tout dommage causé aux équipements de la Ville ou des tiers suite à l'exécution de ses Travaux.
- 4) L'Entreprise doit s'assurer qu'une personne compétente supervise les Travaux et est accessible durant la période que durent les Travaux. L'Entreprise doit s'assurer que la personne qui supervise les Travaux puisse être rejointe en tout temps par téléphone ou autrement. L'Entreprise doit permettre qu'un représentant de la Ville puisse à tout moment inspecter les Travaux effectués, tout en suivant les règles de sécurité de l'entreprise.
- 5) Une inspection pendant et après les Travaux permettra d'évaluer la qualité et le respect des exigences déterminées par le Consentement. Dans l'éventualité où ces exigences n'auraient pas été respectées, un avis de non-conformité sera émis et l'Entreprise aura un délai déterminé afin d'effectuer les correctifs.
- 6) Les Parties doivent s'échanger une liste de personnes à contacter en cas d'urgence, lesquelles doivent être joignables et disponibles à toute heure du jour ou de la nuit, y compris leurs coordonnées. Les Parties doivent s'assurer que cette liste soit à jour en tout temps.
- 7) La Ville et les entreprises s'entendent pour collaborer directement et promptement avec l'autre Partie pour résoudre tout problème lié aux gestes, aux omissions ou au travail de leurs agents et de leurs sous-contractants.
- 8) L'Entreprise est tenue d'aviser le Directeur au moins 48h avant le début des Travaux pour tous les Travaux ayant obtenu un Consentement.
- 9) Lorsque l'emplacement physique des Équipements ne correspondra pas à la localisation fournie par l'Entreprise et que, en raison de cette erreur, la Ville sera incapable de procéder aux Travaux prévus, l'Entreprise sera considérée responsable de l'entièreté des coûts directs encourus par la Ville en raison de cette erreur.
- 10) Le représentant de l'Entreprise qui exécute les Travaux est tenu d'aviser la Ville avec l'application désignée lorsqu'il entre et quitte le chantier.
- 11) l'entreprise responsable de l'occupation doit s'identifier par affichage de façon visible sur le site de l'occupation. Cet affichage doit comprendre minimalement le nom de l'entreprise ainsi que ses coordonnées téléphoniques pour permettre aux passants

d'adresser leurs demandes de renseignements à l'entreprise responsable de l'occupation.

Un suivi de performance sera fait par les inspecteurs du BIC et tout défaut de Travaux de l'Entreprise devra être corrigé à la satisfaction du Directeur.

Annexe 5 – Exigences du permis d'entraves

Procédure d'obtention

Procédure d'obtention du permis d'entraves délivré par l'arrondissement:

- a) fournir à l'autorité compétente le Consentement;
- b) fournir à l'autorité compétente, sur demande, une preuve qu'il détient une assurance-responsabilité au montant fixé par l'autorité compétente;
- c) fournir les mesures de mitigation pour la circulation;
- d) fournir si requis les planches de signalisation;
- e) fournir si requis une stratégie de communication afin d'aviser les résidents des Travaux à venir.

Annexe 6 – Modification, suspension ou arrêt des Travaux

Modalités relatives à la modification, suspension ou arrêt des Travaux :

- 1) L'échéancier, les modalités et la portée des Travaux autorisés par les exigences d'occupation temporaires peuvent être modifiés ou suspendus par la Ville lorsque des fins municipales le justifient et ce, sans que l'Entreprise ne puisse réclamer à la Ville quelque dommage ou indemnité que ce soit. La Ville doit faire des efforts raisonnables pour donner à l'Entreprise un préavis écrit de quarante-huit (48) heures relativement à tout changement apporté au calendrier des Travaux. En cas d'Urgence, la Ville donnera un préavis dans les limites du raisonnable compte tenu des circonstances.
- 2) La Ville se réserve le droit d'établir ou de modifier le calendrier approuvé des Travaux aux fins de la coordination ou de la gestion d'évènements ou d'activités d'envergure, y compris l'interdiction des Travaux pendant certaines périodes et dans certaines zones. La Ville doit faire des efforts raisonnables pour donner à l'Entreprise un préavis de quarante-huit (48) heures relativement à tout changement apporté au calendrier des Travaux.
- 3) L'Entreprise, pour sa part, ne peut modifier ou suspendre l'échéancier, les modalités et la portée des Travaux sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Directeur. La Ville se réserve le droit de facturer à l'Entreprise les frais pour toute modification qui génère des Coûts causals additionnels à la Ville.
- 4) La Ville se réserve le droit d'exiger l'arrêt des Travaux lorsque des fins municipales le justifient ou encore si l'Entreprise est en contravention de cette politique. Dans ces circonstances, la Ville doit fournir à l'Entreprise un avis verbal et les raisons de l'arrêt des Travaux. La Ville s'attend à ce que l'Entreprise cesse les Travaux immédiatement. Dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'arrêt des Travaux, la Ville fournira à l'Entreprise les raisons écrites justifiant l'arrêt des Travaux. La Ville doit informer l'Entreprise dès que les Travaux peuvent être repris, le cas échéant. Pendant la durée de l'arrêt des Travaux, la Ville compte sur l'Entreprise afin de prendre toutes les mesures pour préserver les Travaux, le domaine public et les Corridors de service, de dégradations, de dommages ou d'accidents.

Annexe 7 – Fin des Travaux

Lorsque les Travaux sont terminés :

- 1) L'Entreprise doit, en plus de l'indiquer avec l'application proposée par la Ville dès la fin des Travaux, aviser par courriel, à l'adresse suivante RTU_technique@ville.montreal.qc.ca, le Directeur dans les quinze (15) jours.
- 2) L'Entreprise doit remettre l'Emprise publique et les Corridors de service dans un état propre, nettoyé et sécuritaire, sans nuisance d'aucune sorte, à la satisfaction de la Ville. Si l'Entreprise doit briser ou autrement modifier la surface de l'Emprise publique pour exécuter ses Travaux, elle doit réparer et restaurer la surface en question et la remettre dans le même état qu'elle se trouvait avant le début des Travaux, et selon les directives fournies dans le Consentement et à l'entière satisfaction du Directeur.
- 3) Dans les soixante (60) jours suivant la fin des Travaux, l'Entreprise doit remettre au Directeur les plans « tels que construits » décrivant la localisation exacte des Travaux et des nouveaux Équipements. Ces plans doivent être suffisamment précis pour permettre à la Ville d'établir la localisation, l'élévation et la distance des Travaux et des nouveaux Équipements, incluant la grandeur des conduites et leur configuration, le cas échéant. Si les plans soumis ne sont pas suffisamment précis pour permettre la localisation des Travaux et des nouveaux Équipements, la Ville en avise le détenteur du Consentement qui doit corriger les plans dans les dix (10) jours de la transmission d'un tel avis.
- 4) la Ville peut, malgré toute approbation et inspection de sa part ou de l'un de ses représentants, aviser par écrit l'Entreprise de tout défaut dans les Travaux ou de tout manquement dans l'exécution des Travaux, y compris un Équipement situé à l'extérieur de la zone approuvée dans le Consentement. Sur réception de cet avis, l'Entreprise doit rectifier tout défaut dans le délai spécifié par la Ville, lequel doit être raisonnable dans les circonstances. À défaut par l'Entreprise d'exécuter les travaux correctifs exigés par la Ville dans le délai imparti, la Ville pourra alors exécuter les dits travaux correctifs, sans autre avis ni délai, aux frais de l'Entreprise. En cas de refus ou délai de l'Entreprise à payer les coûts imputables aux travaux correctifs dans le délai prescrit, la Ville pourra immédiatement cesser de traiter les demandes de Consentement et de permis d'entraves de l'Entreprise et ses Affiliés.
- 5) Si l'entreprise qui effectue les Travaux ne suit pas les exigences requises demandées malgré les avis émis par le Directeur, la Ville cessera temporairement le traitement des demandes de Consentement et de permis d'entraves de l'Entreprise et ses Affiliés jusqu'à ce que l'entreprise aie corrigé la situation.

Annexe 8 – Réhabilitation et reconstruction de la chaussée

Aux fins de l'application du présent paragraphe, l'expression « travaux de reconstruction » vise des travaux qui impliquent une démolition de la Chaussée et une intervention sur les couches de fondation et de surface de la chaussée

L'expression « travaux de réhabilitation » vise des travaux qui consistent à intervenir sur les couches de roulement de la chaussée ou sur les couches de surface sur toute la largeur de la chaussée.

Si l'Entreprise a excavé, défait ou autrement modifié la Chaussée, les exigences qu'elle devra respecter quant à la finalisation des Travaux de remise en état de la route varient selon que le pavement ait été refait ou non et, le cas échéant, le moment où le pavement a été refait, réhabilité ou recouvert:

- a) Si la Chaussée a été pavée, réhabilitée ou recouverte dans les cinq (5) années précédant immédiatement la date de délivrance du Consentement, la Ville pourra alors exiger que l'Entreprise réalise des travaux de surfacage et de recouvrement sur toute la Chaussée affectée ou sur toute la voie de la Chaussée affectée, le tout à la satisfaction de la Ville;
- b) Pour l'application de l'alinéa (a) qui précède, si un tiers, y compris la Ville à titre de fournisseur de services, a également excavé, défait ou autrement modifié le pavage de la Chaussée, les coûts associés aux travaux de surfacage et de recouvrement seront répartis équitablement entre l'Entreprise et le tiers selon leur part de responsabilité respective;

Les frais doivent être assumés dans les trente (30) jours suivant la transmission de toute facture à cet effet par la Ville. En cas de refus ou délai de l'Entreprise à payer les frais exigibles dans le délai prescrit, la Ville cessera temporairement le traitement des demandes de Consentement et de permis d'entraves de l'Entreprise et ses Affiliés jusqu'à ce que l'entreprise aie corrigé la situation.

Annexe 9 – Déplacement et perte de productivité

A-Déplacement

Lors de travaux de la Ville, il est possible que celle-ci demande aux Entreprises le déplacement de leurs infrastructures :

- a) Une fois la demande de déplacement formulée, la Ville s'attend à ce que l'Entreprise puisse, dans les soixante (60) jours suivants ou tout autre délai raisonnable convenu entre les Parties compte tenu du calendrier des travaux municipaux et de la nature du déplacement à effectuer sans toutefois dépasser un délai de cent quatre-vingt (180) jours, procéder au déplacement de ses Équipements et aux autres travaux connexes requis.
- b) La Ville fera des efforts raisonnables pour fournir un emplacement alternatif aux Équipements devant être déplacés afin d'éviter les interruptions de service pour les clients de l'Entreprise.
- c) la Ville remboursera l'Entreprise pour la partie des dépenses raisonnables et vérifiables encourues pour procéder au déplacement demandé par la Ville (les « Coûts de déplacement ») selon les principes et modalités établies, la durée de vie utile des infrastructures, leur âge ou leur amortissement.
- d) Entreprise de télécommunication : Lorsque la Ville demande le déplacement ou le retrait d'une partie du réseau, la Ville suivra l'échelle mobile établie par le CRTC (2016-51) pour le partage des coûts (échelle 0-17 ans).

Âge de l'infrastructure de l'entreprise	% des coûts assumés par l'Entreprise
1 ans	0%
2 ans	0%
3 ans	0%
4 ans	10%
5 ans	20%
6 ans	30%
7 ans	35%
8 ans	40%
9 ans	45%
10 ans	55%
11 ans	60%
12 ans	65%
13 ans	70%
14 ans	80%
15 ans	90%
16 ans	95%
17 ans	100%

Tableau 1 : % des coûts assumés par l'Entreprise en télécommunication en fonction de l'âge des équipements et infrastructures

- e) Entreprises assujetties à la *Loi sur la Régie de l'énergie* : La Ville assumera les coûts de déplacement de l'infrastructure en proportion de la valeur des infrastructures non encore amorties.
- f) Dans la mesure où l'Entreprise refuse ou néglige d'effectuer le déplacement de ses Équipements dans les délais convenus, la Ville cessera temporairement le traitement des demandes de Consentement et de permis d'entraves de l'Entreprise et ses Affiliés jusqu'à ce que l'entreprise aie corrigé la situation.

B-Perte de productivité

Lors des travaux de la Ville, les Entreprises seront consultées en phase de planification et invitées à partager l'information sur leur infrastructure afin de valider la possibilité de soutènement de celles-ci.

1. Soutènement des infrastructures

La Ville est prête à assumer le coût de soutènement des infrastructures des Entreprises si :

- le besoin de soutènement a été identifié en phase de planification
- les matériaux de l'infrastructure offrent une cohésion lui permettant d'être soutenue

2. Soutènement impossible des infrastructures

L'Entreprise assumera tous les frais de reconstruction de ses infrastructures ne pouvant pas être soutenue, due à un matériau ou conception de l'infrastructure hors normes.

Lorsqu'une infrastructure ne peut être soutenue, due à une conception ou des matériaux hors normes, et que ce risque n'a pas été partagé en phase de planification, la reconstruction de l'infrastructure sera considérée comme une perte de productivité et l'ensemble des coûts directs et indirects assumés par la Ville seront facturés à l'entreprise comme suit :

- a) Frais de bris et de reconstruction (matériaux et main d'œuvre)
- b) Majoration de 25 % afin de couvrir les frais directs et indirects de cette perte de productivité, soit de l'impact du rallongement des travaux sur le citoyen et entrepreneur, la gestion et coordination des travaux, l'impact économique du changement de la planification globale de travaux connexes, entres autres.

Dossier # : 1186014003

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division du bureau d'intégration et de coordination

Objet : Adopter la mise à jour de la Politique concernant l'utilisation du domaine public par les Réseaux Techniques Urbains sur le territoire de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Le document est conforme aux principes juridiques applicables.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre PAUL-HUS
Avocat, division droit public
Tél : 514 872-1891

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-03

Véronique BELPAIRE
Avocate, chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public



Dossier # : 1180854001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adoption du Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé d'approuver le Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément à l'article 131 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-03-29 11:00

Signataire :

Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1180854001**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adoption du Plan stratégique organisationnel 2025 de la Société de transport de Montréal

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièce jointe

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniele - Ext PORRET
Assistante - secrétaire

Tél : 514 350-0800 poste 85213

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-29

Christian - Ext PORTELANCE
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800 poste
85203

Télécop. :



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 8 juin 2017

au par conférence téléphonique

CA-2017-194 ADOPTER LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle et du directeur général

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb

APPUYÉ à l'unanimité par les membres présents du conseil d'administration

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger le **PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025** de la Société de transport de Montréal (STM) sur la base des quatre orientations stratégiques suivantes :
 - Améliorer l'expérience client;
 - Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance;
 - Maîtriser les finances;
 - Attirer, développer et mobiliser les talents;
- 2° de transmettre le **PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025** à l'agglomération de Montréal et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour approbation;
- 3° de transmettre le **PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025** à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour information;

le tout selon des termes substantiellement conformes au projet de **PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025** joint en annexe à la recommandation.

COPIE VIDIMÉE

CHRISTIAN PORTELANCE
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT

MONTRÉAL, LE 14 MARS 2018

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat corporatif

À l'usage du Secrétariat corporatif

Assemblée du: 8 juin 2017

Article de l'ordre du jour numéro: 2

Résolution numéro: CA-2017-194

Recommandation Adoption du Plan stratégique organisationnel 2025

D'adopter le **Plan stratégique organisationnel 2025** de la Société de transport de Montréal (STM) sur la base des quatre orientations stratégiques suivantes :

- Améliorer l'expérience client
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
- Maîtriser les finances
- Attirer, développer et mobiliser les talents

De transmettre le **Plan stratégique organisationnel 2025** à l'agglomération de Montréal et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour approbation.

De transmettre le **Plan stratégique organisationnel 2025** à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour information.

Le tout selon des termes substantiellement conformes au projet de **Plan stratégique organisationnel 2025** joint en annexe à la présente.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable: Planification, finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Trésorière, Directrice exécutive, Plan, finances, contrôle

Date: 5/6/2017

Signature:

DE responsable: Direction générale

Nom: Luc Tremblay

Titre: Directeur général

Date: 6-6-2017

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

À l'automne 2015, la STM amorçait un virage stratégique d'importance axé sur l'amélioration de l'expérience client. Ce regard différent sur l'avenir se concrétise dans les choix qui ont mené à l'élaboration du **Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025)**. Les quatre orientations stratégiques de ce **PSO 2025** s'articulent autour de l'**excellence en mobilité**. Ce plan résulte notamment d'une vaste consultation auprès des clients et de ses employés.

Le **PSO 2025** s'appuie sur des assises, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM, le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements pris par Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans un contexte en transformation, d'importantes occasions sont à saisir par la STM afin qu'elle contribue au développement de Montréal et à la nouvelle organisation métropolitaine du transport collectif. Par ce **PSO 2025**, la STM dépose son engagement à cet effet, pour ses clients, la collectivité et ses employés.

En conformité avec la Loi sur les sociétés de transport (L.R.Q., chapitre S-30.0) la STM doit adopter un plan stratégique organisationnel et - dans les 30 jours suivants - le transmettre à l'agglomération de Montréal et à la CMM pour approbation ainsi qu'au MTMDET pour information.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du Plan stratégique organisationnel 2025

Démarche, solution proposée et conclusion

Depuis l'arrivée d'une nouvelle direction générale durant l'été 2015, la STM a entamé un véritable virage stratégique, lequel se confirme dans le *PSO 2025*. Sous la gouverne du conseil d'administration, un diagnostic a été réalisé à partir de 2015 avec la contribution des clients, des employés, des milieux associatifs, de l'ensemble de l'équipe de direction ainsi que de collaborateurs. L'identification des principaux enjeux, le choix des orientations stratégiques, des axes d'intervention et des objectifs ont été réalisés dans le cadre d'une démarche collective. Cette démarche a permis de réfléchir à la vision, aux valeurs qui guident la STM et à ce qu'elle vise à réaliser dès maintenant et sur l'horizon 2025.

Les décisions prises depuis le début du virage stratégique portent fruit; la satisfaction générale des clients a fait un bond de 3 points en 2016. Le *PSO 2025* se veut la feuille de route pour intégrer de façon gagnante non seulement la vision d'**excellence en mobilité**, mais aussi les changements contextuels récents. L'adoption de ce *PSO 2025* est recommandée. Ce *PSO 2025* se veut une véritable feuille de route pour la STM et ses partenaires, particulièrement Montréal, le gouvernement du Québec, la nouvelle Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la CMM.

L'article 130 de la Loi sur les sociétés de transport obligeait la STM à produire un plan stratégique sur une période de 10 ans, ajusté annuellement et révisé tous les cinq ans. Néanmoins, une nouvelle loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal a été sanctionnée le 20 mai 2016. Cette loi crée l'ARTM qui se voit octroyer plusieurs responsabilités, dont l'établissement d'un plan stratégique de développement du transport collectif sur le territoire de la CMM, la compétence exclusive pour établir le cadre tarifaire et le pouvoir de contracter des ententes de services avec les organismes publics de transport en commun dont la STM. L'entrée en vigueur des derniers articles de cette loi, complétant les pouvoirs de l'ARTM, a été fixée au 1er juin 2017. Le Plan stratégique - dorénavant - organisationnel de la STM tient compte de cette nouvelle gouvernance.

L'adoption de ce *PSO 2025* est recommandée afin d'engager la STM à sa réalisation.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Rencontre préparatoire du Conseil d'administration Date: 01 03 2017
JJ MM AAAA

Comité: Rencontre de travail du Conseil d'administration sur le *PSO 2025* Date: 05 04 2017
JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Dans le cadre du *PSO 2025*, de nombreuses pratiques sont intégrées afin d'améliorer la performance environnementale, sociale et économique de la STM. Ces pratiques sont encadrées par tous les chantiers du *Plan de développement durable 2025* prévu au présent *PSO 2025*.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par:

Nom: Guylaine St-Louis

Titre: Directrice d'études stratégiques

Service: Direction principale, Planification stratégique et innovations

Nom: Céline Desmarteau

Titre: Directrice principale, Planif. stratégique et innovations

Signature: 

Date: 5 juin 2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du Plan stratégique organisationnel 2025

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
 3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

(This section is currently blank in the provided image.)

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: *Linda Lem*
 Date: 5/6/2017

SOMMAIRE DÉCISIONNEL PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

Conformément aux obligations de la *Loi sur les sociétés de transport*, la STM devait produire une révision de son Plan stratégique 2020 approuvé en 2012. Ce travail a été réalisé depuis 2015 et s'est concrétisé par l'amorce d'un virage axé sur l'amélioration de l'expérience client et l'élaboration du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025).

Adopté par le CA de la STM en juin 2017, le PSO 2025 s'appuie sur des assises, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements pris par Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'appuie également sur l'opinion des clients et des employés de la STM qui ont été consultés.

Le PSO 2025 propose comme vision l'excellence en mobilité et repose sur 4 orientations stratégiques : améliorer l'expérience client, adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance, maîtriser les finances et attirer, développer et mobiliser les talents.

Concrètement la STM va s'attarder de façon particulière à six grandes initiatives :

1. Une amélioration sans précédent du service métro
2. Un réseau de bus révisé
3. Un service de transport adapté amélioré et un réseau plus accessible
4. Des investissements de 8 G\$ pour un service fiable et de qualité
5. Une solution aux enjeux liés aux grands chantiers routiers
6. Une mobilité réinventée avec la mobilité intégrée

La STM déploie ce plan depuis 2016 et celui-ci est en mode accélération à plusieurs chapitres :

- Bus : La STM accélère la cadence quant à l'acquisition de nouveaux autobus, notamment avec le lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition supplémentaire des 300 nouveaux bus hybrides climatisés au cours de 2020.
- Réalisation des projets : La STM termine l'année 2017 avec un taux de réalisation de 105 % (916 M\$ en hausse de 86 M\$ par rapport au Programme des immobilisations original). Ces résultats se comparent avantageusement par rapport au taux de 94 % obtenu en 2016 (559 M\$) et de 50 % en 2015 (334 M\$).
- Stratégie d'électrification : Suite à l'annonce effectuée en septembre dernier à cet effet, la STM devance sa stratégie d'électrification et a déjà entamé les démarches pour acquérir les 40 autobus électriques.
- Déficit de maintien d'actifs : En 2015, le déficit était de 4,1 G\$. Le Programme des immobilisations 2018-2027 permet de rencontrer et même d'accélérer la réduction du déficit qui est évalué à 2,5 G\$ en 2025 par rapport à la cible de 2,8 G\$ fixée au PSO 2025.

Le rapport d'avancement complet du PSO 2025 sera disponible sous peu.



L'excellence en mobilité





Le Plan stratégique organisationnel 2025

Un vent de renouveau souffle sur la STM

La Société de transport de Montréal (STM) est en constante évolution. Son expertise à titre d'exploitant a été reconnue en 2010 lorsqu'elle a été désignée comme étant la meilleure société de transport en Amérique du Nord par l'American Public Transportation Association (APTA). Cet honneur mettait de l'avant son excellence à titre d'expert dans la gestion, le développement et l'exploitation d'un réseau de transport. Le virage stratégique que propose le Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) veut aller au-delà de cette reconnaissance et faire de la STM une organisation qui excellera dans la mobilité des personnes. Le contexte actuel est particulièrement favorable à ce virage et nous sommes confiants que les transports collectifs et actifs s'imposeront encore plus comme des alternatives à l'auto-solo.

Avec les investissements massifs en infrastructures de transport annoncés par les gouvernements et la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), la STM vit une période charnière. La nouvelle gouvernance lui permettra de jouer pleinement son rôle de leader en mobilité. Les investissements annoncés permettront de concrétiser des projets attendus depuis des décennies. La STM entend contribuer à ce dynamisme en visant l'excellence dans toutes les sphères de ses activités. Fiers d'être un agent de changement dans les habitudes de mobilité des Montréalais, c'est donc en leader du développement durable et en société responsable que nous amorçons ce virage et que nous vous présentons le PSO 2025.

Le PSO 2025 prend en compte la refonte de la gouvernance métropolitaine des transports. Cette refonte amènera l'entreprise à signer un contrat de performance avec l'ARTM, un changement fondamental. La STM sera désormais évaluée et rémunérée sur la livraison et la qualité de son service. La structure du PSO 2025, ses orientations, ses actions et les cibles qui y sont associées tiennent compte de cette nouvelle réalité. La STM ne peut plus faire de plan stratégique comme par le passé. Elle doit se concentrer sur des éléments dont elle contrôle les leviers. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal parle de plan stratégique organisationnel pour les sociétés de transport et non plus de plan stratégique de développement.

Au cœur de nos préoccupations : améliorer l'expérience de nos clients, investir massivement dans le maintien de nos actifs et proposer une nouvelle façon de concevoir la mobilité à travers de grandes initiatives qui changeront le portrait du transport collectif et actif de la métropole.

La STM réalisera ou contribuera aux grands projets de développement comme le prolongement de la ligne bleue du métro, le SRB Pie-IX et la mise en service du Réseau électrique métropolitain (REM). Ces projets structurants viendront redéfinir les habitudes de déplacement de centaines de milliers de gens. Associés à une amélioration du niveau de service et de l'expérience au sein du réseau de la STM, les transports collectifs seront plus que jamais une alternative forte à l'auto-solo et à la congestion résultant des chantiers qui seront présents pour encore plusieurs années. Ils pourront ainsi contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de réduction de GES et de transfert modal que se sont fixés nos partenaires gouvernementaux.

La réalisation d'une planification stratégique est une responsabilité fondamentale d'un conseil d'administration. Depuis près de deux ans, nous avons amorcé cette réflexion afin de doter la STM d'une nouvelle vision qui permettra de répondre aux attentes toujours plus grandes des clients. Le conseil d'administration est fier du PSO 2025 et remercie la direction, l'ensemble des employés et les clients qui y ont contribué.

**Vision 2025
Vers l'excellence en mobilité**



De gauche à droite

Marie Plourde

Conseillère d'arrondissement
Le Plateau Mont-Royal

Nathalie Pierre-Antoine

Conseillère d'arrondissement
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Francesco Miele

Conseiller de la Ville de Montréal
Saint-Laurent

Philippe Schnobb

Président du conseil d'administration
Représentant des clients
du transport collectif

Claudia Lacroix Perron

Représentante des clients
du transport collectif
Membre âgée de moins de 35 ans

Jean-François Parenteau

Maire d'arrondissement
Verdun

Beny Masella

Maire de la Ville de Montréal-Ouest

Marie Turcotte

Représentante des clients
du transport adapté

Pierre Gagnier

Maire d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville

Marvin Rotrand

Vice-président du conseil
d'administration
Conseiller de la Ville de Montréal
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

La réponse de la STM aux attentes croissantes de la clientèle

Nous sommes très heureux de vous présenter le Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Ce plan est le fruit d'un diagnostic objectif des résultats du Plan stratégique 2020 et d'une analyse approfondie du contexte dans lequel évolue la STM. Il résulte également d'une consultation ayant permis d'identifier les attentes de nos clients et de nos employés. Il propose comme vision l'excellence en mobilité. En effet, plusieurs des cibles présentées dans le PSO 2025 sont le fruit d'un balisage international qui nous indique où se situent les niveaux d'excellence dans les différentes facettes de notre industrie. En poursuivant ces cibles, la STM poursuit l'excellence.

Le PSO 2025 s'inscrit dans la continuité du Plan stratégique 2020. En effet, plusieurs projets prévus dans ce dernier se concrétiseront au cours des prochaines années. Pensons au prolongement de la ligne bleue du métro, au SRB Pie-IX, la mise en place du système iBUS ou l'intégration des voitures AZUR dans le métro. La STM veut aussi accompagner le développement du bus électrique de demain et n'acheter que celui-ci au plus tard en 2025, avec les meilleures technologies disponibles. L'amélioration du niveau de service va également se poursuivre au rythme d'une hausse d'environ 2 % par année.

Le contexte a toutefois grandement évolué et la STM doit faire plus en s'y adaptant. C'est ainsi qu'en 2015, elle a amorcé un virage client qui vise à améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de service. Ce virage nécessitait une série d'actions à court terme comme l'accélération des investissements dans le maintien d'actifs. Des infrastructures en bon état sont effectivement à la base d'un service de qualité. La STM a donc pris la décision d'enchâsser, pour la première fois dans un plan stratégique, un plan d'investissement financé de 8 G\$ sur 10 ans : des investissements sans précédent à la STM qui auront

une incidence positive directe sur l'expérience à bord du réseau et qui représentent un défi de taille puisque les projets seront réalisés sans réduire le service.

Ainsi, la STM investira plus d'argent dans le maintien des infrastructures au cours des 4 prochaines années qu'elle ne l'a fait au cours des 10 dernières, et ce, en s'engageant à minimiser les impacts sur la qualité de son service.

Nous tenons à remercier l'ensemble des employés qui ont participé à l'élaboration de ce plan et tous ceux qui ont contribué à la réflexion par leurs commentaires et suggestions. Nos employés constituent l'actif le plus important de l'entreprise. Leur expertise et leur expérience sont des gages de succès pour combler les attentes de nos clients. La STM peut être fière de ce plan qui aura un impact positif sur la qualité du service offert aux clients.



De gauche à droite

Michel Lafrance

Directeur exécutif
*Expérience client et Activités
commerciales*

Renée Amilcar

Directrice exécutive
Bus

Luc Tremblay

Directeur général

Alain Brière

Directeur exécutif
*Capital humain,
Approvisionnement et Affaires
juridiques*

Luc Lamontagne

Directeur exécutif
*Technologies de l'information
et Innovation*

Marie-Claude Léonard

Directrice exécutive
Métro

François Chamberland

Directeur exécutif
*Ingénierie, Infrastructures
et Projets majeurs*

Linda Lebrun

Trésorière et directrice
exécutive
*Planification, Finances
et Contrôle*

Un contexte favorable

Le Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) bénéficie d'un contexte particulièrement favorable au transport collectif. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, l'ensemble des acteurs gouvernementaux et municipaux sont au rendez-vous et investissent massivement dans les transports collectifs, et ce, tant dans le maintien des actifs que dans les projets de développement.

Tous ont pris acte de l'importance des transports collectifs sur notre environnement, notre économie et notre société. La mobilité est au cœur de la vitalité de nos grandes villes qui sont devenues de véritables moteurs de développement pour le Québec et le Canada.

**Choisir les transports collectifs :
c'est faire le choix de milieux de vie
plus sains, plus denses et à échelle humaine.**

C'est permettre aux gens de se déplacer plus facilement en s'assurant de faire des choix durables au bénéfice des générations à venir. Tous les acteurs sont d'accord et répondent présents.

Le gouvernement fédéral a annoncé des sommes colossales qui viendront appuyer les transports collectifs pour les prochaines années. Après avoir confirmé 3,4 G\$ pour des projets de maintien d'actifs, dont 934 M\$ sont destinés au Québec, le budget 2017 confirme des investissements de 20 G\$ sur 11 ans, auxquels il faut ajouter les 5 G\$ de la Banque de l'infrastructure du Canada. Ces sommes sont disponibles pour appuyer des projets de développement ambitieux partout au pays.

Des sommes dédiées aux transports collectifs en provenance du fédéral. 20 G\$ d'investissements sur 11 ans.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs donné un avant-goût de ce que seront ces grands projets pour la région de Montréal dans son budget 2017. En effet, le Réseau électrique montréalais (REM) et le prolongement de la ligne bleue du métro vers l'est sont deux projets majeurs qui bonifieront de façon significative l'offre de transport durable dans la région. Le gouvernement a également annoncé une hausse de sa contribution financière totale de 1,5 G\$ sur 5 ans, dont 333 M\$ pour bonifier les aides à l'exploitation. Ces sommes permettront, entre autres, de bonifier le service de 10 % en 5 ans. Ce faisant, le gouvernement vise une augmentation d'achalandage de 5 % pour la même période.

NOUVELLE POLITIQUE DE MOBILITÉ
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

↑ 10 %

Augmentation de 10 % du service en 5 ans.

Le gouvernement a aussi offert son soutien à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) avec 399 M\$ sur 5 ans. Cette nouvelle autorité responsable de la planification régionale, de la tarification et des grands projets de développement, mettra en place des ententes de service avec les quatre exploitants, incluant les trois sociétés de transport et le Réseau de transport métropolitain (RTM). La STM sera donc désormais évaluée en fonction de sa performance et de la qualité de son service. La STM ainsi que la Ville de Montréal sont favorables à cette refonte de la gouvernance métropolitaine. Elle permettra une planification régionale plus cohérente, en plus de donner une meilleure prévisibilité aux exploitants en ce qui concerne leurs revenus, la planification de leurs travaux et de leur offre de service : des éléments qui se reflèteront sur l'expérience client.

L'agglomération de Montréal est pour sa part toujours présente avec des contributions en constante évolution et un appui indéfectible. Les contributions totales de l'agglomération de Montréal sont effectivement passées de 401 M\$ en 2014 à 482 M\$ en 2017. Ces appuis permettent à la STM de présenter un Plan stratégique organisationnel dont toutes les actions sont financées.

Seulement en 2016, un montant record de 559 M\$ a été investi, dont 430 M\$ dans le maintien des actifs. Au cours des 4 prochaines années, il y aura plus d'investissements que dans les 10 dernières. Le contexte est donc extrêmement favorable et comme le PSO 2025 le démontre, l'avenir est prometteur pour nos clients actuels et futurs.

Nouveaux rôles et responsabilités

ARTM

- Établir l'offre de transport collectif en recourant aux services des exploitants
- Financer les services de transport collectif
- Établir le cadre tarifaire
- Élaborer un plan stratégique de développement du transport collectif

STM

- Fournir les services de transport collectif convenus avec l'ARTM
- Percevoir les recettes tarifaires
- Élaborer un plan stratégique organisationnel
- Réaliser les prolongements du métro



Un plan porteur

Forte de son nouveau rôle dans la gouvernance métropolitaine des transports et du contexte favorable, la STM se fixe la vision ambitieuse d'offrir l'excellence en mobilité. Comme exploitant d'un service de transport collectif, elle entend s'intéresser de façon très particulière à l'expérience client.

Avec la multiplication des acteurs de la mobilité durable et l'évolution des technologies, les gens s'attendent à plus. La consultation réalisée en 2015 auprès des clients le démontre très clairement.

UNE CONSULTATION ÉLOQUENTE



**IMAGINONS
2025**
Partagez vos idées



Climatisation
dans les bus



Ponctualité



Information
clientèle



Accessibilité



Nouvelles
technologies

Quelque 8500 idées et commentaires recueillis lors de cette consultation font ressortir que les clients veulent une expérience agréable à bord (la climatisation dans les bus, l'accès au réseau sans fil, etc.), des transferts modaux facilités, des fréquences améliorées, de la ponctualité, de l'information clientèle de qualité, l'intégration des nouvelles technologies et une plus grande accessibilité, pour ne nommer que quelques exemples.

**En bref, les clients recherchent
l'excellence, de leur point de départ
à leur arrivée, et la STM l'a entendu.**

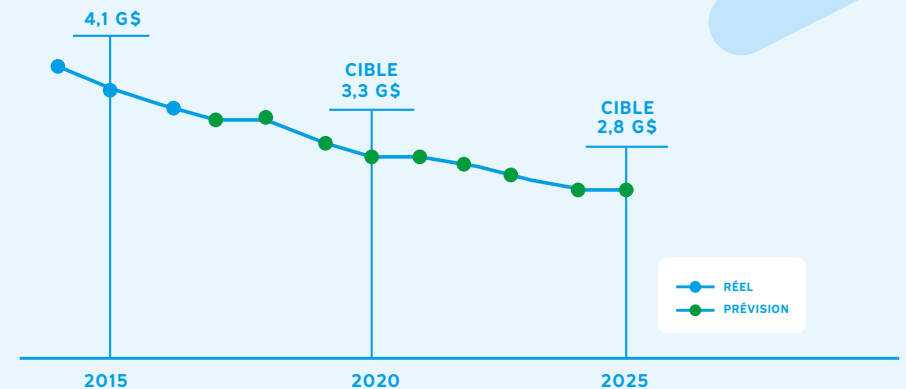
Le maintien des actifs

Pour ce faire, l'entreprise entend s'attarder au maintien de ses actifs. Comme beaucoup d'infrastructures québécoises construites dans les années 1960, celles de la STM ont besoin d'être renouvelées. L'entreprise a donc réalisé un bilan exhaustif de l'état de ses actifs et a été en mesure de fixer le déficit d'investissement accumulé au cours des dernières décennies à 4,1 G\$. Des équipements en bon état étant à la base d'un service de qualité, la STM a pris la décision d'intégrer à même son PSO 2025 le plus important programme d'investissement en maintien d'actifs financé de son histoire, soit 8 G\$ sur 10 ans. Malgré l'accélération des travaux et la multiplication des chantiers à venir, la STM s'engage à le réaliser tout en exploitant normalement son réseau, ce que peu de sociétés de transport dans le monde arrivent à faire. Pour le client, cela veut évidemment dire un service plus fiable, mais aussi des stations de métro renouvelées, de nouveaux escaliers mécaniques, une ventilation améliorée ou encore la reconstruction de deux centres de transport et du complexe Crémazie qui permettront de hausser la capacité du réseau de bus. Il s'agit d'une décision ambitieuse et responsable, mais surtout d'un engagement envers les générations futures.

Des équipements en bon état sont à la base d'un service de qualité. La STM présente ainsi le Plan de maintien le plus ambitieux de son histoire : 8 G\$ sur 10 ans.

La STM veut également y aller d'initiatives qui vont améliorer l'offre de service. Le gouvernement du Québec a confirmé son intention d'investir dans le prolongement de la ligne bleue du métro vers Anjou. Afin d'en assurer le financement, des sommes ont été réservées dans le Plan québécois des infrastructures 2017-2027. L'amorce du chantier est prévue pour 2021, afin de permettre une mise en service vers 2025. La STM assurera la maîtrise d'œuvre des travaux. En matière de mobilité métropolitaine, il s'agit d'une priorité afin de renforcer la colonne vertébrale du réseau de transport collectif et d'offrir une connexion efficace avec le SRB Pie-IX, dont la mise en service est prévue en 2022. Il s'agit également d'un important levier de développement économique et social pour l'Est de Montréal.

Évolution du déficit de maintien d'actifs (G\$)



Les actions au métro

En plus du prolongement, le niveau de service du métro continuera à augmenter à des niveaux inégalés grâce à la mise en service des voitures AZUR qui ajouteront à terme 14 trains au parc actuel. La STM veut aussi améliorer l'accessibilité universelle de ses stations au bénéfice de toute sa clientèle. Annoncée en 2016, la première phase du programme Accessibilité prévoit des investissements de 213 M\$ pour accélérer l'installation d'ascenseurs dans les stations de métro. La STM aura pris 50 ans pour rendre accessibles 10 stations. Elle en ajoutera 21 en 5 ans. En 2025, 41 stations seront accessibles. Il s'agit d'un geste fort en faveur d'une ville plus équitable et accessible à tous. Comme pour le développement durable, la STM prend l'engagement d'introduire l'accessibilité universelle dans son processus décisionnel et dans tous ses projets.

Le programme Accessibilité fera passer le nombre de stations accessibles de 10 à 31 en 5 ans.



AZUR



Des voitures modernes et plus spacieuses, des fréquences améliorées, un réseau plus accessible, branché et prolongé, voici donc ce qui attend la clientèle du métro d'ici 2025.

À ces améliorations significatives au réseau du métro, il faut ajouter le projet du REM. Un grand projet structurant, qui se déploiera progressivement à partir de 2021. La STM est d'avis qu'ensemble, le prolongement du métro et le REM vont doter la région d'une offre de transport durable efficace, rapide et intégrée qui viendra accroître significativement l'attractivité des transports collectifs. Il s'agit de projets déterminants pour permettre à la CMM d'atteindre ses objectifs de part modale. La région s'est en effet fixée comme cible de faire passer la part des transports collectifs en période de pointe de 25 % à 30 % d'ici 2021 et à 35 % en 2031. La STM entend contribuer à cet objectif en augmentant de 20 % son offre de service globale d'ici 2025, soit une hausse annuelle moyenne de 2 %, conformément à la politique annoncée par le gouvernement québécois dans son budget 2017. Elle veut également revoir complètement son réseau de bus afin d'en améliorer l'efficacité et la fiabilité pour ainsi répondre à une préoccupation croissante de la clientèle.

La STM va contribuer à atteindre les objectifs de part modale de la CMM en augmentant, entre autres, de 20 % son offre de service globale sur 10 ans.

Les projets bus

Le moment est effectivement bien choisi pour revoir en profondeur l'ensemble du réseau de bus. Les grands projets comme le REM et le prolongement de la ligne bleue auront une incidence majeure sur l'ensemble du réseau de bus qui se réorganisera autour de ces modes lourds. De plus, il est essentiel de faire évoluer le réseau dans un contexte où la congestion routière s'accroît, ce qui a inévitablement un impact sur la qualité du service. Cette refonte importante du réseau fera d'ailleurs l'objet d'une consultation publique.

Cette refonte majeure du réseau de bus sera accompagnée de la poursuite du déploiement de mesures préférentielles et de l'implantation des systèmes iBUS et Extra du côté du transport adapté. Ces deux systèmes permettront de générer des données en temps réel et ainsi fournir de l'information fiable à la clientèle sur les temps de passage.

L'expérience à bord des bus sera également plus agréable grâce aux nouveaux bus hybrides climatisés qui offrent, entre autres, un espace supplémentaire pour les clients en fauteuil roulant et des ports USB. Ces bus présentent des économies de carburant pouvant atteindre 30 % grâce à leur moteur diesel-électrique. La réception progressive de ces nouveaux véhicules et le retrait des bus diesel permettront de faire passer de 69,5 % à 88,6 %, à l'horizon 2025, la proportion des déplacements à la STM ayant recours à l'électricité. L'entreprise veut toutefois aller plus loin alors qu'elle a toujours l'objectif de n'acheter que des bus électriques à partir de 2025, avec les meilleures technologies disponibles. Pour ce faire, elle se montre proactive et participe avec l'industrie au développement du bus de demain. Le projet Cité Mobilité permet d'ailleurs de mettre en service trois bus 100 % électriques au cours des prochaines années. À eux seuls, ces trois bus, propulsés par un moteur électrique conçu et fabriqué au Québec, permettront chacun une réduction de 285 tonnes de GES annuellement. La STM est d'ailleurs la seule société de transport en Amérique du Nord à participer au programme Cité Mobilité, qui vise l'avancement des connaissances et le partage d'information en ce qui a trait au développement de bus 100 % électriques capables de répondre aux besoins de l'industrie.

RECHARGE DE JOUR

En début et fin de parcours grâce à deux stations de recharge rapide.



RECHARGE DE NUIT

Recharge lente au centre de transport pour équilibrer et recharger lentement les batteries.



BUS 100 % ÉLECTRIQUE

Véhicules novateurs aux grandes qualités :



0% de GES



Climatisé



Silencieux



Fabriqué au QC

La mobilité réinventée

Le PSO 2025 veut aussi répondre aux attentes des clients qui veulent se déplacer plus facilement en utilisant une foule de modes pour ainsi se créer des déplacements sur mesure. La multiplication des acteurs de la mobilité durable est d'ailleurs une très bonne nouvelle pour la clientèle. Cela dit, l'évolution de l'offre de service des différents acteurs de la mobilité durable ne peut plus se faire en vase clos et la STM veut jouer un rôle de leader en la matière. Elle entend, entre autres, faciliter, avec la Ville de Montréal, l'ARTM et ses partenaires, la création d'une plateforme qui permettra à un client de passer d'un mode à l'autre sans tracas, en plus de faciliter le paiement en utilisant les nouvelles technologies mobiles. Il s'agit d'un projet qui contribuera à décloisonner les modes de transport durable au bénéfice des clients et d'une autre réalisation dans le déploiement de la ville intelligente que mène Montréal.

Le PSO 2025 prend également en compte que le réseau routier montréalais fera l'objet de plusieurs travaux au cours des 10 prochaines années. La STM poursuivra sa collaboration avec la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec pour mieux connaître en amont les chantiers à venir. Elle va aussi se doter d'une plus grande flexibilité opérationnelle afin de pouvoir améliorer le service dans les secteurs les plus touchés par les travaux et ainsi offrir, comme en 2016 et 2017 dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain, une véritable alternative pour se déplacer à Montréal.



Toujours au cœur du développement durable

Dans son Plan stratégique 2020, la STM avait pris un engagement très fort pour le développement durable. Le PSO 2025 entend continuer dans la même veine et aller encore plus loin.

Le développement durable est au cœur de toutes les décisions de l'entreprise. Depuis 2012, toute recommandation soumise au conseil d'administration doit préciser en quoi elle est conforme aux engagements de la STM en matière de développement durable. Les bonnes pratiques de l'entreprise sont d'ailleurs reconnues. La revue spécialisée en développement durable Corporate Knights place la STM au sein d'un groupe sélect d'entreprises canadiennes de taille moyenne qui se distinguent par leurs pratiques responsables exemplaires. La STM se classe première au Québec et occupe le 11^e rang canadien. Elle est la seule entreprise de transport public à faire partie du top 40 au Canada. Forte de cette reconnaissance, la STM veut contribuer activement au développement durable de sa collectivité et à la lutte aux changements climatiques.

En ratifiant la Déclaration de Paris en 2015, Montréal s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Le gouvernement du Québec vise pour sa part une réduction de 20 %, d'ici 2020, et de 37,5 %, d'ici 2035, par rapport au niveau de 1990. Sachant que le secteur des transports représente à lui seul 41 % des émissions de GES du Québec, l'atteinte de ces objectifs passe inévitablement par un transfert modal vers les transports collectifs. L'augmentation du niveau de service comprise dans le PSO 2025 et l'amélioration de l'expérience client contribueront à augmenter la compétitivité des transports collectifs.

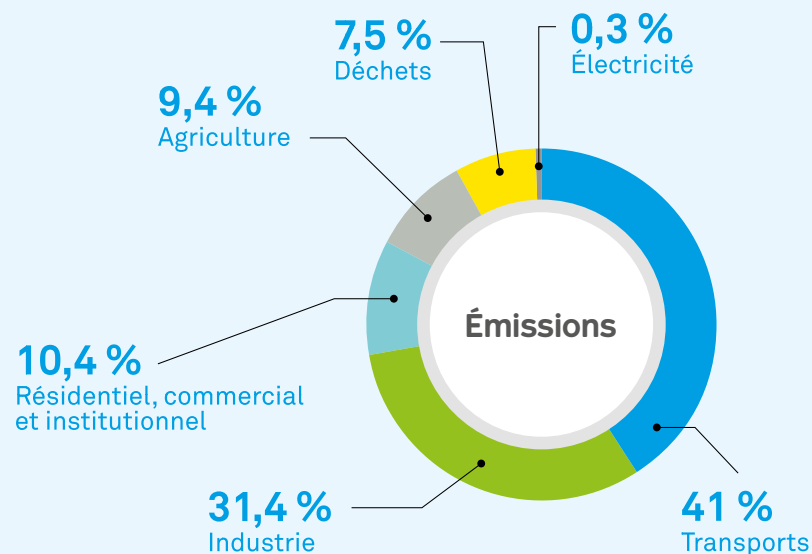
Il est important de comprendre que le transfert modal est un élément clé dans l'atteinte des objectifs de réduction de GES. Pour chaque tonne de GES émise par la STM, 20 tonnes sont évitées pour la grande région de Montréal. Actuellement, les déplacements effectués par la STM permettent d'éviter la présence de 475 000 voitures sur le réseau routier et de 2,3 millions de tonnes de GES annuellement.

La STM ne s'arrêtera pas là et veut aller plus loin en maintenant son engagement d'acheter des bus 100 % électriques au plus tard en 2025 avec les meilleures technologies disponibles. La STM croit à ce virage électrique et contribue activement au développement du bus de demain avec ses partenaires de l'industrie. Tous les investissements prévus au PSO 2025 intégreront également une composante de développement durable (LEED, Envision, etc.).

La STM est également une force économique et sociale. Elle est la 15^e entreprise en importance au Québec. Elle investit 363 M\$ annuellement en biens et services et compte 2 200 fournisseurs répartis dans 13 régions du Québec. La STM soutient ainsi 13 654 emplois directs et indirects et génère 251 M\$ annuellement en fiscalité pour les gouvernements. Elle permet aussi de déplacer des centaines de milliers d'étudiants et de travailleurs grâce au métro, aux bus et au transport adapté, en plus de donner un accès aux lieux culturels et aux installations sportives. La STM contribue ainsi activement à créer une métropole à échelle humaine plus dynamique, plus dense, moins congestionnée, plus accessible et plus équitable. L'entreprise est pleinement consciente du rôle qu'elle joue et a l'intention d'occuper la place qui lui revient comme acteur incontournable du développement durable.

L'atteinte des objectifs de réduction de GES passe par un transfert modal. Pour ce faire, la STM mise sur des infrastructures de qualité, une offre de service bonifiée et une expérience à bord du réseau améliorée.

Répartition des émissions de GES au Québec, en 2014, par secteurs d'activité



Source : Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre 2014 — MDDELCC

Grandes initiatives en bref

Amélioration sans précédent du service métro

Un réseau de bus révisé pour un service amélioré

8 G\$ d'investissements pour un réseau de transport collectif fiable et de qualité

Un service de transport adapté amélioré et un réseau plus accessible

La mobilité réinventée

Une solution aux chantiers routiers



GRANDES INITIATIVES

Amélioration sans précédent du service métro

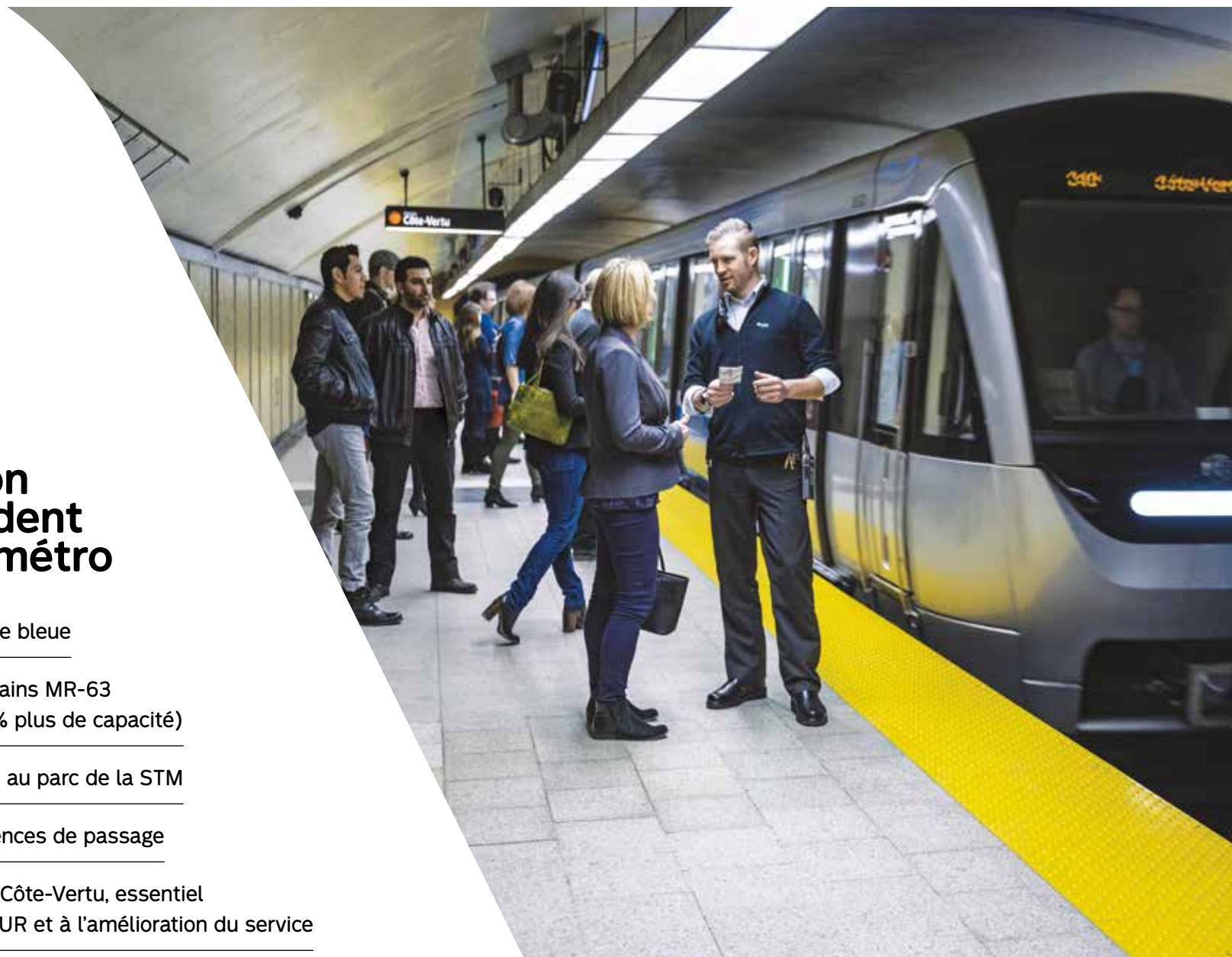
Prolongement de la ligne bleue

Remplacement de 38 trains MR-63
par 38 trains AZUR (8 % plus de capacité)

Ajout de 14 trains AZUR au parc de la STM

Amélioration des fréquences de passage

Construction du garage Côte-Vertu, essentiel
à l'accueil des trains AZUR et à l'amélioration du service



Un réseau de bus révisé pour un service amélioré

Révision complète du réseau de bus afin de l'adapter au nouveau contexte

Bonification de l'offre de service

Acquisition de 1 230 bus hybrides climatisés (347 ajouts)

Construction du complexe Crémazie (entretien bus)

Relocalisation et agrandissement de deux centres de transport (Saint-Denis et Mont-Royal)





GRANDES INITIATIVES

8 G\$ d'investissements pour un réseau de transport collectif fiable et de qualité

70 % pour des projets de maintien et 30 % pour des projets de développement



GRANDES INITIATIVES

Un service de transport adapté amélioré et un réseau plus accessible

Déploiement d'Extra permettant la prévisibilité pour le transport adapté

Accélération de la mise en accessibilité du métro pour atteindre 41 stations en 2025





GRANDES INITIATIVES

La mobilité réinventée

Contribution au développement d'un outil qui permettrait l'accès à l'ensemble des services de mobilité durable. Le métro, le bus, le train, les véhicules en libre-service, les vélos en libre-service, le taxi, le covoiturage seraient accessibles à partir d'une plateforme de paiement unique.

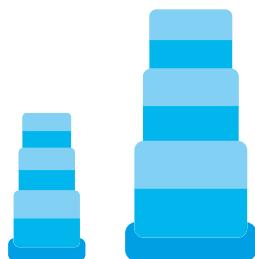
Développement d'une technologie pour permettre l'acquisition de titres et l'accès aux services avec des téléphones intelligents.



GRANDES INITIATIVES

Une solution aux chantiers routiers

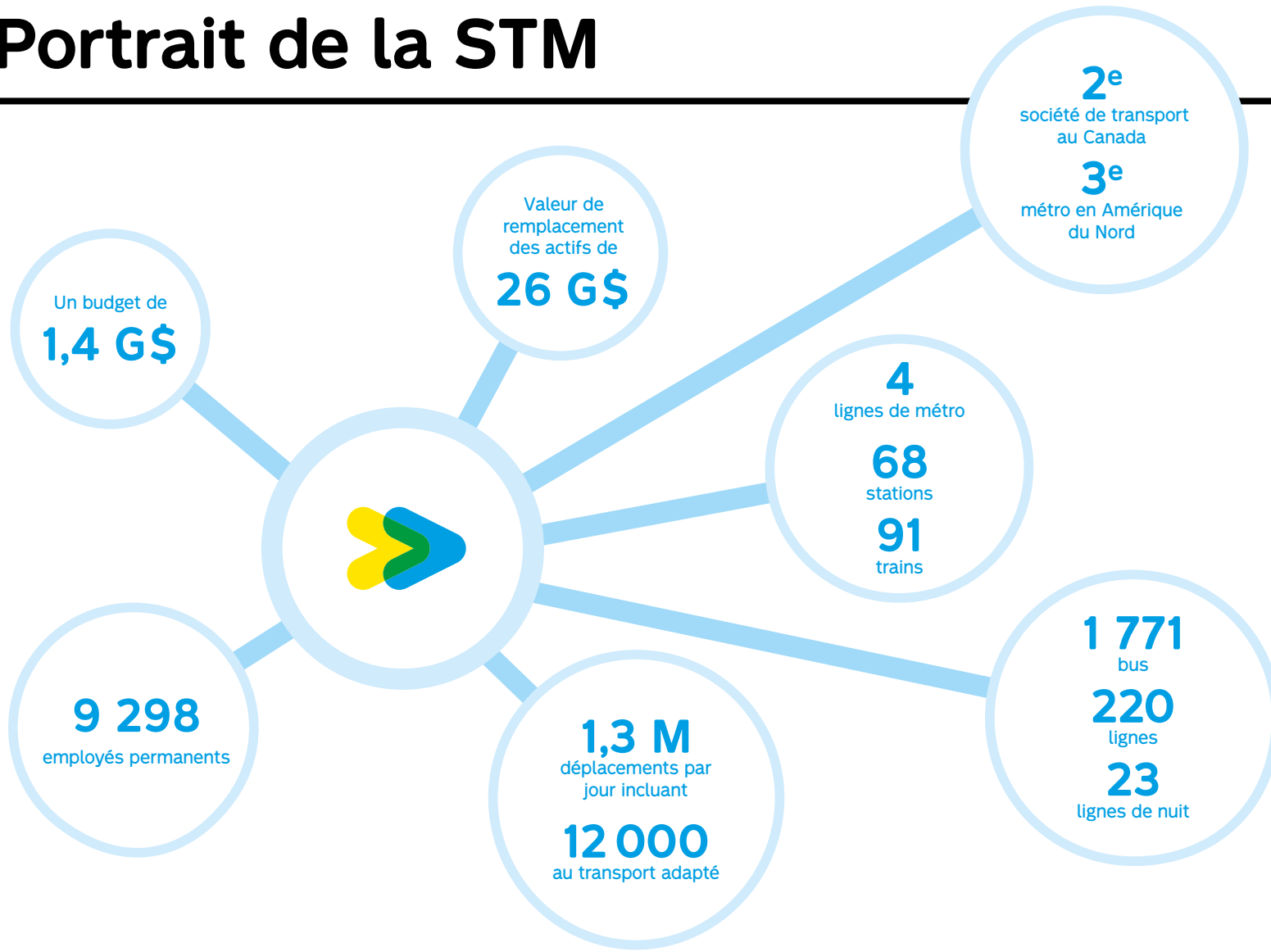
Flexibilité dans la planification du service afin d'améliorer la desserte dans les secteurs les plus touchés par les travaux pour ainsi donner une alternative de qualité aux Montréalais.





**Le Plan
stratégique
organisationnel
2025**

Portrait de la STM



Au cœur du développement durable



Une force économique pour le Québec

15^e entreprise en importance au Québec

2 200 fournisseurs répartis dans 13 régions du Québec

363 M\$ en acquisitions de biens et services

13 654 emplois directs et indirects soutenus

251 M\$ en fiscalité pour les gouvernements



De nombreux bénéfices environnementaux

2,3 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES) évitées par année

Pour chaque tonne de GES émise par la STM, 20 tonnes sont évitées pour la région métropolitaine de Montréal

69,5 % de l'ensemble des déplacements sur le réseau de la STM ont recours à un mode de transport électrique



Un outil de développement social et urbain

475 000 voitures en moins dans la circulation grâce aux services de la STM

66 % des travailleurs ayant pour destination le centre-ville s'y rendent en transport collectif (en pointe du matin, 2013)

Une densité urbaine 3 à 4 fois supérieure pour la région métropolitaine grâce au transport collectif

Valeurs, mission et vision

VALEURS

Orientation client

Travail d'équipe

Rigueur

Respect

Responsabilisation

Transparence

MISSION

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer.

Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

VISION

L'excellence
en mobilité

Quatre orientations stratégiques

À l'image de toute grande organisation, la STM évolue, se transforme et traverse des cycles. Lancé à l'automne 2015, un virage stratégique d'importance se concrétise dans ce Plan stratégique organisationnel 2025. Les quatre orientations stratégiques s'articulent autour de l'excellence en mobilité.

**1.
Améliorer
l'expérience
client**



**2.
Adapter
l'organisation
à l'évolution de
la gouvernance**



**3.
Maîtriser
les finances**



**4.
Attirer,
développer
et mobiliser
les talents**



Orientation 1

La STM maintient un point d'équilibre entre différentes priorités : offrir un service fiable, maintenir ses actifs en bon état et bonifier son offre de service.

Les clients qui choisissent la STM s'attendent avant tout à y trouver une option de déplacement qui soit sécuritaire, fiable, rapide, conviviale et accessible. Offrir un service de qualité, c'est la base des activités de la STM, sa raison d'être. Cette volonté a été confirmée dans un virage organisationnel entamé par la STM en 2015, qui a mis l'amélioration de l'expérience client au cœur de ses priorités.

La rénovation ou le remplacement des actifs sont essentiels afin de préserver la fiabilité à long terme du réseau de la STM. Cela représente un défi colossal : réaliser des investissements massifs et récurrents tout en minimisant les impacts – inévitables – sur l'expérience du client et la capacité de la STM à livrer le service.

Enfin, les options des clients en matière de mobilité se multiplient, notamment grâce à l'apport des nouvelles technologies. Leurs attentes sont en constante évolution. Pour la STM, cela implique d'améliorer l'expérience et de bonifier le parcours de ses clients sur tous les plans. L'accroissement de l'offre de service et de l'achalandage doit aller de pair avec l'augmentation de la satisfaction des clients actuels.

Améliorer l'expérience client

Axes	Objectifs
1. Un service fiable	<ol style="list-style-type: none">1. Livrer l'offre de service promise2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible3. Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle
2. Des actifs en bon état	<ol style="list-style-type: none">5. Réduire le déficit de maintien des actifs6. Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements7. Poursuivre l'électrification du réseau
3. Une mobilité intégrée	<ol style="list-style-type: none">8. Bonifier le parcours client9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée

Orientation 2

Suivant la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évoluera dans un environnement organisationnel et financier différent. Elle sera liée par une entente de service à l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire. L'entente établira notamment les niveaux de service, les obligations de performance et les modalités de rémunération des services convenus. La planification stratégique du développement, le financement des services et le cadre tarifaire relèveront dorénavant de l'ARTM. Plus que jamais, la STM sera jugée sur la performance et la qualité de son service.

La STM collaborera également avec l'ARTM pour la planification des projets de développement et réalisera les projets dont elle sera l'exploitante. À ce titre, elle proposera des initiatives de développement et sera maître d'œuvre du prolongement de la ligne bleue du métro. La STM sera également maître d'œuvre des prolongements de métro subséquents.

La nouvelle gouvernance permettra une meilleure intégration des différents modes de transport (transport collectif, transport adapté, covoiturage, transport actif). À ce maillage s'ajoutera le Réseau électrique métropolitain (REM) auquel de nombreux clients accéderont par d'autres modes de transport. La STM adaptera son réseau à ces évolutions et participera activement aux efforts métropolitains de coordination et d'intégration des réseaux.

Face à ce nouveau contexte, la STM doit s'adapter. Elle doit d'abord revoir ses activités, ses processus et ses façons de faire. Ce renouvellement organisationnel a été entamé en 2015 avec le virage stratégique qui a mis l'expérience client au cœur des priorités de l'entreprise.

Enfin, la STM poursuivra ses efforts pour faire du développement durable un élément central de ses opérations et de ses projets, et ainsi consolider sa position de chef de file en la matière.

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance

Axes

4. Un acteur clé de mobilité durable

Objectifs

10. Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client
11. Agir comme chef de file en mobilité et développement durables

Orientation 3

Soucieuse de la saine gestion de ses finances, la STM cherche chaque année à contrôler ses dépenses et gérer ses ressources avec une efficacité maximale.

Les changements occasionnés par la nouvelle gouvernance métropolitaine, avec notamment la mise en place d'ententes de service, sont des incitatifs supplémentaires pour la STM à instaurer une culture d'excellence opérationnelle. En vertu de ces ententes, la STM sera évaluée sur des critères précis liés à l'offre générale de service et aux investissements. Dans un second temps, ces critères seront liés à des incitatifs financiers. Il s'agira d'une dynamique inédite dans le contexte du transport collectif québécois. Pour la STM, ce nouveau défi implique d'apporter des ajustements dans ses façons de faire.

Afin de se conformer aux obligations et d'atteindre – voire dépasser – les objectifs des ententes de service, la STM entend revoir ses activités et optimiser ses processus de manière constante. Elle va, notamment, continuer à déployer un programme d'amélioration continue afin d'augmenter sa productivité sans réduire le service aux clients.

Maîtriser les finances

Axes

5. Une culture d'excellence opérationnelle

Objectifs

12. Maîtriser la gestion de l'entente de service
13. Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

Orientation 4

Les employés font la force de toute organisation. C'est pourquoi la STM s'efforce de recruter les meilleurs talents, favoriser le développement des compétences, offrir une rémunération globale compétitive et assurer un environnement de travail stimulant, sécuritaire et inclusif.

La STM compte sur des employés aux profils très diversifiés. Certains ont des compétences et qualifications uniques, étant donné qu'elle opère le seul métro au Québec.

Comme pour d'autres grandes organisations, d'importantes vagues de retraites sont prévues à la STM lors des prochaines années. Afin de préparer la relève, un renouvellement de la main-d'œuvre et un transfert des expertises sont nécessaires. La compétence, la disponibilité et l'engagement du personnel sont des ingrédients de succès essentiels.

La STM poursuit ses activités de planification, de recrutement, d'intégration, de développement et de mobilisation des gens de talent, tout en maintenant l'excellence dans ses communications. Du même coup, elle confirme sa volonté de valoriser le partage d'idées, d'expériences et de connaissances. Elle encourage des échanges productifs au sein de ses équipes.



Attirer, développer et mobiliser les talents

Axes	Objectifs
6. Un employeur de choix	14. Attirer et retenir les talents 15. Développer les compétences
7. Des employés engagés	16. Encourager l'implication et le leadership

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES	OBJECTIFS
Améliorer l'expérience client	Un service fiable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Livrer l'offre de service promise 2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible 3. Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité 4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle
	Des actifs en bon état	<ol style="list-style-type: none"> 5. Réduire le déficit de maintien des actifs 6. Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements 7. Poursuivre l'électrification du réseau
	Une mobilité intégrée	<ol style="list-style-type: none"> 8. Bonifier le parcours client 9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée
Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance	Un acteur clé de mobilité durable	<ol style="list-style-type: none"> 10. Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client 11. Agir comme chef de file en mobilité et développement durables
Maîtriser les finances	Une culture d'excellence opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> 12. Maîtriser la gestion de l'entente de service 13. Améliorer l'efficacité des processus et la productivité
Attirer, développer et mobiliser les talents	Un employeur de choix	<ol style="list-style-type: none"> 14. Attirer et retenir les talents 15. Développer les compétences
	Des employés engagés	<ol style="list-style-type: none"> 16. Encourager l'implication et le leadership



**16
objectifs**

Objectif 1

La STM investit continuellement afin d'augmenter la fréquence et la capacité de son service de métro. Elle poursuit également l'acquisition de nouvelles voitures AZUR. D'ici 2018, 52 trains AZUR circuleront dans le réseau. Le déploiement des trains AZUR permet de bonifier le service de manière importante : capacité accrue de 8 %, systèmes d'information à la fine pointe de la technologie, nouveau système de ventilation, portes 27 % plus larges et aménagement optimisé.

En matière d'offre de service du métro, la STM continue de prioriser la livraison du service promis au client. Cela implique de réduire au maximum les écarts entre le service annoncé et le service livré. Pour y arriver, elle doit prendre en compte plusieurs facteurs tels que les règles d'exploitation (qui assurent la sécurité du personnel et des clients), sa capacité d'entretien du matériel roulant, la fiabilité des technologies et du matériel roulant, le savoir-faire de ses équipes ainsi que les travaux planifiés sur les infrastructures.

Des efforts constants seront déployés afin de réduire les interruptions occasionnées par le comportement de certains individus (elles constituent 43 % de l'ensemble des incidents sur le réseau) et celles dues à la STM. Des efforts soutenus seront mis en place afin de réduire les occurrences et les impacts des interruptions. Des mesures de prévention des comportements à risques seront mises en place dans le réseau. Au-delà des appels à la vigilance déjà bien présents, la STM compte améliorer ses façons de faire et continuer à sensibiliser l'ensemble de sa clientèle.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Taux de livraison du service métro	99,7 %	99,7 %	99,7 %

Orientation 1 : Améliorer l'expérience client

Axe 1 : Un service fiable



Livrer l'offre de service promise (métro)

Actions

- Revoir et adapter l'offre de service du métro en augmentant la fréquence et la capacité
- Revoir le processus de communication en situation d'interruption de service
- Sensibiliser la clientèle pour réduire les incidents
- Poursuivre le déploiement des nouvelles voitures AZUR et de leur technologie de pointe

Objectif 1 (suite)

Livrer le service promis au client est prioritaire pour le réseau de bus. Des efforts importants seront déployés afin d'améliorer significativement le taux de livraison de service.

La STM est déterminée à poursuivre ses efforts afin de contribuer à diminuer les impacts de la congestion routière de la région métropolitaine de Montréal. Le service de bus fait de plus en plus face aux défis occasionnés par les travaux routiers et la congestion grandissante. Pour maintenir le service promis dans ce contexte et offrir des solutions de rechange au transport automobile, la STM continuera d'ajouter du service ciblé dans les périmètres des chantiers routiers.

La STM pourra, en collaboration avec ses partenaires, apporter les ajustements nécessaires au service de bus en période de travaux. Elle compte se synchroniser encore davantage avec les responsables des travaux, afin de connaître le plus rapidement possible les changements prévus et ainsi pouvoir assurer une meilleure planification des horaires.

Aussi, parmi les autres mesures prévues pour faire augmenter le taux de livraison bus, la STM compte notamment augmenter sa flexibilité opérationnelle par l'ajout d'une réserve et de chauffeurs. Elle compte également faire évoluer la fréquence des passages des bus.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Taux de livraison du service bus	99,1 % (km global*)	99,5 % (km commercial)	99,6 % (km commercial)

* Jusqu'en 2016, la STM mesurait les km globaux livrés dans le réseau bus.

Orientation 1 : Améliorer l'expérience client

Axe 1 : Un service fiable



Livrer l'offre de service promise (bus)

Actions

- Revoir et adapter l'offre de service bus en effectuant une refonte du réseau
- Assurer un meilleur arrimage entre la planification du service bus et les travaux routiers
- Déployer des renforts bus dans des secteurs ciblés afin d'avoir une marge de manœuvre
- Mettre en service 347 bus supplémentaires

Objectif 1 (suite)

En collaboration avec le milieu associatif, la STM revoit constamment ses façons de faire pour répondre à une demande de transport adapté en forte croissance, notamment en raison du vieillissement de la population.

La STM cherche constamment à améliorer l'expérience de la clientèle et à optimiser ses ressources. Le déploiement du projet EXTRA permettra d'optimiser les déplacements et de communiquer en temps réel avec les chauffeurs et les clients. Ces derniers seront avisés de l'arrivée imminente du véhicule.

Les réseaux de bus et de métro de plus en plus accessibles offrent la possibilité de se déplacer de manière spontanée pour les clients qui sont en mesure de les utiliser. L'implantation prochaine du processus d'accueil des clients du transport adapté permettra de connaître leurs besoins et capacités afin de les orienter de la façon appropriée et de les informer sur l'accessibilité universelle des réseaux.

EXTRA est un projet de transport adapté qui met à profit les technologies et permet de suivre en temps réel les minibus de la STM et les quelque 1 500 taxis qui réalisent quotidiennement plus de 12 000 déplacements de transport adapté. Cette gestion en temps réel permettra de mieux faire face à la croissance des déplacements, tout en améliorant la ponctualité. L'expérience client sera enrichie grâce aux notifications (rappels) transmis aux clients par courriels, messages textes ou messages téléphoniques quelques minutes avant l'arrivée de leur transport.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Taux d'acceptation des demandes de déplacement	100 %	100 %	100 %

Le taux d'acceptation des demandes de déplacement s'applique sur les demandes effectuées la veille jusqu'à 21h00.

Orientation 1 : Améliorer l'expérience client

Axe 1 : Un service fiable



Livrer l'offre de service promise (transport adapté)

Actions

- Adapter l'offre de service en fonction de la croissance
- Mettre en place le système de rappels EXTRA du transport adapté
- Faciliter l'accueil du client et donner une alternative vers le réseau régulier

Objectif 2

La STM pose constamment de nouveaux gestes afin de fournir une information précise et de qualité, dans les meilleurs délais possibles. Par exemple, du côté des médias sociaux, l'accompagnement lors des perturbations de service du métro et du bus se développe continuellement en fonction des attentes des clients et de l'évolution technologique. Cela se reflète dans des projets tels iBUS dans le réseau régulier et EXTRA pour le transport adapté.

La STM lance une importante démarche visant à cartographier et identifier les moments clés du parcours du client. Des initiatives sont explorées afin d'assurer une meilleure prévisibilité et fluidité du déplacement, par exemple en communiquant au moment approprié des parcours alternatifs aux clients lors d'arrêts de service non planifiés ou de travaux routiers.

iBUS est un tout nouveau système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV) qui permet de localiser les bus et de diffuser, par différents outils visuels et sonores, l'heure réelle de passage à chaque arrêt, les annulations d'arrêts et même les détours.

Concrètement, de nouveaux afficheurs indiquent les prochains passages à l'intérieur des bus et sur des bornes d'information clientèle (90) situées aux arrêts les plus achalandés. Les mêmes indications seront disponibles sur le site web ainsi que les plateformes mobiles (via une stratégie de libération des données). Ainsi, quel que soit leur emplacement, les clients recevront la même information.

Orientation 1 : Améliorer l'expérience client

Axe 1 : Un service fiable



Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Actions

- Accompagner et informer le client dans ses déplacements
- Assurer la régularité du service du métro et la fluidité en station
- Revoir les centres de service à la clientèle et de renseignements
- Améliorer la régularité, la ponctualité et la fluidité du service
- Déployer le plein potentiel de la technologie d'iBUS
- Assurer la prévisibilité du service de transport adapté

Objectif 2 (suite)

Afin d'atteindre ses cibles de ponctualité, de régularité, de fluidité et de prévisibilité du déplacement, la STM s'active notamment à :

- déployer une refonte de la communication des arrêts de service dans le métro;
- implanter progressivement une nouvelle signalétique dans le réseau de métro afin de faciliter l'orientation et les déplacements. Cette nouvelle famille d'outils signalétiques s'inspire des meilleures pratiques à l'échelle mondiale. Moderne et structurante, elle tient compte des besoins spécifiques des différentes clientèles et s'adapte en fonction des particularités de chaque station. Mieux hiérarchisée, l'information sera plus lisible, davantage constante et présentée de manière logique;
- poursuivre l'évolution du rôle des changeurs du métro et assurer une présence dans les stations, le soutien aux déplacements sur les quais et le fonctionnement des escaliers mécaniques (le parc de la STM compte 296 escaliers mécaniques. Avec près d'un million de déplacements par jour et 250 millions par année, il est le plus sollicité au Canada);
- revoir les centres de service du métro et les centres d'appels;
- fournir de l'information de qualité en temps réel, davantage de messages sonores et d'information lors de chantiers;
- poursuivre le déploiement de l'embarquement par toutes les portes dans le réseau de bus;
- ajuster le réseau de bus (interlignage et rabattement) aux réalités sur le terrain (congestion, travaux).

Indicateurs	2015	Cible 2020	Cible 2025
Clients à l'heure dans le métro	97,7 %	97,9 %	98,0 %
Ponctualité des bus	82,3 %	83,3 %	84,3 %
Ponctualité du transport adapté	82,0 %	85,0 %	88,0 %

Le taux de ponctualité des bus calcule le pourcentage de bus qui sont à l'arrêt à l'intérieur d'une plage de temps qui correspond à une minute d'avance et trois minutes de retard par rapport à l'horaire planifié pour cet arrêt. La méthodologie de mesure de la ponctualité bus va évoluer lorsque de nouveaux outils seront implantés grâce à iBUS et tiendra compte de la régularité des bus.

La ponctualité du service de transport adapté compare l'heure d'arrivée réelle à la plage de temps de 30 minutes promise au client pour son embarquement. Si l'heure d'arrivée se trouve à l'intérieur de cette plage de temps ou qu'elle la précède d'un maximum de 5 minutes, la ponctualité est considérée respectée.

Objectif 3

L'importance qu'accorde la STM à la qualité du service offert se traduit notamment par son programme qui vise à évaluer deux aspects : l'accueil des employés et la disponibilité de l'information à la clientèle. La qualité du service est évaluée à partir de 2 400 observations réalisées par des clients mystères qui circulent dans le réseau toute l'année.

Depuis la mise en place du programme, les résultats de ces évaluations se sont graduellement améliorés. En 2016, presque toutes les normes ont dépassé l'objectif de 90 %. Afin de mieux rencontrer les attentes des clients, la STM entend revoir, moderniser et bonifier le programme, notamment en ajoutant des normes pour évaluer un plus grand nombre d'aspects de la qualité du service.

La STM continuera également de mesurer la satisfaction et les perceptions des clients et mettra en place de nouveaux indicateurs agrégés, notamment pour évaluer le sentiment de sécurité. La STM compte aussi installer des abribus additionnels. Avec une plus grande surface vitrée, ces abribus offrent aux clients un plus grand confort et un meilleur sentiment de sécurité. Enfin, tous les bus en service après minuit seront munis de caméras.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Information clientèle	La méthodologie de certaines mesures est en révision	À venir	À venir
Confort et service à la clientèle		À venir	À venir
Billettique		À venir	À venir
Accessibilité universelle		À venir	À venir
Sentiment de sécurité (sondage)		À venir	À venir

Orientation 1 : Améliorer l'expérience client

Axe 1 : Un service fiable



Miser sur la qualité du service et augmenter le sentiment de sécurité

Actions

- Bonifier le programme de qualité de service
- Développer et déployer de nouvelles mesures de la satisfaction des clients et de leurs perceptions
- Poursuivre le déploiement de mesures de sécurité ou d'urgence au moment approprié

Objectif 4

Un réseau de transport collectif universellement accessible est bénéfique tant pour la collectivité que pour toutes les clientèles, y compris celles ayant des limitations fonctionnelles. Depuis 25 ans, la STM a pris le virage de l'accessibilité universelle et a investi plus de 235 M\$ en la matière. Elle entend poursuivre sur cette voie avec son nouveau **Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020**, dont l'ambition est de rendre toujours plus accessibles ses réseaux de bus et de métro.

Le Plan est le résultat d'une démarche rigoureuse qui s'est appuyée sur la mobilisation des partenaires associatifs et la participation des employés de la STM. Il s'articule autour d'une « vision 2025 » en accessibilité universelle et se décline en neuf chantiers.

Un nouveau programme d'installation d'ascenseurs dans les stations de métro est également prévu : le programme Accessibilité viendra doubler la cadence des travaux d'installation d'ascenseurs. La phase 1 du programme s'étalera de 2017 à 2022, au coût de 213 M\$. Jusqu'à 14 stations seront dotées d'ascenseurs, ce qui portera à 31 le nombre de stations accessibles en 2022 avec le programme Réno-Systèmes (phases 3 et 4). La STM s'est donné l'objectif de rendre 41 stations accessibles en 2025.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Niveau de maturité en accessibilité universelle*	2 / 4	3 / 4	3,5 / 4
Nombre de stations de métro accessibles par ascenseurs	9 + Bonaventure	24	41

*Les détails sur les cibles de maturité de l'accessibilité universelle sont à la page suivante.

Orientation 1 : Améliorer l'expérience client

Axe 1 : Un service fiable

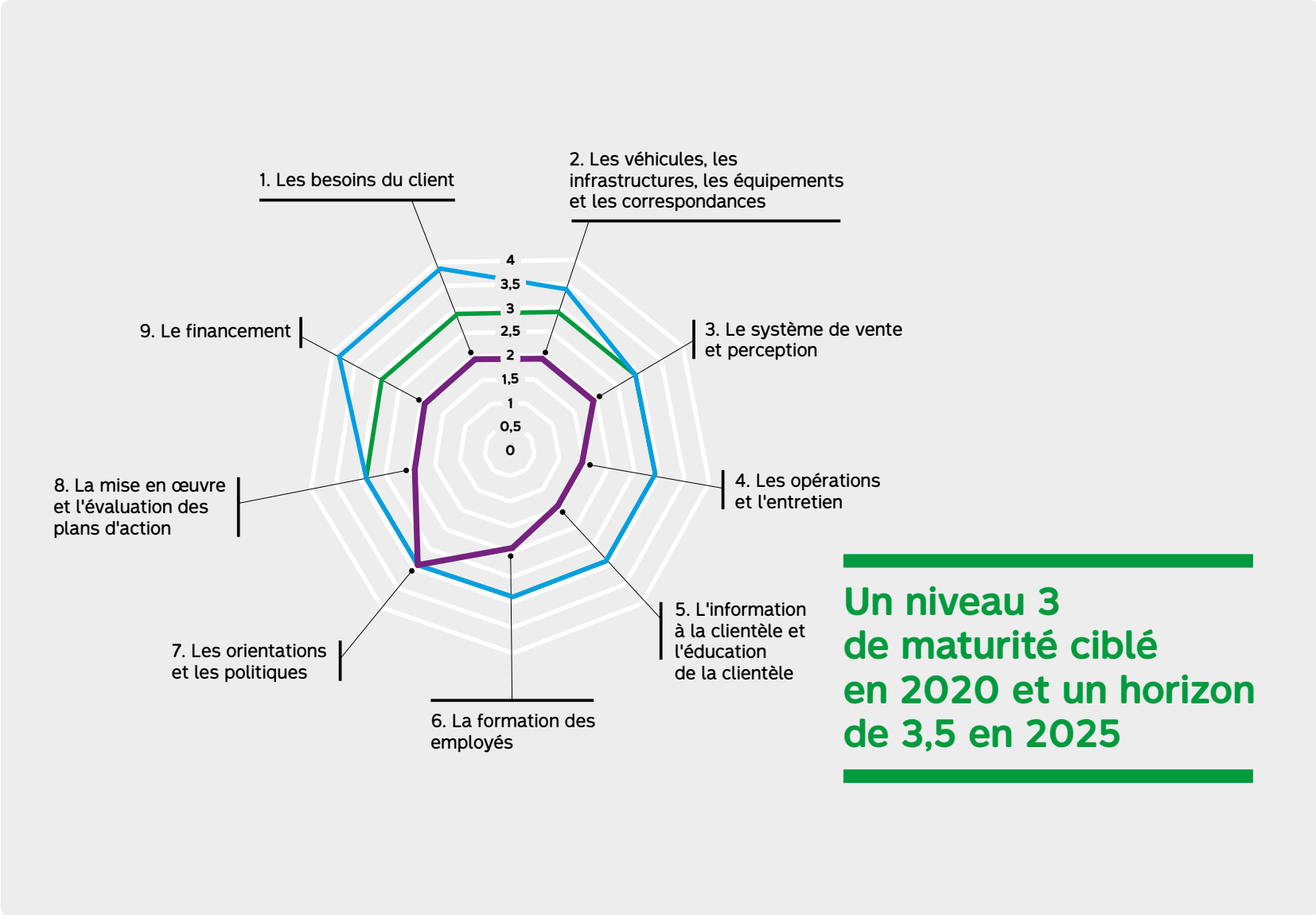


Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

Actions

- Mettre en œuvre le programme Accessibilité
- Mettre en œuvre les actions des neuf chantiers du Plan de développement d'accessibilité universelle
 1. Les besoins du client;
 2. Les véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances;
 3. Le système de billettique;
 4. Les opérations et l'entretien;
 5. L'information et l'éducation de la clientèle;
 6. La formation des employés;
 7. Les orientations et politiques;
 8. La mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action;
 9. Le financement.

Objectif 4 (suite)



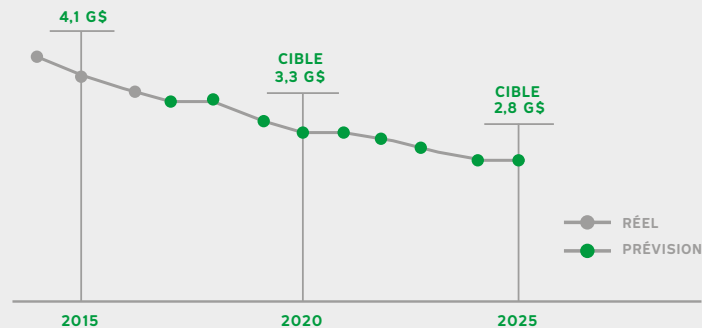
Un niveau 3 de maturité ciblé en 2020 et un horizon de 3,5 en 2025

Objectif 5

La valeur de remplacement des actifs de la STM s'élève à plus de 26 G\$. Entretien et maintenir en bon état ces actifs constitue un défi de taille. Or, un retard d'investissements évalué en 2015 à 4,1 G\$ s'est accumulé au cours des décennies passées, particulièrement dans le réseau du métro. La STM s'efforce donc de rénover ses installations, une condition de base pour sa capacité à offrir un service fiable.

Pour garder ses actifs fonctionnels, performants et en bon état, la STM doit non seulement augmenter considérablement le volume de ses investissements dans le maintien d'actifs, mais elle doit aussi accélérer la réalisation des travaux.

Évolution du déficit de maintien d'actifs (G\$)



Source : Programme des immobilisations 2017-2026

Orientation 1 : Améliorer l'expérience client

Axe 2 : Des actifs en bon état



Réduire le déficit de maintien des actifs

Actions

- Maintenir à jour la connaissance de l'état des actifs
- Prioriser les investissements à réaliser
- Accélérer les investissements et augmenter la capacité de réalisation
- Se doter d'une stratégie d'intervention à long terme

Objectif 5 (suite)

La STM veut réduire son déficit de maintien d'actifs de 4,1 G\$ à 3,3 G\$ en 2020, 2,8 G\$ en 2025, puis 1 G\$ en 2030. Pour y parvenir, le Plan des investissements 2025 totalise 8 G\$, dont 4,5 G\$ au cours des quatre prochaines années (2017, 2018, 2019 et 2020). Au cours de cette période, la STM investira davantage qu'au cours des 10 années précédentes.

Malgré ces efforts, le Plan des investissements ne permet pas à lui seul d'atteindre la cible de 1 G\$ de déficit de maintien d'actifs en 2030. Pour y parvenir, la STM doit d'abord augmenter sa capacité de réaliser les projets dans le métro tout en maintenant le service aux clients. À moyen terme, elle doit également augmenter la cadence des investissements.

Le Plan des investissements 2025 est présenté à l'objectif 6. Parmi les principaux investissements, soulignons les voitures de métro AZUR, l'acquisition de bus hybrides et électriques, la reconstruction du centre d'entretien majeur des bus Crémazie, Réno-Systèmes, Réno-Infrastructures, la prolongation de la vie utile des voitures de métro MR-73 et la mise à jour des installations de surface (garages et bâtiments).

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Déficit de maintien d'actifs	4,1 G\$	3,3 G\$	2,8 G\$



Objectif 6

Le Plan des investissements 2025 de la STM prévoit plus de 8 G\$ en dépenses d'immobilisations. La STM veut accélérer le rythme des investissements, mais aussi améliorer sa performance en matière de réalisation des projets. Alors que le taux de réalisation des projets inscrits au Programme des immobilisations (revu annuellement) était de 50,3 % en 2015, la STM vise un taux de réalisation de 83,0 % en 2020 et de 85,0 % en 2025. En 2016, ce taux a atteint 94 % (un taux exceptionnel, notamment en raison de la livraison des trains AZUR).

La pertinence des projets et programmes dans les investissements est mesurée de plusieurs façons : l'impact de leur implantation sur les indicateurs clés de gestion, leur contribution à l'atteinte des objectifs organisationnels ainsi que la valeur ajoutée de leur mise en œuvre. Dans cette optique, la STM a mis en place en 2012 un programme de gestion des bénéfiques. Il vise à renforcer le processus de sélection des projets et à soutenir l'évaluation des bénéfiques réalisés des projets complétés. Les bénéfiques sont catégorisés et évalués selon leur pertinence par rapport à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel.

Pour maximiser la réalisation des bénéfiques, la STM utilise l'approche de gestion d'un portefeuille de projets. Cette approche est caractérisée par la mise en priorité et l'optimisation des projets. Ceux-ci sont approuvés par phases et font l'objet d'un suivi budgétaire, d'état d'avancement et d'une reddition de comptes. Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfiques liés au Plan stratégique organisationnel ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Il doit aussi avoir pris en compte les moyens de maximiser sa contribution au développement durable et à l'accessibilité universelle.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Taux de réalisation des projets	50,3 %	83,0 %	85,0 %

Orientation 1 : Améliorer l'expérience client

Axe 2 : Des actifs en bon état



Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements

Actions

- Réaliser les travaux du Programme des immobilisations
- Réaliser des projets d'investissements porteurs pour l'amélioration de l'expérience client
- Bonifier les 1 230 nouveaux bus (883 en remplacement et 347 supplémentaires) avec de la climatisation et des ports USB
- Doter l'organisation des ressources, de l'expertise et de la capacité nécessaires pour réaliser les projets d'importance

Objectif 6 (suite)

Plan des investissements 2025 (en millions de \$)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total Pi 2016-2025	%
Maintien												
Acquisition des voitures de métro AZUR	207,3	367,9	230,6	-	236,2	-	-	-	-	-	1 042,0	
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures AZUR	14,8	12,1	11,5	12,6	52,9	-	-	-	-	-	103,7	
Réno-Systèmes - phase 3	71,9	61,2	50,2	34,5	33,5	-	-	-	-	-	251,3	
Réno-Systèmes - phase 4	11,2	38,8	100,9	141,4	110,7	79,9	60,3	34,5	-	-	577,6	
Réno-Infrastructures - phase 1	50,8	22,3	24,6	-	-	-	-	-	-	-	97,7	
Réno-Infrastructures - phase 2	5,2	17,9	58,4	81,1	81,1	58,0	-	-	-	-	301,6	
Station Berri-UQAM : réfection majeure - phase 1	21,2	13,1	6,9	-	-	-	-	-	-	-	41,2	
Acquisition des bus hybrides 12 mètres	2,2	89,4	86,4	0,6	0,4	-	-	-	-	-	179,0	
Reconstruction du complexe Crémazie	9,2	28,3	47,9	39,6	20,7	30,7	0,8	-	-	-	177,2	
Autres projets	36,2	78,0	86,4	85,1	47,9	33,3	4,2	-	-	-	371,1	
Sous-total	430,1	728,9	703,8	394,8	583,3	201,9	65,3	34,5	-	-	3 142,4	70 %
Développement											0,0	
Acquisition des voitures de métro AZUR (développement)	-	-	322,8	15,3	87,0	-	-	-	-	-	425,1	
Garage Côte-Vertu	16,8	26,4	182,2	94,6	96,6	-	-	-	-	-	416,6	
Programme de mesures préférentielles pour bus	3,4	2,8	3,4	3,2	2,8	2,8	2,9	3,0	3,0	2,4	29,7	
Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme	2,3	12,2	21,8	25,1	14,0	-	-	-	-	-	75,4	
Système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs iBUS	29,0	13,8	11,8	15,2	-	-	-	-	-	-	69,9	
Acquisition des bus hybrides 12 mètres (ajout)	58,2	16,5	-	-	-	-	-	-	-	-	74,7	
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1	0,1	6,6	15,1	46,7	68,2	54,9	20,3	-	-	-	211,9	
Autres projets	9,1	4,9	3,1	2,2	-	-	-	-	-	-	19,3	
Sous-total	118,9	83,3	560,0	202,3	268,7	57,8	23,2	3,0	3,0	2,4	1 322,6	29 %
Performance											0,0	
Divers projets	8,7	17,2	8,3	1,6	-	-	-	-	-	-	35,8	
Sous-total	8,7	17,2	8,3	1,6	-	-	-	-	-	-	35,8	1 %
TOTAL AUTORISÉS	557,7	829,3	1 272,2	598,7	851,9	259,6	88,5	37,4	3,0	2,4	4 500,9	100 %
Total des projets en définition	0,9	18,9	61,1	189,6	179,2	65,7	36,0	-	-	-	551,4	
Total des projets en identification	0,3	39,2	64,6	216,9	171,6	197,2	420,4	586,4	638,4	668,2	3 003,1	
Total des investissements	558,9	887,4	1 397,8	1 005,2	1 202,7	522,6	544,9	623,8	641,4	670,6	8 055,3	

Source : Programme des immobilisations 2017-2026

Les montants inscrits dans le tableau sont arrondis au million de dollars près. Il est possible que la somme des montants diffère légèrement du total présenté.

Objectif 7

La STM vise à augmenter significativement la proportion de ses déplacements ayant recours à l'électricité. Pour y arriver, elle compte mettre en place plusieurs mesures :

- Acquérir uniquement des bus électriques au plus tard en 2025, avec les meilleures technologies disponibles, afin que le parc de bus soit entièrement à zéro émission en 2040;
- Remplacer les bus au diesel par des véhicules hybrides, en attendant une technologie de bus électriques permettant un déploiement à grande échelle. Les bus à propulsion hybride permettent des économies de carburant appréciables (jusqu'à 30 %). La STM procédera à l'acquisition de 258 bus hybrides climatisés de 12 mètres de 2016 à 2018;
- Augmenter l'offre de places disponibles dans le parc de voitures de métro.

La STM prévoit la réalisation de plusieurs projets différents d'électrification. Par exemple, certains véhicules de service et de travaux dans le réseau du métro (qui déplacent les équipes de travail et le matériel) seront remplacés par des véhicules électriques.

À moyen terme, la STM compte transformer en profondeur son parc de véhicules et ses centres de transport bus. Plusieurs technologies de recharge pourraient être nécessaires pour faire face à la diversité des besoins du transport collectif, d'où la nécessité d'effectuer des tests et des essais.

Orientation 1 : Améliorer l'expérience client

Axe 2 : Des actifs en bon état



Poursuivre l'électrification du réseau

Actions

- Acquérir uniquement des bus électriques au plus tard en 2025
- Remplacer les bus au diesel par des véhicules hybrides
- Augmenter les places disponibles dans l'offre de service métro
- Électrifier les véhicules de service et de travaux

Objectif 7 (suite)

Pour la STM, la participation au projet Cité Mobilité est un pas important vers l'électrification de son parc de bus. Cité Mobilité regroupe l'expertise d'acteurs publics et privés dans un projet commun d'électrification des transports. La STM est la seule société de transport en Amérique du Nord à participer au programme international Cité Mobilité à la suite d'une entente de partenariat stratégique avec Nova Bus.

Trois bus électriques sont mis en service. Ils permettent chacun une réduction de 285 tonnes de GES annuellement. Ils sont silencieux, propulsés entièrement à l'électricité par un moteur conçu et fabriqué au Québec.

Avec des bus entièrement électriques en service auprès des clients, ce projet teste de nouvelles technologies dans les conditions réelles d'exploitation et en évalue les impacts sur la planification, les opérations, l'entretien, les coûts et l'amélioration de l'expérience client.

La STM effectue constamment une veille technologique et se positionne comme pionnière en matière d'électrification.

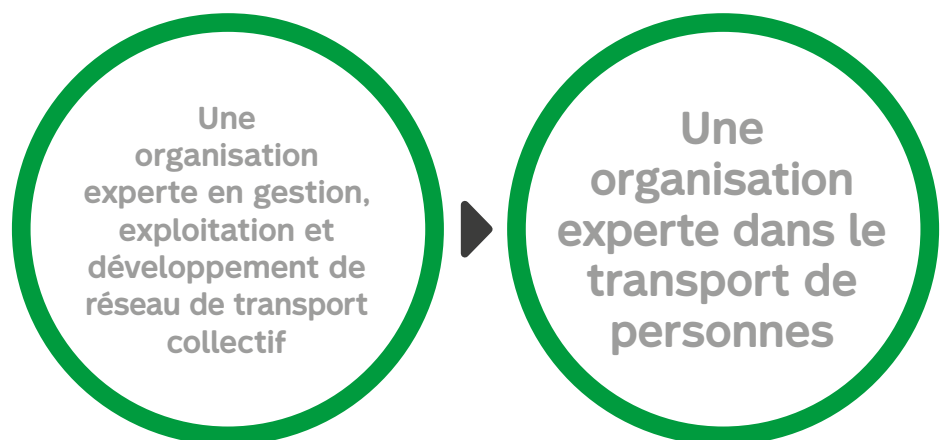
Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Proportion des déplacements STM ayant recours à l'électricité	69,5 %	79,7 %	88,6 %



Objectif 8

À l'ère de l'instantanéité de l'information, les clients s'attendent à recevoir une information précise et en temps réel. Ils cherchent également un service fiable, ponctuel et accessible. Ces quatre composantes forment les assises de l'expérience client.

Dans ce contexte, la STM revoit son approche selon le modèle suivant :



La STM est à l'écoute de ses clients afin de définir leurs attentes en matière d'expérience. Elle identifie des pistes d'amélioration du parcours client afin de satisfaire leurs attentes. Pour y arriver, elle privilégie une approche basée sur les « moments de vérité » et les irritants.

L'évaluation de la satisfaction de la clientèle par un sondage en continu sera maintenue. À ce sondage, une mesure de l'expérience client sera également ajoutée. En ce qui concerne les clients du transport adapté, ils feront également l'objet de mesures ponctuelles de leur satisfaction.

Orientation 1 : Améliorer l'expérience client

Axe 3 : Une mobilité intégrée



Bonifier le parcours client

Actions

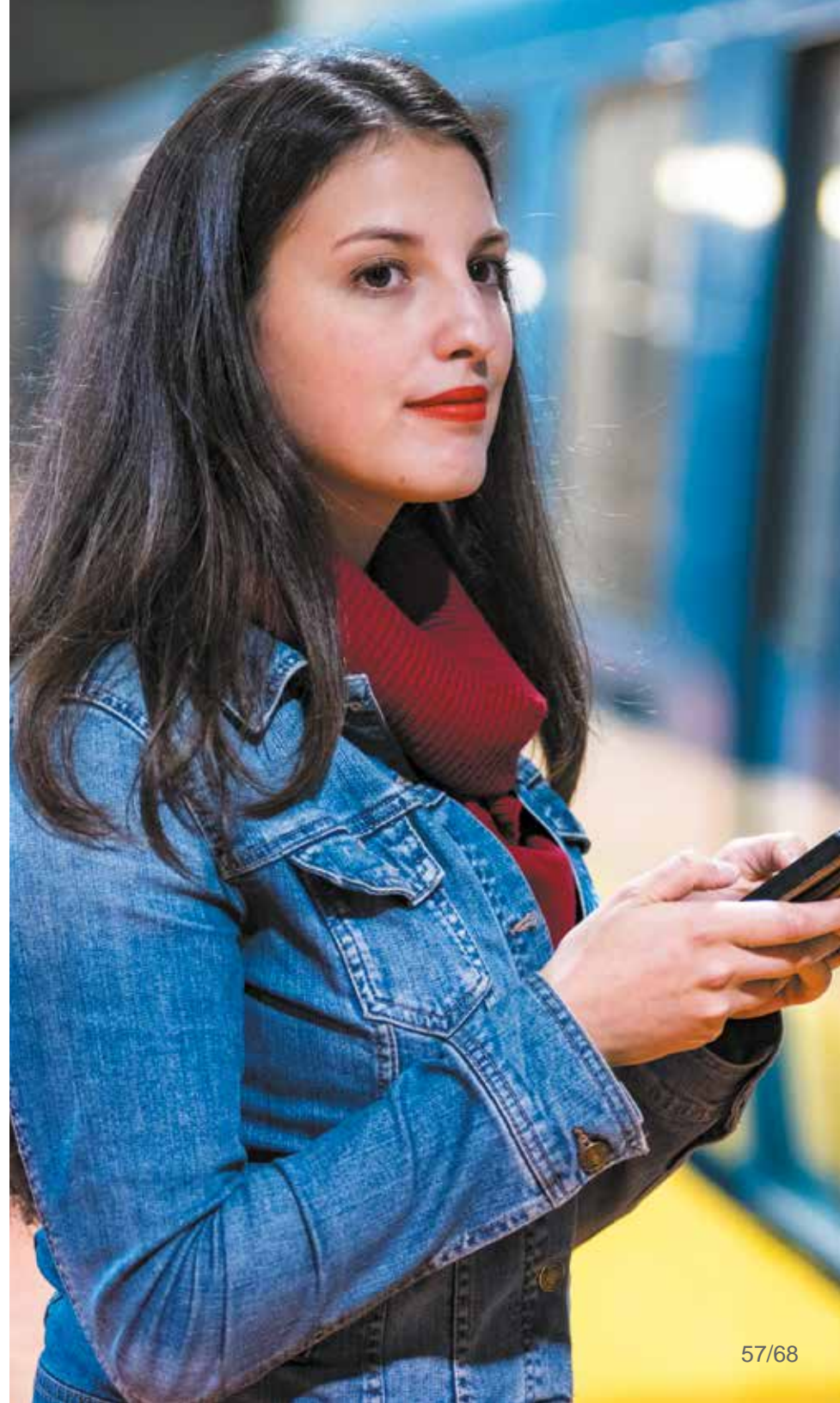
- Cibler les « moments de vérité » dans le déploiement des initiatives
- Prioriser des initiatives porteuses ayant un impact tangible sur la satisfaction de la clientèle
- Mettre en œuvre des initiatives en mode exploratoire, évaluer leur impact sur l'expérience client et envisager ensuite leur déploiement à grande échelle

Objectif 8 (suite)

Pour le client, un « moment de vérité » est un événement ou une étape dans son parcours qui influence de manière importante sa perception de l'expérience et de la marque STM, que ce soit positivement ou négativement. Lors de ces moments, la STM doit redoubler d'efforts afin de répondre aux attentes de ses clientèles, dans l'objectif d'atteindre l'excellence de leur expérience et un engagement fort des clients envers sa marque.

- Les grands moments de vérité sont la planification, l'attente à la station de métro (ou à l'arrêt de bus) et le transport.
- L'irritant majeur est le bris de service (arrêt ou ralentissement). Les employés ont un rôle clé à jouer lors de situation de perturbation tandis que la technologie est incomparable en situation normale.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Satisfaction générale des clients	85 %	90 %	90 %



Objectif 9

La STM exploite et maintient un réseau performant et intégré, dont elle contribue également au développement. Ce réseau assure environ 75 % des déplacements en transport collectif dans la région métropolitaine. En réponse aux besoins de ses clients, en s'arrimant à l'ARTM et à la Ville de Montréal, la STM aspire à augmenter son offre de service, en cohérence avec les objectifs de la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec.

Avec la multiplication des alternatives de mobilité durable et les possibilités offertes par les nouvelles technologies, l'offre de service de la STM ne peut plus évoluer en vase clos. C'est pourquoi elle favorise la mobilité intégrée et entend déployer plusieurs moyens de créer des ponts entre son réseau et les autres modes de déplacement.

La STM entend accompagner davantage ses clients dans leurs déplacements, notamment avec une information bonifiée. Cela facilitera l'ensemble de leurs déplacements, quelle que soit la combinaison choisie de modes de transport collectif (métro, bus, train, covoiturage), actifs (marche, vélo, vélopartage) et complémentaires (autopartage, taxi). La STM compte donc contribuer à la mise en place d'une première stratégie de mobilité intégrée – un volet incontournable de la ville intelligente – et faire appel aux données ouvertes.

La STM compte multiplier et mettre à profit des liens avec des partenaires de la mobilité durable pour encourager le maillage des différents modes et mettre en œuvre des initiatives de mobilité intégrée innovantes et conviviales. Par exemple, il est possible pour un utilisateur de Communauto d'utiliser sa carte OPUS pour déverrouiller une voiture empruntée. Aussi, Montréal a instauré un système de bornes intelligentes qui lie le transport collectif et le vélo-partage et où la carte OPUS permet de louer un vélo BIXI.

Pour favoriser l'innovation qui soutient la mobilité intégrée, la STM vise aussi à réaliser des essais en collaboration avec plusieurs acteurs du marché des technologies de pointe. C'est dans cette optique qu'elle suit de très près les nouvelles percées en matière de billettique mobile qui pourraient s'avérer une avancée importante pour faciliter la mobilité intégrée. En 2017, une preuve de concept sur la technologie NFC est réalisée et conduit à des résultats concluants quant à l'utilisation d'appareils intelligents NFC avec le système OPUS.

Orientation 1 : Améliorer l'expérience client

Axe 3 : Une mobilité intégrée



Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée

Actions

- Contribuer à une première stratégie en mobilité intégrée
- Revoir les parcours et synchroniser encore davantage le service de bus
- Développer et exploiter un réseau de mesures préférentielles par bus (MPB)
- Multiplier les partenariats avec les partenaires de la mobilité durable

Objectif 9 (suite)

Les travaux d'exploration de solutions de billettique mobile se poursuivront au cours des prochaines années en vue d'identifier la technologie la plus porteuse et celle qui offrira le maximum d'occasions.

Enfin, la STM mise sur des services rapides par bus (SRB) et des mesures préférentielles pour bus (MPB) comme levier pour améliorer l'expérience client, développer le réseau et atténuer les impacts de la congestion. Déjà, elle s'active à préparer un SRB sur le boulevard de la Côte-Vertu et à accélérer la mise en place des MPB afin d'atteindre 375 km en 2017. La STM compte également poursuivre le déploiement des MPB au cours des années à venir. Sur l'horizon 2025, près de 33 M\$ sont prévus dans le programme de mesures préférentielles pour bus.

La STM entend augmenter son offre de service globale de 144,7 à 173,9 millions de kilomètres, ce qui représente une augmentation de 20 % sur 10 ans.

Les Mesures préférentielles pour bus (MPB) sont des interventions sur le réseau routier permettant d'offrir une priorité au transport collectif et d'améliorer la fiabilité et la ponctualité du service, augmentant ainsi l'attrait et la part modale du transport collectif.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Offre métro (km commercial)	77,9 M km	91,4 M km	99,1 M km*
Offre bus (km commercial)	66,8 M km	71,2 M km	74,8 M km
Achalandage STM (déplacements)	413,3 M	422,8 M	440,0 M
Part modale STM (24 heures)	27,2 %	27,4 %	28,1 %

*Excluant le prolongement de métro sur la ligne bleue.



Objectif 10

La STM compte renouveler son organisation vers l'excellence de l'expérience client. Elle veut évoluer d'une organisation experte en gestion, exploitation et développement d'un réseau de transport collectif vers une organisation experte dans le service de transport de personnes.

Sur cette toile de fond, la STM met en place un comité multisectoriel stratégique dont la gouvernance, plus légère, ne nécessitera pas de passer systématiquement par l'ensemble des paliers d'approbation internes. Le comité va :

- définir les critères de sélection des initiatives à mettre en œuvre pour bonifier le parcours client en ciblant les moments de vérité (tels que présentés à l'objectif 8);
- prioriser les initiatives selon les efforts de mise en œuvre requis;
- déployer des initiatives en mode exploratoire afin de tester leur faisabilité et leur impact sur l'expérience client;
- définir les indicateurs permettant de mesurer leur implantation et leurs résultats;
- opérationnaliser des mécanismes récurrents d'évaluation des opportunités de bonification du parcours et de l'expérience client.

Au-delà de ce qui est visible pour le client, la transformation de l'organisation s'appuiera également sur des encadrements internes dont la gestion intégrée des risques. Exemple de bonne pratique de gouvernance, la gestion intégrée des risques mène à des décisions, à des pratiques et à des actions éclairées grâce à l'identification des principaux risques encourus et la mise en place de mesures appropriées.

Orientation 2 : Adapter l'organisation
à l'évolution de la gouvernance

Axe 4 : Un acteur clé de mobilité durable



Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client

Actions

- Définir et établir les paramètres de l'excellence de l'expérience client
- Outiller les employés en information clientèle afin de répondre en temps réel
- Poursuivre les pratiques de gestion intégrée des risques et renforcer les encadrements de contrôle interne

Objectif 10 (suite)

Voici trois exemples concrets de projets porteurs qui contribuent à bonifier l'expérience du client :

1- La révision du rôle du changeur est un projet que la STM déploie progressivement. Avec les distributrices automatiques de titres (DAT), le rôle traditionnel du changeur se transforme. Ses tâches évoluent davantage vers des services à plus grande valeur ajoutée. Concrètement, l'objectif derrière cette révision est de faire du changeur un agent de service à la clientèle, plus mobile et tourné vers le client. Cette approche permet de mieux servir le client et d'améliorer son expérience en station, tout en valorisant l'expertise des employés. Pour l'expérience du client, l'apport des employés en contact direct avec la clientèle est primordial.

2- L'embarquement par toutes les portes du bus est un des moyens testés par la STM dans le cadre du déploiement de l'objectif 2 visant à améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible. Le déploiement de cette mesure est un exemple où l'ensemble des équipes impliquées transforment leur façon de faire. En retour, la mesure assure une meilleure répartition des clients à bord et permet à ces derniers de se déplacer plus rapidement et de mieux circuler dans le bus.

3- L'optimisation du processus d'admission au transport adapté est une initiative où l'organisation du travail des employés et les façons de faire ont été revues et transformées afin d'améliorer les délais de traitement des demandes d'admission des nouveaux clients. Déjà, le délai d'admission a été réduit de plus de 50 % entre 2015 et 2016, malgré la croissance du volume des nouvelles demandes d'admission. La STM a l'intention d'aller encore plus loin.

Afin de mesurer ses progrès en matière d'amélioration de l'expérience du client, la STM mettra en place l'indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client. Cet indice est mesuré à partir des résultats d'un sondage effectué auprès des employés.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client	62 %*	72 %	80 %

*Données de 2016. L'indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client est mesuré à partir des résultats d'un sondage effectué auprès des employés. Il tient compte de la perception qu'ont les employés de l'arrimage entre leurs objectifs de travail et l'amélioration de l'expérience des clients, d'une part, et de l'adéquation des efforts pour s'adapter aux demandes des clients, d'autre part.

Objectif 11

La STM s'est engagée à mettre le développement durable au cœur de ses activités. Elle en fait un élément central de ses opérations et de ses projets et l'intègre à ses processus décisionnels. Elle cherche ainsi à consolider sa position de chef de file en la matière. De nombreuses pratiques sont intégrées afin d'améliorer sa performance environnementale, sociale et économique. Son Plan de développement durable 2025 en encadrera l'évolution.

L'approvisionnement est un levier puissant pour maximiser les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de la STM et de ses fournisseurs. L'approvisionnement responsable s'inscrit dans la volonté d'intégrer le développement durable dans les processus décisionnels.

Plus qu'un simple exploitant du réseau de métro et de bus, la STM assume pleinement son rôle d'acteur central de la mobilité durable métropolitaine. D'ici 2021, la STM contribuera à l'atteinte de l'objectif du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal : à ce qu'au moins 55 % des déplacements des résidents soient réalisés en transport collectif et actif à la pointe du matin. Elle participera également aux grands projets de transport collectif, notamment le Réseau électrique métropolitain (REM), le SRB Pie-IX ainsi qu'aux efforts de revitalisation et de consolidation urbaine sur l'île de Montréal. De plus, la STM sera maître d'œuvre des travaux du prolongement de la ligne bleue, souhaités à partir de 2021 afin de permettre une mise en œuvre en 2025.

Enfin, la STM entend poursuivre son implication dans la communauté et accroître ses actions en matière d'inclusion sociale.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
GES par passager-km (grammes de CO ₂ équivalent)	47,4*	46,2	44,7

*La méthodologie et le périmètre du calcul ont changé en 2016.

Orientation 2 : Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance

Axe 4 : Un acteur clé de mobilité durable



Agir comme chef de file en mobilité et développement durables

Actions

- Contribuer à la réalisation des grands projets de transport collectif (REM, SRB Pie-IX)
- Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux du prolongement de la ligne bleue
- Déployer le Plan de développement durable 2025
- Renforcer l'intégration du développement durable dans les processus décisionnels
- Construire des bâtiments et infrastructures durables (LEED et Envision) et renforcer le système de gestion environnementale
- Mettre en place des actions pour contrer l'exclusion sociale et l'itinérance
- Faire de la STM un partenaire de choix des grands événements

Objectif 12

La Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal prévoit la mise en place d'une entente entre la nouvelle ARTM et la STM pour la fourniture d'un service de transport collectif sur le territoire de cette dernière. La STM participe activement à la mise en place du nouveau cadre de gouvernance et elle accueille favorablement la mise en place d'une entente de service.

Elle entend être proactive dans la mise en place de l'entente de service et se donne comme objectif d'en maîtriser les rouages, et d'atteindre, voire dépasser les exigences et objectifs. Pour ce faire, une fois l'entente finalisée, la STM s'activera à mesurer et à assurer le respect des modalités, que ce soit au chapitre de l'offre et de la qualité de service, de la satisfaction des clients ou encore des coûts, pour ne nommer que celles-ci.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Coût par km commercial voiture de métro	5,78 \$	6,03 \$	6,50 \$
Coût par km commercial bus	10,71 \$	11,47 \$	12,88 \$
Coût par déplacement en transport adapté	21,68 \$	21,08 \$	22,90 \$



Maîtriser la gestion de l'entente de service

Actions

- Négocier l'entente de service
- Transférer les actifs métropolitains et assurer la gestion déléguée
- Assurer le suivi et la reddition de comptes avec les intervenants
- Développer un mécanisme de suivi des coûts complets par mode

Objectif 13

La STM gère ses finances de façon rigoureuse. En 2015, pour la première fois, sa cote de crédit a été haussée par la firme Standard & Poor's pour atteindre le niveau AA- en raison de sa bonne gestion. Moody's a pour sa part maintenu pour la 7^e année consécutive sa cote Aa2.

La STM entend poursuivre ses efforts d'optimisation des coûts et des processus. Sa démarche d'excellence opérationnelle vise à s'assurer que les différents choix de l'organisation soient cohérents avec les orientations stratégiques, de même qu'à trouver des solutions durables aux défis financiers. De même, l'amélioration continue, qui permet de parfaire les processus et de trouver des solutions ciblées à différents problèmes, sera davantage intégrée dans diverses sphères d'activité de la STM et de ses fournisseurs.

La STM s'active également à augmenter ses revenus non tarifaires. Sa filiale commerciale, la société Transgesco, développe le potentiel commercial de la STM et crée de la valeur ajoutée pour ses clients (abribus confortables et dynamiques, réseau cellulaire dans le métro, afficheurs technologiques, boutique virtuelle, journal gratuit, etc.). Transgesco continuera à développer encore davantage la publicité, la location d'espaces, les droits aériens et la valorisation des actifs de la STM. Elle portera également une attention particulière au développement du potentiel immobilier de la STM, encore relativement peu exploité.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Km commerciaux livrés / heure payée au métro	16,5	18,3	19,3
Km commerciaux livrés / heure payée au réseau de bus	7,0	6,8	6,8



Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

Actions

- Réaliser le Programme d'excellence opérationnelle
- Simplifier et optimiser l'ensemble des processus d'affaires
- Instaurer des pratiques de gestion optimales et des méthodes de travail standardisées
- Mettre en place des mesures pour réduire le taux d'absentéisme
- Pérenniser la culture d'amélioration continue et doter les équipes des outils nécessaires
- Augmenter les revenus non tarifaires et développer le potentiel immobilier à travers la société Transgesco

Objectif 14

La STM cherche à attirer des gens de talent, qui doivent souvent être qualifiés dans des domaines spécialisés. Elle veut offrir à ses employés un environnement de travail valorisant, stimulant et inclusif.

Les besoins en effectifs font l'objet d'une planification stratégique de main-d'œuvre basée sur « l'analytique RH ». Les responsables des opérations et des ressources humaines y collaborent de façon à assurer une embauche proactive qui répond aux besoins opérationnels. Par exemple, le Comité de planification des chauffeurs est l'une des initiatives qui, sous forme d'ateliers, assure que le rythme d'embauche des chauffeurs permet de soutenir l'offre de service.

La STM investit également dans ses équipes déjà en place. Le recrutement, l'accueil et l'intégration réussis permettent à la STM de se positionner comme employeur de choix et ainsi d'attirer des candidatures de qualité tout en insufflant un sentiment de fierté chez les employés.

Avec sa Marque employeur, la STM vise non seulement à être un employeur primé, mais aussi à présenter aux employés actuels et aux candidats potentiels ce que travailler à la STM signifie, de façon claire et simple.

La STM vise à être à l'image de la diversité de sa clientèle et de Montréal. Dans la foulée de la préparation du présent Plan stratégique, elle continue de faire progresser son Plan d'accès à l'égalité en emploi, notamment pour assurer des milieux de travail pleinement inclusifs à travers tout le parcours d'emploi. Le talent et la diversité des équipes de la STM sont des atouts majeurs.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Indice de mobilisation des employés récents	79 %*	81 %	83 %

*Données de 2016. L'indice de mobilisation des employés récents est mesuré à partir des résultats d'un sondage auprès des employés. Il tient compte du ressenti de l'ensemble des salariés à l'emploi de la STM depuis moins de deux ans en matière de mobilisation.



Attirer et retenir les talents

Actions

- Déployer la Marque employeur
- Optimiser le processus de dotation et les outils de sélection
- Optimiser l'accueil et l'intégration des nouveaux employés
- S'assurer que la rémunération globale soit compétitive
- Déployer le programme de diversité, incluant le Plan d'accès à l'égalité en emploi

Objectif 15

La STM a à cœur de développer des talents et de disposer d'une relève compétente. Elle accorde une grande importance à la formation et au soutien au développement de ses employés. De nouveaux besoins sont occasionnés par plusieurs facteurs comme l'arrivée d'AZUR et d'IBUS, le renouvellement de l'organisation, la révision des activités suite aux changements de la gouvernance du transport collectif, l'accélération de la réalisation de projets de maintien d'actifs, l'évolution des technologies ou encore les départs à la retraite. Pour répondre à ces besoins et disposer d'un personnel qualifié et compétent, la STM compte offrir plusieurs types de formation, comme l'apprentissage en ligne.

La STM tient à préserver, renouveler et développer les savoir-faire jugés essentiels, aussi bien en gestion que dans les opérations. Cela représente un défi majeur; d'importantes vagues de départs à la retraite sont attendues. Le développement des compétences visera non seulement le maintien et le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, mais aussi une prise en compte de l'évolution des technologies et des façons de faire. À cette fin, la STM poursuivra le développement de divers outils plus technologiques et des approches, comme l'apprentissage par les pairs, pour optimiser la transmission des connaissances et le développement des compétences.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Indice portant sur le développement des compétences	47 %*	58 %	68 %

*Données de 2016. L'indice de développement des compétences est mesuré à partir des résultats d'un sondage auprès des employés. Il tient compte de la perception de l'ensemble des employés envers le soutien offert par la STM en matière de formation et de développement, d'une part, et envers les perspectives de carrière, d'autre part.



Développer les compétences

Actions

- Assurer une transition planifiée lors de départs à la retraite
- Offrir du développement et de la formation continue selon des approches variées

Objectif 16

Que ce soit pour qu'ils se sentent mobilisés autant que pour bénéficier de leur créativité et expertise particulière, la STM a à cœur que ses employés puissent s'impliquer de manière proactive dans le développement de l'organisation. À cette fin, elle sollicite l'expertise des employés et incite l'émergence de leurs idées en les impliquant dans les décisions. Cela peut prendre plusieurs formes; les équipes sont invitées à co-construire et s'approprier les données et outils nécessaires. Plusieurs mécanismes permettent aux employés de communiquer leurs idées et commentaires. C'est d'ailleurs grâce à des suggestions des employés qu'une « boîte à questions » a été conçue. En plus de fournir des réponses aux questions, cet outil permet de générer des débats et des échanges.

La STM mène un sondage interne récurrent et utilise différents mécanismes pour stimuler en continu des échanges productifs. Le sondage 2016 représente l'occasion d'intégrer concrètement l'apport des employés à la réalisation du Plan stratégique organisationnel et à l'amélioration de l'expérience client.

Pour favoriser l'implication et le développement des gestionnaires de la STM, des programmes de développement du leadership et des plans de développement individuels sont déployés. Sous forme d'ateliers, deux autres démarches permettront de définir un guide des meilleures pratiques à intégrer aux activités de développement des gestionnaires et aux considérations d'embauche. À cela s'ajoutent en continu différents outils de gestion qui facilitent la communication et la mise en valeur de l'expertise et des bons coups des employés.

La STM favorise l'approche de partage des résultats. Cette approche se veut bénéfique pour l'entreprise, pour les employés et pour le client en développant une culture où la contribution des employés est associée aux résultats.

Indicateur	2015	Cible 2020	Cible 2025
Indice de mobilisation global	54 %*	60 %	65 %

*Données de 2016. L'indice de mobilisation global est mesuré à partir des résultats d'un sondage auprès des employés. Il tient compte du ressenti de l'ensemble des salariés à l'emploi de la STM en matière de mobilisation.



Encourager l'implication et le leadership

Actions

- Soutenir la mobilisation par une communication interne de proximité et un plan d'action ciblé
- Concevoir et réaliser des plans de développement individuel
- Poursuivre l'effort de prise en charge de la santé et sécurité par les gestionnaires et favoriser l'engagement des employés
- Poursuivre la reconnaissance et maintenir une approche de gestion collaborative et participative
- Renouveler les conventions collectives en tenant compte du nouveau cadre légal

Note liminaire

Le Plan stratégique organisationnel 2025 de la STM a été adopté par son conseil d'administration le 8 juin 2017 sous la résolution CA-2017-194.

Le présent document montre les principaux indicateurs et cibles 2020 et 2025 de la STM. La déclinaison des objectifs stratégiques en objectifs opérationnels recourt aussi à des indicateurs opérationnels. Dans la mise en œuvre de son Plan stratégique organisationnel 2025, la STM a donc recours à un grand nombre d'indicateurs opérationnels ciblés.

**Publié par la Société
de transport de Montréal**

800, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H5A 1J6

stm.info





Dossier # : 1184422002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Les entreprises de construction Ventec inc. » réalisée par l'arrondissement de Verdun dans le cadre du contrat S17-007 pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement en 2017 - Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant

Il est recommandé :

- D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur « Les entreprises de construction Ventec inc. » réalisées par l'arrondissement de Verdun dans le cadre du contrat S17-007 la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement en 2017.

- Que cette entreprise soit inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, les évaluations de rendement insatisfaisant.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-04-09 14:13

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 avril 2018

Résolution: CA18 210067

Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur *Les entreprises de construction Ventec inc.* réalisée par l'arrondissement de Verdun dans le cadre du contrat S17-007 pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement en 2017 / Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant. (1184422002)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur *Les entreprises de construction Ventec inc.* réalisées par l'arrondissement de Verdun et le Service de Concertation des arrondissements dans le cadre du contrat S17-007 la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement en 2017;
2. Que cette entreprise soit inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, les évaluations de rendement insatisfaisant.

30.08 1184422002

Jean-François PARENTEAU

Maire d'arrondissement

Caroline FISETTE

Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 avril 2018



Dossier # : 1184422002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Les entreprises de construction Ventec inc. » réalisée par l'arrondissement de Verdun dans le cadre du contrat S17-007 pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement en 2017. Inscire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant.

Il est recommandé :

- D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur « Les entreprises de construction Ventec inc. » réalisées par l'arrondissement de Verdun et le Service de Concertation des Arrondissements dans le cadre du contrat S17-007 la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement en 2017.

- Que cette entreprise soit inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, les évaluations de rendement insatisfaisant.

Signé par Pierre WINNER **Le** 2018-03-22 17:08

Signataire :

Pierre WINNER

Directeur d'arrondissement
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184422002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Les entreprises de construction Ventec inc. » réalisée par l'arrondissement de Verdun dans le cadre du contrat S17-007 pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement en 2017. Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant.

CONTENU

CONTEXTE

Le 4 avril 2017, la Ville a octroyé un contrat à « Les entreprises de construction Ventec inc. » pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun (appel d'offres public S17-007).

La clause d'évaluation des fournisseurs a été intégrée aux documents contractuels conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-15-002). Cette directive rend obligatoire l'évaluation d'un fournisseur dans le cadre d'un contrat de 100 000 \$ et plus. L'évaluation se fait selon des critères préétablis et l'entrepreneur doit obtenir la note de passage de 70% pour que son rendement soit jugé satisfaisant. Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70% au terme de l'évaluation du contrat est considéré insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) pour une période de deux (2) ans.

Le 15 mai 2017 - Les travaux ont débuté, mais ne sont toujours pas terminés à ce jour.

Le contrat prévoyait deux phases de travaux incluant 87 sections de trottoir à reconstruire. (La phase-I de 15 mai 2017 au 9 juin 2017; la phase-II de 17 juillet 2017 au 29 septembre 2017).

Le 3 août 2017 - les travaux de la phase-I n'étaient toujours pas complétés. Un avis de redressement a été émis à cet effet ainsi que pour plusieurs d'autres manquements au contrat.

Le 14 novembre 2017 - l'une des sections de trottoir de la phase-II n'avait toujours pas débuté. Compte tenu des retards accumulés et des conditions météorologiques à venir, l'arrondissement a demandé à l'entrepreneur de suspendre la démolition de nouvelles sections de trottoirs. Également l'arrondissement a demandé à l'entrepreneur de compléter

et de sécuriser les sections déjà débutées dans les meilleurs délais.

Le 11 décembre 2017 - l'entrepreneur a effectué les derniers travaux, soit l'installation de terre en arrière de trottoir sans toutefois l'installer du gazon.

À ce jour, le gazon en arrière de trottoir n'a pas été installé pour 35 sections de la phase-II et les conditions météorologiques ne le permettent plus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1266 - 26 octobre 2015: Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) (1141194002)

CM15 1107 - 21 septembre 2015: Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et l'entrepreneur prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédent de la date d'ouverture des soumission est jugée la plus basse conforme (1141194002)

DESCRIPTION

Dans ce contexte, le chargé de projet a procédé à l'évaluation de l'entrepreneur « Les entreprises de construction Ventec inc. » et le rendement a été jugé insatisfaisant. Conformément aux clauses contractuelles, le rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux a été transmis à l'entrepreneur le 15 février 2018 dans un délai de 60 jours de la fin du contrat et celui-ci disposait de 30 jours pour soumettre ses commentaires et contester les résultats. Après l'analyse des commentaires transmis par l'entrepreneur le 15 mars 2018 et étant donné que le cahier des charges n'exigeait pas le dépôt du programme de prévention pour les travaux, nous avons ajusté le pointage à 4 points pour le critère 1.2 du thème Santé et sécurité, mais nous avons décidé de maintenir les points attribués pour le reste de cette évaluation.

D'après l'évaluation final l'entrepreneur « Les entreprises de construction Ventec inc. » obtient un pointage de 41%, donc le rendement est considéré insatisfaisant.

Le résultat de l'évaluation finale démontre un rendement insatisfaisant et reflète les déficiences et pénalités de l'entrepreneur dans l'exécution de son contrat. À noter qu'un montant d'environ 300 000 \$ de pénalité a été soumis à l'entrepreneur pour l'absence de trottoir et de chaussée pendant des périodes de plus de 10 jours et pour les retards dans l'exécution des travaux.

La signalisation était déficiente tout au long des travaux, les travailleurs ne portaient pas leur casque, les fiches techniques des matériaux n'étaient pas fournies avant leur installation au chantier, le contremaître était rarement présent au chantier, l'échéancier n'était pas connu, la communication était déficiente, un nombre élevé de plaintes des citoyens ont été reçues et les déficiences n'ont pas été corrigées.

De nombreux mémos de non-conformité ont été transmis à l'entrepreneur, des rappels verbaux et par courriel ont été faits et les gestionnaires de la Ville ont été impliqués, notamment par l'émission d'un avis de redressement et par la tenue d'une réunion de chantier en présence du chargé de projet de la firme chargée de la surveillance des travaux. Malgré tous ces efforts, aucune amélioration notable n'a pas été observée.

JUSTIFICATION

Les pièces justificatives pour l'évaluation de rendement insatisfaisant sont jointes au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville se réserve la possibilité de refuser toute soumission du fournisseur « Les entreprises de construction Ventec inc. » au cours des deux (2) prochaines années, à compter de la date de la résolution du comité exécutif (CE).

De plus, la Ville pourra se réserver la possibilité de refuser toute autre soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur, qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part de la Ville ou dont l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, a fait l'objet d'une telle évaluation durant la même période.

La Ville se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de résilier le contrat dans le cas où l'identité d'un sous-traitant du contractant lui est communiquée après l'adjudication du contrat et que ce sous-traitant a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville au cours des deux (2) années précédant la date de son sous-contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ilona LAVRENOVA
Agent(e) technique en ingenierie municipale

Tél : 514 765-7097
Télécop. : 514 765-7007

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Tél : 514 765-7098
Télécop. : 514 765-7007

Le : 2018-03-20

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat : S17-007

Titre du contrat : Reconstruction de trottoirs

Fournisseur : Les entreprises Ventec inc.

Liste des critères par thème

Pointage Pointage final

1. Santé et sécurité

- | | | | |
|-----|---|---|--|
| 1.1 | Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)? | 4 | |
| 1.2 | Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux? | 0 | |
| 1.3 | Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST? | 1 | |
| 1.4 | Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate? | 1 | |

Points pour ce thème (maximum 16 points)

6 0

Total du thème (maximum 10 %)

3,8% 0,0%

2. Aspect de la conformité technique

- | | | | |
|-----|--|---|--|
| 2.1 | Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis? | 3 | |
| 2.2 | Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence? | 0 | |
| 2.3 | Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels? | 4 | |

Points pour ce thème (maximum 12 points)

7 0

Total du thème (maximum 30 %)

17,5% 0,0%

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers

- | | | | |
|-----|--|---|--|
| 3.1 | Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)? | 0 | |
| 3.2 | Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels? | 0 | |
| 3.3 | Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements? | 2 | |
| 3.4 | Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles? | 2 | |

Points pour ce thème (maximum 16 points)

4 0

Total du thème (maximum 30 %)

7,5% 0,0%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème

Pointage Pointage
final

4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	1	
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	1	
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	0	
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	1	
Points pour ce thème (maximum 16 points)		3	0
Total du thème (maximum 10 %)		1,9%	0,0%

5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	1	
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2	
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	2	
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	1	
Points pour ce thème (maximum 20 points)		8	0
Total du thème (maximum 10 %)		4,0%	0,0%

6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	1	
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	
Points pour ce thème (maximum 8 points)		3	0
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	0,0%

Pointage total pour la pondération des thèmes (%)

33% 0%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Justification du pointage attribué

2
Voir pièce jointe

Évaluation réalisée par

Chargé de projet	Ilona Lavrenova	Signature		Date	2018-02-13
------------------	-----------------	-----------	--	------	------------

Approuvée par

Chef de section	Guy Larocque	Signature		Date	2018-02-13
-----------------	--------------	-----------	--	------	------------

Chef de division	Jean Cardin	Signature		Date	2018-02-13
------------------	-------------	-----------	--	------	------------

Décision finale

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :

Oui Non Date

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

maintenir le rapport de rendement insatisfaisant

réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

Justification du pointage final

Chargé de projet		Signature		Date	
------------------	--	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
-----------------	--	-----------	--	------	--

Chef de division		Signature		Date	
------------------	--	-----------	--	------	--

Direction		Signature		Date	
-----------	--	-----------	--	------	--

RAPPORT D'ÉVALUATION DU RENDEMENT – CONTRAT S17-007

Justification du pointage attribué

1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

1.1 Avis d'ouverture de chantier :

L'avis d'ouverture de chantier a été transmis en retard de plus de 10 jours, après deux rappels.

1.2 Programme de prévention :

Aucun programme de prévention n'a été soumis.

1.3 Non-conformité SST :

Les travailleurs ne portent pas le casque et la veste de sécurité tout au long des travaux. La situation n'a jamais été corrigée, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

- 4 juillet : Mémo émis pour le non-respect du port du casque de sécurité;
- 14 juillet: Courriel de rappel sur le mémo du 4 juillet. Il n'y a eu aucun retour de l'entrepreneur, ni sur ce mémo ni sur ce courriel, sur les mesures correctives apportées par le maître d'œuvre;
- 3 août: Avis de redressement envoyé à l'entrepreneur dans lequel la Ville rappelle que le port du casque de sécurité par les travailleurs n'est pas respecté. Malgré cet avis, la problématique continue;
- 7 septembre : Mémo émis pour le non-respect du port du casque et des vêtements de sécurité;
- 14 septembre: Lors de la réunion de chantier, la Ville rappelle à l'entrepreneur qu'il doit apporter les corrections nécessaires pour rendre le chantier sécuritaire et particulièrement au niveau du port des équipements de protection individuelle et de la signalisation;
- 25 octobre: Mémo à l'entrepreneur pour le non-respect du port du casque et des vêtements de sécurité.

1.4 Non-conformité signalisation :

La signalisation est déficiente tout au long des travaux, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

- 16 mai: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour absence de signalisation et de protection pour les citoyens durant les travaux de sciage;
- 18 mai: Avis verbal du surveillant, consigné au journal de chantier, pour la non-conformité de la signalisation compromettant la sécurité des piétons, devant la clinique médicale;
- 7 septembre : Mémo pour la non-conformité de la signalisation;
- 17 octobre: Mémo de non-conformité de la signalisation;
- 25 octobre: Mémo de non-conformité de la signalisation.

2 ASPECT DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE

2.1 Non-respect des exigences du devis :

À plusieurs reprises, les matériaux installés au chantier ne sont pas approuvés (voir les communications écrites à la section 6.1.3);

À plusieurs reprises, les matériaux installés au chantier ne sont pas identifiés par un billet de livraison. Voici les communications écrites à cet effet :

- 5 juillet: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour l'installation de terre de culture non-approuvé et non-identifié par un billet au chantier;
- 16 août: Le surveillant consigne dans son rapport journalier qu'aucun billet de livraison n'est disponible au chantier pour l'installation de la terre;
- 5 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour une coulée de béton en l'absence du surveillant et du laboratoire. La provenance du béton est inconnue;
- 11 septembre: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car des matériaux non-approuvés et non-identifiés par un billet au chantier ont été installés le 23 août (terre) et le 2 septembre (MG-20);
- 18 septembre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier qu'aucun billet de livraison n'est disponible au chantier pour l'installation de la terre;
- 19 septembre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier qu'aucun billet de livraison n'est disponible au chantier pour l'installation de la terre;
- 20 septembre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier qu'aucun billet de livraison n'est disponible au chantier pour l'installation de MG-20;

Autres exigences non-respectées et communications écrites associées :

- 17 juin: Mémo à l'entrepreneur pour la non-conformité de l'épaisseur d'asphalte dans le cours d'eau;
- 20 juin: Mémo à l'entrepreneur pour le pavage lors d'une forte pluie;
- 8 août: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour le non-respect lors du sciage du marquage au sol et de la profondeur;
- 7 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour la non-conformité de l'épaisseur du remblai sans retrait et l'installation lors d'une forte pluie;
- 13 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour le décoffrage trop hâtif;
- 11 octobre: Mémo à l'entrepreneur pour la non-conformité de l'épaisseur et du type d'enrobé;
- 17 octobre: Mémo à l'entrepreneur pour la non-conformité de la finition du béton.

2.2 Correction des non-conformités et déficiences :

- 28 juillet : Liste des déficiences de la phase I envoyée à l'entrepreneur par courriel. Une seule déficience sur 9 a été corrigée durant la réalisation de la phase II;
- 24 octobre : Courriel envoyé à l'entrepreneur, suite à des nombreux messages laissés dans sa boîte vocale, l'informant que la Ville procéderait à la réparation des dommages causés à la clôture sur la rue Allard le 31 août;

- 27 octobre : Liste des déficiences préliminaire, 29 déficiences au total, envoyée à l'entrepreneur par courriel pour les sections complétées à cette date. Aucune déficience n'a pas été corrigée par l'entrepreneur.

2.3 Fourniture de documents techniques de qualité :

Les documents fournis sont conformes aux exigences.

3 RESPECT DES DÉLAIS, DES ÉCHÉANCIERS ET DES ASPECTS FINANCIERS

3.1 Délais

L'entrepreneur n'agit pas avec la diligence.

- 113 jours de retard dans la réalisation des travaux de la section # 50;
- 109 jours de retard dans la réalisation des travaux de la section # 52;
- 73 jours de retard pour la réalisation du contrat qui n'est toujours pas terminé à ce jour, car le gazon n'a pas été installé pour les sections de la phase II et que les travaux d'une section non débutée ont dû être suspendu en raison de la période hivernale.

3.2 Fourniture d'un échéancier

- L'entrepreneur n'a jamais fourni d'échéancier, uniquement des listes avec la séquence des travaux.

3.3 Collaboration dans la gestion des changements

- 19 juin : L'entrepreneur a remplacé une tête de puisard de trottoir sans avis ni autorisation de la Ville, soit des travaux supplémentaires non-prévus au devis.
- 20 juin : Courriel envoyé avec l'autorisation du changement et la demande de prix pour ce remplacement, mais l'entrepreneur n'a jamais fourni.

3.4 Demandes de paiement complètes

- Les demandes de paiement arrivent toujours très en retard.

4 FOURNITURE ET UTILISATION DES RESSOURCES

4.1 Personnel au chantier encadré :

- Il n'y a presque pas de contremaître présent au chantier, les employés sont laissé à eux-mêmes.

4.2 Collaboration des responsables au chantier :

De façon récurrente, l'entrepreneur n'avise pas le surveillant de sa planification de travaux et ne répond pas aux appels. Voici les communications écrites à cet effet :

- 17 mai : Courriel envoyé à l'entrepreneur, car il n'avise pas le surveillant de sa planification de travaux et il est difficile pour le surveillant d'entrer en contact avec l'entrepreneur;
- 24 juillet: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'avise plus de sa planification de travaux;
- 25 juillet: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'avise toujours pas de sa planification de travaux et ne répond pas au téléphone ni aux courriels;
- 26 juillet: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour connaître la planification des travaux, car l'entrepreneur n'en informe pas le surveillant;
- 27 juillet: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'avise toujours pas de sa planification de travaux;
- 8 août: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car il n'avise pas le surveillant de sa planification de travaux de sciage;
- 5 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour absence de contrôle qualitatif du béton, car il n'avait pas avisé le surveillant de sa planification de travaux;
- 14 septembre: Lors de la réunion de chantier, les problèmes de communication récurrents sont soulevés par le surveillant (échéancier non-fourni pour les travaux du lendemain, changement à l'horaire, difficulté de rejoindre l'entrepreneur par téléphone);
- 2 octobre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'a pas avisé des travaux qui ont été réalisés le samedi;
- 4 octobre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'a pas avisé des travaux de coffrage réalisés dans la journée;
- 23 octobre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'a pas avisé des travaux de remblai sans retrait réalisés dans la journée;
- 25 octobre: Mémo à l'entrepreneur, car il n'a pas avisé le surveillant des travaux de pavage qui ont été réalisés;
- 31 octobre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'a pas avisé des travaux de remblai sans retrait et pavé de béton réalisés dans la journée.

4.3 Agissement professionnel et proactif :

- 14 septembre : Lors de la réunion de chantier l'entrepreneur admet qu'il ne répond pas ni aux appels téléphonique, ni aux messages texte de façon volontaire. Il admet aussi qu'il ne prend pas connaissance des mémos de façon volontaire.

4.4 Fourniture ressources humaines et matérielles nécessaires :

L'entrepreneur n'a pas fourni suffisamment ni les ressources humaines ni matérielles nécessaires au parachèvement des travaux.

5 ORGANISATION ET GESTION

5.1 Planification efficace du chantier :

La liste de séquence des travaux est établie par l'entrepreneur selon l'emplacement géographique des sections seulement. Elle ne tient pas compte des contraintes particulières de l'emplacement et priorités, par exemple :

- Le bateau pavé est restée inaccessible durant 22 jours à l'intersection Willibrord et Wellington qui est très passante. Il a été cassée au même moment que les sections de trottoir à reconstruire à proximité, alors qu'il s'agissait d'une correction du cours d'eau seulement.;
- L'accès à la ruelle est resté inaccessible durant 21 jours. L'entrée de la ruelle sur la rue Hickson a été cassée au même moment que les sections de trottoir à reconstruire à proximité, alors qu'il s'agissait d'une correction de pavage seulement.
- Les sections devant les écoles, bien qu'identifiées comme prioritaires par la Ville, n'ont pas été planifiées en tête de liste.

L'entrepreneur a fourni la fiche technique du pavé de béton à la Ville plus de 3 mois après le début des travaux, ce qui a engendré des délais de fabrication et retards dans les travaux. Ce retard a eu pour effet que les travaux devant les écoles ont été réalisés après la rentrée scolaire.

5.2 Chantier propre :

Le nettoyage des lieux n'est pas fait après les travaux, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

- 25 septembre: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour absence de nettoyage des lieux après les travaux;
- 3 octobre: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour le ramassage des passerelles et panneaux de signalisation laissés abandonnés sur place.
- 17 octobre: Mémo pour présence d'une grande quantité de clous, laissés sur la chaussée ouverte à la circulation;
- 25 octobre: Mémo pour absence de nettoyage des lieux après les travaux;

5.3 Minimiser les impacts citoyens :

Plus de 32 requêtes de citoyens mécontents ont été reçues par le biais du 311;

16 % des sections de trottoirs étaient absentes pendant plus de 10 jours;

75 % des sections de pavage étaient absentes pendant plus de 10 jours. Voici le pire exemple :

- L'accès au stationnement commercial sur le boul. René-Lévesque n'a pas été disponible durant 34 jours.

Les arrières trottoirs ne sont pas remblayés plusieurs semaines après les travaux, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

- 11 août: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car les arrières trottoirs de la phase I ne sont pas remblayés plusieurs semaines après les travaux;
- 3 octobre: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car les arrières trottoirs de la rue Egan ne sont pas remblayés 3 semaines après les travaux;
- 26 octobre: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car plusieurs plaintes sont reçues par les citoyens pour la remise en état des lieux déficiente;
- 7 novembre: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car plusieurs plaintes sont reçues par les citoyens pour la réparation des arrières trottoirs non-réalisée, dont l'absence de terre.

Le gazon n'est pas installé pour l'ensemble des sections de la phase II;

Une demande particulière ayant pour but de réduire le bruit aux abords du Strom spa n'est pas respectée. Une communication écrite a été envoyée à cet effet :

- 23 août: Courriel à l'entrepreneur, car les travaux de sciage ont été réalisés en dehors des plages horaires autorisées.

5.4 Solutions pour les imprévus :

Souvent la solution a été trouvée au chantier avec les journaliers, car le contremaître n'a presque jamais été présent au chantier.

5.5 Entière coordination et suivi des sous-traitants et fournisseurs :

Les travaux de sciage réalisés le 23 août devant le Strom spa ont été réalisés en dehors des plages horaires autorisées, car le sous-traitant n'en était pas avisé par l'entrepreneur;

6 COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

6.1 Soumis les documents du contrat à temps :

La liste des sous-traitants n'a jamais été fournie à la Ville;

L'entrepreneur fait l'occupation du domaine public sans permis, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

- 16 mai: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour absence de demande de permis d'occupation temporaire du domaine public alors que les travaux sont débutés;
- 3 août: Avis de redressement envoyé à l'entrepreneur dans lequel il est mentionné que son permis est expiré depuis 2 semaines et qu'aucune nouvelle demande n'a été reçue;
- 15 août : Courriel envoyé à l'entrepreneur pour lui rappeler que son permis est expiré depuis plus de 3 semaines.

Les fiches techniques ne sont pas fournies avant l'utilisation des matériaux au chantier, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

- 16 juin: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car le remblai sans retrait est installé sans fiches techniques fournies;
- 17 juin: Mémo à l'entrepreneur pour la pose d'enrobé ESG-10 sans fiches techniques fournies;
- 3 juillet: Mémo à l'entrepreneur pour la pose d'enrobés GB-20 et ESG-10 sans fiches techniques fournies;
- 4 juillet: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car les plaques podotactiles droites sont installées sans fiches techniques fournies;
- 11 juillet: Mémo à l'entrepreneur pour la pose d'enrobés GB-20 et ESG-10 sans fiches techniques fournies;
- 12 juillet: Mémo à l'entrepreneur pour la pose d'enrobé ESG-10 sans fiches techniques fournies;
- 3 août: Avis de redressement envoyé à l'entrepreneur dans lequel la Ville rappelle que les fiches techniques doivent être approuvées avant l'installation des matériaux au chantier. Malgré cet avis, la problématique n'a pas été corrigée;
- 22 août: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car les fiches technique du pavé de béton n'ont pas encore été fournies;
- 30 août: Mémo à l'entrepreneur pour la pose de béton sans fiches techniques fournies;
- 7 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour l'installation de remblai sans retrait sans fiches techniques fournies;
- 11 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour la pose d'enrobé GB-20 sans fiches techniques fournies.

6.2 Documents de qualité (clairs et pertinents) :

Il y avait très peu de communication de la part de l'entrepreneur et il y avait le manque des détails et de la clarté.

Montréal, Le 15 mars, 2018

Ville de Montréal
Arr: Verdun
4555 rue de Verdun, bureau 208
Verdun, Québec
H4G 1M4

a/s M. Guy Laroque

Titre du Contrat: Reconstruction de Trottoirs, de pavage et travaux divers sur différentes
rues - Arrondissement Verdun - No. Contrat S17-007

Sujet: Réponse sur votre Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des Travaux

Bonjour M. Laroque

Cette lettre est pour vous informer que nous sommes pas d'accord du rapport d'évaluation
du Rendement et les suivantes sont des explications pourquoi. Faire référence a votre rapport.

1 SANTE ET SECURITE

- 1,1 Remise d'ouverture de chantier a la CNESST - Faite OK pointage a 4
- 1,2 Référer au devis - Cahier des clauses administratives générale art. 2.1.2.2, que vraiment qu'on a pas soumis le programme de prévention, mais il n'y a pas d'avertissement tel que mentionne a l'article 2.1.2.2. (on Mérite 3 comme pointage)
- 1,3 Les corrections on était faite fur a mesure durant le roulement du chantier. Le surveillant de chantier nous mettait au courant de toutes sur le chantier. (on mérite 3 comme pointage)
- 1,4 Signalisation était adéquate après corrections mineurs était faite par Ventec. Il y a toujours des corrections a faire sur les lieux. (on mérite 3 comme pointage)

2 ASPECT DE LA CONFORMITE TECHNIQUE

- 2,1 Bien sur que les travaux on biens été exécute tel que les plans et devis a 100%. La surveillance des travaux par votre surveillant de chantier était sur place a toutes les jours. Il y a u des changements qu'on a faite sur le chantier, si non les travaux qu'on a faite n'était pas conforme.
(On Mérite 4 comme pointage)
- 2,2 Toutes corrections était corriger a fur a mesure durant le roulement du chantier.
(on mérite 3 comme pointage)
- 2,3 Accepter 4 comme pointage . OK

...cont'd

Titre du Contrat: Reconstruction de Trottoirs, de pavage et Travaux divers
rues - Arrondissement Verdun - Soumission No. S17-007

Sujet: Reponse sur votre Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des Travaux

3 RESPECT DES DELAIS, DES ECHANCIERS ET DES ASPECTS FINANCIERS

- 3,1 Oui c'est vrai que nous n'avons pas terminer les travaux selon les délais contractuels, mais on avait la bonne coordination avec l'ingénieur et ainsi avec le client. Je pense au moins qu'on mérite 2 comme pointage sur ce item.
- 3,2 Un échéancier était soumis mais nous n'avons pas respecter a 100%. Des changements ainsi que des correctives était faite sur le roulement du chantier. (on mérite 2 comme pointage)
- 3,3 Ventec a bien collaborer avec Ville et l'ingénieur concernant sur certains changements qu'on était faite, comme par exemple des ajouts des plaques podactile que la ville a décider . Il y a u des ajout des sections de trottoir a construire, des priorités d'exécution des nouvelles section de trottoir (on mérite 4 comme pointage)
- 3,4 Il y a u 2 demande de paiement sur ce chantier. La première était une demande de paiement progressif qu'aucune mesurage était faite. La raison est que la firme d'ingénieur a remplacer son surveillant de chantier. (On mérite 4 comme pointage)

4 FOURNITURE ET UTILISATION DES RESSOURCES

- 4,1 a ma connaissance le personnel au chantier était encadre de façon adéquate. On a pas u aucun avertissement sur ce sujet. (on mérite d'avoir 3 comme pointage)
- 4,2 La coordination était bien cordonner avec le surveillant de chantier ainsi que Alex Sciascia venait visiter a toutes temps sur le chantier et cordonnait bien avec le surveillant de chantier. (on mérite 3 comme pointage)
- 4,3 Sur le chantier on avait un contremaitre adéquate. Il avait certains condition difficile et compliquer qu'on a régler fur a mesure sur le chantier avec le client. Alex Sciascia réagit professionnel sur cette situation. (on mérite 3 comme pointage)
- 4,4 Ventec a toutes fournis a la demande de l'ingéneure ainsi Ventec était toujours disponible a la demande de la Ville. (on mérite 2 comme pointage)

5 ORGANISATION ET GESTION

- 5,1 Ventec a biens démontrer une planification des activités après plusieurs reprises durant le roulement du chantier. (on mérite 3 comme pointage)
- 5,2 Toutes les endroits de chantier était sécuritaire et propre a la fin de chaque journée et chaque fin de de semaine. (on mérite 3 comme pointage)
- 5,3 Un suivi des correctives était faite a chaque fin de jour de travail. On a pas le contrôle si durant les nuits et les fins de semaine qu'aurait des jeunes ventilasse le chantier. (on mérite 3 comme pointage)
- 5,4 Le charge de projet Alex Sciascia a toujours collaborer sur le chantier pour soumettre ces idées sur certains changement imprévus au chantier. (on mérite 4 comme pointage)
- 5,5 Sur le chantier on avait (1) sous-traitant en Pave-Uni et la coordination était bien cordonner on mérite d'avoir 4 point sur cette item. Je ne voient pas d'autre raison pourquoi on doivent de ne pas mérite 4 comme pointage.



...cont'd

Titre du Contrat: Reconstruction de Trottoirs, de pavage et Travaux divers
rues - Arrondissement Verdun - Soumission No. S17-007

Sujet: Reponse sur votre Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des Travaux

6 COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

6,1 Nous avons soumis toutes document tel que demander, il y a u des retards cause est qu'il y a u des changements de représentant de de la Ville et des changements de priorités des sections trottoirs a faire. (on mérite 3 comme pointage)

6,2 Nous avons bien soumis toutes document adéquate a la Ville et a l'ingénieur.
On mérite 3 comme pointage.

Suite a toutes nos commentaires ci-haut mentionnée, nous aimerons faire un réunion avec le client sur cette sujet.

Merci de votre collaboration.

Les Entreprises Ventec Inc.

Alex Sciascia

Charge de Projet



Montréal, Le 15 mars, 2018

Ville de Montréal
Arr: Verdun
4555 rue de Verdun, bureau 208
Verdun, Québec
H4G 1M4

a/s M. Guy Laroque

Titre du Contrat: Reconstruction de Trottoirs, de pavage et travaux divers sur différentes
rues - Arrondissement Verdun - No. Contrat S17-007

Sujet: Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des Travaux
Divers Commentaire sur votre Justifications

Bonjour M. Laroque

Cette lettre est pour informer que les suivantes sont des commentaires
supplémentaire sur votre justification faite

- 1,4 Oui ceste vrai, mais des corrections était faite le plus rapidement possible et même on a arrêter nos travaux la cause sur ce sujet. On a la droit de faire des erreurs dans la vie. On a pas le contrôle de nos ouvriers. Je pense que vous avez exagérer sur cette situation.
- 2,1 Se n'est pas possible que les travaux exécuter ne sont pas conforme. Si ceste le cas, le surveillant de chantier fessait pas sa Job.
- 2,2 Ce n'est pas vrai que les corrections sur le chantier n'était pas faite ou même que vous dite que ne sont pas conforme. S'il s'agit d'une réparation, ceste une déficiences. Il fait partie du Contrat.
- 2,3 Pourquoi sur l'item 2,2 vous nous évaluer a ZERO comme pointage et pour cette item de 2,3 vous nous évaluer 4 comme pointage?
- 3,2 La cédule des rues fait partie d'une échéancier. Il n'y aucun explication a faire comment construire des trottoirs en détails.
- 3,3 Pour le 19 juin, 2017. Oui ceste vrai qu'on a remplacer la tête de trottoir sans aviser la Ville. **Ou Était le surveillant de chantier** de faire un suivi sur cette situation et même mieux on a jamais facturer sur cette item. Ca pas rapport le pointage que vous avez évaluer.

...cont'd

Titre du Contrat: Reconstruction de Trottoirs, de pavage et Travaux divers
rues - Arrondissement Verdun - Soumission No. S17-007

Sujet: Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des Travaux
Divers Commentaire sur votre Justifications

3,4 Ils n'y pas u beaucoup demande de paiement sur ce projet. Le pointage de 2 n'est pas une bonne évaluation.

4,1 On avait plusieurs contremaitre sur le chantier.

: Contremaitre pour L'Équipe d'Excavation	Domenic Martorana
: Contremaitre pour L'Équipe de coffrage	Jamal
: Contremaitre pour L'Équipe de la couler de Béton	Leo DiMora
: Contremaitre pour L'Équipe de L'Empierrement	Pietro Neri
: Contremaitre pour L'Équipe d'Asphalte	Enrico Abruzzessi

4,2 Sur cette item de 4,2 , le surveillant de chantier était toujours en contact avec nos contremaitres même si avez dit que qu'il n'avait pas de contremaitre sur le chantier.

Votre surveillant demander a nos plusieurs contremaitres de quoi que Ventec faisait le lendemain.

4,3 Cette item est vraiment faut. Alex Sciascia a faite un JOKE sur cette sujet et la Ville a pris ca au sérieux On est tu des enfants d'école? ca ceste n'est pas une bonne raison de nous évaluer a Zéro.

5,1 Cette partie ne fait pas partie de cette item mais plus sur l'item 3,1. Pas de question d'avoir ZERO comme pointage.

5,4 Il avait 5 contremaitres sur ce chantier. Ceci se n'est pas vrai que vous faisait a faire avec nos journaliers.

5,5 Seulement pour UN SEUL SOUS-TRAITANT en sciage travaux faite le 23 aout, 2017.
Vous nous avez évaluer 1 comme pointage juste pour ca. WOW

Merci de votre Collaboration

Les Entreprises Ventec Inc.



Alex Sciascia

Charge de Projet

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat : S17-007

Titre du contrat : Reconstruction de trottoirs

Fournisseur : Les entreprises Ventec inc.

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

1. Santé et sécurité

- 1.1 Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?
- 1.2 Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?
- 1.3 Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?
- 1.4 Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?

4	
✓	3
✓	3
✓	3
✓	✓
3,8%	0,0%

Points pour ce thème (maximum 16 points)

Total du thème (maximum 10 %)

13

8,1%

2. Aspect de la conformité technique

- 2.1 Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?
- 2.2 Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?
- 2.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?

✓	4
✓	3
4	
✓	0
17,5%	0,0%

Points pour ce thème (maximum 12 points)

Total du thème (maximum 30 %)

11

27,5%

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers

- 3.1 Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?
- 3.2 Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?
- 3.3 Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?
- 3.4 Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?

✓	2
✓	2
✓	4
✓	4
✓	0
7,5%	0,0%

Points pour ce thème (maximum 16 points)

Total du thème (maximum 30 %)

12

22,5%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème

Pointage Pointage final

4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	1	3
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	1	3
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	0	3
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	1	2
Points pour ce thème (maximum 16 points)		3	0
Total du thème (maximum 10 %)		1,9%	0,0%

11
6,9%

5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	1	3
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2	3
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	3
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	2	4
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	1	4
Points pour ce thème (maximum 20 points)		8	0
Total du thème (maximum 10 %)		4,0%	0,0%

17
8,5%

6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	1	3
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	3
Points pour ce thème (maximum 8 points)		3	0
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	0,0%

6
7,5%

Pointage total pour la pondération des thèmes (%)

33% 0%

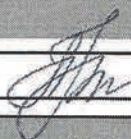
81%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

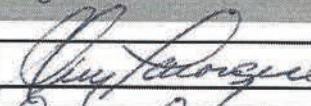
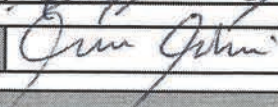
Justification du pointage attribué

2
Voir pièce jointe

Évaluation réalisée par

Chargé de projet	Ilona Lavrenova	Signature		Date	2018-02-13
------------------	-----------------	-----------	---	------	------------

Approuvée par

Chef de section	Guy Larocque	Signature		Date	2018-02-13
Chef de division	Jean Cardin	Signature		Date	2018-02-13

Décision finale

NOUS AVONS REU RAPPORT LE 15 FEVRIER 2018

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :

Oui Non Date *Le 15 MARS, 2018*

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

- maintenir le rapport de rendement insatisfaisant
- réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

Justification du pointage final

Chargé de projet		Signature		Date	
------------------	--	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
Chef de division		Signature		Date	
Direction		Signature		Date	

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat : S17-007

Titre du contrat : Reconstruction de trottoirs

Fournisseur : Les entreprises Ventec inc.

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

1. Santé et sécurité

1.1	Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?	4	4
1.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?	0	4
1.3	Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?	1	1
1.4	Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?	1	1
Points pour ce thème (maximum 16 points)		6	10
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	6,3%

2. Aspect de la conformité technique

2.1	Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?	3	3
2.2	Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?	0	0
2.3	Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?	4	4
Points pour ce thème (maximum 12 points)		7	7
Total du thème (maximum 30 %)		17,5%	17,5%

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers

3.1	Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?	0	0
3.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?	0	0
3.3	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?	2	2
3.4	Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?	2	2
Points pour ce thème (maximum 16 points)		4	4
Total du thème (maximum 30 %)		7,5%	7,5%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème

Pointage Pointage
final

4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	1	1
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	1	1
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	0	0
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	1	1
Points pour ce thème (maximum 16 points)		3	3
Total du thème (maximum 10 %)		1,9%	1,9%

5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	1	1
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2	2
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	2
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	2	2
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	1	1
Points pour ce thème (maximum 20 points)		8	8
Total du thème (maximum 10 %)		4,0%	4,0%

6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	1	1
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	2
Points pour ce thème (maximum 8 points)		3	3
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	3,8%

Pointage total pour la pondération des thèmes (%)

38% 41%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Justification du pointage attribué

2
Voir pièce jointe

Évaluation réalisée par

Chargé de projet	Ilona Lavrenova	Signature		Date	
------------------	-----------------	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section	Guy Larocque	Signature		Date	
-----------------	--------------	-----------	--	------	--

Chef de division	Jean Cardin	Signature		Date	
------------------	-------------	-----------	--	------	--

Décision finale

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :

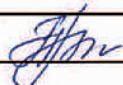
Oui Non Date

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

- maintenir le rapport de rendement insatisfaisant
- réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

Justification du pointage final

Après l'analyse des commentaires transmis par l'entrepreneur et étant donné que le cahier des charges n'exigeait pas le dépôt du programme de prévention pour les travaux, nous avons ajusté le pointage à 4 points pour le critère 1.2 du thème Santé et sécurité mais nous avons décidé de maintenir les points attribués pour le reste de cette évaluation.

Chargé de projet	Ilona Lavrenova	Signature		Date	19-03-2018
------------------	-----------------	-----------	---	------	------------

Approuvée par

Chef de section	Guy Larocque	Signature		Date	2018-03-20
-----------------	--------------	-----------	--	------	------------

Chef de division	Jean Cardin	Signature		Date	2018-03-20
------------------	-------------	-----------	--	------	------------

Direction	DISRS WINKER	Signature		Date	2018-03-20
-----------	--------------	-----------	--	------	------------

RAPPORT D'ÉVALUATION DU RENDEMENT – CONTRAT S17-007

Justification du pointage attribué

1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

1.1 Avis d'ouverture de chantier :

L'avis d'ouverture de chantier a été transmis en retard de plus de 10 jours, après deux rappels.

1.2 Programme de prévention :

Aucun programme de prévention n'a été soumis.

1.3 Non-conformité SST :

Les travailleurs ne portent pas le casque et la veste de sécurité tout au long des travaux. La situation n'a jamais été corrigée, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

- 4 juillet : Mémo émis pour le non-respect du port du casque de sécurité;
- 14 juillet: Courriel de rappel sur le mémo du 4 juillet. Il n'y a eu aucun retour de l'entrepreneur, ni sur ce mémo ni sur ce courriel, sur les mesures correctives apportées par le maître d'œuvre;
- 3 août: Avis de redressement envoyé à l'entrepreneur dans lequel la Ville rappelle que le port du casque de sécurité par les travailleurs n'est pas respecté. Malgré cet avis, la problématique continue;
- 7 septembre : Mémo émis pour le non-respect du port du casque et des vêtements de sécurité;
- 14 septembre: Lors de la réunion de chantier, la Ville rappelle à l'entrepreneur qu'il doit apporter les corrections nécessaires pour rendre le chantier sécuritaire et particulièrement au niveau du port des équipements de protection individuelle et de la signalisation;
- 25 octobre: Mémo à l'entrepreneur pour le non-respect du port du casque et des vêtements de sécurité.

1.4 Non-conformité signalisation :

La signalisation est déficiente tout au long des travaux, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

- 16 mai: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour absence de signalisation et de protection pour les citoyens durant les travaux de sciage;
- 18 mai: Avis verbal du surveillant, consigné au journal de chantier, pour la non-conformité de la signalisation compromettant la sécurité des piétons, devant la clinique médicale;
- 7 septembre : Mémo pour la non-conformité de la signalisation;
- 17 octobre: Mémo de non-conformité de la signalisation;
- 25 octobre: Mémo de non-conformité de la signalisation.

2 ASPECT DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE

2.1 Non-respect des exigences du devis :

À plusieurs reprises, les matériaux installés au chantier ne sont pas approuvés (voir les communications écrites à la section 6.1.3);

À plusieurs reprises, les matériaux installés au chantier ne sont pas identifiés par un billet de livraison. Voici les communications écrites à cet effet :

- 5 juillet: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour l'installation de terre de culture non-approuvé et non-identifié par un billet au chantier;
- 16 août: Le surveillant consigne dans son rapport journalier qu'aucun billet de livraison n'est disponible au chantier pour l'installation de la terre;
- 5 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour une coulée de béton en l'absence du surveillant et du laboratoire. La provenance du béton est inconnue;
- 11 septembre: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car des matériaux non-approuvés et non-identifiés par un billet au chantier ont été installés le 23 août (terre) et le 2 septembre (MG-20);
- 18 septembre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier qu'aucun billet de livraison n'est disponible au chantier pour l'installation de la terre;
- 19 septembre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier qu'aucun billet de livraison n'est disponible au chantier pour l'installation de la terre;
- 20 septembre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier qu'aucun billet de livraison n'est disponible au chantier pour l'installation de MG-20;

Autres exigences non-respectées et communications écrites associées :

- 17 juin: Mémo à l'entrepreneur pour la non-conformité de l'épaisseur d'asphalte dans le cours d'eau;
- 20 juin: Mémo à l'entrepreneur pour le pavage lors d'une forte pluie;
- 8 août: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour le non-respect lors du sciage du marquage au sol et de la profondeur;
- 7 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour la non-conformité de l'épaisseur du remblai sans retrait et l'installation lors d'une forte pluie;
- 13 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour le décoffrage trop hâtif;
- 11 octobre: Mémo à l'entrepreneur pour la non-conformité de l'épaisseur et du type d'enrobé;
- 17 octobre: Mémo à l'entrepreneur pour la non-conformité de la finition du béton.

2.2 Correction des non-conformités et déficiences :

- 28 juillet : Liste des déficiences de la phase I envoyée à l'entrepreneur par courriel. Une seule déficience sur 9 a été corrigée durant la réalisation de la phase II;
- 24 octobre : Courriel envoyé à l'entrepreneur, suite à des nombreux messages laissés dans sa boîte vocale, l'informant que la Ville procéderait à la réparation des dommages causés à la clôture sur la rue Allard le 31 août;

- 27 octobre : Liste des déficiences préliminaire, 29 déficiences au total, envoyée à l'entrepreneur par courriel pour les sections complétées à cette date. Aucune déficience n'a pas été corrigée par l'entrepreneur.

2.3 Fourniture de documents techniques de qualité :

Les documents fournis sont conformes aux exigences.

3 RESPECT DES DÉLAIS, DES ÉCHÉANCIERS ET DES ASPECTS FINANCIERS

3.1 Délais

L'entrepreneur n'agit pas avec la diligence.

- 113 jours de retard dans la réalisation des travaux de la section # 50;
- 109 jours de retard dans la réalisation des travaux de la section # 52;
- 73 jours de retard pour la réalisation du contrat qui n'est toujours pas terminé à ce jour, car le gazon n'a pas été installé pour les sections de la phase II et que les travaux d'une section non débutée ont dû être suspendu en raison de la période hivernale.

3.2 Fourniture d'un échancier

- L'entrepreneur n'a jamais fourni d'échancier, uniquement des listes avec la séquence des travaux.

3.3 Collaboration dans la gestion des changements

- 19 juin : L'entrepreneur a remplacé une tête de puisard de trottoir sans avis ni autorisation de la Ville, soit des travaux supplémentaires non-prévus au devis.
- 20 juin : Courriel envoyé avec l'autorisation du changement et la demande de prix pour ce remplacement, mais l'entrepreneur n'a jamais fourni.

3.4 Demandes de paiement complètes

- Les demandes de paiement arrivent toujours très en retard.

4 FOURNITURE ET UTILISATION DES RESSOURCES

4.1 Personnel au chantier encadré :

- Il n'y a presque pas de contremaître présent au chantier, les employés sont laissés à eux-mêmes.

4.2 Collaboration des responsables au chantier :

De façon récurrente, l'entrepreneur n'avise pas le surveillant de sa planification de travaux et ne répond pas aux appels. Voici les communications écrites à cet effet :

- 17 mai : Courriel envoyé à l'entrepreneur, car il n'avise pas le surveillant de sa planification de travaux et il est difficile pour le surveillant d'entrer en contact avec l'entrepreneur;
- 24 juillet: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'avise plus de sa planification de travaux;
- 25 juillet: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'avise toujours pas de sa planification de travaux et ne répond pas au téléphone ni aux courriels;
- 26 juillet: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour connaître la planification des travaux, car l'entrepreneur n'en informe pas le surveillant;
- 27 juillet: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'avise toujours pas de sa planification de travaux;
- 8 août: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car il n'avise pas le surveillant de sa planification de travaux de sciage;
- 5 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour absence de contrôle qualitatif du béton, car il n'avait pas avisé le surveillant de sa planification de travaux;
- 14 septembre: Lors de la réunion de chantier, les problèmes de communication récurrents sont soulevés par le surveillant (échéancier non-fourni pour les travaux du lendemain, changement à l'horaire, difficulté de rejoindre l'entrepreneur par téléphone);
- 2 octobre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'a pas avisé des travaux qui ont été réalisés le samedi;
- 4 octobre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'a pas avisé des travaux de coffrage réalisés dans la journée;
- 23 octobre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'a pas avisé des travaux de remblai sans retrait réalisés dans la journée;
- 25 octobre: Mémo à l'entrepreneur, car il n'a pas avisé le surveillant des travaux de pavage qui ont été réalisés;
- 31 octobre: Le surveillant consigne dans son rapport journalier que l'entrepreneur ne l'a pas avisé des travaux de remblai sans retrait et pavé de béton réalisés dans la journée.

4.3 Agissement professionnel et proactif :

- 14 septembre : Lors de la réunion de chantier l'entrepreneur admet qu'il ne répond pas ni aux appels téléphonique, ni aux messages texte de façon volontaire. Il admet aussi qu'il ne prend pas connaissance des mémos de façon volontaire.

4.4 Fourniture ressources humaines et matérielles nécessaires :

L'entrepreneur n'a pas fourni suffisamment ni les ressources humaines ni matérielles nécessaires au parachèvement des travaux.

5 ORGANISATION ET GESTION

5.1 Planification efficace du chantier :

La liste de séquence des travaux est établie par l'entrepreneur selon l'emplacement géographique des sections seulement. Elle ne tient pas compte des contraintes particulières de l'emplacement et priorités, par exemple :

- Le bateau pavé est restée inaccessible durant 22 jours à l'intersection Willibrord et Wellington qui est très passante. Il a été cassée au même moment que les sections de trottoir à reconstruire à proximité, alors qu'il s'agissait d'une correction du cours d'eau seulement.;
- L'accès à la ruelle est resté inaccessible durant 21 jours. L'entrée de la ruelle sur la rue Hickson a été cassée au même moment que les sections de trottoir à reconstruire à proximité, alors qu'il s'agissait d'une correction de pavage seulement.
- Les sections devant les écoles, bien qu'identifiées comme prioritaires par la Ville, n'ont pas été planifiées en tête de liste.

L'entrepreneur a fourni la fiche technique du pavé de béton à la Ville plus de 3 mois après le début des travaux, ce qui a engendré des délais de fabrication et retards dans les travaux. Ce retard a eu pour effet que les travaux devant les écoles ont été réalisés après la rentrée scolaire.

5.2 Chantier propre :

Le nettoyage des lieux n'est pas fait après les travaux, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

- 25 septembre: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour absence de nettoyage des lieux après les travaux;
- 3 octobre: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour le ramassage des passerelles et panneaux de signalisation laissés abandonnés sur place.
- 17 octobre: Mémo pour présence d'une grande quantité de clous, laissés sur la chaussée ouverte à la circulation;
- 25 octobre: Mémo pour absence de nettoyage des lieux après les travaux;

5.3 Minimiser les impacts citoyens :

Plus de 32 requêtes de citoyens mécontents ont été reçues par le biais du 311;

16 % des sections de trottoirs étaient absentes pendant plus de 10 jours;

75 % des sections de pavage étaient absentes pendant plus de 10 jours. Voici le pire exemple :

- L'accès au stationnement commercial sur le boul. René-Lévesque n'a pas été disponible durant 34 jours.

Les arrières trottoirs ne sont pas remblayés plusieurs semaines après les travaux, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

- 11 août: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car les arrières trottoirs de la phase I ne sont pas remblayés plusieurs semaines après les travaux;
- 3 octobre: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car les arrières trottoirs de la rue Egan ne sont pas remblayés 3 semaines après les travaux;
- 26 octobre: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car plusieurs plaintes sont reçues par les citoyens pour la remise en état des lieux déficiente;
- 7 novembre: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car plusieurs plaintes sont reçues par les citoyens pour la réparation des arrières trottoirs non-réalisée, dont l'absence de terre.

Le gazon n'est pas installé pour l'ensemble des sections de la phase II;

Une demande particulière ayant pour but de réduire le bruit aux abords du Strom spa n'est pas respectée. Une communication écrite a été envoyée à cet effet :

- 23 août: Courriel à l'entrepreneur, car les travaux de sciage ont été réalisés en dehors des plages horaires autorisées.

5.4 Solutions pour les imprévus :

Souvent la solution a été trouvée au chantier avec les journaliers, car le contremaître n'a presque jamais été présent au chantier.

5.5 Entière coordination et suivi des sous-traitants et fournisseurs :

Les travaux de sciage réalisés le 23 août devant le Strom spa ont été réalisés en dehors des plages horaires autorisées, car le sous-traitant n'en était pas avisé par l'entrepreneur;

6 COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

6.1 Soumis les documents du contrat à temps :

La liste des sous-traitants n'a jamais été fournie à la Ville;

L'entrepreneur fait l'occupation du domaine public sans permis, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

- 16 mai: Courriel envoyé à l'entrepreneur pour absence de demande de permis d'occupation temporaire du domaine public alors que les travaux sont débutés;
- 3 août: Avis de redressement envoyé à l'entrepreneur dans lequel il est mentionné que son permis est expiré depuis 2 semaines et qu'aucune nouvelle demande n'a été reçue;
- 15 août : Courriel envoyé à l'entrepreneur pour lui rappeler que son permis est expiré depuis plus de 3 semaines.

Les fiches techniques ne sont pas fournies avant l'utilisation des matériaux au chantier, malgré plusieurs communications verbales et écrites, dont :

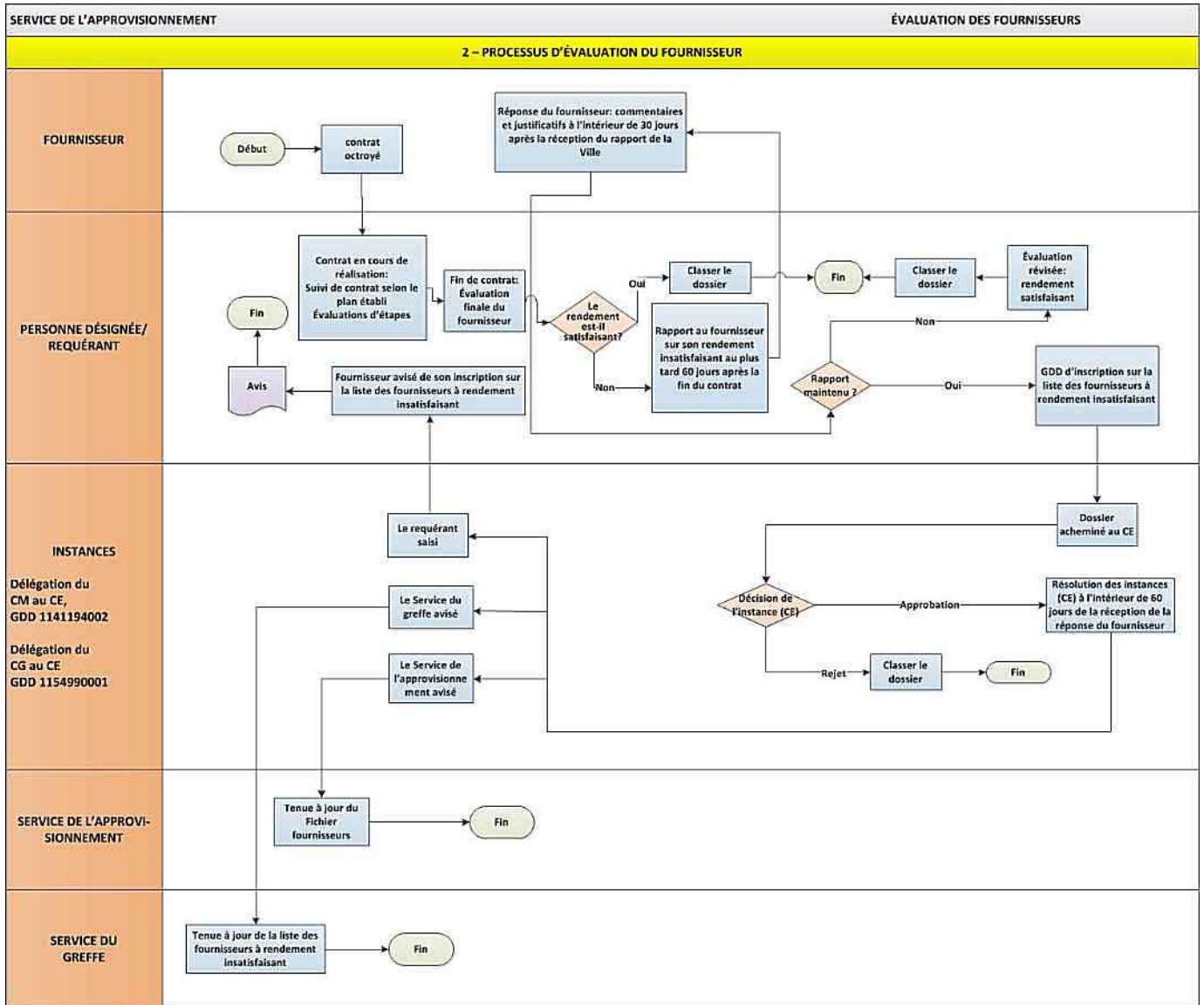
- 16 juin: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car le remblai sans retrait est installé sans fiches techniques fournies;
- 17 juin: Mémo à l'entrepreneur pour la pose d'enrobé ESG-10 sans fiches techniques fournies;
- 3 juillet: Mémo à l'entrepreneur pour la pose d'enrobés GB-20 et ESG-10 sans fiches techniques fournies;
- 4 juillet : Courriel envoyé à l'entrepreneur, car les plaques podotactiles droites sont installées sans fiches techniques fournies;
- 11 juillet: Mémo à l'entrepreneur pour la pose d'enrobés GB-20 et ESG-10 sans fiches techniques fournies;
- 12 juillet: Mémo à l'entrepreneur pour la pose d'enrobé ESG-10 sans fiches techniques fournies;
- 3 août: Avis de redressement envoyé à l'entrepreneur dans lequel la Ville rappelle que les fiches techniques doivent être approuvées avant l'installation des matériaux au chantier. Malgré cet avis, la problématique n'a pas été corrigée;
- 22 août: Courriel envoyé à l'entrepreneur, car les fiches technique du pavé de béton n'ont pas encore été fournies;
- 30 août: Mémo à l'entrepreneur pour la pose de béton sans fiches techniques fournies;
- 7 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour l'installation de remblai sans retrait sans fiches techniques fournies;
- 11 septembre: Mémo à l'entrepreneur pour la pose d'enrobé GB-20 sans fiches techniques fournies.

6.2 Documents de qualité (clairs et pertinents) :

Il y avait très peu de communication de la part de l'entrepreneur et il y avait le manque des détails et de la clarté.

ANNEXE 3

Processus d'acheminement d'évaluation de rendement insatisfaisant





Dossier # : 1186670001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (saillies 2016-2) - Appel d'offres CDN-NDG-AOP-16- TP-030.

II EST RECOMMANDÉ :

D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (saillies 2016-2) (appel d'offres CDN-NDG-AOP-16- TP-030).

De recommander au comité exécutif l'inscription de cette entreprise sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du Comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2018-04-06 08:07

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186670001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les entreprises Ventec inc. réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (saillies 2016-2) - Appel d'offres CDN-NDG-AOP-16- TP-030.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a aménagé des trottoirs élargis (saillies) à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement afin d'apaiser la circulation et de sécuriser davantage les déplacements des piétons.

L'appel d'offres CDN-NDG-16-AOP-TP-030 ayant donné lieu à ce contrat inclut une clause d'évaluation intégrée aux documents contractuels. Cette clause prévoit notamment qu'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70% au terme de l'évaluation du contrat est considéré comme ayant fourni un rendement insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant par le comité exécutif (CE).

Le présent sommaire vise à approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Ventec inc. dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Saillies 2016-2). Cette compagnie sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du CE approuvant le tout, le cas échéant. La présente évaluation de rendement insatisfaisant, une fois approuvée par le CE, permettra ainsi à l'arrondissement de ne pas accepter toute soumission de cette firme, à sa discrétion, pour une période de deux (2) ans, même si sa soumission représente la plus basse soumission conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1266 du 26 octobre 2015 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), afin de permettre au comité exécutif d'exercer certains pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes.

CM15 1107 du 21 septembre 2015 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme.

CA16 170329 du 5 décembre 2016 - Accorder à Les entreprises Ventec inc. le contrat au montant de 1 987 287,69 \$ taxes incluses, pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Saillies 2016-2), et autoriser une dépense à cette fin de 2 192 287,69 \$, comprenant toutes les taxes et les frais accessoires, le cas échéant (5 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-030.

DESCRIPTION

Considérant la prestation insuffisante de l'adjudicataire de service durant la saison 2016-2017, et pour motifs de manquements importants ayant entraîné de nombreux préjudices à l'arrondissement et aux citoyens, l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a approuvé l'évaluation de rendement insatisfaisant effectué par notre consultant IGF axiom et validée par nos ingénieurs et par notre chef de division responsables du suivi du contrat. Conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs, les rapports d'évaluation ont été transmis à l'entrepreneur le 30 janvier 2018 par courriel à l'intérieur d'un délai de 60 jours suivant la fin du contrat. Celui-ci disposait d'un délai de 30 jours pour soumettre des commentaires et contester les résultats.

Le fournisseur Les entreprises Ventec inc. a fait parvenir ses commentaires par courriel le 25 février 2018. Après analyse des commentaires transmis par le fournisseur, l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, en lien avec le consultant IGF Axiom, a décidé de maintenir cette évaluation de rendement insatisfaisant.

Il est demandé d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Les entreprises Ventec Inc., dans le cadre du contrat pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. L'inscription de cette compagnie sur la liste de firmes à rendement insatisfaisant sera valide pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, la présente évaluation de rendement insatisfaisant, permettant ainsi à la Ville de ne pas accepter toute soumission de cette firme, même si sa soumission représente la plus basse soumission conforme.

JUSTIFICATION

Les pièces justificatives pour l'évaluation de rendement insatisfaisant sont jointes au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement se réserve la possibilité de refuser toute soumission du fournisseur Ventec Inc. au cours des deux (2) prochaines années, à compter de la date de la résolution du comité exécutif (CE).

De plus, la Ville pourra se réserver la possibilité de refuser toute autre soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur, qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part de la Ville ou dont l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, a fait l'objet d'une telle évaluation durant la même période.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Historique :

6 septembre 2016: Octroi de contrat

10 juillet 2017: Début des travaux

22 décembre 2017: Fin des travaux

30 janvier 2018: Transmission du rapport de rendement insatisfaisant au fournisseur

25 février 2018: Réception des commentaires du fournisseur

À venir :

18 avril 2018 : Décision des instances

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leur connaissance, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hamid SIDER, Service de l'approvisionnement
Youness FAOUZI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Youness FAOUZI, 5 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chouaib GUELMAMI
Ingenieur(e)

Tél : 514-872-5780
Télécop. : 514 -872-0918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-30

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat : CDN-NDG-16-AOP-TP-030

Titre du contrat : Construction de trottoirs élargis (saillies), là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Saillies 2016-2)

Fournisseur : Les Entreprises Ventec inc.

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

1. Santé et sécurité

1.1	Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?	4	
1.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?	0	
1.3	Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?	2	
1.4	Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?	2	
Points pour ce thème (maximum 16 points)		8	0
Total du thème (maximum 10 %)		5,0%	0,0%

2. Aspect de la conformité technique

2.1	Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?	3	
2.2	Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?	2	
2.3	Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?	2,5	
Points pour ce thème (maximum 12 points)		7,5	0
Total du thème (maximum 30 %)		18,8%	0,0%

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers

3.1	Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?	0	
3.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?	0	
3.3	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?	3	
3.4	Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?	2	
Points pour ce thème (maximum 16 points)		5	0
Total du thème (maximum 30 %)		9,4%	0,0%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème

Pointage Pointage final

4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	1	
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	2	
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	2	
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	0	
Points pour ce thème (maximum 16 points)		5	0
Total du thème (maximum 10 %)		3,1%	0,0%

5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	0	
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2	
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	3	
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	1	
Points pour ce thème (maximum 20 points)		8	0
Total du thème (maximum 10 %)		4,0%	0,0%

6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	1	
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	
Points pour ce thème (maximum 8 points)		3	0
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	0,0%

Pointage total pour la pondération des thèmes (%)

44% 0%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Justification du pointage attribué

Le projet a très mal commencé. C'est un projet qui devait commencer à l'automne 2016 et se terminer en 85 jours. Cependant, lors de la réunion de démarrage du 23 mars 2017, l'entrepreneur n'avait pas l'intention de commencer ce projet rapidement, car il était en retard dans plusieurs autres contrats. Suite à plusieurs relances de la part du chargé de projet de la ville et n'ayant aucune réponse de la part de l'entrepreneur, le chargé de projet de la ville a donc déterminé une date de début des travaux, soit le 15 mai 2017. Malgré plusieurs avertissements écrits, l'entrepreneur a commencé le projet le 10 juillet 2017 et il a terminé ± 4 mois et demi plus tard. Aussi, il y a eu plusieurs problèmes au niveau de la santé et sécurité au travail lors de l'exécution des travaux. De plus, il ne respectait pas les permis reçus, les planches de signalisation et il a travaillé à plusieurs reprises sans permis. Il n'y avait pas de personne responsable sur le chantier (surintendant) et il y a eu plusieurs prises de bec avec le représentant de la ville. Enfin, l'entrepreneur a démontré des problèmes de communication, planification, de gestion de personnel et de ses sous-traitants. Le projet a été très difficile pour le surveillant des travaux (représentant de la ville) ainsi que pour l'ingénieure surveillante et la chargée de projet d'IGE axiom inc

Évaluation réalisée par

Chargé de projet	Marie-Michèle Savard, ing.	Signature		Date	
------------------	----------------------------	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
Chef de division		Signature		Date	

Décision finale

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :

Oui Non Date

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

maintenir le rapport de rendement insatisfaisant

réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

Justification du pointage final

Chargé de projet		Signature		Date	
------------------	--	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
Chef de division		Signature		Date	
Direction		Signature		Date	



Montréal, Le 24 février, 2018

IGF Axiom
4125 Autoroute des Laurentides,
Laval, Québec
H7L 5W5

a/s Marie-Michele Savard, ing.

No. de Contrat: CDN-NDG - 16 - AOP - TP - 030

Titre du Contrat: Construction de trottoirs élargis (Saillies) la ou requis, sur différentes rues de l'arrondissement Cote-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grace (Saillies 2016-2)

Sujet: Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des Travaux

Bonjour Marie-Michele,

Cette lettre est pour vous informer que nous sommes pas d'accord du rapport d'évaluation du Rendement et les suivantes sont des explications pourquoi. Faire référence a votre rapport.

1 SANTE ET SECURITE

- 1,1 Remise d'ouverture de chantier a la CNESST - Faite OK pointage a 4
- 1,2 Référer au devis - Cahier des clauses administratives générale art. 2.1.2.2, que vraiment qu'on a pas soumis le programme de prévention, mais il n'y a pas d'avertissement tel que mentionne a l'article 2.1.2.2.
- 1,3 Les corrections on était faite fur a mesure durant le roulement du chantier. Le surintendant de chantier nous mettait au courant de toutes sur le chantier.
- 1,4 Signalisation était adéquate après corrections mineurs était faite par Ventec. Il y a toujours des corrections a faire sur les lieux.

2 ASPECT DE LA CONFORMITE TECHNIQUE

- 2,1 Bien sur que les travaux on biens été exécute tel que les plans et devis a 100%. La surveillance des travaux par votre surveillant de chantier était sur place a toutes les jours. Il y a u des changement qu'on a faite sur le chantier, si non les travaux qu'on a faite n'était pas conforme.
- 2,2 Toutes corrections était corriger a fur a mesure durant le roulement du chantier.
- 2,3 Toutes documents technique était fourni a l'ingénieure pour approbation.



...cont'd No. de Contrat: CDN-NDG - 16 - AOP - TP - 030

Titre du Contrat: Construction de trottoirs élargis (Saillies) la ou requis, sur différentes rues de l'arrondissement Cote-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grace (Saillies 2016-2)

Sujet: Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des Travaux

3 RESPECT DES DELAIS, DES ECHANCIERS ET DES ASPECTS FINANCIERS

- 3,1 Oui c'est vrai que nous n'avons pas terminer les travaux selon les délais contractuels, mais on avait la bonne coordination avec l'ingéneure et ainsi avec le client. Je pense au moins qu'on mérite 1.5 (un. cinq) comme pointage sur ce item.
- 3,2 Un échéancier était soumis mais nous n'avons pas respecter a 100%. Des changements ainsi que des correctives était faite sur le roulement du chantier.
- 3,3 Ventec a bien collaborer avec Ville et l'ingéneure concernant sur certains changements qu'on était faite, comme par exemple des ajouts des plaques podactile que la ville a décider d'ajouter a la dernière minute., juste avant de couler béton., Il y a u des changements de Géométrie sur certains saillies, changements des priorités d'exécution des nouvelles saillies et autre etc.
- 3,4 Il y a u 2 demande de paiement sur ce projet. La première était un progressif mesurer conjointement (ca pris le temps de mettre en ordre avec le surveillant de chantier) et la deuxième ceste une demande de paiement finale. . Cette pointage devrait être 4.

4 FOURNITURE ET UTILISATION DES RESSOURCES

- 4,1 a ma connaissance le personnel au chantier était encadre de façon adéquate. On a pas u aucun avertissement sur ce sujet.
- 4,2 La coordination était bien cordonner avec le surveillant de chantier ainsi que Alex Sciascia venait visiter a toutes temps sur le chantier et cordonnait bien avec le surveillant de chantier.
- 4,3 Sur le chantier on avait un contremaitre et un sous-contremaitre adéquate. Il avait certains condition difficile et compliquer qu'on a régler fur a mesure sur le chantier avec le client. Il y avait plusieurs entrepreneurs qui travaillait dans l'arrondissement le même temps que nous. Alex Sciascia réagit professionnel sur cette situation.
- 4,4 Ventec a toutes fournis a la demande de l'ingéneure ainsi Ventec était toujours disponible a la demande de la Ville.

5 ORGANISATION ET GESTION

- 5,1 Ventec a biens démontrer une planification des activités après plusieurs reprises durant le roulement du chantier.
- 5,2 Toutes les endroits de chantier était sécuritaire et propre a la fin de chaque journée et chaque fin de de semaine.
- 5,3 Un suivi des correctives était faite a chaque fin de jours de travail. On a pas le contrôle si durant les nuits et les fins de semaine qu'aurait des jeunes ventilissee le chantier.
- 5,4 Le charge de projet Alex Sciascia a toujours collaborer sur le chantier pour soumettre ces idées sur certains changement imprévu au chantier.
- 5,5 Sur le chantier on avait (1) sous-traitant en Pavage et la coordination était bien cordonner on mérite d'avoir 4 point sur cette item. La raison est que je ne voient pas d'autre raison.



...cont'd No. de Contrat: CDN-NDG - 16 - AOP - TP - 030

Titre du Contrat: Construction de trottoirs élargis (Saillies) la ou requis, sur différentes rues de l'arrondissement Cote-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grace (Saillies 2016-2)

Sujet: Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des Travaux

6 COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

6,1 Nous avons soumis toutes document tel que demander, il y a u des retards cause est qu'il y a u des changements de représentant de de la Ville et des changements de priorités des Intersections a faire.

6,2 Nous avons bien soumis toutes document adéquate a la Ville et a l'ingénieure.

Suite a toutes nos commentaires ci-haut mentionnée, nous aimerons faire un réunion avec le client sur cette sujet.

Merci de votre collaboration.

Les Entreprises Ventec Inc.

Alex Sciascia

Charge de Projet

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat : CDN-NDG-16-AOP-TP-030

Titre du contrat : Construction de trottoirs élargis (saillies), là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Saillies 2016-2)

Fournisseur : Les Entreprises Ventec inc.

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

1. Santé et sécurité

1.1	Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?	4	4
1.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?	0	4
1.3	Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?	2	4
1.4	Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?	2	3
Points pour ce thème (maximum 16 points)		8	15
Total du thème (maximum 10 %)		5,0%	0,0%

2. Aspect de la conformité technique

2.1	Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?	3	4
2.2	Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?	2	3
2.3	Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?	2,5	4
Points pour ce thème (maximum 12 points)		7,5	11
Total du thème (maximum 30 %)		18,8%	0,0%

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers

3.1	Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?	0	1,5
3.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?	0	3
3.3	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?	3	4
3.4	Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?	2	4
Points pour ce thème (maximum 16 points)		5	12,5
Total du thème (maximum 30 %)		9,4%	0,0%

Réponse pas l'entrepreneur

9,4%

27,5%

23,44%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	1	3
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	2	4
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	2	3
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	0	3
Points pour ce thème (maximum 16 points)		5	13
Total du thème (maximum 10 %)		3,1%	0,0%

8%

5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	0	3
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2	3
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	3
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	3	4
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	1	4
Points pour ce thème (maximum 20 points)		8	17
Total du thème (maximum 10 %)		4,0%	0,0%

8,5%

6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	1	3
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	3
Points pour ce thème (maximum 8 points)		3	6
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	0,0%

7,5%

Pointage total pour la pondération des thèmes (%)	44%	0%
--	------------	-----------

84,34%

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Justification du pointage attribué

Le projet a très mal commencé. C'est un projet qui devait commencer à l'automne 2016 et se terminer en 85 jours. Cependant, lors de la réunion de démarrage du 23 mars 2017, l'entrepreneur n'avait pas l'intention de commencer ce projet rapidement, car il était en retard dans plusieurs autres contrats. Suite à plusieurs relances de la part du chargé de projet de la ville et n'ayant aucune réponse de la part de l'entrepreneur, le chargé de projet de la ville a donc déterminé une date de début des travaux, soit le 15 mai 2017. Malgré plusieurs avertissements écrits, l'entrepreneur a commencé le projet le 10 juillet 2017 et il a terminé ± 4 mois et demi plus tard. Aussi, il y a eu plusieurs problèmes au niveau de la santé et sécurité au travail lors de l'exécution des travaux. De plus, il ne respectait pas les permis reçus, les planches de signalisation et il a travaillé à plusieurs reprises sans permis. Il n'y avait pas de personne responsable sur le chantier (surintendant) et il y a eu plusieurs prises de bec avec le représentant de la ville. Enfin, l'entrepreneur a démontré des problèmes de communication, planification, de gestion de personnel et de ses sous-traitants. Le projet a été très difficile pour le surveillant des travaux (représentant de la ville) ainsi que pour l'ingénieure surveillante et la chargée de projet d'IGE exlom inc.

Évaluation réalisée par

Chargé de projet	Marie-Michèle Savard, ing.	Signature		Date	
------------------	----------------------------	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
Chef de division		Signature		Date	

Décision finale

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :

Oui Non Date 24 Feb 2018

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

maintenir le rapport de rendement insatisfaisant

réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

Justification du pointage final

Chargé de projet		Signature		Date	
------------------	--	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
Chef de division		Signature		Date	
Direction		Signature		Date	

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat : CDN-NDG-16-AOP-TP-030

Titre du contrat : Construction de trottoirs élargis (saillies), là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Saillies 2016-2)

Fournisseur : Les Entreprises Ventec inc.

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

1. Santé et sécurité

1.1	Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?	4	4
1.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?	0	0
1.3	Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?	2	2
1.4	Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?	2	2
Points pour ce thème (maximum 16 points)		8	8
Total du thème (maximum 10 %)		5,0%	5,0%

2. Aspect de la conformité technique

2.1	Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?	3	3
2.2	Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?	2	2
2.3	Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?	2,5	3
Points pour ce thème (maximum 12 points)		7,5	8
Total du thème (maximum 30 %)		18,8%	20,0%

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers

3.1	Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?	0	0
3.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?	0	0
3.3	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?	3	4
3.4	Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?	2	2,5
Points pour ce thème (maximum 16 points)		5	6,5
Total du thème (maximum 30 %)		9,4%	12,2%

 *ehg*

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème

Pointage Pointage final

4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	1	2
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	2	2,5
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	2	2,5
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	0	0
Points pour ce thème (maximum 16 points)		5	7
Total du thème (maximum 10 %)		3,1%	4,4%

5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	0	0
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2	2
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	2,5
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	3	4
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	1	1,5
Points pour ce thème (maximum 20 points)		8	10
Total du thème (maximum 10 %)		4,0%	5,0%

6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	1	1
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	2,5
Points pour ce thème (maximum 8 points)		3	3,5
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	4,4%

Pointage total pour la pondération des thèmes (%)

44% 51%


 *chp*

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Justification du pointage attribué

Le projet a très mal commencé. C'est un projet qui devait commencer à l'automne 2016 et se terminer en 85 jours. Cependant, lors de la réunion de démarrage du 23 mars 2017, l'entrepreneur n'avait pas l'intention de commencer ce projet rapidement, car il était en retard dans plusieurs autres contrats. Suite à plusieurs relances de la part du chargé de projet de la ville et n'ayant aucune réponse de la part de l'entrepreneur, le chargé de projet de la ville a donc déterminé une date de début des travaux, soit le 15 mai 2017. Malgré plusieurs avertissements écrits, l'entrepreneur a commencé le projet le 10 juillet 2017 et il a terminé ± 4 mois et demi plus tard. Aussi, il y a eu plusieurs problèmes au niveau de la santé et sécurité au travail lors de l'exécution des travaux. De plus, il ne respectait pas les permis reçus, les planches de signalisation et il a travaillé à plusieurs reprises sans permis. Il n'y avait pas de personne responsable sur le chantier (surintendant) et il y a eu plusieurs prises de bec avec le représentant de la ville. Enfin, l'entrepreneur a démontré des problèmes de communication, planification, de gestion de personnel et de ses sous-traitants. Le projet a été très difficile pour le surveillant des travaux (représentant de la ville) ainsi que pour l'ingénierie surveillante et la chargée de projet d'IGE axiom inc.

Évaluation réalisée par

Chargé de projet	Marie-Michèle Savard, ing.	Signature		Date	
------------------	----------------------------	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
Chef de division		Signature		Date	

Décision finale

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :


Oui Non Date 25/02/2018


À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

maintenir le rapport de rendement insatisfaisant
 réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

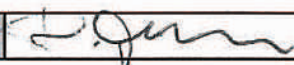
Justification du pointage final

À la lumière des commentaires reçus de l'entrepreneur, nous avons analysé ceux-ci et révisé certains pointages, mais cela n'était pas suffisant pour l'obtention d'un rendement satisfaisant. La justification du pointage attribué plus haut, demeure.

Chouaïb GUELMAMI, ing.  27 MARS 2018

Chargé de projet	Marie-Michèle Savard, ing.	Signature		Date	
------------------	----------------------------	-----------	--	------	--

Approuvée par

Chef de section		Signature		Date	
Chef de division		Signature	ASCHA TROTTIER	Date	2018/03/27
Direction		Signature		Date	

IDENTIFICATION DU PROJET			
N° projet (client) :	CDN-NDG-16-AOP-TP-030	N° projet (consultant) :	P-128-01c
Donneur d'ouvrage :	Arrondissement CDN-NDG	Entrepreneur :	Les Entreprises Ventec inc.
Nom du projet :	Construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (saillies 2016-2)		

N°	Objet	Date d'émission (aaaa-mm-jj)	Date d'échéance (aaaa-mm-jj)	Sujet	Commentaires de l'entrepreneur (aaaa-mm-jj)	Mesures correctives (aaaa-mm-jj)	Réalisées
001	Défaut de débiter les travaux	2017-06-15					
002	Travaux de sciage sur Monkland sans permis	2017-07-12					
003	Travaux sans permis sur diverses intersections de l'arrondissement	2017-08-17					
004	Non-respect des éléments de sécurité et de la signalisation	2017-08-17					
005	Travaux sans permis sur diverses intersections de l'arrondissement	2017-08-21					
006	Non-respect du délai contractuel	2017-08-21					
007	Non-respect des éléments de sécurité	2017-08-22					
008	Non-respect de l'échéancier et rentrée scolaire	2017-08-23					
009	Non-respect de la signalisation	2017-08-23					
010	Travaux de pavage sans émulsion à l'intersection Terrebonne et Bessborough	2017-08-30					
011	Non-respect de l'article 3 « Délai d'exécution » des clauses administratives particulières	2017-09-05					
012	Travaux d'excavation sans étançonnement	2017-09-19					
013	Non-respect de la signalisation et des éléments de sécurité	2017-09-19					
014	Non-respect de la signalisation	2017-09-26					
015	Non-respect de la signalisation	2017-09-29					
016	Maintien des accès aux bâtiments en tout temps	2017-10-02					
017	Non-respect de la signalisation	2017-10-02					
018	Bétonnage du cours d'eau sans approbation à l'intersection Gatineau et Maréchal	2017-10-05					
019	Bétonnage du cours d'eau sans approbation à l'intersection Gatineau et Maréchal	2017-10-12					

CE : 30.009
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.010
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1186807001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à la firme « Charex Inc. » pour les travaux de réfection de la station de filtration et de vidange de la Plage Jean-Doré, conformément à l'appel d'offres public #20180103PUBCO et autoriser une dépense totale à cette fin de 6 593 682,56 \$, taxes et contingences incluses (2 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

- d'octroyer un contrat à la firme « Charex Inc. » pour les travaux de réfection de la station de filtration et de vidange de la Plage Jean-Doré, conformément à l'appel d'offres public #20180103PUBCO et autoriser une dépense totale à cette fin de 6 593 682,56 \$, taxes et contingences incluses. (2 soumissionnaires conformes)

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-09 14:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1186807001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à la firme « Charex Inc. » pour les travaux de réfection de la station de filtration et de vidange de la Plage Jean-Doré, conformément à l'appel d'offres public #20180103PUBCO et autoriser une dépense totale à cette fin de 6 593 682,56 \$, taxes et contingences incluses (2 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Construite en 1973, la station de filtration et de vidange a été agrandie en 1989 lors de la construction de la Plage. Une unité de filtration y a été ajoutée afin de permettre la vidange et la purification de l'eau.

Édifiée à l'origine en parement bois et toiture élastomère, elle a atteint sa durée de vie utile.

Le système électromécanique actuel n'est plus efficace pour effectuer un traitement des eaux respectant les normes de qualité en vigueur. Aussi, des manipulations comme l'ajout de chlore manuel, sont présentement nécessaires pour pallier les lacunes du système électromécanique.

Le projet consiste donc principalement à moderniser le système de traitement des eaux de baignade de la Plage Jean-Doré et à remplacer les infrastructures désuètes.

Des nouveaux équipements nécessaires au traitement de l'eau seront aménagés et complétés par différentes interventions sur le site.

Dans le cadre des travaux de réfection de la station de filtration et de vidange de la Plage Jean-Doré, la volonté de la SPJD d'assurer le maintien des activités a été prise en compte dans l'échéancier des travaux afin que la Plage demeure ouverte et accessible à la clientèle durant la saison estivale.

Afin de s'assurer du respect de l'échéancier et de ne pas compromettre l'ouverture de la Plage en 2019, les mesures suivantes ont été prévues au contrat :

- des pénalités pour tout retard dans l'exécution des travaux;
- un boni pour livraison du projet avant le délai prescrit.

En vertu des dispositions de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.Q.E), le projet est soumis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement Durable, de l'environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC). Ce dernier a donné son approbation le 5 février dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2016-55 – Séance du 15 septembre 2016 – *Octroi du contrat de services professionnels à la firme « Lemay Co inc. » par le conseil d'administration pour les services en architecture et architecture du paysage.*

CA 2016-56 - Séance du 15 septembre 2016 – *Octroi du contrat de services professionnels à la firme « Les services EXP Inc. » par le conseil d'administration pour les services en génie civil, environnement, structure et électromécanique .*

CG16 0483 - Séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 – *Convention visant la reconstruction de la station de vidange de l'île Notre-Dame entre la Société du parc Jean-Drapeau et la Ville de Montréal .*

CA 2017-14 - Séance du 30 mars 2017 – *Approbation de la convention d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant les travaux de réhabilitation de la station de filtration et de pompage de la plage Jean-Doré située sur l'île Notre-Dame du parc Jean-Drapeau .*

DESCRIPTION

Les travaux de réfection consistent de façon non limitative à effectuer les interventions suivantes :

- La démolition de la station de filtration existante;
- La construction d'un nouveau bâtiment abritant le système de filtration;
- La fourniture et l'installation d'un nouveau système de traitement des eaux;
- La fourniture et l'installation de tuyauteries extérieures pour le traitement de l'eau, le refoulement des eaux traitées et l'évacuation des eaux de lavage;
- Les travaux électriques et mécaniques de bâtiment.

JUSTIFICATION

Appel d'offres 20180103PUBCO	
Tableau des écarts	
Soumissions conformes	Total taxes incluses (avant contingences)
Charex inc.	5 748 633,75 \$
Deric construction inc.	6 595 218,95 \$
Dernière estimation réalisée (sans contingences)	7 130 885,17 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	6 171 926,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	7,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	846 585,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	14,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-1 382 251,42 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-19,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	846 585,20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	14,7 %

Compte tenu du montant du contrat, supérieur à 2 M\$, le dossier devra être approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Préalablement à l'appel d'offres, le coût des travaux avait été estimé par la firme « Lemay » à 7 130 885,17\$ incluant les taxes mais hors contingences.

À la suite de l'appel d'offres public #20180103PUBCO, deux (2) soumissions dont les montants variaient de 5 748 633,75 \$ et 6 595 218,95 \$, taxes incluses, ont été déposées.

Après analyse, la SPJD a retenu la soumission du plus bas soumissionnaire, soit la firme « Charex Inc. », lequel a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 5 748 633,75 \$, taxes incluses.

Notons que pour pallier toute situation imprévue pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du contrat, la SPJD prévoit un budget additionnel de 15 % en contingences, soit un montant de 845 048,81 \$, taxes incluses. Ce supplément porte le montant total de l'investissement à 6 593 682,56 \$, taxes et contingences incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 6 593 682,56 \$ incluant taxes et contingence sera assumé comme suit:

Programme maintien d'actif:

Un montant net de ristourne de 6 020 911,05 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence de l'agglomération RCG 18-007 Protection de l'actif immobilisé CG18 0133

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisque cette dépense concerne le Parc Jean-Drapeau.

La dépense totale de 6 593 682,56 \$ est lié à une contribution qui viendra compenser une partie de la dépense, en vertu d'une convention, signée en avril 2017, entre le service de l'eau, direction de l'épuration des eaux usées, de la Ville de Montréal et la SPJD.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de modernisation de la station de filtration et de vidange de la plage Jean-Doré sont réalisés dans le plus strict respect de l'environnement. En effet, la SPJD doit se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux dispositions transitoires à la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Cette modernisation répond à un enjeu majeur sur la restauration de la qualité des eaux, le tout dans une gestion intégrée et durable par l'utilisation de filtres modernes, l'installation de nouvelles conduites d'eau de lavage vers les étangs-filtres et la plage et d'un nouveau poste de pompage de vidange.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai dans l'octroi de ce contrat pourrait retarder la livraison du projet et ainsi avoir un impact sur l'ouverture de la Plage Jean-Doré à l'été 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du conseil d'administration de la SPJD 29 mars 2018

Approbation du comité exécutif Avril 2018

Mai à début septembre 2018 : coordination du contrat et achat d'équipements

- 4 septembre 2018 : début des travaux
- De septembre à décembre 2018 : démolition de la station actuelle et travaux d'infrastructures
- Avant avril 2019 : finalisation des travaux électromécaniques
- Mai 2019 : installation des filtres
- Fin mai 2019 : fin des travaux
- Mi-juin 2019 : réouverture de la Plage

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André LEMIEUX, Service de l'eau

Genny PAQUETTE, Service de l'eau

Patrice LANGEVIN, Service de l'eau
Michel VERREAULT, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario DUGUAY
Chef de division - Grands projets

Tél : 514 872-8976
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-05

Ronald CYR
Directeur général

Tél : 514 872-5574
Télécop. : 000-0000

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ronald CYR
Directeur général

Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2018-04-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ronald CYR
Directeur général

Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2018-04-05



Parc Jean-Drapeau

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE

Réfection de la station de filtration de la Plage Jean-Doré


No 20180103PUBCO

Procès-verbal du dépôt des soumissions relatives au projet indiqué en titre tenu au pavillon du Canada, île Notre-Dame, Montréal, mercredi le 14 mars 2018 à 14 heures


Soumissionnaires	Montant de l'offre
DERIC Construction inc.	6 595 218 ⁹⁹ / ₁₀₀ \$
CHAREX inc.	5 748 633 ⁷⁵ / ₁₀₀ \$

Nous certifions que ce procès-verbal reflète fidèlement la lecture faite lors de l'ouverture des propositions indiquées ci-dessus.

Ouverture des soumissions faite par :


Pierre Gatineau

Témoins :


Amélie Choquet-Rousseau


Jean-François Gélinas



Parc Jean-Drapeau

Vérification de l'admissibilité et de la conformité des documents de soumission et statut des soumissionnaires

Appel d'offres : 20180103PUBCO

Projet : Réfection de la station de filtration de la Plage Jean-Doré

ADMISSIBILITÉ DES SOUMISSIONNAIRES		SOUSSIONNAIRES	
	Deric Construction inc.	Charex Inc.	
Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Non	Non	
Attestation de Revenu Québec (ARQ)	424182-BHZK-0454843	318152-FAAK-0446203	
Tableau des licences restreintes (RBQ)	31-mai-18	30-avr-18	
License RBQ appropriée au contrat	Non	Non	
Autorisation de conclure des contrats publics délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)	Oui	Oui	
Liste des Personnes Non Conformes de la Ville de Montréal - (LPNC)	Oui	Oui	
Admissible	Non	Non	
Admissible	Oui	Oui	
CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS			
Bordereau de soumission	6 595 218,95 \$	5 748 633,75 \$	
Formulaire de soumission dûment complété	Oui	Oui	
Formulaire de soumission doit être signé	Oui	Oui	
Validité de la soumission (60 jours)	Oui	Oui	
Documents procurés directement auprès du SEAO	Oui	Oui	
Garantie de soumission / Lettre d'engagement cautionnement d'exécution	Oui	Oui	Cautionnement et engagement
Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire	Oui	Oui	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1169078178	1167167742	
Conforme	Oui	Oui	



Pierre Gatineau

2018-03-19

Date



Parc Jean-Drapeau

Montréal, lundi 19 mars 2018

VÉRIFICATION DU STATUT D'UN SOUMISSIONNAIRE

AO no : 20180103pubco

TITRE : Réfection de la station de filtration de la Plage Jean-Doré

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Charex inc.

Les vérifications suivantes ont été effectuées concernant le soumissionnaire cité ci-dessus.

ÉLÉMENTS DE RECHERCHES	RÉSULTATS
Registre des entreprises	1167167742 - En règle
RENA - <i>Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics</i>	La firme ne figure pas sur la liste
LPNC - <i>Liste des personnes non conformes de la ville de Montréal</i>	Ni la firme, ni les actionnaires ne figurent sur la liste
ARQ – <i>Attestation de Revenu Québec</i>	En vigueur
RBQ - <i>Liste des licences restreintes</i>	Ne figure pas sur la liste
AMF - <i>Autorisation de conclure des contrats publics délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)</i>	Oui



Pierre Gatineau

Parc Jean-Drapeau

1, circuit Gilles Villeneuve

Montréal (Québec) H3C 1A9

Courriel : pgatineau@parcjeandrapeau.com

APPROVISIONNEMENT - RÉSULTAT DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

Identification

N° de l'appel d'offres : **20180103PUBCO**

Titre de l'appel d'offres : Réfection de la station de filtration de la Plage Jean-Doré

Déroulement de l'appel d'offres

Date du lancement : 29-01-2018

Nombre d'addenda émis : 3

Date d'ouverture initiale : 26-02-2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jours

Date d'ouverture réelle : 14-03-2018

Date de la tenue du comité de sélection (le cas échéant) : N/A

Analyse des soumissions

Nombre de preneurs : 23

Nombre de soumission reçue : 2

% de réponse : 9%

Nombre de soumission rejetée : 0

% de rejet : 0%

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif du rejet : administratif ou technique

Durée de la validité de la soumission : 60 jours

Date d'échéance de la soumission : 30-04-2018

Résultat final de l'appel d'offres – soumissionnaires conformes et adjudicataire (✓)

Nom des firmes	Montant soumis (taxes incluses)	✓
Charex inc.	5 748 633,75 \$	✓
Deric construction inc.	6 595 218,95 \$	

Information complémentaire

Des 23 preneurs des documents d'appel d'offres, 9 étaient des entrepreneurs généraux (une de ces firmes s'est procurée les documents deux fois). Ainsi, 2 soumissions d'entrepreneurs généraux sur 8 potentielles ont été reçues, (25 %). Parmi les autres preneurs des documents, 13 étaient des sous-traitants et un autre preneur des documents était un agent manufacturier.



CONTEXTE

La station de vidange et de filtration a été construite en 1973 (vidange) et agrandie en 1989 (filtration) et est composée de deux bâtiments distincts qui partagent un mur mitoyen. Le bâtiment du nord, plus élevé, abrite les pompes de vidangeage en sous-sol. Le bâtiment du sud, plus étendu, abrite les filtres. Leur structure est en béton, et le revêtement extérieur est principalement en lattes de bois. La nouvelle vocation de la station sera la même que présentement, mais les équipements seront remplacés par des équipements plus grands qui pourront traiter un plus grand volume d'eau.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les deux bâtiments existants seront démolis et un nouveau bâtiment sera construit du côté sud, sur les mêmes fondations. Un agrandissement de 2 mètres vers l'est (l'avant) sera réalisé pour que la superficie disponible permette d'y rentrer les nouveaux filtres. Le toit de ce bâtiment sera également plus haut que celui d'origine pour accommoder la hauteur des équipements requis, et pour permettre le remplacement des pièces et composantes des nouveaux filtres.

Le bâtiment du côté nord ne sera pas remplacé, puisque les pompes sont en sous-sol. Une dalle de béton exposée deviendra le 'toit' de la station de vidange, qui sera accessible par des trappes d'accès isolés. Cette dalle, qui sera accessible par une rampe, deviendra un lieu d'observation de l'étang (un garde-corps sera ajouté autour de la dalle), permettant un accès public où auparavant il n'y en avait pas.

Les revêtements extérieurs de la nouvelle station ressembleront à ceux de la station démolie ainsi qu'à ceux des bâtiments existants situés dans cette zone de l'île, comme ceux du Chalet de la plage, du Pavillon des activités nautiques, ainsi qu'à d'autres bâtiments de services situés à proximité. Ces bâtiments sont tous revêtus de lambris de bois teints et ont des toitures en acier peint.

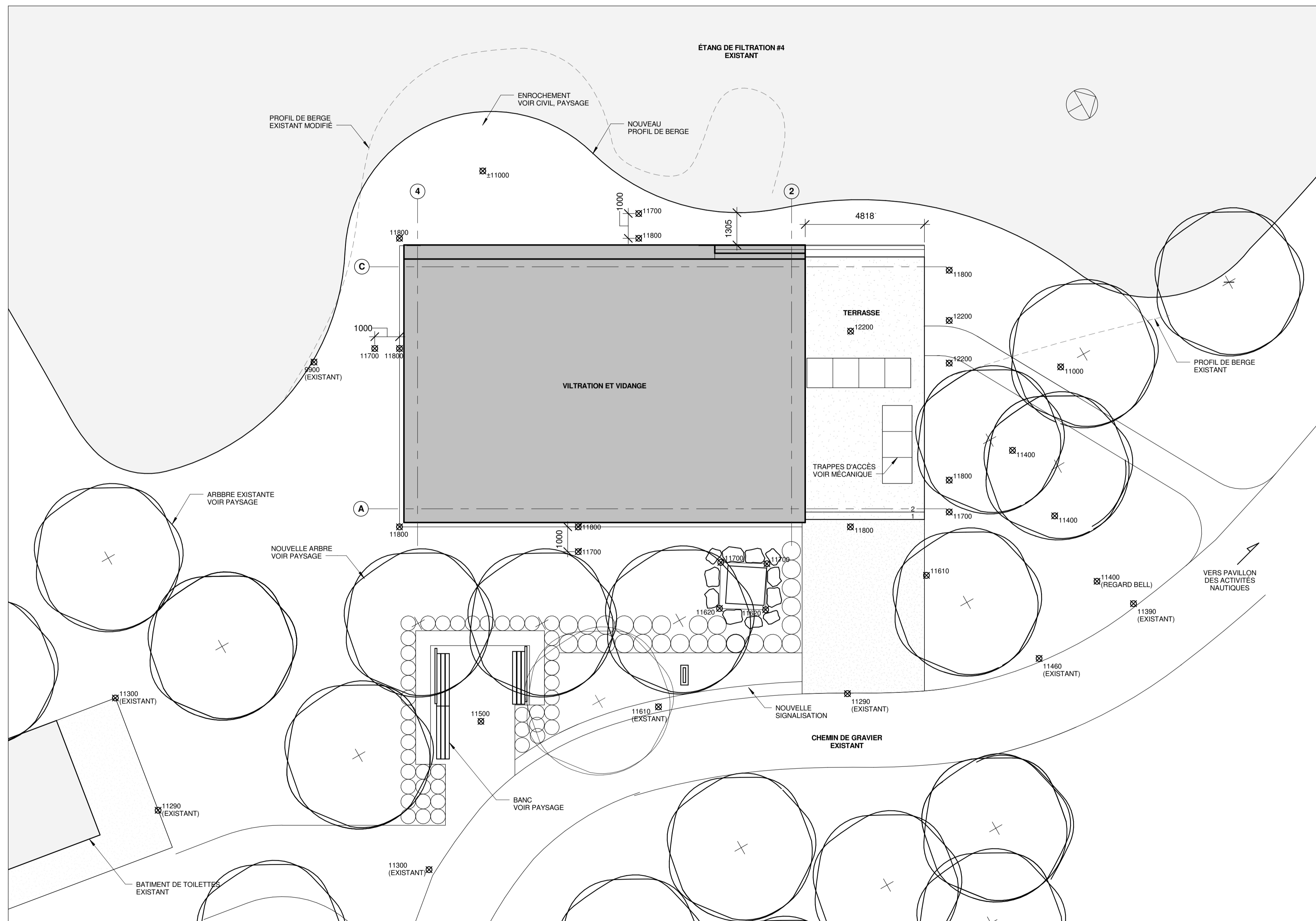


PLAN DU SITE

- Bâtiments autour de la station
- Station de pompage



Emplacement - Île Notre-Dame



No. de feuille

Plan cié

Concepteur | Creative lead

lemay

Lemay CO inc.

3500, rue saint-jacques, montréal (qc) canada h4c 1h2
T: +1 438 5101 F: +1 438 8157
lemay.com

3500, saint-jacques street, montréal (qc) canada h4c 1h2
T: +1 438 5101 F: +1 438 8157
lemay.com

CANADA | Montréal - Québec - Toronto
ÉTATS-UNIS | New York
CHINE | CARIBBES |
COSTA RICA | MAROC

CANADA | Montréal - Québec - Toronto
U.S.A | New York
CHINA | CARIBBEAN |
COSTA RICA | MAROCCO

Consultants | Consultants

INGÉNIERIE:

Les Services exp inc.
T: +1.450.378.3322 | F: +1.450.378.6281
30, rue Dufferin
Granby, QC J2G 4W6
CANADA
www.exp.com

No.	DESCRIPTION	DATE	PREP. PAR	APP. PAR
2	ÉMISSION POUR PERMIS	14 AVRIL 2017	K. D.	M.-C. L.
1	ÉMISSION POUR COORDINATION	30 MARS 2017	K. D.	M.-C. L.
0	ÉMISSION POUR INFORMATION	13 MARS 2017	K. D.	M.-C. L.

REGISTRE DES RÉVISIONS

Scénix:

CLIENT:

Société du parc Jean-Drapeau
1, circuit Gilles-Villeneuve
Montréal (Québec) H3C 1A9
Tél.: 514.872.6120

Montréal
SERVICE DE L'EAU

Projet: STATION DE FILTRATION ET DE VIDANGE

Titre: PLAN D'IMPLANTATION

Dessiné par: Auteur	Vérifié par: Vérificateur
Préparé par:	Approuvé par: Approbateur
Chargé de projet:	Surintendant Assistant Surintendant:
No. dessin manufacturier:	Plan d'origine

Échelle: 1 : 100

Date: 2017-03-22

Plan numéro: Secteur Système Parc Num.Séq. Page Rév:
A 0100

Dossier # : 1186807001

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat à la firme « Charex Inc. » pour les travaux de réfection de la station de filtration et de vidange de la Plage Jean-Doré, conformément à l'appel d'offres public #20180103PUBCO et autoriser une dépense totale à cette fin de 6 593 682,56 \$, taxes et contingences incluses (2 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste
Tél : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-09

François COURCHESNE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187921001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 euros (environ 21 209 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2018.

Il est recommandé :
d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 euros (environ 21 209 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2018.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-09 11:08

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1187921001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 euros (environ 21 209 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre de l'association Metropolis et la mairesse de Montréal agit à titre de Co-présidente de l'association. De plus, Montréal a accueilli le congrès de Metropolis en juin 2017. L'organisation fut créée en 1985 par 14 villes fondatrices, dont Montréal faisait partie. L'adhésion à l'organisation exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 13 184 €. Cette cotisation inclut les frais d'adhésion de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), dont Montréal est membre et vice-président.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0833 (24 mai 2017) Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 134 € à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2017.

CE16 0274 (17 février 2016) Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2016.

CM16 0106 (25 janvier 2016) Accorder un soutien financier à l'OBNL Congrès Metropolis 2017 pour l'organisation du congrès de l'association Metropolis en 2017 / Autoriser un virement budgétaire non-récurrent de 1,5 millions \$ pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE16 0132 (20 janvier 2016) Approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'OBNL Congrès Metropolis 2017 pour une subvention de \$1,5 millions pour l'organisation du congrès de l'association Metropolis en 2017. Par conséquent, autoriser un virement budgétaire non-récurrent de \$1,5 millions pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration.

CE15 1541 (12 août 2015) Mandater Mme Dominique Poirier, commissaire aux relations internationales, et M. Simon Langelier, conseiller en relations internationales du Bureau des relations internationales, afin d'aider les représentants bénévoles du milieu pour la constitution d'une OBNL qui aura pour mission d'organiser le congrès de Metropolis qui aura lieu à Montréal en 2017.

CE15 0820 (29 avril 2015) Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant l'adhésion à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2015 - Dépense de 13 184 € (17 579,55\$ CDN).

CE14 1462 (24 septembre 2014) - Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € (18 653\$CDN) à l'Association Metropolis pour l'année 2014, incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE12 0886 (6 juin 2012) - Autoriser le paiement de 12 800 € (17 000 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2012, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU);

CE11 0247 (2 mars 2011) - Autoriser le paiement de 12 546 € (17 000 \$CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2011, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE10 0534 (14 avril 2010) d'autoriser le paiement de 12 546 € (17 850 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation, pour l'année 2010, de la Ville de Montréal à Métropolis et à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE09 1272 (29 juillet 2009) d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 12 546 € (20 000 \$ CAN), pour l'année 2009, à l'organisme l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation versée à l'organisme Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

DESCRIPTION

Metropolis est l'association mondiale des grandes métropoles et la principale organisation de villes et de régions métropolitaines de plus d'un million d'habitants. Elle rassemble 137 villes membres du monde entier. Elle constitue un forum international où les grandes villes collaborent et se concertent sur les enjeux et défis qui leur sont communs.

Metropolis a pour objet principal d'être l'agora des maires, présidents et responsables élus des métropoles, aires et régions métropolitaines contribuant aux échanges et débats sur toutes les politiques relatives au développement métropolitain afin de faire entendre la voix des Métropoles au niveau international. L'association vise également à favoriser la coopération internationale et les échanges entre les autorités politiques, les administrations et les organismes publics ou privés des grandes métropoles. Metropolis favorise de plus l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion urbaine. Elle compte sur le Metropolis International Training Institute (MITI), basé à Séoul, qui offre des activités de formation en développement urbain aux villes membres, ainsi que d'autres centres de formation répartis à travers le monde.

Metropolis est de juridiction française. Son C.A. est composé de 28 membres qui se réunissent une fois par année et une assemblée générale est organisée tous les trois ans lors du congrès. Sa gouvernance est assumée par un comité exécutif de 7 membres : son président est le maire de Berlin (interim) et ses co-présidents sont Montréal, Barcelone, Gauteng, Guangzhou et Montevideo. Son trésorier est la ville de Bruxelles-Capitale. Son secrétariat est à Barcelone. L'association a cinq subdivisions géographiques (Europe, Asie-Pacifique, Afrique, Amérique du Nord et Amérique latine).

Metropolis agit de plus en tant que section métropolitaine de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Montréal siège sur le bureau exécutif de CGLU.

Les cotisations annuelles sont déterminées en fonction du PNB du pays de la métropole. Ces cotisations sont regroupées en trois catégories :

GROUPE	COTISATIONS DE METROPOLIS	COTISATIONS CONJOINTES METROPOLIS & CGLU
PNB du pays de la métropole supérieur à 4 000 \$	8 755 €	13 184 €
PNB du pays de la métropole entre 1 500 \$ et 4 000 \$	4 429 €	6 592 €
PNB du pays de la métropole inférieur à 1 500 \$	1 442 €	2 163 €

JUSTIFICATION

À titre de co-président de l'association, Montréal joue pleinement son rôle de métropole internationale. Cette participation au sein de Metropolis permet de :

- o positionner Montréal comme ville de premier plan au sein des réseaux internationaux de villes;

- o développer davantage de relations bilatérales avec des villes étrangères ciblées dans le but d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de gestion urbaine, par exemple la mobilité durable et le logement;

- o jouer un rôle de leader mondial dans le cadre des grands forums internationaux qui concernent directement les villes, tels que les conférences climatiques (COP), les conférences Habitat et le Forum urbain mondial;

- o contribuer au débat public et établir des partenariats politiques sur les enjeux internationaux urbains tels que la gouvernance, les changements climatiques, le vivre-ensemble, etc.

- o favoriser le rayonnement politique et économique de la métropole par des rencontres avec de représentants politiques, des organisations internationales, des bailleurs de fonds, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion à l'organisation exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 13 184 € (environ 21 209 \$ CAD). Cette cotisation inclut les frais d'adhésion de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), dont Montréal est membre et vice-président. Montréal étant membre actif, co-président de Metropolis et membre du bureau exécutif de CGLU, il est recommandé que la Ville effectue le paiement de la cotisation annuelle.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget 2018 du Bureau des relations internationales, conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à Montréal de se positionner comme métropole internationale d'envergure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LANGELIER
conseiller(ere) aux affaires internationales

Tél : 514 872-6223
Télécop. : 514 872-1808

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-06

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Tél : 5148723512
Télécop. :

**World Association of the Major Metropolises
Metropolitan Section of United Cities and Local Governments**

Barcelona, 01/01/2018

**2018
FEE REQUEST - SOLICITUD DE CUOTA - APPEL À COTISATION**

2018/Cn 95/89

(Please give this reference when making the payment)

(Les rogamus mencionen esta referencia cuando procedan al pago de la cuota)

(Merci de rappeler cette référence lors de votre règlement)

ACTIVE MEMBER – MIEMBRO ACTIVO – MEMBRE ACTIF

Ville de Montréal

Annual contribution 2018

Contribución anual 2018

Contribution annuelle 2018

13184 EUROS

Please, make your bank transfer to:

Por favor, hagan su transferencia bancaria en favor de:

Veillez effectuer votre virement bancaire à:

Asociación Mundial de las Grandes Metrópolis, METROPOLIS

BANCO SABADELL

Carrer Balmes, 195 – 08006 Barcelona (Spain)

IBAN: ES59 0081 0398 8400 0111 4521

Swift Code: BSABESBB

Dossier # : 1187921001

Unité administrative responsable :

Direction générale , Bureau des relations internationales , -

Objet :

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 euros (environ 21 209 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1187921001 Cotisation Metropolis.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget

Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-06

Arianne ALLARD
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

Tél : 514 872-4785

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier

CE : 30.013
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1181213001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 92 700 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2018 du Service de la culture pour financer des activités visant à promouvoir la lecture hors les murs auprès des enfants

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement de 92 700 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2018 du Service de la culture pour financer des activités visant à promouvoir la lecture hors les murs auprès des enfants.

Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100 % par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-04-09 14:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1181213001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 92 700 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2018 du Service de la culture pour financer des activités visant à promouvoir la lecture hors les murs auprès des enfants

CONTENU

CONTEXTE

Les activités hors les murs des bibliothèques permettent d'aller à la rencontre des citoyens. Ces activités permettent de répondre aux besoins particuliers de certains publics dans une approche inclusive, particulièrement les personnes immigrantes et les groupes vulnérables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Des activités hors les murs pour promouvoir la lecture auprès des enfants dont les objectifs sont de :

- transmettre le plaisir du livre et de la lecture;
- développer l'autonomie et le désir d'apprendre;
- favoriser l'éveil à la culture et au savoir;
- favoriser la francisation;
- promouvoir les livres francophones, en particulier ceux écrits et édités au Québec;
- faire connaître les services des bibliothèques et inciter les jeunes à s'y abonner.

JUSTIFICATION

Ce virement, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, permettra d'offrir des activités visant à promouvoir la lecture hors les murs auprès des enfants, et ce, tout au long de l'année dans les écoles de quartiers défavorisés, les HLM, les parcs, les grands parcs et les grands événements. De plus, un volet francisation permettra d'offrir des activités de littératie destinées aux enfants des classes d'accueil et de francisation dans les écoles primaires montréalaises. Ces activités seront développées avec la collaboration des professeurs de classes d'accueil et de francisation.

Des activités visant à promouvoir la lecture hors les murs auprès des enfants permettront, entre autres :

- de rejoindre des enfants dans leur milieu, souvent isolés, qui n'ont pas toujours la chance d'aller en bibliothèque et d'être initiés au plaisir de lire;

- de contribuer au processus de francisation des enfants;
- d'augmenter le lectorat et la fréquentation des bibliothèques chez les enfants;
- de renforcer l'utilisation des bibliothèques comme outil d'intégration et de développement social;
- de contribuer à faire de Montréal une ville de lecture et de savoir.

Dans le cadre du processus budgétaire 2019, une révision complète de l'ensemble des activités visant à promouvoir la lecture hors les murs auprès des enfants sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un virement de 92 700 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, doit être effectué vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la culture, Direction des bibliothèques, Division des programmes et services aux arrondissements, ce qui permettra de financer des activités visant à promouvoir la lecture hors les murs auprès des enfants.

Le budget des activités visant à promouvoir la lecture hors les murs auprès des enfants sera revu dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019.

Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des activités visant à promouvoir la lecture hors les murs permettront aux enfants :

- d'obtenir de l'information sur les services des bibliothèques;
- de s'ouvrir sur un monde différent du milieu dans lequel ils évoluent;
- d'apprendre ou de parfaire leur connaissance de la langue française;
- de connaître la littérature jeunesse québécoise et canadienne;
- de favoriser leur réussite éducative.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le 13 juin 2017, la Ville de Montréal a adopté sa nouvelle politique culturelle pour la période de 2017-2022. Dans le cadre de cette politique, la Ville s'engage, « selon trois principes de base — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et

de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens, en misant notamment sur :

- un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté ».

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa (e) de l'article 20 qui énonce encore que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et à promouvoir celui-ci, ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

Les parties prenantes au dossier approuvent le présent sommaire ainsi que les recommandations qui en découlent.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BARRETTE
Chef de division bibliothèque

Tél : 514 872-1609
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-09

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-04-09

Dossier # : 1181213001

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction des bibliothèques , -

Objet :

Autoriser un virement de 92 700 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2018 du Service de la culture pour financer des activités visant à promouvoir la lecture hors les murs auprès des enfants

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds - GDD 1181213001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 872-1444

Marie-Claude Pierre
514 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-13

Yves COURCHESNE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187949001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Cabinet du maire et du comité exécutif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Madame Rosannie Filato, membre du comité exécutif, du 23 au 27 avril 2018, afin de participer au Bureau exécutif de Mayors for Peace à Genève (Suisse). Montant estimé : 4 316,31 \$

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Rosannie Filato, membre du comité exécutif, du 23 au 27 avril 2018, afin de participer au Bureau exécutif de Mayors for Peace à Genève (Suisse) - montant estimé : 4 316,31 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-04-12 14:36

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1187949001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Cabinet du maire et du comité exécutif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Madame Rosannie Filato, membre du comité exécutif, du 23 au 27 avril 2018, afin de participer au Bureau exécutif de Mayors for Peace à Genève (Suisse). Montant estimé : 4 316,31 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau des relations internationales recevait, le 16 février dernier, un courriel de l'organisation Mayors for Peace nous invitant à participer au prochain Bureau exécutif qui se tiendra à Genève, du 24 au 26 avril 2018. Puisque que Mayors for Peace a un important volet jeunesse, le Bureau des relations internationales a jugé tout indiqué que Mme Rosannie Filato y représente la Ville de Montréal.

Le Bureau exécutif aura lieu durant la « 2^e rencontre préparatoire de la Révision du Traité de non-prolifération des armes nucléaires 2020» qui, elle, se déroule pendant une dizaine de jours à Genève (du 23 avril au 4 mai 2018).

Les maires Matsui d'Hiroshima (président de l'organisation) et Tauè de Nagasaki (vice-président) profiteront de cette 2^e rencontre préparatoire pour y diriger une délégation qui sera composée de membres exécutifs et Lead cities, de maires membres de l'organisation et de divers partenaires d'ONG travaillant avec Mayors for Peace.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE17 1254 - Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 3 au 11 août 2017, afin de participer à une cérémonie de la paix à Hiroshima, au Japon, ainsi qu'à la 9e conférence générale de Mayors for Peace à Nagasaki, au Japon. Montant estimé : 5 509,14 \$

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Rosannie Filato, membre du comité exécutif, du 23 au 27 avril 2018, afin de participer au Bureau exécutif de Mayors for Peace à Genève (Suisse).

JUSTIFICATION

Le traité de non-prolifération des armes nucléaires, signé le 1^{er} juillet 1968 à Londres par les États-Unis, l'URSS, le Royaume-Uni, la Chine et la France engageait les 5 détenteurs officiels de l'arme atomique de l'époque à ne pas «diffuser les technologies nucléaires

militaires à d'autres États». Aujourd'hui, pratiquement tous les pays du monde ont signé le traité, mis à part la Corée du Nord, l'Inde, le Pakistan, Israël, et le Soudan du Sud. Le traité est entré en vigueur le 5 mars 1970, pour une durée initiale de 25 ans. Il a été reconduit pour une durée indéterminée en 1995. Son application est garantie par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires distingue les États dotés d'armes nucléaires des États non dotés d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires sont ceux qui ont fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif explosif nucléaire avant le 1er janvier 1967. Ces pays sont la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique (aujourd'hui la Fédération de Russie).

La politique du Canada en matière de non-prolifération et de désarmement repose sur le Traité. Le but du Canada consiste à réduire que la capacité liée aux armes nucléaires se retrouve entre de mauvaises mains. Un texte sur le Canada et le NPT suit en Annexe 2.

Bien que le TNP ait été reconduit pour une durée indéterminée en 1995, il est réexaminé tous les cinq ans, le prochain en 2020. D'ici l'an 2020, 3 rencontres préparatoires auront eu lieu :

- 1) La première eut lieu du 2 au 12 mai 2017 à Vienne.
- 2) La deuxième est celle pour laquelle nous sommes invités, à Genève, du 23 avril au 4 mai 2018.
- 3) Une 3^e rencontre aura lieu avant une rencontre formelle du Traité qui lui se tiendra en l'an 2020.

Enfin, compte tenu que :

- nous entretenons des relations soutenues tant avec la Ville d'Hiroshima dont nous célébrons cette année le 20^e anniversaire, qu'avec l'organisation Mayors for Peace, et ce depuis 1989 ;
- la Ville de Montréal a le statut de «Lead City et Membre exécutif» de Mayors for Peace depuis 2008 ;
- M. Russell Copeman, alors membre du comité exécutif, avait répondu favorablement à l'invitation du maire Matsui de participer aux prochains bureaux exécutifs lors de notre participation à la 9^e Conférence générale tenue à Nagasaki en août 2017 ;
- les bureaux exécutifs sont toujours organisés dans le cadre de rencontres préparatoires du NPT dans un bureau de l'ONU, où le Canada y participe de façon active ;
- la Ville de Montréal est une ville de paix, du Vivre Ensemble, de l'égalité des genres, de la croissance inclusive et fait la promotion des valeurs de paix, de solidarité sociale tant sur la scène locale qu'internationale ;

il a été recommandé par le Bureau des relations internationales que Mme Rosannie Filato se joigne, en présence d'un conseiller du Bureau des relations internationales, à la délégation présidée par le maire d'Hiroshima.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2018
--	------

2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	4 316,31 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Partage d'expertise
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N//A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève GAGNON, Service du greffe
Lilian LOPEZ, Service du greffe

Lecture :

Lilian LOPEZ, 11 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Tél : 514 872-2798
Télécop. : 514 872-4059

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-10

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

Tél : 514 872-1063
Télécop. : 514 872-4059

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2018-04-10


DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
 Absence, voyage et frais

NOM DU VOYAGEUR (employé)	FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)
NOM : Rosannie Filato	NOM :
UNITÉ D'AFFAIRES : Division du soutien aux élus (unité assumant les frais)	# FOURNISSEUR :
# MATRICULE : 100213249	# BON DE COMMANDE :
OBJET DU DÉPLACEMENT : Bureau exécutif de Mayors for peace	OU # ENGAGEMENT DE GESTION : n/a
LIEU DU DÉPLACEMENT : Genève (Suisse)	Québec <input type="checkbox"/> Hors Québec <input checked="" type="checkbox"/>
DATE(S) DU DÉPLACEMENT : 23 au 27 avril 2018	

PARTIE 1 ESTIMÉ DES DÉPENSES			PARTIE 2 DÉPENSES RÉELLES	
	Employé	Fournisseur ou carte corporative	Employé	Fournisseur ou carte corporative
Frais de transport				
Transport en commun	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Avion - Train (classe économique)	0,00 \$	2 293,20 \$	0,00 \$	0,00 \$
Taxi	100,00 \$		0,00 \$	0,00 \$
Stationnement	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Transport km (compléter et joindre le formulaire «Déplacements ponctuels - Suivi du kilométrage»)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Frais de repas				
Déplacement Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Déplacement extérieur Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe D du Conseil national mixte)	698,56 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Frais d'hébergement				
Établissement hôtelier - logements commerciaux	1 016,70 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 \$/nuit)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Frais médicaux	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Autres frais				
Frais d'inscription - colloque/congrès	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Faux frais : téléphone personnel; nettoyage de vêtements, utilisation d'Internet, etc. (forfaitaire prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte seulement si un coucher dans un établissement hôtelier)	207,85 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Divers (visa, téléphone affaires, chèques de voyage, etc.)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Frais de représentation (selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» - compléter et joindre le formulaire)				
	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Sous-total (incluant taxes)	2 023,11 \$	2 293,20 \$	0,00 \$	0,00 \$
TOTAL DES COÛTS	4 316,31 \$		0,00 \$	
AVANCE À L'EMPLOYÉ				
Avance versée incluant tous les frais payés à des tiers (à noter que l'avance ne peut dépasser le total estimé en frais de transport, de repas, d'hébergement et de faux frais)			0,00 \$	

IMPUTATION BUDGÉTAIRE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$

IMPUTATION COMPTABLE POUR L'AVANCE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
2101	0000000	000000	00000	16000	000000	0000	000000	000000	000000	000000	- \$
Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé :											0,00 \$

Remise de l'employé : 0,00 \$	Remboursement réclamé : 0,00 \$	Facture à payer : 0,00 \$
# reçu général :	Rosannie Filato	Carte Visa corporative_Division

Requérant :	Date :
Nom (en lettres moulées) : Rosannie Filato	Signature :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) :	Signature :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) : Brigitte McSween	Signature :

Annexe 1.

Programme préliminaire

Lundi 23 avril 2018

Événement: Cérémonie d'ouverture du NPT PrepCom
Lieu : Nations Unies à Genève

Mardi 24 avril 2018

À confirmer

Mercredi 25 avril 2018

Événement: **NGO Presentation at the NPT PrepCom**
Discours du Président Matsui et du vice-président Tauè
Lieu : Nations Unies à Genève

Jeudi 26 avril 2018

Matinée **Mayors for Peace Youth Forum**
Lieu : Nations Unies à Genève

Après-midi **10th Executive Conference of Mayors for Peace**
Lieu : à déterminer mais à l'extérieur des Nations Unies à Genève



Dossier # : 1185929001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017

Il est recommandé :

- D'adopter un budget supplémentaire de 274 062 000 \$ au PTI 2018-2020, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2017, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe.
- De signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-09 10:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1185929001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2018-2020 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2017. Les dépenses réelles des arrondissements pour l'année 2017, s'élèvent à un montant de 150 663 000 \$. Un portrait des résultats des arrondissements au 31 décembre 2017 est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI au net), l'enveloppe budgétaire allouée aux arrondissements est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions. Ainsi, le montant de 274 062 000 \$ de dépenses d'immobilisations relevant du conseil municipal, reporté aux arrondissements a été calculé de la façon suivante : budget net modifié au 31 décembre 2017 moins la dépense réelle au net. Le résultat de ces reports est présenté en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Afin de permettre aux arrondissements de finaliser les projets amorcés et non terminés, les budgets non utilisés au 31 décembre 2017 des dépenses d'immobilisations seront reportés en cours d'année 2018 pour leurs PTI 2018-2020. Rappelons que le montant des reports représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2017 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements.

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2018-2020 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets relevant du conseil municipal reportés en 2017 se chiffrent à 274 062 000 \$ pour les arrondissements. Ces budgets incluent des transferts de PTI des services centraux pour un montant global de 55 347 000 \$. L'état des reports est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Par ailleurs, les arrondissements ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des budgets d'arrondissement permettra notamment aux arrondissements de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-5864
Télécop. : 514 872-3145

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-23

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2018-04-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-04-09

REPORT DES SURPLUS DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2017 (AU NET)

**Conseil municipal
Données au 30 janvier 2018
(milliers \$)**

Arrondissements	Sous-projet	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Total
Ahuntsic-Cartierville	1855836000	4 137		4 137
	1855836005		5 651	5 651
	Total	4 137	5 651	9 788
Anjou	1834909103	7 748		7 748
	1834909104		465	465
	Total	7 748	465	8 213
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1755839002	9 442		9 442
	1755839001		2 105	2 105
	Total	9 442	2 105	11 547
Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1518506000	9 473		9 473
	1534506180		40	40
	Total	9 473	40	9 513
Lachine	1855517000	7 581		7 581
	1855517001		2 460	2 460
	Total	7 581	2 460	10 041
LaSalle	1855900000	9 114		9 114
	1855900001		1 047	1 047
	Total	9 114	1 047	10 161
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1855835000	16 769		16 769
	1855835001		2 573	2 573
	Total	16 769	2 573	19 342
Montréal-Nord	1855016100	9 093		9 093
	1855016200		1 617	1 617
	Total	9 093	1 617	10 710
Outremont	1855910001	7 392		7 392
	1855910002		238	238
	Total	7 392	238	7 630
Pierrefonds-Roxboro	1855513000	12 102		12 102
	1855513100		1 129	1 129
	Total	12 102	1 129	13 231
Plateau-Mont-Royal	1855834000	6 717		6 717
	1855834001		218	218
	Total	6 717	218	6 935
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1855731100	38 415		38 415
	1855731101		8 607	8 607
	Total	38 415	8 607	47 022
Rosemont–La Petite-Patrie	1855837001	14 813		14 813
	1855837002		4 430	4 430
	Total	14 813	4 430	19 243
Saint-Laurent	1855515001	14 642		14 642
	1855515002		4 332	4 332
	Total	14 642	4 332	18 974
Saint-Léonard	1755514001	2 864		2 864
	1755514002		1 482	1 482
	Total	2 864	1 482	4 346
Sud-Ouest	1855833001	8 015		8 015
	1855833002		1 272	1 272
	Total	8 015	1 272	9 287
Verdun	1455612000	20 934		20 934
	1455612001		905	905
	Total	20 934	905	21 839
Ville-Marie	1855832000	7 306		7 306
	1855832020		14 609	14 609
	Total	7 306	14 609	21 915
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1855838000	12 158		12 158
	1855838001		2 167	2 167
	Total	12 158	2 167	14 325
Total		218 715	55 347	274 062

SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS DES ARRONDISSEMENTS (AU NET)

AU 31 DÉCEMBRE 2017

(milliers \$)

REPORTS 2017

Total Ville	Budget	Budget	Réel ³	Reports Avant	Ajustements	Reports après	Conseil	Conseil	Conseil
	Original	Modifié		ajustements.		ajustements	d'arrond.	municipal	d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	21 374	11 586	9 788	-	9 788	4 137	5 651	-
Anjou ¹	5 663	14 130	5 915	8 215	(2)	8 213	7 748	465	-
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ¹	6 830	21 684	10 051	11 633	(87)	11 546	9 441	2 105	-
Lachine	3 677	12 769	2 729	10 040	-	10 040	7 580	2 460	-
LaSalle	5 132	20 102	9 941	10 161	-	10 161	9 114	1 047	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève ²	2 927	14 381	5 425	8 956	557	9 513	9 473	40	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ¹	8 454	32 995	13 042	19 953	(611)	19 342	16 769	2 573	-
Montréal-Nord ²	4 214	14 860	4 382	10 478	232	10 710	9 093	1 617	-
Outremont	2 561	9 594	1 964	7 630	-	7 630	7 392	238	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	18 151	4 920	13 231	-	13 231	12 102	1 129	-
Plateau-Mont-Royal	4 695	16 892	9 957	6 935	-	6 935	6 717	218	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	50 553	3 531	47 022	-	47 022	38 415	8 607	-
Rosemont-La Petite-Patrie ¹	8 840	31 376	10 694	20 682	(1 439)	19 243	14 813	4 430	-
Saint-Laurent	9 620	37 641	15 705	21 936	-	21 936	14 642	4 332	2 962
Saint-Léonard	5 940	13 106	8 759	4 347	-	4 347	2 864	1 482	-
Sud-Ouest	5 839	18 007	8 720	9 287	-	9 287	8 015	1 272	-
Verdun	7 560	24 265	2 427	21 838	-	21 838	20 934	904	-
Ville-Marie	11 154	29 775	7 729	22 046	-	22 046	7 306	14 609	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension ¹	6 981	28 137	13 188	14 949	(514)	14 435	12 158	2 167	110
Total Ville	125 729	429 792	150 663	279 129	(1 864)	277 265	218 715	55 347	3 203

Conseil municipal	Budget	Budget	Réel ³	Reports Avant	Ajustements	Reports après	Conseil	Conseil	Conseil
	Original	Modifié		ajustements		ajustements	d'arrond.	municipal	d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	21 374	11 586	9 788	-	9 788	4 137	5 651	-
Anjou ¹	5 663	14 130	5 915	8 215	(2)	8 213	7 748	465	-
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ¹	6 830	21 684	10 051	11 633	(87)	11 546	9 441	2 105	-
Lachine	3 677	12 769	2 729	10 040	-	10 040	7 580	2 460	-
LaSalle	5 132	20 102	9 941	10 161	-	10 161	9 114	1 047	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève ²	2 927	14 381	5 425	8 956	557	9 513	9 473	40	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ¹	8 454	32 995	13 042	19 953	(611)	19 342	16 769	2 573	-
Montréal-Nord ²	4 214	14 860	4 382	10 478	232	10 710	9 093	1 617	-
Outremont	2 561	9 594	1 964	7 630	-	7 630	7 392	238	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	18 151	4 920	13 231	-	13 231	12 102	1 129	-
Plateau-Mont-Royal	4 695	16 892	9 957	6 935	-	6 935	6 717	218	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	50 553	3 531	47 022	-	47 022	38 415	8 607	-
Rosemont-La Petite-Patrie ¹	8 840	31 376	10 694	20 682	(1 439)	19 243	14 813	4 430	-
Saint-Laurent	9 620	31 951	12 977	18 974	-	18 974	14 642	4 332	-
Saint-Léonard	5 940	13 106	8 759	4 347	-	4 347	2 864	1 482	-
Sud-Ouest	5 839	18 007	8 720	9 287	-	9 287	8 015	1 272	-
Verdun	7 560	24 265	2 427	21 838	-	21 838	20 934	904	-
Ville-Marie	11 154	29 549	7 634	21 915	-	21 915	7 306	14 609	-
Villeray-St-Michel-Parc-Extension ¹	6 981	28 027	13 188	14 839	(514)	14 325	12 158	2 167	-
Total Conseil municipal	125 729	423 766	147 840	275 926	(1 864)	274 062	218 715	55 347	-

Conseil d'agglomération	Budget	Budget	Réel ³	Reports Avant	Ajustements	Reports après	Conseil	Conseil	Conseil
	Original	Modifié		ajustements		ajustements	d'arrond.	municipal	d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anjou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lachine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LaSalle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montréal-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Outremont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pierrefonds-Roxboro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plateau-Mont-Royal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosemont-La Petite-Patrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Laurent	-	5 690	2 728	2 962	-	2 962	-	-	2 962
Saint-Léonard	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sud-Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verdun	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ville-Marie	-	226	95	131	-	131	-	-	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	-	110	-	110	-	110	-	-	110
Total Conseil d'agglomération	-	6 026	2 823	3 203	-	3 203	-	-	3 203

Note 1 : Report non requis à la demande de l'arrondissement.**Note 2** : Programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies (GDD 1164107001).**Note 3** : Excluant les écritures corporatives de paiement au comptant des investissements.



Dossier # : 1185929002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017 du conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- D'adopter un budget supplémentaire de 3 203 000 \$ au PTI 2018-2020, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2017, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Saint-Laurent et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, selon le document présenté en pièce jointe.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-09 10:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1185929002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017 du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2018-2020 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2017. Parmi les budgets de dépenses d'immobilisations non utilisés de 2017 provenant des arrondissements, certains relèvent de la compétence du conseil d'agglomération dont le projet du Technoparc de Montréal à l'arrondissement de Saint-Laurent, le projet «Divers équipements et véhicules du Parc Mont-Royal» à l'arrondissement de Ville-Marie et finalement le projet Camionnette avec benne basculante pour le Complexe environnemental de Saint-Michel à l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Un portrait des résultats des arrondissements au 31 décembre 2017 est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI net), l'enveloppe budgétaire allouée aux arrondissements est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG18 0094 - 14 février 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Afin de permettre aux arrondissements de finaliser les projets amorcés et non terminés, les budgets non utilisés au 31 décembre 2017 des dépenses d'immobilisations seront reportés en cours d'année 2018 pour leurs PTI 2018-2020. Rappelons que le montant des reports représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2017 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements.

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2018-2020 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets relevant du conseil d'agglomération reportés en 2017 se chiffrent à 3 203 000 \$ pour les arrondissements. Ce report concerne principalement l'arrondissement de Saint-Laurent pour un montant de 2 962 000 \$. Voir en pièce jointe le détail des reports par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ces budgets permettra notamment aux arrondissements de Saint-Laurent, de Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements ou projets sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-5864
Télécop. : 514 872-3145

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-23

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2018-04-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-04-09

REPORT DES SURPLUS DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2017 (AU NET)

Conseil d'agglomération
Données au 30 janvier 2018
(milliers \$)

Arrondissements	Sous-projet	Conseil d'agglomération
Ahuntsic-Cartierville		-
Anjou		-
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce		-
Île-Bizard-Sainte-Geneviève		-
Lachine		-
LaSalle		-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		-
Montréal-Nord		-
Outremont		-
Pierrefonds-Roxboro		-
Plateau-Mont-Royal		-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles		-
Rosemont-La Petite-Patrie		
Saint-Laurent	1855515003	2 962
Saint-Léonard		-
Sud-Ouest		-
Verdun		-
Ville-Marie	1855832010	131
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	1855838002	110
Total		3 203

SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS DES ARRONDISSEMENTS (AU NET)

AU 31 DÉCEMBRE 2017

(milliers \$)

REPORTS 2017

Total Ville	Budget Original	Budget Modifié	Réel ³	Reports Avant ajustements.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	21 374	11 586	9 788	-	9 788	4 137	5 651	-
Anjou ¹	5 663	14 130	5 915	8 215	(2)	8 213	7 748	465	-
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ¹	6 830	21 684	10 051	11 633	(87)	11 546	9 441	2 105	-
Lachine	3 677	12 769	2 729	10 040	-	10 040	7 580	2 460	-
LaSalle	5 132	20 102	9 941	10 161	-	10 161	9 114	1 047	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève ²	2 927	14 381	5 425	8 956	557	9 513	9 473	40	-
Mercier-Hochelaga-Maisonnette ¹	8 454	32 995	13 042	19 953	(611)	19 342	16 769	2 573	-
Montréal-Nord ²	4 214	14 860	4 382	10 478	232	10 710	9 093	1 617	-
Outremont	2 561	9 594	1 964	7 630	-	7 630	7 392	238	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	18 151	4 920	13 231	-	13 231	12 102	1 129	-
Plateau-Mont-Royal	4 695	16 892	9 957	6 935	-	6 935	6 717	218	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	50 553	3 531	47 022	-	47 022	38 415	8 607	-
Rosemont-La Petite-Patrie ¹	8 840	31 376	10 694	20 682	(1 439)	19 243	14 813	4 430	-
Saint-Laurent	9 620	37 641	15 705	21 936	-	21 936	14 642	4 332	2 962
Saint-Léonard	5 940	13 106	8 759	4 347	-	4 347	2 864	1 482	-
Sud-Ouest	5 839	18 007	8 720	9 287	-	9 287	8 015	1 272	-
Verdun	7 560	24 265	2 427	21 838	-	21 838	20 934	904	-
Ville-Marie	11 154	29 775	7 729	22 046	-	22 046	7 306	14 609	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension ¹	6 981	28 137	13 188	14 949	(514)	14 435	12 158	2 167	110
Total Ville	125 729	429 792	150 663	279 129	(1 864)	277 265	218 715	55 347	3 203

Conseil municipal	Budget Original	Budget Modifié	Réel ³	Reports Avant ajustements	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	21 374	11 586	9 788	-	9 788	4 137	5 651	-
Anjou ¹	5 663	14 130	5 915	8 215	(2)	8 213	7 748	465	-
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ¹	6 830	21 684	10 051	11 633	(87)	11 546	9 441	2 105	-
Lachine	3 677	12 769	2 729	10 040	-	10 040	7 580	2 460	-
LaSalle	5 132	20 102	9 941	10 161	-	10 161	9 114	1 047	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève ²	2 927	14 381	5 425	8 956	557	9 513	9 473	40	-
Mercier-Hochelaga-Maisonnette ¹	8 454	32 995	13 042	19 953	(611)	19 342	16 769	2 573	-
Montréal-Nord ²	4 214	14 860	4 382	10 478	232	10 710	9 093	1 617	-
Outremont	2 561	9 594	1 964	7 630	-	7 630	7 392	238	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	18 151	4 920	13 231	-	13 231	12 102	1 129	-
Plateau-Mont-Royal	4 695	16 892	9 957	6 935	-	6 935	6 717	218	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	50 553	3 531	47 022	-	47 022	38 415	8 607	-
Rosemont-La Petite-Patrie ¹	8 840	31 376	10 694	20 682	(1 439)	19 243	14 813	4 430	-
Saint-Laurent	9 620	31 951	12 977	18 974	-	18 974	14 642	4 332	-
Saint-Léonard	5 940	13 106	8 759	4 347	-	4 347	2 864	1 482	-
Sud-Ouest	5 839	18 007	8 720	9 287	-	9 287	8 015	1 272	-
Verdun	7 560	24 265	2 427	21 838	-	21 838	20 934	904	-
Ville-Marie	11 154	29 549	7 634	21 915	-	21 915	7 306	14 609	-
Villeray-St-Michel-Parc-Extension ¹	6 981	28 027	13 188	14 839	(514)	14 325	12 158	2 167	-
Total Conseil municipal	125 729	423 766	147 840	275 926	(1 864)	274 062	218 715	55 347	-

Conseil d'agglomération	Budget Original	Budget Modifié	Réel ³	Reports Avant ajustements	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anjou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lachine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LaSalle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonnette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montréal-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Outremont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pierrefonds-Roxboro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plateau-Mont-Royal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosemont-La Petite-Patrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Laurent	-	5 690	2 728	2 962	-	2 962	-	-	2 962
Saint-Léonard	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sud-Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verdun	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ville-Marie	-	226	95	131	-	131	-	-	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	-	110	-	110	-	110	-	-	110
Total Conseil d'agglomération	-	6 026	2 823	3 203	-	3 203	-	-	3 203

Note 1 : Report non requis à la demande de l'arrondissement.

Note 2 : Programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies (GDD 1164107001).

Note 3 : Excluant les écritures corporatives de paiement au comptant des investissements.

CE : 30.018
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.019
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173251001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance pour l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Il est recommandé :

1. d'édicter, en vertu de l'article 31 du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102), l'ordonnance ayant pour objet l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102);

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-04-05 13:48

Signataire :

Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173251001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance pour l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec signait avec la Ville de Montréal, le 8 décembre 2016, une entente-cadre intitulée «*Réflexe Montréal - Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole*» Cette entente prévoit notamment le transfert des responsabilités et budgets relatifs au développement de l'habitation de la Société d'habitation du Québec (SHQ) à la Ville.

Le premier élément de mise en œuvre des nouveaux pouvoirs issus de cette entente a été la révision de l'actuel programme AccèsLogis Québec pour en faire un programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif davantage adapté au contexte de la métropole.

Cette révision s'est traduite dans le *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* adopté par le conseil d'agglomération le 14 décembre 2017, créant le nouveau *Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif*.

Le présent sommaire propose d'édicter une ordonnance pour établir la date de la mise en vigueur du règlement 02-102 modifié soit à la date de publication de l'ordonnance prévue vers le 23 avril 2018.

Cette ordonnance constitue la dernière étape avant l'entrée en vigueur du *Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0531 – 20 juin 2002 (1020644008). Adoption du *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (nouveau programme) (02-102)*.

CM02 0587 – 19 août 2002 (1020630004). Approbation du projet de convention entre la SHQ et la Ville de Montréal, visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif.

CM04 0125 – 23 février 2004 (1033227002). Adoption de modifications au règlement 02-102 pour permettre la bonification des subventions.

CG16 0437 – 22 juin 2016 (1160696001). Adoption du plan Montréal durable 2016 - 2020.

CG16 0588 - 27 octobre 2016 (1166692003). Adoption de modifications au règlement 02-102 afin de faciliter la mise en oeuvre de politiques municipales et la réalisation d'objectifs énoncés lors d'exercices de planification urbaine.

CG17 0502 - 28 septembre 2017 (1170640001) Approbation du projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents, en vue de la mise en oeuvre de l'entente-cadre (Réflexe Montréal) reconnaissant le statut particulier de la métropole. (Adoption à l'unanimité)

CG17 0572 - 14 décembre 2017 (1170634001). Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* . Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable*

DESCRIPTION

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) recommande au comité exécutif d'édicter l'ordonnance requise pour rendre le *Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* applicable à l'ensemble de l'agglomération à partir de la date de publication de l'ordonnance.

JUSTIFICATION

L'adoption du *Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif* permettra de répondre aux objectifs suivants:

- améliorer la viabilité des projets de logements sociaux et communautaires tant au moment de leur réalisation qu'en cours d'exploitation des immeubles;
- accélérer les délais de réalisation des projets;
- offrir des loyers abordables pour les ménages à revenu faible ou modeste par rapport aux loyers médians montréalais. L'objectif visé est d'obtenir des loyers de 85 % à 90 % des loyers médians;
- assurer la pérennité des logements et des organismes par un suivi de la gestion et de la gouvernance des projets;
- orienter les projets dans le respect des priorités municipales (politiques, stratégies, programmes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été approuvés par le le conseil d'agglomération le 14 décembre 2017 (CG17 0572).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de logements sociaux participe de façon significative à l'amélioration de l'offre résidentielle à Montréal, soit par l'ajout de nouvelles unités pour répondre aux besoins non comblés, soit par des projets de rénovation d'immeubles existants qui consolident le cadre bâti, notamment dans les secteurs à revitaliser. Les projets de logements sociaux et communautaires canalisent des investissements importants sur le territoire montréalais, ajoutant ainsi au dynamisme économique de la métropole. Enfin, la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires se fait largement dans les secteurs desservis par le transport collectif, dans le respect des objectifs de consolidation du territoire montréalais et de réduction des gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en oeuvre du *Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif* est nécessaire pour poursuivre la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires dans un contexte où les besoins sociaux demeurent importants (25 000 ménages en attente à l'OMHM, besoins persistants de grands logements familiaux abordables, etc.). Le programme assurera de meilleures conditions de réalisation aux projets, notamment au plan des délais, ainsi qu'un contrôle accru de la Ville sur les suivis et l'évolution à long terme des projets.

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance ferait en sorte que le *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif* (nouveau programme) (02-120) ne pourrait être opérationnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La mise en œuvre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif requiert l'adoption et la mise en place d'autres outils.

- La signature d'une convention cadre avec un prêteur agréé pour consentir aux organismes requérants le prêt à terme nécessaire à la réalisation de leur projet (conseil d'agglomération; printemps 2018);
- La préparation et l'octroi d'un contrat pour le suivi de l'exploitation des projets de logements sociaux et communautaires par un organisme ou une entreprise externe (conseil d'agglomération printemps 2018). En parallèle, des discussions sont en cours avec les principaux partenaires de la Ville dans la mise en œuvre du programme afin d'explorer la possibilité et les modalités d'une gestion par portefeuille des projets d'un même organisme.
- L'approbation des conventions type d'exploitation entre la Ville et les organismes (comité exécutif, automne 2018);
- La création d'un fonds de prévoyance et l'élaboration de ses modalités de gestion et de reddition de comptes (printemps 2018).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel M LEGAULT
Conseiller en aménagement c/e

Tél : 514 872-7585
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-13

Julia DAVIES
Conseillère en aménagement, Chef d'équipe

Tél : 514 872-9513
Télécop. : 514 872-3883

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2017-12-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-04-04

Dossier # : 1173251001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Édicter une ordonnance pour l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



[Ordonnance - Date d'entrée en vigueur 29-03-2018.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-29

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Division du droit public et de la législation

**VILLE DE MONTRÉAL
ORDONNANCE
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA
RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF
(NOUVEAU PROGRAMME) (02-102)**

ORDONNANCE NUMÉRO XX-XXX

**ORDONNANCE ÉDICTANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA
RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF
(NOUVEAU PROGRAMME) (02-102)**

Vu l'article 31 du Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102);

À la séance du _____, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) entre en vigueur à la date de publication de la présente ordonnance.

Cette ordonnance a été promulguée par l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD 1173251001

XX-XXX/1



Dossier # : 1181543001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2018 (18-002 - Article 118), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal « FADOQ-Mtl », d'une valeur de 12 880 \$, pour l'utilisation du gymnase double au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 21e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 8, 9,10 et 16 mai 2018

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu de l'article 118 du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2018 (18-002), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 12 880 \$, pour l'utilisation, à titre gratuit, des installations au complexe sportif Claude-Robillard, les 8, 9,10 et 16 mai 2018, dans le cadre de la 21e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal des 50 ans et plus.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-04 10:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1181543001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2018 (18-002 - Article 118), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal « FADOQ-Mtl », d'une valeur de 12 880 \$, pour l'utilisation du gymnase double au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 21 ^e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 8, 9,10 et 16 mai 2018

CONTENU

CONTEXTE

La FADOQ-Région Île de Montréal Mtl, « FADOQ-Mtl », est le plus important regroupement de personnes âgées de 50 ans et plus sur le territoire de l'île de Montréal dont la mission consiste à rendre accessibles les activités de loisir à cette clientèle. Cet organisme à but non lucratif compte plus de 51 000 membres et 50 groupes affiliés. Depuis plus de 45 ans, sa mission consiste à accroître la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus en leur offrant des activités qui contribuent à leur développement et à leur épanouissement personnel. Au fil des années, FADOQ-Mtl a développé différents outils, services et activités au profit de sa clientèle tels que les « Jeux FADOQ Île de Montréal - 50 ans et plus » (Jeux).

L'événement à caractère sportif et récréatif en sera à sa 21^e édition et se déroulera du 5 au 18 mai 2018. L'objectif étant la promotion d'un mode de vie sain, ce grand rassemblement vise à démontrer que la pratique de l'activité physique est une composante essentielle au bien-être des personnes de 50 ans et plus.

La Ville soutient la FADOQ-Mtl en leur accordant une gratuité pour l'utilisation du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) depuis 2009.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0475 - 29 mars 2017

Édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), l'ordonnance no 3 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 7 676 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), à l'occasion de la 20^e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 9,10 et 11 mai 2017

CE16 0496 - 30 mars 2016

Édicter, en vertu l'article 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 6 300,80 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard les 9, 10 et 12 mai 2016 à l'occasion des 19^e Jeux FADOQ Île de Montréal des 50 ans et plus

CE15 0859 - 6 mai 2015

Édicter, en vertu de l'article 31 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 5 202,60 \$, pour l'utilisation, à titre gratuit, des installations au complexe sportif Claude-Robillard les 11, 12 et 15 mai 2015 à l'occasion des 18^e Jeux FADOQ Île de Montréal des 50 ans et plus

DESCRIPTION

Les Jeux proposent 11 disciplines dans le cadre de deux volets, soit les tournois participatifs comprenant les disciplines de pétanque et petites quilles, ainsi que les tournois incluant les disciplines de badminton, balle molle, course, golf, marche, natation, tennis, tennis de table, pickleball et volley-ball.

En 2017, plus de 500 personnes ont participé à la 20^e édition des Jeux dont 59 % provenaient du territoire de la Ville de Montréal. Pour l'édition 2018, les organisateurs visent 600 participants pour un total de 720 inscriptions à différentes activités (les participants peuvent s'inscrire à plus d'une activité physique ou sportive).

Ayant des ressources limitées pour assurer la tenue des Jeux et voulant éviter une hausse des frais d'inscription aux participants, la FADOQ-Mtl souhaite avoir recours à plusieurs commanditaires ou partenaires, lesquels accorderaient une gratuité pour l'utilisation de leurs installations sportives. Afin de réduire les coûts de location des installations requises pour la tenue des Jeux, l'organisme demande la gratuité pour l'utilisation du gymnase double du CSCR pour les 8, 9, 10 et 16 mai 2018 pour la tenue des compétitions de badminton, pickleball et de volley-ball.

L'organisme assume tous les coûts reliés à l'organisation de cet événement. La Ville fournira un soutien en biens et services d'une valeur de 12 880 \$, correspondant aux frais de location des installations du CSCR, ce qui représente approximativement 13 % des dépenses de l'événement.

JUSTIFICATION

L'organisme ne peut pas déposer une demande au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal, car l'événement ne répond pas aux critères d'admissibilité. Toutefois, la Ville souhaite soutenir une offre de service en sport et loisir répondant aux besoins évolutifs de sa population, notamment la clientèle de 50 ans et plus. Cette dernière compte plus de 656 000 citoyens et représente le tiers de la population montréalaise.

Une dérogation au Règlement sur les tarifs 2018 est nécessaire afin de pouvoir soutenir l'événement et assurer son succès.

Cet événement entraînera des retombées positives :

- En appuyant la FADOQ-Mtl dans l'organisation des Jeux, la Ville contribue positivement à la promotion et au maintien d'un mode de vie sain et actif, et ce, non seulement chez les personnes âgées de 50 ans et plus, mais auprès de toute la population. FADOQ-Mtl est d'ailleurs un partenaire du plan d'action régional Montréal physiquement active 2014-2025.
- Une personne âgée active représente un modèle pour la population. L'événement est une occasion d'offrir à la population une image positive du vieillissement.
- La Ville contribue à briser l'isolement des personnes plus âgées.

- Cet événement est le plus grand rassemblement à caractère sportif et récréatif exclusif aux personnes âgées de 50 ans et plus à Montréal et, de ce fait, il favorise le développement d'un sentiment d'appartenance à leur ville.
- Le soutien accordé par la Ville permettra de rehausser la qualité de cette compétition amicale et de renforcer la promotion de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'utilisation du gymnase double les 8, 9, 10 et 16 mai pour la tenue des compétitions de badminton, pickleball et volley-ball ont été estimés à 12 880 \$. Le budget de l'organisme pour tenir l'édition 2018 des Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus est de 97 880 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016 - 2020, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera l'organisme à tenir un événement écoresponsable et l'incitera à adopter les pratiques en vigueur au CSCR.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la Ville n'accorderait qu'une partie ou aucun soutien, l'organisme ne pourrait équilibrer son budget, ce qui pourrait le contraindre à réduire l'envergure de l'événement et à en compromettre la qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation

Mai 2018 Du 5 au 18 mai 2018 : déroulement de la 21^e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal (50 ans et plus)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
Agente de développement

Tél : 514 872-9259

Télécop. : 514 872-4718

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-13

Jean-François DULIÈPRE
c/d gestion des installations (dir sports)

Tél : 514-872-7990

Télécop. : 514 872-4718

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035

Approuvé le : 2018-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2018-04-04

Le 16 octobre 2017

Monsieur Olivier Gauthier
Coordonnateur des activités sportives et événements
Fédération âge d'or du Québec
4545, avenue Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000 succ. M
Montréal (Québec) H1V 3R2

Objet : Jeux de la Fadoq

Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous confirmons que le gymnase double du complexe sportif Claude-Robillard a été réservé à votre attention.

Gymnase double : **Du 8 au 16 mai 2018**

Notez que des frais de location s'appliquent. Nous vous faisons parvenir, un contrat détaillé (locaux, personnel supplémentaire et autres frais selon le cas). Veuillez vérifier les données et nous aviser dans les meilleurs délais pour tous changements.

Afin de confirmer votre adhésion au contrat de location, veuillez nous retourner le permis d'utilisation signé dès la réception de cette lettre. Nous devons recevoir l'horaire définitif de votre événement et une copie de votre police d'assurance responsabilité civile de 3 millions de dollars pour le centre. En cas d'annulation de votre part, 25% de la totalité du montant de l'estimation ou de la valeur locative vous sera facturé. Lors d'un changement de date, des frais administratifs supplémentaires de 15% seront ajoutés à votre contrat initial.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Joëlle Deslières
Agente de projets – Promotion et événements spéciaux
Complexe sportif Claude-Robillard
joelledeslieres@ville.montreal.qc.ca

JD/fmc

Intervenu entre **Section centre - CSCR**
 et **Fédération âge d'or du Québec**
 4545 av. Pierre-de-Coubertin C.P 1000 succ.M
 Montréal QC
 H1V 3R2

(190004040000)

Numéro de demande 00174430

Contact Monsieur Oliver Gauthier

Dates		Informations générales		Indicateurs	
Période du	2018-05-08	Mode de facturation	À la séance (après utilisation)	Contrat à facturer	Oui
au	2018-05-16	Frais d'admission	0,00	Équipement requis	Non
Date de la demande	2017-10-16	No d'entente préalable		Personnel requis	Non
Date d'accusé réception		Nb. de participants		Permis d'alcool requis	Non
Date de confirmation		Nb. de spectateurs			
Date d'annulation		Raison d'annulation			

Activité:

Événement: Jeux de la Fadoq

Contact pour le présent contrat : Monsieur Olivier Gauthier

Volet espace

Complexe sportif Claude-Robillard / Gymnase double, CSCR

Directive :

Jour	Période		Description du tarif	Tarification		Tarifé à	Ajustement	Valeur Séance	Montant Total	
	Du	Au		Statut	À la séance					À l'heure
Mardi	2018-05-08 à 07:00	2018-05-08 à 09:00	Montage	Confirmée	0,00	28,00	100,00%	0,00	56,00	56,00
Mardi	2018-05-08 à 09:00	2018-05-08 à 17:00	Taux de base	Confirmée	0,00	451,00	100,00%	0,00	3 608,00	3 608,00
Mardi	2018-05-08 à 17:00	2018-05-08 à 18:00	Démontage	Confirmée	0,00	28,00	100,00%	0,00	28,00	28,00
Mercredi	2018-05-09 à 07:00	2018-05-09 à 08:00	Montage	Confirmée	0,00	28,00	100,00%	0,00	28,00	28,00
Mercredi	2018-05-09 à 08:00	2018-05-09 à 17:00	Taux de base	Confirmée	0,00	451,00	100,00%	0,00	4 059,00	4 059,00
Mercredi	2018-05-09 à 17:00	2018-05-09 à 18:00	Démontage	Confirmée	0,00	28,00	100,00%	0,00	28,00	28,00
Jeudi	2018-05-10 à 07:00	2018-05-10 à 08:00	Montage	Confirmée	0,00	28,00	100,00%	0,00	28,00	28,00
Jeudi	2018-05-10 à 08:00	2018-05-10 à 15:00	Taux de base	Confirmée	0,00	451,00	100,00%	0,00	3 157,00	3 157,00
Jeudi	2018-05-10 à 15:00	2018-05-10 à 16:00	Démontage	Confirmée	0,00	28,00	100,00%	0,00	28,00	28,00
Mercredi	2018-05-16 à 12:00	2018-05-16 à 13:00	Montage	Confirmée	0,00	28,00	100,00%	0,00	28,00	28,00
Mercredi	2018-05-16 à 13:00	2018-05-16 à 17:00	Taux de base	Confirmée	0,00	451,00	100,00%	0,00	1 804,00	1 804,00
Mercredi	2018-05-16 à 17:00	2018-05-16 à 18:00	Démontage	Confirmée	0,00	28,00	100,00%	0,00	28,00	28,00

Nombre de séances: 12

Valeur pour le volet 12 880,00

Total pour le volet

12 880,00

Intervenu entre **Section centre - CSCR**
 et **Fédération âge d'or du Québec**
 4545 av. Pierre-de-Coubertin C.P 1000 succ.M
 Montréal QC
 H1V 3R2

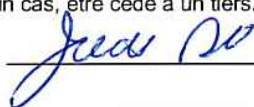
(190004040000)

Numéro de demande 00174430

Cluses et conditions générales - Contrat de location

1. Tous les détails concernant les lieux loués, la durée et l'estimation des coûts de l'événement sont indiqués au document « Conditions particulières - Contrat de location », lequel forme, avec les présentes clauses et conditions générales, le « Contrat ».
2. Le promoteur comprend que le coût total (ci-après « Coût total ») ne pourra être établi qu'à la fin de l'événement, et il devra être payé par le promoteur comme suit:
 - 2.1 Un dépôt obligatoire de 25% des coûts estimés doit être déboursé au moment de la signature du Contrat. Ce dépôt est non remboursable au promoteur;
 - 2.2 Un montant supplémentaire de 50% des coûts estimés, quarante-cinq (45) jours avant la première journée prévue de l'événement. Ce paiement est non remboursable au promoteur;
 - 2.3 Le solde (la différence entre le Coût total et les montants déjà versés sous 2.1 et 2.2 ci-haut) doit être déboursé au maximum (30) jours après la fin de l'événement. Tout retard dans le paiement de tout montant dû pourrait entraîner un intérêt mensuel selon les normes du service des Finances de la Ville;
 - 2.4 Lors d'un changement de date de l'événement après la signature du Contrat, des frais d'administration supplémentaires de 15% du Coût total seront ajoutés au Contrat.
3. Le promoteur doit présenter l'événement sur le site aux dates indiquées au Contrat, conformément aux présentes clauses et conditions. De plus, il devra exécuter les obligations suivantes pour la tenue de son événement :
 - assumer l'organisation et le financement du programme des activités reliées à l'événement;
 - mettre en application un plan de visibilité approuvé par le responsable de la Ville conformément à la politique de visibilité des installations qui fait partie intégrante du présent contrat. Le responsable de la Ville en collaboration avec le promoteur précisera les éléments obligatoires dépendant de la nature de l'événement.
 - demander l'approbation préalable au représentant de la Ville pour l'installation de toute affiche devant être apposée à l'intérieur ou l'extérieur de l'édifice où aura lieu l'événement;
 - n'apporter aucune modification aux lieux utilisés sans la permission écrite de la Ville. Dans ce cas, le promoteur s'engage à remettre, à ses frais, les installations dans l'état où il les avait trouvées avant l'événement;
 - considérer lors d'un aménagement du site de l'événement, l'accessibilité aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);
 - payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'événement, tels qu'ils auront été établis par le responsable de la Ville. La Ville se réserve également le droit de lui refuser l'accès aux lieux dans le futur.
 - fournir un minimum d'un agent de sécurité pour 200 spectateurs. Pour certains événements, le promoteur doit utiliser les services d'une firme de sécurité spécialisée. À cet effet, le promoteur doit fournir une copie du contrat signé avec cette firme au responsable de la Ville au moins trente (30) jours avant l'événement.
 - fournir les services de secourisme appropriés;
 - tenter la réalisation d'un événement écoresponsable;
 - présenter un plan de récupération des matières recyclables;
 - soumettre au responsable de la Ville, pour vérification des disponibilités, une liste détaillée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagements requis quarante-cinq (45) jours avant la présentation de l'événement;
 - faire préparer par un ingénieur les plans et devis de son aménagement, si requis, et en fournir une copie certifiée trente (30) jours avant l'événement au responsable de la Ville;
 - remettre au responsable de la Ville quinze (15) jours avant la tenue de son événement, l'horaire détaillé ainsi que tout plan afférent au montage nécessaire pour son événement;
 - faire affaire seulement avec un représentant désigné de la Ville pour la tenue de l'événement;
 - respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le responsable de la Ville;
 - payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'événement et des activités qui y sont reliées.
4. Le promoteur s'engage à faire respecter toutes les lois pertinentes incluant, sans toutefois s'y limiter, la loi sur le tabac (RLRQ, chapitre T-0.01) et payer toute amende imposée par le gouvernement.
5. Résiliation du Contrat
 - Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de soixante (60) jours avant la tenue de l'événement, adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent contrat.
 - Le promoteur renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre la Ville en raison de l'exercice de son droit de résiliation. En cas de résiliation par le promoteur, ce dernier devra acquitter les frais minimum prévus à l'article 2.
 - La Ville se réserve le droit de résilier le Contrat en tout temps si le promoteur ne respecte pas ses obligations au présent contrat. La Ville conservera, en pareil cas, toute somme reçue du promoteur.
6. Indemnités et assurances
 - Le promoteur garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent contrat; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.
 - Le promoteur souscrit à ses frais auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès aux installations ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de trois (3) millions de dollars pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée du promoteur. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'événement. Le promoteur doit remettre au responsable de la Ville, au moins (quarante-cinq) 45 jours avant la tenue de l'événement, une attestation de l'assureur ou une copie de la police d'assurance et de cet avenant.
7. Restaurants, concessions alimentaires, service de traiteur, boissons alcoolisées, etc.
 - La Ville ou son concessionnaire réserve ses droits exclusifs d'exploiter et d'opérer toutes les concessions alimentaires de l'ensemble des installations, y compris, sans restriction, les stationnements, les vestiaires et les machines distributrices.
 - Sous réserve de l'obtention d'un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux, il sera permis au promoteur de vendre des boissons alcoolisées. Une copie de ce permis doit être fournie au responsable de la Ville au plus tard trente (30) jours avant l'événement.
8. Le promoteur doit respecter en tout temps les lois, règlements et exigences qui peuvent s'appliquer à l'égard des explosifs et des matières dangereuses (le terme « explosifs » incluant toute substance produite, fabriquée ou utilisée pour déclencher une explosion ou une détonation ou un effet pyrotechnique), y compris, sans restriction, la Loi sur les explosifs (Canada) et la Loi sur les explosifs (Québec) et les règlements édictés en vertu de celles-ci ainsi que les exigences du Code canadien de l'électricité ou de tout autre code ou manuel applicable et celles du Service des incendies de la Ville de Montréal. Le promoteur convient notamment d'obtenir les permis et autorisations requis relativement à l'entreposage et à l'utilisation d'explosifs et de retenir les services de personnes spécialisées en la matière et détenant un certificat d'artificier ou un autre certificat approprié valide.
9. Le promoteur reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.
10. Le promoteur n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.
11. Le présent contrat est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
12. Le promoteur décharge la Ville de Montréal en cas de pertes, vols ou dommages qu'il pourrait subir.
13. Le présent contrat ne peut, en aucun cas, être cédé à un tiers.

Signature du responsable de la Ville



Signature du promoteur

Date

_____/_____/_____

Total à payer	12 880,00
Valeur du contrat	12 880,00



Montréal, le 28 novembre 2017

Madame Rosannie Filato

Membre du comité exécutif

Responsable du développement social et communautaire, de l'itinérance, de la jeunesse, des sports et loisirs.

275, rue Notre-Dame Est

Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Demande de dérogation dans le cadre de la 21^e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal

Madame Filato,

La FADOQ - Région Île de Montréal, organisme à but non lucratif affilié au Réseau FADOQ, compte plus de 51 000 membres sur son territoire. Elle a comme objectif de rassembler et de représenter les personnes de 50 ans et plus dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie. C'est dans cette optique que nous organisons, du **5 au 18 mai 2018, la 21^e édition des Jeux FADOQ île de Montréal.**

Événement sportif réservé aux personnes de 50 ans et plus, les Jeux régionaux regroupent plus de 500 participants et se déroulent dans un contexte tant participatif que compétitif. Badminton, course, golf, marche, natation, pétanque, petites quilles, pickleball, tennis, tennis de table et volleyball forment les 11 disciplines au programme. L'objectif principal; être à l'avant-garde du développement de la pratique sportive et des saines habitudes de vie auprès des personnes de 50 ans et plus sur l'ensemble du territoire montréalais. En ce sens, nous devons nous assurer d'accroître la visibilité, la notoriété et le rayonnement des jeux régionaux et de ses disciplines à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises.

Pour ce faire, nous sollicitons la reconduction de notre **demande de dérogation 2018** afin d'avoir accès aux installations et aux équipements du Complexe sportif Claude-Robillard gratuitement. Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal est un partenaire majeur dans la réalisation et le succès de nos jeux régionaux. Ainsi, nous vous offrons l'opportunité d'affirmer à la population montréalaise votre intérêt pour un *Montréal physiquement actif* qui vise le développement des saines habitudes de vie et de la pratique de l'activité physique.

Vous trouverez les informations et les statistiques relatives à notre événement ainsi que nos besoins spécifiques dans le document ci-joint.

Bien entendu, ce soutien de la Ville de Montréal bénéficiera d'une importante visibilité dans nos outils promotionnels officiels des jeux régionaux. De plus, nous vous proposons de vivre les Jeux FADOQ île de Montréal en participant à une remise des médailles dans l'une ou l'autre des disciplines de votre choix.

Nous espérons vivement pouvoir poursuivre cette collaboration en 2018. Après ces années de partenariat, nous sommes convaincus que celle-ci représente une occasion gagnante pour nos deux institutions.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande, nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Christine Lécuyer

Directrice générale



Olivier Gauthier

Coordonnateur des jeux régionaux

p.j. Annexe 1 - Présentation et statistiques des Jeux FADOQ île de Montréal

- c.c.
- Mme Johanne Derome, directrice générale, Service de la diversité sociale et des sports
 - M. Jean-François Dulièvre, chef de division, Division de la gestion des installations sportives, Service de la diversité sociale et des sports
 - Mme Joëlle Deslières, agente de projets – Promotion et événements spéciaux, Division de la gestion des installations sportives, Service de la diversité sociale et des sports
 - Mme Roca Lonigro, agente de développement, Division de la gestion des installations sportives, Service de la diversité sociale et des sports

Annexe 1

Présentation et statistiques des Jeux FADOQ île de Montréal

1. Mission des jeux

Offrir un événement sportif, récréatif et compétitif aux personnes de 50 ans et plus du territoire montréalais afin de développer ou de consolider la pratique de l'activité physique et sportive.

2. Vision des jeux

- ↪ Accroître la visibilité, la notoriété et le rayonnement des jeux régionaux et de ses disciplines.
- ↪ Être un programme important pour le développement de la pratique sportive et des saines habitudes de vie chez les personnes de 50 ans et plus sur l'ensemble du territoire montréalais
- ↪ Faire vivre une expérience d'exception aux personnes de 50 ans et plus par le biais du sport à travers les jeux FADOQ – Île de Montréal 2017 afin d'augmenter le sentiment d'appartenance à la FADOQ – Région Île de Montréal
- ↪ Élargir la clientèle des Jeux FADOQ île de Montréal en travaillant en étroite collaboration avec les répondants des arrondissements et des villes liées de Montréal.

3. Objectifs 2018

- ↪ Augmenter le nombre de participants lors des disciplines de natation, de volleyball et de pétanque.
- ↪ Augmenter la visibilité des jeux à travers la grande région métropolitaine.
- ↪ Donner accès aux visiteurs lors des compétitions.
- ↪ Former une trentaine de bénévoles.

4. Programmation 2018

Date	Heure	Discipline	Lieu
Samedi 5 mai 2017	8h à 12h	Course	Défi du printemps YMCA - Parc Maisonneuve
Lundi 8 mai 2017	8h30 à 14h	Tennis	Stade Uniprix
Mardi 9 mai 2017	10h à 16h	Volleyball	Complexe sportif Claude-Robillard
Mercredi 10 mai 2017	9h à 17h	Badminton (Double)	Complexe sportif Claude-Robillard
Jeudi 11 mai 2017	9h à 15h	Pickleball	Complexe sportif Claude-Robillard
Vendredi 12 mai 2017	9h à 13h	Natation	Complexe sportif Bois-de-Boulogne
Lundi 14 mai 2017	9h à 12h	Marche	Parc Maisonneuve
Mardi 15 mai 2017	9h à 16h	Tennis de table (Simple)	À déterminer
Mercredi 16 mai 2017	8h à 12h	Tennis de table (Double)	Club prestige
Mercredi 16 mai 2018	13h à 16h	Badminton (Simple)	Complexe sportif Claude-Robillard
Jeudi 17 mai 2017	13h à 17h	Petites quilles	Centre de quilles Le Moderne
Vendredi 18 mai 2017	10h à 17h	Pétanque	Parc Pie XII
Jeudi 7 juin 2017	10h à 21h	Golf	Club de golf Île de Montréal

Programmation au Complexe Sportif Claude-Robillard

Gymnase double :

Volleyball : mardi 8 mai, 9 h à 17 h, incluant le montage et démontage.

Badminton double : mercredi 9 mai, 8 h à 18 h, incluant le montage et démontage.

Pickleball : jeudi 11 mai, 8 h à 16 h, incluant le montage et démontage.

Badminton simple : mercredi 16 mai, 12 h à 18 h incluant le montage et démontage

Besoins spécifiques :

Pour toutes les compétitions, nous aimerions avoir la possibilité d'utiliser un système de son avec micro, un podium, le stationnement sans frais, les équipements nécessaires pour la réalisation de chaque discipline ainsi qu'un local de rangement pour les organisateurs. De plus, nous aurons besoin d'un endroit pour offrir le dîner lors de la discipline du badminton. De même, des tables et des chaises seront également requises lors des

jours de comp tition. Finalement, 4 chaises hautes pour les arbitres au volleyball seront n cessaires, le mardi 7 mai.

5. Statistiques

Nombre de membres FADOQ MTL : plus de 50 000.

Nombre de clubs affili s et d'associations de retrait s : 46.

Budget de l' v nement : Revenus de 45 000 \$ et d penses de 85 000 \$ annuellement.

Nombre de participants et de participations vis s pour 2018 : 600 participants, 700 participations.

Statistiques 2017

JEUX FADOQ �LE DE MONTR�AL			
NOMBRE D'INSCRIPTIONS ET DE PARTICIPATIONS			
	2017	2016	�cart
Total	521	471	50

Disciplines	2017	2016	�cart
Badminton	56	52	4
Balle-molle*	0	34	-34
Course	28	15	13
Golf	164	125	39
Marche	29	28	1
Natation*	15	11	4
P�tanque	42	46	-4
Petites quilles	66	71	-5
Pickleball	37	0	37
Tennis	38	46	-8
Tennis de table (double)	28	23	5
Tennis de table (simple)	45	47	-2
Volley-Ball	72	81	-9
Total	615	579	36

JEUX FADOQ ÎLE DE MONTRÉAL

ÂGE

Catégorie d'âge	Pourcentage		Moyenne d'âge	
	2016	2015	2017	2016
50-59 ans	20%	20%	65 ans	64 ans
60-69 ans	48%	49%		
70 ans et plus	27%	28%		
N/A	5%	3%		

**JEUX FADOQ ÎLE DE MONTRÉAL
SECTEUR**

Arrondissements	2017		2016	
	Participants	%	Participants	%
Ahuntsic - Cartierville	52	10%	44	9%
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	40	8%	21	4%
Rosemont - La Petite-Patrie	37	7%	34	7%
Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	33	6%	41	9%
Anjou	21	4%	20	4%
Villeray - St-Michel - Parc-Extension	21	4%	18	4%
Montréal-Nord	20	4%	21	4%
Verdun -île des sœurs	14	3%	10	2%
Adresses inconnues	11	2%	59	13%
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	10	2%	8	2%
Saint-Laurent	9	2%	8	2%
LaSalle	9	2%	2	0%
Ville-Marie	7	1%	10	2%
Saint-Léonard	7	1%	6	1%
Sud-Ouest	5	1%	4	2%
Plateau - Mont-Royal	4	1%	6	1%
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	3	1%	2	0%
Lachine	2	0%	8	2%
Outremont	2	0%	3	1%
Pierrefonds-Roxboro	2	0%	1	0%
Sous-total participant des arrondissements	309	59%	326	70%

Villes liées				
Dollard-des-Ormeaux	6	1%	1	0%
Pointe-Claire	5	1%	4	1%
Mont-Royal	3	1%	2	0%
Côte-St-Luc	1	0%	1	0%
Beaconsfield	1	0%	0	0%
Dorval	0	0%	1	0%
Hampstead	0	0%	1	0%
Westmount	0	0%	0	0%
Kirkland	0	0%	0	0%
Senneville	0	0%	0	0%
Sainte-Anne-de-Bellevue	0	0%	0	0%
Montréal-Est	0	0%	0	0%
Baie d'Urfé	0	0%	0	0%
Montréal-Ouest	0	0%	0	0%
Sous-total participant des villes liées	16	3%	10	1%
Autres villes				
Laval	34	7%	Inconnu	0%
Autres villes	161	31%	135	29%
Sous-total autres villes	195	38%	135	29%
Total des participants	521	100%	471	100%

JEUX FADOQ ÎLE DE MONTRÉAL				
SEXE				
Sexe	2017		2016	
	Participants	%	Participants	%
Homme	315	61%	318	68%
Femme	205	39%	151	32%

Dossier # : 1181543001

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives

Objet :

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2018 (18-002 - Article 118), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal « FADOQ-Mtl », d'une valeur de 12 880 \$, pour l'utilisation du gymnase double au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 21e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 8, 9,10 et 16 mai 2018

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1181543001 - Ordonnance FADOQ_VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-16

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

ORDONNANCE

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (18-002) (Article 118)

ORDONNANCE ÉMISE DANS LE CADRE DE LA 21^E ÉDITION DES JEUX FADOQ-RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL

À la séance du _____, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. À l'occasion de la 21^e édition des Jeux FADOQ-Région Île de Montréal, qui auront lieu du 5 au 18 mai 2018, l'utilisation du gymnase double du Complexe sportif Claude-Robillard est autorisée à titre gratuit les 8, 9, 10 et 16 mai 2018.

GDD 1181543001



Dossier # : 1181179004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), rendant applicable ce règlement au secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance désignant le secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles » aux fins de l'application du règlement.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-04 10:30

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1181179004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), rendant applicable ce règlement au secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), ci-après le PR@M-Commerce, prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement pourra s'appliquer.

Le 29 novembre 2017, le comité exécutif annonçait que trois secteurs commerciaux ont fait l'objet d'un accord de principe. La demande soumise par l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles figure parmi ceux-ci. L'Association a présenté une demande relative à une application du programme sur la rue Notre-Dame Est, entre les limites de la municipalité de Montréal-Est et la 13e Avenue, ainsi que sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le fleuve Saint-Laurent et la rue Prince-Albert.

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Commerce. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1898 (29 novembre 2017) : obtenir un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M-Commerce dans les secteurs de la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, de l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles et de la SDC Promenade Fleury.

CG15 0719 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) - Approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

DESCRIPTION

L'approbation de l'ordonnance rendra le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles » à compter du 1er mai 2018. Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

JUSTIFICATION

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles » à compter du 1er mai 2018 a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et de l'Association.

Par les travaux réalisés et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. L'application du PR@M-Commerce permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la diversification de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme de l'Association;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1151179004 et ont fait l'objet des approbations requises par le comité exécutif le 21 octobre 2015 (CE15 1924).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération car il vient appuyer les actions locales en matière de développement économique, telles que précisées au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces. Aussi, puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance fera en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) ne pourra pas être applicable au secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles » à compter du 1er mai 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles » à compter du 1er mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François-Xavier TREMBLAY, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-28

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :
Approuvé le : 2018-04-04

Dossier # : 1181179004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), rendant applicable ce règlement au secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG - 1181179004 - Ordonnance Vieux-P-A-T.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-04

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

ORDONNANCE

RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS RELATIVES À LA REVITALISATION DES RUES COMMERCANTES (PROGRAMME RÉUSSIR@MONTRÉAL- COMMERCE) (RCG 15-082)(Article 4)

ORDONNANCE Numéro : __

ORDONNANCE ÉMISE AFIN DE DÉSIGNER LE SECTEUR « VIEUX-POINTE- AUX-TREMBLES » AUX FINS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

À la séance du _____ 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

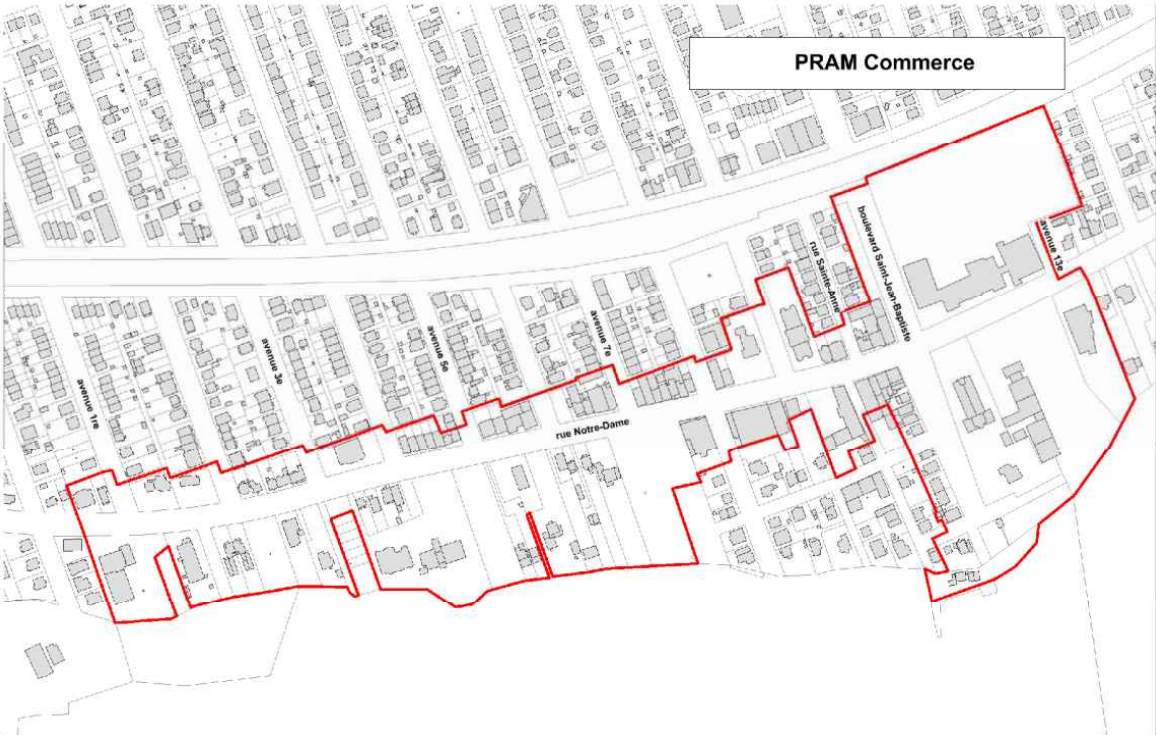
1. Que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) s'applique au secteur « Vieux-Pointe-aux-Trembles », identifié à l'annexe A, à compter du 1er mai 2018.

ANNEXE A PLAN DES LIMITES DU SECTEUR « VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES »

GDD 1181179004

ANNEXE A

PLAN DES LIMITES DU SECTEUR « VIEUX-POINTE-AUX-TEMBLES »





Dossier # : 1181179003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), rendant applicable ce règlement au secteur « Laurier Ouest » pour une période de vingt-quatre mois.

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance désignant le secteur « Laurier Ouest » aux fins de l'application du règlement pour une période de vingt-quatre mois.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-04 10:30

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1181179003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), rendant applicable ce règlement au secteur « Laurier Ouest » pour une période de vingt-quatre mois.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement pourra s'appliquer.

Le 23 novembre 2016, le comité exécutif annonçait que le secteur commercial de l'avenue Laurier Ouest a fait l'objet d'un accord de principe. L'Association des commerçants de l'avenue Laurier Ouest a présenté une demande relative à une application du programme sur l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Laurier Ouest » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Artère en chantier. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1864 (23 novembre 2016) : obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

DESCRIPTION

Le Service du développement économique recommande au comité exécutif d'édicter l'ordonnance requise pour rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) applicable au secteur « Laurier Ouest » à compter du 1er mai 2018, et ce pour une période de vingt-quatre mois.

JUSTIFICATION

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Laurier Ouest » à partir du 1er mai 2018 pour une période de vingt-quatre mois a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants du milieu concerné.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Par ces travaux et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

L'application du PR@M-Artère en chantier permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la dynamisation de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme de l'avenue Laurier Ouest une fois que les travaux d'infrastructure seront réalisés;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents des arrondissements du Plateau Mont-Royal et d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1161179008 et ont fait l'objet des approbations requises du comité exécutif le 1er juin 2016 (CE16 0902).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération car il vient appuyer les actions locales en matière de développement économique, telles que précisées au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces, et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans la priorité du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance ferait en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) ne pourra pas être applicable au secteur « Laurier Ouest » à compter du 1er mai 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Laurier Ouest » à compter du 1er mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François-Xavier TREMBLAY, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-28

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :
Approuvé le : 2018-04-04

Dossier # : 1181179003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), rendant applicable ce règlement au secteur « Laurier Ouest » pour une période de vingt-quatre mois.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG -1181179003 - Ordonnance Laurier Ouest.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-04

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

ORDONNANCE

RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS RELATIVES À LA REVITALISATION DES SECTEURS COMMERCIAUX FAISANT L'OBJET DE TRAVAUX MAJEURS D'INFRASTRUCTURE (PROGRAMME RÉUSSIR@MONTRÉAL-ARTÈRE EN CHANTIER) (RCG 15-083) (Article 4)

ORDONNANCE Numéro : __

ORDONNANCE ÉMISE AFIN DE DÉSIGNER LE SECTEUR « LAURIER OUEST » AUX FINS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

À la séance du _____ 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. Que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) s'applique au secteur « Laurier Ouest », identifié à l'annexe A, à compter du 1^{er} mai 2018 pour une période de 24 mois.

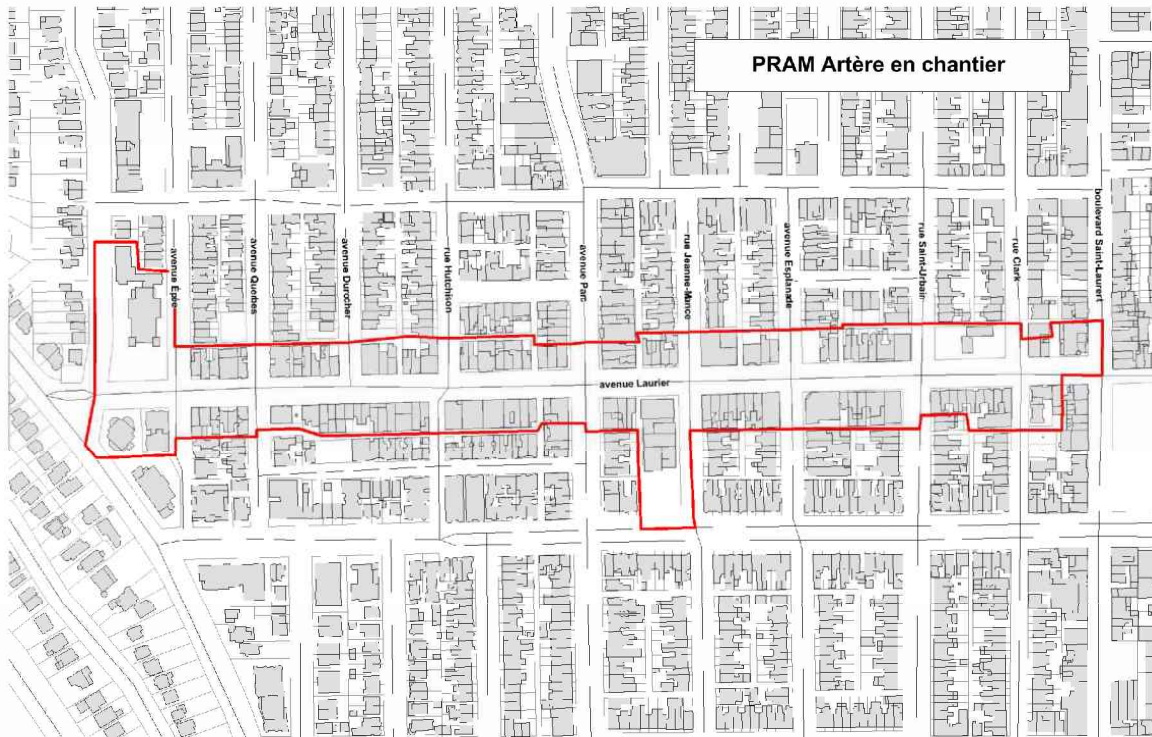
ANNEXE A

PLAN DES LIMITES DU SECTEUR « LAURIER OUEST »

GDD 1181179003

ANNEXE A

PLAN DES LIMITES DU SECTEUR « LAURIER OUEST »





Dossier # : 1186717001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), une ordonnance modifiant l'ordonnance sur les services de collecte sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Il est recommandé:
d'édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), une ordonnance modifiant l'ordonnance sur les services de collecte sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-06 15:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1186717001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), une ordonnance modifiant l'ordonnance sur les services de collecte sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a adopté en novembre 2014 la résolution CM14 1126 afin de se déclarer compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2016. L'application de la déclaration de compétence visée par cette résolution (CM16 1455) a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2018.

L'adoption du *Règlement sur les services de collecte 16-049* a permis d'actualiser et d'harmoniser les règles d'utilisation et les pratiques de gestion des matières résiduelles en fonction des nouvelles modalités de collecte et de remplacer les dispositions réglementaires dans les arrondissements relativement aux services de collecte.

L'article 18 de ce règlement autorise le comité exécutif à adopter des ordonnances afin d'adapter les modalités du Règlement aux particularités de chaque arrondissement :

18. Le comité exécutif peut, par ordonnance :

- 1° déterminer les horaires et les secteurs des collectes prévues au présent règlement et les faire varier selon les catégories d'unités d'occupation et les parties du territoire qu'il désigne;
- 2° prescrire l'utilisation d'un contenant aux fins de toute collecte;
- 3° déterminer le lieu et l'heure de dépôt des contenants en vue des collectes prévues au présent règlement de même que l'heure de leur retrait;

4° faire varier le service, les types de collecte et les quantités selon les catégories d'unités d'occupation.

Dans ce contexte, dix-neuf (19) ordonnances visant tous les arrondissements ont ensuite été adoptées.

Le présent sommaire vise à modifier l'ordonnance de l'arrondissement d'Anjou afin de refléter un changement au niveau du service (modification d'horaire due à un renouvellement de contrat).

Les travaux (modifications) se sont faits de concert avec l'arrondissement concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0127 17 janvier 2018 :

Adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les 7 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte de matières résiduelles sur le territoire des arrondissements concernés par des changements au niveau des services de collecte.

CE17 0732 3 mai 2017 :

Adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les 5 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte de matières résiduelles sur le territoire des arrondissements concernés par des changements au niveau des services de collecte.

CE17 0159 8 février 2017 :

Adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les 10 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte de matières résiduelles sur le territoire des arrondissements concernés par des changements au niveau des services de collecte.

CM16 1455 20 décembre 2016 :

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126.

CE16 1562 28 septembre 2016 :

Adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les ordonnances nos 1 à 19.

CM16 0985 23 août 2016 :

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les services de collecte (16-049)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du *Règlement 16-049 sur les services de collecte*, une ordonnance modifiant l'ordonnance sur les services de collecte sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou. Cette ordonnance décrit les spécificités propres à l'arrondissement de manière à correspondre aux pratiques en vigueur.

Le changement visé concerne l'horaire de collecte des matières recyclables.

JUSTIFICATION

L'adoption de cette ordonnance est nécessaire afin d'assurer d'une part, la cohérence des règles d'utilisation et des pratiques de gestion des matières résiduelles en fonction de

l'évolution des modalités de collectes spécifiques à l'arrondissement et d'autre part, de la rendre légalement applicables aux utilisateurs.

Les ordonnances en vertu du Règlement 16-049 doivent être ajustées à la réalité afin de permettre un meilleur encadrement des utilisateurs et d'exercer un contrôle pratique de leurs activités dans le but d'atteindre les objectifs environnementaux et d'optimiser la propreté en favorisant les bons comportements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020, le présent dossier contribue à la concrétisation de la cible : *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des ordonnances est nécessaire afin de représenter les pratiques des collectes des matières résiduelles en vigueur dans les arrondissements. Sans leur adoption, les arrondissements concernés ne disposeront pas du cadre réglementaire nécessaire pour assurer la performance des activités de collecte, encourager la réduction des matières résiduelles vouées à l'enfouissement et offrir un encadrement à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 18 avril 2018 – Adoption

Entrée en vigueur de l'ordonnance au moment de la publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert DENIS, Anjou
Marc-Pierre LAFRAMBOISE, Anjou
Guylaine DÉZIEL, Anjou

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
agent(e) de recherche

Tél : 514 872-2056

Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-04

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2018-04-06

Dossier # : 1186717001

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles

Objet : Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), une ordonnance modifiant l'ordonnance sur les services de collecte sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



Ordonnance-Anjou_05-04-18_FINAL.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-05

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396
Division : Division du droit public et de la législation

**VILLE DE MONTRÉAL
ORDONNANCE
XX-XXX**

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTE (16-049)

**ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE RELATIVE À LA COLLECTE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE TERRITOIRE DE
L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (NUMÉRO 2)**

Vu l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049);

À la séance du _____, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. L'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement d'Anjou (numéro 2) adoptée en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049) est modifiée par le remplacement de l'article 2 par le suivant :

« **2.** Le service de collecte des matières recyclables se fait entre 7 h et 17 h, selon les jours et les secteurs suivants :

1° secteur 1 : jeudi;

2° secteur 2 : vendredi;

3° secteur 3 : lundi;

4° secteur 4 : mardi. ».

Cette ordonnance a été promulguée par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1186717001



Dossier # : 1186620004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

Il est recommandé :

1. d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-03-29 10:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1186620004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* en 2004, la Ville de Montréal a mené diverses interventions en vue d'affecter à des fins de conservation plusieurs terrains à l'intérieur de l'Écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, dans l'ouest de l'île de Montréal. De telles interventions sont menées dans le contexte d'un agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

En 2006, des discussions entre le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), la Société générale de financement (la SGF qui est maintenant devenue Investissement Québec), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, menèrent à l'identification de terrains de propriété gouvernementale qu'il convenait de protéger et d'intégrer au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. En 2011, le lot 4 879 073 qui longe la rivière à l'Orme fut transféré de la SGF au MDDELCC pour que celui-ci en assure la protection à long terme en partenariat avec la Ville de Montréal. De plus, d'autres terrains, soit les lots 4 879 074 et 1 559 477, sur le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue, sont intéressants à ajouter à l'assise territoriale du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

Le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme est un parc régional qui relève de la compétence de l'agglomération de Montréal. Il a été créé dans les années 1980 à l'époque de la Communauté urbaine de Montréal. Ce parc-nature, comme les autres du réseau, a été créé en application du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional. De manière à pouvoir réviser l'assise territoriale d'un parc-nature, il est nécessaire de modifier le Règlement 72 afin d'identifier précisément les lots concernés par un éventuel agrandissement. Depuis son adoption initiale en 1984, le Règlement 72 a été

modifié à quatre reprises pour inclure des lots qui peuvent être ajoutés aux assises territoriales des parcs régionaux de l'agglomération de Montréal. La dernière modification de ce règlement est celle de 2015 qui permettait d'ajouter des terrains du Bois Angell (sur le territoire de Beaconsfield et de Kirkland) au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

Soulignons ici que le Règlement 72 vient traduire l'intention de l'agglomération de Montréal d'inclure des terrains dans les limites souhaitées d'un parc régional, que ce soit des lots publics ou privés. Toutefois, conformément à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), l'agrandissement d'un parc régional annoncé avec le Règlement 72 n'a pas d'effet concret tant que la Ville de Montréal n'a pas conclu une entente formelle avec les propriétaires des terrains visés (acquisition, bail, ou autres formes d'entente).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0644 - 29 octobre 2015 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Conseil de la Communauté urbaine de Montréal - 25 avril 1984 - Adoption du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

DESCRIPTION

Le projet de règlement propose, dès son entrée en vigueur, la modification du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'ajouter trois lots (soit les lots 4 809 074, 4 809 073 et 1 559 477) aux limites visées du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Le règlement viendra modifier le Règlement 72 (RCG 15-074) en y insérant les trois numéros de lot au paragraphe i de l'alinéa e) du titre 5 (parc-nature de l'Anse-à-l'Orme).

Les trois lots en cause, situés sur le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue et dont on trouvera la localisation sur la carte en pièce jointe, sont décrits ci-dessous :

Lot 4 879 073 Superficie : 31,06 hectares Propriétaire : MDDELCC

Lot 4 879 074 Superficie : 14,02 hectares Propriétaire : Développement Immobilier SAB Inc.

Lot 1 559 477 Superficie : 0,92 hectares Propriétaire : Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

JUSTIFICATION

L'agrandissement des parcs-nature en vue d'en faire des espaces de conservation s'inscrit notamment dans la volonté de l'agglomération de Montréal de protéger 10 % de la superficie terrestre de son territoire. De nombreux milieux naturels qui se retrouvent aux abords de la rivière à l'Orme, dans l'ouest de l'île de Montréal, sont considérés comme étant des terrains à forte valeur écologique qui méritent de recevoir un statut de protection.

Les trois lots en cause ici sont caractérisés par une très grande biodiversité. On y retrouve une concentration de milieux humides (marais et marécages) recherchés par les amphibiens, les reptiles et les oiseaux aquatiques. Plusieurs plantes à statut précaire ont été répertoriées sur ces terrains. Le MDDELCC, qui a obtenu la propriété du lot 4 879 073 en 2011, a d'ailleurs l'intention de constituer sur son lot un habitat floristique officiellement reconnu en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec. En outre, on retrouve à cet endroit une bétulaie jaune ainsi qu'une importante concentration de cédrières qui sont des peuplements forestiers rares à Montréal. Ces bois constituent des abris de qualité pour le cerf de Virginie. Les cédrières qui sont présentes sur le site sont le centre de l'habitat hivernal d'un troupeau de cerfs établi dans le secteur. Quant au lot 4 879

074, avec sa mosaïque de bois et de friches arborescentes, arbustives et herbacées, il montre de très belles qualités en terme de biodiversité. Le lot 1 559 477 recèle également un bon potentiel de conservation du fait qu'il englobe les bandes riveraines d'un ruisseau qui constitue un des affluents de la rivière à l'Orme.

Mentionnons ici que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, sur le territoire de laquelle les terrains en cause sont situés (et qui est elle-même propriétaire du lot 1 559 477), est en accord avec les intentions de la Ville de Montréal d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme en incluant les trois lots visés. Cela s'inscrit dans les orientations retenues par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'occasion de l'adoption, en 2017, de son Plan particulier d'urbanisme pour le secteur nord de la municipalité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intégration de ces lots dans les limites visées du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme s'inscrit dans les démarches que poursuit la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels de cet espace unique d'une grande biodiversité conformément aux orientations du Plan de développement durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement modifiant le Règlement 72 assurera l'intégration légale des lots à protéger dans les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, ce qui permettra ensuite à la Ville de poursuivre ses démarches en vue d'assurer leur conservation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption du règlement est prévue pour le conseil d'agglomération du mois de mai 2018. Il pourra s'en suivre des démarches pour assurer la protection des trois lots visés et leur inclusion dans les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre LEGENDRE
conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514 872-8658
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-19

Véronique ANGERS
c/d développement stratégique et
programmation - grands parcs

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la
Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre
C-11), je désigne Madame Johanne Fradette,
chef de division - Biodiversité urbaine, pour me
remplacer du 23 au 28 mars et Madame
Guylaine Parr, chef de division - Gestion des
grands parcs le 29 mars dans l'exercice de mes
fonctions de directeur - Gestion des parcs et
biodiversité, au Service des grands parcs, du
verdissement et du Mont-Royal, et exercer tous
les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,

Daniel HODDER, directeur

Tél : 514-280-6838
Approuvé le : 2018-03-28

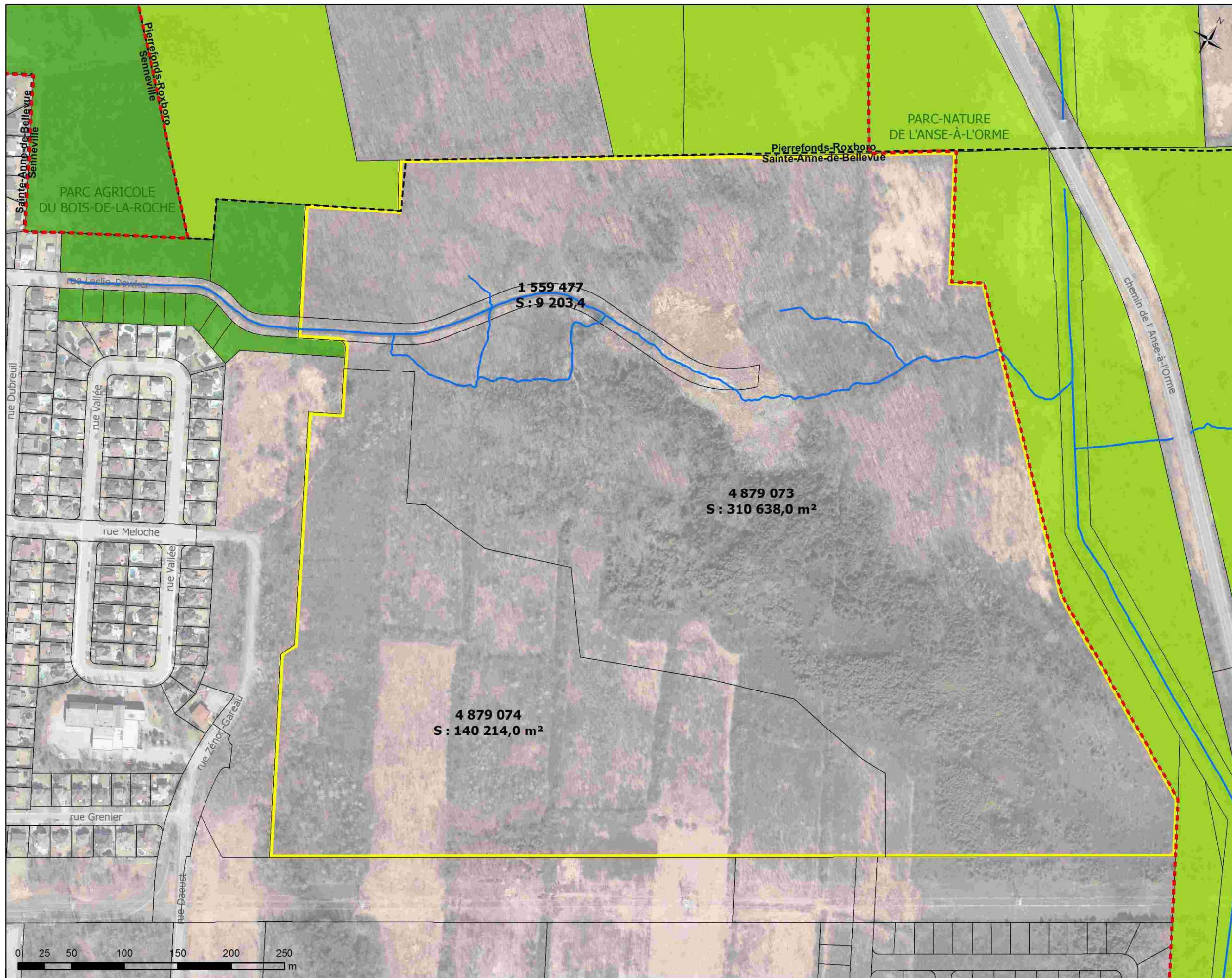
APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs
et espaces publics
Pendant mon absence, je désigne :
Pour mes fonctions de directrice par intérim
du Service des grands parcs, du
verdissement et du mont Royal, Mme Sylvia-
Anne Duplantie, directrice de l'aménagement
des parcs et espaces publics du Service des
grands parcs, du verdissement et du mont
Royal, pour me remplacer dans l'exercice de
mes fonctions et exercer tous les pouvoirs
qui y sont rattachés.

Pour mes fonctions de directrice générale
adjointe - Qualité de vie, M. Alain Marcoux,
directeur général pour me remplacer dans
l'exercice de mes fonctions et exercer tous
les pouvoirs qui y sont rattachés. Toute
demande de signature de sommaire
décisionnel et de bon de commande SIMON
devra lui être transmise.

Et j'ai signé :

Chantal Gagnon
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-03-29



M.D. - S:\SIG\Réseau\Vert\Général\LimitesRèglementPN\9501\lim180314_SteAnne.mxd

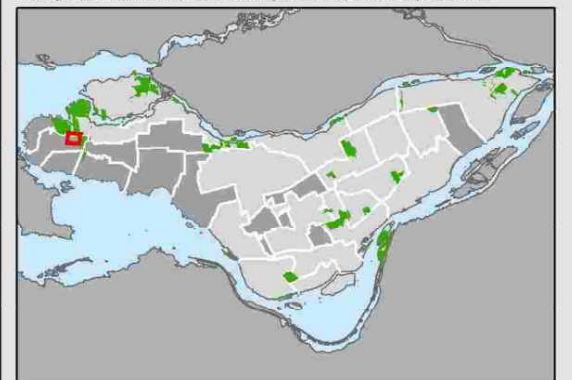
Règlement modifiant le règlement 72

Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

Sainte-Anne-de-Bellevue

- parc agricole du Bois-de-la-Roche
- parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
- limite du règlement 72 actuel (approximative)
- agrandissement de la limite du règlement 72 pour le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
- cadastre
- limite administrative
- cours d'eau

Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2013



Montréal

Service des grands parcs,
du verdissement et du Mont-Royal

14 mars 2018

Dossier # : 1186620004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Approuver le règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AG 1186620004 Règl. mod. Règl 72.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-26

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 72 RELATIF À
L'ÉTABLISSEMENT ET À LA DÉNOMINATION DE PARCS À CARACTÈRE
RÉGIONAL AFIN D'AGRANDIR LE TERRITOIRE DU PARC-NATURE DE
L'ANSE-À-L'ORME**

Vu l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal
décrète :

1. Le paragraphe i de l'alinéa e) du titre 5 (parc-nature de l'Anse-à-l'Orme) du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional est modifié comme suit:

1° par l'insertion, après le lot « 1 418 791 », du lot « 1 559 477 »;

2° par l'ajout, à la fin du paragraphe i, après le lot « 3 944 966 », des lots « 4 879 073 et 4 879 074 ».

GDD 1186620004



Dossier # : 1180637001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Il est recommandé :

1. d'édicter, en vertu de l'article 23, 3e alinéa du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), une ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu, afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-04-16 13:54

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1180637001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Édicter une ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CONTENU

CONTEXTE

L'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents, approuvé le 29 mars 2018 (CG18 0182) reconnaissait l'existence d'unités de logement AccèsLogis allouées à Montréal dans le cadre de programmations antérieures à 2017, dont le financement demandait à être bonifié. Cette entente prévoyait qu'une entente distincte serait conclue quant à la réalisation de ces unités.

Cette deuxième entente a été conclue le 28 mars 2018 entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal (CE18 0488). L'entente tripartite prévoit l'octroi par la ministre d'une subvention de 22 182 000 \$ à la Ville de Montréal pour le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Le présent sommaire propose d'édicter une ordonnance pour modifier le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0531 – 20 juin 2002 (1020644008). Adoption du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (nouveau programme) (02-102).
CM02 0587 – 19 août 2002 (1020630004). Approbation du projet de convention entre la SHQ et la Ville de Montréal, visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif.

CM04 0125 – 23 février 2004 (1033227002). Adoption de modifications au règlement 02-102 pour permettre la bonification des subventions.

CG16 0437 – 22 juin 2016 (1160696001). Adoption du plan Montréal durable 2016 -2020.
CG16 0588 - 27 octobre 2016 (1166692003). Adoption de modifications au règlement 02-102 afin de faciliter la mise en oeuvre de politiques municipales et la réalisation d'objectifs énoncés lors d'exercices de planification urbaine.

CG17 0502 - 28 septembre 2017 (1170640001) Approbation du projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents, en vue de la mise en oeuvre de l'entente-cadre (Réflexe Montréal) reconnaissant le statut particulier de la métropole. (Adoption à l'unanimité).

CG17 0572 - 14 décembre 2017 (1170634001). Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme 02-102-2).

CE18 0488 – 28 mars 2018 (1180640002). Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CG18 0182 - 29 mars 2018 (1180640001). L'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des responsabilités en habitation et des budgets afférents

DESCRIPTION

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) recommande au comité exécutif d'édicter l'ordonnance pour 1) préciser que la somme versée par la ministre vise les unités allouées par la SHQ avant le 1er avril 2017 et n'ayant pas encore atteint l'étape de l'engagement définitif et pour 2) établir dans ces cas, à 35% le pourcentage maximal de la subvention additionnelle prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102).

JUSTIFICATION

L'entente tripartite sur le financement de projets AccèsLogis précise que la somme versée par la ministre vise les unités allouées par la SHQ avant le 1er avril 2017 et n'ayant pas encore atteint l'étape de l'engagement définitif.

Il est nécessaire de modifier le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) pour que les sommes versées dans le cadre de l'entente tripartite puissent être utilisées conformément aux termes de l'entente. Quand à l'augmentation à 35 % du pourcentage maximal de la subvention additionnelle, il découle de l'inadaptation du programme québécois aux conditions de réalisation à Montréal, en l'absence de mise à jour depuis 2009.

Cette ordonnance contribuera à atteindre l'objectif municipal en matière de développement de logements sociaux (6000 unités d'ici la fin de 2021).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 22 182 000 \$ découlant de l'entente ne demande pas de contrepartie de la Ville. Il est déjà prévu (CE18 0488 – 28 mars 2018 - 1180640002) que cette subvention

sera reçue au cours de 2018 et qu'elle sera reportée à l'année suivante pour la portion inutilisée et par la suite d'année en année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la conservation du parc résidentiel existant, la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de l'ordonnance permettra l'engagement des sommes issues de l'entente tripartite et le déblocage des projets qui sont actuellement à l'étape de l'engagement conditionnel (EC), ou à l'étape de l'analyse préliminaire (AP) dans le processus de traitement de subvention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les partenaires de la Ville de Montréal dans la livraison du programme AccèsLogis, 4 GRT et l'OMHM, seront informés de l'adoption de l'ordonnance.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est à prévoir que des sommes additionnelles devront être négociées pour viabiliser l'ensemble des 3562 unités concernées par l'Entente tripartite. Les 22,184 M \$ constituent cependant un apport majeur en ce sens.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François GOULET
Conseiller en aménagement

Tél : (514)872-6064
Télécop. : (514)872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-12

Stéphanie AUGY
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.872.2187
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-04-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-04-16

Dossier # : 1180637001

Unité administrative responsable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du logement social et adaptation de domicile

Objet :

Édicter une ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



[Ordonnance Règlement 02-102 .docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-16

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Division du droit public et de la législation

**VILLE DE MONTRÉAL
ORDONNANCE
XX-XXX**

**RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS
COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF (NOUVEAU PROGRAMME) (02-102)**

ORDONNANCE NUMÉRO XX-XXX

**ORDONNANCE MODIFIANT LA LISTE DES CAS ADMISSIBLES À UNE
SUBVENTION ADDITIONNELLE ET LE MONTANT MAXIMAL DE CETTE
SUBVENTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA
RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF
(NOUVEAU PROGRAMME) (02-102)**

Vu l'Entente concernant une subvention accordée à la Ville de Montréal pour compléter le financement de projets d'habitation sur son territoire dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec conclue le 28 mars 2018 entre le ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal;

Vu que cette Entente vise à permettre à la Ville de compléter le financement de projets AccèsLogis Québec sur son territoire afin de réaliser les unités allouées par la Société avant le 1^{er} avril 2017 et n'ayant pas encore atteint l'étape de l'engagement définitif;

Vu l'article 23 (3^o) du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102);

Vu l'article 32 du Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102-XX) qui prévoit que ce règlement modificateur ne s'applique qu'aux projets qui ont obtenu l'approbation préliminaire après son entrée en vigueur;

Vu qu'en conséquence, les projets ayant obtenu l'approbation préliminaire mais n'ayant pas encore atteint l'étape de l'engagement définitif avant le 1^{er} avril 2017 dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec continuent d'être assujettis aux dispositions du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) tel qu'applicable avant l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102-XX);

Vu que la présente ordonnance doit par conséquent être lue en référant aux dispositions du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) telles qu'elles se lisent sans les dispositions introduites par le Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102-XX);

À la séance du _____, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. En plus des cas admissibles à une subvention additionnelle prévus à l'article 17, sont également admissibles à une subvention additionnelle en vertu de cet article les projets ayant atteint, avant le 1^{er} avril 2017, l'étape de l'approbation préliminaire mais n'ayant pas atteint à cette date l'étape de l'engagement définitif au sens du Programme AccèsLogis.

2. Dans le cas des projets visés à l'article 1, le montant total que ne peut excéder la subvention en vertu de l'article 17.2 est de 35 % de la contribution totale cumulée de la Société d'habitation du Québec accordée en vertu du programme AccèsLogis ou du programme Logement abordable et la subvention prévue aux articles 16 et 16.1.

Cette ordonnance a été promulguée par l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD 1180637001

CE : 50.001
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1183496008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-04-09 09:42

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1183496008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du premier rapport à être déposé aux instances pour l'année 2018. Par ailleurs, il y aura un deuxième rapport trimestriel pour l'année 2018 qui couvrira la période du 1^{er} avril 2018 au 30 juin 2018, lequel sera présenté au comité exécutif à la séance du 4 juillet 2018 ou au début du mois d'août 2018.

Ainsi, dans le rapport, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018, il est démontré qu'il y a eu deux (2) décisions déléguées accordées par un fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a aucune mainlevée accordée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Ne s'applique pas

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8186
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-04

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division par intérim

Tél : 514 872-0069
Télécop. : 514 872-8350

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carl BEAULIEU
Chef de division

Tél : 514 872-2803
En remplacement de Francine
Fortin, directrice des transactions
immobilières, jusqu'au 13 avril
2018 inclusivement.

Approuvé le : 2018-04-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2018-04-06

Du 2018-01-01 au 2018-03-31

SOMMAIRE *Date de décision* *No de décision* *Objet du sommaire*

2171233004	2018-01-31	DA171233004	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde à Technoparc Montréal 1) mainlevée pure et simple de toutes les hypothèques lui résultant aux termes de l'acte publié sous le numéro 10 851 899 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, dans la seule mesure où sont visés les lots 5 291 728, 5 291 730 et 5 299 492 du cadastre du Québec, et ce, en considération du paiement de la somme de 1 676 225,20 \$ en versement partiel des sommes dues à la Ville. 2) mainlevée pure et simple de l'hypothèque légale (anciennement le privilège du vendeur résultant de l'acte publié sous le numéro 5 048 562 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, dans la seule mesure où est visé le lot 5 299 491. N/Réf. : 31H05-005-7340-01 - Mandat 17-0486-T
2184396001	2018-03-29	DA184396001	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution, résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à Tour TDC Développements inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 207 466, relativement à un immeuble situé sur le côté sud de la rue Saint-Antoine, entre la rue Jean-D'Estrées et la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H05-005-7970-04



Dossier # : 1183570002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux.

Il est recommandé de :

- déposer le rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-04-13 15:51

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1183570002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport 2018 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2016, le comité exécutif, dans sa réponse à un rapport de la commission de la présidence du conseil, s'est engagé à déposer annuellement un rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux. En octobre 2016, un premier rapport a présenté le suivi des mandats reçus et motions adoptées entre le premier septembre 2013 et le 31 décembre 2015. La réponse du CE à la commission précisait que par la suite, un rapport annuel de suivi serait déposé au conseil au plus tard le 30 avril de chaque année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0560 - 27 octobre 2016 - Dépôt du rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 décembre 2015
CG17 0130 - 27 avril -2017 - Dépôt du rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux .

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à déposer le rapport annuel 2018 de suivi des mandats et des motions.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Chargé de dossiers / missions

Tél : 514-872-1172
Télécop. : 514-872-2896

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-13

Aline MARCHAND
Charge de dossiers ou missions

Tél : 514-872-1172
Télécop. : 514 872-8434

TITRE	RÉSOLU QUE	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion pour demander au gouvernement du Québec que la Ville de Montréal obtienne un pouvoir habilitant pour réglementer en matière d'inclusion en logement social et abordable	que le conseil municipal de Montréal demande au gouvernement du Québec, dans le cadre de la reconnaissance de Montréal en tant que métropole, d'accorder les pouvoirs habilitants à la Ville de Montréal pour réglementer en matière d'inclusion en logement social et abordable, soit par une modification à la Charte de la Ville de Montréal ou par tout autre modification législative.	CM14 0441	2014/04/28	Le <i>Projet de loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, Métropole du Québec</i> a été adopté le 21 septembre 2017 et accorde des pouvoirs en cette matière / suivi complété
Motion de l'opposition officielle pour encadrer les hausses de baux commerciaux	que le conseil municipal mandate la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour étudier l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter;	CM14 0948	2014/09/15	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (CM18 0396)

TITRE	RÉSOLU QUE	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
<p>Motion de la deuxième opposition demandant l'élection par scrutin secret du président et du vice-président du conseil</p>	<p>réitère sa demande au comité exécutif de procéder rapidement à des démarches auprès du gouvernement du Québec pour que les amendements législatifs soient faits, afin de permettre l'élection du président et du vice-président du conseil par scrutin secret;</p>	<p>CM15 0234</p>	<p>2015/02/23</p>	<p>Une demande de modification législative en ce sens avait déjà été adressée au gouvernement à la suite de la réponse du CE à un rapport de la commission de la présidence déposé en 2013; le gouvernement n'y a pas donné suite.</p>
<p>Motion de l'opposition officielle contre l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40</p>	<p>de référer la présente motion à la Commission sur le développement économique, urbain et l'habitation, conformément au 5o paragraphe de l'article 80 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), avec un mandat qui se lit comme suit :</p> <p>analyser et documenter les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser les impacts sur les déplacements locaux, à la lumière des données récentes depuis janvier 2013; - analyser les impacts du projet sur les déplacements, notamment du réseau de transports en commun ainsi que sur le réseau routier élargi (englobant le réseau autoroutier et artériel) en tenant compte de la planification du projet Cavendish; - évaluer l'impact du projet sur l'équilibre de la structure commerciale locale et d'agglomération; - faire une évaluation financière et fiscale du projet en considérant les retombées fiscales municipales et les investissements publics à consentir; - entreprendre une analyse de l'insertion urbaine du projet dans une perspective de densification et d'intensification des activités urbaines et du renforcement d'un pôle économique. <p>faire rapport au conseil municipal dans 6 mois ».</p>	<p>CM15 0372</p>	<p>2015/03/23</p>	<p>Rapport d'étape déposé le 23 novembre 2015 (CM15 1290) - prolongation de délai accordée jusqu'en juin 2016; Deuxième rapport d'étape déposé le 26 septembre 2016 (CM16 1018) - prolongation de délai accordée jusqu'en mars 2017; inscrit au programme d'activités 2018 de la commission (CM18 0396)</p>

TITRE	RÉSOLU	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation	<p>mandate le Service du développement social et de la diversité montréalaise pour élaborer une politique de lutte contre l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal;</p> <p>reconnaisse le 24 février 2016 comme Journée de sensibilisation contre l'intimidation.</p> <p>de procéder à un vote à main levée sur la proposition de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise pour le même mandat que celui donné pour l'article 15.05.</p>	CM16 0268	2016/02/22	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CM18 0396)
Motion de l'opposition officielle pour préparer l'arrivée des véhicules autonomes à Montréal	que le conseil municipal mandate la Commission sur le transport et les travaux publics d'identifier les enjeux et défis de l'arrivée future de la voiture autonome à Montréal.	CM16 0628	2016/05/16	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission sur le transport et les travaux publics (CM18 0396)
Motion de l'opposition officielle sur pour la réalisation de Water Square	de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs d'évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square ».	CM16 0997	2016/08/22	Rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs déposé au conseil municipal du 25 septembre 2017 - Réponse du CE en traitement
Motion de la troisième opposition pour l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général	que le conseil municipal mandate la Commission permanente sur l'inspecteur général d'étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville.	CM16 1192	24/10/2016	Rapport de la Commission sur l'inspecteur général déposé au conseil municipal en mars 2017 / réponse du CE déposée le 21 août 2017 (CM17 0828) / suivi complété

TITRE	RÉSOLU	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion de l'opposition officielle pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement	que la Ville de Montréal se conforme au rapport Malouin en intégrant au cahier des charges des entrepreneurs en déneigement lors des appels d'offres l'obligation contractuelle d'installer des dispositifs permettant de réduire les angles morts tels que des miroirs convexes, des caméras et des barres latérales; que ces dispositifs soient intégrés en collaboration avec l'industrie sur tous les équipements impliqués dans les opérations de déneigement qui le permettent, tant pour la flotte de la Ville de Montréal que pour les contractants et sous-contractants; de référer la présente motion à la Commission sur le transport et les travaux publics et de mandater ladite commission pour étudier cette motion ainsi que le mandat qui lui a été donné pour l'étude de la place du camion en ville, et de déposer un rapport au conseil municipal dans un délai de 3 mois.	CM17 0091	23/01/2017	Rapport de la commission déposé au conseil municipal du 15 mai 2017 et au conseil d'agglomération du 18 mai 2017 - Réponse du CE déposée le 28 août 2017 (CG17 0407) / suivi complété
Motion de l'opposition officielle pour l'interdiction des « taxes roses » à Montréal	que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de faire respecter la Charte des droits et libertés de la personne sur l'ensemble du territoire québécois en interdisant toutes pratiques de discrimination dans les prix, basées sur le genre, communément appelées « taxes roses	CM17 0203	20/02/2017	Lettre à cet effet transmise le 23 mars 2017 par le Maire de Montréal à la Ministre responsable de la Condition féminine, copie au Ministre des Finances et à la Ministre de la Justice et responsable de l'Office de protection du consommateur / suivi complété
Motion de l'opposition officielle pour le maintien de la dalle-parc dans le projet du complexe Turcot	que le maire de Montréal réitère sa demande au gouvernement du Québec de respecter l'engagement qu'il a pris lors du réaménagement du complexe Turcot et de réintégrer la dalle-parc au projet.	CM17 0507	24/04/2017	Lettre à cet effet transmise le 26 mai par le Maire de Montréal au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / suivi complété
Motion non partisane contre la possible privatisation des aéroports du Canada	que le conseil municipal signifie son opposition à la possible privatisation des aéroports du Canada à l'instar du Conseil national des lignes aériennes canadiennes, d'Air Canada, de Westjet, des autorités aéroportuaires de Vancouver, Calgary et d'Ottawa, du gouvernement d'Alberta et de la Ville de Vancouver; qu'une copie de cette motion soit envoyée au ministre des Transports du Canada, au ministre des Finances du Canada ainsi qu'à tous les députés fédéraux élus sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.	CM17 0510	24/04/2017	Lettre à cet effet transmise le 9 mai 2017 par le Maire de Montréal au Ministre des Transports du Canada, copie au Ministre des Finances du Canada et aux députés fédéraux élus dont la circonscription est comprise dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal / suivi complété
Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal municipal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels	1. que le conseil municipal mandate la Commission sur les finances et l'administration d'étudier l'enjeu du fardeau fiscal imposé aux OBNL et qu'elle fasse rapport de ses recommandations au plus tard 12 mois avant le dépôt du prochain rôle d'évaluation foncière; 2. Deuxième résolu retiré/non adopté	CM17 0634	15/05/2017	Une première séance de travail a eu lieu le 9 août 2017. Les travaux reprendront en 2018 avec les nouveaux membres de la Commission. Conclusion de ces travaux prévu pour 2019.

TITRE	RÉSOLU	RÉSO	CONSEIL	SUIVI
Motion non partisane de soutien pour un salaire minimum à 15 \$ de l'heure au Québec d'ici 2019	que la Ville de Montréal donne un mandat conjoint à la Commission sur le développement social et la diversité ainsi qu'à la Commission sur le développement économique afin d'étudier tous les impacts de l'application d'un salaire minimum à 15 \$ de l'heure sur l'économie montréalaise ainsi que ses effets sur l'ensemble des activités de la Ville de Montréal.	CM17 1070	21/08/2017	Ce sujet n'a pas été repris dans le programme d'activités 2018 / suivi complété
Motion de l'opposition officielle de solidarité envers les migrants originaires de l'Afrique subsaharienne victimes de pratiques esclavagistes en Libye	1 - que la Ville de Montréal condamne le racisme et les pratiques esclavagistes auxquels ont été soumis des centaines de migrants originaires d'Afrique subsaharienne en Libye; 2 - que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement canadien à faire pression sur les autorités libyennes afin que cessent sans délai ces abominations, crimes contre l'Humanité; 3 - que la Ville de Montréal exprime sa solidarité avec ses villes sœurs membres de l'AIMF touchées directement par ces atrocités; et 4 - que cette résolution soit transmise aux députés fédéraux du territoire de la Ville de Montréal.	CM17 1400	11/12/2017	Lettres à cet effet transmises le 22 janvier 2018 par la Mairesse de Montréal au Secrétaire permanent de l'AIMF, et au Premier ministre du Canada (copie aux ministres des Affaires étrangères, de l'Immigration, des réfugiés et de la citoyenneté); Résolution transmise le 14 décembre 2017 par le Greffe aux députés fédéraux du territoire de la Ville de Montréal / suivi complété
Motion sur les risques pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées et pour l'instauration rapide de mesures fiscales sur de telles boissons par le gouvernement du Canada	que le conseil municipal joigne sa voix notamment à celle de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, de Diabète Canada, de la Société canadienne pour le cancer, de la Fondation pour l'obésité infantile pour souligner les risques importants pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées, menant à un nombre de décès prévisibles significatifs chaque année; que le conseil municipal invite le gouvernement du Canada à revoir les taxes alimentaires selon une logique nutritionnelle qui tienne compte de ces risques, notamment en instaurant rapidement une taxation sur les boissons sucrées, tout en mettant en place des mesures appropriées d'éducation et de sensibilisation; que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada qu'une portion des sommes perçues sur son territoire par ladite taxe sur les boissons sucrées lui soit transférée afin de financer un fonds soutenant les initiatives faisant la promotion des saines habitudes de vie; que la Ville de Montréal examine des mesures qui pourraient être mises en place dans sa juridiction afin de mieux sensibiliser le public concernant les risques pour la santé liés à la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés, de bannir graduellement, lors de la renégociation de nouvelles ententes, la vente de ces produits dans les bâtiments municipaux et d'améliorer l'accès à l'eau potable dans ses lieux publics	CM17 1401	11/12/2017	Lettres à cet effet transmises le 30 janvier 2018 par la Mairesse de Montréal au Ministre des finances et à la Ministre de la Santé du Canada ; Note à ce sujet envoyée par le directeur général aux membres du comité de direction (directeurs de services, d'arrondissements et de bureaux) le 10 janvier 2018; Motion transmise par le Greffe aux organismes concernés le 19 décembre 2017 / suivi complété
Motion pour redonner mandat à la Commission de la présidence de revoir ses rapports précédents concernant le port de la cravate par les membres masculins du conseil municipal	que le conseil municipal redonne mandat à la Commission de la présidence pour réexaminer les propositions de modifications au code vestimentaire tacite du conseil de Montréal afin que le port de la cravate devienne, non pas une obligation, mais un choix personnel; que la Commission de la présidence présente son rapport concernant la problématique soulevée au conseil municipal, au plus tard, à la fin du mois de mai 2018.	CM17 1402	11/12/2017	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission de la Présidence (CM18 0396)

SUIVI DES MANDATS REÇUS DU CONSEIL PAR LES COMMISSIONS

MANDAT	RÉSOLUTION	DATE	SUIVI
Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs	CM14 0934	16/09/2014	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission de la présidence du conseil (CM18 0396).
- Déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail	CM15 0334	24/03/2015	Rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics déposé en juin 2016 / Réponse du CE en traitement
Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (a aussi fait l'objet d'une motion - CM16 0268)	CM16 0174	22/02/2016	Inscrit au programme d'activités 2018 de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CM18 0396).
Réglementation municipale des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal	CM16 0611	17/05/2016	Rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs déposé au conseil municipal du 24 avril 2017 - Réponse du CE en traitement

CE : 60.003
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.004
2018/04/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS